



CIHEAM

Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation
et développement rural durable
dans la région Méditerranéenne**



**Rapport annuel
2006**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Rapport annuel
2006

Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation
et développement rural durable
dans la région méditerranéenne**

***Rapport annuel
2006***

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

CIHEAM

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Président/Chairman : Mouïñ HAMZE
Secrétaire Général/Secretary General : Bertrand HERVIEU

11, rue Newton - 75116 PARIS (FRANCE)
Tel. : +33 (01) 53 23 91 00 - Fax : +33 (01) 53 23 91 01 / 02
e-mail: lrobert@ciheam.org

IAM

Instituts Agronomiques Méditerranéens
Mediterranean Agronomic Institutes

Bari - Chania - Montpellier - Zaragoza

IAM-Bari

Directeur : Cosimo LACIRIGNOLA
Via Ceglie 9
70010 Valenzano, Bari, Italie
Tel. : +39 (080) 4606 111
Fax : +39 (080) 4606 206
e-mail: masciale@iamb.it

IAM-Chania

Directeur : Alkinoos NIKOLAIDIS
P.O. Box 85
73100 Chania, Crete, Greece
Tel. : +30 (2821) 03 50 00
Fax : +30 (2821) 03 50 01
e-mail: alkinoos@maich.gr

IAM-Montpellier

Directeur : Vincent DOLLÉ
3191, route de Mende
34093 Montpellier Cedex 5, France
Tel. : +33 (04) 67 04 60 00
Fax : +33 (04) 67 54 25 27
e-mail: sciuto@iamm.fr

IAM-Zaragoza

Directeur : Luis ESTERUELAS
Apartado 202
50080 Saragosse, Espagne
Tel. : +34 (976) 71 60 00
Fax : +34 (976) 71 60 01
e-mail: iamz@iamz.ciheam.org

Avant-propos

Le CIHEAM publie cette année son huitième rapport annuel « *Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement durable dans la région méditerranéenne* ». Cette édition 2006 comporte cinq parties.

- La première partie porte sur la Méditerranée dans les négociations de l'OMC. Cette partie a été préparée par M. José Maria GARCIA ALVAREZ-COQUE.
- La deuxième partie est dédiée à une analyse de la question céréalière en Méditerranée. Elle commence par un premier chapitre sur la situation et les perspectives de l'approvisionnement céréalier des pays méditerranéens, préparé par M. Mahmoud ALLAYA et Melle Gabrielle RUCHETON. Viennent ensuite quatre études de cas : la première sur le Maroc (M. Akka AIT EL MEKKI), la deuxième sur l'Algérie (M. Foued CHEHAT), la troisième sur l'Espagne (MMmes Alicia LANGREO et Isabel BENITO), la quatrième sur la Turquie (MM. Erol CAKMAK et Ozan ERUYGUR).
- La troisième partie porte sur le consommateur et la qualité santé et environnementale des produits, préparée par Mme Martine PADILLA, M. Rachid HAMIMAZ, Melle Hiba EL DAHR, M. Rami ZURAYK et M. Fadi MOUBARAK.
- La quatrième partie présente trois synthèses par pays ; les pays retenus cette année sont l'Espagne, l'Algérie et l'Égypte. Le rapport sur l'Espagne a été préparé par M. Victor D. MARTINEZ GOMEZ, celui de l'Algérie par M. Slimane BEDRANI et celui de l'Égypte par M. Mahmoud MANSOUR ABD EL-FATTAH.
- La cinquième partie présente les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens membres du CIHEAM. Elle a été préparée par M. Mahmoud ALLAYA.

Le rapport annuel du CIHEAM est réalisé sous la direction de M. Bertrand HERVIEU, Secrétaire Général du CIHEAM. L'équipe de rédaction pour l'édition 2006, coordonnée par M. Mahmoud ALLAYA, se composait de M. Akka AIT EL MEKKI (Ecole Nationale Agronomique de Meknès, Maroc), M. José Maria GARCIA ALVAREZ-COQUE (Universidad Politécnica de Valencia, Espagne), M. Slimane BEDRANI (Institut National Agronomique d'Alger, Algérie), M. Erol CAKMAK (Middle East Technical University, Ankara, Turquie), M. Foued CHEHAT (Institut National Agronomique d'Alger, Algérie), Mme Alicia LANGREO (Sociedad de Estudios Estrategias Agroalimentarias, Madrid, Espagne), M. Mahmoud MANSOUR ABD EL-FATTAH (College of Agriculture, Cairo, Egypte), M. Victor D. MARTINEZ GOMEZ (Universidad Politécnica de Valencia, Espagne), Mme Martine PADILLA (CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, France).

La traduction du français à l'anglais a été assurée par Mme Carolyn G. LOANE et la traduction de l'anglais au français par Mme Thérèse ZAREMBA-MARTIN ; l'édition a été assurée par M. Mahmoud ALLAYA. La compilation a été réalisée par Mme Isabelle DEBABI. La traduction de l'anglais vers l'arabe et l'édition arabe ont été supervisées par M. Mohamed NAWAR (Université du Caire, Faculté d'Agriculture, Egypte).

Le rapport annuel 2006, ainsi que les rapports nationaux, seront publiés sur les sites Internet du CIHEAM et de l'Observatoire Méditerranéen (Medobs) :

<http://www.medobs.org>

&

<http://www.ciheam.org>

TABLE DES MATIÈRES

	page
AVANT-PROPOS	i
ABREVIATIONS ET SIGLES	xxi
PREFACE	xv
PARTIE I : La Méditerranée dans les négociations de l'OMC <i>(J.-M. Garcia Alvarez-Coque)</i>	1
CHAPITRE 1 : Les négociations commerciales multilatérales et leurs implications pour les pays méditerranéens	1
1.1 L'Accord sur l'agriculture et les pays méditerranéens	1
1.2 Groupes et positions	4
1.3 Points de controverse et état d'avancement	8
1.4 La réforme de la PAC et les négociations commerciales agricoles	18
1.5 Perspectives : l'avenir du système commercial multilatéral	23
1.6 Observations finales	27
Annexes	29
PARTIE II : La Méditerranée et la question céréalière. Géostratégie, échanges, perspectives	35
CHAPITRE 2 : L'approvisionnement céréaliier des pays méditerranéens : situations et perspectives <i>(M. Allaya & G. Rucheton)</i>	35
2.1 Consommations et demandes de céréales	36
2.2 Production de céréales en Méditerranée	39
2.3 Les échanges céréaliiers des pays méditerranéens	41
2.4 Perspectives	43
Tableaux annexes	47

	page
CHAPITRE 3 : Les politiques céréalières au Maroc (<i>A. Ait El Mekki</i>)	55
3.1 Introduction	55
3.2 Données structurelles de la filière céréalière au Maroc	56
3.3 Aperçu historique sur la politique céréalière des prix	65
3.4 Politique des prix et régime commercial actuels	68
3.5 Conclusions et recommandations : quelles politiques céréalières dans l'avenir ?	79
Tableaux annexes	81
CHAPITRE 4 : Les politiques céréalières en Algérie (<i>F. Chehat</i>)	87
4.1 Evolution de la consommation et de la demande	87
4.2 Les systèmes de cultures et de production céréalières	89
4.3 L'intégration des céréaliculteurs au marché	96
4.4 La restructuration des importations selon leurs origines	102
4.5 Conséquences pour l'Algérie des futures négociations de l'OMC sur l'accès au marché et le soutien à la production et aux exportations dans les pays exportateurs (USA, UE, autres)	114
CHAPITRE 5 : Les politiques céréalières en Espagne (<i>A. Langreo & I. Benito</i>)	117
5.1 Bilan céréalier en Espagne	117
5.2 Commerce extérieur des céréales	122
5.3 Consommation de céréales	125
5.4 Production de céréales en Espagne	129
5.5 L'industrie de transformation des céréales	138
5.6 Réseau commercial du secteur des céréales	141
5.7 Organisation du secteur	143
5.8 Impact de la réforme de la PAC et perspectives	144
CHAPITRE 6 : Les politiques céréalières en Turquie (<i>E. H. Cakmak & H. O. Eruygur</i>)	147
6.1 Introduction	147
6.2 Les politiques agricoles et les céréales	147
6.3 Superficie, production, rendement et consommation	153
6.4 Prix des céréales et aides spécifiques	172
6.5 Les échanges céréaliers	177
6.6 Conclusion	190
Annexes	193

	page
PARTIE III : Le consommateur et la qualité santé et environnementale des produits <i>(M. Padilla, R. Hamimaz, H. El Dahr, R. Zurayk & F. Moubarak)</i>	201
Introduction	201
CHAPITRE 7 : La perception des risques et de la qualité par le consommateur méditerranéen : éléments de débat autour du cas du Maroc	203
7.1 Les enjeux de la qualité et des risques dans les PVD	204
7.2 Le consommateur face aux risques alimentaires au Maroc	212
7.3 Risques alimentaires et signes de qualité	222
7.4 Pour conclure	225
CHAPITRE 8 : Le développement des produits protégeant la santé et l'environnement en Méditerranée	227
8.1 Le marché des alicaments	227
8.2 Le marché des produits biologiques et des produits hydroponiques	236
CHAPITRE 9 : Le consommateur méditerranéen face aux produits protégeant la santé et l'environnement	255
9.1 Motifs d'achats et perception des consommateurs des pays euro- méditerranéens	256
9.2 Motifs d'achats et perception des consommateurs méditerranéens (non-européens)	258
9.3 Perception des consommateurs vis-à-vis des produits hydroponiques	260
9.4 Conclusion	261

	page
Partie IV : Synthèse par pays : Espagne, Algérie, Egypte	263
CHAPITRE 10 : Espagne (<i>V. D. Martinez Gomez</i>)	263
10.1 L'agriculture et l'économie espagnole	263
10.2 Production agricole et alimentaire, consommation et échanges alimentaires	269
10.3 Agriculture et politiques agro-alimentaires	285
CHAPITRE 11 : Algérie (<i>S. Bedrani</i>)	291
11.1 Evolution de l'économie nationale en 2004 et perspectives	291
11.2 Le contexte économique et commercial international et ses implications sur l'économie nationale, plus spécifiquement dans le secteur agricole	294
11.3 Evolution des agrégats agricoles dans l'économie	295
11.4 Les productions agricoles	296
11.5 Les industries agro-alimentaires	300
11.6 Les échanges extérieurs et le taux d'auto-provisionnement	301
11.7 Le secteur de la pêche	304
11.8 Evolution des politiques agricoles et de développement rural	307
11.9 Agriculture, ressources naturelles et environnement	312
Tableaux annexes	315
CHAPITRE 12 : Egypte (<i>M. Mansour Abd El-Fattah</i>)	339
12.1 Evolution au niveau de la politique macroéconomique	339
12.2 Ressources agricoles et production agricole	343
12.3 Politiques agricoles	348
12.4 Production et revenu agricole	364
12.5 Commerce extérieur agricole	366
12.6 Consommation alimentaire	372
12.7 Industries agricoles et alimentaires (IAA)	373
Annexes	375

	page
Partie V : Les indicateurs de développement agricole et alimentaire	393
CHAPITRE 13 (<i>M. Allaya & G. Rucheton</i>)	
13.1 Introduction	393
13.2 Notes méthodologiques	393
BIBLIOGRAPHIE	411

LISTE DES ENCADRES

	page
PARTIE I	
Chapitre 1	
Encadré 1.1	Pays méditerranéens : résumé des engagements 3
Encadré 1.2	Approches des formules de réduction tarifaire 15

LISTE DES GRAPHIQUES

	page
PARTIE II	
Chapitre 2	
Graphique 2.1	Consommation de céréales en Méditerranée (kg/htt/an) 37
Graphique 2.2	Part de l'alimentation animale dans l'utilisation des disponibilités en céréales (%) 38
Graphique 2.3	Rendements céréaliers en Méditerranée (T/ha) 40
Graphique 2.4	Importations nettes de céréales en Méditerranée (1000 T) 41
Graphique 2.5	Perspectives du déficit céréalier des pays méditerranéens à l'horizon 2015 (1000 T) 45
Carte 2.1	Production de céréales en Méditerranée (1000 T) 39
Chapitre 3	
Graphique 3.1	Evolution de la part des principales céréales dans la production totale (1980-2004) 58
Graphique 3.2	Evolution de la production nationale et des importations des céréales (1980-2004) 59
Graphique 3.3	Evolution des prix des principales céréales (1990-2004) 70
Chapitre 4	
Graphique 4.1	Algérie : Production de céréales (1000 T) 92
Graphique 4.2	Evolution comparative du PMG et du prix mondial du blé tendre (DA courants/T) 100
Graphique 4.3	Algérie : Importation de céréales (1000 T) 112
Graphique 4.4	Algérie : Importation de céréales (millions \$) 112

	page
Chapitre 6	
Graphique 6.1	Superficie récoltée totale de céréales (millions ha) 156
Graphique 6.2	Production céréalière (1 000 tonnes) 157
Graphique 6.3	Rendements des céréales (t/ha), 1961-2004 160
Graphique 6.4A } & 6.4B }	Superficies récoltées et production céréalières totales (1961-2004) 163
Graphique 6.5	Indices de production agricole de la production céréalière totale (1961-2004) 164
Graphique 6.6	Balance alimentaire - céréales, à l'exclusion de la bière (1961-2002) 169
Graphique 6.7	Consommation de céréales totale et par personne, bière exclue (1961-2002) 170
Graphique 6.8A	Apport énergétique alimentaire fourni par les céréales, à l'exclusion de la bière, par personne 171
Graphique 6.8B	Consommation de protéines et de graisses fournies par les céréales, à l'exclusion de la bière, par personne (gr/pers/j) 171
Graphique 6.9	Prix à la production pour le blé, l'orge, le maïs et le riz (TL à prix constants, 1968=100) 172
Graphique 6.10	Importations et exportations totales de céréales (1961-2003) 177
Graphique 6.11	Importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays non-UE (1991-2002) 181
Graphique 6.12	Importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays autres que l'UE (1991-2002) 182
Graphique 6.13	Importations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (valeur) 183
Graphique 6.14	Importations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (quantité) 184
Graphique 6.15	Exportations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (valeur) 185
Graphique 6.16	Exportations totales de céréales de la Turquie par groupes de pays (quantité) 186
PARTIE III	
Chapitre 7	
Graphique 7.1	Evolution des notifications (alerte et information) selon l'origine du produit 207
Graphique 7.2	Evolution des toxo-infections alimentaires collectives (Maroc, 1992-2004) 211
Graphique 7.3	Les risques sanitaires selon le niveau d'instruction 216
Graphique 7.4	Les produits les plus risqués selon les Marocains 217
Graphique 7.5	Les produits les plus risqués pour les touristes 218

	page	
Graphique 7.6	Pourcentage d'enquêtés défavorables aux procédés ou techniques de conservation	222
Graphique 7.7	Demande des signes de qualité compte tenu de la perception des risques alimentaires	222
Graphique 7.8	Demande des signes de qualité et crises alimentaires	223
Graphique 7.9	Intoxications répertoriées et demande marocaine sur les produits nécessitant l'apposition d'un signe de qualité	224
Chapitre 8		
Graphique 8.1	Les marchés porteurs pour les alicaments : % mondial	230
PARTIE IV		
Chapitre 11		
Graphique 11.1	Evolution des taux de croissance en volume	293
Graphique 11.2	Taux d'auto-apvisionnement en lait et céréales d'hiver	304
PARTIE V		
Chapitre 13		
Graphique 13.1	Croissance démographique (%)	395
Graphique 13.2	Croissance économique. Taux de croissance annuel du PIB, 2000-2004 (%)	397
Graphique 13.3	Place de l'agriculture dans l'économie, 2002	398
Graphique 13.4	Population active agricole (1000 habitants)	400
Graphique 13.5	Echanges agricoles avec le monde, 2003-2004 (milliards \$)	405
Graphique 13.6	Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2004 (%)	410

LISTE DES TABLEAUX

	page	
PARTIE I		
Chapitre 1		
Tableau 1.1	Groupes de pays et participation des pays méditerranéens à l'OMC	6
Tableau 1.2	Soutien interne notifié : catégories orange, bleue et TSD (millions d'USD)	11

	page
PARTIE II	
Chapitre 2	
Tableau 2.1	43
Tableau 2.2	44
Chapitre 3	
Tableau 3.1	57
Tableau 3.2	60
Tableau 3.3	62
Tableau 3.4	64
Tableau 3.5	73
Tableau 3.6	75
Tableau 3.7	77
Chapitre 4	
Tableau 4.1	91
Tableau 4.2	93
Tableau 4.3	97
Tableau 4.4	97
Tableau 4.5	100
Tableau 4.6	102
Tableau 4.7	103
Tableau 4.8	104
Tableau 4.9	106
Tableau 4.10	107
Tableau 4.11	113
	page

Chapitre 5		
Tableau 5.1	Bilan céréalier (1000 tonnes)	118
Tableau 5.2	Blé : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur	119
Tableau 5.3	Orge : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur	120
Tableau 5.4	Maïs : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur	121
Tableau 5.5	Riz : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur	122
Tableau 5.6	Blé : commerce extérieur espagnol, par pays (tonnes)	123
Tableau 5.7	Maïs : commerce extérieur espagnol, par pays (tonnes)	125
Tableau 5.8	Consommation d'aliments composés en Espagne (tonnes), à l'exclusion des prémélanges	126
Tableau 5.9	Part de fourrage par espèce animale (%)	127
Tableau 5.10	Céréales : superficie, production et valeur, séries historiques	129
Tableau 5.11	Parts des céréales (%) (2002)	130
Tableau 5.12	Céréales : récapitulation des superficies, rendements et productions en Espagne, 2002	130
Tableau 5.13	Blé : superficie, rendement et production – analyse par province, 2002	131
Tableau 5.14	Blé : analyse par province de la superficie et de la production suivant la dureté des grains, 2002	132
Tableau 5.15	Orge : superficie et production - analyse par province suivant la dureté des grains, 2002	133
Tableau 5.16	Maïs : superficie et production – analyse par province suivant la dureté des grains, 2002	133
Tableau 5.17	Exploitations céréalières d'après la méthode de production	134
Tableau 5.18	Exploitations dans l'OTEX « céréales, oléagineuses et légumineuses »	135
Chapitre 6		
Tableau 6.1	Achats de céréales à l'intervention par le TMO, 1986-2005	151
Tableau 6.2	Tarifs d'importation sur les céréales, 2002-05 (%)	152
Tableau 6.3	Utilisation des superficies cultivées en Turquie (moyennes des périodes respectives)	153
Tableau 6.4	Superficies des grandes cultures en Turquie (moyennes des périodes respectives)	154
Tableau 6.5	Superficies et parts par produit céréalier (moyennes par période)	155
Tableau 6.6	Rendements de quelques céréales, 1961-2004	159
Tableau 6.7	Projections des rendements pour les céréales	165

	page
Tableau 6.8	Répartition des superficies récoltées, de la production et des rendements des céréales (2002) 166
Tableau 6.9	Parts des régions turques dans la production céréalière (%) 167
Tableau 6.10	Prix à la production pour les céréales (USD/tonne) 173
Tableau 6.11	Soutien aux producteurs et transfert à l'agriculture en Turquie (en millions d'USD) 173
Tableau 6.12	Indicateurs de transferts à l'agriculture (%) 174
Tableau 6.13	Types de soutiens aux producteurs (%) 175
Tableau 6.14	ESP basée sur les produits, 1986-2004 (%) 176
Tableau 6.15	Part du soutien des prix du marché dans l'ESP pour les céréales, 1986-2004 (%) 176
Tableau 6.16	Parts des importations et exportations de céréales par groupe de pays (parts en quantité, %) 178
Tableau 6.17	Commerce céréaliier total de la Turquie 180
Tableau 6.18	Valeurs unitaires pour l'ensemble des échanges céréaliiers 191-2002 (USD/ tonnes) 187
Tableau 6.19	Commerce céréaliier de la Turquie avec le monde (2002) 188
Tableau 6.20	Commerce céréaliier de la Turquie avec l'UE et le RDM (2002) 189

PARTIE III

Chapitre 7

Tableau 7.1	Types de contaminations et de produits incriminés (toutes origines) identifiés par le système d'alerte rapide (RASFF) de la commission européenne pour la santé (années 2002 à 2005) 206
Tableau 7.2	Structures de contrôle de la qualité au Maroc 210
Tableau 7.3	Risques réels des produits alimentaires retenus (avis des experts) 213
Tableau 7.4	Consommateur marocain : Perception de l'évolution de la qualité 214
Tableau 7.5	Perception du consommateur comparée à l'avis des experts 219

Chapitre 8

Tableau 8.1	Six des sept catégories alimentaires les plus croissantes au niveau mondial se positionnent sur l'axe « santé » 229
Tableau 8.2	« Pour moi, une bonne alimentation est la meilleure médecine » 231
Tableau 8.3	Estimation de la consommation d'aliments par habitant (en 2000) 232
Tableau 8.4	Description des systèmes de cultures hydroponiques 239
Tableau 8.5	Répartition de l'utilisation des systèmes de productions hydroponiques 239

	page
Tableau 8.6	Résumé de la production biologique dans les pays méditerranéens 240
Tableau 8.7	Quelques données sur le secteur biologique à Chypre 241
Tableau 8.8	Surface de production hydroponique dans quelques pays méditerranéens 247
PARTIE IV	
Chapitre 10	
Tableau 10.1	Économie espagnole. Croissance du PIB. Variation annuelle (%) (nouvelle méthodologie CNE-2000) 264
Tableau 10.2	Économie espagnole. Comparaison entre la nouvelle méthodologie (CNE-2000) et l'ancienne (CNE-1995). Croissance du PIB en termes réels, variation annuelle (%) 264
Tableau 10.3	Évolution de l'indice des prix à la consommation (2001=100) 265
Tableau 10.4	Statistiques de l'emploi 266
Tableau 10.5	Indicateurs économiques: croissance du BIP par secteur de production (%) 268
Tableau 10.6	Structures agricoles. Comparaison du recensement de 1999 et de l'étude de 2003 269
Tableau 10.7	Nombre d'exploitations par taille et superficie, recensement de 1999 270
Tableau 10.8	Utilisation des terres en Espagne (1000 ha) 271
Tableau 10.9	Surfaces par produit (1000 ha) 272
Tableau 10.10	Évolution des principaux produits 2003-2005 274
Tableau 10.11	Évolution des productions animales, 2002-2004 275
Tableau 10.12	Prix à la ferme, 2002-2004 276
Tableau 10.13	Prix des principaux intrants, indices 2002-2004 278
Tableau 10.14	Production brute de l'industrie agro-alimentaire 280
Tableau 10.15	Nombre d'industries agro-alimentaires, 2004 280
Tableau 10.16	Sous-secteurs de l'industrie agro-alimentaire : emplois et production brute 281
Tableau 10.17	Commerce extérieur total et agricole, 2003-2004 282
Tableau 10.18	Commerce extérieur agricole par destination, 2003-2004 283
Tableau 10.19	Commerce extérieur par catégorie pour l'agriculture, la pêche et les forêts, 2003-2004 283
Tableau 10.20	Transferts du FEOGA Garantie, 2003-2004 288
Chapitre 12	
Tableau 12.1	Indicateurs macroéconomiques 341
Tableau 12.2	Parts des principaux secteurs dans le PIB (%) 2001/2002-2003/2004 342

	page	
Tableau 12.3	Pourcentage de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale 2000/2001-2002/2003	342
Tableau 12.4	Taux de croissance du PIB et du secteur agricole (%)	343
Tableau 12.5	Ressources en terres et en hommes dans l'agriculture en Égypte	344
Tableau 12.6	Expansion horizontale dans l'agriculture en Égypte	344
Tableau 12.7	Total des ressources et des besoins en eau des secteurs de consommation	347
Tableau 12.8	Population active dans l'économie nationale et dans le secteur agricole et leur productivité de 2000/2001 à 2003/2004	348
Tableau 12.9	Investissements totaux et investissements agricoles (1999/2000-2003/2004) en millions d'EGP	350
Tableau 12.10	Part des secteurs public et privé dans l'investissement agricole en millions d'EGP	351
Tableau 12.11	Valeur des subventions alimentaires de 2000 à 2004 en millions d'EGP	355
Tableau 12.12	Part des fonds publics alloués aux subventions dans les dépenses publiques totales (%)	356
Tableau 12.13	Prêts accordés par la PBDAC pour l'investissement dans différents secteurs agricoles	358
Tableau 12.14	Variations des taux d'intérêt pour les principales activités agricoles 1998/1999-2002/2003	361
Tableau 12.15	Comptes économiques de l'agriculture, résultats globaux en millions de monnaie locale	365
Tableau 12.16	Taux d'autosuffisance pour les principales denrées alimentaires	366
Tableau 12.17	Exportations et importations totales et agricoles en millions d'USD	368
Tableau 12.18	Balance commerciale totale et agricole	368
Tableau 12.19	Répartition géographique des exportations (valeur en millions d'USD)	369
Tableau 12.20	Répartition géographique des importations (valeur en millions d'USD)	369
Tableau 12.21	Pourcentage de l'utilisation des contingents pour les exportations agricoles dans l'UE	371
Tableau 12.22	Consommation alimentaire par habitant (2002/2003) kg	372
Tableau 12.23	Développement des industries alimentaires dans le secteur public et privé (Q : unités) – (V : millions d'EGP)	373
Tableau 12.24	Principaux indicateurs des industries agro-alimentaires dans le secteur des entreprises publiques 2001/2002 et 2002/2003	374

	page
PARTIE V	
Chapitre 13	
Tableau 13.1	394
Tableau 13.2	396
Tableau 13.3	399
Tableau 13.4	401
Tableau 13.5	402
Tableau 13.6	403
Tableau 13.7	404
Tableau 13.8	406
Tableau 13.9	406
Tableau 13.10	407
Tableau 13.11	408
Tableau 13.12	409

LISTE DES ANNEXES

	page
PARTIE I	
Chapitre 1	
Annexe I	29
Annexe II	30
Annexe III	32
PARTIE II	
Chapitre 2	
Tableau 2.3	47
Tableau 2.4	47
Tableau 2.5	48

	page
Tableau 2.6	Demandes totales de céréales 48
Tableau 2.7	Les productions de céréales en Méditerranée 49
Tableau 2.8	Les importations de céréales en Méditerranée 50
Tableau 2.9	Les importations nettes de céréales en Méditerranée 52
Chapitre 3	
Annexe 3.1	Evolution de la production des principales céréales au Maroc (1000 qx) 81
Annexe 3.2	Evolution des prix à la production des principales céréales au Maroc (dh/quintal) 82
Annexe 3.3	Evolution des importations de céréales au Maroc (1000 qx) 83
Annexe 3.4	Evolution des prix CAF des principales céréales au Maroc (dh/quintal) 84
Annexe 3.5	Evolution de l'indice des prix à la consommation au Maroc (base 100 en 1989) 85
Chapitre 6	
A1	Régions Nuts de la Turquie (TR) 193
A2	Régions NUTS de la Turquie au niveau 1 194
A3	Carte de la Turquie (régions NUTS) 195
A4	Production agricole par sous-secteur (régions NUTS au niveau 1) 196
A5	Échanges céréaliers de la Turquie avec les pays de l'UE (2002) 197
A6.1	Distribution régionale de la production d'épeautre (2003) 199
A6.2	Distribution régionale de la production de seigle (2003) 199
A6.3	Distribution régionale de la production d'avoine (2003) 199
A6.4	Distribution régionale de la production de céréales mélangées (2003) 200
A6.5	Distribution régionale de la production de millet (2003) 200
A6.6	Distribution régionale de la production d'alpiste (2003) 200
PARTIE III	
Chapitre 11	
Tableau 11.1	Algérie. Evolution des grands agrégats (milliards DA) 315
Tableau 11.2	Population occupée et chômage 316
Tableau 11.3	Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité de l'établissement et la strate (septembre 2004) 317
Tableau 11.4	L'emploi par secteur 318
Tableau 11.5	Importations et exportations de produits agricoles et alimentaires 318

	page	
Tableau 11.6	Evolution des échanges extérieurs (importations arrondies au million US\$)	319
Tableau 11.7	Evolution des productions agricoles en 2004	320
Tableau 11.8	Production (quintaux) et rendement (en quintaux) des céréales	321
Tableau 11.9	Superficie, production et rendement des fourrages artificiels et naturels	322
Tableau 11.10	La production de maraîchage (en quintaux)	322
Tableau 11.11	La production de pommes de terre (en quintaux)	323
Tableau 11.12	La production de cultures industrielles	323
Tableau 11.13	Production en arboriculture fruitière, agrumes et vignoble	324
Tableau 11.14	Production d'olives	325
Tableau 11.15	Palmiers dattiers : Nombre d'arbres, productions et rendements	326
Tableau 11.16	Les productions forestières	326
Tableau 11.17	Les productions animales	326
Tableau 11.18	Evolution des principales importations en volume et en valeur	327
Tableau 11.19	Evolution des prix à l'importation de certains produits	328
Tableau 11.20	Les échanges par grandes régions économiques (en %)	329
Tableau 11.21	Evolution des superficies mises en valeur pour la concession	329
Tableau 11.22	Répartition par rubrique des dépenses prévues par le plan quinquennal 2005-2009	330
Tableau 11.23	Le taux d'auto-provisionnement	321
Tableau 11.24	Le financement du secteur agricole et rural (dépenses effectives en 10 ⁶ DA)	333
Tableau 11.25	Quelques données sur la pêche en Algérie	333
Tableau 11.26	Le bilan de la Direction Générale des Forêts (1999-2004)	334
Tableau 11.27	Mise en valeur des terres par la concession. Situation des réalisations cumulées (depuis 1999) par zone écologique au 31-3-2005	336
Tableau 11.28	Mise en valeur des terres par la concession. Situation des réalisations cumulées (depuis 1999) par mode de conduite au 31-3-2005	336
Tableau 11.29	Importations de produits de la pêche	337
Tableau 11.30	La balance commerciale des produits de la pêche	337
Chapitre 12		
Annexe (1)	Equivalents des unités de mesure	375
Annexe (2)	Valeur de la production agricole, en millions d'EGP, 2001-2003	376

	page	
Annexe (3)	Estimation de la production animale, 2001-2002	377
Annexe (5)	Prix à la production, 2001-2003	378
Annexe (6)	Prix des inputs 2001/2003	379
Annexe (7)	Balance alimentaire pour les principaux produits, Egypte, moyenne 1996-2000	380
Annexe (8)	Balance alimentaire pour les principaux produits, Egypte, 2002	381
Annexe (9)	Balance alimentaire pour les principaux produits, Egypte, 2003	382
Annexe (10)	Egypte : Surface, rendement et production de céréales, légumes et cultures fourragères (2000-2004)	383
Annexe (11)	Egypte : Surface, rendement et production des cultures commerciales (2000/2004)	384
Annexe (12)	Evolution de la surface, du rendement et de la production des cultures oléagineuses (2000/2004)	385
Annexe (13)	Egypte : Surface, rendement et production des légumes (2000/2004)	386
Annexe (14)	Evolution de la surface, du rendement et de la production des légumes (2000/2004)	387
Annexe (15)	Surface, rendement et production des fruits (2000/2004)	388
Annexe (16)	Prix de gros et prix à la consommation de la viande rouge (2000/2003) EGP/kg	389
Annexe (17)	Prix à la production et prix à la consommation des principales cultures (2000-2003) EGP/tonne	390
Annexe (18)	Importations de quelques produits agricoles (1999-2004)	391
Annexe (19)	Exportations de quelques produits agricoles (1999-2004)	391
Annexe (20)	Indicateurs des sous-secteurs des IAA, secteur public, Egypte, 1999/2000-2002/2003	392

ABREVIATIONS ET SIGLES

ABFF	Accumulation Brute de Fonds Fixes (Algérie)
ACCOE	Association espagnole des négociants en céréales et oléagineux
AETC	Association espagnole des experts céréaliers
AFD	Agence Française de Développement
AFHSE	Association des fabricants de farine et de semoule d'Espagne
AFTA	Zone arabe de libre-échange
ALENA	Association de Libre-Echange Nord-Américaine
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée (France)
ARIP	Projet de mise en oeuvre de la réforme agricole (Turquie)
AsA	Accord sur l'agriculture
ASAJA	Association des jeunes agriculteurs (Espagne)
ASCUs	Unions de coopératives de vente de produits agricoles (Turquie)
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CAF	Coût Assurance Fret
CAM	Coopératives Agricoles Marocaines
CAPMAS	Central Agency for Public Mobilization and Statistics (Egypte)
CCAE	Confédération des coopératives agricoles d'Espagne
CCLS	Coopératives des céréales et légumineuses sèches (Algérie)
CCP	Certification de Conformité Produit (France)
CEE	Communauté Economique Européenne
CEI	Communauté des Etats Indépendants
CESFAC	Confédération espagnole des fabricants d'aliments pour animaux
CIMMYT	Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (Turquie)
CNAN	Compagnie maritime nationale (Algérie)
COAG	Coordination des organisations des agriculteurs et éleveurs (Espagne)
CPN	Coefficient de Protection Nominale
CPS	Cahier des Prescriptions Spéciales (Maroc)
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (France)
CSA	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (France)
CV	Coefficient de Variation
DA	Dinar algérien
DEP	Direction des Etudes et de la Planification (Algérie)
DGF	Direction Générale des Forêts (Algérie)
dh	Dirham
DSAP	Direction des Services d'Appui à la Production (Algérie)
EAC	Exploitations Agricoles Collectives (Algérie)
EAI	Exploitations Agricoles Individuelles (Algérie)
EGP	Livre égyptienne
ENIAL	Entreprise Nationale de l'Industrie Alimentaire (Algérie)
EPIC	Entreprise Publique d'Interêt Commercial (Algérie)
ERIAAD	Entreprises publiques agro-alimentaires (Algérie)
ESC	Estimation du Soutien des Consommateurs (Turquie)
ESP	Estimation du Soutien aux Producteurs (Turquie)
ESSG	Estimation du soutien aux services d'intérêt général (Turquie)
FDA	Fonds de Développement Agricole (Maroc)

FDRMVTC	Fonds pour le Développement Rural et la Mise en Valeur des terres par la Concession (Algérie)
FEGA	Fonds Espagnol de Garantie Agricole
FEOGA	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles
FIAB	Fédération espagnole des industries alimentaires et des boissons
FMI	Fonds Monétaire International
FNM	Fédération Nationale de la Minoterie (Maroc)
FNMVTC	Fonds National de Mise en Valeur des Terres par la Concession (Algérie)
FNRDA	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (Algérie)
FOSHU	Sous-catégorie des aliments à usage diététique spéciaux
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IBS	Impôts sur les Bénéfices des Sociétés (Algérie)
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFOAM	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
INCERHPAN	Organisation interprofessionnelle blé, farines et pain (Espagne)
INE	Institut national espagnol de statistique
INSEE	Institut national français de statistique
IPA	Indices de Production Agricole
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPCH	Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
IRG	Impôt sur le Revenu Global (Algérie)
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Algérie)
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance
MAP	Matrice d'Analyse des Politiques
MAPA	Ministère espagnol de l'Agriculture
MEDA	Mediterranean European Development Action
MGLA	Matière Grasse de Lait Anhydre
MGST	Mesure Globale de Soutien Total
MPRH	Ministère des Pêches et des Ressources Halieutiques (Algérie)
NFT	Technique sur film nutritif
NPF	Nation la Plus Favorisée
OAIC	Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCIC	Office Chérifien Interprofessionnel des Céréales (Maroc)
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONH	Office National de l'Huile (Tunisie)
ONICL	Office Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (Maroc)
ONUDI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
OTEX	Orientation technico-économique (Espagne)
PAC	Politique Agricole Commune
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	Programme d'Ajustement Structurel en Agriculture
PBDAC	Principal Bank for Development and Agricultural Credit (Egypte)
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Pays Méditerranéens
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises

PMG	Prix Minimum Garanti
PNDA	Plan National de Développement Agricole (Algérie)
PNDAR	Plan National de Développement Agricole et Rural (Algérie)
PNNS	Programme National Nutrition Santé (France)
PPABV	Projets visant la protection des ressources naturelles (Algérie)
PPDR	Projets pilotes de Proximité de Développement Rural (Algérie)
PPLCD	Projets de Proximité de Lutte Contre la Désertification (Algérie)
PVD	Pays en Voie de Développement
QIZ	Zone industrielle qualifiée (Egypte)
R&D	Recherche et Développement
RASFF	Rapid Alert Signal for Food and Feed (Europe)
RDM	Reste du Monde
RGA	Recensement Général de l'Agriculture (Algérie)
RISC	Research Institute on Social Change (Europe)
RMP	Révision à Mi-Parcours (Espagne)
SAU	Surface Agricole Utile
SDRD	Stratégie nationale de Développement Rural Durable (Algérie)
SEAE	Association espagnole pour l'agriculture biologique
SEEs	Entreprises économiques d'Etat (Turquie)
SONACOS	Société nationale de commercialisation des semences (Maroc)
SONATRACH	Compagnie pétrolière nationale (Algérie)
TEKEL	Compagnie turque de l'alcool et du tabac
TIAC	Toxi-Infections Alimentaires Collectives (Maroc)
TL	Livre turque
TMO	Office des produits du sol (Turquie)
TSD	Traitement Spécial et Différencié
TURKSEKER	Compagnie turque du sucre
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDE	Unités de Dimension Européenne
UE	Union Européenne
UGEOBA	Union des producteurs et exportateurs de produits biologiques et biodynamiques (Egypte)
UNCAM	Union nationale CAM (Coopératives Agricoles Marocaines)
UPA	Union des Petits Agriculteurs (Espagne)
USA	Etats-Unis d'Amérique
USD	Dollar US
USDA	United States Department of Agriculture
UTA	Unité-Travail-Annuel

Préface

Le CIHEAM présente ici son 8^{ème} rapport de conjoncture sur la situation agricole et alimentaire dans le Bassin méditerranéen. Nous avons décidé de focaliser ce rapport sur la question des céréales en Méditerranée du point de vue de la production, de la consommation et des échanges. Nous mettons en évidence que cinq pays assurent plus de 75% de la production céréalière de la zone ; la croissance de la production céréalière en longue période (40 ans) a été relativement forte, de 1,8% à 3% par an dans plusieurs pays.

Nous savons que la zone est déficitaire quant à son taux de couverture agricole et alimentaire. En matière de céréales, les pays méditerranéens, à l'exception de la France, sont importateurs nets depuis de nombreuses années. Le déficit global de la zone méditerranéenne s'élève environ à 30 millions de tonnes, les plus gros importateurs étant l'Espagne, l'Italie, l'Egypte, l'Algérie et le Maroc.

Le phénomène d'importations massives en céréales des pays à faibles revenus soulève la question de la recherche d'une plus grande sécurité alimentaire. En effet, l'échec dans l'accroissement de la production agricole ou le manque de financement des importations alimentaires risque d'entraîner de graves problèmes pour la zone. La nécessité impérieuse de mettre en œuvre des politiques nationales appropriées et de construire une coopération internationale et euroméditerranéenne pour améliorer l'approvisionnement céréalier du Bassin méditerranéen demeure prioritaire.

L'objet de ce rapport est de fournir aux responsables politiques et professionnels, aux journalistes comme aux étudiants, les éléments de connaissance de ce débat.

- ✓ La première partie présente la Méditerranée dans les négociations de l'OMC afin de situer la question méditerranéenne dans le contexte de la mondialisation des échanges agricoles.
- ✓ La deuxième partie présente la question céréalière en Méditerranée, en analysant à la fois la production, la consommation et l'approvisionnement. Quatre études de cas nationaux, le Maroc, l'Algérie, l'Espagne et la Turquie viennent illustrer le propos d'ensemble.
- ✓ La troisième partie s'intéresse aux consommateurs méditerranéens et à l'émergence de produits protégeant la santé et l'environnement.
- ✓ La quatrième partie présente trois grandes synthèses nationales consacrées à l'Espagne, à l'Algérie et à l'Égypte.
- ✓ La cinquième partie livre les indicateurs de développement agricole et alimentaire.

Je remercie nos collègues chercheurs méditerranéens de leur contribution à la rédaction de ce rapport qui offre une vue d'ensemble sur une question décisive à la définition et à la résolution de la sécurité alimentaire en Méditerranée.

Nous devons à Mahmoud ALLAYA, de l'IAM de Montpellier, d'avoir assuré la coordination générale de cette édition 2006 qui sera publiée simultanément en Français, en Anglais, en Espagnol et en Arabe. Qu'il en soit très sincèrement remercié.

Bertrand HERVIEU
Secrétaire Général du CIHEAM

PARTIE I

La Méditerranée dans les négociations de l'OMC

1 Les négociations commerciales multilatérales et leurs implications pour les pays méditerranéens

1.1 - L'Accord sur l'agriculture et les pays méditerranéens

La plupart des pays de la région méditerranéenne se sont montrés fort intéressés à participer au système commercial multilatéral. Cet intérêt commun est manifeste au vue (i) du nombre de pays méditerranéens (PM) qui ont participé à la création de l'OMC en 1995 (UE, Égypte, Israël, Maroc, Slovénie, Tunisie et Turquie), (ii) de la liste des PM qui ont rejoint l'organisation après 1995 (Albanie, Croatie et Jordanie) et (iii) des PM qui ont introduit une demande d'adhésion à l'OMC (Bosnie-Herzégovine, Liban, Serbie et Monténégro, Algérie, Libye et Syrie).

La volonté de participer à l'OMC reflète une stratégie de croissance commune s'appuyant sur une économie ouverte. À l'heure actuelle, aucun gouvernement dans la région ne s'oppose à participer au processus de mondialisation. Tous les PM prennent les mesures nécessaires pour appliquer aux différents niveaux les accords de l'OMC, y compris l'Accord sur l'agriculture (AsA) de l'OMC. Les engagements pris concernant la réduction des subventions à l'exportation, du soutien interne et des droits à l'importation sur les produits agricoles ont été interprétés comme des étapes importantes menant à une réforme des échanges agricoles. Cet objectif est partagé par la plupart des pays de la région.

Les PM présentent clairement des caractéristiques communes. Dans la région, les systèmes agricoles sont hétérogènes mais ont des schémas similaires de spécialisation des produits où la prépondérance des produits dits méditerranéens (huile d'olive, vin, fruits et légumes) est manifeste. Les structures des exploitations agricoles ont en général des liens historiques et l'ajustement structurel reste un problème non encore résolu dans de nombreuses régions agricoles méditerranéennes. En outre, ces pays connaissent les mêmes problèmes en matière d'environnement, essentiellement en liaison avec la pression sur les ressources en eau et les ressources en sols relativement ingrats. Les populations méditerranéennes partagent aussi un même type de régime alimentaire basé sur une combinaison traditionnellement saine de produits alimentaires. Enfin, les paysages agricoles sont directement liés à l'héritage culturel qui est le fruit de nombreuses générations d'agriculteurs.

Malgré cette longue liste de valeurs communes, les PM n'ont pas adopté une approche unique pour intégrer leurs zones agricoles et rurales dans le système commercial mondial. La latitude considérable laissée aux pays par l'Accord sur l'agriculture pour mettre au point leur propre politique agricole a abouti à des politiques intérieures et commerciales très différentes les unes des autres. Cette marge de manœuvre a été interprétée différemment par les PM Membres de l'OMC

et a débouché sur une série d'engagements adoptés après la conclusion du Cycle d'Uruguay.

L'encadré 1.1 présente un résumé des engagements pris par les PM après la signature de l'Accord sur l'agriculture. Les PM développés (en substance l'UE et Israël) ont choisi de garder leur option d'accorder une aide à l'agriculture dans les trois principaux piliers de la négociation, à savoir les subventions à l'exportation, l'accès aux marchés et le soutien interne. La Slovénie et Chypre sont maintenant des États membres de l'UE.

Les différences entre les pays méditerranéens développés et ceux en voie de développement sont tout particulièrement marquées en ce qui concerne le soutien interne. Actuellement, les PM développés souhaitent garder la catégorie bleue (subventions qui exigent des agriculteurs de limiter la production, voir article 6.5 de l'AsA), tout au moins dans une certaine mesure, parce qu'ils la voient comme un instrument facilitant la transition et l'abandon des subventions ayant un effet de distorsion et permettant d'éviter des coûts sociaux élevés dans les zones rurales.

Les autres pays méditerranéens Membres de l'OMC ont utilisé des formes d'aides aux exploitations beaucoup moins généreuses. À part l'UE et Israël, le seul pays dans la région autorisé à accorder des subventions à l'exportation est la Turquie, mais ce pays a appliqué des sauvegardes spéciales et un soutien interne ayant un effet de distorsion sur le commerce au-delà du niveau *de minimis* (10% de la valeur de la production pour les pays en développement). La Tunisie et le Maroc peuvent avoir recours à certaines clauses de sauvegarde spéciale et mesures de soutien interne entraînant des distorsions du commerce mais pas à des subventions à l'exportation. La Jordanie n'invoque pas la clause de sauvegarde spéciale ou les subventions à l'exportation mais a juste gardé une option quant au soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. L'Égypte n'a pas de droits au-delà du montant *de minimis* de soutien entraînant des distorsions des échanges.

Les PM en développement jouissent d'un Traitement spécial et différencié (TSD) pour un certain nombre de dispositions de l'Accord sur l'agriculture. Pour ce qui est du soutien interne, par exemple, le TSD offre une certaine flexibilité aux pays en développement leur permettant d'accorder aux agriculteurs un soutien ayant des effets de distorsion du commerce, comme l'extension de la clause *de minimis* et les dispositions de l'article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture (ils peuvent accorder des subventions à l'investissement et des subventions aux intrants qui sont généralement disponibles et font partie intégrante des programmes de développement, et fournir un soutien interne pour aider les agriculteurs à abandonner la production de cultures illicites). Les PM en développement peuvent aussi subventionner le transport et la commercialisation (article 9.4 de l'AsA).

Encadré 1.1 - Pays méditerranéens : résumé des engagements

OMC, membres : Albanie (2000), UE, Croatie (2000), Égypte, Jordanie (2000), Slovénie, Israël, Maroc, Tunisie, Turquie.

OMC, observateurs : Bosnie-Herzégovine, Liban, Monténégro, Serbie, Algérie, Libye.

Pour ce qui est des pays du bassin méditerranéen, les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay peuvent être résumés comme suit :

Concurrence à l'exportation

Subventions à l'exportation : Pays méditerranéens qui peuvent subventionner les exportations, mais seulement pour les produits pour lesquels des engagements de réduction des subventions ont été pris. Le nombre de produits est indiqué entre parenthèses : UE15 (20), Chypre (9), Israël (6), Turquie (44).

Accès aux marchés

Droit aux contingents tarifaires : Actuellement, 43 Membres de l'OMC ont inscrit un total de 1 425 contingents tarifaires dans leurs listes d'engagements. Le nombre de contingents tarifaires pour chaque pays est indiqué entre parenthèses : Croatie (9), UE15 (87), Israël (12), Maroc (18), Slovénie (20), Tunisie (13).

Droit aux sauvegardes spéciales : Actuellement, 39 Membres de l'OMC se sont réservés le droit d'appliquer un total de 6 156 mesures de sauvegarde spéciales sur des produits agricoles. Le nombre de produits visés dans chaque cas est indiqué entre parenthèses : UE (539), Israël (41), Maroc (374), Tunisie (32).

Soutien interne

Catégorie orange : 34 Membres de l'OMC se sont engagés à réduire leurs mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges qui entrent dans la catégorie orange : Croatie, Israël, Jordanie, Maroc, Slovénie, Tunisie, UE.

Toutefois, dans la pratique, les PM en développement ont moins de possibilités de soutenir leur secteur agricole que ne l'ont les pays développés. Ayant l'option de garder le soutien *de minimis* ayant un effet de distorsion des échanges, les mesures du TSD et les politiques de la catégorie verte énumérées dans l'Annexe 2 de l'AsA ne constituent pas un encouragement suffisant lorsque les ressources financières sont faibles. Les rapports AgriMed de ces dernières années ont souligné les plaintes de certains PM en développement suivant lesquelles beaucoup des subventions actuellement permises à la portée des pays plus riches pourraient avoir des effets de distorsion des échanges. Parmi ces subventions, on peut citer les versements directs aux producteurs, y compris le soutien du revenu découplé adopté dans la mise en œuvre de la révision à mi-parcours (RMP) de l'Agenda 2000. Ceci a été compris par les PM en développement comme un signe de deux poids deux mesures dans l'interprétation du système commercial mondial par les pays développés. Suivant ce point de vue, les conditions résultant du Cycle

d'Uruguay seraient plus favorables aux agriculteurs de l'UE qu'à ceux vivant dans le reste de la région méditerranéenne.

La question qui se pose, compte tenu de l'expérience passée de la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay, est de savoir si le cycle actuel de négociations reproduira la situation commerciale déséquilibrée ou si, au lieu de cela, des mesures de correction seront prises. Le développement rural semble, il est vrai, être une préoccupation commune tant aux pays en développement qu'aux pays développés de la région méditerranéenne. Cela plaiderait en faveur d'un certain degré de flexibilité afin de mieux prendre en compte les considérations autres que d'ordre commercial comme la protection de l'environnement. Toutefois, alors que les pays de l'UE ont encore les moyens financiers pour financer les politiques agricoles et rurales malgré les réductions progressives du budget de la PAC, les PM en développement ne disposent pas du budget nécessaire et ne peuvent que recourir à une protection aux frontières pour soutenir les produits spéciaux et sensibles. C'est pourquoi le débat actuel s'est transformé en une discussion sur les deux grandes questions, à savoir a) dans quelle mesure doit être revue la marge actuelle accordée par l'AsA pour les politiques intérieures et commerciales et b) dans quelle mesure les dispositions revues devraient accorder aux pays en développement de la région un traitement différencié et plus favorable.

1.2 - Groupes et positions

Les négociations commerciales multilatérales actuelles ont commencé sur la base de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Les PM, membres de l'OMC, ont pris part aux négociations visant à arriver à des "réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale". La déclaration de Doha (novembre 2001) a confirmé cet objectif mettant en avant les efforts en vue "d'établir un système de commerce équitable et axé sur le marché" inséré dans un Programme pour le développement global. Après l'impasse de Cancún en septembre 2003 et jusqu'en mars 2004, les négociations ont été bloquées. En juillet 2004, la situation a évolué et un nouvel accord a été conclu à Genève ("Ensemble des résultats de juillet") qui contient les grandes lignes (ou "cadres") à utiliser pour compléter les "modalités" concernant l'agriculture. Il a été convenu que les modalités devront en définitive porter sur les trois piliers de la réforme agricole - soutien interne, concurrence à l'exportation et accès aux marchés - d'une manière équilibrée et équitable. Bien que l'Ensemble des résultats de juillet ait été utile pour prévenir un échec brusque des négociations, il restait encore de nombreux points de désaccord (voir les sections suivantes).

La section précédente a montré que divers engagements avaient été pris par les PM après la conclusion du Cycle d'Uruguay. Des divergences continuent à exister dans le cycle actuel des négociations de l'OMC. Les prochains paragraphes présentent un aperçu des principales positions défendues par les PM en vue d'identifier les

différences et les similarités. Au bout du compte, la question est de savoir si les PM pourront adopter une approche commune en ce qui concerne la dernière partie du Cycle de Doha et intégrer leurs secteurs agricoles dans le système commercial multilatéral.

Les coûts de transaction élevés liés à des négociations d'une telle complexité (l'OMC a 148 Membres et les décisions sont prises par consensus) ont pu être en partie diminués grâce au groupement des pays. En effet, bien que les négociations commerciales multilatérales ne soient plus l'affaire d'une Quadrilatérale (USA, UE, Japon et Canada), le groupe dit des "Cinq parties intéressées", comprenant les USA, l'UE, le Brésil, l'Inde et l'Australie, constitue actuellement le groupe clé des négociations pour le Cycle de Doha. Le Brésil et l'Inde sont maintenant à la table d'honneur en tant que leaders du monde en développement et participent intensément au processus de négociation.

Un certain nombre de pays exportateurs forment le Groupe de Cairns qui préconise une libéralisation substantielle et large des échanges agricoles. Toutefois, l'émergence du G-20 (comprenant de grands acteurs du monde en développement), juste avant la Conférence de Cancún, a permis de rééquilibrer la scène des négociations. Parmi les autres groupes importants actifs, on peut citer le G-10 (aussi appelé "amis de la multifonctionnalité"), le G-90 (les pays de l'Union africaine, du groupe Asie-Caraïbes-Pacifique et des pays les moins avancés [PMA]), les pays de l'Initiative en faveur du coton (Bénin, Burkina Faso, Tchad, Mali) et le G-33 (économies vulnérables avec de petits agriculteurs).

Tableau 1.1 - Groupes de pays et participation des PM à l'OMC

Groupe	Principal objectif	Exemples de membres	Membre méditerranéen
Groupe de Cairns (exportateurs)	Accès aux marchés et réduction du soutien interne	Australie	Non
G-10 (importateurs nets)	Considérations autres que d'ordre commercial	Norvège, Japon	Israël
G-20 (pays en développement)	Réduction du soutien interne et des subventions agricoles des pays industrialisés; peu centré sur l'accès aux marchés	Brésil, Inde et Chine	Égypte
G-33 (pays en développement)	Produits spéciaux et sauvegardes spéciales pour soutenir les petits agriculteurs	Indonésie	Turquie
G-90 (PMA, Union africaine & ACP)	Préservation du traitement préférentiel	Botswana et Maurice	Maroc, Tunisie et Égypte
Communautés européennes	Préservation du modèle agricole européen	États membres de l'UE	Espagne, Grèce, France, Italie, Portugal, Slovénie, Malte, Chypre
Cinq parties intéressées	Principales parties participant aux négociations agricoles de l'OMC	UE, USA, Brésil, Inde et Australie	

Note : L'annexe I présente une liste des groupes et de leurs membres.

Où se trouvent les PM ? Il faut noter que l'appartenance à un groupe particulier n'empêche pas un pays de prendre part à d'autres groupes ou de faire connaître des opinions individuelles. En outre, plusieurs PM ont adhéré ces dernières années à l'UE, si bien que leur position s'inscrit dans l'UE et qu'ils peuvent maintenant un peu influencer ce groupe. D'autres PM sont encore exclus des négociations commerciales multilatérales en raison de leur statut de non-membre de l'OMC. Malgré l'existence de groupes de négociations, l'analyse des positions dans le cadre des négociations agricoles reste complexe comme le montrent les paragraphes suivants.

- La plupart des PM développés (Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovénie et Espagne) sont membres de l'Union européenne et ont coordonné leurs positions à l'OMC avec les autres États membres de l'UE (mais ne partagent pas nécessairement le même point de vue que les pays européens du Nord).

- Israël fait partie du G-10, un groupe de pays majoritairement développés qui attachent une importance toute particulière au rôle du secteur agricole pour répondre aux considérations autres que d'ordre commercial.
- L'Égypte participe au G-20, groupe qui a joué un rôle significatif lors de la Conférence de Cancún et s'efforce de faire pression sur l'UE et les USA dans le domaine de la libéralisation agricole et de la réduction du soutien à l'agriculture, bien que certains pays du groupe pensent que l'amélioration de l'accès aux marchés devrait être abordée avec prudence dans les pays les plus pauvres.
- La Turquie est membre d'un autre groupe, le G-33 conduit par l'Indonésie, qui met l'accent sur les propositions portant sur le traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les produits spéciaux.
- Quant au Maroc et à la Tunisie, ils partagent certains des objectifs du G-20 et du G-33. Toutefois, ils n'ont participé aux groupes de pays que par le biais de l'Union africaine (dont fait partie aussi l'Égypte) et par le G-90. Il s'agit là d'une alliance regroupant la plupart des membres de l'Union africaine, des ACP et des PMA.

Le G-90 partage avec le G-20 et le G-33 l'idée que l'agriculture joue un rôle crucial dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Tout comme le G-20, le G-90 s'est opposé à Cancún aux tentatives faites par les USA et l'UE d'inclure dans le Programme de Doha ce qui a été appelé les "questions de Singapour", à savoir l'investissement, la politique en matière de concurrence, la transparence des pratiques de passation des marchés publics ainsi que la facilitation des échanges. Les plus actifs parmi eux ont été le Kenya dans le Groupe africain, l'Ouganda ou la Tanzanie au nom des PMA et parfois les pays des Caraïbes, la Guyane ou la Jamaïque. Toutefois, sur le plan politique, beaucoup de pays dans ce groupe sont vulnérables aux pressions exercées par les USA et l'UE, vu que la plupart ont des accords commerciaux préférentiels d'une sorte ou d'une autre avec les USA (ex. Africa Growth and Opportunity Act) ou l'UE (ex. Cotonou, Accords d'association) et dépendent de ces puissances pour les aides et les prêts.

En fait, il n'existe actuellement pas de définition claire du G-90 et même la Commission de l'UE n'a pas clarifié la question de savoir si le traitement à accorder aux économies les "plus vulnérables" devrait s'étendre aux pays comme le Maroc, l'Égypte et la Tunisie considérés comme "moralement" moins bien placés que les PMA pour y figurer. Les pays méditerranéens africains sont plus développés que les PMA et ont signé ou négocient des accords bilatéraux avec l'UE et les USA ; ils n'ont pas les mêmes possibilités que les PMA d'invoquer le libre accès aux marchés des pays développés.

En résumé, l'expérience en matière de négociations agricoles semble indiquer un manque de consensus entre les PM quant à leurs stratégies de négociation en ce qui concerne le Programme de Doha. Alors que les PM développés soutiennent la nécessité de faciliter la réforme agricole par des mesures de soutien, mais de nature à avoir moins d'effets de distorsion, les PM en développement semblent s'opposer aux subventions agricoles dans les pays de l'OCDE. Toutefois, l'Égypte semble

mettre plus l'accent sur cet aspect, tandis que la Turquie, la Tunisie et le Maroc sont plus prudents en ce qui concerne l'ouverture multilatérale de leurs marchés intérieurs. De plus, l'érosion des préférences constitue encore un problème dans les PM africains.

Un point commun dans tout le bassin méditerranéen est qu'aucun pays de cette région n'appartient au Groupe Cairns et que les PM sont loin de préconiser une libéralisation générale des marchés agricoles. Au contraire, la question des produits sensibles et spéciaux est posée par beaucoup de pays de la région. Tous les PM utilisent des mesures aux frontières, de différents degrés, pour protéger leurs secteurs agricoles. La plupart des pays de la région ont des régions agricoles vulnérables. Dans les pays en développement, c'est le développement qui est en jeu et qui est lié au fait qu'une partie significative de la main-d'œuvre vit dans les zones rurales, est souvent analphabète et qu'une reconversion à d'autres activités est impossible du jour au lendemain. La plus haute priorité pour les PM en développement dans les négociations agricoles est d'éviter une accélération inconsidérée du rythme de la libéralisation des importations agricoles.

La plupart des PM sont sous pression à cet égard, mais beaucoup de PM en développement désirent aussi exporter et aimeraient en conséquence voir s'ouvrir le marché de l'UE. En outre, les PM en développement sont plus "offensifs" quant à l'élimination du soutien ayant des effets de distorsion des échanges dans les pays de l'OCDE. En ce qui concerne les intérêts défensifs, l'UE s'intéresse non seulement à contrôler la libéralisation du marché mais aussi à adoucir la transition à des subventions entraînant moins de distorsions et à conserver les soutiens internes de la catégorie orange ou bleue.

1.3 - Points de controverse et état d'avancement

Le document de référence permettant de juger l'état d'avancement des négociations est le Cadre de juillet 2004 (ou, pour être plus précis, "*Annexe A du Programme de travail de Doha: décision adoptée par le Conseil général le 1er août 2004*"). Ce document a été approuvé par les Membres de l'OMC et, en été 2005, représentait "*l'acquis*" des négociations sur l'agriculture. Le Cadre de juillet a établi des lignes directrices générales pour les modalités de chacun des trois piliers; ces lignes directrices seront précisées au cours de la dernière partie du cycle. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la définition des "modalités" pour la réforme de l'AsA à adopter à la Conférence ministérielle de Hong Kong prévue pour décembre 2005. Sur de nombreux points, le Cadre est trop général, ceci afin d'éviter que les Membres de l'OMC ne se retrouvent dans une impasse dans les

négociations agricoles en reportant simplement à plus tard un éventuel accord sur des sections spécifiques¹.

1.3.1 - Soutien interne

Le Cadre de juillet prévoit :

- Des réductions substantielles des mesures de soutien ayant des effets de distorsion. Les pays qui ont des niveaux plus élevés devant procéder à des abaissements plus importants à partir des niveaux "consolidés".
- Le soutien de la catégorie orange ("MGS totale consolidée finale") sera également réduit à l'aide d'une formule étagée, de façon à ce que les niveaux de soutien plus élevés fassent l'objet de réductions plus importantes.
- Le soutien *de minimis* sera réduit d'un montant à négocier.
- Le soutien de la catégorie bleue sera plafonné à 5% de la valeur de la production agricole.
- Des réductions du niveau **global** de soutien ayant des effets de distorsion des échanges - catégorie orange, soutien *de minimis* et catégorie bleue combinés - en utilisant une "formule étagée" qui sera conçue de façon à ce que les niveaux de soutien plus élevés fassent l'objet d'abaissements plus importants. Cette catégorie combinée est appelée Soutien global ayant des effets de distorsion des échanges.
- Le nouveau plafond pour le Soutien global ayant des effets de distorsion des échanges à la fin de la période de mise en œuvre sera la valeur la plus faible du soutien ayant des effets de distorsion des échanges résultant i) de la réduction globale et ii) de la somme des réductions/plafonds des trois composantes.
- Les MGS par produit seront plafonnées.
- Les critères définissant le soutien de la catégorie verte seront réexaminés et clarifiés pour faire en sorte que ce soutien n'ait pas d'effet de distorsion des échanges, ou au plus des effets minimes. Dans le même temps, il faudra préserver les concepts fondamentaux, les principes et le caractère effectif de la catégorie verte, et tenir compte des considérations autres que d'ordre commercial telles que la protection de l'environnement et le développement rural.

Parmi les Membres de l'OMC, l'UE a la MGS la plus grande avec 35,3 milliards d'USD en 2002, bien que ce montant soit nettement plus bas que la MGS faisant l'objet d'engagement de réduction (61 milliards d'USD). L'adhésion de la Slovaquie ne changera pas de façon significative les chiffres de l'UE. En 2001, Israël avait une MGS appliquée de 248,2 millions d'USD et une MGS faisant l'objet d'un engagement de réduction de 586,0 millions d'USD. Les MGS courantes et faisant l'objet d'un engagement de réduction sont nettement plus basses au Maroc, en Jordanie et en Tunisie. Ce dernier pays a rapporté un chiffre de zéro pour le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges non exempté en 2001. La Tunisie, le Maroc et

¹ Nous examinerons dans la dernière section de ce chapitre les propositions faites par les USA et l'UE en octobre 2005.

la Jordanie ont droit aux exceptions du Traitement spécial et différencié et devraient probablement les garder après un accord possible dans le cadre du Cycle actuel.

Les disciplines proposées concernant le soutien global ayant des effets de distorsion des échanges dans le Cycle actuel sont très importantes parce qu'elles sont à même d'exercer une plus grande pression sur le soutien effectif accordé par les pays individuels que cela n'était le cas avec les disciplines du Cycle d'Uruguay. Le Cycle d'Uruguay n'a établi des disciplines que pour certaines composantes individuelles mais pas pour la somme de ces composantes. La question est de savoir s'il faut harmoniser aux niveaux absolus ou relatifs du soutien global ayant des effets de distorsion des échanges. Certains petits pays, comme la Norvège et la Suisse, ont une MGS élevée par rapport à la valeur de leur production agricole nationale. Toutefois, exprimée en chiffres absolus, la pression est mise sur l'UE qui se situera probablement dans la tranche supérieure du soutien interne global ayant des effets de distorsion des échanges. Le Japon et les États-Unis devraient se trouver à un deuxième niveau. Les autres pays développés pourraient être à un troisième niveau et enfin les pays en développement dans un dernier niveau, conformément au principe du TSD.

Toutefois, le Cadre a reconnu le "rôle de la catégorie bleue dans la promotion des réformes de l'agriculture", ce qui peut être considéré comme une victoire de l'UE et un moyen de gagner du temps. Il est vrai que, d'après le Cadre, les versements de la catégorie bleue ne devraient pas dépasser 12 milliards d'euros (c'est-à-dire environ 5% de la valeur de la production agricole de l'UE en 2003). Cependant, comme nous le verrons dans la section suivante, les récentes réformes de la PAC offrent une marge suffisante à l'UE pour effectuer de nouvelles réductions au niveau de la MGS, de la catégorie bleue, du *de minimis* et du soutien global ayant des effets de distorsion des échanges. L'action clé pour les prochaines saisons, après la révision à mi-parcours, sera la conversion des paiements ayant des effets de distorsion des échanges en paiements uniques découplés que l'UE considère faire partie de la catégorie verte. Du point de vue des USA, il y a clairement avantage à élargir la définition de la catégorie bleue afin d'y inclure leurs paiements contractuels (effectués sur base du nombre d'animaux ou des superficies "fixes et invariables"). Ils devraient sinon les intégrer dans les limites du plafond de la MGS totale. À 5% de la valeur de la production, la règle de la catégorie bleue distincte donne droit à un soutien supplémentaire de 9,5 milliards d'USD aux États-Unis (IPC, 2005).

Tableau 1.2 - Soutien interne notifié : catégories orange, bleue et TSD (million d'USD)

	Année	MGS appliquée	MGS consolidée	Traitement Spécial et Différencié	Catégorie bleue
UE	2001/2002	35 710,3	61 053,6		21 569,0
Slovénie	2003	11,7	56,2		39,5
Tunisie	2001	0,0	43,1	60,5	
Israël	2001	248,2	585,9		
Maroc	2002	24,7	64,1	129,9	
Jordanie	2002	1,0	2,0	0,6	

Source : Communications des Membres de l'OMC et exposé de l'auteur.

Les PM restants qui ont gardé un certain soutien de la MGS ont procédé à des réductions significatives au niveau de la MGS appliquée (voir tableau 1). Cela signifie que d'autres réductions au niveau de la MGS consolidée ne devraient pas entraîner de contraintes. Tous les PM en développement seront touchés par le *de minimis* ou, étant donné leurs niveaux absolus de MGS totale consolidée finale, sembleraient devoir relever d'un des niveaux les plus bas. En outre, le Cadre établit que les pays en développement seront autorisés à appliquer des réductions plus faibles sur des périodes plus longues, et continueront à pouvoir bénéficier d'exemptions au titre de l'article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture. De plus, la réduction *de minimis* sera négociée et un traitement spécial sera accordé aux pays en développement, qui seront exemptés s'ils "consacrent presque tout le soutien *de minimis* aux agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance et dotés de ressources limitées". D'après la proposition du G-20, les pays en développement n'ayant pas de droit au titre de la MGS (comme l'Égypte) seraient exemptés de la réduction.

La plupart des PM en développement souhaitent que les négociations actuelles prévoient un contrôle plus strict des subventions des pays développés qui concernent aussi la catégorie verte. Toutefois, une fois démontré que le soutien de la catégorie n'a qu'un effet minimal de distorsion, il pourrait y avoir un consensus des intérêts entre les pays des rives du nord et du sud de la Méditerranée :

- Les PM du Sud aimeraient introduire des dispositions tenant compte des types de programmes adaptés aux réalités de leurs zones rurales pauvres et qui puissent satisfaire au critère fondamental du soutien ayant des effets de distorsion sur les échanges au plus minimes.
- Les pays développés du Nord, en substance l'UE, qui se sont lancés dans une réforme approfondie des politiques de soutien couplé craignent beaucoup que le moindre changement apporté au libellé actuel ait l'effet pervers de compromettre leurs réformes.

La question de savoir si la catégorie verte est un exemple du "deux poids deux mesures" de l'UE ou une "solution appropriée pour des politiques ciblées sur leurs préoccupations sociales et politiques et autres préoccupations non commerciales" continuera à faire l'objet de futurs débats. Il semble que les contraintes imposées sur la catégorie orange, la catégorie bleue et le soutien *de minimis* dans les économies développées ajouteront des arguments favorisant l'acceptation par les pays en développement de la catégorie verte comme ligne directrice pour les politiques agricoles dans les années à venir. Nous reviendrons sur cette question à la fin de ce chapitre.

1.3.2 - Concurrence à l'exportation

En ce qui concerne la **concurrence à l'exportation**, le Cadre inclut un objectif convenu pour ce pilier, à savoir l'élimination des subventions à l'exportation pour une date 'crédible'. L'Accord cadre se réfère à "toutes les formes de subventions à l'exportation", ce qui signifie une élimination en parallèle des éléments subventionnés des crédits à l'exportation bénéficiant de l'appui des pouvoirs publics (avec l'élimination progressive des crédits et des programmes d'assurance de plus de 180 jours), l'aide alimentaire et les monopoles d'exportation agréés par l'État. Les négociations permettront aussi d'élaborer des disciplines applicables à toutes les mesures à l'exportation dont les effets sont équivalents à ceux des subventions. La dernière étape des négociations s'attachera à finaliser l'identification des politiques aux effets équivalents dans le cadre des crédits à l'exportation ayant des périodes de remboursement égales ou inférieures à 180 jours, de certains types d'aide alimentaire et de certaines pratiques des entreprises commerciales d'État exportatrices.

Parmi les membres de l'OMC, l'UE représente 92% des subventions à l'exportation en valeur, avec des dépenses s'élevant à 29,3 milliards d'USD de plus que pour la période 1995-2000. Cependant, en 2000-2001, l'UE a accordé des subventions à l'exportation pour 2,6 milliards d'USD, c'est-à-dire bien en dessous de la valeur engagée de 7,5 milliards d'USD. Le plafonnement de la valeur pour les subventions à l'exportation n'a pas entraîné de restrictions pour l'UE. Par contre, la consolidation des quantités a été beaucoup plus contraignante en ce qui concerne les flux d'exportation pour certains produits (riz, volaille, œufs, porc, fruits et légumes ainsi que les produits laitiers).

Sur le plan offensif, l'UE se concentre sur d'autres types de subventions à l'exportation. La plupart des PM ne seront guère concernés, à l'exception d'Israël et de la Turquie, mais l'élimination des subventions à l'exportation peut prendre plus longtemps pour la Turquie en tant que pays en développement. Les autres PM en développement auront le droit de subventionner le transport et la commercialisation (article 9.4 de l'AsA) "pendant une période raisonnable à négocier" après la date de la suppression des principales subventions.

Une autre question concernant les subventions à l'exportation pour certains PM peut être les méthodes d'action des entreprises commerciales d'État exportatrices. En fait, les discussions portent sur les moyens d'éviter que les activités des entreprises commerciales d'État ne soient utilisées pour détourner les engagements concernant les subventions à l'exportation. Il pourrait s'ensuivre un contrôle plus strict d'organismes comme l'Office national de l'huile (ONH) en Tunisie qui a été créé et maintenu pour garantir un revenu minimum aux producteurs d'huile d'olive, un secteur de grande importance économique et sociale pour la Tunisie. Toutefois, conformément au Cadre, les entreprises commerciales d'État des pays en développement jouiront de dispositions spéciales pour préserver la stabilité des prix intérieurs.

1.3.3 - Accès aux marchés

Le Cadre engage les Membres à effectuer "des améliorations substantielles de l'accès aux marchés pour tous les produits" en développant "une approche unique" : tous les pays, sauf les pays les moins avancés, doivent contribuer en améliorant l'accès aux marchés pour tous les produits. Cela signifie que tous les membres de l'OMC de la région méditerranéenne devront faire des concessions dans ce pilier.

Le Cadre mentionne les réductions tarifaires soumises à deux principes : (a) la 'progressivité', c'est-à-dire des abaissements plus importants des tarifs plus élevés et (b) la flexibilité concernant les "produits sensibles" et les "produits spéciaux" en s'appuyant sur le critère des 'besoins en matière de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural'.

L'accès aux marchés semble être le pilier le plus sensible. Alors que les concessions dans les deux premiers piliers toucheront essentiellement les économies industrielles, en particulier l'UE et les USA, le pilier de l'accès aux marchés touche tout le monde, à l'exception probable des PMA. Juste après le Cadre de juillet, il était nécessaire que les négociations progressent sur : (a) le type de la formule de réduction tarifaire qui produirait des "améliorations substantielles de l'accès aux marchés", avec une approche progressive ; (b) la façon dont on pourrait traiter les produits sensibles de tous les pays et la façon dont on pourrait accorder une flexibilité additionnelle aux pays en développement pour leurs "produits spéciaux" et la façon dont ils pourraient utiliser leurs mesures de "sauvegarde spéciale" pour faire face à des poussées des importations ou à des baisses de prix ; et (c) la façon de traiter les intérêts contradictoires des pays en développement en ce qui concerne l'accès préférentiel aux marchés des pays développés.

Le choix des formules pour les réductions tarifaires est crucial pour les objectifs visés par le Cycle (voir encadré 1.2). De nombreux pays maintiennent des tarifs consolidés bien supérieurs aux tarifs appliqués. Parce que les réductions de tarifs dans l'OMC sont faites à partir des niveaux consolidés, des réductions substantielles de tarifs seront nécessaires pour avoir un effet sur le commerce.

L'idée fondamentale du Cadre est de diviser les lignes tarifaires des pays développés et en développement en différents ensembles de fourchettes tarifaires en fonction du niveau des droits actuellement appliqués, chaque fourchette étant soumise à des abaissements en pourcentage différents. Pour les pays en développement, les abaissements en pourcentage pour chacune des fourchettes seraient plus faibles, moins de deux tiers de ceux que les pays développés appliqueraient dans des fourchettes comparables. Pour ce qui est de la méthode de réduction tarifaire, les USA et les exportateurs agricoles préfèrent généralement recourir à une "formule suisse" ayant des effets d'harmonisation pour les abaissements, qui réduirait beaucoup plus fortement les tarifs plus élevés, même à l'intérieur de chaque fourchette. Toutefois, un consensus de plus en plus large se fait sur l'utilisation de réductions linéaires de pourcentages progressivement plus élevés pour chaque fourchette ou "approche étagée". Les pourcentages effectifs de réduction doivent faire l'objet de négociations.

En ce qui concerne les instruments de flexibilité contenus dans le Cadre, le premier concerne tous les pays qui peuvent désigner 'un nombre approprié' de produits sensibles pour lesquels la formule de réduction ne s'appliquera pas, bien que des réductions tarifaires continueront à être exigées et que l'accès aux marchés devra être amélioré par un élargissement des contingents tarifaires. Bien que cette disposition réponde surtout aux préoccupations du G-10, elle bénéficiera aussi aux secteurs fortement protégés comme celui du sucre dans l'UE. Si l'on considère que les produits avec des tarifs supérieurs à 100% sont "sensibles", alors l'Union européenne peut faire valoir que 5% de la totalité des lignes tarifaires devraient être considérées comme produits sensibles.

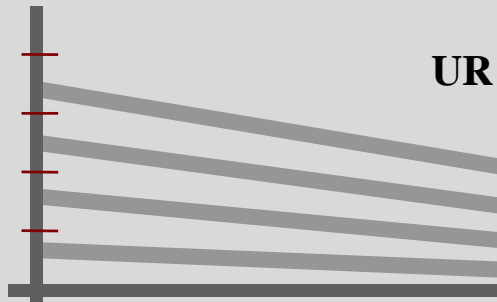
Un petit paragraphe sur les pays moins avancés indique qu'ils n'auront pas à s'engager à procéder à des réductions. Les pays développés doivent offrir un accès en franchise de droits et sans contingent à toutes les exportations des PMA, de même que les pays en développement "qui sont en position de le faire".

Un deuxième élément intéressant pour les pays développés et en développement concerne le mécanisme de sauvegarde spéciale. Alors que son maintien pour les pays développés fait encore l'objet de négociations, le Cadre introduit son utilisation par les pays en développement.

Encadré 1.2 - Approches des formules de réduction tarifaire

Les graphiques ci-après sont des représentations visuelles simplifiées des diverses approches, présentées ici uniquement de **façon schématique** pour donner une idée de la différence entre les approches. Chaque ligne représente une réduction hypothétique à partir d'un tarif de départ représentatif unique. En réalité, il y a tout un éventail de tarifs de départ dans chaque catégorie.

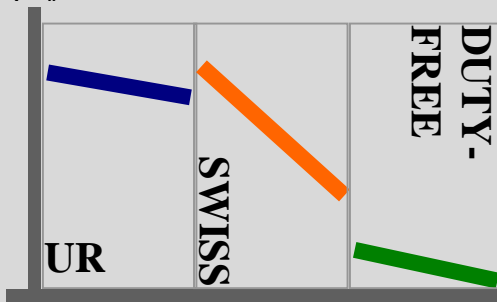
'Approche fondée sur des fourchettes' (projet de modalités, mars 2003)



Produits classés en catégories en fonction du niveau du tarif de départ.

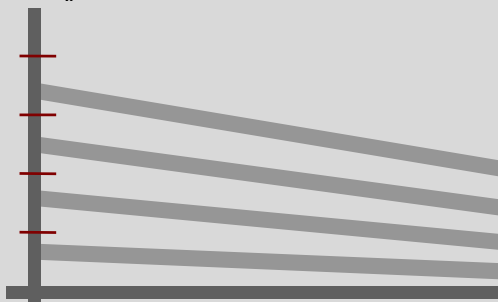
Fourchettes supérieures : réductions plus importantes. Dans le projet de modalités de mars 2003, les formules pour chaque fourchette utilisent l'approche adoptée lors du Cycle d'Uruguay (UR) (réductions moyennes soumises à des minimums).

'Approche composite' (projets de cadres de Cancún)

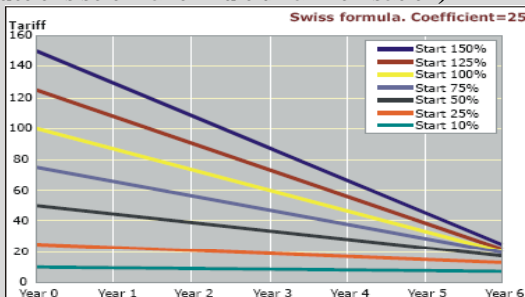


Produits classés en fonction de leur sensibilité.

Cette approche, utilisée dans les projets de cadre de Cancún, "combine" trois formules. La formule du Cycle d'Uruguay s'applique à une catégorie, la formule suisse à une autre et la franchise de droits à une troisième.

Encadré 1.2 (suite)*'Approche étagée' (Cadre de juillet)***Produits classés en fonction du niveau du tarif de départ.**

Niveaux (ou fourchettes) supérieurs : réductions plus importantes. Type de formule et nombre de niveaux? Ces points doivent encore faire l'objet de négociations dans le Cadre.

'Formule suisse' (réductions selon la formule d'harmonisation)**Réductions plus importantes pour les tarifs élevés.**

La formule suisse est un type particulier de méthode d'harmonisation. Elle utilise une formule mathématique unique pour donner :

- un éventail étroit de taux de tarifs finals à partir d'un large éventail de tarifs initiaux ;
- un taux final maximal, aussi élevé qu'ait été le tarif initial.

Source : OMC (2004), "Négociations de l'OMC sur l'agriculture. Questions visées et état d'avancement", 1 décembre 2004.

Le troisième instrument est le TSD qui permettra aux pays en développement de désigner 'un nombre approprié' de produits spéciaux en s'appuyant sur le critère des besoins en matière de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural. Les critères et le traitement de ces produits seront spécifiés au cours de négociations qui porteront probablement surtout sur le nombre de produits (que le G-33 des pays en développement dit devrait être déterminé personnellement par chacun) et sur la nécessité éventuelle d'abaissements tarifaires.

Les partisans du régime des produits spéciaux des pays en développement du G-33 travaillent sur les indicateurs concernant ces produits. Toutefois, certains pays en développement ayant des intérêts en matière d'exportation ont exprimé leur crainte qu'une libéralisation réduite pour les produits spéciaux pourrait freiner les échanges Sud-Sud.

Alors qu'il est relativement aisé d'arriver à une convergence entre les PM en développement sur la question de la suppression des subventions dans l'UE, il est beaucoup plus difficile d'arriver à un accord sur la question de savoir quels seront les marchés des pays concernés par la réduction tarifaire et lesquels seront protégés. La plupart des PM en développement préconiseront probablement les exemptions de réductions tarifaires agricoles, tandis que cette position ne sera pas suivie par la plupart des pays du G-20, ce qui aura pour conséquence probable d'affaiblir la position des pays en développement dans la partie finale du cycle des négociations.

Le Cadre stipule que les négociations tarifaires traiteront aussi de l'érosion des préférences commerciales due à la libéralisation du traitement de la NPF bien qu'il n'existe pas de ligne directrice sur la manière de traiter cette question. Certains pays du G-20 doutent que ces préférences apportent un réel bénéfice parce qu'elles encouragent les petits pays à dépendre d'un nombre restreint de produits non concurrentiels, découragent la diversification et empêchent d'autres pays de fournir ces produits. D'après cette argumentation, les pays dépendant actuellement des préférences se trouveraient dans une situation meilleure si les grands marchés étaient libéralisés et les subventions éliminées.

Les progrès des négociations pour l'intégration intra-arabe et la signature d'accords bilatéraux avec les USA peuvent être considérés comme une réaction tactique des PM au manque de progrès au niveau des Associations euro-méditerranéennes ainsi qu'aux timides avancées entreprises par le système multilatéral vers une libéralisation agricole. La défaillance des négociations multilatérales ouvrira la porte au régionalisme comme nous le verrons ci-après.

Le régionalisme présenterait certains avantages s'il était vu comme une "intégration profonde". C'est ce qui arriverait si des arrangements d'intégration régionale offraient un mécanisme pour l'harmonisation des systèmes de réglementation et des procédures administratives et comportaient aussi des transferts des partenaires "plus riches" vers les "plus pauvres". Toutefois, l'approche régionale pose le problème du système en étoile "hub-and-spoke" où plusieurs petits pays cherchent des accords bilatéraux avec un pays plus grand, avec le pouvoir de négociation se retrouvant au cœur de l'étoile.

1.4 - La réforme de la PAC et les négociations commerciales agricoles

1.4.1 - Découplage des soutiens

Les deux puissances influentes, les USA et l'UE, semblent assez peu disposées à éliminer le soutien interne pour l'agriculture. Dans l'UE, la PAC a avancé lentement le long de trois grandes lignes. Premièrement, le soutien du revenu a de plus en plus reposé sur les paiements directs avec une moindre importance mise sur l'intervention sur le marché. Deuxièmement, l'agriculture de l'UE est maintenant nettement plus ouverte à la concurrence étrangère que par le passé, bien que la protection aux frontières reste relativement élevée pour certains produits. Troisièmement, l'aide aux exploitations dépend beaucoup plus de la conformité aux exigences de la société moderne en matière de qualité, de sécurité alimentaire et d'environnement. La réforme MacSharry et l'Agenda 2000 ont constitué les principales étapes de ce cheminement. La réforme adoptée en juin 2003 par le Conseil des ministres maintient les mêmes orientations. Cette réforme est connue sous le nom de la révision à mi-parcours (RMP) de l'Agenda 2000 et a été examinée dans le rapport AgriMed de 2004.

La RMP a introduit un instrument apparemment nouveau connu sous le nom de "paiement unique" qui est supposé être "découplé" de la production. Un point de discussion est la signification exacte du 'découplage' et son influence sur le commerce. Dans le cadre de la RMP, le découplage se caractérise par la conversion des paiements directs au titre des différents programmes en un paiement unique par exploitation qui reste constant au cours du temps et ne dépend pas de l'affectation des terres à différentes cultures.

Un des objectifs de la RMP est de réduire la production faite dans le seul but de 'récolter' une subvention. En théorie, cela devrait diminuer la quantité de produits venant des exploitations agricoles européennes qui doivent soit être protégés des importations meilleur marché ou être déversés sur les marchés mondiaux avec des subventions à l'exportation. Le découplage signifie que le soutien du revenu dépendra moins des interventions sur les prix ; d'un point de vue politique, cela ouvre la porte à une ouverture plus grande des marchés de l'UE à la concurrence étrangère. Ainsi, l'UE vise à obtenir une reconnaissance internationale pour ses paiements découplés comme paiements de la catégorie verte, c'est-à-dire comme transferts du budget public non limités par les règles de l'OMC. Les dépenses du budget public par les paiements 'apparemment' découplés constituent le moyen choisi par l'UE et les USA pour faciliter la transition vers un marché agricole plus ouvert.

Toutefois, plusieurs remarques peuvent être faites en ce qui concerne le concept de découplage de l'UE. Premièrement, le découplage n'est que partiel et certains produits (par ex. le blé dur et le riz) continueront à recevoir des paiements spécifiques. Deuxièmement, les États membres de l'UE auront le droit de maintenir

un certain pourcentage des paiements directs actuels (c'est-à-dire les paiements de l'Agenda 2000) comme paiements spécifiques liés à la production jusqu'en 2007. Ceci a été défendu par certains États membres qui craignaient un abandon possible des terres comme conséquence du découplage total. Troisièmement, il n'est pas clair dans quelle mesure les nouveaux paiements uniques seront reconnus par les autres membres de l'OMC comme un passage convainquant de la catégorie bleue à la catégorie verte. En fait, les paiements directs complets stabiliseront un système déséquilibré de soutien du revenu non seulement au sein de l'UE mais aussi entre l'UE et les pays tiers qui n'ont pas les mêmes possibilités financières pour financer de tels paiements. Dans un sens, le processus de mondialisation pousse à une plus grande intégration des marchés agro-alimentaires, mais les chances sont loin d'être égales. La réforme de la PAC ne corrigera pas les asymétries internationales actuelles quant aux niveaux du soutien agricole.

Un argument souvent utilisé en faveur des paiements directs dans l'UE est qu'ils permettent de prendre en compte les considérations autres que d'ordre commercial comme la préservation des paysages, de l'environnement et d'autres aspects culturels liés aux activités agricoles. Les paiements directs constituent le noyau de la PAC qui officiellement vise à préserver le modèle agricole européen. Mais les liens entre le nouveau paiement unique et les considérations autres que d'ordre commercial ne sont pas clairs. Il est vrai que les exigences que doivent remplir les agriculteurs pour recevoir ces paiements sont de plus en plus liées aux conditions environnementales et d'utilisation des terres (écoconditionnalité). Mais le paiement unique est plus de nature à être une mesure de soutien du revenu plutôt qu'une politique rurale axée spécifiquement sur les considérations autres que d'ordre commercial.

1.4.2 - Pressions nationales sur la réforme de la PAC

L'exemple des négociations de l'Agenda 2000 sur la réforme de la PAC donne à penser que les facteurs internationaux étaient assez puissants pour exercer une réelle pression pour une réforme. Dans les négociations de la RMP, l'influence des pressions internationales sur la réforme de la PAC semble avoir augmenté. Cela étant, les intérêts nationaux semblent rester un obstacle majeur à une réforme en profondeur de la PAC tendant vers des systèmes de soutien agricole sans effet de distorsion des échanges.

Une approche appropriée pour comprendre l'élaboration de la politique dans le cas de la PAC serait peut-être de considérer l'interaction entre la Commission, en tant que 'chef d'entreprise', et les préférences nationales reflétées au sein du Conseil des ministres. L'intérêt largement répandu porté aux questions relatives à la qualité et à la sécurité alimentaire ainsi qu'à l'environnement semble actuellement faire que la Commission se détourne des intérêts des agriculteurs pour mettre l'accent sur des intérêts d'ordre plus général illustrés par l'approche de 'l'environnement rural'. Les intérêts non agricoles permettent à la Commission de jouer son rôle en maintenant l'initiative pour la promotion des réformes de la PAC. Toutefois, les

intérêts nationaux peuvent exercer une influence qui se traduit par un ralentissement du rythme des réformes. Ainsi, le maintien du soutien agricole est un scénario probable dans chaque réforme, parce que certains pays, comme la France, ont choisi de le défendre et que d'autres pays, comme le Royaume-Uni, ont choisi de ne pas donner la priorité à la réforme de ce soutien, même s'ils y étaient favorables. En d'autres termes, les opposants à la réforme attribuent une plus haute priorité à la PAC que les partisans de la réforme. Il est également clair que les intérêts particuliers influent sur la PAC de façon différente d'un pays à l'autre. Dans les pays qui donnent la priorité à la PAC, le vote officiel de leur ministre au Conseil semble refléter l'intérêt national. Dans d'autres pays, moins intéressés à la PAC, les intérêts nationaux influencent en général directement la Commission par l'intermédiaire des organisations d'agriculteurs ou des groupes de pression non agricole. L'orientation et la rapidité du processus de réforme doivent venir des changements au niveau des préférences de la politique nationale des États membres.

Ces dernières années, plusieurs États membres de l'UE, y compris le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni (et plus récemment l'Allemagne et les Pays-Bas) ont plaidé en faveur d'une réforme agricole. La France et l'Irlande ont adopté un point de vue opposé, suivis habituellement par l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, la Grèce, le Portugal et l'Espagne. La position italienne a plus de points communs avec ce dernier groupe de pays mais l'Italie a formulé au cours de ces dernières années ses propres propositions souvent concentrées sur les questions de qualité alimentaire ou demandant une orientation plus tournée vers le Sud pour la PAC. Cette diversité des intérêts nationaux a engendré une forte inertie au niveau de la PAC.

Trois forces dominantes expliquent la réticence à procéder à une réforme de l'agriculture dans l'UE. Le premier facteur est l'importance caractéristique attachée à l'agriculture qui a été en grande partie considérée comme essentielle pour le modèle agricole européen. Il est aussi relié aux négociations commerciales internationales où l'enjeu est non seulement une politique agricole performante mais aussi la poursuite d'une politique agricole indépendante protégée de l'interférence des USA. Une deuxième pression vient des avantages financiers que reçoivent certains États membres du FEOGA. Certes la politique agricole est chère pour les contribuables européens mais le poids significatif de l'agriculture dans certains États membres signifie un montant important de transferts depuis Bruxelles et un solde financier net positif. Enfin le dernier facteur concerne le scepticisme vis-à-vis de la capacité du système de marché à assurer une allocation efficace de ressources au secteur agricole.

Par contre, le Royaume-Uni était en général favorable aux propositions de la Commission pour une réforme de la PAC, à l'exception de l'introduction de plafonds pour les paiements directs, ce qui n'est pas surprenant vu la taille moyenne plus grande des exploitations agricoles britanniques. Le gouvernement ainsi que le parlement britanniques se sont prononcés pour le découplage total et la

mise en place d'un système de politiques agro-environnementales et de développement rural. Du point de vue britannique, les propositions de la Commission prennent en compte les obligations résultant du Cycle de l'OMC. Ce point de vue est soutenu par la position de la population non agricole qui est en général sceptique vis-à-vis du soutien agricole. De plus, la pression est de plus en plus grande en ce qui concerne les conséquences des activités agricoles sur l'environnement et le bien-être des animaux.

La position de l'Allemagne sur la réforme de la PAC a également changé au cours de ces dernières années. Traditionnellement, l'Allemagne en ce qui concerne la PAC était favorable au soutien agricole via des prix élevés en concordance avec les structures agricoles inefficaces caractérisant le secteur agricole allemand, au moins avant l'unification. Le cœur du conflit pour l'Allemagne était la contradiction entre la réduction nécessaire du budget agricole (devant selon toute vraisemblance augmenter après l'élargissement) et le maintien des hauts niveaux du soutien agricole. L'intention du gouvernement allemand d'améliorer le solde financier net dans l'UE a conforté les partisans d'une large réforme de la PAC en Allemagne. Avec un ministre de l'Agriculture membre du parti des Verts, l'Allemagne s'est faite le chantre de la protection de l'environnement, de l'agriculture biologique et du bien-être des animaux. Cela implique une attitude positive vis-à-vis des politiques du deuxième pilier. Depuis que l'Allemagne a surmonté ses réticences quant à l'abandon du statu quo (comme on a pu aussi l'observer pendant les débats relatifs à l'Agenda 2000), le rapport entre les trois modèles cités a penché en faveur d'une réforme de la PAC. Ceci a permis à la Commission de prendre certaines initiatives pour les propositions au niveau de la RMP, y compris en ce qui concerne le découplage et la modulation des paiements directs.

Dans le cadre budgétaire restrictif actuel, le gouvernement allemand a favorisé une renationalisation partielle des subventions agricoles. Le Royaume-Uni, la Suède et les Pays-Bas, entre autres, semblent plus prêts à préconiser l'élimination progressive des subventions de la PAC et l'intégration des politiques agricoles dans leurs propres stratégies de développement rural. Toutefois, les États membres européens du Sud ne sont pas très enthousiastes à l'idée d'accepter un changement radical de la PAC en faveur de projets de développement rural, vu que ces pays auraient probablement à cofinancer une part significative de ces projets. La position de la France semble être complexe, étant donné qu'elle est en même temps contributeur et bénéficiaire. Bien que le débat ait beaucoup à faire avec l'allocation de ressources financières limitées, il est assez habituel de voir les agriculteurs français et européens du Sud défendre le point de vue que la PAC est à la base même de l'UE. Cela signifie que toute démarche allant vers une renationalisation des politiques agricoles est vu comme "un acte de trahison" des idéaux qui ont inspiré l'UE.

La marge de manœuvre de l'UE pour arriver à un consensus interne en vue de prendre d'autres mesures menant à la libéralisation des échanges agricoles diminuera encore après l'élargissement vu que les versements des aides

deviendront un droit acquis pour des millions d'agriculteurs dans les nouveaux États membres. Toutefois, au vu de l'affaiblissement de l'influence des agriculteurs en Europe dans les prochaines décennies suite à la baisse de leur nombre, la PAC, d'après la théorie des choix publics devrait tendre à s'orienter vers une approche plus axée sur le marché.

C'est ce que fait apparaître l'accord du Conseil sur le budget de l'UE obtenu à Bruxelles en décembre 2005. Les dépenses concernant le soutien du revenu respecteront le plan des dépenses adopté en octobre 2002, avant l'élargissement de l'UE, préservant ainsi les paiements directs correspondant à ceux convenus dans le cadre de la réforme de la PAC. Toutefois, il a été convenu d'une révision globale du budget en 2008-2009 qui inclura l'examen de la politique agricole commune et du rabais britannique. Le développement rural reste le principal perdant de ces compressions budgétaires. Cela étant, la part de l'axe "ressources naturelles" dans le budget de l'UE (contenant les dépenses de la PAC) diminuera et passera de 47% en 2006 à 40% en 2013. À leur discrétion, les États membres peuvent transférer des montants complémentaires, en deçà de ce plafond, vers des programmes de développement rural, jusqu'à concurrence d'un maximum de 20% des montants qui leur reviennent pour les dépenses de marché et les paiements directs. Les montants transférés à l'appui de mesures en faveur du développement rural, au titre de tels arrangements, ne sont pas soumis aux règles relatives au cofinancement national. C'est ainsi qu'a été prévu un système de modulation qui donne aux États membres de l'UE la chance d'approuver les transferts fondamentaux du soutien du revenu au développement rural.

1.4.3 - L'OMC impliquera-t-elle des contraintes pour la PAC ?

Les futurs changements de la PAC seront déterminés par les négociations commerciales internationales. Toutefois, avec le Cadre convenu, il est peu probable qu'une réforme de l'AsA de l'OMC nécessite impérativement une réforme de la PAC. Les changements résulteront à l'avenir de pressions internes, comme l'élargissement (voir CIHEAM, 2004) et les débats politiques au Conseil sur le futur budget. La PAC sera aussi soumise à la pression des décisions de l'Organe de règlement des différends, comme cela est arrivé avec les bananes et le sucre (voir ci-après). Les différends commerciaux représentent une source d'influence qui est liée à l'interprétation de la législation internationale et qui exercera probablement une pression sur la PAC dans les années à venir. Toutefois, le Cadre de juillet ne semble pas être en soi une source majeure de difficultés pour la future PAC.

Le fait qu'un nouvel accord n'entraînera pas de contraintes pour la PAC est dû, en grande partie, aux réformes entreprises ces dernières années :

- L'initiative *"Tout sauf les armes"* qui assurera aux pays les moins avancés un accès total aux marchés de l'UE.
- L'extension des accords préférentiels qui touchent 64% de la totalité des importations agricoles de l'UE.

- Le fait que l'UE est le plus grand importateur agro-alimentaire au monde, avec des importations s'élevant à 69,8 milliards d'euros comparés aux USA avec 61,6 milliards d'euros.
- La réforme des prix après l'achèvement de l'Agenda 2000 et de la RMP facilitera une réduction substantielle des subventions à l'exportation. La question est de savoir si les réformes de la PAC et le calendrier pour l'élimination des subventions aux exportations à une "date crédible" sont compatibles. Le projet de texte ministériel de Hong Kong semble assez favorable à l'UE. Un accord a été conclu sur une élimination en parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations et des disciplines sur toutes les mesures relatives aux exportations ayant un effet équivalent à mener à bien d'ici fin 2013.
- La RMP permet une réduction importante de la MGS et du soutien global ayant des effets de distorsion des échanges. Même dans l'hypothèse prudente d'un découplage partiel (voir Velazquez, 2004), tant la MGS consolidée que le soutien global ayant des effets de distorsion des échanges peuvent être réduits de plus de 60%. Et la catégorie bleue sera effectivement inférieure au niveau consolidé de 5% de la valeur de la production agricole de l'UE. Vu que l'Union européenne compte un plus grand nombre de pays membres sans avoir augmenté ses dépenses au titre de la catégorie bleue, le pourcentage des dépenses par rapport à la valeur globale de la production baissera naturellement.

Sur la base des prévisions établies par le ministère de l'Agriculture des USA pour ce qui concerne les prix du marché, Brink (2005) conclut que l'Union européenne et les États Unis pourraient absorber des réductions de respectivement 72% et 61% dans leur engagement de MGS totale sans changement significatif de leur politique. Les prévisions de Brink tiennent compte des changements opérés dans les programmes agricoles de l'UE suite à la RMP, en particulier du passage de paiements de la catégorie bleue à la catégorie verte, et de la prolongation de la US Farm Act actuelle au-delà de 2007 (avec l'inclusion des paiements contracycliques dans la catégorie bleue). Ces résultats tendent à confirmer la conclusion que des pourcentages très élevés de réduction de la MGS totale et du soutien global ayant des effets de distorsion des échanges seraient nécessaires pour rendre obligatoire des changements importants des politiques de soutien de ces pays.

1.5 – Perspectives : l'avenir du système commercial multilatéral

Les derniers jours juste avant le bouclage de ce document, un certain nombre de propositions, de réunions et d'événements ont eu lieu dans le cadre des négociations du Cycle de Doha. Beaucoup d'entre eux ont pu déjà être abordés, toutefois il pourrait être intéressant de se pencher de plus près sur la proposition des USA concernant l'agriculture ainsi que sur la proposition de l'UE qui s'ensuit.

En octobre 2005, les USA ont présenté un plan ambitieux pour débloquer les négociations sur les modalités pour l'AsA. En effet, jusqu'à cette date, les négociations commerciales multilatérales semblaient être bloquées du fait de la position rigide des principaux partenaires commerciaux sur le volet agricole. Cela étant, les USA ont fait une proposition portant sur les trois piliers principaux en vue de redéfinir le Farm Bill pour 2007. En résumé, la proposition des USA était la suivante :

- En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, élimination totale des subventions aux exportations d'ici 2010, en accord avec la proposition du G-20.
- En ce qui concerne le soutien interne, les USA réduiraient de 53% la totalité de leur soutien global ayant des effets de distorsion des échanges. Dans cette catégorie de mesures, ils ont proposé de réduire de 60 points de pourcentage leur MGS totale, attendu que le soutien *de minimis* et la catégorie bleue pourrait chacun s'élever à 2,5% de la valeur de la production agricole. D'une façon similaire, d'autres pays comme l'UE et le Japon devraient aussi faire des efforts importants de réduction en proportion de leurs niveaux plus élevés de soutien ayant des effets de distorsion. La proposition des USA préconisait une réduction de 83% de la MGS de ces deux pays (Japon et UE) et pour ce qui est de la totalité du soutien global ayant des effets de distorsion des échanges, l'UE devrait réduire son soutien de 75% et le Japon de 53%.
- En ce qui concerne l'accès aux marchés, le niveau maximal du tarif après réductions serait de 75%, avec un taux de réduction entre 55 et 90 points de pourcentage suivant le tarif initial. En plus du niveau d'abaissement et des taux de réduction, un maximum de 1% des lignes tarifaires serait permis comme produits sensibles.
- Le Traitement spécial et différencié serait assuré via des abaissments légèrement inférieurs et des périodes transitoires plus longues pour les mesures d'accès aux marchés.

Bien que cette proposition ait semblé inacceptable pour beaucoup d'autres pays - comme le G-10 - elle a aidé à relancer les discussions sur des points techniques. Ainsi, l'UE présenta fin octobre une nouvelle contre-proposition qui indiquait clairement les limites extrêmes de sa position examinées dans les sections précédentes.

La proposition de l'UE donna lieu à des discussions internes très vives, vu qu'elle épuisait presque la marge d'action du mandat donné à la Commission par le Conseil, voire même la dépassait d'après les réactions de plusieurs États membres. Elle portait sur les aspects suivants :

- Pour ce qui est de la concurrence à l'exportation, l'UE préconise aussi l'élimination totale de tout son soutien aux exportations agricoles à condition que les autres pays soumettent aussi leur soutien aux exportations à des disciplines. Ceci pourrait être réalisé à '*une date convenue*'.

- Pour ce qui est du soutien interne, l'UE réduirait de 70% son soutien global ayant des effets de distorsion des échanges, en conformité avec les réductions maximales que la RMP pourrait permettre compte tenu des estimations quantitatives indiquées ci-dessus. Il a été de même proposé une discipline plus stricte des dépenses de la catégorie bleue.
- Pour ce qui est de l'accès aux marchés, une réduction de 46% du tarif agricole moyen de l'UE, des 22,8% actuels à 12,2%. En tout, une réduction de 60 points de pourcentage pour ses tarifs les plus élevés et une série d'abaissements tarifaires entre 35% et 60% pour les tarifs plus bas. Le nombre de produits sensibles désignés par l'UE sera réduit et le tarif agricole maximal pour tous les pays sera de 100%. Les tarifs pour les produits sensibles devront être aussi réduits et accompagnés d'une expansion simultanée des CT pour ces produits.
- Pour ce qui est du TSD, les pays en développement se verraient accorder des fourchettes tarifaires plus élevées, des réductions tarifaires plus basses et un plafond tarifaire de 150%. Les PMA n'auront pas à réduire leurs tarifs agricoles (système du "tour gratuit").
- L'UE a également précisé un certain nombre de conditions liées à cette proposition et, en ce qui concerne les produits agricoles, a mentionné de soumettre les paiements contracycliques des USA à une discipline, de s'engager à réformer les entreprises commerciales d'État et l'aide alimentaire concernant les autres pays développés. De même, l'UE a demandé la protection des indications géographiques par un registre international.

La comparaison de ces deux propositions fait apparaître une similitude quant au fond, à l'exception des valeurs et du plafond du pourcentage des réductions. Alors que ceci pouvait être vu comme une amélioration comparée à la situation précédente d'impasse, les attentes mises dans la possibilité d'arriver à un accord à la réunion de décembre à Hong Kong ont été déçues par les réactions des partenaires de l'OMC à chacune de ces propositions et par les déclarations faites par le Directeur général de l'OMC demandant aux Membres de "recalibrer" leurs attentes pour la Conférence ministérielle de Hong Kong. Il a souligné qu'il fallait que l'ambition du Cycle soit maintenue et que Hong Kong constitue une avancée en vue du succès des négociations l'année prochaine.

Comme prévu, la Déclaration ministérielle de Hong Kong ne contenait pas de chiffres ou de formules spécifiques pour la réduction des subventions et des tarifs. Le résultat le plus concret de la Conférence ministérielle de Hong Kong a été de fixer 2013 comme la date finale pour l'élimination des subventions aux exportations agricoles, dépendant du moment de "l'achèvement des modalités". Les Membres ont été appelés à finaliser toutes les modalités d'ici avril et doivent aussi présenter des projets de listes complètes des engagements fondées sur ces modalités au plus tard le 31 juillet 2006 (voir Annexe III).

Il n'y aura donc pas d'accord à l'OMC avant mi-2006. Cela ouvre la porte dans un avenir immédiat à deux issues : a) un accord sur l'agriculture du "type du Cycle

d'Uruguay" moins ambitieux que le résultat souhaité pour les pays en développement ou b) pas d'accord avec une porte ouverte au régionalisme.

Dans ce contexte, plusieurs événements concernant les réformes des politiques commerciales risquent d'arriver dans les années à venir.

Premièrement, à l'issue de la "Clause de paix" (article 13) de l'AsA, l'Organe de règlement des différends de l'OMC aura vraisemblablement une influence accrue sur le processus de réforme de la politique. Ainsi, la réforme de la politique sera plus influencée par les décisions de l'Organe de règlement des différends que par un processus de négociations multilatérales, comme cela a été le cas avec les récentes décisions sur le coton, le sucre et les bananes. Par exemple, l'avenir des paiements de la catégorie verte est actuellement incertain du fait de la récente décision de l'OMC dans le cas du coton. Dans ce cas, le Brésil a porté plainte contre certains aspects de la politique du coton des États Unis. Un aspect clé de la plainte, aux fins de cette discussion, a été la constatation du Groupe spécial que les versements directs des USA et les dispositions législatives et réglementaires qui établissent et maintiennent le programme de versements directs ne sont pas entièrement conformes aux conditions énoncées à l'Annexe 2 de l'AsA (la catégorie verte). Le Groupe spécial a conclu que vu que les versements étaient subordonnés à ce que les producteurs ne plantent pas certains produits (plus spécifiquement des fruits et des légumes) sur les terres sur lesquelles se fondaient les versements, les versements ne pouvaient être considérés comme totalement "découplés". Une modification pour un découplage est nécessaire. Il s'agit d'une décision importante non seulement pour les États-Unis mais aussi pour l'Union européenne dont le paiement agricole unique implique une exigence similaire.

Deuxièmement, comme il a déjà été mentionné, il faut s'attendre à ce que la réforme du commerce multilatéral soit longue et beaucoup moins ambitieuse que ce à quoi s'étaient attendus beaucoup de pays en développement. L'UE et les USA pourraient finalement arriver à un consensus sur l'utilisation des paiements de la catégorie bleue et de la catégorie verte ajustées comme moyen de faciliter la réforme du commerce. Dans ce contexte, deux éléments aideront à évaluer le succès ou l'échec réel du Cycle de Doha, au moins du point de vue agricole, dans les pays en développement. Le premier est l'étendue des concessions dans le premier pilier concernant l'accès aux marchés, plus particulièrement pour les produits dits sensibles. Le deuxième est la capacité des USA et de l'UE à accepter une discipline plus stricte en ce qui concerne les paiements de la catégorie verte, comme l'a récemment proposé le G-20 (juin 2005).

1.6 – Observations finales

Vu que les PM n'ont pas une position ou des intérêts communs dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture, il n'est pas facile de tirer la même conclusion pour tous en cas d'échec des négociations. D'une manière générale, l'UE pourrait mieux s'en tirer dans ce nouveau scénario alors que les PM en développement pourraient eux se retrouver dans une position plus faible.

Il est manifeste que l'incapacité d'arriver à des progrès substantiels dans les négociations commerciales multilatérales est liée au rythme de la libéralisation bilatérale. Les processus de libéralisation régionale Nord-Sud et Sud-Sud sont renforcés comme stratégies alternatives pour la réforme du commerce. L'accord bilatéral Maroc-USA peut être placé dans ce cadre. La libéralisation des échanges résultera probablement plutôt d'un régionalisme ouvert que d'une libéralisation multilatérale. Un des problèmes de cette approche est le rapport "hub and spokes" entre les grandes puissances commerciales et les petites économies en développement. Un des résultats est la dépendance accrue de nombre de régions en développement des possibilités de marché accordées par les grandes puissances commerciales en échange d'une libéralisation poussée des échanges dans les économies plus pauvres. Un autre résultat immédiat est le manque de cohérence entre l'élimination des tarifs dans les pays en développement et la suppression progressive incomplète des subventions internes dans les économies développées. Quand les négociations sont bilatérales, les grandes puissances commerciales tendent à faire dépendre l'élimination des subventions des négociations de l'OMC. Quand cette élimination n'a pas lieu, comme cela est arrivé, la situation est loin d'être équilibrée dans les zones de libre échange Nord-Sud.

L'effondrement du système multilatéral pourrait aboutir à l'incapacité de construire une approche commune pour le rôle de l'agriculture dans le développement qui serait partagée par les différents pays. Toutes les régions agricoles dans le monde ont le droit d'avoir des politiques de développement rural et il n'y a pas de raison pour que les politiques agricoles dans une partie du monde entraînent une diminution de la prospérité dans d'autres parties. Alors que l'intégration régionale, exprimée dans la région méditerranéenne par le Processus de Barcelone, peut jouer un rôle dans le rapprochement des positions entre les deux rives de la Méditerranée, les négociations de l'OMC apparaissent comme la dernière chance pour de nombreux pays dans le monde d'arriver à des règles plus équitables pour les échanges agricoles.

Des institutions comme le CIHEAM contribuent aussi à considérer le développement rural comme un "bien public mondial" en concevant des mécanismes institutionnels qui apportent des solutions à différents pays du bassin méditerranéen indépendamment de leur niveau de développement. Il devrait être accordé le même poids au développement économique des pays "plus pauvres" qu'à celui des régions rurales du Nord.

Un moyen concret d'envisager ce rôle commun pour l'agriculture dans le développement est de trouver un point de vue commun pour les paiements n'ayant pas d'effet de distorsion, c'est-à-dire de la catégorie verte. Les PM du Nord et du Sud devraient être capables de parvenir ensemble à présenter des lignes directrices claires aux autres Membres de l'OMC pour ce type de soutien agricole, lignes directrices qui permettraient à l'UE de garder au niveau souhaité les considérations autres que d'ordre commercial dans le secteur agricole et, en même temps, aux PM du Sud d'offrir à leurs agriculteurs le soutien nécessaire pour améliorer leur qualité de vie et restructurer leurs exploitations et satisfaire les autres besoins de leurs populations agricoles. Il faut espérer que les réunions de haut niveau du CIHEAM pourront aider à concevoir cette nouvelle catégorie verte mieux adaptée aux besoins des pays.

Annexes

Annexe I - Liste des membres de plusieurs groupes dans les négociations du Cycle de Doha pour le développement - PM en caractères gras -

Groupe de Cairns : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay

G-10 : Bulgarie, Rép. de Corée, Islande, **Israël**, Japon, Liechtenstein, Maurice, Norvège, Suisse, Taïpei chinois

G-20 : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Cuba, **Égypte**, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Tanzanie, Venezuela, Zimbabwe. (Pays participant à la Réunion ministérielle du G-20 des 11 et 12 décembre 2003)

G-33 (compris comme englobant 42 pays) : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Maurice, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, **Turquie**, Venezuela, Zambie, Zimbabwe

Union africaine/Groupe africain, pays ACP, pays les moins avancés (également appelés "**G-90**", mais avec 64 Membres de l'OMC) : Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, **Égypte**, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée (Conakry), Guyana, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, **Maroc**, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

Source : OMC, 2004.

Annexe II - Propositions auxquelles ont participé des PM		
Première phase (des 23-24 mars 2000 aux 26-27 mars 2001)		
Propositions reçues		Pays méditerranéen participant à la proposition
G/AG/NG/W/17	UE: La catégorie bleue et les autres mesures de soutien à l'agriculture – 28 juin 2000	Membres de l'UE
G/AG/NG/W/18	UE: Qualité des produits alimentaires: amélioration des possibilités d'accès aux marchés – 28 juin 2000	
G/AG/NG/W/19	UE: Protection des animaux et commerce des produits agricoles – 28 juin 2000	
G/AG/NG/W/34	UE: Concurrence à l'exportation – 18 septembre 2000	
G/AG/NG/W/56	Soutien interne – flexibilité additionnelle pour les économies en transition – 14 novembre 2000	Albanie
G/AG/NG/W/57	Accès aux marchés – 14 novembre 2000	Slovénie, Croatie
G/AG/NG/W/90	UE: Proposition globale de négociation – 14 décembre 2000	
G/AG/NG/W/105	Maroc: Proposition de négociation – 5 février 2001	Maroc
G/AG/NG/W/106	Turquie: Proposition de négociation – 5 février 2001	Turquie
G/AG/NG/W/107 + rév.1	Égypte: Proposition globale – 6 février 2001, révisée le 21 mars 2001	Égypte
G/AG/NG/W/140	Jordanie: proposition de négociation – 22 mars 2001	Jordanie
G/AG/NG/W/142	Groupe africain: Proposition de négociation conjointe – 23 mars 2001	Égypte, Maroc, Tunisie
Communications techniques		
G/AG/NG/W/36 et G/AG/NG/W/36/Rev.1	Note sur les préoccupations non commerciales – 22 septembre 2000 ; Révision – 9 novembre 2000	UE, Israël, Chypre, Malte
G/AG/NG/W/141	Croatie: Communication – 23 mars 2001	Croatie

Annexe II (suite)

Deuxième phase	
<p>Il s'agit, pour la plupart, de propositions nouvelles ou de propositions déjà présentées pendant la première phase et développées. Quelques documents contiennent des questions portant sur les propositions présentées par d'autres pays. La plupart sont des notes informelles non officielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • UE: Administration des contingents tarifaires • UE: Catégorie orange • Israël: Subventions à l'exportation • UE: Crédits à l'exportation • UE: Sécurité sanitaire des produits alimentaires • Chypre: Développement rural • UE: Indications géographiques • Chypre: Catégorie verte • UE: Catégorie verte • Groupe africain: Préférences commerciales • UE: Préférences tarifaires pour les pays en développement • Sept pays en développement (Cuba, Égypte, Grenade, Maurice, Nigéria, Ouganda et Sri Lanka): Aide alimentaire • UE: Aide alimentaire • UE: Information des consommateurs et étiquetage • Groupe africain: Proposition relative au commerce des produits agricoles de base et préoccupations des exportateurs d'un seul produit • Cuba, Groupe africain, El Salvador, Honduras, Kenya, Pakistan, République dominicaine et Sri Lanka: Dispositions concernant le traitement spécial et différencié 	
Communications techniques reçues au cours de la deuxième phase	
G/AG/NG/W/187	Quelques considérations autres que d'ordre commercial dans les pays en (post)transition (10 pays, y compris la Croatie) – 5 décembre 2001
Les propositions "cadres" de Cancún	
<p>Avant Cancún:</p> <ul style="list-style-type: none"> • États-Unis-UE: JOB(03)/157 (distribution restreinte), 13 août 2003 • G-20 (Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, El Salvador, Guatemala, Inde, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Venezuela): JOB(03)/162 (distribution restreinte), 20 août 2003; distribué ensuite sous la cote WT/MIN(03)/W/6, Add.1 et Add.2, 30 septembre 2003 	
<p>Durant la Conférence, les Membres suivants ont proposé des modifications au cadre contenu dans le projet Pérez del Castillo:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Israël: WT/MIN(03)/W/16, 12 septembre 2003 • Union africaine, pays ACP, pays les moins avancés: WT/MIN(03)/W/17, 12 septembre 2003 	

Source : OMC, 2004.

Annexe III – Déclaration ministérielle de Hong Kong (section sur les négociations sur l'agriculture)

4. Nous réaffirmons notre attachement au mandat relatif à l'agriculture, tel qu'il est énoncé au paragraphe 13 de la Déclaration ministérielle de Doha, et au Cadre adopté par le Conseil général le 1er août 2004. Nous prenons note du rapport présenté par le Président de la Session extraordinaire sous sa propre responsabilité (document TN/AG/21, figurant à l'Annexe A). Nous nous félicitons des progrès qui ont été accomplis par la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture depuis 2004 et qui y sont consignés.

5. Au sujet du soutien interne, il y aura trois fourchettes pour les réductions de la MGS totale consolidée finale et pour l'abaissement global du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, avec des abaissements linéaires plus élevés dans les fourchettes supérieures. Dans les deux cas, le Membre qui a le niveau le plus élevé de soutien autorisé se situera dans la fourchette supérieure, les deux Membres qui ont les deuxième et troisième niveaux de soutien se situeront dans la fourchette du milieu et tous les autres Membres, y compris tous les pays en développement Membres, se situeront dans la fourchette inférieure. En outre, les pays développés Membres se situant dans les fourchettes inférieures qui ont des niveaux relatifs élevés de MGS totale consolidée finale feront un effort additionnel de réduction de la MGS. Nous notons également qu'il y a eu une certaine convergence en ce qui concerne les réductions de la MGS totale consolidée finale, l'abaissement global du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et des limites *de minimis* aussi bien par produit qu'autres que par produit. Des disciplines seront élaborées pour arriver à des abaissements effectifs du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges d'une manière compatible avec le Cadre. La réduction globale du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges devra être faite quand bien même la somme des réductions des versements au titre de la MGS totale consolidée finale, du *de minimis* et de la catégorie bleue serait sinon inférieure à la réduction globale. Les pays en développement Membres n'ayant pas d'engagements concernant la MGS seront exemptés des réductions du *de minimis* et de l'abaissement global du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Les critères de la catégorie verte seront réexaminés conformément au paragraphe 16 du Cadre, entre autres choses, pour faire en sorte que les programmes des pays en développement Membres qui causent une distorsion des échanges au plus minime soient effectivement couverts.

6. Nous convenons d'assurer l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, qui devra être achevée pour la fin de 2013. Cela sera fait d'une manière progressive et parallèle, à préciser dans les modalités, afin qu'une partie substantielle soit réalisée pour la fin de la première moitié de la période de mise en œuvre. Nous notons l'émergence d'une convergence sur certains éléments de disciplines pour ce qui est des crédits à l'exportation, des garanties de

crédit à l'exportation ou des programmes d'assurance ayant des périodes de remboursement de 180 jours et moins. Nous convenons que de tels programmes devraient s'autofinancer, reflétant la compatibilité avec le marché, et que la période devrait être d'une durée suffisamment courte pour qu'une réelle discipline axée sur les conditions commerciales ne soit pas effectivement contournée. En tant que moyen de faire en sorte que les pratiques des entreprises commerciales d'État qui ont des effets de distorsion des échanges soient éliminées, les disciplines relatives aux entreprises commerciales d'État exportatrices seront étendues à l'utilisation future des pouvoirs de monopole de sorte que de tels pouvoirs ne puissent être exercés d'aucune façon qui contournerait les disciplines directes concernant les entreprises commerciales d'État pour les subventions à l'exportation, le financement par les pouvoirs publics et la garantie contre les pertes. Au sujet de l'aide alimentaire, nous réaffirmons notre engagement de maintenir un niveau adéquat et de prendre en compte les intérêts des pays bénéficiaires de l'aide alimentaire. À cette fin, une "catégorie sûre" pour l'aide alimentaire véritable sera prévue pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'entrave involontaire empêchant de faire face aux situations d'urgence. De plus, nous allons assurer l'élimination du détournement commercial. À cette fin, nous conviendrons de disciplines effectives concernant l'aide alimentaire en nature, la monétisation et les réexportations de façon qu'il ne puisse pas y avoir de faille permettant la poursuite du subventionnement des exportations. Les disciplines concernant les crédits à l'exportation, les garanties de crédit à l'exportation ou les programmes d'assurance, les entreprises commerciales d'État exportatrices et l'aide alimentaire seront achevées pour le 30 avril 2006 dans le cadre des modalités, y compris une disposition appropriée en faveur des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits alimentaires ainsi qu'il est prévu au paragraphe 4 de la Décision de Marrakech. La date ci-dessus pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation, ainsi que la progressivité et le parallélisme convenus, ne sera confirmée qu'au moment de l'achèvement des modalités. Les pays en développement Membres continueront de bénéficier des dispositions de l'article 9.4 de l'Accord sur l'agriculture pendant cinq ans à compter de la date finale pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation.

7. Au sujet de l'accès aux marchés, nous prenons note des progrès accomplis en ce qui concerne les équivalents *ad valorem*. Nous adoptons quatre fourchettes pour la structuration des abaissements tarifaires, reconnaissant qu'il nous faut maintenant convenir des seuils pertinents — y compris ceux qui sont applicables aux pays en développement Membres. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de convenir d'un traitement pour les produits sensibles, en tenant compte de tous les éléments en jeu. Nous notons également qu'il y a eu récemment certaines avancées en ce qui concerne la désignation et le traitement des produits spéciaux et des éléments du Mécanisme de sauvegarde spéciale. Les pays en développement Membres auront la flexibilité de désigner eux-mêmes un nombre approprié de lignes tarifaires, comme produits spéciaux, guidés par des indicateurs fondés sur les critères de la sécurité alimentaire, de la garantie des moyens d'existence et du développement rural. Les pays en développement Membres auront aussi le droit

d'avoir recours à un Mécanisme de sauvegarde spéciale basé sur des seuils de déclenchement fondés sur les quantités importées et les prix, avec des arrangements précis à définir plus avant. Les produits spéciaux et le Mécanisme de sauvegarde spéciale feront partie intégrante des modalités et des résultats des négociations sur l'agriculture.

8. Au sujet des autres éléments du traitement spécial et différencié, nous prenons note en particulier du consensus qui existe dans le Cadre sur plusieurs questions pour les trois piliers, soutien interne, concurrence à l'exportation et accès aux marchés, et du fait que quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne d'autres questions relatives au traitement spécial et différencié.

9. Nous réaffirmons que rien de ce dont nous sommes convenus ici ne met en cause l'accord déjà consigné dans le Cadre au sujet d'autres questions, y compris les produits tropicaux et les produits qui revêtent une importance particulière pour la diversification de la production en remplacement des cultures de plantes narcotiques illicites, les préférences de longue date et l'érosion des préférences.

10. Toutefois, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire pour établir les modalités et conclure les négociations. Par conséquent, nous convenons d'intensifier les travaux sur toutes les questions en suspens afin d'atteindre les objectifs de Doha; en particulier, nous sommes résolus à établir les modalités au plus tard le 30 avril 2006 et à présenter des projets de Listes complètes fondés sur ces modalités au plus tard le 31 juillet 2006.

PARTIE II

La Méditerranée et la question céréalière. Géostratégie, échanges, perspectives

Mahmoud ALLAYA, CIHEAM-IAM Montpellier (France)
Gabrielle RUCHETON, CIHEAM-IAM Montpellier (France)
Akka AIT EL MEKKI, ENA Meknes (Maroc)
Foued CHEHAT, INA Alger (Algérie)
Alicia LANGREO, Directrice Générale de Sabora, société d'études, Madrid (Espagne)
Isabel BENITO, Directrice de Sabora, société d'études, Madrid (Espagne)
Erol CAKMAK, Université Technique du Moyen-Orient, Ankara (Turquie)
H. OZAN ERUYGUR, Université Technique du Moyen-Orient, Ankara (Turquie)

2 L'approvisionnement céréaliier des pays méditerranéens : situations et perspectives

Les céréales constituent la base de l'alimentation de la plupart des pays méditerranéens. La consommation humaine directe se situe aujourd'hui autour de 250 kg par habitant et par an dans les pays à forte consommation et à faible revenu, les céréales constituant les calories les moins chères du régime alimentaire ; dans les pays à revenu élevé, la consommation de céréales est substituée par d'autres produits comme les fruits et légumes, viandes, etc..., généralement plus chers ; la consommation de céréales par habitant se situe alors à des niveaux plus faibles, 120 à 150 kg par habitant et par an. Les céréales contribuent pour 35 à 50% des apports caloriques dans les rations alimentaires méditerranéennes. Ces indications globales au niveau de la zone méditerranéenne se différencient selon les pays, les traditions culturelles et alimentaires, les milieux d'habitation, les modes de vie, etc...

Au niveau de l'offre, les céréales constituent les principales productions agricoles autour de la Méditerranée avec plus de 50% des surfaces cultivées totales. Les surfaces cultivées en céréales dans la région sont partout en légère régression à l'exception de quelques pays du Sud. En 1996-2000, les plus importantes surfaces céréalières sont celles de la Turquie (14 millions d'ha), de la France (9 millions d'ha), de l'Espagne (6,7 millions d'ha) et du Maroc (5 millions d'ha).

Les principales céréales produites en Méditerranée sont le blé, le maïs et l'orge. La France est le premier producteur dans la région pour ces trois céréales. En 2004, elle a produit 69,6 millions de tonnes de céréales, suivie de la Turquie (34 MT), l'Espagne (24,6 MT), l'Italie (22,4 MT) et l'Égypte (20 MT).

La céréaliculture est une composante importante des économies agricoles et alimentaires méditerranéennes. Dans les pays du Nord, la production continue d'augmenter grâce à une amélioration des rendements rendue possible par les progrès de la génétique, le perfectionnement des technologies et des moyens de production dans des conditions climatiques favorables ; dans les pays du Sud, la production enregistre également certains progrès mais elle reste peu performante et surtout à faibles rendements.

Sur le plan des approvisionnements, la Méditerranée est une région importatrice nette de céréales ; le marché méditerranéen absorbe 27% des importations mondiales de céréales pour seulement 8,4% de la population mondiale. Sur les vingt dernières années, la Méditerranée a représenté une part croissante du marché mondial (27% des importations mondiales en 1996-2000 contre 22% en 1981-85). La situation est similaire en matière d'exportation mais avec une part légèrement plus faible (13% des exportations mondiales en 1981-85, et 15% en 1996-2000). Le déficit net de la Méditerranée est croissant, il se monte à environ 30 millions de tonnes de céréales (contre 22 millions de tonnes en 1981-85). Notons cependant

qu'au sein de la zone, la France est le seul pays exportateur net de céréales, les autres pays sont dans une situation de déficit plus ou moins important, les plus gros importateurs étant, en 1996-2000, l'Égypte (9,2 MT), l'Italie (8,3 MT), l'Espagne (6,5 MT), l'Arabie Saoudite (6,5 MT), l'Algérie (5,8 MT) et la Turquie (3,1 MT).

On se limitera dans cette présentation introductive à une brève analyse de l'évolution récente et des perspectives concernant les consommations, les productions, et les échanges internationaux des pays méditerranéens. Cette présentation sera suivie par des études de cas réalisées sur quatre pays : l'Espagne, la Turquie, le Maroc et l'Algérie.

2.1 - Consommations et demandes de céréales

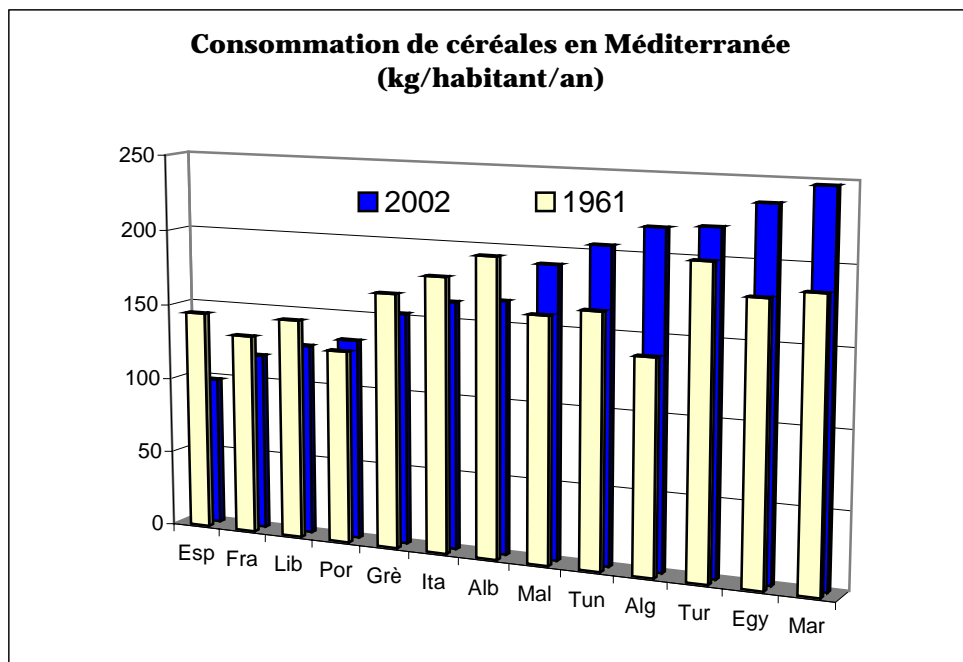
La consommation de produits céréaliers dépend des comportements des consommateurs qui s'expliquent souvent par des considérations liées aux niveaux de vie et aux modes de vie.

Pour le consommateur à revenu moyen, les besoins en céréales sont généralement satisfaits. Les produits céréaliers sont alors considérés comme des biens de consommation courante caractérisés par une faible élasticité de la consommation par rapport au revenu, ce qui signifie que leur consommation n'augmente que faiblement suite à une augmentation de revenu.

Pour le consommateur à faible revenu, la situation est différente, car les besoins en céréales sont encore loin d'être satisfaits. L'élasticité de la consommation de produits céréaliers par rapport au revenu peut être assez élevée, entraînant une augmentation sensible de la consommation de produits céréaliers suite à une augmentation de revenu.

Le cas des consommateurs à revenu élevé est encore différent. En effet, un revenu élevé, permettant une diversification des choix, entraîne une élasticité négative se traduisant par une baisse de la consommation de produits céréaliers suite à une augmentation de revenu, les céréales étant alors remplacées par d'autres produits alimentaires ayant la préférence du consommateur.

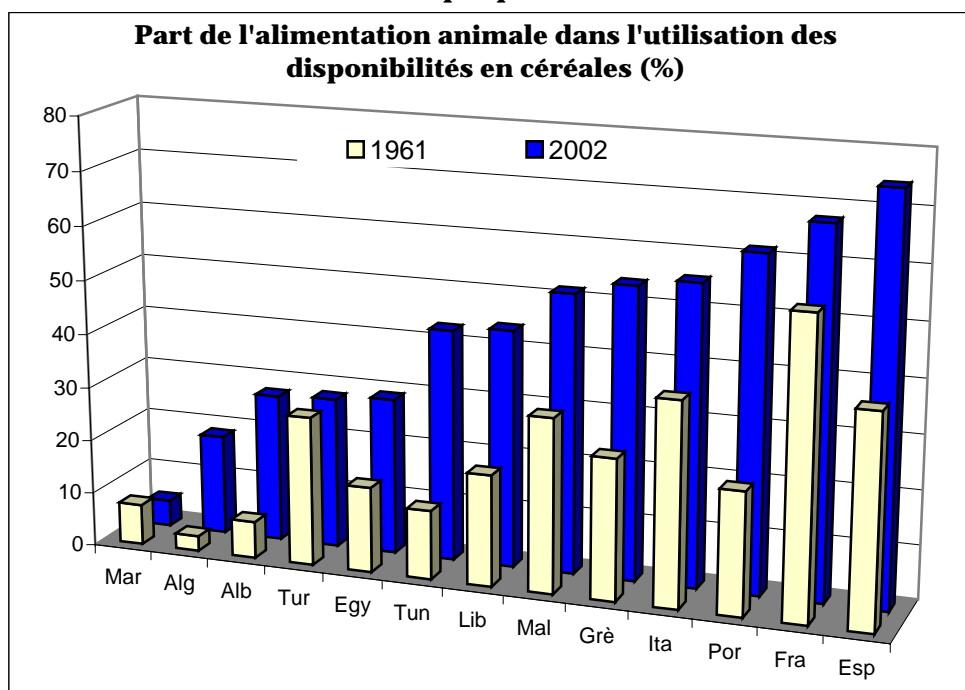
Graphique 2.1



Au sein des pays méditerranéens, on observe des niveaux de consommation de céréales assez différenciés. On peut distinguer trois groupes de pays : un premier groupe où la consommation moyenne par habitant et par an se situe entre 200 et 250 kg (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Turquie) ; un deuxième groupe avec une consommation entre 130 à 160 kg (Grèce, Portugal, Italie, Albanie, Malte) ; et un troisième groupe où la consommation est voisine ou inférieure à 100 kg (Espagne et France). L'évolution de la consommation en céréales au cours des quarante dernières années confirme globalement les élasticités de consommation par rapport au revenu présentées précédemment : dans les pays à revenu élevé, la consommation par habitant diminue (Espagne, Italie, France, Grèce), alors qu'elle augmente dans les pays à faible revenu (Egypte, Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie). Cette tendance globale doit être nuancée selon les pays et les catégories de populations compte tenu des traditions et des habitudes culturelles. C'est ainsi qu'en Italie, la consommation de céréales est plus élevée comparativement à celle de la France ou de l'Espagne ; en France, on observe sur la dernière décennie une légère augmentation de la consommation de céréales après une longue période de baisse, ceci s'expliquant par une évolution des modèles de consommation vers un certain retour aux traditions, notamment en matière de consommation de pain.

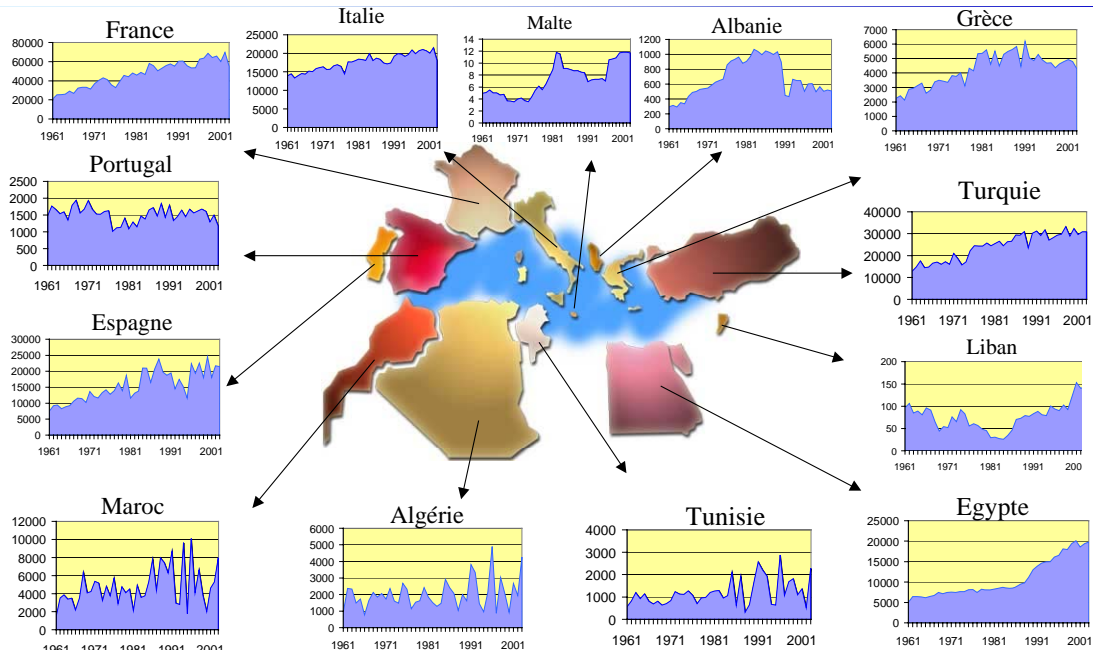
Une autre différenciation essentielle en matière de consommation de céréales est à souligner : l'utilisation des céréales pour l'alimentation animale. En effet, les

systemes d'élevage mis en place dans plusieurs pays intègrent une proportion importante de céréales dans l'alimentation animale. Dans certains pays, la proportion de céréales affectées à l'alimentation animale dépasse les 50% : il s'agit de Malte, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la France et l'Espagne. A l'inverse, dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, les céréales sont affectées principalement à l'alimentation humaine bien que la part dédiée à l'alimentation animale croît rapidement dans quelques pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Tunisie et le Liban.

Graphique 2.2

2.2 - Production de céréales en Méditerranée

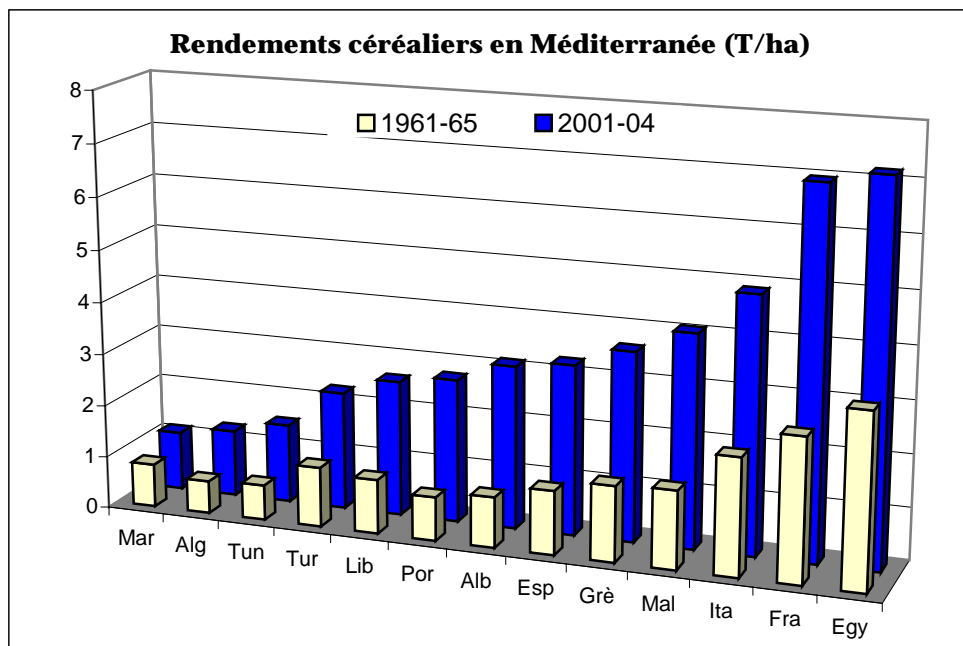
Carte 2.1 - Production de céréales en Méditerranée (1000T)



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. www.ciheam.org

Les pays méditerranéens produisent environ 200 millions de tonnes (MT) de céréales (moyenne 2001-04 soit 9% de la production mondiale), principalement en France (64 MT), en Turquie (31 MT), en Espagne (21 MT), en Italie (20,5 MT) et en Égypte (19,4 MT). Ces cinq pays assurent plus de 75% de la production céréalière de la zone méditerranéenne. La croissance des productions céréalières en longue période (1963-2003) a été relativement forte : 1,8% à 3% par an dans plusieurs pays (Égypte (2,95%), France (2,33%), Espagne (2,29%), Turquie (1,88%), Maroc (1,86%)). Notons cependant que les conditions climatiques et la maîtrise des techniques de production conduisent à des croissances différenciées selon les pays. C'est ainsi que la croissance des productions a été assez régulière en France, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Égypte, et dans une moindre mesure en Espagne ; elle a par contre été fortement fluctuante au Maroc, en Tunisie et en Algérie en liaison avec les variations climatiques.

Graphique 2.3



La croissance des productions céréalières s'explique principalement par l'amélioration des rendements, car les surfaces cultivées ont généralement enregistré de légères baisses dans la plupart des pays à l'exception de l'Egypte (+0,98%), du Maroc (+1%) et de la Turquie (+0,17%). L'amélioration des rendements, résultat des progrès techniques importants dans la génétique, les techniques culturales et les politiques mises en œuvre, est cependant variable selon les pays et les productions. C'est ainsi que la France enregistre les rendements les plus élevés pour le blé avec 7 T ha (rendement multiplié par 2,4 en 40 ans), suivie par l'Egypte (6,4 T ha). En ce qui concerne le maïs, les rendements les plus élevés sont enregistrés en Grèce (9,6 T ha) et en Espagne (9,5 T ha) suivie par l'Italie (9,1 T ha) et la France (8,4 T ha). Notons que les améliorations de rendements ont été plus fortes pour le maïs que pour le blé dans la plupart des pays méditerranéens. En 40 ans, la Grèce a multiplié ses rendements par 6, l'Espagne par 4 et ils ont presque triplés en Italie et en France. La progression des rendements, bien que réelle, a été moindre dans les autres pays en liaison avec les potentialités relativement moindres, et probablement une plus faible maîtrise des conditions de mise en œuvre du progrès technique.

Avec 103 MT, le blé est la principale céréale produite en Méditerranée. Le taux de croissance annuel moyen de la production est de 1,4% par an en moyenne pour la région.

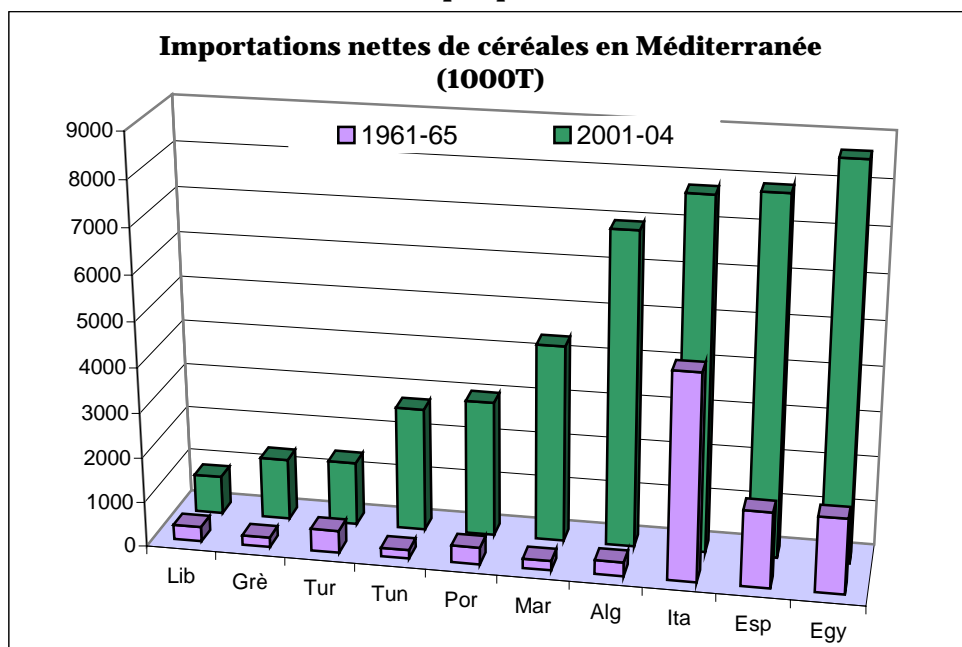
Le maïs est la seconde céréale méditerranéenne, sa production a connu une forte progression (3 à 4% par an) liée au développement des productions animales. Cette production atteint aujourd'hui environ 47 MT (contre 17 MT en 1961-65), produits surtout en France, en Italie, en Espagne, en Egypte et en Grèce.

La production d'orge enregistre une croissance faible à négative dans la plupart des pays, à l'exception de l'Espagne, de l'Italie et de la Turquie. L'ensemble méditerranéen produit aujourd'hui environ 35 MT d'orge.

2.3 - Les échanges céréaliers des pays méditerranéens

L'analyse des grands courants d'échanges céréaliers méditerranéens ne peut se faire que par rapport au contexte mondial, aux positions des pays et des opérateurs dominants sur les marchés d'importation et d'exportation. Globalement, le commerce extérieur en produits agricoles et alimentaires des pays méditerranéens est fortement déficitaire ; le taux de couverture de l'ensemble de la zone est de 82% ; sur la moyenne 2001-2003, la France, l'Espagne et la Turquie sont les seuls pays excédentaires ; les autres pays ont souvent des taux de couverture inférieurs à 50%.

Graphique 2.4



Ainsi, les pays méditerranéens, à l'exception de la France, sont importateurs nets de céréales depuis de nombreuses années ; les croissances des productions n'arrivent pas à couvrir les croissances des demandes dans la plupart des pays, d'où le recours grandissant aux importations. Le déficit global au niveau de la zone méditerranéenne s'élève à environ 30 MT (22 MT en 1981-85). Les plus gros importateurs en 2001-2004 sont l'Espagne (9,8 MT), l'Italie (9,4 MT), l'Égypte (9,3 MT), l'Algérie (6,9 MT) et le Maroc (4,5 MT) ; parmi ces principaux importateurs, seule l'Italie a un flux d'importations stable ou en légère croissance, les autres pays connaissent des augmentations fortes de leurs importations (5 à 7% par an). Le blé constitue la céréale la plus importée en Italie (75%), en Algérie (75%), ainsi qu'au Maroc (71%). Cependant, la croissance des importations de maïs s'est accélérée à partir des années 80, en liaison avec le développement des productions animales, notamment en Espagne, en Grèce, en Turquie et en Égypte.

Le poids du commerce agricole et alimentaire par rapport à l'ensemble des échanges tous produits tend à diminuer dans l'ensemble des pays en liaison avec le développement industriel et la hausse des produits pétroliers ; cependant les importations agricoles et alimentaires occupent encore une place importante dans quelques pays comme l'Algérie (23%), l'Égypte (21%) et le Maroc (14%). Les importations de céréales représentent souvent une part importante des importations agricoles : 40% en Tunisie, en Égypte et au Maroc, 38% en Algérie.

L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sont les principaux fournisseurs en céréales des pays méditerranéens. Ces deux fournisseurs ont exporté vers les pays méditerranéens pour 7 milliards de \$ de « céréales et de préparations à base de céréales » en moyenne sur la période 2000-2003, ce qui représente 23% de leurs exportations céréalières dans le monde. L'Union européenne est de loin le premier fournisseur en céréales dans la plupart des marchés méditerranéens, les États-Unis occupant cependant la première position sur les marchés égyptien et turc.

Le phénomène d'importations massives en céréales des pays à faible revenu soulève la question principale de la recherche d'une plus grande sécurité alimentaire. En effet, il est évident qu'un pays ne pouvant assurer son autosuffisance est conduit à importer, ce qui nécessite un pouvoir d'achat. L'échec dans l'accroissement de la production agricole ou le manque de financement des importations alimentaires risque d'entraîner de graves problèmes pour les pays concernés mais également pour l'Europe et les autres partenaires. La relève du défi alimentaire dans ces pays rend impérieuse la nécessité de mettre en oeuvre des politiques nationales appropriées mais aussi la recherche d'une coopération internationale et euro-méditerranéenne pour améliorer l'approvisionnement céréalier des pays à fort déficit et à faible revenu.

Tableau 2.1 – Exportations de céréales et préparations à base de céréales (en millions de \$) moyenne 2000-2003

Origines Destinations	UE	USA	Australie	Canada	Total
Monde	19237,4	11596,5	1116,7	3973,5	35924,2
Grèce	277,1	5,8	0,0	20,4	303,2
Tunisie	108,2	56,2	0,0	38,6	203,0
Turquie	64,3	108,0	10,2	6,7	189,2
Portugal	514,0	10,7	0,3	1,5	526,4
France	1658,9	35,9	0,4	3,1	1698,2
Maroc	227,8	77,9	0,0	103,0	408,7
Algérie	337,4	161,6	0,0	179,1	678,1
Egypte	137,6	762,7	1,6	15,0	917,0
Espagne	1108,0	67,7	0,2	33,7	1209,6
Italie	1274,2	137,1	1,1	92,0	1504,4
Total	5707,4	1423,5	11,4	494,1	7636,5

Source : nos calculs d'après les données OCDE.

2.4 - Perspectives

Les perspectives céréalières des pays méditerranéens dépendent des nombreux facteurs qui conditionnent l'évolution de l'offre et de la demande dans chacun des pays de la zone. Du côté de la demande, les facteurs principaux sont liés à l'évolution démographique, l'urbanisation et la croissance des revenus. Du côté de l'offre, les déterminants essentiels résident dans la maîtrise du progrès technique et sa diffusion qui se traduirait par des accroissements de rendements. Les politiques qui seront mises en œuvre pour réguler l'offre et la demande pourront, selon le poids de leurs impacts, contribuer à de meilleurs équilibres des marchés.

En conclusion de cette brève présentation globale, on tentera d'esquisser des scénarios d'évolution des offres et des demandes au niveau de chacun des pays sur la base des tendances lourdes observées ces dernières décennies afin d'estimer les déficits ou excédents potentiels en céréales. Ces estimations donnent un premier ordre de grandeur qu'il convient de préciser par des analyses plus fines par produit céréalière et par pays, selon les disponibilités d'information et les hypothèses d'évolutions futures sur les tendances démographiques, l'urbanisation, la croissance des revenus, l'évolution des modèles de consommation, les utilisations non alimentaires des céréales et les tendances de l'offre par produit.

On trouvera ci-après un tableau de synthèse des perspectives de l'offre et de la demande en céréales à l'horizon 2015. Ce tableau a été élaboré à partir de projections de tendances pour chaque pays :

- Démographie : projections des Nations-Unies (source : World Population Prospects, United Nations 2002).
- Production : projections établies sur la base des tendances entre 1961 et 2004.
- Consommation humaine : projection des tendances observées entre 1992 et 2002.
- Consommation animale : projection des tendances observées entre 1992 et 2002.
- Autres utilisations des céréales (semences, pertes, utilisations non alimentaires, etc...) : estimation sur la base de l'évolution observée entre 1992 et 2002.
- Les demandes totales en céréales ont été calculées en sommant les consommations humaines et animales ainsi que les autres utilisations.
- Le déficit ou excédent est obtenu par différence entre la production et la demande totale de chaque pays.

Les déficits tendraient à s'accroître dans la plupart des pays de la zone, à l'exception de l'Italie et de la Turquie, et ce malgré la croissance de la production ; ces déficits sont souvent générés par une forte augmentation de la demande en céréales pour l'alimentation animale. C'est ainsi qu'en 2015, l'alimentation animale représenterait plus de 50% de la demande en céréales en Espagne, au Portugal, en France, en Italie, en Grèce et à Malte ; elle se situerait entre 30 et 50% en Turquie, Tunisie, en Egypte, au Liban ainsi qu'en Albanie. La demande en céréales pour l'alimentation humaine resterait prépondérante au Maroc (84%), en Algérie (71%) et en Egypte (53%).

Tableau 2.2 – Perspectives de l'offre et de la demande en céréales en Méditerranée à l'horizon 2015

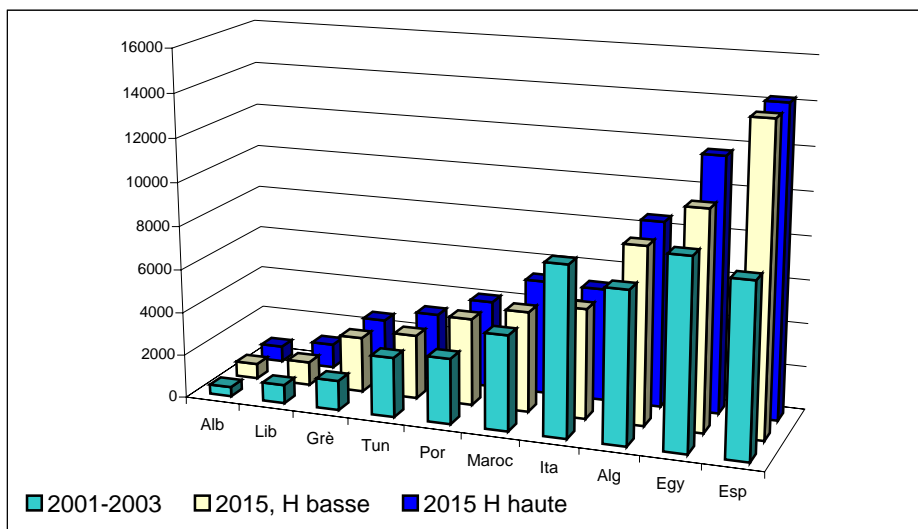
	Population		Conso. de céréales par tête kg/htt/an	Conso. humaine de céréales par pays 1000 T		Conso. animale de céréales par pays 1000 T	Demande totale de céréales par pays 1000 T	
	B	H		B	H		B	H
Hypothèse⁽¹⁾			2015			2015		
Albanie	3 291	3 543	108	356	383	382	1 015	1 042
Algérie	36 467	39 817	223	7 669	8 069	2013	10 845	11 245
Egypte	86 200	93 693	226	19 479	21 172	13486	36 591	38 284
Espagne	40 329	41 994	94	3 810	3 968	32666	40 133	40 290
France	60 899	64 037	130	7 893	8 300	32937	48 189	48 596
Grèce	10 782	11 106	149	1 637	1 687	3715	6 613	6 662
Italie	55 100	55 904	175	9 644	9 785	16829	28 227	28 368
Liban	4 015	4 307	124	499	536	659	1 214	1 250
Malte	406	416	232	94	97	157	266	268
Maroc	35 016	37 903	273	9 543	10 329	400	11 335	12 122
Portugal	9 933	10 124	144	1 426	1 454	4365	6 123	6 151
Tunisie	10 594	11 638	195	2 063	2 266	2454	4 789	4 992
Turquie	78 463	85 837	198	15 540	17 000	11405	33 771	35 232

Tableau 2.2 (suite)

	Production	Demande totale de céréales par pays		Déficit ou Excédent de céréales par pays		Déficit ou Excédent de céréales par pays 2001-04
		2015				
	1000 T	1000 T		1000 T		1000 T
Hypothèse ⁽¹⁾		B	H	B	H	
Albanie	320	1 015	1 042	-695	-722	-438
Algérie	2700	10 845	11 245	-8 145	-8 545	-6 947
Egypte	26569	36 591	38 284	-10 022	-11 715	-8 668
Espagne	26067	40 133	40 290	-14 066	-14 223	-7 894
France	81234	48 189	48 596	33 045	32 638	27 433
Grèce	4064	6 613	6 662	-2 549	-2 598	-1 361
Italie	23178	28 227	28 368	-5 049	-5 190	-7 778
Liban	132	1 214	1 250	-1 082	-1 118	-849
Malte	316	266	268	50	47	151
Maroc	6715	11 335	11 989	-4 620	-5 274	-4 366
Portugal	2108	6 123	6 151	-4 015	-4 043	-3 008
Tunisie	1837	4 789	4 992	-2 952	-3 155	-2 742
Turquie	34735	33 771	35 232	964	-496	-1 406

- ⁽¹⁾ B : hypothèse basse de croissance démographique faite par les Nations-Unies
H : hypothèse haute de croissance démographique faite par les Nations-Unies (World Population Prospects, United Nations 2002)

Graphique 2.5 – Perspectives du déficit céréalière des pays méditerranéens à l’horizon 2015 (en 1000 T)



Tableaux annexes

Tableau 2.3 - Consommation humaine de céréales par habitant et par an

	1961	1982	1992	2002
	Kg/htt/an			
Albanie	195	221	197	165
Algérie	139	191	224	217
Egypte	180	220	242	235
Espagne	145	104	100	98
France	132	107	105	117
Grèce	167	158	150	152
Italie	180	159	155	162
Liban	145	137	133	126
Malte	160	148	145	190
Maroc	185	240	233	247
Portugal	127	116	126	132
Tunisie	165	192	219	204
Turquie	200	223	232	219

Tableau 2.4 - Consommation humaine totale de céréales

	1961	1982	1992	2002
	1000 T			
Albanie	411	617	646	517
Algérie	1895	3 820	5 872	6 796
Egypte	5399	10 139	14 062	16 584
Espagne	5454	3 948	3 938	4 025
France	8087	5 844	6 021	7 019
Grèce	1748	1 552	1 538	1 972
Italie	10501	8 999	8 830	9 366
Liban	301	365	379	451
Malte	57	49	53	75
Maroc	2855	4 895	5 951	7 438
Portugal	1360	1 150	1 245	1 327
Tunisie	875	1 309	1 868	1 986
Turquie	10619	10 802	13 903	15 404

Tableau 2.5 - Consommation animale totale de céréales

	1961	1982	1992	2002
1000 T				
Albanie	30	194	182	268
Algérie	54	959	1 250	1 754
Egypte	1013	3102	4 107	7 924
Espagne	3499	14236	11 422	20 323
France	9810	18601	15 213	25 161
Grèce	616	2619	2 360	3 070
Italie	6325	9755	11 110	13 980
Liban	78	148	218	427
Malte	27	49	96	102
Maroc	231	679	398	444
Portugal	399	3066	1 655	2 743
Tunisie	128	638	784	1 715
Turquie	4051	7534	6 310	8 745

Tableau 2.6 - Demandes totales de céréales

	1961	1982	1992	2002
Total				
1000 T				
Albanie	441	1 022	970	978
Algérie	1949	5 356	7 858	9 493
Egypte	6412	14 821	20 353	27 348
Espagne	8953	20 532	17 879	27 349
France	17897	27 306	27 627	37 283
Grèce	2364	4 967	4 666	5 696
Italie	16826	20 408	21 845	27 251
Liban	379	565	702	974
Malte	84	113	171	198
Maroc	3086	6 535	7 394	9 222
Portugal	1759	4 625	3 268	4 463
Tunisie	1003	2 229	2 976	4 003
Turquie	14670	25 338	27 615	31 324

Tableau 2.7 – Les productions de céréales en Méditerranée

Céréales (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Malte	5,1	10,1	11,8	2,10
Liban	91,5	29,5	145,3	1,16
Albanie	317,3	995,2	513,9	1,21
Portugal	1609,1	1275,0	1326,4	-0,48
Tunisie	926,6	1329,9	1465,1	1,15
Algérie	1770,9	1805,7	3189,8	1,48
Grèce	2521,8	5112,3	4649,7	1,54
Maroc	3159,1	3939,8	6594,1	1,86
Egypte	6076,2	8495,3	19465,3	2,95
Italie	14046,0	18566,4	20503,1	0,95
Espagne	8674,7	16097,4	21443,9	2,29
Turquie	14831,1	25876,7	31289,5	1,88
France	25331,2	50967,2	63614,5	2,33
Blé (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Malte	2,8	6,1	9,6	3,12
Liban	63,6	21,1	124,6	1,69
Portugal	550,2	388,1	256,8	-1,89
Albanie	110,0	559,7	289,4	2,45
Tunisie	679,0	917,7	1206,1	1,45
Grèce	1765,4	2430,6	1923,8	0,22
Algérie	1254,0	1069,9	2276,5	1,50
Maroc	1336,0	1878,6	4340,4	2,99
Espagne	4364,6	4693,5	6313,9	0,93
Egypte	1458,8	1927,7	6725,5	3,89
Italie	8857,3	9006,8	7070,6	-0,56
Turquie	8584,4	17059,2	19626,8	2,09
France	12494,8	27125,2	35148,8	2,62
Maïs (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Algérie	4,5	2,6	1,0	-3,73
Liban	11,9	0,8	3,0	-3,37
Maroc	352,0	236,0	132,4	-2,41
Albanie	160,8	322,5	198,9	0,53
Portugal	560,3	483,2	816,8	0,95
Grèce	241,4	1777,0	2215,1	5,70
Turquie	950,4	1488,0	2525,0	2,47
Espagne	1100,6	2446,6	4588,0	3,63
Egypte	1912,6	3509,6	5813,0	2,82
Italie	3633,1	6743,4	10419,0	2,67
France	2760,0	10594,6	15145,5	4,35

Tableau 2.7 (suite)

Orge (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Malte	2,0	3,9	2,2	0,22
Albanie	7,9	28,1	3,7	-1,87
Portugal	60,6	60,6	15,2	-3,39
Liban	12,5	6,4	16,3	0,66
Egypte	137,1	129,1	109,7	-0,56
Grèce	248,1	725,2	238,7	-0,10
Tunisie	199,0	382,0	252,1	0,59
Algérie	475,5	657,6	853,2	1,47
Italie	276,1	1298,4	1130,1	3,59
Maroc	1315,7	1709,4	2051,2	1,12
Turquie	3447,2	6145,0	8225,0	2,20
Espagne	1958,9	7635,4	8465,9	3,73
France	6593,7	10372,3	10404,6	1,15

⁽¹⁾ Taux de croissance annuel moyen supposé constant entre les moyennes 1961-1965 et 2001-04.

Tableau 2.8 – Les importations de céréales en Méditerranée

Céréales (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Malte	84,7	119,6	152,9	1,49
Albanie	149,3	66,7	439,4	2,74
Liban	335,3	542,5	863,5	2,39
France	1252,8	1816,3	1528,4	0,50
Grèce	217,1	463,5	1864,2	5,52
Turquie	566,1	751,3	2658,1	3,94
Tunisie	267,6	982,4	2907,7	6,15
Portugal	378,3	3188,1	3189,3	5,47
Maroc	369,2	2332,0	4536,6	6,47
Algérie	451,2	3992,4	6946,8	7,07
Egypte	2012,9	7926,5	9260,6	3,89
Italie	5126,3	6775,5	9467,3	1,55
Espagne	1765,5	5646,8	9864,3	4,40
Blé (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Malte	54,8	44,6	42,8	-0,62
Albanie	125,6	48,0	240,8	1,64
Liban	184,5	331,8	395,6	1,93
France	597,4	596,7	411,6	-0,93
Grèce	21,9	91,5	1050,0	10,16
Turquie	552,4	485,7	1094,4	1,72
Portugal	261,9	720,9	1531,4	4,51
Tunisie	210,2	665,1	1551,8	5,12
Maroc	250,6	1999,4	2944,5	6,35
Egypte	906,8	4225,5	4681,6	4,19
Espagne	463,3	170,5	4690,4	5,96
Algérie	361,2	2082,1	4872,3	6,72
Italie	935,7	3557,2	7409,5	5,31

Tableau 2.8 (suite)

Mais (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Albanie	23,8	12,0	36,7	1,09
Malte	14,5	47,8	56,5	3,45
France	456,1	625,9	248,3	-1,51
Liban	27,2	134,2	311,1	6,28
Grèce	112,7	324,3	500,7	3,80
Tunisie	6,4	262,6	767,0	12,70
Italie	3352,3	1682,8	826,5	-3,44
Maroc	2,2	158,5	1060,1	16,68
Turquie	8,9	51,6	1177,8	12,98
Portugal	84,8	2173,5	1188,2	6,82
Algérie	2,2	427,5	1642,6	18,02
Espagne	845,5	4257,1	3375,4	3,52
Egypte	221,4	1519,6	4523,5	7,83
Orge (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
Albanie	0,0	2,1	1,5	
Egypte	1,0	6,3	5,1	4,14
France	26,8	195,9	32,8	0,50
Malte	6,3	23,3	41,7	4,82
Turquie	2,2	168,5	48,4	8,04
Liban	55,3	20,8	79,2	0,90
Grèce	38,2	37,9	256,5	4,88
Portugal	5,0	41,4	311,3	10,87
Algérie	39,5	418,2	321,0	5,38
Maroc	56,8	97,0	525,7	5,72
Tunisie	44,8	46,7	569,0	6,56
Italie	641,2	1176,9	872,9	0,77
Espagne	429,1	548,1	939,2	1,98

⁽¹⁾ Taux de croissance annuel moyen supposé constant entre les moyennes 1961-1965 et 2001-04.

Tableau 2.9 – Les importations nettes de céréales en Méditerranée

Céréales (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
France	-4104,2	-21810,9	-27433,0	4,86
Malte	84,6	119,5	151,5	1,47
Albanie	149,3	59,9	438,1	2,73
Liban	325,4	538,1	848,8	2,43
Grèce	215,5	-589,7	1361,3	4,72
Turquie	495,5	-298,6	1405,7	2,64
Tunisie	191,3	980,1	2742,2	6,88
Portugal	377,4	3185,5	3007,6	5,33
Maroc	210,6	2321,0	4366,4	7,87
Algérie	310,1	3992,4	6946,7	8,08
Italie	4568,4	4389,4	7778,4	1,34
Espagne	1678,9	4804,5	7894,1	3,95
Egypte	1669,3	7880,6	8668,3	4,20
Blé (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
France	-1871,7	-12842,2	-14810,6	5,31
Malte	54,8	44,6	42,0	-0,66
Albanie	125,6	48,0	240,8	1,64
Liban	183,7	331,8	395,6	1,94
Turquie	552,1	129,2	708,6	0,63
Grèce	21,9	-406,2	713,1	9,10
Portugal	261,9	720,9	1408,6	4,30
Tunisie	150,2	663,9	1551,8	6,01
Maroc	231,9	1999,4	2938,2	6,55
Espagne	460,1	-29,0	3714,3	5,36
Egypte	906,0	4224,0	4680,6	4,19
Algérie	342,8	2082,1	4872,3	6,86
Italie	915,4	3397,1	7214,0	5,30
Maïs (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
France	-64,1	-3303,8	-7253,2	12,55
Albanie	23,8	5,2	36,7	1,09
Malte	14,5	47,7	55,7	3,42
Liban	26,9	130,2	309,9	6,30
Grèce	112,7	262,7	462,3	3,59
Italie	3150,4	1482,6	681,7	-3,75
Tunisie	6,4	262,6	700,9	12,44
Maroc	-49,5	158,5	1060,1	
Turquie	8,9	49,6	1168,4	12,96
Portugal	84,7	2173,2	1180,4	6,81
Algérie	1,5	427,5	1642,6	19,18
Espagne	845,4	4255,1	3243,6	3,42
Egypte	220,2	1519,6	4522,5	7,85

Tableau 2.9 (suite)

Orge (1000T)	1961-65	1981-85	2001-04	Tx 63-2003 ⁽¹⁾
France	-1734,6	-3662,2	-4583,9	2,46
Turquie	-31,2	-186,5	-335,0	6,11
Albanie	0,0	2,1	1,5	
Egypte	-0,2	6,3	5,0	
Malte	6,3	23,3	41,7	4,82
Liban	47,9	20,8	79,2	1,27
Grèce	38,2	28,5	244,2	4,75
Portugal	5,0	41,4	288,9	10,67
Algérie	-54,4	418,2	321,0	
Maroc	11,0	97,0	525,7	10,16
Tunisie	37,8	46,7	557,2	6,96
Espagne	429,1	205,2	826,5	1,65
Italie	640,4	1114,9	869,6	0,77

⁽¹⁾ Taux de croissance annuel moyen supposé constant entre les moyennes 1961-1965 et 2001-04.

3 Les politiques céréalières au Maroc¹

3.1 - Introduction

La filière céréalière constitue une des principales filières de la production agricole au Maroc. Elle joue un rôle multiple en ce qui concerne les emblavements annuels des terres cultivables, la formation du Produit Intérieur Brut agricole, l'emploi dans le milieu rural et l'utilisation des capacités de transformation industrielle. Les céréales sont représentées essentiellement par les cultures du blé tendre, de l'orge, du blé dur et du maïs. Le sorgho et le riz sont également pratiqués mais avec une importance marginale.

Les politiques liées au secteur céréalière ont toujours été intégrées dans celles des produits dits stratégiques incluant, outre les céréales, les huiles et le sucre. Ces produits ont pour longtemps été soumis à une intervention directe des pouvoirs publics le long des filières. Actuellement, cette intervention peut être considérée en phase finale en attendant la mise en place complète des mesures de libéralisation prévues ou à prévoir dans le cadre des engagements du pays envers l'Organisation Mondiale du Commerce et des accords bilatéraux.

Ce document a pour objectif de mettre en évidence les principales mesures de politique actuellement en vigueur pour la filière céréalière marocaine. Sa structure permet tout d'abord de donner un aperçu sur la filière à travers notamment les systèmes de production, les importations, la transformation et la consommation (section 1). La deuxième section permet de rappeler les principaux instruments de la politique céréalière pendant la période interventionniste suivie par celle des programmes d'ajustement structurel. La troisième section décrit la politique des prix et le régime commercial actuels en mettant l'accent sur les instruments qui concernent la production agricole, la commercialisation et la consommation des céréales. Enfin, une esquisse des politiques à mettre en œuvre pour réussir la transition de la filière céréalière dans le nouveau contexte de l'économie marocaine est donnée en conclusion.

¹ Akka Aït El Mekki, ENA Meknes (Maroc), juillet 2005.

3.2 - Données structurelles de la filière céréalière au Maroc

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie marocaine. Sa contribution au PIB national varie entre 15% et 17% et emploie un peu plus de 30% de la population active. Le secteur permet également de supporter indirectement 60% de la population et générer près de 25% du revenu des exportations. Les cultures végétales et les productions animales représentent respectivement 70% et 30% du PIB agricole. Les principales productions sont, d'une part, les céréales et, d'autre part, les fruits et légumes, avec une part respective de 45,5% et 47% de la valeur brute des productions végétales pour la campagne 2002-03 (Ministère de l'Agriculture, 2004). Le blé tendre contribue en moyenne pour près de 47% de la valeur brute céréalière, suivi par le blé dur (27%), l'orge (23%), le maïs (2%) et les autres céréales (1%).

3.2.1 - Les systèmes de production céréalières

Les superficies emblavées en céréales stagnent autour de 5 millions d'ha, soit près de 60% de la SAU. Cependant, si l'on tient compte de la jachère qui est principalement liée aux systèmes de production céréalières, la superficie peut atteindre 75% de la SAU. Les céréales sont pratiquées dans les différentes zones agro-climatiques du pays en assolement avec d'autres cultures annuelles représentées essentiellement par les légumineuses, les cultures industrielles et les cultures fourragères. Les principales régions de production se situent dans les zones pluviales des plaines et plateaux de Chaouia, Abda, Haouz, Tadla, Gharb et Saïs où la grande majorité des exploitations pratique la céréaliculture quelle que soit leur taille.

Dans ces régions, les céréales font partie des systèmes de production intégrant l'élevage ovin en particulier, ce qui permet de valoriser les ressources fourragères céréalières (orge, paille, chaumes, etc...). Les zones dites favorables et les zones intermédiaires où la pluviométrie varie entre 350 mm et 450 mm s'accaparent en moyenne 38% de la superficie céréalière avec une dominance du blé tendre et du blé dur (tableau 3.1). La conduite des cultures y fait appel à l'utilisation des facteurs de production visant l'intensification, ce qui permet de produire près de 60% de la production céréalière (moyenne 1998-2003). Les zones dites défavorables contribuent pour un peu plus de 40% de la superficie céréalière essentiellement emblavée d'orge dans un système de culture plutôt traditionnel caractérisé par une utilisation minimale des semences sélectionnées, des engrais et des pesticides. La production de ces zones varie autour de 30% de la production céréalière totale du pays. Le reste des superficies se situe dans les régions de montagne et les régions sahariennes avec une contribution de 10% de la production annuelle des céréales.

Tableau 3.1 – Répartition de la superficie et de la production des principales céréales par zone agro-climatique (%)

Zone agro-climatique	Superficie		Production	
	2002-2003	Moyenne 1998-2003	2002-2003	Moyenne 1998-2003
Favorable	30,7	31,0	39,3	41,1
Intermédiaire	17,0	17,1	20,2	18,0
Défavorable Sud	31,5	30,6	21,4	23,1
Défavorable Oriental	9,8	9,5	8,8	8,4
Montagne	7,7	7,2	8,4	7,2
Saharienne	3,3	3,5	1,9	2,3
Total	100	100	100	100

Source : Ministère de l'Agriculture (2004).

Les structures de production, sont sous l'effet de contraintes climatiques, techniques et structurelles qui peuvent entraver la mise en valeur des terres agricoles. Les conditions climatiques, notamment la pluviométrie, constituent l'élément principal dans le raisonnement des stratégies des agriculteurs vis-à-vis les risques de production. L'engagement dans l'utilisation des facteurs d'intensification est décidé par la majorité des producteurs en tenant compte de ces conditions. Sans pluie, le producteur préfère en général cesser les dépenses liées à la protection phytosanitaire et à la fertilisation. En conséquence, l'impact de la sécheresse peut être aggravé alors que des interventions raisonnées notamment en matière de lutte contre les mauvaises herbes peuvent réduire les baisses des rendements constatés.

D'autre part, la diversité des statuts juridiques² et les problèmes de morcellement constituent également des contraintes peu encourageantes aux investissements et à l'amélioration de la productivité. La superficie moyenne exploitée qui ne dépasse pas 5 ha pour 70% des unités de production n'aide pas les producteurs à surmonter toutes ces données défavorables.

3.2.2 - La production céréalière

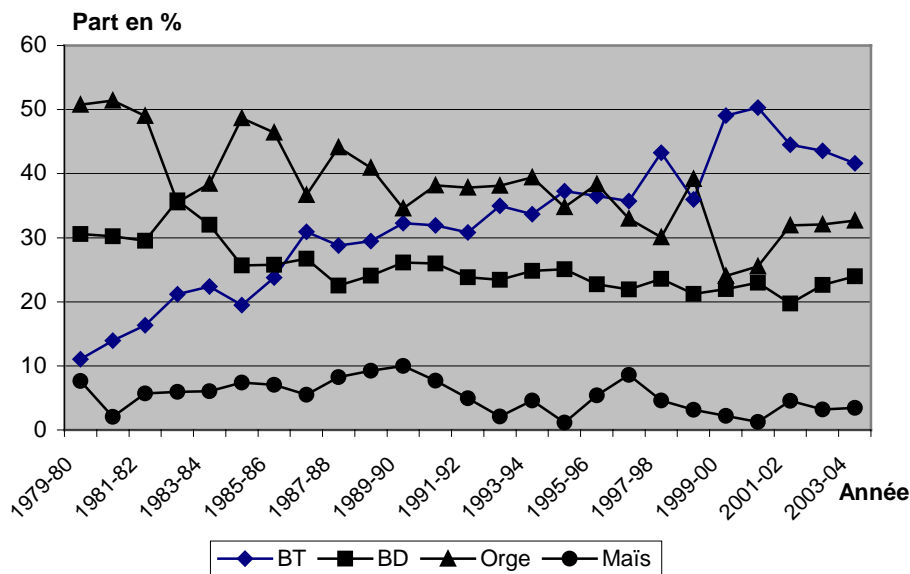
Durant la période 1996-2004, les superficies emblavées en céréales atteignent en moyenne près de 5,1 millions d'hectares. L'orge occupe un peu plus de 43% de cette superficie, suivie du blé tendre (35%), du blé dur (20%) alors que le maïs, le riz, le sorgho..., occupent le reste. En même temps, la production céréalière atteint

² Parmi ces statuts on cite la propriété Melk qui est privée alors que les terres collectives, les terres Guich, les terres Habous et les terres domaniales sont soumises à des règles d'exploitation assez rigides.

un peu plus de 58 millions de quintaux avec une prédominance du blé tendre qui occupe 42% de la production totale, de l'orge (31%), du blé dur (22%) et du maïs (3%). Les rendements, très variables selon les années climatiques, restent en deçà des efforts entrepris pour l'intensification de la production et ne dépassent pas 12 qx/ha en moyenne des cinq dernières années avec 16 qx/ha pour le blé tendre.

L'analyse de l'évolution de la production céréalière montre que la part de l'orge a diminué d'une manière très significative en passant d'un peu plus de 50% de cette production en 1980 à 31% en moyenne des cinq dernières années (graphique 3.1). La baisse de la part de production concerne également le blé dur et le maïs qui ont perdu respectivement 7 et 4 points de leur contribution. En revanche, le blé tendre enregistre une progression remarquable en passant de 11% à 42% de la production céréalière totale durant la période considérée.

Graphique 3.1 - Evolution de la part des principales céréales dans la production totale (1980-2004)



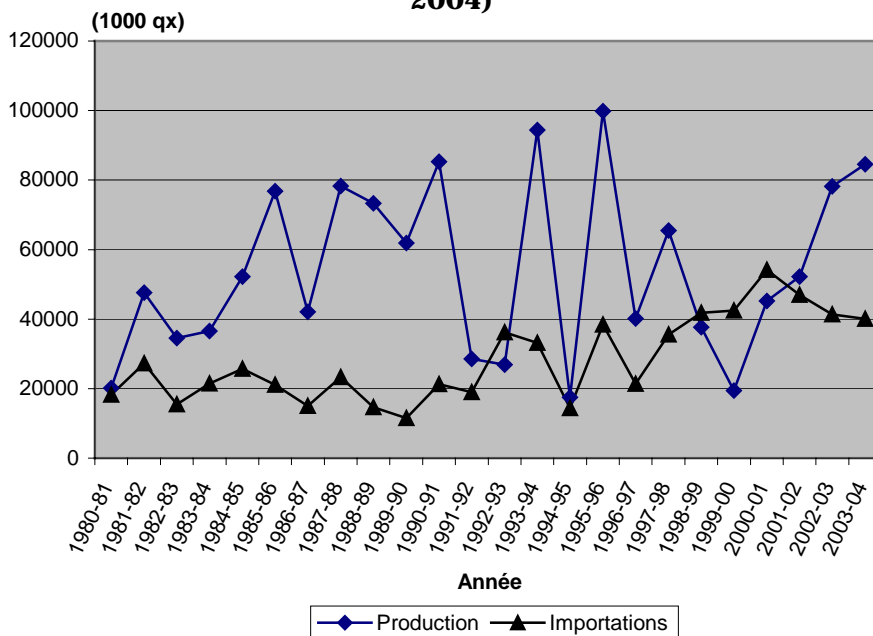
L'augmentation des productions du blé tendre provient essentiellement de l'extension des superficies stimulées par les politiques d'intensification mises en place depuis le début des années 1980. Pour cette céréale plutôt concentrée dans la partie Nord du pays, un programme d'intensification a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture en 1985 visant l'emblavement d'un million d'hectares. Ce programme a pour but d'accroître la production du blé tendre par l'adoption de nouvelles variétés, la fixation d'un prix garanti au producteur et la fixation des marges de commercialisation. Les résultats ont été vite ressentis au niveau de

l'augmentation des superficies exploitées qui atteignent actuellement près de 2 millions d'hectares. L'extension de la superficie semble se produire essentiellement au détriment de celle de l'orge dont la culture concerne de plus en plus les zones marginales de faible potentiel agronomique. Malgré cette augmentation, le taux d'autosuffisance reste moyen pour le blé tendre en raison du boom enregistré par la consommation de ce produit durant les deux dernières décennies.

3.2.3 - Les importations

Les importations de céréales évoluent selon l'importance de la production nationale. Durant la période 1980-1995, les quantités moyennes importées tournent autour de 20 millions de quintaux. A partir de 1996, date de leur libéralisation, les importations enregistrent tout d'abord une augmentation sensible en raison des niveaux de récolte relativement inférieurs à la moyenne avant de fléchir et continuer leur baisse relative à partir de la campagne 2000-2001 (graphique 3.2). Les quantités moyennes annuelles importées durant la période 1996-2004 s'élèvent à un peu plus de 40 millions de quintaux.

Graphique 3.2 - Evolution de la production nationale et des importations des céréales (1980-2004)



L'analyse de l'évolution des importations des principales céréales durant les deux périodes mentionnées ci-dessus montre qu'avant 1996, la part du blé tendre constitue près de 83% des importations totales, suivie par celle du maïs (9,6%), de l'orge (6,2%) et du blé dur (2,3%). Après cette date, et en dépit de l'augmentation des importations, la part du blé tendre a régressé pour se situer autour de 55% (tableau 3.2). Cette régression est enregistrée pour ce produit alors que les parts de l'orge et du maïs ont pratiquement doublé durant la période 1996-2004. La part du blé dur est multipliée par six et atteint actuellement 13% des importations céréalières totales pour la même période. Les programmes d'intensification de la production du blé tendre ont eu certainement des effets explicatifs de cette évolution.

Tableau 3.2 – Evolution de la part des importations des principales céréales (%)

Produit	1980-1995	1996-2004	2003-2004
Blé tendre	82,7	54,9	49,0
Blé dur	2,3	12,8	16,9
Orge	6,2	12,0	3,5
Maïs	9,6	20,3	30,6
Total céréales	100	100	100

Source : Ministère de l'Agriculture (2005).

Les importations de blé tendre proviennent essentiellement des pays de l'UE (France, Allemagne) qui ont fourni un peu plus de 56% des quantités importées durant les cinq dernières années. La part des Etats-Unis s'élève à près de 21% alors que l'Ukraine, la Russie, le Canada et l'Argentine notamment contribuent à couvrir le reste des volumes importés en ce produit. Pour le blé dur, le Canada se place au premier rang des pays fournisseurs de ce produit pour le Maroc. La part du blé dur canadien dans les importations totales du pays s'élève, en effet, à près de 78% avec un peu plus de 4,3 millions de quintaux en moyenne des cinq dernières années. Les USA sont considérés comme le deuxième fournisseur avec près de 670 000 qx, soit 12% des importations totales. La contribution des pays de l'Union européenne reste limitée avec en moyenne 250 000 qx ou encore 4,5% des quantités totales importées.

En ce qui concerne l'orge, l'Union européenne est le principal fournisseur du pays avec près de 4 millions de quintaux (63% des importations) alors que le reste du monde fournit près de 2,3 millions de qx en moyenne annuelle. A l'échelle des pays, les importations originaires de France sont les plus importantes (37%) suivies de celles provenant de la Turquie (13,5%), de l'Ukraine (10,2%) et de la Russie (9%). Le maïs importé provient essentiellement des USA avec une contribution de 53% des importations totales qui s'élèvent en moyenne à près de 5

millions de qx. D'autres pays tels que l'Argentine, le Brésil et la Hongrie fournissent pratiquement le reste des quantités importées.

Les prix à l'importation sont généralement inférieurs aux prix internes. Cependant, l'appréciation de l'écart doit être nuancée en raison de l'instabilité des prix internationaux, des approvisionnements sous l'égide d'accords préférentiels et des distorsions de marché dues aux subventions à l'exportation accordées par certains pays d'origine. Les possibilités d'achat à terme sont également difficiles à maîtriser pour les importateurs à cause des difficultés de prévision de l'offre nationale des principales céréales.

3.2.4 - La transformation

La transformation des céréales est assurée par une infrastructure de production constituée de deux types de minoteries et semouleries complètement privées. Le premier type dit industriel se compose de près de 170 unités de production présentant une capacité de transformation totale de 65 millions de quintaux (Ministère de l'Agriculture, 2000). La répartition géographique des moulins industriels se caractérise par une grande irrégularité sur le territoire national et par leur éloignement par rapport aux zones de production. En effet, l'axe Casablanca-Kénitra abrite plus de 70% de l'effectif de la minoterie industrielle. Cette forte concentration spatiale est à l'origine de certaines contre-performances traduites par un taux d'utilisation des capacités qui ne dépasse pas 65% pour l'ensemble de l'appareil de production.

L'autre type d'unités de transformation est constitué de petits moulins traditionnels dont le nombre est estimé à 10 000 unités qui contribuent d'une manière significative à la couverture des besoins des consommateurs en produits céréaliers. Jouve & al (1995) estiment que ces unités restent très actives pour la mouture à façon et assurent près de la moitié de la trituration de l'ensemble des céréales et surtout du blé dur en année de production normale. Le maintien de leur activité s'explique par une meilleure réponse aux préférences des consommateurs et à la possibilité de récupération des sous-produits (le son notamment). Néanmoins, dans le nouveau contexte de libéralisation et de compétitivité, l'amélioration de la qualité et des techniques d'emballage des moulins industriels pourrait influencer ces préférences dans le sens d'augmentation de la demande des produits industriels.

Entre 1990 et 2004, les moulins industriels ont écrasé en moyenne un peu plus de 28 millions de quintaux de blé tendre et un peu moins de 4 millions de quintaux de blé dur, soit respectivement 70% et 26% des quantités disponibles en ces produits (tableau 3.3). Alors que la transformation industrielle du blé tendre est restée pratiquement la même durant la période en question, celle du blé dur a augmenté après l'année de libéralisation des importations pour atteindre 30% des quantités disponibles en 2004.

Tableau 3.3 – Blé tendre et blé dur traités par la minoterie industrielle (en 1000 qx et pourcentage du disponible total)

Période	Blé tendre		Blé dur	
	quantité	%	quantité	%
1990-1995	24668	69,0	1786	19,5
1996-2004	30229	70,0	4934	30,3
2003-2004	32509	60,0	5669	21,0
Moyenne 1990-2004	28243	70,0	3810	26,0

Source : ONICL (2005).

Il faut noter toutefois que 71% et 23% des quantités écrasées respectivement de blé tendre et le blé dur sont importées. De ce fait, l'essentiel des quantités écrasées du blé dur revient à l'activité de la minoterie traditionnelle principalement active dans le milieu rural et dans les quartiers populaires urbains.

3.2.5 - Organisation professionnelle

Malgré la création d'un certain nombre d'associations régionales de producteurs de céréales, la production céréalière connaît des problèmes d'organisation en raison notamment de la faiblesse de l'infrastructure de commercialisation et de l'importance du nombre élevé de petits producteurs. D'autre part, l'effectif des adhérents aux 11 Coopératives Agricoles Marocaines (CAM) implantées dans les zones céréalières reste faible jusqu'à présent. La restructuration de ces établissements récemment mise en place et l'assainissement de leurs moyens financiers sont toutefois accompagnés d'efforts de sensibilisation des producteurs à l'adhésion aux coopératives. En plus, les CAM se sont organisées au niveau national en Union Nationale (UNCAM) qui les représente auprès des pouvoirs publics et participe aux appels d'offre pour l'importation des céréales. Il s'agit en définitive d'améliorer leur pouvoir de négociation vis-à-vis de tous les partenaires de la filière céréalière compte tenu des nouvelles conditions de libéralisation.

Au niveau de l'étape agro-industrielle, toutes les minoteries sont affiliées à des associations régionales faisant partie de la Fédération Nationale de la Minoterie (FNM) en vertu de la loi 12/94 relative à l'Office Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL). Ces associations sont actives dans les zones de production mais semblent beaucoup plus préoccupées par leur fonctionnement interne et leur relation avec l'ONICL aux dépens des considérations interprofessionnelles le long de la filière.

3.2.6 - La consommation

3.2.6.1 - Caractéristiques techniques de la demande :

L'enquête sur les niveaux de vie des ménages entreprise en 1998-99 par la Direction de la Statistique révèle que la demande en produits agro-alimentaires a augmenté en quantité et en qualité pour diverses raisons, dont on peut citer la croissance démographique, l'amélioration des revenus et la participation croissante des femmes au marché du travail. La même enquête montre que les dépenses en céréales et produits céréaliers occupent près de 19,5% des dépenses alimentaires des ménages (Direction de la Statistique, 2001).

La demande totale en produits céréaliers est passée de 28 millions de quintaux en 1960 à plus de 100 millions de quintaux en 2004. Actuellement, la consommation annuelle par personne tourne autour de 320 kg. La consommation directe concerne un peu plus des deux tiers de cette quantité essentiellement sous forme de farines de blé tendre et de blé dur. Les quantités consommées en ces produits atteignent respectivement 65% et 20% de la ration céréalière. La consommation indirecte concerne l'orge et le maïs à travers leur utilisation pour la production de produits animaux (viandes, produits laitiers, etc...).

L'analyse de l'évolution de la consommation des différentes céréales révèle une progression de la demande en blé tendre dont la part est passée de 27% en 1960 à près de 65% actuellement. Cette augmentation constatée depuis le début des années 1980 serait principalement liée à la substitution du blé dur dans le milieu rural et au maintien des mesures de soutien à la consommation pour la farine dite nationale du blé tendre³. Le coefficient d'autosuffisance pour le blé tendre reste cependant moyen avec la couverture de 55% des besoins de la population pendant la période 2000-2004.

3.2.6.2 - Projections de la consommation :

Selon le Ministère de l'Agriculture (2000), à l'horizon 2020 la demande totale des céréales pourrait atteindre 137,5 millions de quintaux sur une base nutritionnelle pour une population de 40 millions d'habitants (tableau 3.4). Cette approche tient compte des besoins humains que la ration alimentaire doit couvrir à la fois sur les plans quantitatif et qualitatif au moindre coût possible.

Les demandes en blé tendre et en blé dur constitueraient respectivement près de 33% et 23% de la consommation totale projetée. Sous l'hypothèse d'un niveau de production nationale pouvant atteindre 105 millions de quintaux, le taux de couverture des besoins de consommation pourrait passer de 59% actuellement à un peu plus de 76% à l'horizon 2020. Toutefois, il faut noter qu'avec la

³ Voir section sur les politiques de prix pour une explication du système de subvention.

libéralisation de l'économie marocaine et l'ouverture de l'accès aux importations étrangères des céréales, les taux de couverture projetés restent difficiles à maîtriser. La filière céréalière devrait néanmoins multiplier les efforts de production en amont dans le but d'assurer l'approvisionnement des minoteries nationales en produits locaux.

Tableau 3.4 – Projections de la production et de la consommation des principales céréales (1000 quintaux)

Produit	Situation actuelle (2000-2004)			Projection 2020		
	Production	Demande	Taux de couverture	Production	Demande	Taux de couverture
	1000 qx		%	1000 qx		%
Blé tendre	24600	45000	54,7	31570	45100	70,0
Blé dur	14600	21000	69,5	24960	31200	80,0
Orge	20500	26000	78,8	45000	50000	90,0
Maïs	1400	11000	12,7	3360	11200	30,0
Total	61100	103000	59,3	104890	137500	76,3

Source : Ministère de l'Agriculture (2000a) ; ONICL (2005) ; nos calculs.

D'autre part, la libéralisation des circuits de commercialisation devrait conduire à l'élargissement de la gamme de choix des produits mis en vente sur le marché avec des normes de qualité beaucoup plus intéressantes pour le consommateur. Cependant, il est probable que l'évolution de la consommation dans son ensemble soit moins proportionnelle que celle des revenus. En effet, selon la Direction de la Statistique (2001), l'élasticité-revenu de la demande en céréales et produits céréaliers, estimée selon *le modèle du système presque idéal*⁴ sur la base d'un échantillon de 5 184 ménages, se situe autour de 0,65%. En conséquence, l'augmentation de la consommation de ces produits dans le futur serait beaucoup plus liée à l'évolution des données démographiques. Elle devrait dépendre également de l'utilisation des céréales dans d'autres secteurs de production, y compris l'élevage, pour la satisfaction de besoins autres que ceux de la consommation directe.

⁴ Almost Ideal Demand System de Deaton & Muellbauer.

3.3 - Aperçu historique sur la politique céréalière des prix

Au Maroc, la politique agro-alimentaire tient compte à la fois des contraintes de sécurité alimentaire et des contraintes macroéconomiques et plus particulièrement celles qui sont liées à l'équilibre de la balance des paiements. Les produits de substitution aux importations en général et les céréales en particulier ont toujours bénéficié d'une intervention massive de l'Etat depuis l'indépendance. L'intensité de cette intervention s'est toutefois réduite d'une manière progressive depuis la mise en place des programmes d'ajustements structurels au milieu des années 1980.

3.3.1 - Rappel des principaux instruments du système interventionniste

Pendant plusieurs plans économiques qui ont suivi l'indépendance politique du pays, les politiques de production céréalière sont restées orientées vers la modernisation des systèmes de production et le contrôle de fonctionnement de la filière. L'opération « labour » lancée entre 1957 et 1961 visait déjà la relance et la modernisation de la céréaliculture par la mécanisation des travaux du sol avec l'intervention directe des structures locales du Ministère de l'Agriculture (les Centres de Travaux notamment). Cette opération sera suivie ensuite par des programmes d'intensification basés sur l'utilisation des semences sélectionnées, des engrais et des produits phytosanitaires. Durant les années 1960, les prix à la production des céréales étaient cependant assez bas contrairement à l'esprit de la politique de relance alors en vigueur. Avec une croissance démographique galopante, les importations ne cessaient d'augmenter et le Maroc devint très vite importateur net structurel de céréales.

Ensuite, vers le milieu des années 1970, une nouvelle orientation visant le soutien au consommateur devait déboucher sur le cloisonnement de l'offre et de la demande des produits primaires agricoles. Le renchérissement de la facture céréalière en partie due à la crise des matières premières de 1973 devait réorienter les politiques publiques pour privilégier nettement l'aide à la consommation. En même temps, l'Etat devait consentir de grands efforts financiers à la recherche de l'autosuffisance alimentaire en produits de base. Cette situation devait aboutir comme le soulignent Jouve & al (1995) à un système céréalière ambivalent dans lequel la grande partie destinée à répondre aux besoins de la population urbaine est assurée par les importations alors que la production nationale est destinée essentiellement à l'autoconsommation. La création de l'ONICL en 1973 en remplacement de l'Office Chérifien Interprofessionnel des Céréales (OCIC) était accompagnée d'une nouvelle législation sur la réglementation des prix le long de la filière céréalière.

La fixation des prix à la production et à la consommation se trouvait donc au centre de la réglementation des marchés par les autorités publiques supportant

elles-mêmes les risques de variation des cours mondiaux. Cette intervention systématique dans le fonctionnement des marchés a quelque peu découragé l'investissement et le développement de certaines activités fondamentales dans les circuits de commercialisation. Ainsi, les activités de stockage en dehors du circuit officiel de l'ONICL étaient restées très timides. De même, l'émergence de commerçants importateurs utilisant les marchés à terme et les outils de gestion de risque qui leur sont associés était tout simplement inexistante puisque le marché marocain est essentiellement un marché physique. Au contraire, la réglementation des importations et la garantie d'écoulement des produits dans le pays ont encouragé l'émergence d'une situation de rente notamment chez les industriels (Ait El Mekki, 2000).

3.3.2 - Les réformes entreprises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel

La panoplie des mesures d'intervention des autorités publiques dans le fonctionnement des filières de produits de base avait contribué à une situation économique particulièrement néfaste au début des années 1980. En 1983, le gouvernement était amené à mettre en place le premier programme d'ajustement structurel (PAS) en concertation avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Le but recherché était le rétablissement des grands équilibres économiques à court et moyen termes par l'amélioration du système d'incitation (élimination ou réduction des subventions), l'amélioration de la productivité et le renforcement des institutions privées. L'importance économique et sociale du secteur agricole devra ensuite justifier l'instauration des programmes d'ajustement structurels en agriculture (PASA) à partir de 1985. Les principales réformes entreprises dans le cadre des PASA s'agencent autour de la dérégulation des filières et leur ouverture sur le marché mondial.

3.3.2.1 – La dérégulation des prix à la production et à la consommation des céréales :

Dans le cadre du PASA I, lancé en 1985, l'objectif visé était notamment la libéralisation des circuits de commercialisation et l'élimination progressive de la subvention des intrants agricoles. Ainsi, les subventions sur les engrais enregistrent leur première réduction en 1986 avant de disparaître complètement en 1991. Les prix de cet intrant augmentent alors de 50% durant cette période et leur importation devient libre pour suivre le mouvement des cours mondiaux. Pour les semences des céréales, les subventions furent gelées entre 1985 et 1988 en terme nominal. Les montants de la subvention étaient évalués durant cette période respectivement pour le blé tendre et le blé dur à 45 et 20 dirhams le quintal de semences.

En 1988, les récoltes des céréales ont été relativement bonnes avec un peu plus de 78 millions de quintaux dont près de 29% en blé tendre. D'une manière évidente, les importations enregistrent une chute de près de 11,5 millions de quintaux

l'année suivante. Les prélèvements sur les importations accusent alors une baisse considérable tandis que les subventions à la consommation des farines sont restées stables. Les conditions de cette année particulière devaient contribuer, par conséquent, à une impulsion pour la mise en place des politiques de réforme par le gouvernement. Ainsi, les prix de soutien pour l'orge, le blé dur et le maïs sont éliminés au mois d'août 1988. Les importateurs de ces produits devaient toutefois obtenir l'autorisation d'importation de la part de l'ONICL.

Au niveau de la consommation, les autorités publiques avaient mis en place deux principales mesures de réforme. La première mesure consista à fixer la subvention sur 10 millions de quintaux de farine dite nationale du blé tendre en 1989⁵. La deuxième mesure avait conduit à l'élimination de la subvention sur la farine dite de luxe en 1990. Cependant, le prix de cette farine devait continuer de faire l'objet d'accords de modération entre l'Etat et les professionnels pour ne pas porter préjudice au pouvoir d'achat du consommateur.

3.3.2.2 - La révision des mesures de protection :

Avant la mise en place du deuxième PASA en 1987, les restrictions quantitatives constituaient l'essentiel des mesures de protection des céréales. Le programme en question devait alors remplacer ces restrictions par un système de prix de référence basé sur des moyennes mobiles des prix mondiaux et par l'application d'équivalents tarifaires. La notion de prix de référence aux marchés internationaux devait aider à l'intégration de la filière céréalière au marché mondial. C'est pour cette raison que la loi 13/89 sur le commerce extérieur a admis, depuis la fin des années 1980, le principe de la libéralisation des importations et des exportations tout en reconnaissant le droit à la protection de la production nationale. En même temps, la Banque Mondiale recommandait au Maroc la suppression des distorsions les plus importantes du système des prix de référence afin de permettre au secteur privé de rechercher la meilleure combinaison qualité-prix. Sur le plan professionnel, en plus de la refonte des statuts de l'ONICL⁶, la Banque Mondiale recommandait également le renforcement des organisations professionnelles pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de diffusion de l'information et de dialogue avec les autorités (Banque Mondiale, 1994). Ensuite, concernant le remplacement des quotas et des licences d'importation par une protection tarifaire, l'arrêté du Ministre du Commerce Extérieur en date du 19 avril 1994 faisait état des modalités d'application d'équivalents tarifaires sur les produits agro-alimentaires stratégiques, y compris les céréales, depuis le premier trimestre de l'année 1995 (Centre Marocain de Conjoncture, 1995).

⁵ A base de blé tendre, les minoteries industrielles fabriquent deux types de farines. La farine dite de luxe comporte notamment un taux de son moins élevé que la farine dite nationale officiellement destinée aux populations pauvres.

⁶ Cette refonte a été ensuite réglementée par la loi 12/94 relative à l'ONICL.

Toutes ces mesures sont actuellement reprises avec parfois des ajustements plus clairs dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce et des accords bilatéraux notamment avec l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

3.4 - Politique des prix et régime commercial actuels

Après les programmes d'ajustement structurels et la signature des accords de l'*Uruguay Round*, la dérégulation complète de la filière céréalière a connu plusieurs reports liés à l'importance socio-économique des produits concernés. Finalement, cette dérégulation est intervenue selon les dispositions de l'arrêté du Ministre du Commerce Extérieur n°1800-95 du 26 juin 1995 (Bulletin Officiel du 1^{er} juillet 1995) qui annonçait l'élimination de toute licence d'importation des céréales à partir du 1^{er} mai 1996. Depuis cette date, la politique céréalière évolue de plus en plus vers une ouverture à la concurrence le long de la filière. Les sections suivantes permettent de passer en revue ces principaux traits en commençant tout d'abord par les objectifs poursuivis, avant de mettre en évidence les instruments liés à la production, la commercialisation, la protection et la consommation des produits céréalières.

3.4.1 - Objectifs de la politique des prix des céréales

Actuellement, les principaux objectifs de la politique céréalière peuvent s'agencer autour des points suivants :

- L'amélioration de l'efficacité de la production agricole tout en préservant les revenus des producteurs céréalières,
- la révision des programmes de soutien à la consommation en tenant compte des contraintes de la sécurité alimentaire, et
- la dynamisation de l'interprofession le long de la filière céréalière.

Ces objectifs sont poursuivis tout en ayant comme toile de fond l'ancrage de la filière céréalière au marché mondial et le respect des engagements du pays envers ses partenaires commerciaux. Il est, en effet, politiquement admis que les mesures de libéralisation du secteur agricole en général et des filières de produits de base en particulier devraient offrir de nouvelles perspectives à l'économie agroalimentaire marocaine pour une meilleure allocation des ressources. La filière céréalière n'échappe pas à la règle malgré certaines restrictions quantitatives qui demeurent applicables à l'importation notamment du blé tendre et du blé dur.

3.4.2 - La production agricole

Les principales mesures liées à la production agricole des céréales concernent notamment les prix des semences, les prix au producteur du blé tendre et les programmes de sécurisation de la production.

3.4.2.1 - Soutien des prix des semences :

La subvention des semences certifiées des céréales a pour objectif d'encourager leur utilisation par les producteurs et donc d'améliorer les rendements obtenus à l'hectare. Le niveau des subventions accordées dépend de la contrainte d'équilibre du Fonds de Développement Agricole (FDA). Il se situe en général entre 5% et 20% des prix de vente par quintal. Pour la campagne 2004-05, les montants de soutien à l'utilisation des semences certifiées des céréales (R1 et R2) s'élèvent à 100 dh/ql pour le blé tendre, 80 dh/ql pour le blé dur et 95 dh/ql pour l'orge (Laassiri & Lakhal, 2004)⁷. Pour les producteurs des semences, le FDA prend en charge les frais de stockage à raison de 5 dh/quintal/mois pendant une période maximale de 9 mois. Les quantités de semences concernées atteignent 220 000 quintaux répartis au prorata des ventes des opérateurs agréés.

Ces interventions font partie du Plan National Semencier qui a pour objectif la consolidation de la rentabilité de la filière semencière et, en même temps, celle de la filière céréalière dans son ensemble. Ce plan tient compte des nouvelles exigences en matière de biodiversité (Loi sur les Obtentions Végétales) et d'organisation professionnelle des filières. L'importance des montants totaux accordés (production et utilisation) occupe en général la deuxième ou la troisième place derrière l'aménagement des propriétés et l'équipement des exploitations agricoles. Avec près de 47 millions de dirhams en moyenne annuelle, le soutien à la production et l'utilisation des semences sélectionnées occupe près de 15% du budget annuel du FDA durant les cinq dernières années. Il faut noter toutefois que l'utilisation des semences certifiées demeure encore très insuffisante. En effet, ce taux ne dépasse pas 11% pour l'ensemble des céréales avec 24% pour le blé tendre, 13% pour le blé dur et 1% pour l'orge (Ministère de l'Agriculture, 2003). Les principales raisons invoquées sont relatives au manque des moyens financiers, au coût des semences relativement élevé et parfois à la non disponibilité des semences sur le marché malgré les efforts entrepris par la Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS) à ce sujet.

3.4.2.2 - Soutien des prix au producteur :

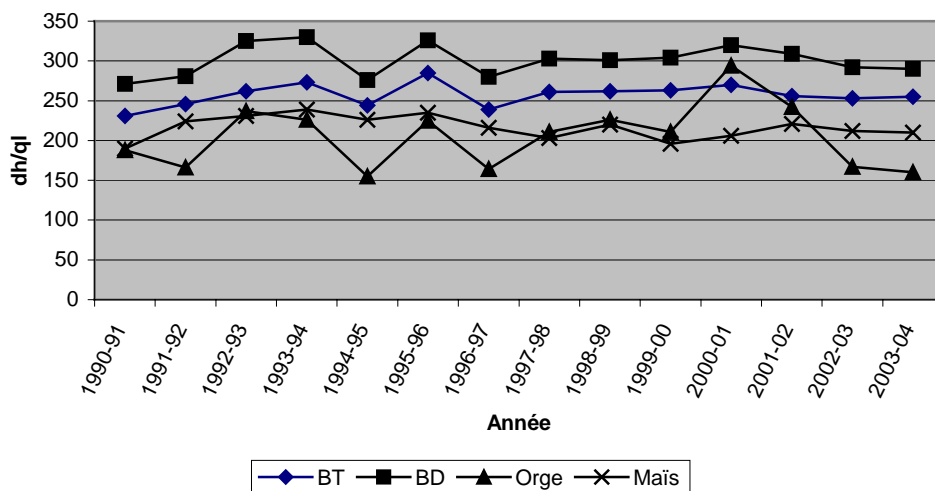
Les prix au producteur du blé dur, de l'orge et du maïs sont libres et se déterminent donc selon les conditions du marché. La production du blé tendre est, quant à elle,

⁷ Laassiri M. & Lakhal M. (2004) - Aides financières accordées aux investissements agricoles. Ministère de l'Agriculture ; Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement.

soumise à un prix de soutien fixé à 250 dh le quintal depuis la campagne 1994-95. Cette fixation vise normalement les quantités destinées à la production de la farine nationale à partir du blé tendre de qualité standard rendu dans les centres d'utilisation (ONICL, 2004). En dehors de ce circuit dit officiel, le prix au producteur du blé tendre varie également selon la loi de l'offre et de la demande.

Le graphique 3.3 présente l'évolution des prix relevés au niveau des souks et des halles aux grains par les services de l'ONICL pour les principales céréales pendant la période 1990-2004. Durant cette période, le prix moyen du blé tendre se situe autour de 257 dh/ql. Celui du blé dur est toujours relativement plus cher avec en moyenne 300 dh/ql. L'orge et le maïs utilisés essentiellement dans l'alimentation animale affichent des prix moyens respectifs de 205 dh/ql et 216 dh/ql.

Graphique 3.3 - Evolution des prix des principales céréales (1990-2004)



L'analyse des données de ce graphique permet de mettre en évidence une stabilité relative des prix malgré la présence d'une légère tendance haussière depuis l'année de la libéralisation des importations (1996). Les systèmes de double tarification des importations ont certainement joué un grand rôle de maintien de cette stabilité au profit du producteur agricole⁸.

⁸ Voir section relative aux importations ci-dessous.

Pour le blé tendre, le maintien du prix de soutien au niveau du circuit industriel permet aux producteurs de mieux raisonner le choix des emblavements. Il s'agit d'un prix théorique moyen payé aux producteurs sur un même montant dans l'ensemble du territoire national. Il ne tient compte d'aucune variation régionale des coûts de production et, par conséquent, permet de favoriser davantage les techniques de production économiquement efficaces. Cette mesure politique devait concentrer l'importance du prix comme principal moyen d'incitation à la production d'autant plus que le producteur dispose d'une garantie d'achat pour ses récoltes, notamment au niveau des Coopératives Agricoles Marocaines.

3.4.2.3 - Le programme de sécurisation de la production :

Ce programme a été lancé durant la campagne 1999-2000 dans le but de pallier aux insuffisances d'un autre programme de garantie de la production céréalière mis en place depuis la campagne 1994-95. Comme son nom l'indique, il vise notamment la réduction des effets de la sécheresse devenue un phénomène structurel pour l'agriculture marocaine. Son objectif est de mettre en place un plan d'action permettant de sécuriser un niveau de production de 60 millions de quintaux sur 300 000 hectares de céréales, quelles que soient les conditions climatiques qui sévissent durant la campagne agricole même en année de sécheresse, par :

- l'adoption d'un itinéraire de culture techniquement efficace avec des recours éventuels à l'irrigation d'appoint,
- l'encouragement des producteurs à la souscription de leur production céréalière à l'assurance agricole, et
- l'organisation de sessions de formation au profit des producteurs et des techniciens agricoles pour améliorer leur niveau de technicité.

Le système d'assurance lié au programme de sécurisation de la production des céréales est conçu par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Finances, le Crédit Agricole et la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA) pour trois types d'itinéraires techniques (traditionnel, intermédiaire et intensif). Il permet de couvrir les charges directes de production et non pas la production elle-même en relation avec des rendements qui peuvent varier entre 7,5 qx/ha et 24 qx/ha. Le montant de la cotisation payée par les agriculteurs est subventionné à 50% par l'Etat. Durant la période 2000-04, le programme de soutien à l'assurance a coûté près de 42 millions de dirhams en moyenne annuelle pour une superficie céréalière qui tourne autour de 230 000 ha.

Selon le Ministère de l'Agriculture (2002), le programme de sécurisation a donné des résultats satisfaisants notamment dans les zones d'action des offices régionaux de mise en valeur agricole. Des améliorations des itinéraires techniques sont notées surtout au niveau de la mécanisation des travaux du sol et de l'utilisation des semences certifiées.

En définitive, malgré les contraintes de budgétisation et de suivi-évaluation des actions remarquées depuis son lancement, la souscription à l'assurance contre la sécheresse constitue le principal apport du programme de sécurisation. En effet, un nombre de plus en plus élevé de producteurs adopte le système d'assurance en relation avec les opérations de crédits contractés en début de campagne.

3.4.3 - La commercialisation de la production nationale

La campagne de commercialisation des céréales commence chaque année vers la première semaine du mois de juin. Les CAM et les souks jouent le principal rôle d'approvisionnement des minoteries. La collecte et l'écoulement des produits peut concerner le circuit des minoteries industrielles ou encore celui de la minoterie artisanale particulièrement active dans le milieu rural et dans les quartiers populaires des centres urbains. Toutefois, l'ONICL est chargé du suivi de l'ensemble de la campagne de commercialisation avec une approche beaucoup plus exigeante au niveau du circuit industriel.

3.4.3.1 - Régime commercial interne :

Les réformes entreprises au niveau de la commercialisation des céréales ont permis de modifier l'organisation des marchés qui était régie par le Dahir portant loi du 24 septembre 1973 et par ses textes d'application. Cette loi fixait les modalités de transactions commerciales en matière de céréales et de légumineuses, et déterminait le mandat de l'ONICL et le système de compensation financière institué par les autorités publiques pour la farine de blé tendre. La loi 12/94 est venue abroger ces textes pour se conformer aux nouveaux engagements du Maroc dans la libéralisation du secteur céréalière. Ses grands traits sont agencés autour de deux points essentiels, à savoir la mise en place d'une nouvelle organisation du marché des céréales, d'une part, et la révision de la mission de l'ONICL, d'autre part. En vertu de cette loi, adoptée en 1995, le commerce des céréales est libre mais l'ONICL se réserve toujours un rôle déterminant notamment en matière du suivi de la filière céréalière en général et celle du blé tendre en particulier.

Actuellement, les céréaliers peuvent livrer leur production aux coopératives, aux commerçants privés ou directement aux minoteries. Les produits livrés sont soumis à une taxe de commercialisation perçue par l'ONICL pour contribuer à la couverture des dépenses de cet organisme notamment en ce qui concerne les frais de stockage. En vertu du décret du 30 juin 1996, le montant de la taxe est arrêté depuis le 1^{er} juillet 1996 à 1,9 dh par quintal de blé tendre ou de blé dur et 0,80 dh par quintal des autres céréales. Son prélèvement s'effectue au niveau de l'industrie de transformation.

3.4.3.2 - Performances des principales céréales sur le marché :

La mise en marché des céréales diffère selon deux principaux critères, à savoir l'importance des productions dans les différentes régions et les besoins

d'autoconsommation au niveau des exploitations agricoles. Les parts attribuées à la commercialisation sont difficiles à évaluer étant donné le caractère quasi occasionnel des ventes notamment par les petites et moyennes exploitations. En effet, la mise en marché par ce genre d'exploitations peut s'étaler le long de la campagne qui suit les récoltes, selon les besoins de liquidité et les pronostics des rendements possibles de cette campagne elle-même. Toutefois, sur la base des résultats d'une enquête menée par le Ministère de l'Agriculture sur la commercialisation des céréales en 1998, on estime que 20% des exploitations seulement commercialisent une partie de leur production céréalière (Ministère de l'Agriculture, 1999).

D'autre part, durant la période 2000-04, l'ONICL estime que la part des céréales commercialisées dans le circuit industriel s'élève en moyenne à 21% de la production céréalière totale (tableau 3.5). Le reste de l'offre agricole est écoulé dans les circuits de la minoterie traditionnelle ou encore autoconsommé. Les commerçants assurent en moyenne 50 à 55% des quantités commercialisées, suivis par les coopératives et les minoteries à parts égales (ONICL, 2003 et 2004). Le blé tendre et le maïs sont les espèces les plus concernées avec respectivement 44% et 11% de la production mise sur le marché industriel. Les parts du blé dur et de l'orge commercialisées dans ce circuit sont très faibles et ne dépassent pas 2% de leur production nationale.

Tableau 3.5 – Commercialisation des principales céréales dans le circuit industriel (2000-2004)

Produit	Quantité produite	Quantité commercialisée	
	1000 qx	1000 qx	%
Blé tendre	25219	9670	44
Blé dur	12718	168	2
Orge	17316	103	1
Maïs	1275	108	11
Total	56528	10049	21

Source : ONICL (2005) ; nos calculs.

Malgré l'importance de mise en marché du blé tendre dans le circuit de transformation industrielle, l'élasticité de l'offre de ce produit serait non significative par rapport au prix de soutien. De ce fait, le prix du blé tendre viserait plutôt le soutien des revenus des agriculteurs à travers les prix reçus en dehors de ce circuit. Par contre, l'offre au circuit industriel serait stimulée par des bonnes conditions de pluviosité. En effet, une amélioration du niveau pluviométrique de 10% par rapport à la moyenne annuelle augmenterait la quantité vendue aux minoteries d'un peu plus de 13% (Ait El Mekki, 2000). Par conséquent, la réponse des agriculteurs à l'approvisionnement des minoteries serait essentiellement guidée

par l'importance des précipitations annuelles dans les zones de production et surtout dans celles dites de Bour favorable.

3.4.3.3 - Le système de stockage :

La capacité totale de stockage des céréales selon les techniques modernes et appropriées s'élève à près de 25 millions de quintaux dont près du tiers détenu par les moulins industriels (Ministère de l'Agriculture, 1999). En plus de son insuffisance par rapport aux quantités annuellement disponibles, l'infrastructure de stockage souffre d'une mauvaise répartition géographique qui peut engendrer des surcoûts en matière de transport. Elle est surtout implantée dans les grands centres urbains avec parfois des problèmes d'engorgements conduisant au stockage à ciel ouvert.

Les possibilités d'investissement dans l'infrastructure de stockage ont été jugées très élevées par le Projet de Réforme de la Commercialisation des Céréales au Maroc (PRCC). L'analyse de Wilcock & Salinger (1994) sur ce projet avait incité le Gouvernement marocain à accorder une priorité réelle à la résolution des problèmes de stockage dans les coopératives et à faciliter et encourager les initiatives d'investissement privé près des centres de production. Actuellement, une prime de construction et d'équipement des unités de stockage de graines (en dehors de l'activité portuaire) est accordée par le FDA. Elle varie entre 100 dh et 150 dh la tonne selon la capacité de l'unité de stockage à construire.

D'autre part, en ce qui concerne le blé tendre destiné à la fabrication de la farine dite nationale, l'ONICL accorde aux coopératives et aux commerçants des céréales une prime de magasinage, d'entretien et de gestion fixée à 2 dh le quintal par quinzaine. En outre, l'ONICL verse une prime de rétrocession aux organismes stockeurs fixée à 8,80 dh par quintal, ce qui porte le prix de rétrocession aux minoteries industrielles à 258,8 dh le quintal. L'affectation du blé aux minoteries tient compte des programmes établis par l'office selon l'importance des contingents qui leurs sont attribués. Il est à rappeler qu'un stock dit de sécurité de blé tendre est instauré par l'ONICL pour un volume de 5 millions de quintaux. Il correspond théoriquement à une quantité pouvant répondre aux besoins d'écrasement pendant une période de 3 mois.

3.4.4 - Régime commercial des importations

Depuis la libéralisation des importations en 1996, le système de tarification des céréales a été modifié à plusieurs reprises sous l'effet des exigences du marché intérieur et des engagements envers l'OMC. Dans tous les cas, ce système s'est basé sur une double tarification sur le prix Coût Assurance Fret (CAF) en tenant compte d'une limite inférieure établie par les autorités pour chaque produit (prix plancher) et d'un prix ciblé au producteur à l'intérieur du pays. Un taux de base et un taux additionnel sont alors appliqués selon la valeur du prix plancher et du prix déclaré. Une application pure et simple d'un tarif ad valorem aux importations aurait, en

effet, conduit inévitablement à l'amplification des fluctuations des prix intérieurs suite à la variation des cours mondiaux. Une telle possibilité n'est pas encore à l'ordre du jour surtout en ce qui concerne le blé tendre et le blé dur pour lesquels la stabilité des prix internes est toujours recherchée pour des raisons socio-économiques.

Le système de protection des céréales varie selon qu'il s'agisse des importations sous le régime de la nation la plus favorisée (NPF) de l'OMC ou celui des accords bilatéraux signés avec les pays partenaires, notamment l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis d'Amérique (USA).

3.4.4.1 - Cas de la protection dans le cadre de l'OMC :

Les données actuelles du système de protection des quatre principales céréales dans le cadre du régime NPF de l'OMC sont rapportées au tableau 3.6. La comparaison de ces données avec celles des tarifs qui devraient être consolidées permet d'apprécier l'importance des écarts et donc du degré des engagements effectifs envers l'accès au marché marocain dans le cadre multilatéral.

Tableau 3.6 – Système de protection des céréales dans le cadre multilatéral (2004)

Produit	Engagement envers OMC				Protection appliquée		
	Tarif	Tarif	Prélèvement	Tarif total	Prix	Tarif	Tarif
	de base	consolidé	fiscal	(2004)	plancher CAF	de base	additionnel
	%				dh/T	%	
Blé tendre	190,0	144,0	15,0	159,0	1000,0	135,0	2,5
Blé dur	224,0	170,0	15,0	185,0	1000,0	75,0	2,5
Orge	148,5	113,0	7,5	120,5	800,0	35,0	2,5
Maïs	160,5	122,0	7,5	129,5	800,0	35,0	2,5

Source : Douanes, ONICL (2004).

La valeur du tarif final appliqué sur les céréales importées varie donc selon la variation des cours mondiaux. Dans le cas où le prix CAF déclaré est inférieur au prix CAF plancher, le tarif d'importation correspond au tarif de base. Dans le cas contraire, un droit additionnel est appliqué à la tranche supérieure au prix plancher, ce qui permet de générer un revenu unitaire du tarif douanier final calculé selon la formule suivante :

$$\begin{aligned} \text{Revenu du tarif final (en dirhams)} = & \text{Prix CAF plancher} * \text{Tarif de base} \\ & + (\text{Prix CAF déclaré} - \text{Prix CAF plancher}) \\ & * \text{Tarif additionnel} \end{aligned}$$

Dans le cas du blé tendre par exemple, le prix CAF plancher est de 1 000 dh/ql. Puisque le tarif de base et le tarif additionnel sont respectivement arrêtés à 135% et 2,5%, un importateur qui paie son blé tendre au prix CAF de 1 400 dh/T doit déboursier aux services de douane le montant suivant pour l'équivalent tarifaire spécifique :

$$\text{Tarif final} = 1000 * 1,35 + (1400 - 1000) * 0,025 = 1360 \text{ dh/T,}$$

ce qui donne un prix à la sortie du port de 2 760 dh/T avec un tarif douanier qui représente près de 50% de ce prix ou encore 100% du prix CAF. L'écart avec le tarif qui aurait pu être appliqué selon les dispositions de l'OMC est donc assez significatif, ce qui témoigne du degré d'ouverture relativement important des marchés céréalières au Maroc par rapport aux engagements pris dans le cadre multilatéral.

En tenant compte des niveaux des droits de douane appliqués à l'importation, le blé tendre demeure la céréale la plus protégée avec un coefficient de protection nominale (CPN) estimé à 1,65 durant la période 2000-03. Il est suivi du maïs pour lequel le CPN se situe autour de 1,50. L'orge et le blé dur sont les céréales les moins protégées avec des CPN respectifs de 1,28 et 1,12.

3.4.4.2 - Cas des accords préférentiels avec l'UE et les USA :

Dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE et de l'accord de libre échange avec les USA, les importations céréalières marocaines sont soumises à des régimes préférentiels qui diffèrent selon les produits (tableau 3.7).

Le blé tendre et le blé dur sont soumis au contingentement tarifaire qu'ils soient importés de l'UE ou des USA. Les importations hors quotas continueront à être régies par le tarif NPF. La réalisation des importations des quotas est astreinte à une procédure d'appel d'offre assez proche du système des licences d'importation. Ce système est décrit dans le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) établi par l'ONICL dans le but de « *définir les conditions de répartition des contingents tarifaires préférentiels d'importation des céréales et des légumineuses octroyés par le Maroc dans le cadre du protocole n°3 de l'accord d'association conclu le 5 décembre 2003 avec la Communauté européenne* ». Les contingents en question sont attribués par voie d'appel d'offre d'importation à tarifs préférentiels moyennant le paiement d'une prime compensatoire par les importateurs. Cette prime doit contribuer à la réduction du manque à gagner consécutif au contingentement tarifaire, d'une part, et à la protection indirecte de la production nationale, d'autre part. Aucune mesure préférentielle n'est accordée à l'importation des deux produits durant les mois de juin et juillet.

Tableau 3.7 – Système de protection préférentielle des céréales dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE et les USA

Produit	Accord d'association avec l'UE	Accord de libre-échange avec les USA
Blé tendre	Contingent tarifaire compris entre 400 000 T et 1 060 000 T selon l'importance de la production nationale. Réduction de 38% sur les tarifs des quotas. Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet.	Contingent tarifaire compris entre 280 000 T et 700 000 T selon l'importance de la production nationale avec augmentation respective à 400 000 T et 1 060 000 T après 10 ans. Réduction de 38% sur les tarifs des quotas. Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet.
Blé dur	Contingent tarifaire annuel de 5 000 T. Réduction de 25% sur les tarifs des quotas. Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet.	Contingent tarifaire de 250 000 T en 1ère année avec augmentation de 10 000 T chaque année. Réduction de 25% sur les tarifs des quotas pendant les 4 premières années, puis réduction des 75% restants pendant les 6 années suivantes. Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet.
Orge	Contingent tarifaire de 100 000 T avec réduction des droits d'importation de 20%.	Réduction du droit tarifaire NPF sur 15 ans en tranches égales.
Maïs	Contingent tarifaire de 2 000 T avec un taux préférentiel de 2,5%.	Réduction de 50% du droit tarifaire NPF en 1ère année et 50% pendant les 5 années suivantes en tranches égales.

Source : Commission européenne ; USDA (2005).

Pour le blé tendre, les quotas d'importation sont déterminés en fonction des niveaux de la production nationale avec une fourchette comprise entre 280 000 T au minimum et 700 000 T au maximum dans le cadre de l'accord de libre échange avec les USA. Les quotas d'importation devront toutefois augmenter pendant une période transitoire de 10 ans pour atteindre ceux convenus avec l'UE, soit entre 400 000 et 1,06 million de tonnes. Ainsi, si la récolte est supérieure ou égale à 3 millions de tonnes, la somme des contingents originaires de l'UE et des USA pourra atteindre 680 000 T en première année d'entrée en vigueur de l'accord avec les USA et 800 000 T au-delà de la 10^{ème} année. Au contraire, si la récolte ne dépasse pas 2,1 millions de tonnes, elle pourra s'élever respectivement à 1 760 000 T et 2 120 000 T.

Pour le blé dur, un contingent de 250 000 tonnes est prévu par l'accord de libre échange avec les USA avec une augmentation annuelle de 10 000 T chaque année. Ce contingent est moins élevé dans le cadre de l'accord d'association avec

seulement 5 000 T chaque année. La somme des contingents originaires des deux partenaires commerciaux pourrait atteindre 345 000 T après 10 ans d'entrée en vigueur de l'accord avec les USA.

En ce qui concerne l'orge et le maïs, les importations originaires des USA seront soumises à une exonération totale des droits de douane après une période de transition de 15 ans pour l'orge et de 6 ans pour le maïs. Par contre, l'accord d'association avec l'UE prévoit des contingents tarifaires annuels de 100 000 T pour l'orge avec une réduction tarifaire de 20%. Pour le maïs, l'accord en question instaure un quota de 2 000 T soumis à un droit d'importation de 2,5%. Comme pour le blé tendre et le blé dur, les importations en dehors des contingents de l'orge et du maïs sont soumises au droit NPF.

3.4.5 - Le soutien à la consommation

Le soutien à la consommation concerne la farine nationale du blé tendre pour un contingent fixé à 1 million de tonnes gérées par l'ONICL. Ce quota est mis en compétition par appel d'offre aux minoteries selon les dispositions de la circulaire interministérielle du 31/7/1996 qui définit notamment les obligations des intervenants. Le volume subventionné est distribué à travers le Royaume selon des quotas régionaux établis par des commissions provinciales.

Le montant de la subvention sur la farine nationale est estimé à 1 430 dh la tonne, soit près de 44% du prix de revient. La part de cette subvention n'a pas cessé d'augmenter depuis 1975, année où elle ne représentait que 4% du prix reçu par les minoteries. Même si le prix est officiellement fixé à 2 000 dh la tonne de farine nationale, la pression de la demande excédentaire conduit à des augmentations de prix qui peuvent atteindre jusqu'à 35%. En plus, le système de production et de commercialisation de la farine nationale a toujours été qualifié de très fertile aux tentatives de fraude sur la qualité du produit. Les approvisionnements en grain de mauvaise qualité et l'application de taux d'écrasement s'approchant parfois de 90% sont souvent relevés comme des moyens utilisés par les minotiers pour maximiser leur rente. La fixation du prix du pain fabriqué à base de la farine nationale entrave également les efforts d'amélioration de la qualité au niveau des boulangeries.

Dans ces conditions, la subvention à la consommation de la farine nationale de blé tendre engendre un environnement de spéculation qui se développe dès la sortie de ce produit des minoteries. Théoriquement, les minotiers eux-mêmes, les grossistes et les détaillants devraient tirer profit de la rente liée au contingentement. L'absence de ciblage exclusif des populations nécessiteuses aggrave davantage l'inefficacité du système de subvention dans son ensemble. En effet, tous les consommateurs, y compris les plus riches, peuvent s'approvisionner en ce type de farine et en pain au prix subventionné.

3.5 - Conclusions et recommandations : quelles politiques céréalières dans l'avenir?

La filière céréalière marocaine est passée par plusieurs étapes qui se sont succédées en fonction de l'évolution des données politiques, économiques et même climatiques. Après une longue période d'intervention des pouvoirs publics en matière de production et de consommation, une phase de désengagement fut amorcée dans le cadre des programmes d'ajustement structurel avec notamment la mise en place d'une nouvelle vision de soutien et de protection de la production nationale. Au cours de ces deux phases, le système de production des céréales s'est structuré sous l'effet des politiques en vigueur et des programmes d'intensification qui ont finalement abouti à **un déséquilibre remarquable en faveur de la culture du blé tendre.**

Depuis l'année de libéralisation des importations (1996), la filière céréalière est à la croisée des chemins décisive. D'une part, les engagements envers l'OMC et les accords bilatéraux et, d'autre part, le poids des contraintes structurelles et socio-économiques ne facilitent pas la tâche aux responsables administratifs dans leur mission de réponse aux inquiétudes des professionnels quant à l'avenir de la filière. Le dernier accord de libre échange signé avec les USA complique davantage cette mission compte tenu de l'importance de ce pays dans le marché mondial des céréales.

Certes, les engagements du Maroc envers ses partenaires commerciaux ouvrent de nouveaux horizons à l'efficacité économique des systèmes de production agricole et alimentaire marocains. Ils nécessitent une nouvelle vision sur les réformes structurelles à mettre en œuvre dans le but de réussir l'ancrage de l'économie du pays au marché international. Compte tenu de leur importance socio-économique, les céréales doivent faire partie intégrante de toute réflexion à mettre en place en concordance avec les exigences d'une telle vision. Cependant, il est aussi difficile de répondre aux questions posées d'une manière tranchée étant donné l'impossibilité de prévoir les modifications des données politiques, macroéconomiques et aussi naturelles dans le futur. La réponse aux questions contradictoires émanant des producteurs, des consommateurs et de l'Etat lui-même, ne peut être abordée que dans le cadre de consensus qui pourrait engager une réflexion profonde sur les axes suivants :

1. La territorialisation de la politique de production céréalière

L'approche uniformisante des politiques agricoles ne peut pas être efficiente dans le nouveau contexte de l'économie marocaine. En ce qui concerne les céréales, la nouvelle approche doit prendre en considération les atouts et contraintes des régions de production pour une définition efficace des interventions éventuelles. La régionalisation de la production agricole doit, en effet, jouer un rôle important notamment en matière de l'affectation des sols et de la valorisation des ressources.

Le choix des zones céréalières devrait être rediscuté selon les nouvelles données d'accès au marché marocain en tenant compte des engagements envers les accords préférentiels. Il devra être mené sur la base d'études spatiales approfondies pour mettre en évidence les aspects de rentabilité, d'efficacité et de compétitivité économiques des céréales dans les différentes régions de production. Le rôle de la recherche agronomique, de la technologie alimentaire et de l'interprofession le long de la filière devrait alors se renforcer pour assurer une base solide à la réalisation de meilleures performances. Les résultats obtenus devraient également aider à formuler des propositions sur les productions de substitution éventuelles capables de protéger les revenus des producteurs dans le milieu rural si la céréaliculture n'est pas économiquement rentable.

2. La révision de la politique de soutien à la consommation

La politique de soutien à la consommation de la farine nationale du blé tendre devrait être revue compte tenu de son inefficacité par rapport aux objectifs fixés. Étant donné les problèmes de fraude qui peuvent être engendrés par un système de ciblage de la subvention, une action alternative pourrait être prise autour de l'élimination du quota de fabrication de ce type de farine. Les quantités mises sur le marché pourraient augmenter, ce qui pourrait se répercuter d'une manière profitable sur les prix au consommateur.

3. Le renforcement de l'interprofession

Pour réussir le pilotage institutionnel de la filière céréalière, le renforcement des moyens de concertation entre l'ensemble des opérateurs économiques de cette filière devient impératif. Il pourrait être conçu sur la base de la réflexion qui pourrait être menée autour de la territorialisation de la production céréalière. La création de comités régionaux de céréaliculture serait une initiative capable d'organiser l'interprofession pour faire face aux contraintes de la filière d'une manière constructive. En même temps, l'action devrait privilégier la circulation de l'information pour stimuler la concurrence.

Tableaux annexes

Annexe 3.1 – Evolution de la production des principales céréales au Maroc (1000 quintaux)

Campagne agricole	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
1979-80	4 800	13 310	22 097	3 327	43 534
1980-81	2 817	6 105	10 390	897	20 208
1981-82	7 772	14 062	23 338	2 469	47 640
1982-83	7 318	12 385	12 277	2 584	34 563
1983-84	8 182	11 713	14 046	2 640	36 581
1984-85	10 166	13 416	25 414	3 210	52 206
1985-86	18 278	19 813	35 629	3 068	76 787
1986-87	13 019	11 255	15 433	2 400	42 107
1987-88	22 534	17 659	34 540	3 580	78 314
1988-89	21 604	17 665	29 986	4 028	73 284
1989-90	19 972	16 167	21 376	4 356	61 871
1990-91	27 232	22 158	32 525	3 351	85 266
1991-92	8 804	6 818	10 807	2 156	28 585
1992-93	9 417	6 313	10 268	923	26 921
1993-94	31 809	23 423	37 199	2 000	94 431
1994-95	6 520	4 387	6 077	505	17 489
1995-96	36 460	22 700	38 311	2 351	99 822
1996-97	14 349	8 816	13 242	3 745	40 152
1997-98	28 341	15 444	19 700	2 005	65 490
1998-99	13 540	7 995	14 740	1 364	37 639
1999-00	9 533	4 274	4 668	950	19 425
2000-01	22 776	10 388	11 552	536	45 252
2001-02	23 252	10 315	16 690	1 989	52 245
2002-03	35 383	18 367	26 066	1 400	81 216
2003-04	35151	20248	27603	1500	84502

Sources : Ministère de l'Agriculture, Direction de la Production Végétale (2005) ; Office National Interprofessionnel des céréales et Légumineuse (2005).

Annexe 3.2 - Evolution des prix à la production des principales céréales au Maroc (dh/quintal)

Campagne	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs
1979-80	146	153	127	137
1980-81	163	185	147	168
1981-82	180	131	94	113
1982-83	150	181	135	145
1983-84	185	215	150	152
1984-85	182	250	153	176
1985-86	190	222	129	172
1986-87	200	236	128	174
1987-88	193	232	123	182
1988-89	211	253	129	188
1989-90	220	269	150	191
1990-91	231	271	188	190
1991-92	246	281	166	224
1992-93	262	325	237	231
1993-94	273	330	226	239
1994-95	244	276	155	226
1995-96	285	326	225	235
1996-97	239	280	164	216
1997-98	261	303	211	203
1998-99	262	301	226	220
1999-00	263	304	211	196
2000-01	270	320	294	206
2001-02	256	309	242	221
2002-03	253	292	167	212
2003-04	255	290	160	210

Source : Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (2005).

**Annexe 3.3 - Evolution des importations de céréales au Maroc
(1000 quintaux)**

Campagne	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
1980-81	18 210	1	1 244	1 456	18 211
1981-82	22 441	382	2 430	1 963	27 216
1982-83	13 692	0	97	1 654	15 443
1983-84	19 615	0	58	1 774	21 447
1984-85	23 049	74	1 245	1 295	25 664
1985-86	19 224	0	96	1 777	21 097
1986-87	13 124	0	0	1 901	15 025
1987-88	20 905	0	36	2 383	23 324
1988-89	13 396	0	0	1 207	14 603
1989-90	10 605	0	0	898	11 502
1990-91	17 608	411	1 649	1 612	21 280
1991-92	14 748	379	1 768	2 032	18 927
1992-93	24 942	2 506	6 111	2 676	36 235
1993-94	23 281	3 202	3 308	3 342	33 133
1994-95	7 800	288	1 629	4 622	14 339
1995-96	25 908	3 478	3 249	5 751	38 386
1996-97	11 855	3 602	294	5 591	21 342
1997-98	21 786	5 416	1 878	6 469	35 549
1998-99	20 699	4 345	9 872	6 941	41 857
1999-00	22 540	5 297	6 768	7 883	42 488
2000-01	30 036	6 712	8 242	9 129	54 119
2001-02	23 386	5 484	7 699	10 381	46 950
2002-03	22 998	5 249	4 109	8 983	41 339
2003-04	19 624	6 772	1 395	12 265	40 056

Source : Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (2005).

**Annexe 3.4 - Evolution des prix CAF des principales céréales au Maroc
(dh/ql)**

Campagne	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs
1980-81	92,08	114,64	93,68	85,46
1981-82	91,57	150,12	98,29	84,75
1982-83	114,14	172,88	136,21	122,47
1983-84	135,41	122,8	118,35	132,4
1984-85	125,88	126,46	ND	131,49
1985-86	81,34	131,59	ND	73,62
1986-87	82,35	119,76	ND	77,33
1987-88	126,08	150,62	74,92	120,96
1988-89	143,23	97,7	77,33	110,63
1989-90	101,9	111,53	85,86	111,73
1990-91	102,74	110,95	82,71	81,84
1991-92	101,6	127,12	100,1	110
1992-93	113,8	130	98,5	100,7
1993-94	109,1	200	97	115,2
1994-95	109,9	210,5	100,2	109,3
1995-96	167,1	241,3	140	160
1996-97	150	222	131	141
1997-98	129,1	216,3	110	119,1
1998-99	123,9	148,9	95	119,2
1999-00	142	150,1	128,3	125,1
2000-01	162	148,3	137	133,9
2001-02	155,1	180,1	122,7	137,4
2002-03	148	200,2	142,3	129,8
2003-04	ND	ND	ND	ND

Sources : Office des Changes (2005) ; ONICL (2005) ; Klonic Morocco (1993).

**Annexe 3.5 - Evolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)
au Maroc (base 100 en 1989)**

385 articles

Année	IPC
1990	107,0
1991	115,6
1992	122,2
1993	128,5
1994	135,1
1995	143,4
1996	147,7
1997	149,2
1998	153,3
1999	154,4
2000	157,3
2001	158,3
2002	162,7
2003	164,6
2004	167,1

Source : Direction de la Statistique (2005).

4 Les politiques céréalières en Algérie

4.1 - Evolution de la consommation et de la demande

Depuis l'Antiquité, les céréales ont constitué l'aliment principal dans la ration alimentaire en Algérie ; cette constance du modèle de consommation dominant, s'explique par les traditions alimentaires et les habitudes de consommation. Cette stabilité du mode traditionnel de consommation est renforcée par les mécanismes et les politiques alimentaires mises en oeuvre.

Un des facteurs majeurs de changement réside dans l'élévation rapide du taux de croissance démographique (3,2% dès le milieu des années 1970), sous l'effet de la régression de la mortalité en général, et de la mortalité infantile en particulier d'une part, et de l'absence de toute mesure de planification des naissances. La population passe ainsi de dix millions d'habitants en 1963 à 32 millions aujourd'hui. Ce n'est que depuis 1986 que l'on a pu constater un début de fléchissement du taux de croissance démographique (2,7%), fléchissement confirmé par la suite puisque ce taux est évalué en 2004 à 1,75%.

La mise en œuvre, à partir de 1967, de plans de développement accordant la priorité à l'industrie a constitué un autre facteur majeur de changement. L'afflux vers les villes de ruraux en quête d'emplois conduit à une croissance très rapide de la population urbaine (60% à la fin des années 1990). Le gonflement de la population urbaine et la croissance soutenue des revenus monétaires ont créé des conditions favorables au bouleversement des habitudes alimentaires de la population.

La priorité accordée à l'industrialisation a relégué la politique de l'habitat à la portion congrue, au moins jusqu'au début des années 1980. Les nouveaux « citadins » sont donc contraints de s'entasser à la périphérie des villes et des villages dans des habitats de fortune ou à partager des logements exigus avec des parents ayant émigré en ville avant eux.

La politique d'industrialisation initiée par l'Etat se fondait sur un effort particulièrement élevé en matière d'investissement (30% du PIB) et la fixation des salaires au plus bas niveau possible. Pour que cette forme de maîtrise des coûts du travail ne soit pas à l'origine de revendications sociales, l'Etat a constamment tenté de maintenir une relative compatibilité entre le niveau des salaires distribués et le niveau des prix des biens entrant dans le « panier » du salarié, plus spécialement les prix des biens alimentaires. Ces derniers représentent, en effet, plus de la moitié des dépenses annuelles moyennes de chaque ménage ainsi que l'ont montré les enquêtes de consommation effectuées en 1967-68, en 1980 et en 1988. Ces

enquêtes évaluent la part consacrée à l'alimentation dans les budgets des ménages à, respectivement 54,1%, 55,7% et 51,3%.

Compte tenu de la stagnation relative des revenus pour la majeure partie de la population active, le modèle de consommation « traditionnel » va donc se consolider. Mais cette consolidation n'est pas pour autant synonyme de reproduction à l'identique ; on constate en effet une certaine diversification de la consommation avec une régression de la part des céréales dans la ration alimentaire moyenne. Les enquêtes de consommation évaluent cette régression à 250 kg/habitant/an en 1967-68, puis à 185,3 kg en 1980 et à 175,8 kg en 1988. Par ailleurs, il s'opère un changement des proportions entre céréales, avec la quasi-disparition des orges : 46,2 kg/habitant/an en 1967-68, 4,64 kg/habitant/an en 1988 et moins de trois kg/habitant/an aujourd'hui. Mais le blé dur demeure la première céréale consommée, distançant largement le blé tendre qui reste en deuxième position. Malgré cette diversification de la consommation, les céréales continuent à procurer 60% des calories consommées.

Sur la base des tendances constatées en matière de croissance démographique et de modèle de consommation, il est possible d'évaluer le niveau prévisible de la demande en blés au cours des dix prochaines années. Trois scénarios ont ainsi été construits.

Le premier, qualifié d'optimiste, table sur une régression annuelle de 1,5% de la demande en blé dur accompagnée d'une progression de 0,5% de la demande en blé tendre. Cela signifie que l'urbanisation croissante aura pour effet de réduire lentement, certes, mais sûrement, la consommation des blés en général tout en donnant au blé tendre une place plus grande par rapport au blé dur. Ce premier scénario table également sur une poursuite de la tendance à la baisse du taux de croissance démographique (+1,55%/an). On peut alors estimer que la demande totale en blés sera de 6,744 millions de tonnes en 2015, soit une augmentation de 13,6% par rapport à 2003 avec une consommation par tête de 174,8 kg.

Un second scénario qualifié de pessimiste table sur une stabilisation du taux de croissance démographique actuel (1,75%) et une régression très faible de la consommation des blés (-0,5%/an pour le blé dur et +0,2% pour le blé tendre). Il permet d'évaluer la demande à 7,175 millions de tonnes en 2015, soit un accroissement de 20,9% par rapport à 2003 et une consommation par tête de 181,6 kg.

Le troisième scénario, considéré comme intermédiaire entre les deux premiers, est construit sur la base d'un taux de croissance démographique de 1,65% et prévoit une baisse de la consommation de blé dur au rythme de 1% par an accompagnée d'une hausse relativement faible de la consommation de blé tendre (+0,2% par an). Ce scénario intermédiaire conduit à une progression de la demande nationale de 17,5% ce qui permet d'en situer le volume à 6,974 millions de tonnes pour une consommation de 178,6 kg par habitant en 2015.

4.2 - Les systèmes de cultures et de production céréalières

La céréaliculture est pratiquée dans la majorité des exploitations agricoles y compris dans les plus exigües et les plus méridionales du pays (exploitations oasiennes). Le recensement général de l'agriculture de 2001 dénombrait 588 621 exploitations (soit 60% de l'effectif global) où la céréaliculture était la spéculation dominante. Il est tout de même possible de préciser les limites d'une zone géographique où la culture des céréales prédomine, de manière très nette, constituant une véritable « Wheat Belt » ceinturant le Nord du pays.

On peut ainsi grossièrement distinguer d'Ouest en Est trois zones céréalières, en fonction des rendements potentiels déterminés, pour l'essentiel, par les conditions climatiques, et spécialement par le régime pluviométrique :

- **Une zone à hautes potentialités** : plaines littorales de l'Algérois et Mitidja, bassin des Issers, vallées de la Soummam et de l'oued El Kébir, vallées de la Seybouse et de l'oued Cherf, massif de la Mahouna et bassin de la Haute Medjerda. Cette zone, recevant une pluviométrie moyenne supérieure à 500 mm par an, ne couvre qu'une SAU de 400 000 hectares dont moins de 20% sont consacrés aux céréales, où les rendements moyens peuvent atteindre 20 quintaux par hectare.
- **Une zone à moyennes potentialités** : coteaux de Tlemcen, plaine de la Mléta, haute vallée de la Mina et de l'oued Rhiou, plaines intérieures de la Mekerra et de Ghriss, vallée du Chélif, massif de Médéa et plateau du Dahra. Cette zone, à pluviométrie comprise entre 400 et 500 mm, mais sujette à des risques climatiques élevés, couvre une SAU de 1 600 000 hectares dont moins de la moitié est réservée aux céréales. Les rendements peuvent y varier de 5 à 15 qx/ha selon la pluviométrie.
- **Une zone à basses potentialités** : constituée par une frange au climat semi-aride, mordant davantage sur les hauts-plateaux à l'Est qu'à l'Ouest, puisqu'elle contourne le Sud du massif des Aurés. La pluviométrie y est encore beaucoup plus capricieuse et la moyenne des précipitations est inférieure à 350 mm par an, celles-ci étant le plus souvent mal réparties dans le temps. La SAU de la zone atteint 4,5 millions d'hectares dont près de la moitié est emblavée chaque année en céréales. Ici, les rendements en grains sont le plus souvent inférieurs à 8 qx/ha et les agriculteurs livrent fréquemment les parcelles emblavées aux troupeaux d'ovins dès que les pluies printanières sont insuffisantes.

On doit tout de suite souligner que cette « Wheat Belt » ne recouvre pas, à proprement parler, des zones à vocation céréalière au sens où l'entendent habituellement les agronomes. La configuration de l'aire céréalière est plutôt le résultat de politiques et d'événements datés historiquement, suffisamment connus de tous.

En moyenne, chaque année, près de 80% de la SAU du pays sont consacrés aux céréales. C'est là une donnée fondamentale qui apparaît, par sa constance dans le temps, comme un invariant de l'agriculture algérienne. Il est certain, au moins pour les deux derniers siècles, que le système de culture dominant a été partout un système reposant sur un assolement céréales/jachère avec une rotation le plus souvent biennale. En pratique donc, chaque année, 40 à 50% de la SAU sont emblavés en céréales et 30 à 40% sont livrés à la jachère.

La tendance dominante est incontestablement une tendance à l'extension continue des emblavements, la sole céréalière passant d'une taille moyenne de 2 916 962 hectares durant le quinquennat 1962-1967 à une moyenne de 3 891 062 hectares durant le quinquennat 1992-97, soit un accroissement global de 974 100 hectares ou encore d'un tiers, avant de retomber au niveau de 2 995 210 hectares en 1999-2004, supérieur de 2,7% au niveau initial. La croissance de ces emblavements, examinée sur le long terme, se réalise à un rythme quasiment uniforme, puisque le coefficient de variation est très faible (7,4%).

La production céréalière moyenne pour la période 1965-2004 est légèrement supérieure à deux millions de tonnes (2 095 872 T) avec une légère tendance à la hausse depuis le quinquennat 1965-72. On doit noter que le taux de croissance annuel est inférieur à 0,30%, performance bien médiocre comparativement à celles obtenues dans d'autres pays méditerranéens (Maroc, Tunisie, par exemple). Au sein de cette production totale moyenne, le blé dur conserve la première place avec une part de 46%, suivi de près par les orges qui représentent pas moins de 31 %. Ensemble, ces deux espèces ont constamment constitué entre 72% et 84% du total de la production céréalière.

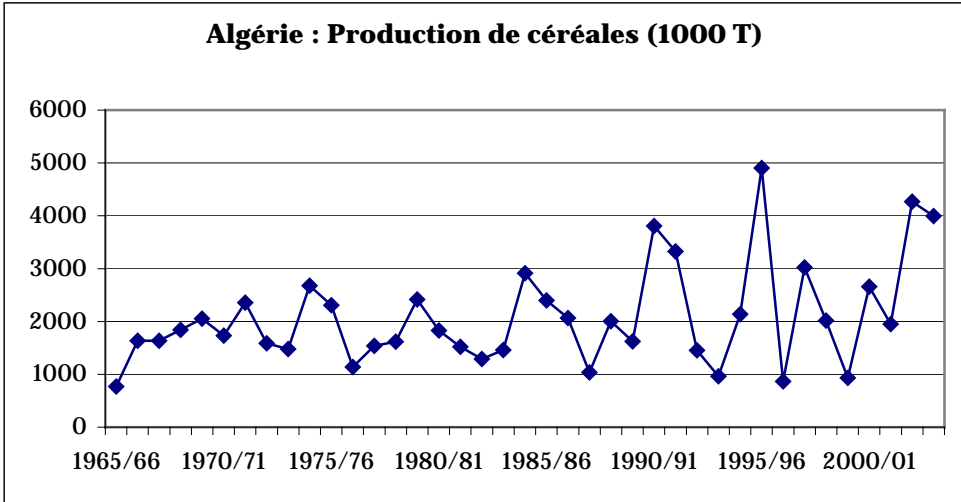
**Tableau 4.1 - Evolution de la production de céréales selon les espèces
(1000T)**

Année	BLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	TOTAL
1965-66	630	130	7	3,4	770
1966-67	1 266	340	26	4,2	1 636
1967-68	1 534	538	41	6,7	2 120
1968-69	1 326	466	44	6,2	1 842
1969-70	1 435	571	42	6,4	2 054
1970-71	1 317	372	38	5,1	1 733
1971-72	1 656	644	54	4,7	2 359
1972-73	1 158	374	53	5,3	1 590
1973-74	1 091	331	50	4,3	1 477
1974-75	1 848	743	80	6,7	2 677
1975-76	1 630	589	89	2,8	2 310
1976-77	827	260	50	2,0	1 139
1977-78	1 083	397	56	1,0	1 537
1978-79	1 080	457	80	0,9	1 618
1979-80	1 511	794	110	1,5	2 417
1980-81	1 218	525	86	2,3	1 831
1981-82	977	483	60	1,4	1 522
1982-83	790	447	49	2,8	1 289
1983-84	886	503	64	5,3	1 459
1984-85	1 478	1 330	108	1,3	2 917
1985-86	1 229	1 083	89	1,4	2 402
1986-87	1 175	820	68	2,1	2 065
1987-88	614	390	30	2,0	1 036
1988-89	1 152	790	60	2,4	2 004
1989-90	750	833	41	0,2	1 625
1990-91	1 869	1 810	128	0,5	3 808
1991-92	1 837	1 398	93	0,7	3 329
1992-93	1 017	408	27	0,2	1 452
1993-94	714	234	15	0,2	963
1994-95	1 500	585	53	0,4	2 138
1995-96	2 983	1 800	117	0,4	4 900
1996-97	662	191	17	0,3	869
1997-98	2 280	700	45	0,3	3 025
1998-99	1 470	510	40	0,5	2 021
1999-00	760	163	9	1,6	934
2000-01	2 039	575	44	1,1	2 659
2001-02	1 502	416	33	0,8	1 952
2002-03	2 965	1 222	78	1,0	4 265
2003-04	2 600	1 314	78	1,0	3 993
2004-05	nd	nd	nd	nd	3500*

* Estimation provisoire du Ministère de l'Agriculture.

Sources des données : FAOSTAT et Ministère de l'Agriculture.

Graphique 4.1



L'examen de l'évolution quinquennale des niveaux de production montrerait aussi la régression continue de la part du blé dur dans la production totale. Cette part – supérieure à la moitié des céréales produites au cours du quinquennat 1962-67 (58,3%) – perd en moins de deux décennies 21 points, se réduisant à 37% du total en 1982-87. Cette régression – vu la croissance très lente de la production céréalière globale – s'accompagne d'une baisse significative des quantités de blé dur récoltées (près de 900 000 tonnes en 1962-1967 contre 720 000 tonnes en 1982-1987). Cette dégradation est, bien sûr avant tout, l'effet de la réduction des emblavements en blé dur, spécialement dans les exploitations du secteur privé. Elle profite d'abord à l'orge dont la part dans la production totale passe de 23,6% en 1962-67 à 45,6% en 1987-92. Cet accroissement de la part de l'orge s'accompagne ici d'une croissance réelle en volume puisque le niveau moyen de production – inférieur à 400 000 tonnes en 1962-67 – dépassera le million de tonnes en 1987-92, soit une progression de 187%. Mais, comme le niveau des rendements a très faiblement progressé depuis 1962, cela signifie que les gains de production ont reposé principalement sur l'extension des emblavements.

Les réformes libérales, appliquées d'abord au secteur agricole (réorganisation du secteur agricole étatique en 1987) puis à l'ensemble de l'économie nationale au cours de la dernière décennie, ont pour effet d'inverser ces tendances. Le renversement de tendance affectant la production du blé dur est incontestablement la résultante d'un second facteur majeur : le changement de la politique des prix, amorcé à la fin des années 1980, et qui se traduira par une hausse sensible des prix garantis à la production, hausse plus forte pour les blés (dur et tendre) que pour les orges. Le blé dur reviendra donc en force, les superficies semées passant de 35,61 % des emblavements en 1987-92 à 43,78 % le quinquennat suivant. Cet accroissement

se double d'une hausse tout aussi forte des volumes produits qui passent de 884 197 tonnes en 1987-92 à 1 140 677 tonnes en 1992-97. Cela permet au blé dur de retrouver la première place, tant en termes de superficies semées qu'en termes de production (49,1 % en 97/2002).

Tableau 4.2 – Evolution de la production céréalière selon les espèces, de 1962 à 2002. Moyennes quinquennales (T)

Période	Blé dur	Blé tendre	Orges	Ensemble
1962-67	896	278	363	1537
1967-72	908	546	518	1972
1972-77	824	487	459	1770
1977-82	748	427	531	1705
1982-87	720	391	836	1948
1987-92	884	360	1044	2289
1992-97	1141	412	756	2309
1997-02	922	530	426	1878
Moyenne	880	429	617	1926
Part (%)	45,71	22,26	32,03	100,00

Sources des données : Revue Statistique Agricole, série Bleue, Ministère de l'Agriculture, Alger.

Comment expliquer la très faible croissance de la production céréalière totale (+0,24 % par an) – en moyenne quinquennale, seule référence qui ait un sens dans un pays au climat extrêmement capricieux – alors que les emblavements croissent à un rythme annuel moyen de 0,32% ?

L'analyse des données statistiques montre que, chaque année, en moyenne, près du quart des superficies emblavées (813 254 hectares et 23,72% pour les trois principales céréales) ne sont pas récoltées. Cette « habitude » singulière a pour cause principale les caprices du climat et – dans la majorité des cas – plus précisément l'insuffisance quantitative des précipitations et/ou leur étalement de manière inadéquate dans le temps par rapport aux stades végétatifs cruciaux des céréales. Elle permet également de constater qu'il existe une tendance très nette à l'accroissement des superficies emblavées et non récoltées, la moyenne de la période étant constamment dépassée durant les quatre derniers quinquennats. Au cours du quinquennat 1992-97, c'est même près de la moitié des emblavements qui seront perdus par les exploitants, résultat de deux années « sèches » successives (1992-93 et 1993-94).

Il faut savoir que l'extension continue de la sole céréalière s'est faite, en grande partie, en repoussant plus au Sud les limites de l'aire céréalière sur la base de la mise en culture de terres situées dans le Nord de la steppe, zones semi-arides où les précipitations sont plus aléatoires et généralement inférieures à 300 mm par an. Le

risque de sinistre s'accroît alors fortement pour le cultivateur et l'on peut considérer que – dans ces zones – une récolte n'est possible qu'une année sur cinq, en moyenne. D'où un coefficient de variation très élevé de la production nationale d'orge (+63,95%).

Or, si le mouvement d'extension des emblavements a persisté jusqu'à la fin des années 1990, malgré l'importance du risque de non récolte et malgré l'absence de progrès en matière de rendements, c'est que l'exploitant met en œuvre une stratégie qui lui permet de limiter grandement l'effet du risque climatique. D'une manière générale, la stratégie du fellah est guidée par le souci de réduire au minimum les risques que l'aléa climatique fait peser sur la survie de l'exploitation, ce qui se traduit par un refus permanent de la spécialisation. Le système de culture qu'il adopte intègrera toujours (tout au moins quand la taille de l'exploitation le permet) les trois céréales principales (blé dur, orge, blé tendre). Et le refus de la spécialisation se traduira aussi par :

- Le rejet de toute tentative d'introduction de variétés nouvelles, surtout quand elles sont présentées explicitement comme plus productives en grains, si aucune garantie n'est donnée concernant leur capacité de résistance au stress hydrique et à la sécheresse.
- Le rejet de tout essai d'incorporation d'espèces nouvelles dans l'assolement, qu'il s'agisse de céréales (triticale, seigle, ...) ou d'espèces fourragères (médicago, ...).
- Une réticence à pratiquer un désherbage chimique pour diminuer la concurrence des adventices, le risque d'une non compensation du coût supplémentaire engendré par cette opération additionnelle paraissant trop grand compte tenu de l'accroissement de l'aléa pluviométrique dès le début du printemps.
- Une hostilité permanente à l'utilisation d'engrais minéraux, spécialement les engrais azotés pourtant régulièrement recommandés par les vulgarisateurs. Cette hostilité est pourtant parfaitement rationnelle compte tenu des conditions agro-climatiques. L'apport de fertilisants azotés contribue effectivement à accroître la production de matière sèche et se répercute positivement sur les rendements tant en grains qu'en paille... si le niveau de la pluviométrie totale et sa répartition saisonnière sont convenables. Cette étroite dépendance des effets de la fumure azotée vis-à-vis de la pluviométrie transforme son application aux céréales en un pari très risqué dans les conditions climatiques concrètes s'imposant aux céréaliculteurs.

Le refus de la spécialisation se traduit aussi par la préférence pour l'association production végétale/production animale qui devient la règle dès que l'on quitte les limites méridionales des zones dites à très hautes potentialités, c'est-à-dire, en pratique, sur près de 90% de l'aire céréalière. En effet, la présence de l'animal présente plusieurs avantages :

- Elle autorise l'exploitation des parcelles considérées, du point de vue de la production de grains, comme sinistrées.

- Elle permet la valorisation des sous-produits de la céréaliculture (chaumes et pailles).
- Elle crée l'opportunité de pouvoir valoriser la jachère intégrée dans l'assolement. L'absence quasi totale de fumure minérale contraint le fellah à maintenir en jachère une part de la sole cultivable et à pratiquer une rotation le plus souvent biennale, avec pour but implicite de faire bénéficier ainsi son sol d'un amendement organique à peu de frais. L'élevage d'un troupeau permet de tirer profit de la végétation spontanée qui poussera sur cette parcelle durant le temps qu'elle sera laissée en friche.

Mais la mise en place d'un système de production à double fin (production végétale et animale) est une stratégie très classique dans un pays ayant les caractéristiques climatiques de l'Algérie. Ce qui est réellement nouveau, après l'indépendance et plus précisément à partir du milieu de la décennie 1970, c'est la priorité progressivement accordée à la production animale. S'agissant d'un système de production céréales/élevage, cela signifie que la stratégie dominante vise à garantir l'entretien et la croissance du cheptel (ovin, pour l'essentiel) plutôt qu'à garantir la stabilité ou l'accroissement de la production de grains.

En outre, la production pour l'autoconsommation apparaît de moins en moins comme une finalité rationnelle aux yeux des céréaliculteurs qui savent qu'ils peuvent aisément accéder aux biens importés (grains ou dérivés) vendus sur le marché à un prix inférieur au coût de l'équivalent produit sur l'exploitation. Quand cette production est maintenue, c'est d'abord pour pouvoir disposer d'un volant de sécurité face aux fluctuations de l'offre sur le marché. C'est aussi, souvent, la seule solution, compte tenu d'un savoir-faire paysan limité qui agit comme une contrainte quant aux spéculations susceptibles d'entrer dans le système de culture.

La réorientation du système de production au profit de la production animale a pour conséquence de réduire fortement les avances consenties pour la mise en culture des céréales en général et des blés en particulier. Elle réduit significativement les soins et le temps de travail alloués par le fellah à ces spéculations, ce qui explique déjà, en grande partie, l'absence de progrès en matière de rendements malgré l'élévation du degré de mécanisation.

Afin de gagner leur pari de réaliser une production céréalière avec diminution de la durée d'occupation du sol par les cultures, les fellahs sont contraints de mécaniser autant que possible toutes les opérations culturales. Le sous-équipement patent des exploitations céréalières va amener les agriculteurs à « alléger » de manière plus ou moins accusée l'itinéraire technique. Cet « allègement » consistera à :

- Réduire les façons culturales au strict minimum (d'où, en règle générale, un lit de semences motteux, peu favorable à la levée).
- Persister dans la pratique du semis à la volée faute de semoirs mécaniques (d'où une densité de semis très aléatoire).

- Minimiser les épandages de fertilisants même quand les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à de tels épandages.
- Se dispenser de toute opération de désherbage chimique alors même que le report – voire la suppression – des labours préparatoires a supprimé la lutte mécanique contre les adventices.
- Accepter la réalisation très tardive des moissons/battages qui se poursuivront jusqu'à la fin août, ce qui entraîne des taux de pertes énormes (jusqu'à 30%), les épis, mûrs depuis longtemps, ayant tendance à égrener et la nécessité de réaliser la moisson dans les temps les plus courts possibles avec l'équipement loué conduisant à négliger le réglage de la barre de coupe de la moissonneuse-batteuse en fonction de la hauteur et de la densité des épis.

La mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural depuis 2000 et des divers mécanismes d'incitation à la reconversion des cultures, spécialement dans les zones steppiques, a commencé à se traduire par une régression de l'aire céréalière dans les zones les moins favorables sur le plan agro-climatique. Les subventions destinées à promouvoir les investissements à la ferme (matériel agricole et surtout équipement pour l'irrigation) ont favorisé le démarrage d'une réelle intensification dans les zones à fortes potentialités, bien qu'encore à une échelle insuffisante. Les progrès très nets en matière de rendement obtenus au cours des cinq dernières années ne suffisent pas, cependant, pour gommer l'incertitude quant à leur pérennité future face à l'aléa climatique. Aussi, une évaluation de l'offre locale au cours de la prochaine décennie devra nécessairement reposer sur des hypothèses très prudentes. Dans les trois scénarios évoqués plus haut, il a donc été retenu un taux de croissance annuelle de la production de 2% pour le scénario optimiste, de 1% dans le scénario pessimiste et de 1,5% dans le scénario intermédiaire. Il en ressort que l'offre domestique de blés serait, respectivement, de 2,119 millions de tonnes, 1,883 millions de tonnes ou 1,998 millions de tonnes en 2015. Comparativement aux perspectives d'évolution de la demande, on constate que seul le premier scénario dit optimiste assurerait une franche amélioration du taux de couverture de la demande par l'offre locale, ce taux passant de 28,15% à 31,4% en 2015. A contrario, dans le scénario 3 pessimiste, il y aurait une dégradation nette de ce taux qui tomberait à 26,2%, et dans le scénario 2 intermédiaire, il n'y aurait pas de changement sensible par rapport à la situation actuelle.

4.3 - L'intégration des céréaliculteurs au marché

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment sur la répartition des cultures céréalières dans l'espace ainsi que sur les systèmes de production et les stratégies des agriculteurs, il est évident que l'intégration au marché est très forte pour l'ensemble des céréaliculteurs, leurs comportements étant dictés par les signaux provenant du marché. Il est vrai qu'un examen de l'évolution des quantités

collectées par les CCLS montre qu'elles restent relativement modestes par rapport à la production céréalière domestique dont elles constituent, en moyenne, 44% depuis l'indépendance. Le niveau maximum a été réalisé au cours du quinquennat 1977-82, la collecte ayant alors atteint 56% de la production moyenne. Mais, globalement, l'objectif affiché par les CCLS de collecter toute la production n'a jamais été sérieusement approché.

Tableau 4.3 - Evolution de la production et de la collecte de blés

Période	BLE DUR			BLE TENDRE		
	Production (1)	Collecte (2)	(2)/(1)	Production (3)	Collecte (4)	(4)/(3)
	1000 T	1000 T	%	1000 T	1000 T	%
1962-67	896	411	45,86	278	175	63,03
1967-72	908	405	44,64	546	384	70,37
1972-77	824	353	42,80	487	367	75,41
1977-82	748	387	51,07	427	326	76,51
1982-87	720	292	40,57	391	259	66,17
1987-92	884	508	57,49	360	228	63,33
1992-97	1 141	431	37,75	412	208	50,60
2000-04	1 460	403	27,58	817	359	44,00
Moy.	948	399	42,07	465	288	62,07

Source des données annuelles : OAIC¹/DSAP² Bilans consolidés.

Tableau 4.4 - Evolution de la production et de la collecte des céréales secondaires

Période	ORGES			AVOINES		
	Production (1)	Collecte (2)	(2)/(1)	Production (3)	Collecte (4)	(4)/(3)
	1000 T	1000 T	%	1000 T	1000 T	%
1962-67	363	106	29,28	24	2	6,17
1967-72	518	136	26,25	44	19	43,48
1972-77	459	116	25,31	64	24	37,25
1977-82	531	186	34,97	79	40	50,63
1982-87	836	230	27,46	75	30	40,38
1987-92	1 044	199	19,07	69	19	27,03
1992-97	756	71	9,34	53	8	15,03
2000-04	853			58		
Moy.	670	149	22,25	58	20	34,76

Source des données annuelles : OAIC/DSAP Bilans consolidés.

¹ OAIC: Office Algérien Interprofessionnel des Céréales.

² DSAP : Direction des Services d'Appui à la Production.

Pour les seuls blés (dur et tendre), la collecte constitue en moyenne plus de la moitié de la production (52,48 %). La part de la production domestique échappant à la collecte par les CCLS est plus grande s'agissant des céréales secondaires destinées à l'alimentation du cheptel (orges et avoines) et dépasse souvent les deux tiers de la récolte. Cela cadre parfaitement avec les stratégies de production des agriculteurs et ne constitue point une surprise. Que deviennent les 600 000 tonnes de blés non livrées aux coopératives céréalières ? Elles sont destinées, pour un quart environ, à la constitution de stocks de semences. Il faut savoir, en effet, que, faute d'un nombre suffisant de multiplicateurs, les quantités de semences certifiées que pouvaient livrer les CCLS ont toujours été inférieures, en moyenne, au tiers des besoins exprimés par les céréaliculteurs. Les deux tiers restants ne pouvaient donc être satisfaits qu'à l'aide de semences dites triées, mais à pouvoir germinatif plus faible et sans garantie sur le plan de la pureté variétale. Par ailleurs, la préférence marquée des céréaliculteurs pour des variétés locales à paille longue n'était pas prise en charge par les CCLS et l'OAIC qui s'efforçaient d'appliquer la stratégie de l'Etat favorable à la substitution de ces mêmes variétés locales par des variétés étrangères – à paille courte – censées avoir un rendement plus élevé en grains. Ces deux raisons sont à l'origine de la rétention d'une partie de leur production par les céréaliculteurs en vue de l'employer comme semences, les échanges entre agriculteurs étant assez fréquents pour éviter toute dérive génétique.

Rapporté à la population rurale, le reste qui est auto-consommé ne représenterait que moins de 35 kg par habitant et par an. Rapporté à la population vivant dans les seules exploitations céréalières, ce volume permettrait d'assurer une ration moyenne de moins de 130 kg par habitant et par an, bien inférieure aux besoins réels (plus de 270 kg), soit moins de 50% des besoins du céréaliculteur et de sa famille. Il s'agit plutôt de stocks de sécurité conservés pour pallier aux pénuries conjoncturelles de dérivés issus de l'industrie céréalière, pénuries plus fréquentes, jusqu'au début des années 1990, en milieu rural qu'en milieu urbain.

En définitive, les quantités de céréales non commercialisées et destinées à la consommation humaine sont relativement marginales puisque les exploitants ont plutôt intérêt à vendre leur production et à acquérir semoule et farine sur le marché, vu le différentiel de prix. Les prix à la production proposés aux céréaliculteurs par les CCLS étant des prix fixés par décret et qui n'encouragent guère le stockage à la ferme par un système de primes adéquat comme cela se pratique dans de nombreux pays à production abondante, les agriculteurs ont plutôt intérêt à livrer immédiatement après la récolte les quantités de céréales qu'ils considèrent comme excédant leurs besoins. Très vite, l'essentiel de la collecte de la production domestique se concentrera entre le 1^{er} juin et le 31 août de chaque année. Cela aura pour conséquence positive de permettre aux CCLS de faire plus aisément face aux besoins en stockage des importations.

Très vite, l'essentiel de l'approvisionnement de la population en produits céréaliers sera assuré par l'industrie. Trois facteurs vont faciliter ce processus : l'interdiction de la vente libre de grains sur les souks locaux et la suppression du négoce privé (de

1966 à 1994) ainsi que de la fermeture progressive de la majorité des moulins à façon susceptibles de triturer les grains acquis par les consommateurs ou auto-produits par les céréaliculteurs. Alors que l'industrie de transformation ne fournissait que 32,9 kg de semoule et 33,1 kg de farine par habitant et par an en 1966, elle fournira, en partie sur la base d'importations, trois fois plus de semoule de blé dur en 1991 (91,6 kg) et 74% de plus de farines (57,5 kg), soit au total 149,1 kg de dérivés en 1991 contre 66 kg en 1966. Ce qui relève de l'auto-consommation et du marché informel ne constituera plus qu'une part très modique, sans cesse décroissante (moins de 15% aujourd'hui), orges exclues.

L'évolution des prix garantis à la production a connu plusieurs phases indicatrices de la lenteur dans la prise de conscience du caractère structurel du déficit céréalière. Ainsi, de 1963 à 1973, les prix garantis sont quasiment stables, le faible ajustement opéré en 1968 ne compensant même pas le taux d'inflation. Cette stabilité des prix à la production pratiqués sur le marché intérieur semble avoir été dictée par la tendance à la baisse des prix sur le marché mondial. Pourtant, en termes relatifs, les prix intérieurs finiront – à partir de 1968 et jusqu'à 1975 – par devenir inférieurs aux prix mondiaux, pénalisant ainsi la production nationale.

En effet, une flambée des prix sera constatée sur le marché mondial à partir de 1973, conséquence en partie du quadruplement du prix des hydrocarbures. Le renchérissement du coût des importations et l'accroissement à un rythme soutenu de leur volume pousseront l'Etat à utiliser, de plus en plus souvent, le prix comme moyen essentiel sinon unique d'incitation à l'augmentation de la production locale.

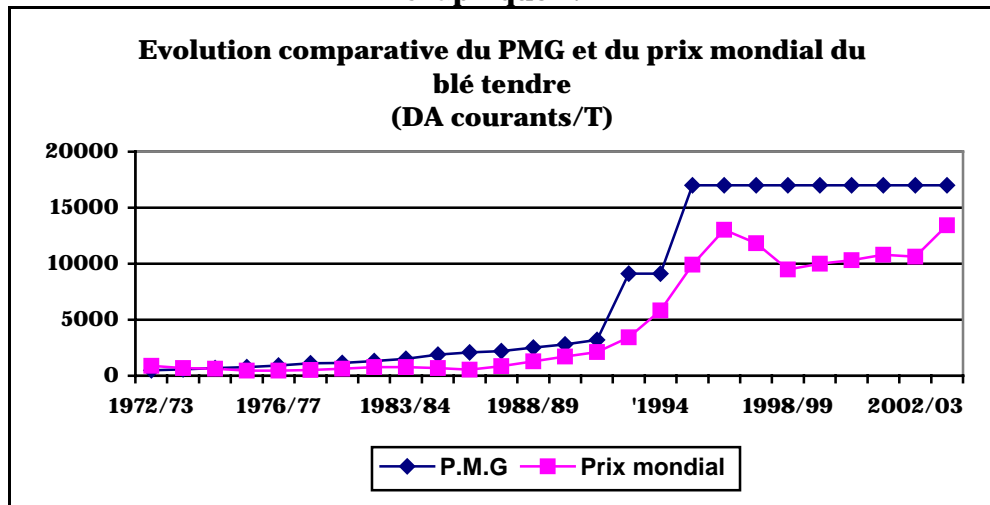
D'où des ajustements à la hausse qui s'accélèrent à partir de 1983, portant les prix des blés à des niveaux largement supérieurs à ceux pratiqués sur le marché mondial. Cette politique sera maintenue même après 1985, alors que sous l'effet de la guerre commerciale à laquelle s'adonnent les plus grands exportateurs (USA, CEE), les prix mondiaux s'effondrent durablement et que les importations deviennent plus aisées grâce aux aménagements des modalités de financement opérés par les fournisseurs. Depuis la campagne céréalière 1992-93, le prix minimum garanti à la production (PMG) pour les blés tendre et dur a connu deux hausses importantes. La dernière, qui date de 1995-96, a fixé un prix de 19 000 DA/tonne pour le blé dur et de 17 000 DA/tonne pour le blé tendre.

Tableau 4.5 - Evolution des prix à la production pour les trois principales céréales de 1963 à 2005 (DA courants/T)

Année	Blé dur	Blé tendre	Orges
1963-1967	500	406,5	322
1968-1971	530	440	317
1973	540	480	317
1974	637,8	585	407
1975	757,8	685	497
1976	860	780	550
1977	1 000	900	600
1978	1 200	1 100	800
1979-1980	1 250	1 150	800
1981-1982	1 400	1 300	800
1983-1984	1 600	1 500	1 000
1985	2 000	1 900	1 400
1986-1987	2 200	2 100	1 550
1988	2 700	2 200	1 700
1989	3 200	2 500	1 900
1990	4 200	2 800	2 300
1991	4 600	3 200	2 300
1992-1993	10 250	9 100	4 700
1994	10 250	9 100	6 000
1995-1998	19 000	17 000	10 000
1999-2005	19 000	17 000	libre

Sources des données : JO RADP.

Graphique 4.2



Compte tenu des dévaluations successives de la monnaie nationale depuis l'application du Programme d'Ajustement Structurel, ces PMG équivalaient, en juin 2005, respectivement, à 257,3 US\$ et à 230,2 US\$ par tonne.

Du côté de la demande, le schéma de fonctionnement imposé au marché des céréales était défini en référence à une politique alimentaire favorisant le maintien des céréales à la première place dans la ration alimentaire parce que fondée sur la pratique de prix bas et stables à la consommation pour tous les dérivés céréaliers. De 1975 à 1994, le prix à la consommation de la farine et de la semoule constituera le prix de référence à partir duquel seront définis les prix de cession des grains par l'OAIC aux minoteries et semouleries, qu'il s'agisse de grains produits localement ou de grains importés. Les prix à la consommation étant pratiquement figés à un niveau très bas, il faudra que l'Etat finance l'écart entre prix de cession des grains à l'industrie et prix réels payés par l'OAIC aux agriculteurs ainsi qu'aux fournisseurs étrangers. Un tel schéma de fonctionnement exigeait du budget de l'Etat simultanément de lourdes subventions à la production et des subventions encore plus lourdes à la consommation. La stabilité économique et sociale recherchée par l'Etat s'avèrera de plus en plus coûteuse en termes budgétaires et en termes de balance des paiements. Il faudra, en effet, prévoir des moyens financiers de plus en plus importants pour verser les subventions, tant à la production qu'à la consommation, imposées par le système. Il est vrai que les mécanismes de régulation mis en place permettaient à l'Etat de réglementer les prix à tous les niveaux de la filière, instaurant ainsi un arbitrage entre céréaliculteurs ou industriels produisant dans des conditions de coût différentes et consommateurs disposant de revenus disparates. Mais cet arbitrage influait le plus souvent négativement sur les capacités d'accumulation de la plupart des producteurs (entreprises agricoles ou industrielles) et ne les incitait que modérément à la prise de risque et à l'innovation

Cependant, l'endettement interne et externe de l'Etat atteindra un seuil intolérable au milieu des années 1980 et contraindra les pouvoirs publics à des révisions déchirantes à travers l'application d'un Programme d'Ajustement Structurel et de nombreuses réformes économiques ayant toutes pour objectif la libéralisation du marché. Compte tenu du caractère éminemment stratégique de la filière des céréales, sur le plan social et économique, l'Etat adoptera une démarche prudente dans cet effort de libéralisation. Cette démarche consistera, en résumé, à conserver le principe d'un soutien à la production locale, à travers le maintien d'un PMG, mais uniquement pour les blés, les prix de l'orge, du maïs et de l'avoine devant désormais être fixés par le seul jeu des forces du marché. Par ailleurs, pour soulager quelque peu le budget de l'Etat, le maintien de prix réglementés pour les dérivés des blés s'accompagne d'une modification de la méthode de détermination de ces prix. La production de dérivés céréaliers (farine et semoule) dépendant à plus de 70% des grains importés, leurs prix seront établis, à partir du 20 juin 1992, en référence au prix des blés sur le marché mondial et donc à partir du prix CAF.

En somme, le consommateur est invité à payer les blés importés au prix réel puisque la subvention à la consommation doit disparaître.

Afin d'amortir le choc occasionné par une application immédiate de ce nouveau mécanisme, la hausse du prix réglementé de la semoule et du pain sera réalisée de manière progressive. Cette approche « douce » impliquait le maintien de subventions à la consommation par le moyen déjà utilisé antérieurement du financement des écarts entre le prix de référence et le prix de cession des grains aux minoteries et semouleries. La hausse progressive du prix à la consommation donnait cependant un caractère dégressif à la subvention qui passe ainsi de 205,01 DA/quintal de blé dur en juin 1992 à 72,53 DA/q en juin 1995 avant de disparaître totalement en avril 1996. Pour le blé tendre, aux mêmes dates, cette subvention passe de 338 DA/q à 275,77 DA/q.

Tableau 4.6 – Evolution du prix du pain et de la semoule depuis 1989 (DA)

	De 1989 au 19/06/92	20/06/92 au 23/03/94	24/03/94 au 15/12/94	15/12/94 au 02/04/95	03/04/95 au 08/07/95	09/07/95 au 02/04/96	Depuis avril 1996
Pain (250 gr)	1,00	1,50	2,50	4,00	5,00	6,00	7,50
Semoule (kg)	2,30	4,50	7,00	11,00	14,00	16,00	31,00

Source : JO RADP.

L'application des réformes économiques dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel et du rééchelonnement de la dette extérieure a conduit au démantèlement progressif du système régissant la formation des prix ainsi que le mode d'organisation de la production, de la transformation et de la distribution des céréales et de leurs dérivés.

4.4 - La restructuration des importations selon leurs origines

Si l'offre domestique ne croît qu'à un rythme à peine digne d'être signalé, le déficit de l'offre domestique par rapport à la demande va donc se creuser de façon alarmante. Le tableau ci-après compare l'évolution des disponibilités locales (production totale diminuée des quantités utilisées comme semences) à celle des importations pour la consommation humaine de blés. Compte tenu de la tendance à l'élimination des orges de la consommation humaine, tendance nettement prouvée par les enquêtes de consommation de 1966-67, 1979-80 et 1988, seules l'appréciation des disponibilités en blés a paru utile. On peut constater que la ration céréalière disponible pour chaque habitant, sur la base de la seule production locale, passe de 86,4 kg en 1967-72 à 42,5 kg en 1992-97, niveau le plus bas de la

période, avant de remonter à 53,4 kg au cours des six dernières années. Si l'on considère que la ration céréalière minimale serait de 185 kg/habitant/an, la part de la production domestique serait donc passée de 46,7% des besoins à 23% en 1992-97 puis à 28,9% en fin de période. Le déficit par rapport à la demande s'élèverait donc aujourd'hui, en moyenne, à plus de 71%. Même s'il ne peut s'agir, ici, que d'estimations assez grossières, il n'en reste pas moins qu'elles sont suffisamment explicites pour repérer les tendances en œuvre.

Tableau 4.7 – Evolution des disponibilités en blés totales et par habitant selon l'origine

Période	Disponibilité totale		Disponibilité par tête			Population
	Blé local	Blé importé	Blé local	Blé importé	Totales	
Unités	1000 T	1000 T	kg	kg	kg	1000
1962-67	1174,1	0,0	98,5			11 923
1967-72	1181,5	678,2	86,4	49,5	135,7	13 700
1972-77	1047,4	1513,5	67,4	97,4	164,9	15 533
1977-82	950,1	2675,4	50,7	142,8	193,5	18 740
1982-87	928,0	3325,2	43,7	156,4	200,1	21 260
1987-92	1070,3	4238,2	42,9	169,8	212,7	24 960
1992-97	1208,5	4528,9	42,5	159,2	201,7	28 450
1997-03	1634,9	4732,5	53,4	154,5	207,9	30 625

Le déficit constaté sera donc comblé systématiquement par des importations de plus en plus massives et de plus en plus coûteuses. La concrétisation de l'objectif d'un prix bas et uniforme en tout point du territoire national contraindra bientôt l'Etat à prévoir des volumes croissants de subventions pour prendre en charge les écarts entre prix à l'importation et prix de cession aux consommateurs ainsi que les coûts liés à la distribution.

En outre, la concrétisation de ce même objectif aura un effet quelque peu pervers sur le modèle de consommation puisqu'elle confortera la prééminence des céréales nobles (blé dur, blé tendre) par rapport aux céréales secondaires (orge principalement) qui seront quasiment éliminées de la consommation humaine, comme elle confortera la prédominance du blé dur sur le blé tendre parmi les céréales nobles alors même que le blé dur est plus rare et plus cher sur le marché mondial.

Par ailleurs, la politique alimentaire de l'Etat visait aussi l'accroissement de la part des produits animaux (viandes, lait, œufs) dans le modèle de consommation. Cela conduira à la mise en place d'une industrie de fabrication d'aliments pour le bétail (pour l'aviculture en particulier) forte consommatrice de céréales secondaires

(maïs) comme elle conduira à garantir l'approvisionnement en orges d'un cheptel ovin en forte croissance.

Tableau 4.8 – Evolution des importations de céréales (1000 T)

Année	Blés	Orges	Avoine	Maïs	Total
1966	775	40	9,7	2	827
1967	718	40	4,9	11	774
1968	704	30	0,0	4	738
1969	447	0	0,0	8	455
1970	343	0	0,0	12	355
1971	728	21	0,0	11	759
1972	1 169	71	0,0	37	1 277
1973	798	12	0,0	34	844
1974	1 706	87	0,0	17	1 810
1975	1 577	49	6,4	28	1 661
1976	1 684	67	3,7	95	1 849
1977	1 803	131	0,5	161	2 096
1978	2 410	520	5,1	187	3 122
1979	2 419	342	34,4	168	2 964
1980	3 001	269	8,5	107	3 385
1981	2 318	104	4,6	276	2 702
1982	3 229	465	9,6	373	4 077
1983	3 053	373	11,2	305	3 742
1984	2 940	614	17,3	519	4 091
1985	4 038	535	8,3	664	5 245
1986	3 654	0	0,0	918	4 573
1987	2 941	54	0,0	847	3 841
1988	3 857	572	0,0	913	5 342
1989	6 056	557	78,0	1 448	8 139
1990	3 604	283	134,1	988	5 009
1991	3 637	45	12,3	831	4 525
1992	4 037	110	3,7	991	5 141
1993	4 244	500	5,7	1 155	5 904
1994	5 263	667	25,5	1 378	7 333
1995	5 069	155	0,0	895	6 119
1996	3 200	0	0,0	731	3 931
1997	4 869	220	0,1	845	5 934
1998	3 959	560	0,0	952	5 471
1999	4 383	659	3,9	1 100	6 146
2000	5 373	570	8,9	1 482	7 434
2001	4 561	340	10,2	1 679	6 788
2002	6 028	593	9,1	1 878	8 508
2003	4 091	30	4,8	1 371	5 497
2004	3 882	49	0,0	1 822	5 753

Sources: FAOSTAT et Douanes algériennes.

C'est à partir de 1973 – après l'augmentation considérable des recettes en devises procurées par le marché des hydrocarbures suite au « premier choc pétrolier » et malgré la hausse non moins considérable des prix des céréales sur le marché mondial – que les importations algériennes de céréales deviendront structurelles et de plus en plus massives. Leur volume fera plus que tripler entre le quinquennat 1972-77 et le quinquennat 1982-87, passant de l'indice 100 à l'indice 340. Une décennie plus tard, leur volume aura été multiplié par plus de cinq (indice 526 en 1997-03) atteignant une masse globale de près de 6,9 millions de tonnes soit plus du double de la production domestique. Le coût annuel moyen passe de 257 millions de US\$ en 1972-77 à plus d'un milliard de US\$ en 1992-97 avant de revenir à 856 millions de US\$ au cours des six dernières années.

S'agissant du maïs, la production locale étant à peine digne d'être signalée et la consommation humaine directe quasiment absente, les besoins sont satisfaits exclusivement par l'importation et les grains importés sont destinés directement aux unités de fabrication d'aliments du bétail. Les volumes augmentent à partir de 1976, au rythme de l'accroissement des capacités de production de la filière avicole toute entière. Si moins de 100 000 tonnes sont acquis sur le marché international avant 1976, date de démarrage des premiers grands ateliers avicoles, les quantités sont multipliées par dix dès 1987-92 et si elles stagnent à un million de tonnes en moyenne annuelle pendant plus d'une décennie, une nette reprise de la hausse est constatée durant le dernier quinquennat au cours duquel il sera importé plus de 1,2 millions de tonnes par an.

Les importations d'orges, quant à elles, visent la satisfaction des besoins exprimés principalement par les éleveurs d'ovins et connaissent des niveaux très variables d'une année à l'autre parce que fonction des fluctuations de la production locale. Souvent nulles et toujours inférieures à 100 000 tonnes avant 1986, elles deviennent constantes par la suite et progressent rapidement compte tenu de la croissance du cheptel ovin et de la succession d'années à faible pluviométrie. Elles approchent au cours des six dernières années le demi million de tonnes par an.

Tableau 4.9 - Evolution des importations de céréales (millions \$)

Année	Blés	Orges	Avoine	Mais	Total
1966	60	3	1,0	0	64
1967	55	3	0,3	1	59
1968	50	2	0,0	0	52
1969	39	0	0,0	0	40
1970	27	0	0,0	1	27
1971	54	1	0,0	1	56
1972	68	4	0,0	2	74
1973	90	2	0,0	4	96
1974	305	14	0,0	2	321
1975	385	9	0,8	5	400
1976	368	10	0,4	13	393
1977	305	19	0,3	21	347
1978	403	73	1,5	24	501
1979	465	50	20,3	28	563
1980	690	52	6,2	19	767
1981	632	18	2,7	59	712
1982	698	84	6,4	63	852
1983	555	50	7,0	50	662
1984	528	91	11,2	90	720
1985	752	74	4,6	106	936
1986	548	0	0,0	115	664
1987	433	4	0,0	87	524
1988	493	62	0,0	107	661
1989	981	76	25,6	222	1 305
1990	623	52	19,9	123	818
1991	455	9	6,7	115	585
1992	593	17	2,8	137	749
1993	656	70	2,8	142	872
1994	988	120	26,4	196	1 331
1995	1 069	17	0,0	134	1 220
1996	911	0	0,0	145	1 057
1997	1 050	33	0,0	144	1 227
1998	802	56	0,0	132	990
1999	671	68	0,6	150	890
2000	806	69	2,1	175	1 052
2001	728	42	2,2	205	977
2002	952	64	2,0	237	1 256
2003	675	3	1,2	160	839
2004	830	6	0,0	303	1 140

Sources: FAOSTAT et Douanes algériennes.

Pour les blés, ils sont destinés aux entreprises industrielles de transformation de statut étatique et dont les capacités de trituration ont quadruplé en un peu plus de trente ans (43 700 qx/jour en 1965 et 180 670 qx/jour en 1998). Ces capacités ont été doublées depuis 1998 suite à la libéralisation du secteur et à la multiplication de moulins privés. Les ventes directes en grains aux consommateurs sont quasiment exclues et les quantités de semences ne représentent qu'une très faible proportion du total des importations. Malgré la progression très rapide et très forte des importations de blés et, consécutivement, des volumes de semoules et farines produits par l'industrie céréalière nationale, l'approvisionnement régulier et suffisant du marché intérieur exigera l'importation d'un complément sous forme de produits semi-finis, complément dont on peut évaluer l'importance dans le tableau suivant.

Tableau 4.10 - Evolution des importations de semoules et farines en équivalent grains (1000 T)

Période	Semoules	Eqvt. grains	Farines	Eqvt. grains	Tot. Eqvt. grains	Indice
1972-77	74,2	103,0	117,1	156,1	259,1	100
1977-82	460,4	639,5	202,9	270,6	910,1	351
1982-87	667,2	926,7	71,5	95,4	1 022,1	394
1987-92	766,9	1 065,1	95,5	127,3	1 192,5	460
1992-97	557,6	774,4	583,2	777,4	1 551,8	599
1997-03	14,8	20,5	258,7	344,8	365,3	141

Source des données : ENIAL³/DEP⁴ Bilan 1995. Bilans Holding Agrobases et Groupe ERIAD.

En définitive, les importations joueront un rôle clé dans l'approvisionnement du marché national des céréales. Les très faibles progrès enregistrés par la production domestique de grains condamneront l'Etat à rechercher constamment les moyens d'une gestion rationnelle des approvisionnements à l'extérieur, adaptés aux ressources budgétaires du moment, mais offrant une garantie contre les risques de pénurie, toujours vécus sur le mode dramatique. L'insuffisance croissante de l'offre domestique contraint l'OAIC, détenteur du monopole sur le commerce des céréales de 1962 à 1996, à orienter l'essentiel de ses activités vers la maîtrise des flux en provenance du marché mondial. La programmation des importations annuelles se fait sur la base des prévisions de besoins pour chaque espèce et des prévisions de récolte, ainsi que sur la base des stocks détenus par le réseau de CCLS. Cette programmation n'a jamais été très aisée d'abord à cause de l'absence d'indicateurs fiables en matière de consommation. Elle était rendue encore plus aléatoire par les données erronées fournies par le Ministère de l'Agriculture à propos de la production domestique.

³ ENIAL : Entreprise Nationale de l'Industrie Alimentaire.

⁴ DEP : Direction des Etudes et de la Planification.

La nécessité de concilier prix mondiaux et prix intérieurs, d'ajuster les volumes importés au niveau du déficit national, d'assurer la régularité de l'approvisionnement de l'industrie de transformation, de constituer des stocks de sécurité..., c'est là autant d'impératifs qui amèneront l'Etat à se doter de moyens et de mécanismes de régulation adaptés à ses objectifs en matière de politique alimentaire et de politique économique au sens large.

Il va de soi que – situation commune à tous les gros importateurs – le degré de liberté de l'OAIC en matière de choix de ses fournisseurs ou en matière de négociation des conditions de vente reste très faible vu le caractère oligopolistique du marché des céréales. La complexité de la programmation des importations est fortement accrue par les contraintes imposées à l'Office en matière de transport et de manutention des céréales acquises sur le marché mondial. L'Etat lui impose d'abord le respect d'une clause de préférence pour l'armement national, c'est à dire pour les navires appartenant à la compagnie maritime nationale (CNAN) chaque fois qu'ils sont disponibles et même si leur affrètement est relativement plus coûteux. L'Etat impose ensuite à l'Office de faire appel aux moyens des entreprises portuaires pour le déchargement des navires alors même qu'il dispose d'équipes plus efficaces auxquelles il ne peut faire appel que de manière additionnelle. En outre, les déficiences des capacités portuaires du pays (un seul port en eau profonde – celui d'Oran – auquel s'est ajouté récemment celui de Djendjen, encore que celui-ci est encore sous-exploité vu les difficultés d'évacuation des quantités déchargées faute d'infrastructures routières ou ferroviaires suffisantes) vont limiter la taille des bateaux affrétés (10 000 à 25 000 tonnes) et augmenter d'autant les coûts de transport. L'emploi de bateaux de petite taille impose une négociation très rigoureuse des contrats passés avec les grands « chargeurs » pour éviter l'attente en rade des bateaux lestés de leur cargaison, ces attentes entraînant le paiement de surestaries. Ces contraintes se conjuguent pour rendre quasiment impossible un sérieux allègement des frais encourus par la réception de la véritable noria de bateaux (on en compte jusqu'à 600 en moyenne par an, soit deux par jour) qu'impose l'approvisionnement du pays.

Par ailleurs, la gestion de ces flux sera rendue d'autant plus difficile qu'aux problèmes posés par les spécificités du marché international des céréales que nous avons évoquées plus haut, s'ajoutent ceux posés par la complexité des mécanismes de la formation des prix sur le marché intérieur, mécanismes dont le fonctionnement dépendra en dernière instance du comportement de l'OAIC.

Le mécanisme adopté jusqu'alors présentait un avantage non négligeable : il permettait de déconnecter artificiellement le système des prix intérieurs par rapport aux prix mondiaux. La production locale n'entre effectivement pas en concurrence directe avec les produits importés puisque l'OAIC, à travers les CCLS, offre l'assurance d'acheter toutes les livraisons des céréaliculteurs au prix garantis.

Cependant, on ne saurait affirmer pour autant une totale neutralité du marché mondial vis-à-vis de la production locale dans la mesure où la certitude d'un

approvisionnement régulier du marché intérieur va avoir une influence certaine sur les comportements des céréaliculteurs algériens qui trouveront là une raison supplémentaire pour conforter des choix qui seront désormais dictés par leur seule aversion du risque, l'auto-approvisionnement en grains apparaissant de moins en moins comme une nécessité impérieuse.

Il aura donc fallu attendre que les contraintes imposées soient suffisamment fortes pour qu'un changement majeur soit apporté, en 1994, au système de formation des prix dans la filière des céréales. Ce changement se matérialise essentiellement par l'adoption d'une nouvelle référence. Celle-ci sera désormais le niveau du prix à l'importation. C'est à partir de celui-ci que se déterminera le prix à la consommation, compte tenu des marges de mouture, de panification et de distribution des différents intervenants. Les prix à la consommation du pain, de la farine et de la semoule seront dorénavant tributaires de l'évolution des prix sur le marché mondial. Les seules subventions qui subsistent seront donc celles occasionnées par l'écart entre prix garantis payés aux céréaliculteurs locaux et prix de cession aux industries de transformation. Et ne sont plus concernés que les seuls blés (dur et tendre), depuis la libéralisation de leur commercialisation des autres céréales (orges, avoine, maïs). La production locale de blés continue donc de bénéficier d'une protection vis à vis de la concurrence exercée par les produits importés. Néanmoins, il faut noter ici que cette protection est loin d'atteindre un niveau susceptible de compromettre les chances d'insertion dans le cadre de la nouvelle organisation mondiale du commerce. En effet, une étude récente, réalisée par N. Lamdani et fondée sur la construction d'une matrice d'analyse des politiques (MAP), montre qu'il n'y a pas réellement de protection de la céréaliculture nationale, la mesure globale de soutien total (MGST) étant inférieure à 3% pour les années 1994 à 1997.

Après la ratification par l'Algérie de l'accord général portant organisation mondiale du commerce puis de la convention internationale sur le commerce des céréales, et dans le cadre des réformes économiques engagées depuis 1987-88, un processus de libéralisation de l'activité d'importation des céréales sera amorcé sérieusement à partir de 1996. Il créera la possibilité pour tout agent économique spécialisé dans les opérations d'import-export (de statut public ou privé) ou non (entreprises industrielles de transformation des céréales, par exemple) de procéder à des importations de céréales sur la base d'autorisations délivrées par l'OAIC et en fonction d'un cahier des charges précisant, entre autre, les normes de qualité et les prix plafonds tolérés. La multiplication de moulins industriels dans le secteur privé n'a pas laissé indifférentes de nombreuses entreprises privées d'import-export et plusieurs dizaines d'entre-elles se sont lancées dans l'importation des céréales au point où leurs apports représentent aujourd'hui près de 50% du volume global des importations. Mais, les vicissitudes du marché mondial des céréales, spécialement au cours des deux dernières années ont entraîné le retrait des entreprises les plus fragiles et on peut penser qu'à très court terme, il n'en restera que cinq ou six dont le groupe Blanky qui dispose de moyens de stockage propres et qui se lance également dans la transformation.

Cependant, comme les nouveaux opérateurs n'ont aucune obligation en matière de garantie d'approvisionnement du marché national, cette fonction reste l'apanage de l'OAIC qui aura, on le comprend aisément, beaucoup plus de difficultés qu'auparavant à l'assurer. La volatilité des prix sur le marché mondial d'un mois à l'autre ou d'une saison à l'autre peut entraîner un retrait provisoire des nouveaux intervenants, ce qui contraint l'OAIC à prendre leur relève au moment même où les prix sont au plus haut. L'Office public se trouve donc aujourd'hui investi de la responsabilité « morale » de l'approvisionnement du marché domestique sans avoir les prérogatives dont il disposait antérieurement pour exercer cette mission de régulation. Cela explique en grande partie les retards accumulés dans l'adaptation de l'Office au nouveau statut d'Entreprise Publique d'Intérêt Commercial (EPIC) qui lui a été conféré depuis 1997.

Le débouché algérien attire donc l'attention de très nombreux pays fournisseurs disposant d'excédents céréaliers permanents ou occasionnels.

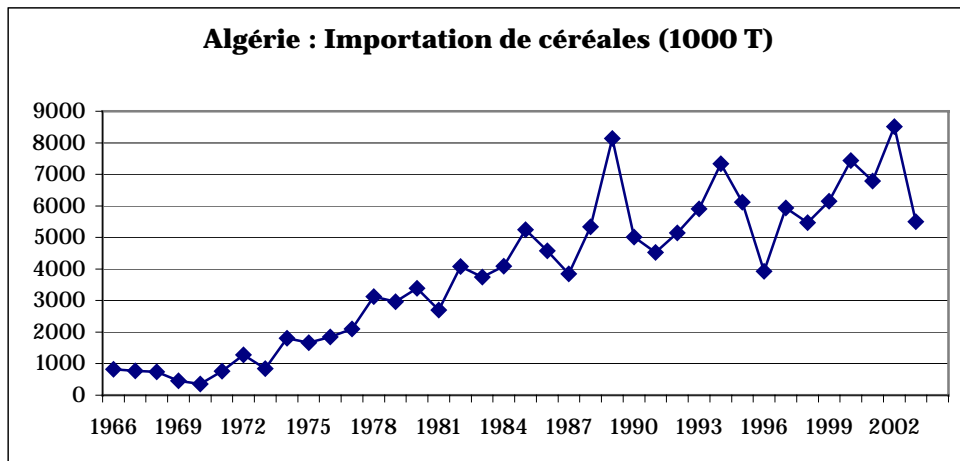
Ainsi, au cours de la dernière décennie 1995-2004, 36 pays ont livré du **blé dur** au marché algérien, la moyenne annuelle des importations atteignant le volume global de 2 996 716 tonnes et une valeur moyenne de 564,1 millions de US\$. Parmi ces fournisseurs, six pays se détachent par la régularité et l'importance de leurs apports. Il s'agit, par ordre d'importance, du Canada (38,2%), de la France (13,8%), de l'Allemagne (11,7%), des USA (10,5%), du Mexique (7,2%) et de la Syrie (6,2%). Ensemble, ils livrent sur le marché algérien 87,5% des volumes importés chaque année. Mais, si le Canada, les USA, la France et la Syrie peuvent être considérés comme des fournisseurs traditionnels, l'Allemagne et le Mexique apparaissent comme des outsiders qui ont sérieusement bousculé les positions acquises par les trois premiers. Avec 31,4% de parts de marché, les sept pays de l'UE qui participent à l'approvisionnement du marché algérien arrivent ensemble seulement en seconde position après le Canada.

Le **blé tendre** est la deuxième céréale à faire l'objet d'importations massives et régulières sur le marché algérien. On constate que 35 pays ont participé à l'approvisionnement du marché algérien alors qu'ils étaient moins de dix jusqu'en 1998. Ce marché a absorbé 1 114 056 tonnes de blé tendre par an, en moyenne d'une valeur de 168,2 millions de US\$. Mais il faut noter l'amorce d'une forte hausse des tonnages importés depuis 2000 ainsi que du coût. Les deux fournisseurs traditionnels – la France et les USA – sont à l'origine de 42,2% des importations, mais la France a repris sa première place (36%) perdue au cours de la période précédant l'Accord de Blair-House (1984-1993) face à la politique commerciale agressive pratiquée par les USA pour conquérir des parts de marché, particulièrement en Afrique du Nord. Il faut retenir également la forte progression de l'Allemagne qui arrive à accaparer 15,9% du marché ainsi que l'entrée en force des blés russes (13,3%). En définitive, cinq pays (France, Allemagne, Fédération de Russie, Canada et USA) assurent 79,1% des approvisionnements, le reste (20,9%) étant fourni par les 30 autres pays.

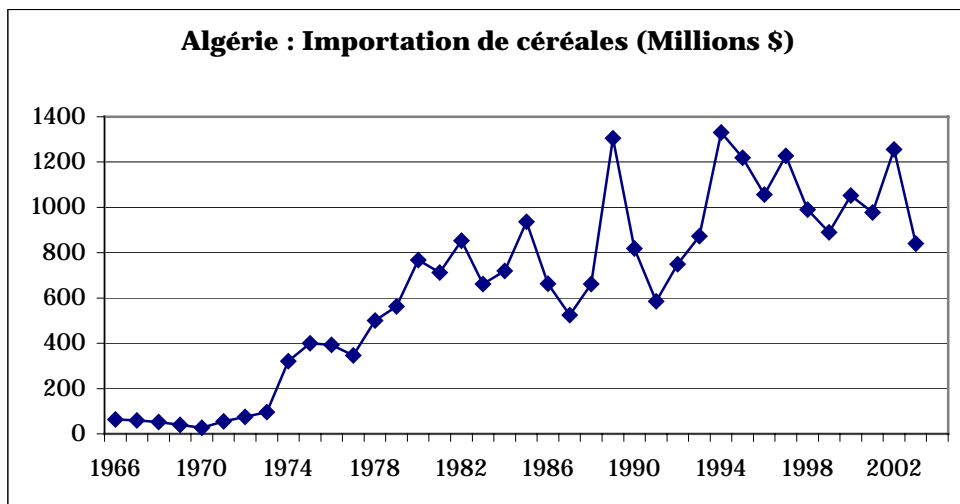
Au cours de la même décennie 1995-2004, pas moins de 34 pays fournisseurs ont approvisionné l'Algérie en **maïs**. Le marché a absorbé un volume annuel moyen de 1 235 084 tonnes, mais il faut noter la forte croissance constatée depuis 2000, depuis que la filière avicole semble en voie de surmonter la crise traversée suite à l'application du programme d'ajustement structurel. En effet, au cours des cinq dernières années, le volume annuel moyen des importations de maïs a été de 1 675 472 tonnes en augmentation de 110% par rapport au quinquennat précédent (794 696 tonnes). Parmi les 34 fournisseurs, quatre seulement (USA, Argentine, France et Hongrie) peuvent être considérés comme des fournisseurs traditionnels. Mais c'est incontestablement les USA qui disposent de l'essentiel des parts de marché (74,65% des volumes, en moyenne) suivis loin derrière par l'Argentine avec 14,62%. Malgré une présence permanente, la France ne contrôle qu'une très faible part avec 1%, précédée par la Hongrie avec 4,18%. Les 30 autres pays fournisseurs se partagent le très faible reliquat (5,5%) et n'arrivent pas à réaliser régulièrement des ventes sur le marché algérien. Sur la période examinée, la valeur annuelle moyenne des importations a atteint 182,5 millions de US\$ pour un prix moyen par tonne de 147,7 US\$.

Quant aux importations d'**orges** devenues permanentes depuis 1987 et pour la même période 1995-2004, le volume annuel moyen acquis sur le marché international a été de 330 683 tonnes pour une valeur moyenne de 37,2 millions de US\$, soit à un prix moyen de 112,35 US\$/tonne. Ces acquisitions ont été faites auprès de 22 pays fournisseurs différents, mais seuls cinq d'entre eux arrivaient à contrôler des parts de marchés supérieures à 5%. Il s'agit de la France (28,5%), de la Fédération de Russie (21,24%), de la Grande-Bretagne (12,1%), de l'Espagne (4,9%) et de l'Allemagne (4,9%). A eux cinq, ces pays assurent 71,6% de l'approvisionnement du marché algérien. Les 17 autres pays fournisseurs se partagent les 28,4% qui restent, mais de manière très inégale puisque six pays, soit l'Ukraine (5,07%), la Roumanie (4,28%), la Syrie (4,34%), la Bulgarie (3,54%), la Turquie (3,09%) et les USA (3,01%) accaparent 23,33% des parts, ce qui ne laisse en définitive aux 12 autres pays que 5,1% du marché algérien.

Graphique 4.3



Graphique 4.4



En définitive, les importations algériennes de céréales ont été, en moyenne annuelle, au cours de la dernière décennie, de 5 677 539 tonnes pour un coût global de 952 millions de US\$. Les seuls blés destinés à la consommation humaine ont représenté 72,4% du volume global (4 110 772 tonnes) et 76,9% du coût global (732,3 millions de US\$).

Une estimation de l'évolution des importations au cours des dix prochaines années a été faite dans le cadre des trois scénarios construits pour évaluer la demande et l'offre domestique futures. Le scénario n°1 « optimiste » induirait une stabilité du

niveau des importations de blés à hauteur de 4,625 millions de tonnes dont le coût global serait de 740,1 millions de US\$, en hausse de 19,7% compte tenu des hypothèses formulées à propos de l'évolution des prix sur le marché international. Dans le scénario n°3 « pessimiste », les importations de blés augmenteraient de 14,5% pour atteindre un volume de 5,294 millions de tonnes alors que leur coût serait de l'ordre de 859,4 millions de US\$, en hausse de 38,9% par rapport à 2003. Le scénario intermédiaire permet de prévoir l'importation de 4,976 millions de tonnes soit un accroissement modéré de 7,6% pour un coût global de 802 millions de US\$ supérieur de 29,7% par rapport à 2003. Dans tous les cas, le degré de dépendance vis-à-vis du marché international restera très élevé, variant de 68,6% dans le scénario n°1 à 73,8% dans le scénario n°3.

Tableau 4.11 - Projections pour la production, la demande et les importations de blés de 2003 à 2015. Scénarios A, B, C

	Unités	2003	2015 A	2015 B	2015 C
Population	Millions	32,08	38,58	39,04	39,51
Production Blé dur	1000 T	1 080,89	1 370,83	1 292,33	1 217,97
Production Blé tendre	1000 T	589,90	748,14	705,29	664,71
Production Totale Blés	1000 T	1 670,79	2 118,96	1 997,62	1 882,68
Blé dur/tête	kg	95,00	79,24	84,21	89,45
Demande blé dur	1000 T	3 047,60	3 057,40	3 287,52	3 533,85
Blé tendre/tête	kg	90,00	95,55	94,42	92,18
Demande blé tendre	1000 T	2 887,20	3 686,62	3 686,13	3 641,69
Demande totale blés	1000 T	5 934,80	6 744,02	6 973,65	7 175,54
Importations blé dur	1000 T	1 966,71	1 686,57	1 995,20	2 315,88
Importations blé tendre	1000 T	2 297,30	2 938,49	2 980,83	2 976,97
Importations totales blés	1000 T	4 264,02	4 625,06	4 976,03	5 292,85
Importations BD	Millions \$	332,88	435,75	360,05	417,91
Importations BT	Millions \$	285,61	304,35	442,03	441,46
Total importations blés	Millions \$	618,49	740,10	802,07	859,37
Importations/demande	%	71,85	68,58	71,35	73,76

4.5 - Conséquences pour l'Algérie des futures négociations de l'OMC sur l'accès au marché et le soutien à la production et aux exportations dans les pays exportateurs (USA, UE, autres)

A l'heure actuelle, l'Algérie se trouve fortement engagée dans une démarche devant déboucher, à court terme, sur une plus forte intégration de l'économie nationale dans le processus de mondialisation. Le pays a commencé en septembre 2005 à mettre en œuvre l'Accord d'Association signé avec l'Union européenne, accord reposant, en premier lieu, sur un démantèlement progressif des barrières douanières pour parachever la construction de la zone de libre échange UE/pays méditerranéens. En outre, l'Algérie est en voie de finaliser un accord d'adhésion à l'OMC, finalisation prévue pour fin 2005/début 2006. Quelles seront les principales répercussions de l'application de ces deux accords sur la filière algérienne des céréales ?

Il a été montré plus haut que le marché national est déjà largement ouvert aux échanges avec l'extérieur pour toutes les céréales puisque les importations couvrent en moyenne plus de 70% des besoins et que la croissance de la production intérieure ne risque pas de conduire à moyen terme à une réduction significative de cette part. Bien au contraire, les projections que nous avons pu construire montrent, qu'au mieux, le volume des importations sera stabilisé au niveau actuel et qu'il y a de plus fortes chances de voir ce volume croître de manière significative. L'application des deux accords avec l'UE et avec l'OMC devrait se traduire par une réduction des droits de douane prélevés sur les grains importés. Actuellement, ces droits sont à un niveau très bas (5%) et leur abaissement irait dans le sens des intérêts tant de l'industrie (qui verrait ses coûts se réduire d'autant) que des consommateurs (qui devraient bénéficier de cette baisse des coûts de transformation). Seul l'Etat serait perdant puisque les recettes douanières diminueraient. Mais, comme celles-ci ne représentent qu'une très faible part de ses ressources budgétaires, cela ne constituera guère un handicap insurmontable. Pour les céréales en provenance de l'UE, elles bénéficient dès à présent d'un taux préférentiel de 0% pour des contingents définis par l'accord (100 000 tonnes pour le blé dur, 300 000 tonnes pour le blé tendre, 200 000 tonnes pour l'orge et 500 tonnes pour le maïs), ces quantités restant inférieures à leurs capacités de placements sur le marché algérien, ce qui signifie que les céréales européennes devront être soumises en grande partie au tarif négocié avec l'OMC.

Par contre, l'application des deux accords pourrait avoir des répercussions négatives sur l'ensemble des entreprises de la filière spécialisées dans la deuxième et troisième transformation (boulangeries, fabriques de pâtes et couscous, biscuiteries) qui se révéleraient, pour la plupart, non compétitives si les tarifs douaniers étaient fortement abaissés. La baisse du niveau des importations de dérivés céréalières n'a pu être obtenue depuis 1998 que grâce au maintien d'un tarif douanier élevé (30%) augmenté en 2000 d'un Droit Additionnel Provisoire fixé à

l'origine à 36% et qui devait être réduit progressivement jusqu'à sa suppression prévue en janvier 2006.

Cependant, pour les dérivés céréaliers en provenance de l'UE, l'accord conclu prévoit un abaissement des tarifs douaniers de 25% par rapport au tarif en cours, pour un nombre très limité de lignes tarifaires (4) concernant des produits sensibles.

Qu'en est-il de l'impact prévisible sur les céréaliculteurs algériens ? La suppression de toute forme d'aide aux agriculteurs et une confrontation directe et immédiate de la production locale avec les produits importés, sans mise à niveau préalable des exploitations céréalières locales, contraindrait les agriculteurs nationaux à l'abandon de ces spéculations faute de compétitivité. Or, l'appartenance de l'Algérie à une zone agro-climatique à dominante semi-aride laisse peu d'alternatives de production aux agriculteurs dont la plupart seraient condamnés à abandonner l'agriculture s'ils ne pouvaient plus cultiver des céréales.

Le mécanisme instauré actuellement est fondé sur la fixation d'un prix minimum garanti (PMG) à la production, tant pour le blé tendre (PMG = 1 700 DA/Q) que pour le blé dur (PMG = 1 900 DA/Q), prix payé aux agriculteurs quelles que soient les quantités livrées aux organismes de collecte. Le PMG est censé correspondre au prix normalement exigé par les agriculteurs pour assurer la rentabilité de leur activité. En l'absence de PMG, leur production aurait été confrontée directement aux blés importés, le prix international s'imposerait comme prix de référence pour la production locale et ils auraient sûrement abandonné ces spéculations. Ce mécanisme assure donc un soutien à l'ensemble des producteurs. Il est proche du mécanisme de « deficiency payments » pratiqué en particulier par les États-Unis. Le versement aux producteurs du différentiel de prix (PMG – prix international) engendrera des coûts d'autant plus importants pour le budget de l'Etat que la production domestique est importante. Ce soutien aux producteurs est une forme indirecte de protection de la production nationale au détriment des importations. Il serait certainement considéré comme inacceptable par les pays membres de l'OMC si le volume des importations ne représentait pas déjà une part très grande de la consommation, ce qui signifie qu'il n'y a pas de difficulté d'accès au marché algérien pour les blés étrangers. Il n'induit, en principe, aucun effet pervers sur la consommation, dans la mesure où c'est le prix moyen sur le marché international qui constitue la référence retenue pour la formation des prix de cession des grains aux minotiers et pour la formation des prix à la consommation des dérivés des blés. Le différentiel perçu par les céréaliculteurs algériens n'influe pas sur le comportement des autres opérateurs de la filière qui ne peuvent considérer le prix auquel ils paient les grains qu'ils utilisent comme un élément permettant d'orienter leurs préférences pour le grain local ou pour le grain importé. Quelle que soit l'origine de ce grain, ils le paieront à un prix déterminé par ses seules qualités intrinsèques. Il en va de même pour le consommateur, en bout de chaîne. Par ailleurs, la subvention n'est perçue par les agriculteurs que sur les quantités livrées

aux organismes de collecte. Or, il a été dit que la collecte réalisée est, au mieux, égale à 50% de la récolte.

Plus fondamentalement, concernant l'accès au marché, les pouvoirs publics ont déjà procédé aux réformes fondamentales du système de protection dès lors que le système actuellement en place est un système qui admet que les fluctuations du prix international peuvent se répercuter sur les prix intérieurs. Aujourd'hui, ces derniers sont égaux au prix CAF majoré des seuls frais de port et d'une taxe douanière calculée au prorata de la valeur CAF.

Il va de soi qu'un tel système donne une liberté entière aux opérateurs (minotiers, importateurs) de juger des quantités à importer pour approvisionner le marché domestique et des sources de leur approvisionnement.

En définitive, le problème principal créé par l'application des Accords de l'Uruguay Round réside dans les difficultés qu'elle ne manquera pas de créer pour la stabilisation des prix à la consommation de produits aussi stratégiques que le pain et la semoule. Toutes les projections établies concernant l'évolution future des prix des grains sur le marché international tablent sur une tendance à la hausse liée à la réduction des soutiens internes accordés aux céréaliculteurs dans les grands pays exportateurs ainsi qu'à une progression modérée de la production mondiale. En Algérie, le maintien du mécanisme actuel de détermination du prix à la consommation devra s'adapter en instaurant une actualisation constante du prix de référence (le prix moyen sur le marché international) et donc en acceptant de répercuter la hausse de ce prix international sur le prix à la consommation qui deviendrait, en fait, un prix de marché. Les conséquences en termes de pouvoir d'achat des consommateurs seront-elles politiquement acceptables ?

5 Les politiques céréalières en Espagne¹

Les céréales représentent 10-11% de la production agricole totale et juste un peu moins de 20% de la production végétale totale. Les cultures en sec, qui occupent la majeure partie de la surface, affichent des rendements faibles et inégaux en raison des conditions climatiques et, en même temps, les structures agricoles inefficaces rendent difficile toute économie d'échelle. Néanmoins, ces cultures ont une très grande valeur environnementale, notamment dans les régions où vivent les oiseaux des steppes. La culture des céréales en sec est pratiquée dans les grandes zones désavantagées où elle représente une part importante de la production agricole totale. Dans certaines de ces zones désavantagées de valeur environnementale, la future viabilité des cultures est remise en question dans le contexte des nouvelles réglementations et des conditions structurelles actuelles.

Le présent chapitre examine les principales tendances observées dans le secteur céréalière ces dernières années : production, consommation et commerce extérieur; une analyse y est faite de la structure de la production du secteur agricole ainsi que de la situation des principaux secteurs où existe une demande pour les céréales et une brève explication des conditions commerciales y est présentée.

5.1 - Bilan céréalière en Espagne

Les bilans céréalières globaux des campagnes agricoles depuis l'adhésion de l'Espagne à la CEE nous permettent de donner les principales caractéristiques du secteur :

- un déficit structurel qui a augmenté tout au long de cette période ;
- une consommation apparente plus grande que la production et la culture, avec des fluctuations moins marquées que pour celles enregistrées au niveau de la production ;
- une stagnation de la production sujette à d'importantes fluctuations liées aux conditions agro-climatiques de la culture en sec alors que la superficie a chuté à 1 200 000 hectares ;
- une croissance constante des importations plus importante que la croissance des exportations.

¹ Alicia Langreo, Docteur en agronomie. Directrice générale de Saborá, société d'études, et Isabel Benito, ingénieur des techniques agricoles. Directrice de Saborá, société d'études, Madrid.

Tableau 5.1 – Bilan céréalier (1000 tonnes)

Campagne	Production	Importations	Exportations	Variations des stocks	Consommation apparente
1985-86	20 509	3 525	2 189	-534	22 380
1986-87	15 999	2 793	662	-1 135	19 265
1987-88	20 209	2 865	2 618	79	20 376
1988-89	23 146	2 479	2 481	2 653	20 492
1989-90	19 346	2 326	2 203	-732	20 244
1990-91	18 171	3 179	1 462	-21	19 910
1991-92	18 770	3 573	2 003	1 307	19 139
1992-93	13 935	2 990	1 311	-2 346	17 959
1993-94	17 143	5 370	1 795	1 395	19 324
1994-95	14 882	5 187	2 948	-1 696	18 757
1995-96	11 226	8 617	1 335	-168	18 677
1996-97	21 633	5 328	2 708	2 187	22 065
1997-98	18 533	7 465	1 919	-485	24 564
1998-99	21 768	7 582	2 257	724	26 370
1999-00	17 312	7 702	1 995	-1 849	24 867
2000-01	23 794	7 138	2 444	1 665	26 823
2001-02	16 943	8 830	2 255	-1 523	25 042

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

La croissance du déficit depuis l'adhésion à la CEE est due à l'augmentation de la consommation de fourrage résultant du développement de l'élevage intensif pour la viande.

L'utilisation du blé dans l'alimentation animale, qui a augmenté depuis la crise de l'ESB, et la croissance de la production de blé dur ont favorisé la consolidation des importations.

La superficie consacrée à la culture du blé est pratiquement restée la même ou n'a que légèrement augmenté depuis l'adhésion de l'Espagne à la CEE (8% entre 1985 et 2003) alors que la production a augmenté de 18%, bien qu'avec des fluctuations considérables. Les rendements montrent une tendance à la hausse malgré de fortes fluctuations dues aux effets de la sécheresse sur la culture en sec.

La croissance des échanges extérieurs a été très importante, spécialement en ce qui concerne les importations, qui ont dépassé les 6 millions de tonnes ; le volume des exportations a quant à lui été multiplié par quatre. La majeure partie des exportations ont concerné le blé dur.

Tableau 5.2 – Blé : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur

Année	Superficie (1000 ha)	Rendt (q/ha)	Production (1000 t)	Prix moyen reçu par les agriculteurs (€/100 kg)	Valeur (1) (1000 €)	Commerce extérieur (2)	
						(tonnes)	
						Import.	Export.
1985	2 043,3	26,1	5 328,7	15,64	722 705	232 197	198 251
1986	2 112,3	20,8	4 395,3	17,19	773 154	883 735	242 612
1987	2 221,3	26,1	5 790,9	16,81	976 446	731 384	742 240
1988	2 338,8	27,8	6 532,6	16,36	1 051 561	710 068	332 585
1989	2 317,3	23,6	5 468,2	15,70	858 422	180 272	341 002
1990	2 006,6	23,8	4 773,6	15,46	737 905	716 432	551 459
1991	2 223,3	24,6	5 467,7	16,64	909 607	1 886 338	586 682
1992	2 243,2	19,4	4 357,5	16,12	702 392	1 392 930	846 104
1993	2 030,5	24,5	4 973,0	16,20	805 789	1 977 580	1 106 780
1994	1 969,7	21,8	4 302,3	15,76	677 980	2 246 600	1 183 245
1995	2 126,5	14,8	3 138,7	16,98	533 096	3 146 126	864 192
1996	2 012,4	30,0	6 040,5	15,49	935 558	2 136 521	521 998
1997	2 078,7	22,5	4 676,6	15,43	721 786	3 172 031	392 826
1998	1 912,6	28,4	5 436,3	14,28	776 306	3 468 242	724 529
1999	2 455,4	21,5	5 281,3	13,79	728 144	3 538 540	600 224
2000	2 353,0	31,0	7 293,6	12,93	942 900	2 759 114	844 603
2001	2 177,0	23,0	5 007,7	14,88	745 145	4 207 822	1 299 652
2002	2 406,6	28,3	6 822,2	13,41	914 852	6 537 578	1 517 180
2003 (P)	2 218,0	28,4	6 290,1	13,80	868 034		

(1) Non compris la valeur des semences de sélectionneur.

(2) Y compris la farine en équivalent céréales; taux de conversion du blé en farine 0,75%, et taux de la semoule 0,72%.

(P) Provisoire.

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

La superficie en orge a fortement baissé, à savoir de 27% entre 1985 et 2003, tandis que la baisse de la production a été moins importante (18%). D'importantes fluctuations ont été enregistrées tant pour la production que pour les rendements.

Tableau 5.3 – Orge : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur

Année	Superficie (1000 ha)	Rendt (q/ha)	Production (1000 t)	Prix moyen reçu par les agriculteurs (€/100 kg)	Valeur (1) (1000 €)	Commerce extérieur (2)	
						(tonnes)	
						Import.	Export.
1985	4 245,6	25,2	10 698,3	13,2	1 401 218	1 971	953 407
1986	4 339,5	17,1	7 486,0	14,6	1 092 862	733 043	985 984
1987	4 396,6	22,3	9 894,3	13,6	1 339 428	97 335	286 559
1988	4 250,3	28,4	12 092,4	13,6	1 594 497	143 483	1 384 451
1989	4 305,2	21,8	9 428,7	13,6	1 286 355	8 895	1 660 546
1990	4 351,8	21,5	9 382,2	13,5	1 267 042	32 124	944 739
1991	4 412,8	21,0	9 270,1	13,6	1 265 275	106 349	613 650
1992	4 112,2	14,8	6 105,0	13,4	819 328	196 655	779 773
1993	3 540,9	27,4	9 700,8	13,3	1 286 164	74 921	383 062
1994	3 539,5	21,0	7 415,5	13,2	982 280	34 088	1 408 210
1995	3 555,9	14,2	5 046,6	14,9	751 594	1 242 185	269 203
1996	3 572,2	29,9	10 697,0	13,1	1 400 242	658 122	228 943
1997	3 682,3	23,2	8 549,8	13,3	1 140 241	412 044	270 489
1998	3 535,2	30,8	10 895,3	11,8	1 288 032	226 667	201 145
1999	3 120,0	23,9	7 459,5	12,1	901 663	218 707	618 032
2000	3 278,0	33,7	11 063,0	11,6	1 279 267	85 118	218 337
2001	2 992,1	20,9	6 249,1	12,7	790 516	823 382	217 888
2002	3 101,5	27,0	8 362,3	11,8	988 427	1 575 573	39 503
2003 (P)	3 089,0	28,2	8 698,4	12,2	1 056 856		

(1) Non compris la valeur des semences de sélectionneur.

(P) Provisoire.

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Le commerce extérieur change beaucoup, mais ces dernières années le volume des exportations d'orge a sensiblement diminué par rapport à 1985 tandis que les importations ont augmenté, mais bien moins que les importations de blé et de maïs.

La superficie en maïs a diminué de moins de 10% entre 1985 et 2003, mais les rendements ont considérablement augmenté, à savoir de 40%, si bien que la production a augmenté de près de 30%.

Tableau 5.4 – Maïs : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur

Année	Superficie (1000 ha)	Rendt (q/ha)	Production (1000 t)	Prix moyen reçu par les agriculteurs (€/100 kg)	Valeur (1) (1000 €)	Commerce extérieur (2) (tonnes)	
						Import.	Export.
1985	526,2	64,9	3 413,8	15,74	539 048	3 857 830	1 669
1986	516,1	66,7	3 441,0	17,90	606 608	1 564 237	60 281
1987	532,7	66,8	3 559,3	16,59	593 926	941 807	458 205
1988	549,4	65,6	3 603,7	15,95	568 678	2 243 670	730 643
1989	490,3	68,6	3 361,2	15,54	522 202	1 378 278	456 770
1990	466,3	65,3	3 046,8	16,44	500 823	1 817 789	152 846
1991	484,8	66,7	3 233,3	16,48	532 840	1 680 772	285 424
1992	393,0	70,2	2 757,5	15,41	424 929	1 815 040	146 293
1993	264,5	61,7	1 632,9	17,12	279 501	2 401 345	130 164
1994	341,8	68,6	2 343,6	15,93	373 261	2 376 585	45 708
1995	357,5	72,5	2 590,4	16,65	431 251	3 141 440	118 320
1996	439,7	85,3	3 751,1	15,52	582 326	2 139 275	126 116
1997	487,2	91,4	4 453,7	14,04	625 284	2 547 990	179 770
1998	459,1	94,7	4 349,1	13,79	599 881	2 733 154	176 077
1999	394,9	94,5	3 731,0	14,08	525 389	3 045 421	98 817
2000	433,1	92,2	3 991,8	14,33	572 190	3 629 845	77 546
2001	512,5	97,2	4 981,9	13,64	679 531	2 829 648	166 244
2002	465,1	95,1	4 425,4	13,70	606 276	3 555 711	123 834
2003 (P)	476,2	91,1	4 338,7	14,79	641 694		

(1) Non compris la valeur des semences de sélectionneur.

(P) Provisoire.

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Les importations de maïs sont restées constantes comparées aux chiffres de 1985. Elles ont diminué au cours de la deuxième moitié des années 80 mais montrent à nouveau une tendance à la hausse depuis la deuxième moitié des années 90 et en même temps la production a aussi augmenté.

La superficie en riz a considérablement augmenté depuis le milieu des années 90. Entre 1985 et 2003, le taux de croissance de la superficie a atteint 57% et les rendements ont également augmenté ce qui a fait que la production a doublé. Le commerce extérieur a connu un net boom et le flux important des exportations s'est consolidé depuis le milieu des années 90.

Tableau 5.5 – Riz : séries historiques des superficies, rendements, productions, valeurs et du commerce extérieur

Année	Superficie (1000 ha)	Rendt (q/ha)	Production (1000 t)	Prix moyen reçu par les agriculteurs (€/100 kg)	Valeur (1) (1000 €)	Commerce extérieur (2) (tonnes)	
						Import.	Export.
1985	74,6	62,0	462,3	22,57	105 562	23 327	105 361
1986	79,7	63,2	503,8	21,59	108 218	25 362	69 539
1987	78,2	63,1	493,3	24,66	115 244	80 119	157 393
1988	81,4	63,2	514,5	27,06	135 186	66 261	126 331
1989	59,9	58,4	349,6	27,23	95 203	119 366	186 310
1990	90,3	63,1	569,9	25,60	145 878	181 539	184 742
1991	93,7	62,1	581,8	25,42	147 875	78 201	210 768
1992	85,7	64,5	552,6	26,42	146 000	66 855	196 437
1993	47,9	66,3	317,8	32,05	101 842	140 508	161 974
1994	66,3	61,5	407,6	38,18	155 631	176 695	102 663
1995	54,5	69,9	329,5	35,92	118 345	193 473	175 429
1996	105,1	69,8	734,0	33,56	246 334	158 231	163 489
1997	113,6	68,3	775,6	31,37	243 328	90 859	260 549
1998	112,7	70,7	796,3	29,01	233 334	94 455	310 669
1999	110,5	74,0	817,3	27,70	226 397	97 721	309 631
2000	117,0	70,7	827,1	27,44	226 961	98 210	268 891
2001	115,6	75,8	876,1	27,90	244 432	91 385	259 586
2002	113,5	72,2	818,9	27,51	225 285	81 601	317 716
2003 (P)	117,5	72,8	855,0	27,48	234 954		

(1) Non compris la valeur des semences de sélectionneur.

(2) En équivalent transformé.

(P) Provisoire

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

5.2 – Commerce extérieur des céréales

Les importations de l'Espagne se composent essentiellement de blé et de maïs. Le blé vient des autres pays membres de l'UE, en particulier de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, bien que des importations viennent aussi des anciens pays de l'URSS (Russie, Ukraine, Kazakhstan) et du blé à forte teneur en protéine du Canada. Le maïs vient de France ainsi que de pays tiers, suite à l'Accord UE-USA ratifié par l'OMC permettant à l'Espagne d'importer 2 millions de tonnes de maïs et 300 000 tonnes de sorgho par an à des conditions préférentielles de pays tiers. Les exportations consistent essentiellement en blé dur ou en semoule et certains produits dérivés du maïs.

Le commerce avec les autres pays européens est effectué via des intermédiaires nationaux situés dans le pays d'origine ou de destination alors que le commerce avec les pays tiers est effectué via la participation des principaux grossistes mondiaux.

Au sein de l'UE, la France et le Royaume-Uni sont devenus les "principaux partenaires céréaliers" de l'Espagne. Ces deux pays poursuivent une stratégie commerciale constante dans laquelle leurs organismes nationaux, ONIC et HGCA, jouent un rôle important.

Tableau 5.6 – Blé : commerce extérieur espagnol, par pays (tonnes)

Pays	Importations			Exportations		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Total	2 729 078	4 157 107	6 475 891	464 872	883 446	1 216 929
PAYS EUROPÉEN						
Allemagne	57 614	366 006	246 582	24 223	68 882	79 741
Autriche		24	24			
Belgique & Luxembourg	4 373	174	1	6 154	12 155	37 239
Danemark	2	31 979	13 197			
France	1 355 273	1 439 439	837 667	127 568	214 138	241 219
Grèce		8 325	94 870	3 911	639	786
Irlande	7					
Italie	630	3 281	6 766	146 538	372 934	234 902
Pays-Bas	74	6	3 003	12 688	21 231	17 086
Portugal	90 027	172 541	210 556	67 322	82 517	83 450
Royaume Uni	902 929	545 635	489 857	10 602	16 570	25 857
Suède	3 885	118 641	51 187	2 075	8 883	6 019
Hongrie			537			
Lettonie			11 068			
Lituanie			36 263			
Pologne			24 875	24	618	823
Union européenne	2 414 813	2 686 051	2 026 452	401 105	798 567	727 122
Bulgarie		4 143	445 939			
Roumanie		18 679	70 157		24	19
Turquie	26 140					15 846
PAYS TIERS						
Argentine	1 915	503	45 424		19	46
Australie						
Canada	179 555	187 419	76 859			
États-Unis	99 817	455 581	354 371			
Norvège					8 630	4 707
Suisse				14 191	1 233	1 575

Source : Statistiques du commerce extérieur espagnol. Département des douanes et taxes spéciales.

Le commerce extérieur du blé a connu une forte croissance depuis l'adhésion de l'Espagne à la CEE, mais les importations ont encore plus fortement augmenté que

les exportations. La balance commerciale continue à rester négative. Autres caractéristiques importantes :

- Les importations de blé se composent de trois catégories principales: le blé à forte teneur en protéines (importé surtout du Canada et d'Allemagne), le blé tendre (importé surtout de France et dans une moindre mesure du Royaume-Uni) et le blé pour l'alimentation des bovins (Royaume-Uni, France et pays tiers).
- Les importations en provenance de l'Union européenne sont restées assez stables, entre 2 et 3 millions de tonnes.
- Au sein de l'Union européenne, la France est le principal fournisseur, suivie du Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne. Les deux premiers pays sont devenus des fournisseurs indispensables du marché espagnol.
- L'Italie est le seul pays avec lequel existe un excédent commercial relativement stable.
- À l'exception du blé à forte teneur en protéines, les achats aux pays tiers sont irréguliers n'ayant lieu que lorsqu'ils sont nécessaires pour compenser l'insuffisance de la récolte en Espagne ou des importations en provenance de l'UE. Les USA et le Canada sont les fournisseurs les plus stables, mais des achats peuvent être faits dans différents autres pays en fonction des opportunités commerciales, comme cela a été le cas pendant plusieurs années avec la Russie et l'Ukraine.
- La hausse des exportations reflète le rôle grandissant des opérateurs espagnols sur le marché international, en particulier dans l'UE.
- Les exportations se composent essentiellement de blé dur et de semoule. Le commerce extérieur pour la farine est limité.

Pour ce qui est de l'orge, le commerce extérieur est plus limité et est aussi principalement concentré dans l'UE. Ceci s'explique par les déficits des autres céréales sur les marchés mondiaux.

Les importations de maïs sont élevées et indispensables pour le développement du bétail à viande en Espagne. Actuellement, la France est le principal fournisseur, suivie par l'Argentine et le Brésil. L'élevage intensif en Espagne et la production de céréales en France forment déjà presque un système de production en soi et l'Espagne est devenue un des clients essentiels de la France.

Tableau 5.7 – Maïs : commerce extérieur espagnol, par pays (tonnes)

Pays	Importations			Exportations		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
MONDE	3 629 845	2 829 648	3 555 711	77 546	166 244	123 834
PAYS EUROPÉENS						
Allemagne	190	12 794	569	41	115	210
Autriche	1 268	1 138	8	2 194		
Belgique & Luxembourg	16	16	18		2 947	142
Danemark			27			1 503
Finlande			27			
France	1 878 897	1 395 750	2 186 460	6 095	3 976	3 330
Grèce	31		51 273	365	409	357
Irlande						11 397
Italie	19 210	2 025	4 154	697	1 537	2 095
Pays-Bas	305	1 046	1 050	60	22	3 922
Portugal	29 678	4 085	17 756	59 401	156 531	92 324
Royaume-Uni	230	271	2 912	34	4	7 820
Suède		273		1	3	1
Chypre						6
Slovaquie			8		10	
Hongrie	197 052	202	207 773		91	
Pologne				8 287		10
UE	2 126 877	1 417 599	2 472 032	77 176	165 646	123 117
Bulgarie	9 407	–	–	–	–	–
Roumanie	34 737	–	–	–	–	–
Turquie	483	1 341	2 194	–	1	1
PAYS TIERS						
Argentine	1 433 303	560 261	718 018	–	–	–
Bésil	18	774 027	290 560	–	–	–
Canada	56	61	127	–	–	–
États-Unis	22 278	6 801	5 579	–	–	1
Japon	–	–	–	–	114	39
Suisse	–	–	–	–	4	1

Source : Statistiques du commerce extérieur espagnol. Département des douanes et taxes spéciales.

5.3 – Consommation de céréales

D'après le Livre Blanc sur l'agriculture et le développement rural, la consommation moyenne de céréales montre les caractéristiques suivantes :

- La consommation humaine tourne autour de 4,2 millions de tonnes, dont 3,7 millions de tonnes de blé tendre pour la farine et 450 000 tonnes de blé dur pour la semoule.
- La consommation d'orge pour les malts et les utilisations industrielles s'élève à environ 2,2 millions de tonnes.

- 1,2 millions de tonnes sont pour les semences.
- Environ 13 millions de tonnes de céréales sont destinés au fourrage pour les bovins.

Les principales composantes de la consommation de céréales sont le fourrage pour les animaux et les produits de minoterie pour la consommation humaine, à savoir la farine, la semoule et les malts. La consommation humaine se fait aussi sous d'autres formes (les céréales du petit-déjeuner, l'isoglucose dans le cas du maïs, etc.) et il existe plusieurs utilisations industrielles sans oublier qu'une certaine quantité est aussi maintenant utilisée pour la production d'énergie. Pour compléter le tableau, il faut aussi y ajouter le riz dont le gros de la production est destiné à la consommation humaine. Toutes ces formes de consommation sont des consommations intermédiaires et ainsi ce sont les marchés des produits finis de la viande et autres produits agricoles, des pâtes, du pain, des produits de la boulangerie et de la bière qui déterminent les conditions du marché des céréales.

5.3.1 - Demande de fourrage

La production totale de fourrage s'élève à près de 20 millions de tonnes, dont plus de 40% vont aux porcs, 26% aux bovins et 23% à la volaille. La demande de fourrage dépend directement du développement et de l'organisation de l'élevage d'une part et de la demande d'aliments pour animaux de compagnie de l'autre. Le nombre d'élevages augmente en général et notamment celui des élevages d'engraissement ce qui a pour conséquence de renforcer le complexe formé par le secteur de la viande et du fourrage dans différentes Communautés autonomes d'Espagne.

Tableau 5.8 – Consommation d'aliments composés en Espagne (tonnes), à l'exclusion des prémélanges

	1999	2000	2001	2002	2003 (*)
Porcs	6 785 411	7 730 660	7 732 860	8 137 137	8 235 000
Bovins	4 380 203	5 026 286	4 748 230	5 246 130	5 050 000
Ovins, caprins, équins et autres	1 164 358	1 417 671	709 441	809 658	845 000
Lapins			790 000	790 000	760 000
Volaille	3 794 304	4 015 685	4 388 186	4 559 170	4 425 000
Poissons, animaux marins	99 923	90 417	117 786	105 717	110 000
Sous-total pour les animaux de ferme	16 224 199	18 280 719	18 486 503	19 647 812	19 425 000
Sous-total pour les animaux de compagnie	289 513	433 116	449 591	128 279	421 416
TOTAL FOURRAGE	16 513 712	18 713 835	18 936 094	19 776 091	19 846 416

(*) Estimations.

Source : Statistiques du marché. Confédération espagnole des fabricants d'aliments pour animaux (CESFAC). Basé sur les données du Secrétariat général technique du ministère de l'Agriculture, 2003.

La consommation des aliments destinés aux porcs et aux bovins a augmenté ces dernières années tandis que la consommation des aliments pour volaille a diminué.

Tableau 5.9 – Part de fourrage par espèce animale (%)

	1999	2000	2001	2002	2003(*)
Porcs	41,82	42,29	41,83	41,41	42,39
Bovins	27,00	27,50	25,68	26,70	26,00
Ovins, caprins, équins et autres	7,18	7,76	3,84	4,12	4,35
Lapins	0,00	0,00	4,27	4,02	3,91
Volaille	23,39	21,97	23,74	23,20	22,78
Poissons, animaux marins	0,62	0,49	0,64	0,54	0,57
Total, animaux de ferme	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) Estimations.

Source : Fédération européenne des fabricants d'aliments composés pour animaux (FEFAC) et CESFAC, 2003.

La demande de fourrage est conditionnée par le développement de l'élevage dont les principales caractéristiques ces dernières années ont été les suivantes :

- Augmentation du cheptel bovin de 27% entre 1991 et 2001 due à:
 - une augmentation du nombre de vaches mères qui ont besoin de fourrage pour compléter le pacage ;
 - l'engraissement d'une partie ou de tous les veaux nés dans les fermes d'élevage de vaches mères ;
 - une augmentation importante du nombre d'animaux de moins de 12 mois: 42% entre 1991 et 2001, la plupart de ces animaux étant destinée à l'engraissement intensif qui fournit la part la plus importante de viande pour la consommation.
- Augmentation du cheptel porcin de 39% entre 1991 et 2001 et consolidation du système d'intégration verticale, ce qui signifie notamment une augmentation de la part du marché captif.
- Augmentation également sensible du nombre de poulets pour l'engraissement.
- Baisse de 12% de la production d'œufs au cours des années 90.
- Croissance significative des élevages intensifs dans des zones à faible densité de population situées à l'intérieur du pays ouvrant de nouvelles possibilités de développement.

Entre 60% et 65% du marché des fourrages font partie d'un "marché captif" et consistent en des fourrages destinés à des élevages intégrés². Les aliments pour animaux de compagnie représentent moins de 1% du total bien qu'il s'agisse d'un secteur offrant plus de marge pour les fabricants.

5.3.2 – Consommation des produits dérivés de la farine et de la semoule: pâtes, pain et produits de boulangerie

La consommation de farine et de semoule est directement liée à la consommation des produits dérivés de la farine et de la semoule comme les pâtes et le pain, les produits de la boulangerie, de la biscuiterie et de la pâtisserie. Tant la consommation directe que celle dans le reste de l'industrie agro-alimentaire est limitée. Certaines farines sont aussi utilisées dans l'industrie non-alimentaire.

La production de farine de blé n'a cessé de croître durant la deuxième moitié des années 90 pour atteindre 2,9 millions de tonnes en 2002 (INE - Institut national espagnol de statistique), ce qui correspond à une augmentation d'environ 20%.

Plus de 90% du volume total de pain consommé le sont sous forme de pain frais, toutefois, la consommation de pain frais n'a cessé de diminuer depuis le début des années 80 jusqu'en 1992-1993 passant de 65 kg par personne par an à moins de 55 kg. Depuis lors, la consommation a quelque peu repris pour arriver à 57 kg par personne en 2003³. Il faut également noter que la consommation de pain de qualité a augmenté tout au long de cette période et que l'offre s'est diversifiée. Un point très important est la hausse de la consommation de pain congelé qui change l'organisation de la chaîne de production.

La consommation de produits de la biscuiterie, de la boulangerie et de la pâtisserie ainsi que des pâtes est beaucoup plus faible que celle du pain mais suit une dynamique très similaire :

- La consommation totale de produits de biscuiterie, boulangerie et pâtisserie s'élève actuellement à plus de 561 millions de kg. Elle avait légèrement baissé mais a repris avec l'arrivée sur le marché de nouvelles variétés.
- La consommation de pâtes s'élève à 183 millions de kg avec des fluctuations annuelles. Elle a été également influencée par l'arrivée de nouvelles variétés et de nouveaux concurrents.
- Tous ces produits sont surtout consommés à la maison, bien que la consommation de pâtes dans les établissements de restauration et les institutions soit assez élevée (presque 16,5%). La part de pain non emballé consommé à la maison s'élève à 83%.

² Dans le secteur de l'élevage intégré, l'entreprise intégrante, habituellement le producteur de fourrage, est aussi le propriétaire du bétail et établit un contrat de service avec l'agriculteur intégré qui s'engage en fait à fournir le travail et les installations.

³ D'après les producteurs, ceci est dû à l'immigration.

5.4 – Production de céréales en Espagne

5.4.1 - Superficies et production de céréales en Espagne

La superficie consacrée aux céréales a diminué de près de 1 200 000 hectares pendant la période étudiée, une diminution de plus de 11% par rapport à 1985. Pendant la même période, la superficie des terres non occupées et laissées en jachères a baissé de 1 380 000 ha.

Tableau 5.10 – Céréales : superficie, production et valeur, séries historiques

Année	Superficie (1000 ha)	Production (1000 t)	Valeur (1000 €)
1985	7 591	20 972	3 014 635
1986	7 708	16 520	2 694 674
1987	7 881	20 698	3 156 942
1988	7 887	23 825	3 488 629
1989	7 909	19 700	2 885 387
1990	7 553	18 764	2 764 710
1991	7 813	19 467	2 954 942
1992	7 405	14 498	2 177 569
1993	6 456	17 474	2 568 876
1994	6 490	15 240	2 283 714
1995	6 694	11 571	1 906 501
1996	6 767	22 378	3 148 029
1997	6 990	19 341	2 853 059
1998	6 632	22 574	3 038 056
1999	6 698	18 142	2 485 731
2000	6 807	24 567	3 184 137
2001	6 428	18 055	2 575 447
2002	6 729	21 683	2 894 872

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

L'orge (près de 40%), le blé (plus de 30%) et le maïs (20%) constituent l'essentiel de la production céréalière espagnole. Comparée aux chiffres enregistrés en Espagne lors de son adhésion à la CEE, la part du blé a augmenté de 3 points de pourcentage, celle de l'orge a baissé de 10 points, le maïs a augmenté de 3 points et le riz de 1 point et le reste a diminué. La diminution de la production d'orge a concerné essentiellement l'orge à 6 rangs tandis que la variété à 2 rangs est restée stable.

Tableau 5.11 – Parts des céréales (%) (2002)

	Terres sèches	Superficie irriguée	Superficie totale	Production
Blé	38,87	20,29	35,77	31,46
Orge	49,87	27,26	46,09	38,57
Riz	0,00	10,09	1,69	3,78
Maïs	0,59	38,42	6,91	20,41
Autre	10,67	3,94	9,54	5,78

Source : Calcul de l'auteur d'après les données fournies par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

La surface en blé dur a considérablement augmenté à partir du début des années 90 au détriment du blé tendre de force, ce qui a eu des conséquences sur le commerce extérieur. Cette croissance a continué tout au long des années 90, avec pour résultat que la superficie a été multipliée par six depuis l'adhésion de l'Espagne à la CEE.

L'orge et le blé sont principalement cultivés en sec, ces deux cultures occupant près de 90% de la superficie cultivée en sec et seulement 10% de la superficie est irriguée. Le maïs et le riz sont exclusivement cultivés sur des terres irriguées.

Les rendements du blé, de l'orge et de l'avoine diffèrent fortement suivant si la culture se fait en sec ou sur des terres irriguées.

Tableau 5.12 – Céréales : récapitulation des superficies, rendements et productions en Espagne, 2002

Cultures	Superficie (ha)			Rendement (kg/ha)		Production (tonnes)	
	Sec	Irrigué	Total	Sec	Irrigué	Grain	Paille
CÉRÉALES D'HIVER							
Total blé	2 178 325	228 318	2 406 643	2 677	4 344	6 822 160	3 455 667
Total orge	2 794 859	306 665	3 101 524	2 528	4 228	8 362 328	4 691 444
Avoine	422 441	32 744	455 185	1 853	2 990	880 705	514 401
Autre	168 127	6 923	175 050	9 990	13 143	337 020	211 965
CÉRÉALES DE PRINTEMPS							
Riz paddy	2	113 466	113 468	3 200	7 217	818 920	–
Total maïs	32 938	432 196	465 134	4 093	9 927	4 425 373	–
Autre	7 274	4 703	11 977	6 559	14 373	36 209	–
TOTAL CÉRÉALES							
	5 603 966	1 125 015	6 728 981	–	–	21 682 715	8 873 477

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

La surface irriguée s'élève à environ 17% de la surface totale et représente 35% de la production (2002). La part de la surface irriguée pour toutes les céréales a augmenté de 4 points depuis l'adhésion de l'Espagne à la CEE suite à une

diminution des terres cultivées en sec en chiffres absolus et à une légère augmentation des terres irriguées.

5.4.2 – Répartition géographique de la production de céréales

Notre analyse va porter maintenant plus précisément sur les régions géographiques pour les espèces de céréales les plus importantes.

La superficie en blé est concentrée dans cinq Communautés autonomes, représentant 88% de la surface cultivée (84% des terres irriguées) et 84% de la production (chiffres de 2002). Des rendements en sec supérieurs, plus de 3 500 kg/ha, sont obtenus au Pays Basque, en Navarre, dans La Rioja, en Catalogne, dans le Nord de l'Aragon et de Castille et León ainsi que dans la vallée du Guadalquivir en Andalousie; ces régions constitueront probablement les principales régions de culture du blé à l'avenir. D'autre part, les rendements sont bas dans plusieurs régions ou de grandes surfaces sont consacrées au blé: la majeure partie de la Castille-La Manche, le Sud de la Castille et León et le Sud de l'Aragon; là, les perspectives de la culture semblent être plutôt problématiques compte tenu des changements au niveau de la PAC.

Tableau 5.13 – Blé : superficie, rendement et production – analyse par province, 2002

Communautés autonomes	Superficie (ha)			Rendement (kg/ha)		Céréales production (tonnes)	Paille récoltée (tonnes)
	Sec	Irrigué	Total	Sec	Irrigué		
PAYS BASQUE	27 460		27 460	5 900		162 012	135 000
NAVARRRE	69 697	8 615	78 312	3 845	4 398	305 876	155 996
LA RIOJA	29 732	4 973	34 705	4 252	5 000	151 285	127 075
ARAGÓN	285 307	42 286	327 593	979	3 982	447 704	158 860
CATALOGNE	62 723	14 410	77 133	3 916	4 725	313 682	193 728
CASTILLE et LEÓN	681 501	53 485	734 986	2 860	4 448	2 186 814	1 205 041
MADRID	24 676	1 360	26 036	2 700	4 500	72 745	87 294
CASTILLE–LA MANCHE	284 938	41 873	326 811	2 216	4 675	827 185	502 954
ESTRÉMADURE	149 010	5 700	154 710	3 716	3 883	575 830	172 749
ANDALOUSIE	529 011	49 580	578 591	2 775	4 285	1 680 535	643 515
RESTE	34 270	6 036	40 306			98 492	73 455
ESPAGNE	2 178 325	228 318	2 406 643			6 822 160	3 455 667

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

En ce qui concerne la campagne 2002, la superficie consacrée au blé dur représentait 38% de la surface totale en blé et sa production 31%. Les rendements étaient un peu plus bas.

La superficie consacrée au blé dur est concentrée en Andalousie avec plus de 55% et en Aragon (25%), suivie assez loin par l'Estrémadure et la Castille-La Manche. Le gros de la production vient d'Andalousie (70%).

Les terres sèches fraîches d'Andalousie étaient la principale région de production de blé tendre de force approvisionnant le marché de la farine espagnol et durant les premières années après l'adhésion de l'Espagne à la CEE leurs exportations vers les autres marchés européens ont augmenté. Le développement du blé dur a été lié à la subvention différentielle et ceci a eu lieu au détriment du blé tendre de force, avec pour résultat que la plupart du blé tendre doit être maintenant importé. Un changement au niveau de cette subvention signifierait probablement un retour à la culture de blé de force.

Tableau 5.14 – Blé : analyse par province de la superficie et de la production suivant la dureté des grains, 2002

Communautés autonomes	Blé dur		Blé tendre et moyen	
	Superficie (hectares)	Production (tonnes)	Superficie (hectares)	Production (tonnes)
PAYS BASQUE			27 460	162 012
NAVARRRE	14 145	9 403	64 167	296 473
LA RIOJA	179	801	34 526	150 484
ARAGÓN	232 256	212 549	95 337	235 155
CATALOGNE	70	291	77 063	313 391
CASTILLE ET LEÓN	17 361	36 556	717 625	2 150 258
CASTILLE-LA MANCHE	46 848	82 575	279 963	744 610
EXSTRÉMADURE	96 800	321 503	57 910	254 327
ANDALOUSIE	516 900	1 486 933	61 691	193 602
RESTE	1 625	2 584	64 717	168 653
ESPAGNE	926 184	2 153 195	1 480 459	4 668 965

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

L'orge est concentré dans deux Communautés autonomes, à savoir la Castille et León et la Castille-La Manche ; ensemble, elles représentent 70% de la superficie et de la production. La répartition en ce qui concerne le rendement est assez similaire à celle du blé.

Tableau 5.15 – Orge : superficie et production - analyse par province suivant la dureté des grains, 2002

Communautés autonomes	Superficie (hectares)			Rendement (kg/ha)		Céréales production (tonnes)	Paille récoltée (tonnes)
	Sec	Irrigué	Total	Sec	Irrigué		
PAYS BASQUE	13 529		13 529	5 650		76 439	70 000
NAVARRRE	94 879	6 510	101 389	2 751	3 610	284 513	142 265
LA RIOJA	16 158	3 560	19 718	2 395	4 600	55 074	41 306
ARAGÓN	320 686	50 423	371 109	2 269	3 343	896 084	272 479
CATALOGNE	175 331	17 853	193 184	3 493	5 271	706 477	389 272
CASTILLE ET LEÓN	1 185 793	99 114	1 284 907	2 256	4 120	3 083 857	1 763 132
CASTILLE-LA MANCHE	759 808	104 549	864 357	2 931	4 813	2 730 315	1 643 753
ESTRÉMADURE	46 100	2 900	49 000	3 190	3 793	158 047	79 024
ANDALOUSIE	82 084	10 759	92 843	1 575	3 276	164 531	82 873
RESTE	100 491	10 997	111 488	13 873	15 494	206 991	207 340
ESPAGNE	2 794 859	306 665	3 101 524			8 362 328	4 691 444

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Le riz est cultivé dans cinq communautés autonomes : Andalousie (35%), Estrémadure (23%), Catalogne (19%), Communauté valencienne (13%) et Aragon (9%). Dans toutes ces régions, les terres ont une grande valeur écologique et toutes reçoivent des aides agro-environnementales. L'agriculture se développe dans les régions émergentes que sont l'Andalousie et l'Estrémadure où les structures agricoles sont mieux; la variété à grains longs est cultivée dans ces régions.

Tableau 5.16 – Maïs : superficie et production – analyse par province suivant la dureté des grains, 2002

Communautés autonomes	Superficie (hectares)			Rendement (kg/ha)		Production (tonnes)
	Sec	Irrigué	Total	Sec	Irrigué	
GALLICE	24 715	235	24 950	3 838	5 500	96 160
NAVARRRE	249	11 676	11 925	4 425	8 361	98 725
ARAGON	51	78 707	78 758	3 785	8 471	666 957
CATALOGNE	4 614	37 608	42 222	6 129	10 367	418 172
CASTILLE ET LEON	462	126 396	126 858	4 987	9 337	1 182 446
MADRID	13	9 414	9 427	3 500	11 500	108 307
CASTILLE-LA MANCHE	83	48 013	48 096	3 562	12 234	587 708
ESTRÉMADURE		67 000	67 000		9 715	650 900
ANDALOUSIE	614	50 060	50 674	3 583	11 700	587 896
RESTE	2 137	3 087	5 224			28 102
ESPAGNE	32 938	432 196	465 134			4 425 373

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

La superficie en maïs est concentrée dans 6 communautés autonomes : Castille et León, Aragon, Estrémadure, Andalousie, Castille-La Manche et Catalogne, qui ensemble représentent 94% de la superficie et 92% de la production.

Le principal changement, qui a eu lieu depuis l'adhésion à la CEE, a été la forte expansion de l'activité agricole en Castille et León où la superficie est passée de moins de 5% à presque 30%. Ce développement est lié à l'expansion de l'élevage dans la région et cette tendance devrait continuer en raison de la diminution de la surface consacrée aux betteraves suite aux nouvelles orientations attendues dans le cadre de l'OMC.

5.4.3 – Caractéristiques des exploitations agricoles

D'après le recensement agricole de 1999, il existe en Espagne 434 720 exploitations céréalières représentant 26% des exploitations avec une superficie agricole utilisée (SAU)⁴. Pour 82% de ces exploitations céréalières toute la culture se fait en sec et 136 834 exploitations ont au moins une partie irriguée. Les exploitations céréalières représentent en tout une superficie de près de 7 millions d'hectares dont moins de 1 million sont irrigués.

Tableau 5.17 – Exploitations céréalières d'après la méthode de production

Taille SAU (ha)	Total		Sec		Irrigué	
	Fermes	ha	Fermes	ha	Fermes	ha
Exploitations avec terre	434 720	6 999 423	354 918	6 006 859	136 834	992 564
> 0,1 à < 0,2	2 513	160	1 708	102	833	57
> 0,2 à < 0,5	11 782	1 618	7 497	884	4 586	735
> 0,5 à < 1	20 673	5 857	12 973	3 147	8 570	2 710
> 1 à < 2	35 328	20 218	23 831	12 066	13 388	8 152
> 2 à < 3	27 445	27 039	19 819	17 391	9 130	9 648
> 3 à < 4	22 754	31 757	17 033	20 742	7 078	11 014
> 4 à < 5	19 256	35 121	14 739	23 290	5 763	11 831
> 5 à < 10	66 856	194 682	53 453	135 840	18 909	58 841
> 10 à < 20	70 735	430 636	59 092	317 974	20 980	112 662
> 20 à < 30	37 524	426 782	32 806	338 172	11 536	88 610
> 30 à < 50	39 980	762 489	36 383	641 817	12 382	120 671
> 50 à < 70	21 492	628 681	20 132	549 036	6 553	79 646
> 70 à < 100	18 698	766 331	17 668	684 566	5 557	81 766
> 100 à < 150	16 114	936 861	15 377	848 079	4 587	88 781
> 150 à < 200	7 710	595 919	7 362	540 117	2 339	55 802
> 200 à < 300	6 861	664 625	6 533	600 243	1 978	64 382
> 300 à < 500	4 718	575 096	4 485	512 061	1 344	63 036
> 500 à < 1000	2 982	495 468	2 806	424 809	883	70 659
> 1000	1 299	400 083	1 221	336 522	438	63 561

Source: Recensement agricole 1999.

⁴ Le Livre Blanc sur l'agriculture et le développement rural (Ministère de l'Agriculture 2003) indique que 358 000 exploitations reçoivent des paiements compensatoires.

Le morcellement des exploitations agricoles est très important : 32% des exploitations ont moins de 5 hectares de SAU et ensemble possèdent moins de 2% de la surface totale. À l'autre extrême, plus de 9% des exploitations possèdent plus de 100 hectares et représentent 52% de la superficie totale. Près de 11% des exploitations ne pratiquant que la culture en sec ont plus de 100 hectares représentant 54% de la superficie et celles de plus de 500 hectares, qui est le seuil de rentabilité, vont devoir faire face à moyen terme à des règles plus sévères de l'OMC ; ces exploitations représentent environ 1% des exploitations et presque 13% de la surface totale.

Il existe 153 277 exploitations dont l'orientation technico-économique (OTEX) est "céréales, oléagineuses et légumineuses", 35% d'entre elles ont les céréales parmi leurs cultures. Cette structure est dans son ensemble aussi très insatisfaisante : 75% ont moins de 16 unités de dimension européenne (UDE), un chiffre pouvant être considéré comme un seuil pour arriver à un certain niveau de modernisation et de professionnalisme en ce qui concerne les activités agricoles; moins de 0,75% des exploitations ont plus de 40 UDE mais elles représentent 41% de la SAU.

Tableau 5.18 – Exploitations dans l'OTEX "céréales, oléagineuses et légumineuses"

UDE	Exploitations	SAU (ha)
Total	153 277	6 998 519
< 1	24 626	49 070
1 à < 2	17 373	91 712
2 à < 4	22 571	233 744
4 à < 6	14 874	248 632
6 à < 8	10 978	257 022
8 à < 12	15 628	518 865
12 à < 16	10 159	477 132
16 à < 40	25 849	2 208 275
40 à < 60	5 841	957 557
60 à < 100	3 351	835 821
> 100	2 027	1 120 688

Source : Recensement agricole 1999.

Ce morcellement explique pourquoi le degré de professionnalisme est aussi faible parmi les exploitations céréalières existantes. Pour les exploitations s'étant spécialisées dans cette OTEX, la situation est la suivante :

- Le volume moyen de travail est inférieur à la moitié d'une UTA (unité-travail-annuel) ce qui rend difficile tout professionnalisme.
- Seules les exploitations ayant une dimension économique de plus de 40 UDE ont plus d'une UTA et ceci est le cas pour 0,75% des exploitations et 41% de la superficie.

- Le vieillissement est important : moins de 45% des propriétaires d'exploitations ont moins de 45 ans et 30% ont plus de 60 ans. Le vieillissement est plus faible dans le cas des plus grandes exploitations.
- Le temps consacré par le propriétaire à l'exploitation est très faible : presque 62% des propriétaires d'exploitations agricoles y consacrent moins de 25% de leur temps et moins de 20% des agriculteurs y consacrent plus de 75%. Le scénario change totalement avec les exploitations de plus de 12 UDE, où le temps consacré augmente de façon sensible.

En réaction à cette situation qui affecte la plupart des exploitations, les tâches agricoles, et même la gestion de l'exploitation, sont très souvent externalisées, cette tendance touchant les exploitations de toutes les tailles à l'exception des plus grandes. En fait, en Espagne, la concentration de la gestion est plus importante que la concentration des exploitations. Cette tendance n'est visible dans aucune statistique disponible et n'est pas bien définie, mais elle a donné naissance à un réseau de sociétés de services agricoles qui fait preuve d'un haut niveau d'efficacité ; dans certains cas, les coopératives assurent ces services en développant des sections spécialisées pour les cultures arables.

Un indicateur de cette tendance est le nombre d'exploitations agricoles utilisant les machines d'autres sociétés : 37% de toutes les exploitations avec une SAU utilisent des tracteurs qui ne leur appartiennent pas et 60% des exploitations céréalières utilisent des moissonneuses qui ne sont pas les leurs.

5.4.4 - Caractéristiques des systèmes de culture des céréales en Espagne

Dans les exploitations céréalières, la main-d'œuvre est essentiellement familiale bien que le nombre de la main-d'œuvre salariée augmente dans les plus grandes exploitations.

La mécanisation des exploitations est satisfaisante, mais le parc de tracteurs est très vieux ; afin de remédier à ce problème, le gouvernement a adopté plusieurs plans de renouvellement qui prévoient de racheter les anciens tracteurs lors de leur remplacement.

La culture en sec de céréales dans les régions les plus arides, qui représentent la moitié de la superficie en céréales en hiver, a un coût de production élevé dû à des rendements faibles lequel ne pourrait être amélioré que par des économies d'échelle et des mesures visant à réduire les frais d'achat des intrants et à adapter les techniques agricoles. Toutefois, il est très difficile de développer de telles stratégies en raison du morcellement des exploitations et du manque d'organisation, facteurs qui sont étroitement liés. D'après les résultats d'études réalisées par le ministère de l'Agriculture en 2003, le coût par tonne est deux fois plus élevé dans les régions du Sud que dans celles du Nord de l'Espagne.

La majorité des caractéristiques de la culture des céréales est liée aux points analysés ci-avant. Nous allons maintenant souligner les plus importantes d'entre elles et voir lesquelles auront le plus d'influence à l'avenir.

Facteurs résultant des conditions agro-climatiques :

- Les très fortes variations de rendement dans l'agriculture en sec, qui sont liées aux longues périodes répétées de sécheresse, engendrent un haut niveau d'incertitude. Afin de trouver une solution à ce problème, le gouvernement espagnol a lancé en 1980 une police d'assurance agricole en général très appréciée ; la culture en sec des céréales est depuis un des secteurs agricoles les mieux assurés avec pour résultat qu'il a atteint maintenant le niveau maximal d'assurance possible.
- Les variations agro-climatiques sont la cause d'une grande incertitude qui freine l'utilisation d'intrants (engrais et semences certifiées) dans les régions où les risques sont les plus grands.
- L'utilisation de semences certifiées pour le blé tendre et l'orge est très limitée, environ 25% en tout, bien qu'elle ait doublé au cours de ces dix dernières années. Cela signifie que l'innovation et la pureté variétales sont faibles créant ainsi un problème de classification.
- La grande diversité climatique de l'ensemble de la Péninsule ibérique a favorisé le développement d'un grand nombre de variétés beaucoup plus que dans d'autres pays, ce qui signifie une richesse génétique mais ce qui complique aussi toute tentative d'homogénéisation des cultures et de leur qualité.
- Outre les rendements, la qualité varie aussi fortement en raison de l'apport irrégulier en eau dans les régions avec les rendements les plus faibles. Cette irrégularité donne des récoltes pas homogènes plus difficiles à commercialiser malgré le degré de protéine obtenu grâce à l'ensoleillement élevé.
- Dans le cas des cultures en sec, en particulier dans les régions à faibles rendements, les techniques de jachère sont assez souvent utilisées et sont essentielles pour préserver la fertilité du sol.
- L'érosion est le principal problème agro-climatique rencontré par la culture en sec des céréales ; un moyen de surmonter ce problème et en même temps de réduire la consommation de carburant et de mieux préserver le faible taux d'humidité de la plupart des sols, est de développer le non-travail du sol ou l'ensemencement direct, techniques qui se répandent rapidement, en particulier dans les exploitations de plus de 40 hectares de cultures arables.
- Les céréales cultivées sur terres irriguées, notamment le maïs, dans des régions avec de meilleurs rendements et qualités sont confrontées au problème de la restriction possible de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation.
- En Espagne, plus de 60 000 hectares sont plantés de maïs génétiquement modifié (maïs Bt) résistant aux maladies, surtout dans la vallée de l'Ebre.

Facteurs résultant de la structure des exploitations :

- Le morcellement est à l'origine de la tendance grandissante à externaliser les travaux agricoles, y compris la gestion de l'exploitation ; cela peut à moyen terme aboutir à un fort accroissement du nombre des sociétés de services.
- La faible taille des exploitations rend difficile toute économie d'échelle, si bien qu'actuellement nombre de producteurs dans la moitié Sud du pays sont aux prises à des coûts très élevés ce qui rend très difficile de vivre de l'agriculture.
- Le faible niveau de professionnalisme rend difficile l'organisation du secteur, qui est moins bien organisé que dans les autres pays, ce qui est manifeste au niveau de la structure du réseau commercial.

5.5 – L'industrie de transformation des céréales***5.5.1 – Industrie de la minoterie : semoule et farines***

Fin 2003, il y avait 209 meuneries et semouleries réparties sur l'ensemble du territoire espagnol. Leur concentration est plus grande dans les régions de production (Castille-La Manche, Castille et León, vallée de l'Ebre) et près des ports utilisés pour les importations de céréales. Les capacités de l'industrie de la minoterie sont réparties comme suit : vallée de l'Ebre (33,01%), Andalousie (19,92%), Castille et León (19,27%) et Castille-La Manche (14,25%). Les meuneries en Andalousie et le long de la côte sont approvisionnées en blé importé.

La localisation de l'industrie est un élément clé pour l'avenir ; il faut s'attendre à ce qu'elle reste à proximité des ports d'entrée et des régions avec des rendements moyens supérieurs (Nord de la Castille et León, majeure partie de la vallée de l'Ebre, etc.) étant donné que les meuneries situées dans des régions à faibles rendements risquent de subir les conséquences d'une baisse de la production due au découplage des aides.

L'industrie de la farine a déjà fait l'objet depuis un certain temps d'une restructuration qui a abouti à une forte diminution du nombre d'entreprises: en 1990 on en comptait 500 et en 1995 plus que 310. Même maintenant, il existe encore une surcapacité importante au niveau de la meunerie, 60% d'après l'AFHSE (Association des fabricants de farine et de semoule d'Espagne), qui pèse sur le marché.

À l'heure actuelle, on observe un triple phénomène: la concentration des grandes et moyennes entreprises, la fermeture des petites entreprises ainsi que des moyennes entreprises situées dans des régions désavantagées et l'établissement de petites et moyennes entreprises qui ont trouvé une niche de marché. Les fermetures d'entreprises, souvent liées au passage à la retraite du propriétaire, vont encore

probablement continuer tout comme la concentration et la croissance des plus grandes entreprises.

En raison des faibles marges dans ce secteur et des coûts de logistique inhérents à cette activité, la concentration des entreprises continuera en plus de la concentration industrielle ce qui aboutira à un petit nombre de grands groupes avec plusieurs usines et à quelques petites firmes locales spécialisées dans la production destinée à des niches particulières (farines écologiques, qualités différenciées, etc.).

Il n'y a pas de capital étranger dans ce secteur et la plupart des entreprises sont de type familial et de petite ou moyenne taille. À l'exception d'un grand groupe, la plupart des entreprises sont dans l'ensemble sous-capitalisées et leur niveau d'investissement est très faible. La situation est variée : une grande entreprise leader qui possède plusieurs usines, quelques entreprises viables d'une certaine dimension et un large segment de petites entreprises qui à moyen terme ne devraient pas pouvoir survivre, à l'exception de celles ayant trouvé des niches spécifiques.

Le sous-secteur de la production de semoule regroupe neuf usines situées en Andalousie, en Catalogne et en Aragon, qui appartiennent à cinq entreprises différentes dont trois fabriquent aussi des pâtes. Les entreprises des deux dernières régions pourraient se ressentir de l'évolution dans le domaine de la production de blé dur en cas de découplage des aides. Les installations sont en général modernes et capitalisées.

5.5.2 – Industrie fourragère

Il existe, d'après l'INE, 808 entreprises de fourrage tandis que la CESFAC en estime le nombre à 1 000, comptant comme entreprises de fourrage toutes les exploitations produisant du fourrage. Cependant, malgré ce morcellement, ce secteur est plutôt concentré avec une entreprise leader dont la part s'élève à 25%, les dix premières représentant ensemble entre 50% et 60% et les firmes affiliées à la CESFAC, presque 300, qui représentent plus de 80%.

Mis à part les cas où il existe des niches de marché, les petites entreprises et celles sans élevage intégré ont des marges faibles et mènent une existence précaire ; leur avenir s'annonce en outre encore plus difficile vu que les conditions de travail sont devenues beaucoup plus rigoureuses suite à l'application au fourrage des nouvelles réglementations en matière de sécurité des aliments. Le processus de concentration devrait en conséquence encore s'accélérer dans ce sous-secteur.

Les entreprises plus grandes se concentrent sur la production de fourrage destiné à l'élevage intensif : porcs, volailles et bovins pour l'engraissement. Elles ont toutes un élevage intégré afin de rentabiliser le fourrage via la vente de la viande, mais l'intégration entre les sections élevage et production de fourrage au sein de leur structure n'est pas toujours bien adaptée. Vu l'importance de leurs relations avec les agriculteurs intégrés, elles ont développé un réseau important de services de conseil sur le terrain. Les conflits sont fréquents avec les éleveurs intégrés sur le montant des revenus de ces derniers, les rythmes de production, la qualité du fourrage, etc.

Il existe actuellement une vingtaine d'entreprises de fourrage qui utilisent le label certifié CESFAC pour leurs produits, c'est-à-dire presque 20% de la totalité de la production. Il s'agit là du volume certifié qui augmente rapidement.

Les principales régions de production de fourrage sont :

- Catalogne (30%) ;
- Castille et León (15%) ;
- Galicie (11%) ;
- Aragon (10%) ;
- le triangle formé par la Catalogne, Aragon et la Communauté valencienne représentant 45%.

La Confédération des coopératives agricoles espagnoles cite le chiffre de 170 coopératives fourragères, la plupart situées dans les Communautés autonomes d'Andalousie, de Catalogne, de Castille-La Manche, de Castille et León et de Galicie. Parmi elles se trouvent de grandes entreprises avec des éleveurs intégrés (entreprises associées ou non), d'autres plus petites qui n'incluent pas d'éleveurs et qui fournissent un marché d'élevages plus ou moins intégrés ainsi que d'autres qui ne produisent pas de fourrage mais qui se limitent à l'acheter à d'autres producteurs.

On peut dire qu'en général, il n'y a pas de lien entre les coopératives de fourrage et les producteurs de céréales, excepté dans le cas de certaines grandes coopératives du premier et du second degré qui ont intégré leurs sections fourrage et céréales. Ensemble, les coopératives fournissent 35% de la production totale de fourrage.

5.5.3 - Malteries

L'industrie du malt est très concentrée avec des entreprises d'une bonne taille situées près des régions de production. La plupart d'entre elles appartiennent à des fabricants de bières, bien que des coopératives de producteurs participent aussi à certaines parmi les plus grandes.

5.6 – Réseau commercial du secteur des céréales

La première étape du commerce des céréales est effectuée par les coopératives qui traitent environ un tiers du volume total et par les grossistes qui traitent deux tiers du volume. En fait, les industries n'achètent pour ainsi dire jamais directement aux agriculteurs.

Ce sont les grossistes qui gèrent la plus grande partie des capacités de stockage et, dans de nombreux cas, ce sont aussi eux qui fournissent les semences et d'autres intrants aux agriculteurs. Depuis le début des années 90, les plus grandes entreprises de gros ont également traité une partie des importations européennes de céréales.

Le nombre des grossistes en céréales est très élevé et est estimé à environ 2000 par plusieurs experts du secteur. Parmi les grossistes existe un grand nombre de très petites firmes qui agissent juste en tant qu'intermédiaires au niveau local et vendent leurs marchandises à des grossistes plus grands.

La situation est assez similaire en ce qui concerne les coopératives, un segment où les coopératives du premier degré collectent plutôt de petites quantités qu'elles vendent ou parfois seulement transmettent à des coopératives de second degré ou à des grossistes chargés de les vendre pour elles.

Le nombre de grossistes d'une certaine taille est assez limité, seulement 25-30 opérateurs, les deux grandes coopératives et de simples grossistes. Leurs caractéristiques, dont les principaux aspects seront décrits ci-après, diffèrent suivant leur statut juridique.

Il existe un grand nombre de coopératives du premier degré qui se chargent du commerce des céréales, mais pour beaucoup les céréales sont des produits secondaires. La Confédération des coopératives agricoles d'Espagne indique que 464 coopératives opèrent dans le secteur des cultures arables, leur part représentant un tiers du marché des céréales. Il y a aussi 12 coopératives de second degré qui traitent de grands volumes et sont très importantes sur le marché des céréales. Ces entreprises sont en principe situées dans les régions de production de céréales ; ce sont la Navarre et l'Estrémadure où les coopératives sont le plus actives pour ce qui est du commerce des céréales, avec 60%, ainsi qu'en Castille et León (40%).

Les coopératives de commerce de céréales n'ont qu'un faible lien avec celles de production de fourrage. Seulement quelques-unes d'entre elles ont une section assez importante concernant la fabrication du fourrage.

Un grand nombre de ces coopératives se trouvent dans le secteur des grossistes en céréales (sociétés de commerce) mais seulement 180 d'entre elles sont membres de

l'Association espagnole des négociants en céréales et oléagineux (ACCOE). Environ 40% d'entre elles peuvent être considérées de taille moyenne ou grande. Elles sont situées près des régions de production et de consommation.

Les négociants en céréales englobent aussi les grands importateurs qui sont de grandes sociétés multinationales qui opèrent sur les marchés internationaux. Ils opèrent sur les marchés des oléagineux et sont liés au sous-secteur des graisses. Leur part de blé tendre et dur est faible ; certains sont de grandes multinationales du secteur de l'élevage. Ce sont eux qui représentent la majeure partie des importations en provenance de pays tiers mais ils n'opèrent pas sur le marché national ou les marchés intra-européens.

Le réseau de commercialisation des céréales en Espagne présente d'importantes insuffisances ayant des répercussions sur l'organisation et l'efficacité du marché :

- Bien que la capacité de stockage soit suffisante pour les besoins du marché espagnol et pour le stockage des récoltes, il n'y a pas de segmentation des capacités de stockage qui permettrait d'identifier les différentes qualités.
- Dans la plupart des cas, le réseau commercial n'a pas de systèmes d'analyse de la qualité des céréales, ce qui renforce le manque de différenciation du marché et empêche les agriculteurs d'être payés en fonction de la qualité.
- L'organisation logistique est faible, ce qui a pour conséquence d'augmenter les frais et les effets de la hausse des prix du carburant.
- Les plus petites entreprises manquent de personnel qualifié (gestion, équipe de commerciaux).

La situation est différente dans les régions avec de meilleurs rendements et une production plus élevée où sont situées les meilleures entreprises.

Le marché des céréales produites en Espagne est conditionné tant par les caractéristiques des exploitations agricoles que par le réseau de commercialisation et est aux prises avec de gros problèmes :

- Le marché n'est pas bien organisé.
- Il y a deux marchés dans le courant de l'année : le marché, très désorganisé, deux mois après la récolte et le marché durant le reste de l'année où les grandes coopératives et les grossistes jouent un rôle important.
- Il n'y a pour ainsi dire pas d'identification de produit ou de contrats de fourniture à moyen terme.
- Il n'existe pas de système national de classification en fonction de la qualité.

Les caractéristiques du marché des produits importés sont assez différentes :

- Les importations en provenance de l'Union européenne sont effectuées par des opérateurs espagnols et européens, dans certains cas avec la participation des organisations interprofessionnelles des pays d'origine. Il s'agit de produits identifiés et homogénéisés avec un bonus pour les contrats à moyen terme. Les flux stables de la France et du Royaume-Uni se sont consolidés. Les prix sont habituellement plus élevés.
- Les importations de maïs de pays tiers sont effectuées par les plus grands grossistes sur les marchés internationaux. Les contrats d'achats et de fourniture sont conclus sur les marchés à terme où les fluctuations euro/dollar sont importantes.

5.7 – Organisation du secteur

Le secteur des céréales est organisé autour des trois organisations professionnelles agricoles de type horizontal et reconnues par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation : l'Association des jeunes agriculteurs (ASAJA), la Coordination des organisations des agriculteurs et éleveurs (COAG) et l'Union des petits agriculteurs (UPA). Chacune d'elle a un responsable pour ce secteur et offre une structure d'appui technique minimal. Cela étant, leur engagement dans ce secteur est rare et ponctuel et est habituellement lié aux changements survenant au niveau de l'OMC, les autres aspects ne suscitant que peu leur attention.

À l'heure actuelle, le principal point de controverse est l'application de la modulation des aides. Le point de vue des organisations agricoles sur le découplage des aides compensatoires a changé au cours des débats, organisations qui ont en définitive adopté une position clairement favorable.

Les trois organisations sont intégrées au sein de l'Organisation interprofessionnelle blé, farines et pain (INCERHPAN) mais leur participation est très limitée. Par exemple, elles ne contribuent pas aux frais de fonctionnement et n'ont pas participé à l'accord concernant le financement d'une campagne pour stimuler la consommation de pain. Ces trois mêmes organisations participent à des pourparlers en vue de créer une organisation interprofessionnelle des producteurs de fourrage.

Il existe aussi plusieurs organisations plus spécifiques soit au niveau de la production (producteurs de maïs) ou d'un système cultural (Association de l'agriculture de conservation).

L'organisation des entreprises aux autres étapes de la chaîne de production est plus facile.

- Les sociétés de commerce sont associées au sein de la Confédération des coopératives agricoles d'Espagne (CCAIE) qui a un comité pour le secteur des céréales et au sein de l'Association des négociants en céréales et oléagineux d'Espagne (ACCOE).
- L'industrie de première transformation est organisée en différentes associations d'après le produit : les fabricants de farine et de semoule, les fabricants de fourrage, les producteurs de malt, etc. Toutes font partie de la Fédération espagnole des industries alimentaires et des boissons (FIAB).
- Les industries de deuxième transformation ont leurs propres associations: les fabricants de pain traditionnel, les fabricants de pâte surgelée, etc.

Il n'y a pour l'instant qu'une seule organisation interprofessionnelle, INCERHPAN, qui essaye d'arriver à un accord pour financer une campagne pour promouvoir la consommation du pain. Une organisation interprofessionnelle pour le secteur du fourrage est en train de se mettre en place.

Il existe aussi une Association espagnole des experts céréaliers (AETC) qui traite des sujets concernant la qualité et l'amélioration de la culture et de l'industrie des céréales.

5.8 – Impact de la réforme de la PAC et perspectives

Les trois points qui auront un impact important sur le secteur des céréales sont les modifications au niveau de l'OMC, l'application des dispositions en matières de sécurité des aliments (traçabilité et normes d'hygiène) et les mesures agroenvironnementales.

Les conséquences des modifications au niveau de l'OMC sont doubles :

- Le gel du montant des aides compensatoires jusqu'en 2013 entraîne une diminution de la valeur de ces aides correspondant à l'inflation.
- Le découplage à 75% des aides compensatoires et l'application du paiement unique par exploitation.

Ces deux points sont importants en raison de la faiblesse des rendements en céréales cultivées en sec en Espagne qui entraîne des coûts unitaires élevés, la baisse des aides ayant alors pour effet de fragiliser encore cette activité. D'après les estimations du ministère de l'Agriculture dans le Livre blanc sur l'agriculture et le développement rural (2003), les coûts moyens pour la culture en sec du blé et de l'orge s'élevaient à environ 200 euros par tonne dans la plupart des régions, à l'exception du Nord de la Castille et Leon et des régions plus productives du Nord de la vallée de l'Ebre.

L'application des mesures de découplage peut aboutir à ce que les agriculteurs cessent leur activité dans les régions où les coûts de production (coûts opérationnels) sont supérieurs à la somme du montant des ventes plus les 25% de l'aide compensatoire, à moins que des mesures ne soient introduites pour réduire les coûts. Les régions où les rendements annuels moyens sont inférieurs à 1 200 - 1 500 kg/ha peuvent très bien se trouver dans une telle situation ; le ministère de l'Agriculture a identifié 42 de ces régions même si la plupart ont peu de superficies en céréales. Lorsque les rendements sont situés entre 1 500 et 3 000 kg/ha, des ajustements structurels et des modifications des systèmes de production agricole doivent se faire.

Afin d'évaluer les effets de la nouvelle situation, il est nécessaire de tenir compte de la situation structurelle des exploitations, c'est-à-dire essentiellement des effets combinés du morcellement élevé, du vieillissement et de la faible spécialisation, ainsi que des problèmes découlant du manque d'organisation professionnelle du secteur (faible présence des coopératives, peu de grandes coopératives de premier et de second degré, un réseau commercial pas particulièrement efficace et une faible activité des organisations interprofessionnelles).

L'adaptation aux nouvelles dispositions agroenvironnementales se fait remarquablement bien et l'application des bonnes pratiques agricoles est largement répandue. En général, les programmes agroenvironnementaux liés aux céréales connaissent un succès considérable. Cependant, l'application de la traçabilité est plus difficile en raison du manque d'organisation commerciale.

Du point de vue de l'environnement, le principal risque pour les terres sèches en Espagne, particulièrement dans le Sud, est l'érosion. Une Association de l'agriculture de conservation été créée en réaction à cette menace avec le soutien de l'École supérieure d'agronomie de Cordoue et de plusieurs centres de recherche, laquelle encourage le développement d'une agriculture de conservation. Ce système de production, en plus de limiter de façon significative l'érosion, permet d'obtenir une meilleure structure et humidité du sol et d'économiser 40% de carburant. Les techniques de non-travail ou de travail minimum du sol se répandent très vite dans les régions céréalières, malgré le fait que leur application exige un certain niveau d'investissement (dans un nouvel équipement), un plan de formation pour les agriculteurs et un assortiment minimal de cultures. Ce système va continuer à s'étendre dans les prochaines années.

Au cours de ces dernières années, le marché des services agricoles s'est développé pour la culture en sec des céréales via l'externalisation de diverses tâches et, de plus en plus souvent, de la gestion de l'exploitation. Les statistiques disponibles ne reflètent pas bien cette évolution qui dans une certaine mesure se passe au niveau de l'économie souterraine. Cette dynamique a généré un important réseau de sociétés de services agricoles qui prennent de plus en plus souvent soin des cultures, aboutissant ainsi à une concentration de la gestion qui permet de faire baisser beaucoup plus les coûts réels de production que ne le montrent les

statistiques. Différents types de sociétés de services jouent ce rôle : les sections cultures arables des coopératives céréalières qui offrent le partage de matériel géré par les coopératives, des sociétés offrant les services d'experts, du matériel agricole ou d'autres intrants, les agriculteurs travaillant et gérant les champs de son voisin, etc. Cette tendance va certainement encore aller en s'accéléralant suite aux nouvelles mesures, ce qui pourrait éviter l'abandon de l'agriculture dans des régions à faibles rendements vue la possibilité de réaliser ainsi des économies d'échelle.

Les cultures sur terres irriguées ne devraient pas rencontrer de problèmes particuliers liés à la réforme de la PAC. Toutefois, la modification prévue pour les betteraves va entraîner une augmentation de la culture des céréales sur les terres irriguées, notamment du maïs, tout comme on peut déjà l'observer en Castille et Leon.

La baisse de l'aide spécifique au blé dur aboutira à une augmentation de la superficie en blé tendre de force, surtout en Andalousie.

6 Les politiques céréalières en Turquie¹

6.1 – Introduction

En Turquie, les céréales dominent la production agricole en raison des conditions climatiques semi-arides qui y règnent. En 2003, les céréales occupaient 53% de la surface emblavée et la part des céréales dans la valeur de la production végétale était de 24%. Parmi les céréales, le blé est la principale culture et le principal produit de base aussi bien du côté de l'offre que de la demande. La prédominance des céréales au niveau de l'offre et de la demande liée à l'objectif d'autosuffisance des gouvernements depuis l'instauration de la république a fait que les céréales ont occupé une place prioritaire lors de la formulation des politiques agricoles.

Cette étude se propose d'examiner l'évolution des politiques céréalières et connexes en Turquie. La section suivante présente une vue d'ensemble des développements politiques récents en ce qui concerne l'agriculture et les céréales. La troisième section aborde les tendances passées, la production et les rendements des céréales ainsi que la consommation intérieure. La quatrième section traite de la structure des prix et donne une analyse comparative des transferts aux céréales. La cinquième partie concerne les échanges céréaliers y compris les exportations et importations suivant les pays. La dernière section présente quelques observations finales.

6.2 – Les politiques agricoles et les céréales

Au cours de la dernière décennie, le secteur agricole en Turquie n'a enregistré qu'un très faible taux de croissance (0,5%) marqué par des fluctuations importantes. L'évolution de la valeur ajoutée agricole réelle au cours de la deuxième moitié du siècle dernier semble indiquer que la stagnation dans l'agriculture n'est pas un phénomène nouveau et semble être plutôt la règle que l'exception. Dans le passé, la croissance de la valeur ajoutée réelle s'est faite par à-coups tous les 7 à 9 ans. L'importance de ces hausses a diminué au cours du temps, les fluctuations tournant autour des niveaux établis en fonction des conditions météorologiques (Çakmak et Akder, 2005).

¹ **Erol H. Çakmak**, Département des sciences économiques, Université Technique du Moyen-Orient, Ankara 06531 (Turquie) cakmake@metu.edu.tr
& **H. Ozan Eruygur**, Département des sciences économiques, Université Technique du Moyen-Orient, Ankara 06531 (Turquie) eruygur@gmail.com

Dans le passé, les changements d'accents dans la politique agricole ont contribué à cette progression par à-coups de la production agricole. L'augmentation de la surface emblavée au début des années 60, l'aide à l'utilisation d'engrais chimiques à la fin des années 60, l'augmentation de la surface irriguée et l'aide à la mécanisation dans les années 70, l'aide à l'utilisation de semences à haut rendement, les programmes de réduction des jachères et une nouvelle rotation des cultures dans les années 80 constituent autant de faits marquants sur le plan de la technologie et de l'augmentation des intrants qui ont contribué à ces hausses de la production agricole (Çakmak, Kasnakoğlu et Akder, 1999). Aucune avancée significative en matière de production n'a eu lieu au cours de la dernière décennie si bien que la stagnation de la période précédente s'est prolongée.

La stagnation de la croissance dans l'agriculture n'est pas vraie pour tous les sous-secteurs. Les céréales et les légumineuses ont eu un impact négatif sur la croissance de la production. La baisse de rendement des céréales, notamment celle du blé, en est la principale cause. La contribution négative de ces grandes cultures a été contrebalancée par les cultures industrielles, les tubercules, les fruits et les légumes (Akder, Kasnakoğlu et Çakmak, 1999).

Après le milieu des années 80, la Turquie peut être considérée comme un exemple parfait de mauvaise gestion en matière de politique agricole. Les gouvernements ont été incapables de mettre en œuvre une politique visant à améliorer la productivité de l'agriculture. Les élections anticipées fréquentes ont été une autre raison de la prépondérance des politiques de transfert. Les transferts aux producteurs ont été supportés la plupart du temps par les consommateurs via les achats de soutien pour les principales cultures par les entreprises économiques d'État ou les coopératives de vente et ce à des tarifs élevés.

Les transferts des contribuables aux producteurs n'ont pas atteint des niveaux particulièrement élevés mais étaient accompagnés de coûts financiers énormes. La plupart des transferts directs de l'État, comme les paiements compensatoires, n'étaient pas prévus dans le budget et les crédits des banques d'État ont été utilisés sans être remboursés en temps voulu. Les entreprises économiques d'État (SEE) du secteur et les unions de coopératives de vente de produits agricoles (ASCU) ont constitué une autre source d'accroissement des coûts financiers pour le gouvernement. Les entreprises économiques d'État responsables de la mise en œuvre des politiques agricoles (TMO pour les céréales, TEKEL pour le tabac, TürkŞeker pour le sucre, Çaykur pour le thé) ont dû emprunter aux taux du marché et ont dû par la suite soit passer ces emprunts par pertes et profits en tant que "pertes imposées" ou recevoir des injections de capitaux (Kasnakoğlu et Çakmak, 2000). Les ASCU, bien que n'étant pas officiellement des organismes d'État, ont été utilisées par le gouvernement comme agences pour la mise en œuvre de la politique avec des lignes de crédits renouvelables de l'État, pouvant être complétées si nécessaire. Une telle évolution associée au suremploi et à une gestion inefficace ont fait que toutes les agences chargées de la mise en œuvre de la politique sont devenues quasiment totalement dépendantes des ressources financières de l'État.

La Turquie a lancé fin 1999 un programme de stabilisation et d'ajustement structurel encore en cours. Il a été décidé que l'agriculture, suite à des politiques inefficaces et en raison du poids qu'elles ont fait peser sur les finances publiques, devait faire l'objet d'un rééquilibrage profond. Des politiques commerciales protectrices pour les principales cultures couplées à des achats publics, à des subventions aux intrants et à de lourds investissements dans les infrastructures d'irrigation entièrement subventionnées avaient créé un afflux net de fonds de l'État à l'agriculture mais avaient eu de nombreux effets négatifs sur le secteur et l'économie dans son ensemble.

Le programme de réforme du système de subventions agricoles a dû attendre la fin d'une autre crise économique en 2001 pour progresser. La réforme, à savoir le Projet de mise en œuvre de la réforme agricole (ARIP), était axée sur trois grands thèmes. Le premier était l'élimination progressive des interventions de l'État sur les marchés en matière de production, de crédits et d'engrais et l'introduction d'un système d'aides directes aux revenus des agriculteurs par un paiement par hectare indépendant du type de culture. Le deuxième thème, étroitement lié au soutien du prix à la production du premier thème, était la commercialisation et la privatisation des entreprises économiques d'État, y compris TÜRŞEKER (Compagnie turque du sucre) et TEKEL (Compagnie turque de l'alcool et du tabac) ainsi que la restructuration du TMO (Office des produits du sol) et des Unions des coopératives agricoles de vente quasi-publiques (ASCU) qui, dans le passé, sont intervenues pour soutenir les prix de certains produits pour le compte de l'État. Les paiements uniques pour la réorientation de la production constituaient le troisième thème. Des subventions étaient accordées aux agriculteurs qui avaient besoin d'une aide pour passer de cultures excédentaires à celles de produits importés. Le programme visait à couvrir les frais de réorientation de la production de noisettes, de tabac et de betteraves à sucre vers la production de graines oléagineuses, de cultures fourragères et de maïs. Les paiements compensatoires pour les graines oléagineuses, le coton, l'huile d'olive et le maïs complétaient le cadre général de la politique de la Turquie dans ce domaine.

La participation au système de paiements pour la réorientation de la production a été limitée étant donné les signaux mitigés que les agriculteurs recevaient de la part du gouvernement. Ils n'étaient en effet pas convaincus que le gouvernement prolongerait les régimes de soutien en cours pour les noisettes, le sucre et le tabac. La participation des planteurs de tabac a été extrêmement élevée en raison de la Loi sur le tabac mettant fin à la position de TEKEL lui permettant de fixer le prix sur le marché, la formation des prix étant maintenant laissée au mécanisme de l'offre et de la demande. Les lois sur le tabac et le sucre ont préparé la voie à la privatisation de TEKEL et de TÜRŞEKER. Les entreprises de cigarettes et de produits alcoolisés de TEKEL devaient être privatisées. L'entreprise de produits alcoolisés a été privatisée mais l'offre pour l'entreprise de cigarettes a été annulée. Aucune tentative sérieuse de privatisation dans le secteur du sucre n'a été faite depuis 2001.

Le gouvernement a commencé à restructurer ARIP et à ajouter de nouveaux éléments. À partir de 2006, le poids des paiements au titre du système d'aides directes au revenu dans le soutien budgétaire total diminuera. Le paiement par hectare restera constant en termes nominaux mais les paiements seront plus ciblés. La part des paiements compensatoires liés à une culture, des subventions pour la réorientation de la production et du soutien à la production animale augmentera légèrement. Dans l'immédiat, les nouveaux éléments se rapportent aux systèmes de protection de l'environnement, au soutien de l'assurance récolte et à un projet pilote sur le développement rural participatif.

Des paiements compensatoires ont été instaurés pour certains produits déficitaires comme le coton, les graines oléagineuses, le maïs et l'huile d'olive au cours de ces cinq dernières années. Le gouvernement a décidé d'étendre la liste des cultures ayant droit aux paiements compensatoires aux céréales à partir de mai 2005. Les céréaliculteurs recevront du gouvernement environ 18 euros par tonne. Aucune indication ne permet de savoir si ce paiement compensatoire ne sera versé qu'une seule année ou plusieurs années de suite.

Les points à l'ordre du jour de la politique à moyen terme du gouvernement incluent la promotion d'un système durable de financement rural, l'augmentation des dépenses relatives aux infrastructures rurales liées à l'irrigation, au stockage et à la commercialisation ainsi que l'expansion des activités de vulgarisation agricole.

Le secteur des céréales a été l'un des principaux sous-secteurs de l'agriculture à être touché par le programme de réforme des subventions en raison de l'intervention importante du gouvernement sur le marché des produits par l'intermédiaire de l'Office des produits du sol (TMO) associé à des tarifs élevés et des mesures non tarifaires. Les mesures non tarifaires consistent essentiellement en l'exigence d'un certificat de contrôle pour l'importation de toutes les céréales en Turquie. Dans certains cas, le droit d'importer peut être accordé exclusivement au TMO.

Tout d'abord, le programme de réforme vise à réduire le volume des achats à l'intervention du TMO ainsi qu'une diminution significative des tarifs des céréales. En outre, les prix aux producteurs pour les céréales (en particulier le blé) payés par le TMO étaient liés aux prix du marché mondial. Par exemple, le prix du blé aux producteurs en 2000 était de 35% supérieur au prix de la Chicago Board of Trade. Le prix de vente du TMO pour les céréales était fixé au montant le plus faible des deux valeurs ci-après : prix d'achat du TMO augmenté des frais de stockage et prix de parité à l'importation droits de douane inclus. La discipline au niveau de la politique des achats du TMO a été remarquable en 2000 et 2001. Les achats à l'intervention sont restés limités en raison de la discipline budgétaire générale qui éliminait totalement la possibilité de financement de l'intervention par le Trésor public. Le tableau 6.1 présente les achats de céréales à l'intervention par le TMO entre 1986 et 2005.

Les plafonds concernant les achats à l'intervention par le TMO ont été appliqués en 2002 et 2003 mais ont été assouplis en 2004. À partir d'octobre 2005, les quantités achetées par le TMO ont atteint des niveaux élevés. Il est estimé que le TMO pourrait être encore obligé d'acheter plus de maïs aux agriculteurs à des prix supérieurs aux prix aux frontières pour le reste de 2005. Les achats de 2005 reflètent en partie l'impact des bonnes conditions climatiques sur la production.

Tableau 6.1 - Achats de céréales à l'intervention par le TMO, 1986-2005

		Blé	Orge	Maïs	Riz	Seigle, avoine	Total
1986-88	1000 t	3 125	706	62	0	38	3 931
	% de prod.tot.	16	10	3	0	6	13
1997-99	1000 t	4 306	15 328	511	59	100	6 504
	% de prod.tot.	22	27	23	32	19	23
2000	1000 t	2 959	509	29	40	0	3 537
	% de prod.tot.	14	6	1	19	0	11
2001	1000 t	1 459	952	1	20	12	2 444
	% de prod.tot.	8	13	0	9	2	8
2002	1000 t	333	380	79	59	22	873
	% de prod.tot.	2	5	4	27	4	3
2003	1000 t	545	27	381	130	6	1 089
	% de prod.tot.	3	0	14	58	1	4
2004	1000 t	1 872	1	159	2	2	2 036
	% de prod.tot.	9	0	5	1	0	6
2005	1000 t ^a	4 169	795	203	1	16	5 184
	%de prod.tot. ^b	20	9	7	0	3	15

Notes : ^a à partir d'octobre 2005; ^b en utilisant les niveaux de production de 2004.

Sources : TMO (2005), SIS (Institut National de Statistique, 2005).

Comme il a déjà été mentionné, les prix intérieurs plus élevés devront être accompagnés par les mesures nécessaires aux frontières. La Turquie applique les tarifs d'importation ad valorem pour toutes les céréales. Le tableau 6.2 présente les tarifs d'importation suite à la mise en œuvre du programme de réforme et des engagements pris à l'OMC pour 2004 et après.

Tableau 6.2 - Tarifs d'importation sur les céréales, 2002-05^a (%)

Code SH	Produit	2002	2003	2004	2005	OMC-2004+
100110	Blé dur	5 (30)	30	30	60 (100)	180
100190	Blé autre que dur	10 (40)	40	40	85 (130)	180
1002	Seigle	60	60	60	60 (130)	180
100390	Orge	85	85	85	85 (100)	180
1004	Avoine	30	30	30	30 (60)	180
100590	Maïs	10 (35)	35 (70)	80	100 (130)	180
100610	Riz non usiné	27 (38)	38	34	34	45
100630	Riz usiné	35 (46)	45.5	45	45	45

Note : ^a Les chiffres entre parenthèses indiquent les tarifs au deuxième semestre de l'année.

Sources : UFT (2005).

Les engagements pris à l'OMC concernant les plafonds montrent que la Turquie considère toutes les céréales, à l'exception du riz, comme des produits sensibles. La marge tarifaire (c'est-à-dire la différence entre les plafonds des engagements et les taux des tarifs appliqués) n'a pas été utilisée jusqu'en 2005 et les différents gouvernements ont géré l'offre par le contrôle des importations. Toutefois, en 2005, il y a eu un net changement de politique en faveur d'une augmentation des tarifs se rapprochant des engagements plafonds pendant la saison de la récolte. Le régime d'importation peut donc être considéré comme plus conforme à l'OMC qu'auparavant.

Le programme de la réforme visait à rendre les politiques plus conformes aux lois du marché en remplaçant les interventions sur le marché entraînant des distorsions de la production par un système d'aides directes au revenu. Le paiement par hectare a été fixé à environ 100 euros par hectare de surface cultivée. L'objet du paiement des aides directes au revenu est d'offrir aux agriculteurs un filet de sécurité après l'élimination des mécanismes de soutien d'avant la réforme. Ces aides directes au revenu ne sont pas liées à l'utilisation d'intrants ou aux décisions prises par les agriculteurs concernant la production et sont par conséquent découplées. Les agriculteurs ont droit de recevoir le montant fixé du paiement jusqu'à 50 hectares de terres cultivées. Les paiements effectifs ont été repoussés d'environ un an et les versements ont été effectués en deux tranches. Le montant du paiement est correct, notamment pour les céréalières, et peut avoir aidé les agriculteurs à compenser le manque de capital d'exploitation. Malgré le retard, les paiements directs versés aux agriculteurs en 2004, en tant que compensation partielle pour la suppression de l'ancien système et afin de créer une base fiable pour le registre national des agriculteurs, se sont élevés en tout à 1,5 milliards d'euros.

6.3 – Superficie, production, rendement et consommation

Les grandes cultures ont occupé 87% de la superficie cultivée depuis 1985 (tableau 6.3) et la part de la production maraîchère n'a pas cessé de croître. Les terres laissées en jachère ont diminué et sont passées de 21% à 19% de la superficie cultivée entraînant une augmentation de l'intensité de culture de 2 points de pourcentage. Le recul des terres en jachère était plus marqué après la mise en œuvre du projet de réduction des terres en jachère au milieu des années 80. Ce projet encourageait la plantation de légumineuses au lieu de laisser les terres en jachère selon le modèle traditionnel de rotation des cultures sur le plateau d'Anatolie centrale. Toutefois, la baisse des prix mondiaux des légumineuses a limité la réduction des jachères au cours des dix dernières années.

**Tableau 6.3 - Utilisation des superficies cultivées en Turquie
(moyennes des périodes respectives)**

	1985–87		1995–97		2001–03	
	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>
Grandes cultures	24,07	87,1	23,62	87,8	22,90	87,0
Superficie emblavée	18,28	66,1	18,57	69,0	17,92	68,1
Jachères	5,79	20,9	5,05	18,8	5,00	18,9
Légumes	0,64	2,3	0,78	2,9	0,82	3,1
Vergers	2,94	10,6	2,50	9,3	2,60	9,9
Total	27,65	100,0	26,90	100,0	26,31	100,0

Sources : SIS (2003), (2005).

Les grandes cultures ne présentent pas de changements spectaculaires, à part l'augmentation des céréales et une baisse constante de la part des graines oléagineuses (tableau 6.4).

**Tableau 6.4 - Superficies des grandes cultures en Turquie
(moyennes des périodes respectives)**

<i>Culture</i>	1985–87		1995–97		2001–03	
	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>
Céréales	13,82	50,0	13,85	50,4	13,70	52,1
Blé	9,37	33,9	9,36	34,1	9,25	35,2
Orge	3,34	12,1	3,61	13,1	3,55	13,5
Maïs	0,57	2,0	0,54	2,0	0,54	2,0
Riz	0,06	0,2	0,05	0,2	0,06	0,2
Légumineuses	1,74	6,3	1,83	6,7	1,56	5,9
Cultures industrielles	1,24	4,5	1,48	5,4	1,36	5,2
Graines oléagineuses	0,93	3,4	0,72	2,6	0,64	2,4
Tubercules	0,29	1,0	0,34	1,2	0,30	1,1
Total Superficie cultivée	27,65	65,2	26,90	66,3	26,37	66,7

Sources : SIS (1989), (1999), (2003), (2005).

6.3.1 - Tendances: superficies en céréales, production et rendements

Le tableau 6.5 présente la superficie en céréales et sa part dans les « terres arables » ainsi que dans les « terres arables et cultures permanentes » au cours des quatre dernières décennies. La période couverte est divisée en quatre parties pour mieux montrer les changements au cours de ces périodes ; les chiffres ne sont pas agrégés pour percevoir les détails de la répartition par produit.

Les parts des superficies en céréales tant dans les « terres arables » que dans les « terres arables et cultures permanentes » ont augmenté durant cette période. La superficie totale en céréales a augmenté de 6,9% entre la période 1 et la période 4. L'augmentation dans les terres arables est de 4,6% entre ces deux mêmes périodes, ce qui indiquerait un changement en faveur des superficies en céréales dans le cadre de l'utilisation de l'ensemble des terres arables. Il faut également souligner que la part des céréales dans les terres arables a augmenté d'environ 3,7 points de pourcentage entre la première et la dernière période. Cette augmentation de 3,7 points correspond à une superficie de 0,9 million d'hectares, ce qui est assez considérable.

**Tableau 6.5 - Superficies et parts par produit céréalière
(moyennes par période)**

	1961-1970			1971-1980		
	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.
	Millions ha	%	%	Millions ha	%	%
Blé	8,156	34,0	31,0	9,035	37,7	34,3
Orge	2,734	11,4	10,4	2,601	10,9	9,9
Mais	0,666	2,8	2,5	0,599	2,5	2,3
Riz paddy	0,057	0,2	0,2	0,060	0,2	0,2
Seigle	0,693	2,9	2,6	0,548	2,3	2,1
Avoine	0,386	1,6	1,5	0,253	1,1	1,0
Millet	0,044	0,2	0,2	0,026	0,1	0,1
Alpiste	0,011	0,0	0,0	0,002	0,0	0,0
Céréales mélangées	0,284	1,2	1,1	0,192	0,8	0,7
CÉRÉALES	13,032	54,4	49,5	13,315	55,6	50,6
TERRES ARABLES (1)	23,966	100,0	91,0	25,234	100,0	89,9
ARABLE+PERM. (2)	26,323		100,0	28,067		100,0
	1981-1990			1991-2002		
	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.
	Millions ha	%	%	Millions ha	%	%
Blé	9,255	38,6	35,2	9,459	39,5	35,9
Orge	3,228	13,5	12,3	3,578	14,9	13,6
Mais	0,548	2,3	2,1	0,530	2,2	2,0
Riz paddy	0,062	0,3	0,2	0,053	0,2	0,2
Seigle	0,246	1,0	0,9	0,146	0,6	0,6
Avoine	0,163	0,7	0,6	0,148	0,6	0,6
Millet	0,008	0,0	0,0	0,003	0,0	0,0
Alpiste	0,000	0,0	0,0	0,000	0,0	0,0
Céréales mélangées	0,066	0,3	0,3	0,015	0,1	0,1
CÉRÉALES	13,576	56,6	51,6	13,931	58,1	52,9
TERRES ARABLES (1)	24,631	100,0	89,3	25,074	100,0	90,3
ARABLE+PERM. (2)	27,591		100,0	27,775		100,0

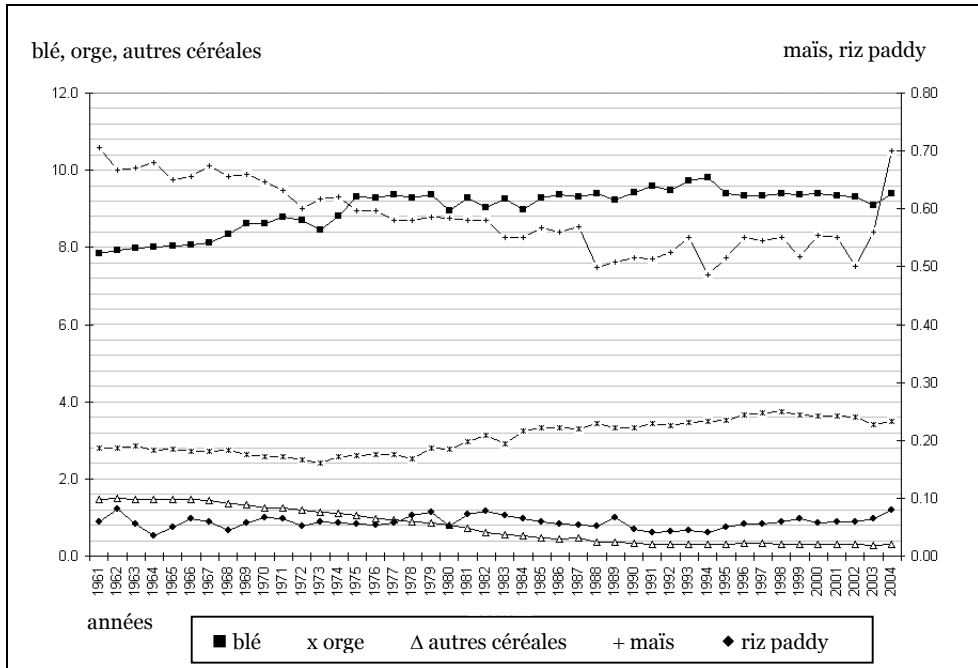
Source : FAOSTAT, 2005a.

Une autre observation importante est que seul le blé et l'orge ont vu augmenter leur part dans la superficie totale en céréales de respectivement 5,5 et 3,5 points de pourcentage. À l'exception du riz, les parts de toutes les autres céréales ont diminué.

Le blé est la principale production céréalière, avec une superficie d'environ 9,6 millions d'hectares (graphique 6.1) et une production de 21 millions de tonnes (graphique 6.2) en 2004. Entre 1961 et 2004, on a observé une tendance graduelle

à la hausse de la superficie en blé (graphique 6.1). En termes de production, la production de blé a triplé entre 1961 et 2004 (graphique 6.2).

Graphique 6.1 - Superficie récoltée totale de céréales (millions ha)



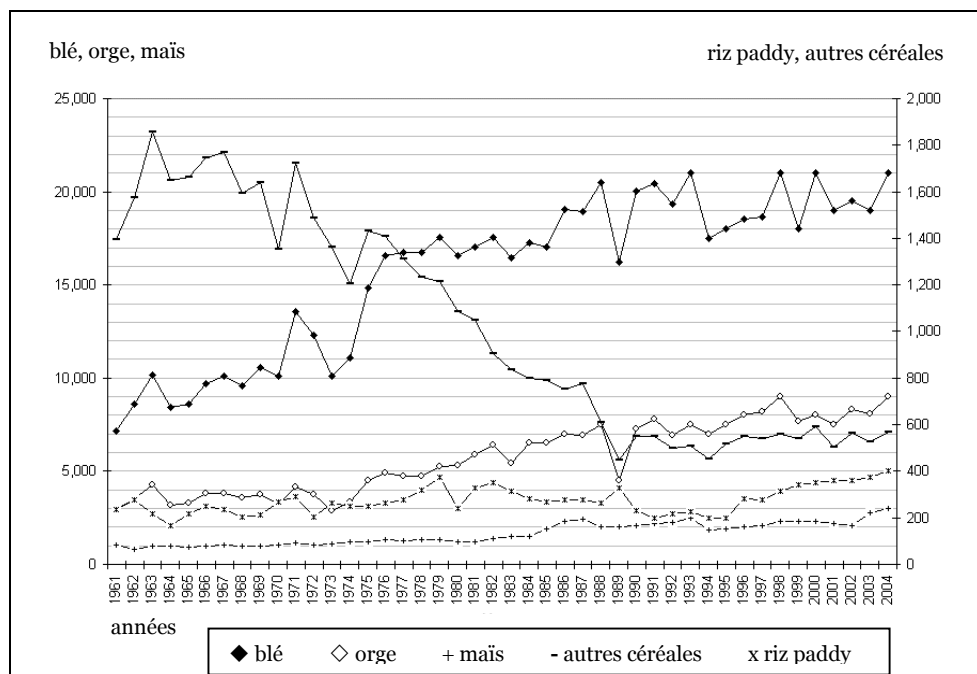
Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005a.

La différence significative entre le taux de croissance de la superficie en blé et de la production de blé indique une importante tendance à la hausse du rendement du blé. Le rendement moyen pour le blé était d'environ 1 tonne par hectare en 1961 contre environ 2,2 tonnes par hectare en 2004, soit une augmentation de 220%.

La période étudiée est divisée en sous-périodes afin d'obtenir un meilleur tableau de l'évolution du rendement. Les sous-périodes sont déterminées en fonction du renversement des tendances. Le tableau 6.6 donne les taux de croissance annuelle pour les trois périodes étudiées. Remarquez que les différentes sous-périodes sont déterminées pour chaque espèce de céréale. Le tableau 6.6 contient les calculs des tendances.

Graphique 6.2 - Production céréalière (1 000 tonnes)



Source : FAOSTAT, 2005a.

Les tendances sont données par l'estimation des taux de croissance log-linéaires suivant l'équation 1) ci-dessous. Ils sont calculés en appliquant les régressions log-linéaires, avec y indiquant le *rendement*, t indiquant l'*année*, β_0 la *coordonnée à l'origine*, β_1 le *coefficient de régression* et u le *terme d'écart*. Les coefficients de régression estimés indiquent les taux de croissance. Les taux de croissance annuelle sont exprimés en pourcentages dans le tableau 6.6.

$$1) \quad y = \beta_0 \cdot e^{\beta_1 t} + u$$

Le taux de croissance le plus élevé du rendement de blé est observé dans la première période (1961-1974). Les rendements du blé ont augmenté d'environ 2% par an entre 1961 et 1974, 1,2% par an entre 1975 et 1993 et de 1,5% par an par après. Les coefficients de variation pour les rendements annuels du blé montrent que la fluctuation du rendement a été forte au cours de la première période et plus faible dans la dernière période (tableau 6.6). L'augmentation annuelle moyenne sur l'ensemble de la période n'était que de 1,8% par an. Une autre évaluation de la croissance peut être faite via la comparaison des rendements moyens des sous-

périodes. Presque toute l'augmentation de la première à la dernière période (71%) provient de l'augmentation entre la première et la deuxième période (60%). L'augmentation spectaculaire des rendements au cours de la première période reflète l'impact de la "révolution verte" sur la production de blé en Turquie.

L'orge est la deuxième céréale la plus importante avec une superficie de 3,6 millions d'hectares et une production de 9 millions de tonnes. La superficie en orge était de 2,8 millions d'hectares en 1961 avec une augmentation d'environ 30% au cours de la période étudiée. Une tendance similaire a été observée pour le blé. Quoi qu'il en soit, l'augmentation de la production est impressionnante, elle a en effet triplé entre 1961 et 2004 (passant de 3 à 9 millions de tonnes). Ici aussi, la différence marquée entre les taux de croissance de la superficie récoltée et la production semble indiquer une amélioration considérable des rendements moyens de l'orge dans le pays pendant la période considérée. Le rendement moyen de l'orge en Turquie était d'environ 1 tonne par hectare en 1961 pour 2,6 tonnes par hectare en 2004, soit une multiplication par 2,6 du rendement national moyen pour l'orge (graphique 6.3). Les estimations de la croissance du rendement basées sur les tendances, présentées dans le tableau 6.6, indiquent une croissance annuelle significative sur le plan statistique de 1,6% pour l'orge de 1961 à 2004. En ce qui concerne les sous-périodes, les rendements d'orge ont enregistré un taux de croissance annuelle statistiquement significatif d'environ 2% de 1961 à 1976, de 1,4% de 1977 à 1988 et de 1,7% de 1989 à 2004. La fluctuation du rendement, qui dans une certaine mesure peut être rendue par un coefficient de variation, est plus élevée au cours de la première période, chute pendant la deuxième période puis augmente à nouveau au cours de la dernière période par rapport à la deuxième période. Pour ce qui est du taux de croissance des rendements entre les rendements moyens des sous-périodes, on peut voir qu'il y a une augmentation de près de 43% au niveau des rendements spécifiques entre la période 1 et la période 2, une augmentation de seulement environ 9% de la période 2 à la période 3, et une hausse de 56% entre la période 1 et la période 3.

Tableau 6.6 - Rendements de quelques céréales, 1961-2004

	2002-2004	1961-2004		PÉRIODE I			PÉRIODE II		
	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle	CV	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle	CV	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle	CV
		%	%		%	%		%	
Blé	2,140	1,76 [0,00]	23,0	1,200	2,05 [0,01]	13,0	1,919	1,19 [0,00]	8,5
Orge	2,420	1,62 [0,00]	22,2	1,384	1,97 [0,01]	15,6	1,977	1,35 [0,00]	5,7
Maïs	4,495	3,26 [0,00]	41,1	1,572	2,50 [0,01]	11,8	3,138	5,19 [0,00]	30,6
Riz	5,574	0,80 [0,00]	12,9	4,245	1,11 [0,01]	9,7	4,807	0,80 [0,03]	5,8
Autre	1,597	0,99 [0,00]	13,6	1,150	1,20 [0,01]	7,3	1,468	0,60 [0,04]	6,0

	2002-2004	PÉRIODE III			CROISSANCE		
	Rendement <i>t/ha</i>	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle		1 à 3	1 à 2	2 à 3
			%	CV	%	%	%
Blé	2,140	2,048	1,52 [0,02]	7,2	70,69	59,96	6,71
Orge	2,420	2,162	1,73 [0,02]	12,1	56,21	42,83	9,37
Maïs	4,495	4,109	2,11 [0,01]	9,5	161,40	99,63	30,94
Riz	5,574	5,283	1,95 [0,04]	11,4	24,47	13,23	9,92
Autre	1,597	1,555	0,90 [0,01]	4,8	35,23	27,70	5,90

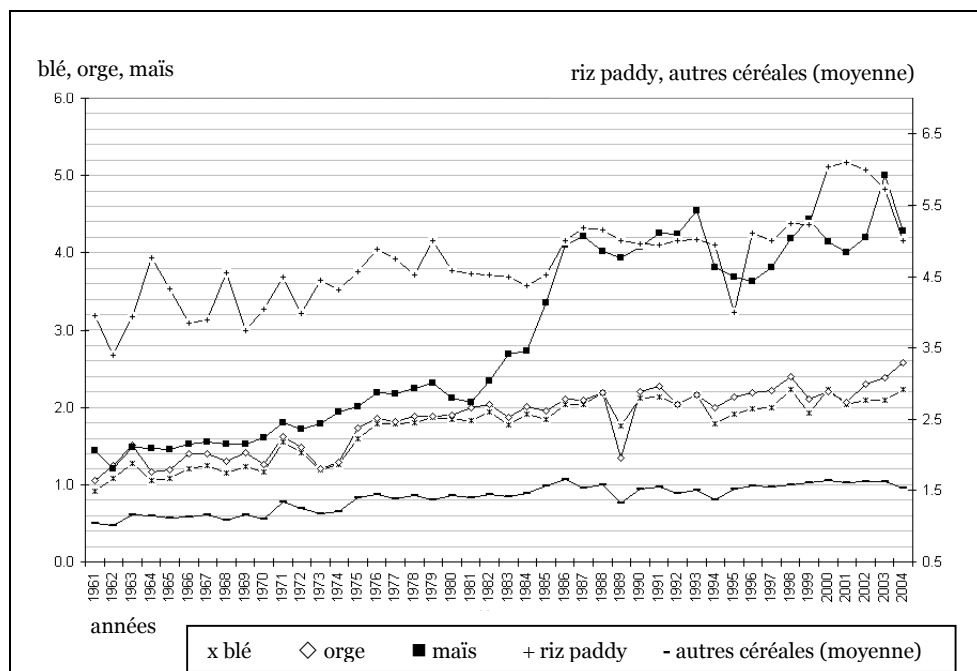
Notes :

- (1) Définition des périodes pour le blé, l'orge, le maïs, le riz et autres céréales:
Blé: période I: 1961-1974; période II: 1975-1993; période III: 1994-2004,
Orge: période I: 1961-1976; période II: 1977-1988; période III: 1989-2004,
Maïs: période I: 1961-1974; période II: 1975-1993; période III: 1994-2004,
Riz: période I: 1961-1978; période II: 1979-1992; période III: 1993-2004,
Autres céréales (moyenne): période I: 1961-1974; période II: 1975-1991; période III:
1992-2004.
- (2) Les taux de croissance annuelle ont été estimés en tant que tendances log-linéaires par régression ordinaire des moindres carrés.
- (3) Les chiffres entre parenthèses en-dessous des estimations de croissance annuelle sont les valeurs de probabilité associées, c'est-à-dire qu'ils représentent le niveau de signification statistique des estimations des taux de croissance annuelle.
- (4) La colonne CV présente les *coefficients de variation* pour les rendements annuels, définis comme l'écart-type divisé par la moyenne. Notez que le CV mesure la variation au niveau des rendements annuels par rapport à la moyenne de la période.

Source : FAOSTAT, 2005a.

Le graphique 6.1 montre que l'agrégat « autres céréales » que nous avons calculé en faisant la somme du seigle, de l'avoine, du millet, de l'alpiste et des céréales mélangées, constitue la troisième céréale la plus importante en termes de superficie totale récoltée. Cette superficie récoltée totale des « autres céréales » s'élevait environ à 1,5 millions d'hectares (graphique 6.1) en 1961, chutant de façon continue à environ 0,4 million d'hectares en 2004, entraînant ainsi une tendance à la baisse similaire de la production totale des « autres céréales » (1,4 millions de tonnes en 1961 contre environ 0,6 million de tonnes en 2004).

Graphique 6.3 - Rendements des céréales (t/ha), 1961-2004



Source : FAOSTAT, 2005a.

D'autre part, bien qu'il y ait eu d'importantes baisses tant au niveau des superficies récoltées que des quantités de production, il y a eu une augmentation des rendements moyens du produit composite « autres céréales » (environ 1 tonne par hectare en 1961 à 1,5 tonnes par hectare en 2004). En d'autres termes, le rendement moyen des « autres céréales » a été multiplié par 1,5 entre 1961 et 2004. Au regard des estimations basées sur les tendances pour les sous-périodes, les rendements moyens du pays de l'agrégat « autres céréales » ont enregistré un taux de croissance statistiquement significatif d'environ 1,2% par an de 1961 à 1974, de 0,6% par an de 1975 à 1991 et de 0,9% par an de 1992 à 2004. En ce qui concerne les estimations basées sur les tendances pour l'ensemble de la période de 1961 à

2004, le taux de croissance statistiquement significatif pour les rendements de l'agrégat "autres céréales" est estimé à environ 1% par an. Les valeurs du CV (coefficient de variation) relativement basses pour les "autres céréales" indiquent de faibles variations d'une année à l'autre dans les rendements nationaux moyens.

La quatrième céréale importante du point de vue de la superficie totale récoltée est le maïs avec quelque 0,7 million d'hectares (graphique 6.1, 2004) et une production de 3 millions de tonnes (graphique 6.2, 2004). Bien qu'il n'y ait pas de différence significative au niveau des superficies totales récoltées en maïs en 1961 et en 2004, cette période a tout d'abord vu une baisse considérable de la superficie avec peu de variations jusqu'en 1994 suivie d'une période relativement stable entre 1995 et 2002 et enfin d'une tendance à la hausse impressionnante en 2003 et 2004. En ce qui concerne la production de maïs, après une période pour ainsi dire constante de 1961 à 1974, une légère tendance à la hausse a été observée de 1975 à 1985. Après 1985 et jusqu'en 2004, la hausse a été relativement élevée et fluctuante. La période 1975-1994 est marquée par une diminution constante de la superficie en maïs et une augmentation continue (parfois faible, parfois relativement élevée) de la production de maïs. Ces deux faits ensemble indiquent une période (entre 1975 et 1994) d'augmentation des quantités de production associée à une diminution des superficies. Il est évident que ceci n'est possible que par une forte augmentation des rendements, c'est du reste ce que montrent les estimations du taux de croissance annuelle (tableau 6.6) pour cette période. Pour la période 1975-1993, le taux de croissance annuelle du rendement de 5,2% est significatif d'un point de vue statistique. La première et la dernière période ont aussi enregistré des hausses de rendement. Au cours de la première période (1961-1974), le rendement du maïs a augmenté de 2,5% par an et de 2,1% par an pendant la dernière période (1994-2004). Le taux de croissance annuelle de la dernière période est inférieur à celui de la première période étant donné l'augmentation de la superficie en maïs sur la dernière période. Sur l'ensemble de la période de 1961 à 2004, le rendement du maïs a augmenté d'environ 3% par an. Une hausse d'à peu près 100% a été enregistrée de la période 1 à la période 2 et de 30% de la période 2 à la période 3. De la période 1 à la période 3, un taux de croissance impressionnant de 161% a été constaté.

Les valeurs relativement élevées du CV (coefficient de variation) indiquent une très forte fluctuation des rendements pour le maïs comparés à ceux d'autres espèces de céréales. La valeur du CV des rendements du maïs est particulièrement élevée au cours de la deuxième période, ce qui est également la période présentant les taux de croissance annuelle les plus élevés.

L'évolution de la production et du rendement du maïs est un exemple parfait des changements technologiques du côté de l'offre. Dans les années 60 et 70, le maïs produit était essentiellement destiné à l'autoconsommation et son utilisation dans l'alimentation animale était limitée. L'accès à des variétés de semences hybrides et composites grâce à un projet soutenu par le CIMMYT (Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé) au début des années 80 a permis d'accroître le

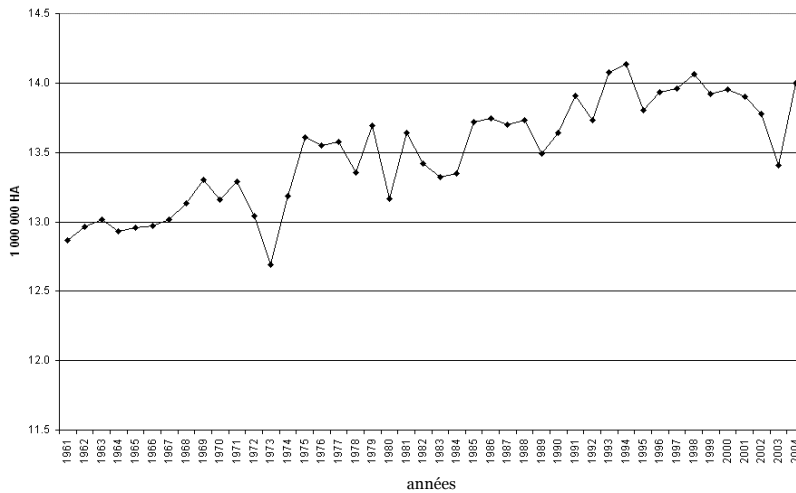
rendement et par voie de conséquence la production sans expansion significative de la superficie. Le marché du maïs a continué à se développer vers la fin des années 90 avec la production nationale de sirop de maïs à haute teneur en fructose (connu sous le nom d'isoglucose dans l'UE).

La dernière céréale importante est le riz paddy avec une superficie de 0,09 million d'hectares (graphique 6.1) et une production de 0,4 million de tonnes par an (graphique 6.2) en 2004. Nous pouvons voir dans les graphiques 6.1 et 6.2 que la superficie de riz paddy récoltée était d'environ 0.06 million d'hectares et que la production s'élevait à 0,25 millions de tonnes en 1961. La superficie récoltée a augmenté à 0,09 million d'hectares et la production à 0,4 million de tonnes en 2004. Nous avons observé une période relativement stationnaire pour la production de riz paddy entre 1961 et 1993, mais une forte tendance à la hausse a été enregistrée après 1993. Cette situation est aussi visible dans les estimations des taux de croissance annuelle relativement élevées pour la période allant de 1993 à 2004 (tableau 6.6). Cette dernière période a enregistré un taux de croissance annuelle d'environ 2%, alors que le taux de croissance annuelle pour la première et la deuxième période (1961-1978 et 1979-1992) était respectivement de 1,1% et de 0,8%. Là encore, si nous regardons les périodes dans leur globalité, les résultats de l'estimation font apparaître un taux de croissance annuelle statistiquement significatif de 0,8%. Il faut noter toutefois que l'analyse reposant sur les périodes est importante car elle nous permet d'établir que le changement de structure concernant les rendements de riz a eu lieu entre 1993 et 2004.

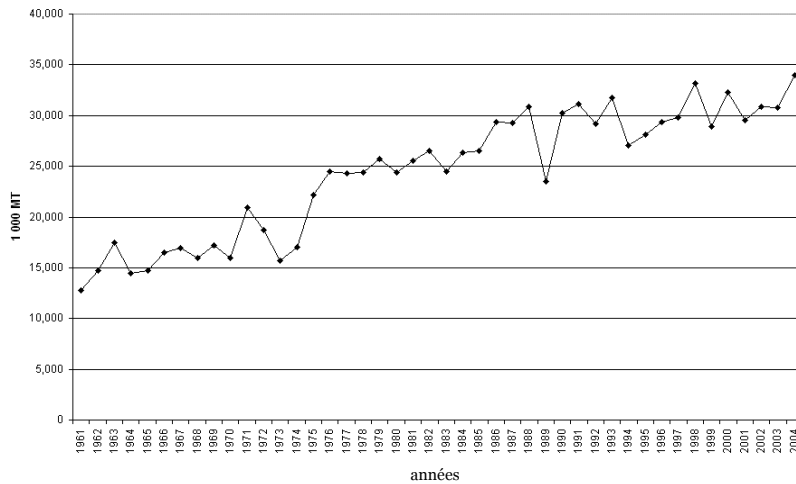
Les graphiques 6.4A et 6.4B présentent les tendances relatives à la superficie en céréales récoltée totale et la production totale de céréales au cours des 40 dernières années. En 1961, la superficie totale en céréales était d'environ 12,8 millions d'hectares tandis qu'en 2004, ce chiffre avait augmenté à 14 millions d'hectares. La situation est assez semblable pour ce qui est de la production totale de céréales qui a augmenté et est passée de 12,5 millions de tonnes en 1961 à environ 34 millions de tonnes en 2004.

Graphiques 6.4A, 6.4B - Superficies récoltées et production céréalières totales (1961-2004)

Superficie récoltée totale de céréales



Production céréalière totale

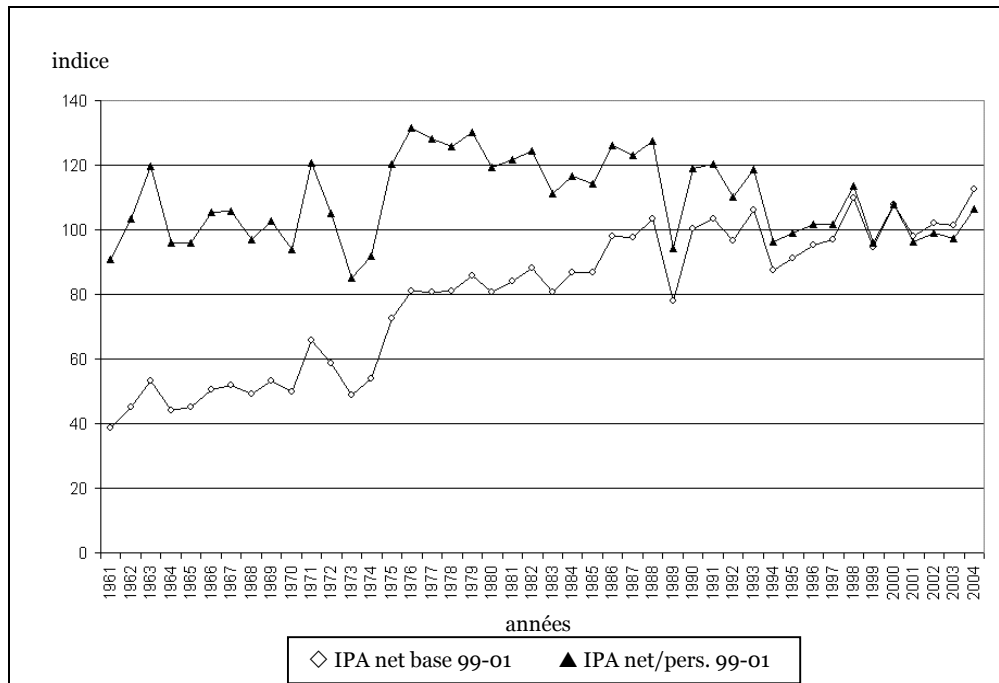


Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005a.

D'après les indices de la production agricole de la FAO (graphique 6.5), on observe une situation de l'indice de production par habitant entre 90 et 130 ; au cours de la période 1975-1978, l'indice a évolué autour de 120 mais, depuis, il a chuté au point qu'en 2004, la production par habitant est comparable à celle des années 1960.

Graphique 6.5 - Indices de production agricole de la production céréalière totale (1961-2004)



Les indices présentés ici sont seulement les indices FAOSTAT “nets”, total (IPA Net base 99-01) et par personne (IPA Net/pers 99-01), c'est-à-dire, ceux qui sont basés sur la production après déduction des quantités utilisées comme semences ou pour l'alimentation animale.

Source : Données FAOSTAT, 2005.

Le tableau 6.7 présente deux prévisions différentes du rendement céréalière pour 2010 et 2015. La première colonne du tableau indique les rendements pour les céréales en 2004. Les prévisions de la projection 1 (troisième et quatrième colonnes) sont obtenues par l'estimation OLS de l'équation 1) en utilisant les dernières périodes correspondantes (pour les définitions de la période III, se reporter à la note 1 du tableau 6.6). Les prévisions de la projection 2 (cinquième et dernière colonnes) sont obtenues par l'estimation OLS de la même équation, en utilisant par contre la totalité de l'échantillon (1961-2004). Bien que la taille de l'échantillon soit plus petite, il semble que la projection 1 est plus réaliste car elle ne

prend en considération que la dernière période. On peut voir dans le tableau 6.7 que, à l'exception du riz paddy, les prévisions de la projection 1 sont relativement basses comparées à celles de la projection 2, étant donné que ces dernières années, les résultats de la Turquie pour améliorer les rendements céréaliers n'ont pas été particulièrement bons. Toutefois, si la Turquie pouvait à l'avenir obtenir d'aussi bons résultats que dans les années 60, 70 et au début des années 80, les prévisions de la projection 2 pourraient être aussi atteintes, ce qui paraît toutefois peu probable pour l'instant.

Tableau 6.7 – Projections des rendements pour les céréales

	Rendement réel (tonnes/ha)	Projection 1: de la période III		Projection 2: de 1961-2004	
		2004	2010	2015	2010
Blé	2,23	2,41	2,60	2,71	2,96
Orge	2,57	2,71	2,95	2,78	3,02
Maïs	4,29	5,16	5,73	6,45	7,59
Riz	5,00	6,57	7,24	5,82	6,06
Autres céréales	1,53	1,73	1,81	1,81	1,90

Source : FAOSTAT, 2005a et calculs de l'auteur.

6.3.2 - Spécialisations et différences régionales

Les spécialisations et différences régionales en ce qui concerne la production de céréales en Turquie sont présentées en s'appuyant sur les définitions des régions de la nomenclature des Unités territoriales statistiques (NUTS-1). Le tableau 6.8 présente les données régionales pour le blé, l'orge, le maïs, le riz paddy et le produit composite "autres céréales".

Tableau 6.8 - Répartition des superficies récoltées, de la production et des rendements des céréales (2002)

S : superficie ; P : production ; R : rendement

NUTS1 ^a	Blé			Orge			Maïs		
	S	P	R	S	P	R	S	P	R
	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)
TR1	40 537	132 398	3,266	10 383	35 742	3,442	851	2 116	2,486
TR2	797 659	2 181 858	2,735	97 513	296 605	3,042	12 307	62 099	5,046
TR3	739 869	1 663 290	2,248	409 183	1 086 328	2,655	52 945	268 737	5,076
TR4	453 043	1 066 227	2,353	180 280	458 527	2,543	77 034	424 097	5,505
TR5	1 343 619	2 795 112	2,080	703 934	1 666 664	2,368	6 849	45 211	6,601
TR6	1 063 673	2 856 323	2,685	185 836	530 030	2,852	202 821	1 384 942	6,828
TR7	1 439 388	2 353 848	1,635	517 941	1 180 897	2,280	3 523	20 475	5,812
TR8	916 678	1 721 507	1,878	226 527	480 938	2,123	98 268	268 653	2,734
TR9	55 412	75 484	1,362	29 162	52 906	1,814	78 742	160 687	2,041
TRA	517 593	642 374	1,241	301 813	466 641	1,546	789	2 295	2,909
TRB	556 687	703 916	1,264	132 108	235 196	1,780	5 699	42 640	7,482
TRC	1 175 842	2 807 663	2,388	605 320	1 609 526	2,659	20 172	118 048	5,852
Turquie	9 100 000	19 000 000	2,088	3 400 000	8 100 000	2,382	560 000	2 800 000	5,000

NUTS1 ^a	Riz			Autres céréales			Total céréales		
	S	P	R	S	P	R	S	P	R
	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(Ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)
TR1	331	1 098	3,317	5 810	15 355	2,643	57 912	186 709	3,224
TR2	37 039	126 970	3,428	25 617	62 339	2,434	970 135	2 729 871	2,814
TR3	0	0	0,000	13 981	25 991	1,859	1 215 978	3 044 346	2,504
TR4	1 078	3 682	3,416	38 064	82 639	2,171	749 499	2 035 172	2,715
TR5	189	606	3,206	61 570	106 815	1,735	2 116 161	4 614 408	2,181
TR6	1 543	2 511	1,627	13 526	27 489	2,032	1 467 399	4 801 295	3,272
TR7	19	52	2,737	75 822	138 430	1,826	2 036 693	3 693 702	1,814
TR8	22 202	83 921	3,780	24 313	33 857	1,393	1 287 988	2 588 876	2,010
TR9	137	336	2,453	7 154	9 272	1,296	170 607	298 685	1,751
TRA	27	24	0,889	19 664	29 338	1,492	839 886	1 140 672	1,358
TRB	352	639	1,815	1 681	2 196	1,306	696 527	984 587	1,414
TRC	2 083	3 361	1,614	1 398	1 079	0,772	1 804 815	4 539 677	2,515
Turquie	65 000	223 200	3,434	288 600	534 800	1,853	13 413 600	30 658 000	2,286

^a La région TR1 est Istanbul où la production agricole est négligeable. Istanbul est reprise dans le total tant dans ce tableau que dans les tableaux suivants.

Source : SIS, 2005.

Blé :

La production de blé est concentrée dans les régions TR6 (méditerranéenne), TRC (Anatolie du Sud-Est), TR5 (Anatolie occidentale), TR7 (Anatolie centrale) et TR2 (Marmara occidentale) avec des parts de production de respectivement 15,0%, 14,8%, 14,7%, 12,4% et 11,5%, (tableau 6.9). Le rendement le plus élevé avec 2,74

tonnes par hectare est obtenu dans la région TR2 (Marmara occidentale). La région de la Mer Noire orientale, TR9, a la part la plus faible de la production totale de blé avec 0,4%. Les rendements les plus faibles sont enregistrés dans les régions TRA (Anatolie du Nord-Est), TRB (Anatolie du Centre Est) et TR9 (Mer Noire orientale) allant de 1,24 tonnes par hectare à 1,36 tonnes par hectare. À des fins de comparaison, signalons que le rendement moyen pour le blé en Turquie est d'environ 2 tonnes par hectare en 2004 (graphique 6.3).

L'Anatolie centrale possède la plus grande superficie en blé avec 1,44 millions d'hectares, suivie par l'Anatolie occidentale (1,34 millions d'hectares) et l'Anatolie du Sud-Est (1,18 millions d'hectares).

Orge :

Pour ce qui est de la production de l'orge, le tableau 6.8 montre que la production d'orge est essentiellement concentrée dans les régions TR5 (Anatolie occidentale), TRC (Anatolie du Sud-Est), TR7 (Anatolie centrale) et TR3 (égéenne) avec des parts de production de respectivement 20,6%, 19,9%, 14,6% et 13,6%. Pour l'orge, les rendements les plus élevés sont observés dans les régions TR2 (Marmara occidentale), TR6 (méditerranéenne), TRC (Anatolie du Sud-Est) et TR3 (égéenne) avec respectivement 3,04, 2,86, 2,66 et 2,66 tonnes par hectare. On trouve les rendements les plus faibles dans la région TRA (Anatolie du Nord-Est) avec 1,55 t/ha et la région TRB (Anatolie du Centre Est) avec 1,78 tonnes par hectare (le rendement moyen pour l'orge en Turquie est d'environ 2,4 tonnes par hectare) (graphique 6.3).

Du point de vue de la superficie, la région arrivant en tête est la TR5 (Anatolie occidentale) avec 0,7 million d'hectares, suivie par l'Anatolie du Sud-Est avec 0,6 million d'hectares, puis l'Anatolie centrale avec 0,52 million d'hectares.

Tableau 6.9 - Parts des régions turques (%) dans la production céréalière (2003)

NUTS1	Parts (%)						Total céréales
	Blé	Orge	Maïs	Riz	Autres céréales		
TR1	0,7	0,4	0,1	0,5	2,9	0,6	
TR2	11,5	3,7	2,2	56,9	11,7	8,9	
TR3	8,8	13,4	9,6	0,0	4,9	9,9	
TR4	5,6	5,7	15,1	1,6	15,5	6,6	
TR5	14,7	20,6	1,6	0,3	20,0	15,1	
TR6	15,0	6,5	49,5	1,1	5,1	15,7	
TR7	12,4	14,6	0,7	0,0	25,9	12,0	
TR8	9,1	5,9	9,6	37,6	6,3	8,4	
TR9	0,4	0,7	5,7	0,2	1,7	1,0	
TRA	3,4	5,8	0,1	0,0	5,5	3,7	
TRB	3,7	2,9	1,5	0,3	0,4	3,2	
TRC	14,8	19,9	4,2	1,5	0,2	14,8	
Turquie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Maïs :

En ce qui concerne le maïs, la principale région de production est sans aucun doute la région TR6 (méditerranéenne) avec environ 49,5%, suivie par la TR4 (Marmara orientale), deuxième grand producteur de maïs, qui fournit 15,1% de la production totale turque de maïs. Les régions TR3 (égéenne) et TR8 (Mer Noire occidentale) peuvent être considérées comme deux producteurs moyens avec tous deux 9,6%.

Le rendement en maïs le plus élevé est enregistré dans la région TRB (Anatolie du Centre-Est) avec 7,48 tonnes par hectare (contre environ 5 tonnes par hectare en Turquie en 2004). Notez, toutefois, que ce chiffre élevé pourrait résulter du faible niveau de production de la région qui ne représente que 1,5% de la production totale turque de maïs. Vient ensuite la région méditerranéenne, TR6, avec 6,83 tonnes par hectare occupant en outre la première place en matière de production de maïs et assurant la moitié de la production de la Turquie.

En ce qui concerne la superficie totale, la région méditerranéenne arrive à nouveau en tête avec 0,2 million d'hectares qui représentent 36% de la superficie totale de maïs en Turquie. La région méditerranéenne est par conséquent clairement numéro un en termes de superficie, de production et de rendement.

Riz :

Tout comme pour la production de maïs, la production de riz est concentrée dans deux régions, à savoir la région TR2 (Marmara occidentale) avec une part de production de 57% et la région TR8 (Mer Noire occidentale) qui fournit 38% de la production totale turque de riz. Ensemble, ces deux régions produisent environ 95% de la production totale de riz. Il est assez frappant de remarquer que les rendements les plus élevés ont été aussi enregistrés dans ces deux régions. La région de la Mer Noire occidentale, appelée TR8 dans le tableau 6.8, affiche un rendement de 3,8 tonnes par hectare et la région TR2 (Marmara occidentale) a un rendement moyen de 3,4 tonnes par hectare, identique au rendement moyen du riz en Turquie.

Autres céréales :

Les données régionales pour l'agrégat "autres céréales", qui regroupe l'épeautre, le seigle, l'avoine, les céréales mélangées, le millet et l'alpiste, sont présentées dans le tableau 6.8. La région d'Anatolie centrale (TR7) présente la production la plus élevée avec 138 430 tonnes. Pour plus de détails sur les différentes composantes de l'agrégat "autres céréales", se reporter aux tableaux de A6.1 à A6.6 situés en annexe.

Total céréales :

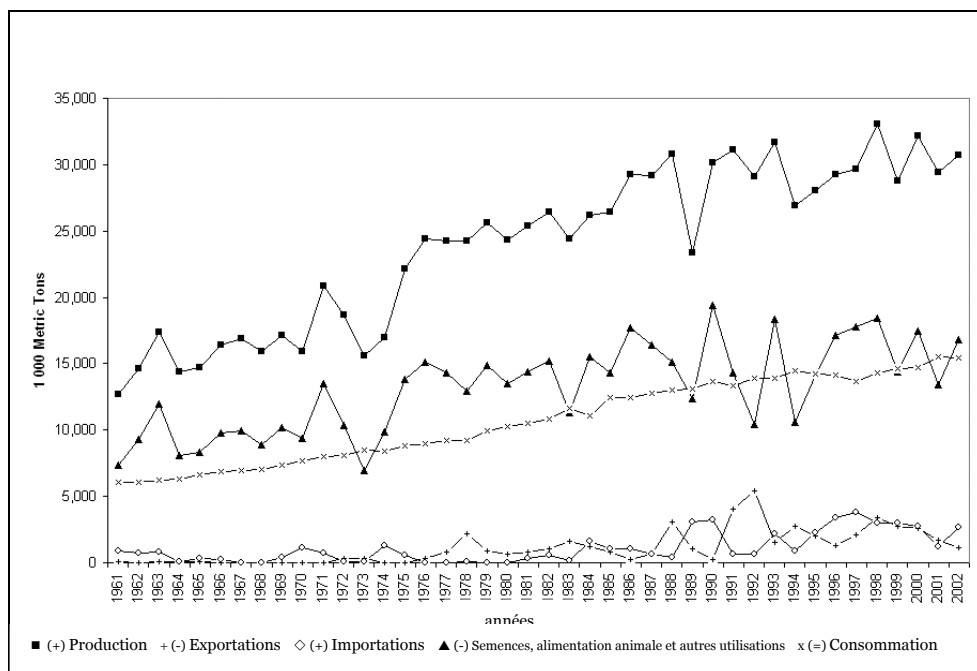
Si nous analysons la production de l'agrégat "total céréales" d'après la répartition régionale, nous constatons que la région TR6 (méditerranéenne) fournit 15,7% de la production totale avec le plus fort rendement moyen d'environ 3,27 tonnes par hectare (tableau 6.8). La région d'Anatolie occidentale (TR5) produit 15,1% de la production totale de céréales avec un rendement moyen d'environ 2,18 tonnes par hectare. L'Anatolie du Sud-Est arrive en troisième position en termes de niveau de production avec 14,8% et l'Anatolie centrale (TR7) en quatrième position avec 12,0%.

6.3.3 – Consommation

Le graphique 6.6 présente la balance alimentaire pour les céréales, bière exclue, pour la Turquie de 1961 à 2002. La balance alimentaire est en fait simplement le résultat de l'équation suivante:

- (2) Production – Exportation + Importation – Semences, Alimentation animale et autres utilisations = Consommation

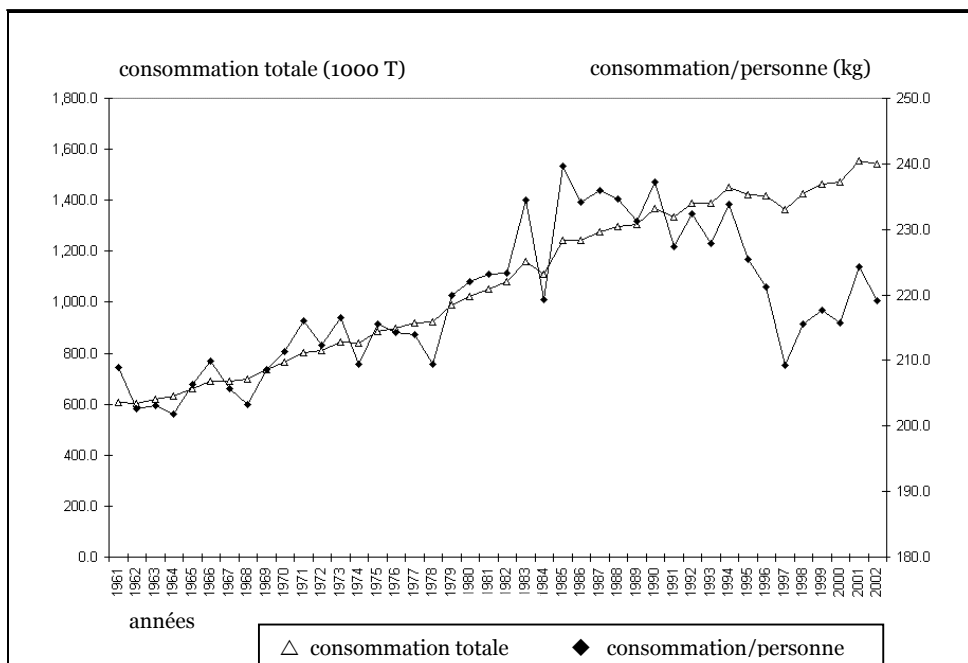
Graphique 6.6 - Balance alimentaire - céréales, à l'exclusion de la bière (1961-2002)



Source : FAOSTAT, 2005a.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la tendance en matière de consommation de céréales en Turquie au cours des 40 dernières années. On observe une tendance à la hausse de la consommation totale. Toutefois, regarder les seuls chiffres globaux peut induire en erreur, l'accroissement de la population au cours de ces 40 dernières années n'est alors pas pris en considération. En effet, la courbe de la consommation totale de céréales connaît depuis 1985 une baisse (240 kg/personne à 220 kg/personne), bien que les variations d'une année sur l'autre soient assez importantes.

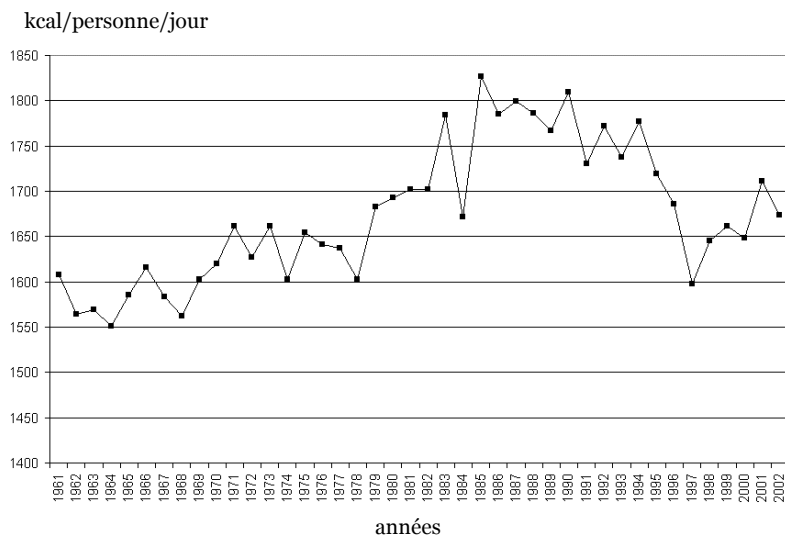
Graphique 6.7 - Consommation de céréales totale et par personne, bière exclue (1961-2002)



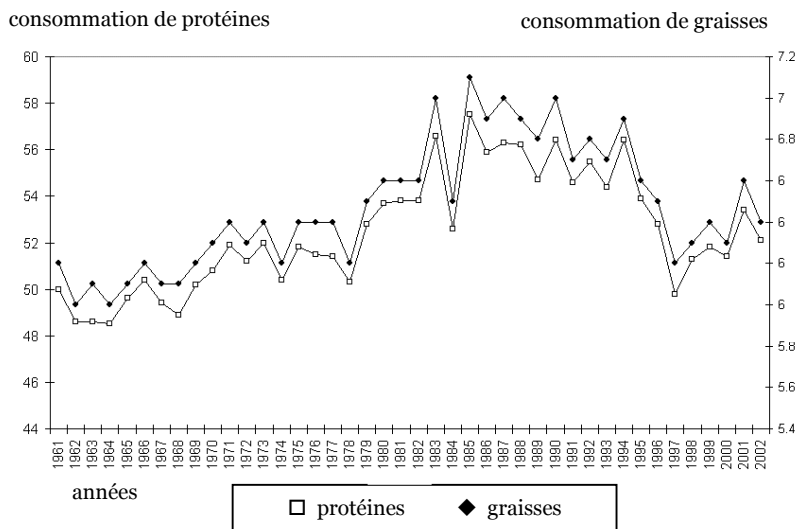
Source : FAOSTAT, 2005a.

La hausse de la consommation par personne jusqu'en 1986 suivie d'une baisse avec des fluctuations importantes après 1986 est également visible dans les données concernant l'apport énergétique alimentaire par personne en provenance des céréales présentées dans le graphique 6.8A, ainsi que dans les données sur la consommation de protéines et de graisses alimentaires fournies par les céréales présentées dans le graphique 6.8B.

Graphique 6.8A - Apport énergétique alimentaire fourni par les céréales, à l'exclusion de la bière, par personne



Graphique 6.8B - Consommation de protéines et de graisses fournies par les céréales, à l'exclusion de la bière, par personne (gr/personne/jour)



Source : FAOSTAT, 2005a.

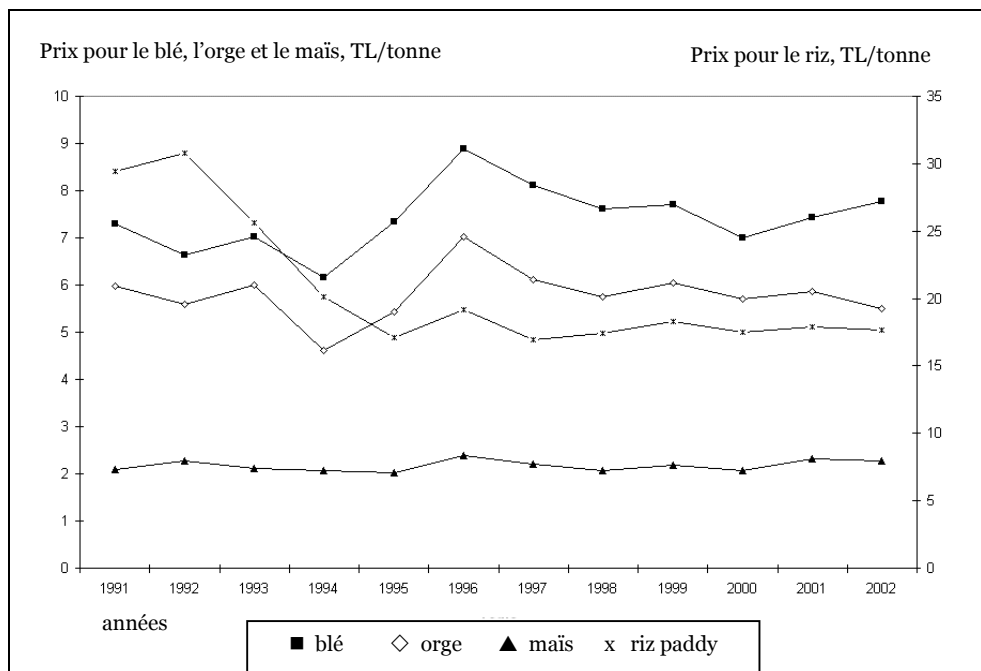
6.4 – Prix des céréales et aides spécifiques

6.4.1 - Évolution des prix et de leur structure

Le graphique 6.9 et le tableau 6.10 rapportent les prix à la production pour le blé, l'orge, le maïs et le riz paddy, respectivement en livres turques à prix constants (TL; 1968=100) et en USD.

À l'exception du riz, les prix réels à la production des principales céréales ne présentent pas de changements spectaculaires. Comme il est indiqué dans la section 2, l'engagement pris à l'OMC concernant le plafond et le tarif appliqué pour le riz sont plutôt bas comparés à d'autres céréales. Le prix du riz à la production montre une baisse de presque 40% avec la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

Graphique 6.9 – Prix à la production pour le blé, l'orge, le maïs et le riz (TL à prix constants, 1968=100)



Source : FAOSTAT, 2005a.

Les prix du blé et de l'orge ont connu une évolution similaire et le prix du maïs est resté stable pendant la période étudiée. Les fluctuations en prix réels et en US

dollars sont similaires à l'exception des années de crise en 1994 et 2001 où les prix en dollars ont enregistré des chutes significatives.

Tableau 6.10 - Prix à la production pour les céréales (USD/tonne)

Année	Blé	Orge	Maïs	Riz paddy
1991	163	133	164	657
1992	167	140	200	771
1993	180	153	190	655
1994	132	99	156	432
1995	190	141	183	444
1996	224	177	209	483
1997	202	152	192	421
1998	193	146	184	442
1999	170	134	169	405
2000	159	130	164	398
2001	126	100	137	304
2002	164	116	167	371

Source : FAOSTAT, 2005a.

Comme il sera expliqué ci-après, presque toutes les mesures de soutien des prix des céréales consistent en des mesures aux frontières, lesquelles sont généralement accompagnées d'achats à l'intervention par l'État.

6.4.2 - Transferts à l'agriculture et aux céréales

La contribution des politiques agricoles aux revenus des agriculteurs a presque été multipliée par trois passant de 3,4 milliards de dollars US à la fin des années 80 à 11,6 milliards de dollars US en 2004 (tableau 6.11). ARIP a eu pour conséquence une diminution significative du soutien à l'agriculture en 2001. L'intervention de l'État sur les marchés de la production a été fortement réduite en 2001 et la mise en œuvre de l'aide directe au revenu a été reportée. Le marché intérieur s'est rapidement adapté. Le soutien des prix du marché fourni par les mesures aux frontières a repris en 2002 avec une augmentation significative des achats à l'intervention en 2003 et 2004.

Tableau 6.11 - Soutien aux producteurs et transfert à l'agriculture en Turquie (en millions d'USD)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
Estimation du soutien aux producteurs	3 408	7 927	6 989	829	5 614	10 846	11 635
Soutien des prix du marché	2 423	5 685	5 857	131	4 079	8 655	9 037
Estimation du soutien total	3 818	11 181	10 715	3 987	7 642	11 750	12 063

Note : ^e estimation provisoire.

Source : OCDE (2005).

Une autre catégorie dans le cadre des transferts totaux est l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) qui consiste en des services privés ou publics d'intérêt général fournis à l'agriculture (et non à des exploitations agricoles individuelles). En fait, il s'agit simplement de la différence entre les transferts totaux et l'estimation du soutien aux producteurs (ESP). Le poste le plus important dans cette catégorie est le coût financier des organismes d'intervention. Le poids de la mauvaise gestion d'avant 2000 a joué un rôle important dans les transferts totaux après le lancement des politiques d'ajustement structurel. Les coûts historiques des organismes d'intervention ont compté pour une partie significative dans l'estimation du soutien total en 2001 et 2002.

Le tableau 6.12 montre clairement le coût financier des organismes d'intervention. La part des transferts aux entreprises économiques d'État (SEE) correspondantes dans les transferts totaux est passée de 5% en 1986-1989 à 77% en 2001 puis a chuté fortement en 2004.

Tableau 6.12 - Indicateurs de transferts à l'agriculture (%)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
EST/PIB	4,2	5,9	5,4	2,7	4,2	4,9	4,0
% ESP	16,9	22,3	21,4	3,8	20,4	28,5	26,6
% ESC	-16,7	-20,5	-22,5	-1,7	-17,4	-26,3	-22,2
ESSG/EST	10,6	29,2	34,8	79,2	26,5	7,7	3,5
R&D/EST	1,5	0,4	0,2	0,7	0,4	0,3	0,2
Transferts aux SEE (en millions d'USD) ^a	188	3 088	3 605	3 054	1 909	772	272
Transferts aux SEE/EST	4,6	27,5	33,6	76,6	25,0	6,6	2,3

Notes : ^a "Pertes imposées" et injections de capitaux à TMO, TŞFAŞ, TEKEL, ÇAYKUR et transferts aux ASCU.

^e Estimation provisoire.

Source : OECD (2005).

La part du soutien total dans le PIB a augmenté et est passée de 4,2% à la fin des années 80 à près de 6% à la fin des années 90. Elle est tombée à 4% en 2004, ce qui est encore élevée pour un pays de l'OCDE. Le pourcentage de l'estimation du soutien des consommateurs (ESC) montre que les consommateurs, qui sont taxés via des prix intérieurs faussés, sont la principale source des transferts à l'agriculture. Environ quatre cinquièmes du soutien aux producteurs proviennent du soutien des prix du marché (tableau 6.13), le reste incombant aux contribuables. Le principal poste de l'aide budgétaire a changé passant des subventions aux intrants à un système d'aides directes au revenu.

Tableau 6.13 - Types de soutiens aux producteurs (%)

Type de soutien	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
Prix du marché	71	72	84	16	73	80	78
Paielements basés sur la production	0	2	5	55	3	2	3
Paielements basés sur la superficie	0	0	0	0	0	0	0
Paielements sur les droits ^a hist.	0	0	0	8	22	17	18
Paielements basés sur l'utilisation d'intrants	29	26	11	21	2	1	2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Notes : ^a y compris le paiement des aides directes au revenu. ^e estimation provisoire.

Source : OCDE (2005).

Le tableau 6.14 présente les estimations exprimées en % concernant le soutien aux producteurs basé sur les produits. Après les baisses massives des aides aux producteurs en 2001 suite au lancement du projet de réforme du système d'aide à l'agriculture associé à une grave crise économique, le soutien aux agriculteurs semble reprendre ces dernières années. La reprise dans le secteur des produits autres que les céréales semble être plus rapide que dans celui des céréales. Le pourcentage des ESP pour le sucre et le bœuf est à nouveau plus que le double de la moyenne de tous les autres produits.

Le pourcentage de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) pour les céréales montre des tendances différentes. Le soutien pour l'orge a de nouveau atteint son niveau des années 90. Le soutien pour le blé a commencé à plus fluctuer ces dernières années, par contre le soutien pour le maïs a récupéré plus vite atteignant même le niveau le plus élevé depuis ces deux dernières décennies. La principale raison pour le soutien accru apporté aux planteurs de maïs est la tendance du gouvernement à chercher une substitution aux importations. Avec les besoins croissants de l'industrie de l'alimentation animale liés à la production d'isoglucose, les importations de maïs se sont élevées à quelque 1,5 millions de tonnes en 2004.

Tableau 6.14 – ESP basée sur les produits, 1986-2004 (%)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004^e
Blé	35	29	23	-4	13	39	16
Maïs	21	36	32	7	16	38	43
Orge	25	39	27	5	5	23	27
Autres grains	25	39	27	5	5	23	27
Oléagineux	21	39	42	27	11	25	23
Sucre	18	53	56	30	49	61	63
Bœuf et veau	13	47	54	44	53	61	53
Lait	53	49	43	-2	34	35	34
Viande ovine	14	14	21	-18	7	12	4
Volaille	24	27	30	15	28	24	41
Oeufs	19	29	35	23	22	2	37
Tous produits	17	22	21	4	20	29	27

Note : ^e estimation provisoire.

Source : OCDE (2005).

Le tableau 6.15 montre la part du soutien des prix du marché dans le soutien aux agriculteurs pour un produit donné, à savoir les céréales. Presque tout le soutien attribué aux céréaliculteurs provient du soutien via les prix à la production faussés.

Tableau 6.15 - Part du soutien des prix du marché dans l'ESP pour les céréales, 1986-2004 (%)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004^e
Blé	53	59	73	s.o.	95	99	97
Maïs	58	72	86	88	98	100	100
Orge	s.o.	73	82	75	95	100	100
Touts produits	71	72	84	16	73	80	78

Note : ^e estimation provisoire; s.o. = sans objet (ESP et/ou SPM négatifs au moins une année au cours de la période)

Source : OCDE (2005).

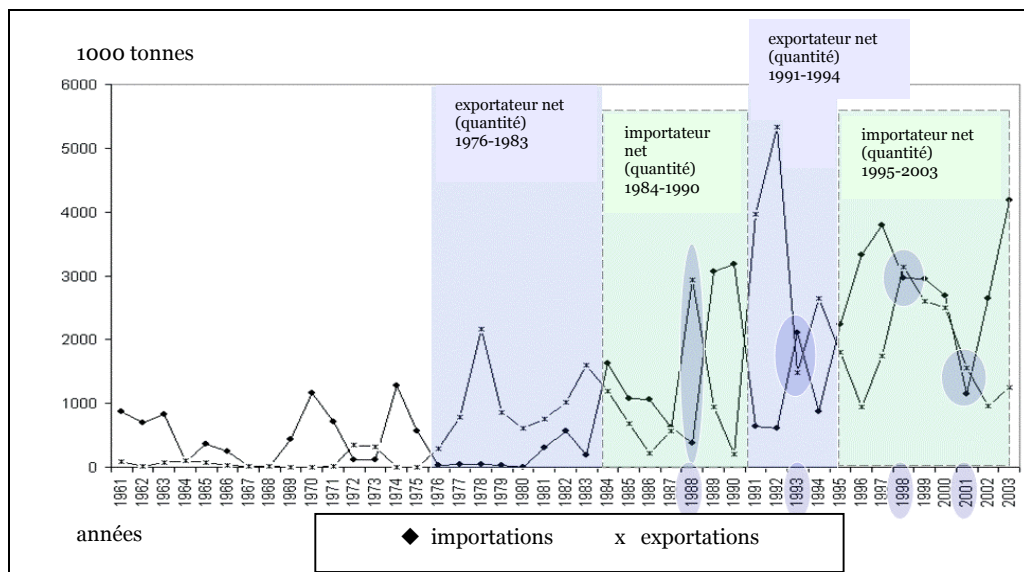
6.5 – Les échanges céréaliers

Dans cette section, nous ferons tout d'abord le point sur les courants d'échanges céréaliers globaux en Turquie puis, dans la sous-section suivante, nous analyserons plus en détail les échanges spécifiques pour différentes espèces.

6.5.1 - Échanges céréaliers globaux

Un regard sur les 30 dernières années (graphique 6.10) permet de distinguer, depuis 1976, quatre périodes en ce qui concerne les échanges céréaliers de la Turquie avec plusieurs années exceptionnelles. Ces quatre périodes sont marquées en sombre sur le graphique 6.10. La première période va de 1976 à 1983, période où la Turquie s'avère être un exportateur net de céréales. Néanmoins, à partir de 1984, en concordance avec les vagues de libéralisation économiques ayant lieu dans le pays, la Turquie se transforme en importateur net de céréales jusqu'en 1990, à l'exception de 1988. Les années entre 1991 et 1994 représentent une brève période où la Turquie est à nouveau un exportateur net à l'exception de 1993. Dans la période qui suit, de 1995 à 2003, à l'exception de 1998 et de 2001, la Turquie repasse à nouveau d'une position d'exportateur net à celle d'importateur net de céréales.

Graphique 6.10 - Importations et exportations totales de céréales, 1961-2003



Source : FAOSTAT, 2005a.

Tableau 6.16 - Parts des importations et exportations de céréales par groupe de pays (parts en quantité, %)

Année	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	UE10	UE15	UE	RDM	UE10	UE15	UE	RDM
1991	0,8	64,5	65,3	34,7	4,6	3,5	8,1	91,9
1992	1,4	26,9	28,3	71,7	1,3	1,9	3,2	96,8
1993	2,2	40,6	42,8	57,2	3,1	0,9	4,0	96,0
1994	6,6	53,5	60,1	39,9	2,1	3,8	5,9	94,1
1995	17,0	23,9	40,9	59,1	5,0	4,6	9,6	90,4
1996	10,0	24,3	34,3	65,7	4,7	5,5	10,2	89,8
1997	2,9	21,2	24,1	75,9	16,4	1,4	17,8	82,2
1998	24,2	12,6	36,8	63,2	1,0	2,8	3,8	96,2
1999	11,7	20,9	32,7	67,3	1,1	5,6	6,7	93,3
2000	4,1	16,0	20,1	79,9	2,4	18,5	20,9	79,1
2001	7,9	11,6	19,5	80,5	0,7	13,0	13,7	86,3
2002	29,8	10,2	39,9	60,1	1,3	24,6	25,9	74,1

Note : UE=UE10+UE15.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Les parts des importations et exportations de céréales par groupe de pays étudiés sont récapitulées dans le tableau 6.16. À noter que l'UE10 comprend les nouveaux membres de l'UE, l'UE correspondant à la somme de l'UE10 et de l'UE15. En ce qui concerne les importations, la première constatation importante est la forte croissance de la part de l'UE10 au sein de l'agrégat UE avec parfois de grands écarts. La part des pays de l'UE10 dans la part des importations totales de céréales de l'UE est passée de 0,8% en 1991 à 29,8% en 2002. En d'autres termes, en 2002, 29,8% de la part totale de 39,9% des importations de céréales de l'UE provenaient des pays de l'UE10, alors que ce chiffre n'était que de 0,8% en 1991, c'est-à-dire insignifiant. Il y a eu une baisse constante de la part de l'UE15 dans les importations totales de céréales de l'UE en Turquie après 1991.

Si nous prenons la moyenne pour la période 1991-2002, les importations de céréales de l'UE représentent environ 37% des importations totales de céréales de la Turquie, laissant une part de 63% au reste du monde (RDM). En fait, après 1995, on a observé une baisse des importations en provenance de l'UE ; c'est ainsi que, si nous prenons la moyenne pour la période 1995-2002, les importations de céréales de l'UE représentent 31% des importations totales de céréales de la Turquie.

Après avoir examiné la tendance générale, passons maintenant aux cinq grands partenaires de la Turquie en ce qui concerne les exportations et importations de céréales pour les périodes allant de 1990 à 1992 et de 2000 à 2002. D'après les moyennes pour 1990-1992, le plus grand exportateur de céréales en Turquie était la France avec près de 301 000 tonnes et environ 50 millions d'USD, le deuxième étant l'Argentine avec environ 190 000 tonnes et près de 36 millions d'USD, le troisième la Namibie avec près de 80 000 tonnes et environ 11,5 millions d'USD

suivie en quatrième position par l'Espagne avec environ 41 500 tonnes et 5,7 millions d'USD et enfin en cinquième position par la Roumanie avec environ 40 000 tonnes et 7 millions d'USD. L'analyse des moyennes de 2000-2002 nous montre que les USA ont remplacé la France pour devenir le plus grand exportateur de céréales vers la Turquie avec quelque 877 000 tonnes et 111 millions d'USD, le deuxième plus grand exportateur étant pour cette période l'Allemagne (remplaçant l'Argentine) avec près de 211 000 tonnes et environ 30 millions d'USD, le troisième était la Slovaquie (remplaçant la Namibie) avec environ 164 000 tonnes et près de 19 millions d'USD suivie en quatrième position par la Hongrie (remplaçant l'Espagne) avec environ 149 000 tonnes et 17,5 millions d'USD et enfin en cinquième position la Serbie et Monténégro (remplaçant la Roumanie) avec près de 136 000 tonnes et 18 millions d'USD.

En ce qui concerne les exportations, le tableau 6.16 montre une hausse graduelle des exportations totales de céréales de la Turquie dans l'UE avec parfois de fortes fluctuations. La part de l'UE dans les exportations totales de céréales de la Turquie qui était de 8,1% en 1991 a grimpé à 25,9% en 2002 entraînant une baisse correspondante de la part du reste du monde qui est passée de 91,9% en 1991 à 74,1% en 2002. À noter toutefois, qu'en raison des fortes variations, la moyenne pour l'ensemble de la période est de 10,8% pour l'UE et de 89,2% pour le reste du monde. En conclusion, bien que les exportations de céréales turques dans l'UE aient augmenté après 1995, les pays de l'UE ne sont pas le principal partenaire commercial de la Turquie en termes d'exportations de céréales turques. D'après les chiffres moyens des exportations de céréales pour 2000-2002, la Tunisie est le plus grand importateur de céréales turques avec environ 255 000 tonnes, en deuxième position arrive le Bangladesh avec près de 169 000 tonnes puis en troisième l'Égypte avec 154 000 tonnes suivie en quatrième position par l'Ukraine avec 125 000 tonnes et enfin l'Italie en cinquième position avec près de 124 000 tonnes.

Tableau 6.17 - Commerce céréaliier total de la Turquie

IMPORTATIONS TOTALES DE CÉRÉALES DE LA TURQUIE								
DE	TONNES		PARTS		1 000 USD		PARTS	
	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002
UE25	433 337	593 104	50,9	28,2	67 624	77 483	49,2	28,2
Argentine	190 222	101 005	22,4	4,8	35 734	14 781	26,0	5,4
Australie		104 576	0,0	5,0		17 512	0,0	6,4
Canada	30 588	32 714	3,6	1,6	4 264	4 911	3,1	1,8
USA		877 270	0,0	41,7		111 041	0,0	40,5
RDM	196 465	394 006	23,1	18,7	29 769	48 715	21,7	17,8
TOTAL	850 612	2 102 676	100,0	100,0	137 391	274 443	100,0	100,0

EXPORTATIONS TOTALES DE CÉRÉALES DE LA TURQUIE								
VERS	TONNES		PARTS		1 000 USD		PARTS	
	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002
UE25	114 062	251 614	5,7	19,3	16 973	36 685	9,7	24,0
Argentine			0,0	0,0			0,0	0,0
Australie		1	0,0	0,0		0	0,0	0,0
Canada	1	4	0,0	0,0	0	2	0,0	0,0
USA		21	0,0	0,0		45	0,0	0,0
RDM	1 900 647	1 049 663	94,3	80,7	157 919	116 278	90,3	76,0
TOTAL	2 014 709	1 301 303	100,0	100,0	174 892	153 009	100,0	100,0

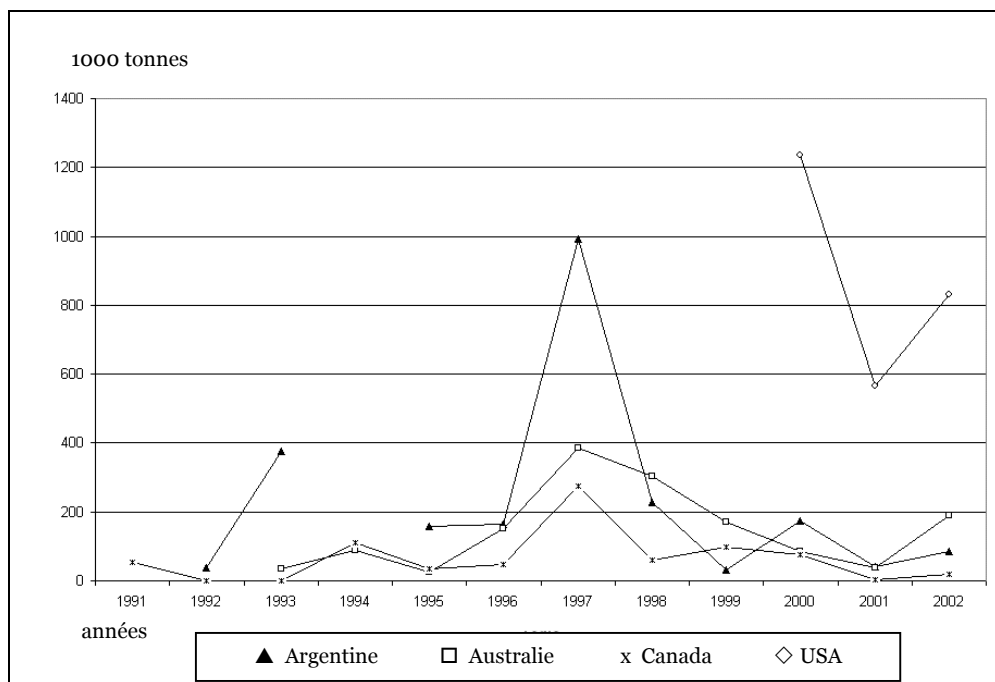
Source : FAOSTAT, 2005b.

L'examen du tableau 6.17 nous permet d'analyser la situation de quelques-uns des partenaires commerciaux importants de la Turquie n'appartenant pas à l'UE. En termes de quantités importées, d'après les moyennes pour 1990-1992, la part la plus importante a été réalisée par l'UE avec 50,9% suivie par le RDM avec 23,1% et, en troisième, l'Argentine avec 22,4%. Cependant, si nous regardons les moyennes pour 2000-2002, les flux commerciaux ne sont plus du tout les mêmes avec la chute brutale de la part de l'Argentine à 4,8% et la hausse spectaculaire de la part des USA qui passe de zéro à 41,7%. En outre, la part de l'Australie passe de zéro à 5% (en 1990-1992) et les parts des pays du reste du monde (RDM) chutent de 23,1% à 18,7%. Les parts de l'Argentine, de l'Australie, du Canada et des USA mises ensemble s'élèvent à 53,1% pour 2000-2002, alors que leur part n'était que de 33,7% en 1990-1992. Outre ces évolutions, la part de l'UE a chuté de 50,9% en 1990-1992 à 28,2% en 2000-2002. On observe une forte augmentation de la quantité des importations totales de céréales de la Turquie passant de 0,85 million de tonnes à 2,1 millions de tonnes. Ces quantités correspondent à un volume total d'importation de céréales de 137 millions d'USD en 1990-1992 et de 274 millions d'USD en 2000-2002. Cette situation révèle le marché grandissant des importations de céréales de la Turquie en raison de l'augmentation insuffisante de la production en liaison avec une croissance significative de la population de la Turquie. En ce qui concerne l'UE, aucun changement significatif n'est observé quant au volume total des importations de céréales ; le chiffre de 67,6 millions d'USD enregistré en 1990-1992 n'a augmenté qu'à hauteur de 77,5 millions d'USD

en 2000-2002 suite à la baisse considérable de la part des USA dans les importations totales de céréales de la Turquie.

Les graphiques 6.11 et 6.12 représentent les séries chronologiques de données concernant les importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays étudiés n'appartenant pas à l'UE, à savoir l'Argentine, l'Australie, le Canada et les USA. Ces graphiques montrent que les USA ne sont entrés sur le marché d'importation de céréales de la Turquie qu'en 2000 et se sont rapidement emparés de la majeure partie du volume des échanges. Enfin, il faut souligner qu'en 1997 l'Argentine a réussi à elle seule à exporter près de 1 million de tonnes de céréales avec un volume d'échanges d'environ 160 millions d'USD.

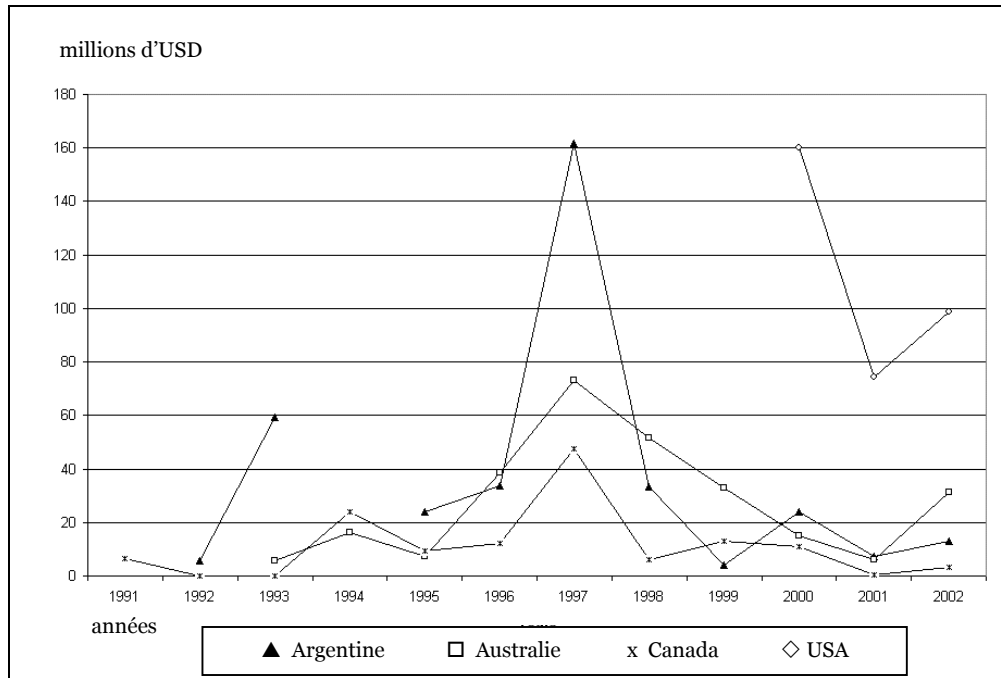
Graphique 6.11 - Importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays non-UE (1991-2002)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Graphique 6.12 - Importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays autres que l'UE (1991-2002)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

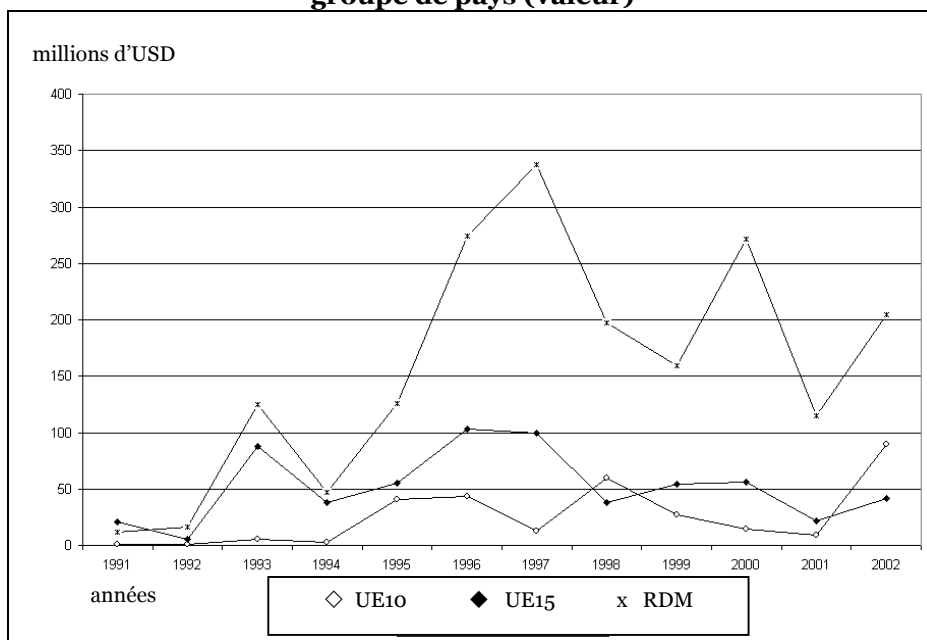
Source : FAOSTAT, 2005b.

Les graphiques 6.13 à 6.16 résument les flux et les volumes des importations et exportations de céréales de la Turquie par groupes de pays de l'UE et du RDM. À noter que l'agrégat UE a été divisé en UE10 et UE15 en vue de mieux refléter les tendances de chaque groupe séparément. Le graphique 6.13 montre que le volume total des importations de céréales des pays de l'UE15 varie entre 25 et 110 millions d'USD pour la période allant de 1991 à 2002. La quantité totale de céréales importées en provenance des pays de l'UE15 allait d'environ 250 000 tonnes à 650 000 tonnes pour cette même période. Quand nous examinons les pays de l'UE10, nous voyons qu'après la chute de l'URSS en 1992 leurs importations ont commencé à augmenter avec certaines fluctuations, mais les données montrent une tendance positive sur l'ensemble de la période 1993-2002. Quand nous examinons les pays autres que l'UE, nous voyons qu'après 1995 il y a eu une hausse de leurs exportations en Turquie. Cette situation montre les bons résultats commerciaux de plusieurs pays autres que l'UE comme l'Argentine, l'Australie, le Canada et les USA. Comme le montre le graphique 6.14, la quantité totale des exportations de céréales

de pays ne faisant pas partie de l'UE en Turquie allait de 750 000 tonnes à environ 2 100 000 tonnes pour la période 1995-2002. Le graphique 6.13 montre pour la même période que la valeur des volumes importés de céréales en provenance de pays non-UE allait de 125 millions d'USD à environ 340 millions d'USD.

En ce qui concerne les exportations turques de céréales, nous pouvons voir d'après le graphique 6.15 que la tendance a été négative pendant cette période pour les pays de l'UE10. Le fléchissement des exportations de céréales de la Turquie dans les pays de l'UE15 s'est inversé et les exportations turques de céréales ont commencé à augmenter surtout après 1997 avec des fluctuations importantes. À noter que la tendance à la baisse des exportations turques de céréales dans les pays autres que l'UE s'est également inversée en 1997 et a été suivie en 1998 par une forte hausse pour atteindre 250 millions d'USD et environ 2 500 000 tonnes. Toutefois, les années suivantes ont vu une baisse constante des exportations pour arriver en 2002 à environ 50 millions d'USD et 500 000 tonnes.

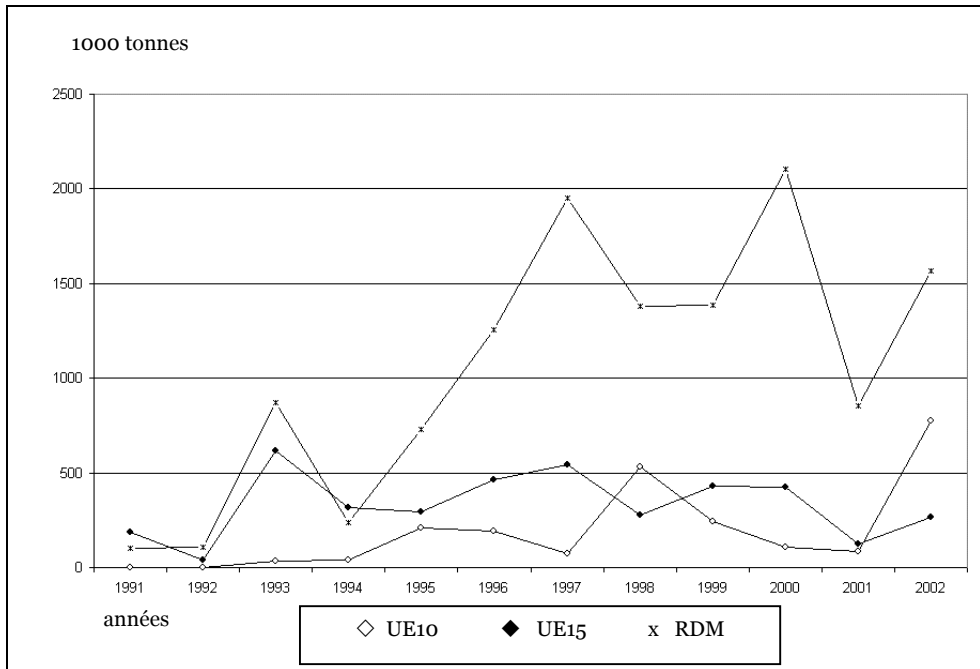
Graphique 6.13 - Importations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (valeur)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

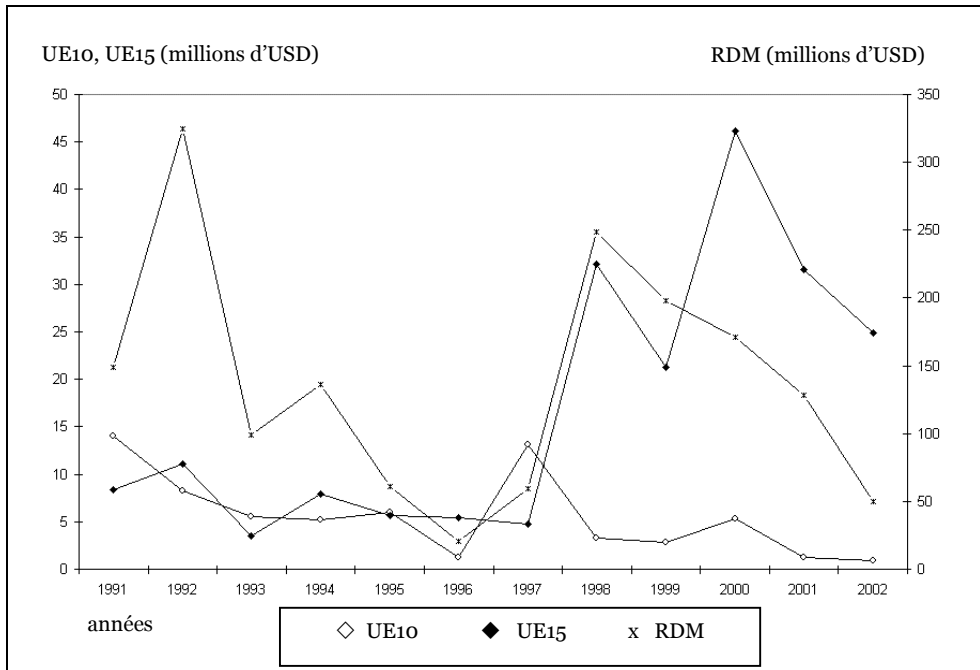
Graphique 6.14 - Importations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (quantité)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

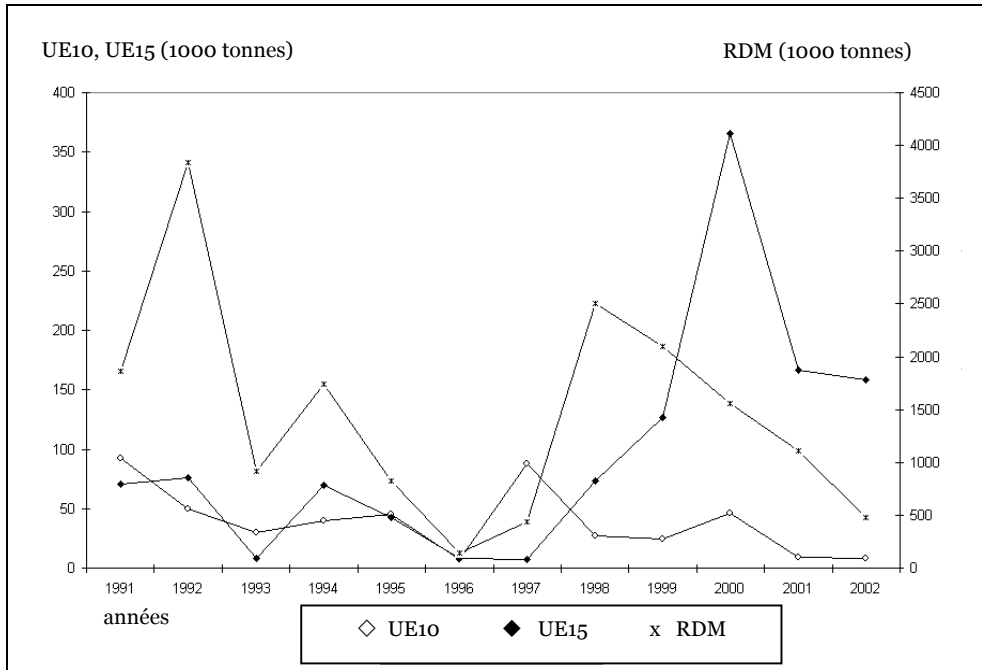
Graphique 6.15 - Exportations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (valeur)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alginate et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Graphique 6.16 - Exportations totales de céréales de la Turquie par groupes de pays (quantité)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Tableau 6.18 - Valeurs unitaires pour l'ensemble des échanges céréaliers 1991-2002 (USD/ tonnes)

Année	Exportations			Importations		
	UE10	UE15	RDM	UE10	UE15	RDM
1991	151	119	124	302	112	124
1992	166	145	151	333	124	151
1993	186	424	144	159	143	144
1994	131	112	178	66	118	178
1995	133	133	178	195	188	178
1996	179	634	219	225	221	219
1997	149	626	173	166	183	173
1998	121	441	135	113	138	135
1999	118	168	115	112	126	115
2000	114	126	129	132	132	129
2001	133	189	133	111	175	133
2002	111	157	125	115	157	125

Note1 : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Le tableau 6.18 montre que la valeur unitaire des exportations et des importations n'a pas autant varié que le volume des exportations et des importations, à l'exception d'une chute importante des prix des exportations turques dans les pays de l'UE15. L'effet de cette baisse s'est traduit par un coup de fouet pour les exportations dans ces pays. La valeur unitaire des exportations montre une tendance à la baisse, en particulier après 1996. La même tendance, bien que moins marquée, peut être observée au niveau des prix à l'importation. Les prix unitaires moyens à l'importation pour 2000-2002 sont respectivement de 119 USD, 155 USD et 129 USD pour l'UE10, l'UE15 et le RDM. Ainsi, en termes de prix unitaires à l'importation, ceux des importations en provenance des pays de l'UE15 sont plus élevés que ceux du RDM et les valeurs unitaires des importations les moins chères sont celles venant des pays de l'UE10. L'examen des prix unitaires moyens des exportations montre à peu près le même schéma de prix avec respectivement 119 USD, 157 USD et 129 USD pour l'UE10, l'UE15 et le RDM. Enfin, il faut remarquer les prix unitaires vraiment hauts pour les exportations dans les pays de l'UE15 en 1993, 1996, 1997 et 1998 ; ces chiffres élevés sont intéressants mais pourraient résulter en partie d'erreurs statistiques au niveau des données commerciales.

6.5.2 - Échanges commerciaux selon les espèces

Le tableau 6.19 présente un résumé du flux et du volume de l'ensemble des échanges céréaliers de la Turquie en 2002. On voit que la Turquie a été en 2002 un importateur net pour toutes les espèces de céréales, à l'exception de l'orge. Les tendances visibles dans les graphiques 6.13 à 6.16 donnent à penser que cela devrait encore continuer.

La Turquie est un exportateur net d'orge avec un volume s'élevant à quelque 56,5 millions d'USD. Lorsque nous regardons les groupes de pays dans le tableau 6.20, nous pouvons voir que le même schéma est valable pour les échanges céréaliers turcs tant avec l'UE qu'avec le groupe non-UE.

Tableau 6.19 - Commerce céréalier de la Turquie avec le monde (2002)

	Exportation (tonnes)	Exportation (1 000 USD)	Importation (tonnes)	Importation (1 000 USD)	Exportation nette (1 000 USD)
Blé	38 680	6 549	1 097 768	148 007	-141 458
Orge	595 825	58 909	16 756	2 435	56 474
Maïs	7 643	9 945	1 177 660	133 754	-123 809
Riz paddy	183	168	292 025	48 803	-48 635
Seigle	0	0	18 279	1 727	-1 727
Avoine	0	0	5 188	317	-317
Millet	136	33	3 653	475	-442
Alpiste	11	4	735	127	-123
CÉRÉALES	642 478	75 608	2 612 064	335 645	-260 037

Source : FAOSTAT, 2005b.

Un regard sur l'ensemble du commerce céréalier (tableau 6.19) montre que la Turquie est un importateur net de céréales pour environ 260 millions d'USD en 2002 dont approximativement 141 millions d'USD de blé et 124 millions d'USD de maïs.

Le tableau A5 en annexe présente les données relatives aux exportations et importations turques pour 2002 pour chaque espèce de céréale et chaque pays membre de l'UE. En 2002, par exemple, l'Allemagne et l'Italie étaient les plus importants importateurs de blé turc. Les principaux exportateurs de blé de l'UE en Turquie étaient l'Allemagne avec près de 217 000 tonnes pour un total de près de 34 millions d'USD et la Slovénie avec 395 000 tonnes pour un total de 45 millions d'USD. Il est intéressant de remarquer que la France n'était pas un grand partenaire commercial de la Turquie pour le blé que ce soit comme importateur ou exportateur en 2002.

L'Espagne est le plus important partenaire commercial de la Turquie en ce qui concerne les exportations d'orge. Par ailleurs, la France est le plus gros exportateur d'orge en Turquie avec 16 750 tonnes et 2,4 millions d'USD.

En 2002, la France, l'Italie et l'Espagne sont les principaux pays importateurs de maïs de la Turquie; les exportations vers la France se sont élevées à quelque 1 900 tonnes pour une valeur de 3,2 millions d'USD. Environ 1 400 tonnes de maïs ont été exportées en Italie et en Espagne. Le volume total du maïs exporté dans ces trois pays a représenté plus de 75% de la totalité des exportations de maïs de la Turquie dans l'UE. Les seules importations significatives de maïs en 2002 sont venues d'un nouveau membre, la Hongrie, dont les exportations en Turquie ont

correspondu à presque toutes les importations turques de maïs en provenance de l'UE25 et se sont élevées à près de 316 000 tonnes et à environ 35 millions d'USD.

En ce qui concerne le riz paddy, le seul exportateur de l'UE en Turquie en 2002 a été la Slovaquie avec environ 2 500 tonnes et 294 000 USD. Par ailleurs, le tableau A5 montre que les exportations de riz de la Turquie dans les pays de l'UE sont négligeables.

Tableau 6.20 - Commerce céréaliier de la Turquie avec l'UE et le RDM (2002)

	UE						Exports nettes (1 000 USD)
	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 USD)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	
Blé	24 139	62,41	4 146	689 858	62,84	90 888	-86 742
Orge	135 929	22,81	12 920	16 756	100,00	2 435	10 485
Maïs	6 219	81,37	8 561	316 151	26,85	36 239	-27 678
Riz paddy	160	87,43	149	2 561	0,88	294	-145
Seigle	0	0,00	0	17 783	97,29	1 698	-1 698
Avoine	0	0,00	0	4	0,08	7	-7
Millet	38	27,94	17	2	0,05	1	16
Alpiste	11	100,00	4	0	0,00	0	4
CÉRÉALES	166 496	25,91	25 797	1 043 115	39,93	131 562	-105 765
	RDM						Exports nettes (1 000 USD)
	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 USD)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	
Blé	14 541	37,59	2 403	407 910	37,16	57 119	-54 716
Orge	459 896	77,19	45 989	0	0,00	0	45 989
Maïs	1 424	18,63	1 384	861 509	73,15	97 515	-96 131
Riz paddy	23	12,57	19	289 464	99,12	48 509	-48 490
Seigle	0	0,00	0	496	2,71	29	-29
Avoine	0	0,00	0	5 184	99,92	310	-310
Millet	98	72,06	16	3 651	99,95	474	-458
Alpiste	0	0,00	0	735	100,00	127	-127
CÉRÉALES	475 982	74,09	49 811	1 568 949	60,07	204 083	-154 272

Source : FAOSTAT, 2005b.

6.6 – Conclusion

Environ 14 millions d'hectares ont été consacrés à la culture de céréales en Turquie au cours de ces deux dernières décennies. La croissance de la production céréalière a été avant tout obtenue grâce à une augmentation des rendements. Le niveau de substitution du côté de l'offre a été faible avec une baisse des surfaces en riz et autres céréales au profit d'une légère augmentation des surfaces occupées par le blé, l'orge et le maïs. Les hausses de production ont été surtout dues aux améliorations technologiques à la fin des années 70 pour le blé et au milieu des années 80 pour le maïs, en plus de l'expansion des terres irriguées. La croissance moyenne du rendement était encore inférieure à la croissance de la population. La consommation humaine de céréales par personne a diminué suite à la croissance du revenu. L'augmentation de la production a été suivie de près par l'augmentation de l'utilisation des céréales pour l'alimentation animale et les semences, avec une fluctuation au niveau des importations et des exportations.

L'objectif principal de la politique des gouvernements est l'autosuffisance en ce qui concerne les produits de base (plutôt que la sécurité alimentaire). Une protection élevée aux frontières ainsi que des barrières non tarifaires pour les céréales ont aidé à atteindre cet objectif. Toutefois, l'offre de la Turquie sur les marchés mondiaux fluctue fortement vu que la production de céréales dépend des conditions climatiques. Quand les conditions météorologiques sont favorables, la Turquie devient alors un exportateur net ; toutefois, toutes ces dernières années, elle a été un importateur net pour toutes les principales céréales.

La prudence est ici toutefois de rigueur quant aux statistiques commerciales. Les statistiques commerciales citées dans cette étude ne se rapportent qu'aux échanges des produits de base, or il semble que les exportations de produits agro-alimentaires se sont développées ces dernières années (Çakmak et Akder, 2005). Cette évolution plutôt positive des exportations de produits à valeur ajoutée plutôt que de produits de base en vrac peut être améliorée en passant, dans le domaine de l'agriculture, de politiques de transfert axées sur les producteurs à des politiques d'amélioration technologique visant une hausse de la productivité. De plus, les produits de base ne peuvent être exportés sans avoir recours à des subventions à l'exportation étant donné que les prix intérieurs des céréales sont au moins 50% supérieurs aux prix aux frontières. Les principaux exportateurs de céréales en Turquie sont les entreprises économiques d'État et la différence entre le prix d'achat et le prix d'exportation, s'agissant de "pertes imposées", est comblée par le ministère des Finances.

L'expérience passée montre que les politiques de substitution de produits nationaux aux importations (à l'exception du cas de l'orge) ont toujours été prioritaires dans l'esprit des responsables politiques. Les transferts au secteur des céréales entraînant une distorsion des prix n'ont pas été à même d'accroître la production et de diminuer les fluctuations au niveau de la production. Au cours de

ces deux dernières décennies, seul le maïs a connu une hausse significative au niveau de la production et du rendement suite à l'utilisation de variétés hybrides. L'augmentation récente de la production de riz résulte du soutien du prix à la production pour le riz par l'État.

L'interaction entre la production animale et la production céréalière ne doit pas être perdue de vue. La principale raison de la stagnation du cheptel dans le secteur animal est due à la politique des prix sur les marchés des céréales. Un soutien au niveau des intrants intermédiaires à l'origine de distorsions importantes aboutit à des politiques créant des distorsions encore plus grandes sur les marchés de la production de produits animaux avec une croissance limitée ou même nulle et voire même une diminution de l'offre intérieure.

La Turquie se trouve à la veille d'une libéralisation du commerce des produits agricoles, notamment des céréales. Le nouveau cycle de négociations de l'OMC sur l'accord sur l'agriculture et la candidature à l'adhésion à l'UE exerceront une pression énorme sur les marchés des céréales dans environ dix ans. Le report de la finalisation du nouvel accord sur l'agriculture de l'OMC et de la période d'adhésion peut permettre à la Turquie de poursuivre les politiques céréalières du passé pendant encore une dizaine d'années mais le pays sera en fin de compte forcé de passer à des politiques visant à améliorer la structure de la production. La Turquie semble en définitive avoir le choix entre deux politiques : améliorer le sol et diminuer la nature semi-aride de la production (en augmentant l'accès à l'irrigation) et/ou investir dans la R&D pour le transfert de technologie.

Annexes

A1 – Régions Nuts² de la Turquie (TR)

TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6
Istanbul	Tekirdağ Edirne Kırklareli Balıkesir Çanakkale	İzmir Aydın Denizli Muğla Manisa Afyon Kütahya Usak	Bursa Eskişehir Bilecik Kocaeli Sakarya Düzce Bolu Yalova	Ankara Konya Karaman	Antalya İsparta Burdur Adana Mersin Hatay K.Maras Osmaniye

TR7	TR8	TR9	TRA	TRB	TRC
Kirikkale Aksaray Niğde Nevşehir Kırşehir Kayseri Sivas Yozgat	Zonguldak Karabük Bartın Kastamonu Çankırı Sinop Samsun Tokat Çorum Amasya	Trabzon Ordu Giresun Rize Artvin Gümüşhane	Erzurum Erzincan Bayburt Agri Kars İğdir Ardahan	Malatya Elazığ Bingöl Tunceli Van Mus Bitlis Hakkari	G.Antep Adiyaman Kilis Şanlıurfa Diyarbakır Mardin Batman Şırnak Siirt

Note : La Turquie possède 12 régions NUTS au niveau 1. Il y a 26 régions NUTS au niveau 2 avec les villes représentées en gras. Toutes les villes sont des entités régionales au niveau NUTS 3.

Source : EUROSTAT, http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/nuts/codelist_en.cfm?list=cec

² Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques.

A2 – Régions NUTS de la Turquie au niveau 1

TR1	TR2	TR3
Istanbul	Bati Marmara (Marmara occidentale)	Ege (Égéeenne)

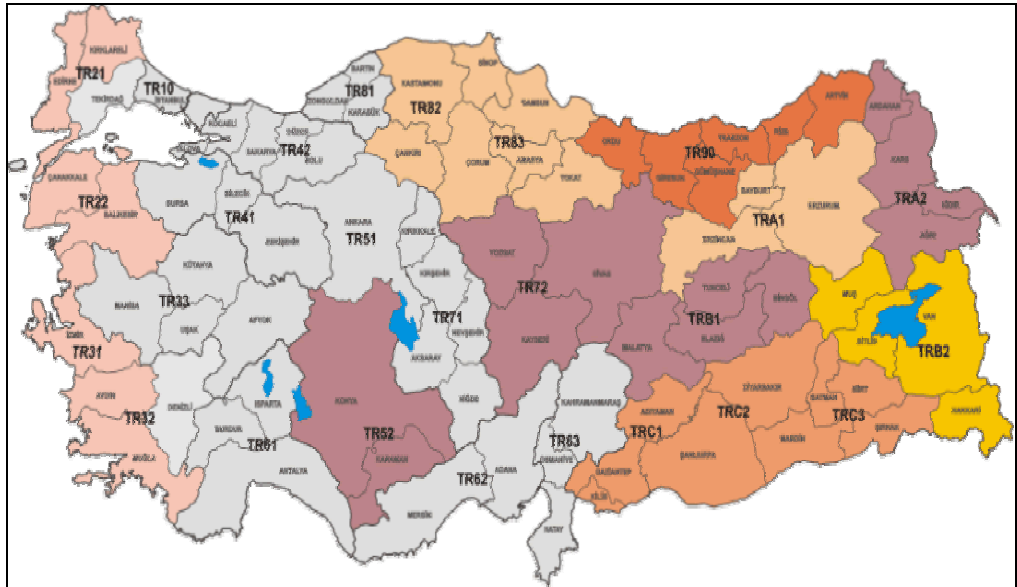
TR4	TR5	TR6
Doğu Marmara (Marmara orientale)	Bati Anadolu (Anatolie occidentale)	Akdeniz (Méditerranéenne)

TR7	TR8	TR9
Orta Anadolu (Anatolie centrale)	Bati Karadeniz (Mer Noire occidentale)	Doğu Karadeniz (Mer Noire orientale)

TRA	TRB	TRC
Kuzey Doğu Anadolu (Anatolie du Nord-Est)	Orta Doğu Anadolu (Anatolie du Centre Est)	Guney Doğu Anadolu (Anatolie du Sud-Est)

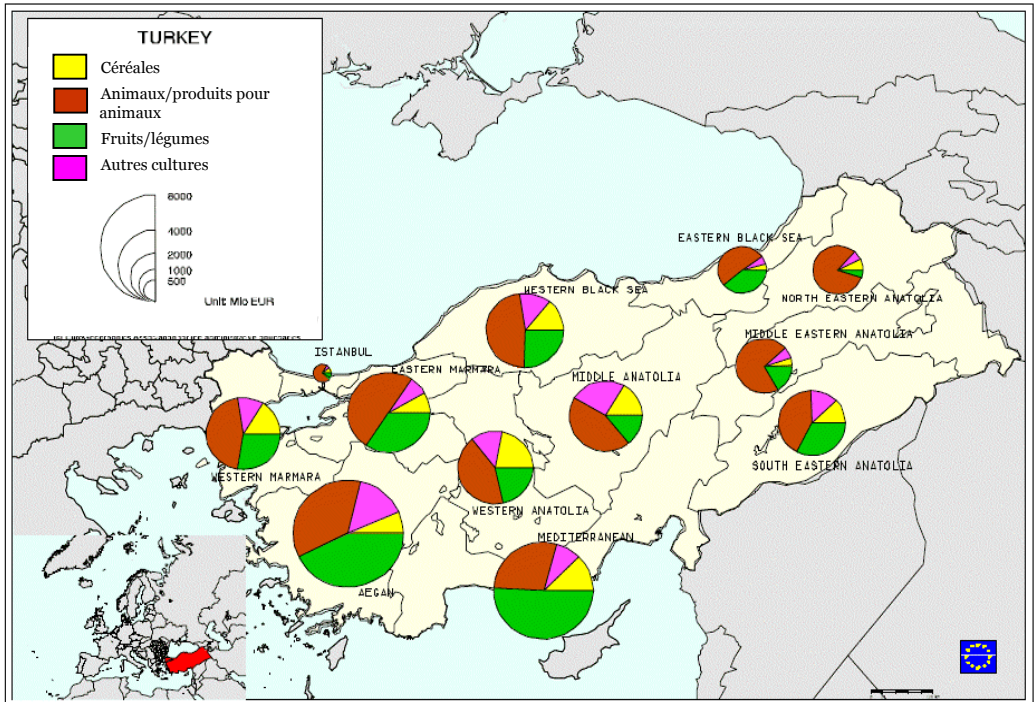
Source : EUROSTAT, http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/nuts/codelist_en.cfm?list=cec

A3 – Carte de la Turquie (régions NUTS)



Source : SPO, 2005.

A4 – Production agricole par sous-secteur (régions NUTS au niveau 1)



Source : Commission de l'UE (2003). Situation agricole dans les pays candidats. Rapport national: Turquie. DG-AGRI. Novembre 2003. Bruxelles.

A5 – Échanges céréaliers de la Turquie avec les pays de l'UE (2002)

	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 USD)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	Exports nettes (1 000 USD)
BLÉ							
Autriche	4	0,02	2				2
Chypre	62	0,26	10				10
Danemark	48	0,20	15				15
France	8	0,03	4				4
Allemagne	10 709	44,36	1 864	216 562	31,39	33 904	-32 040
Grèce				5 723	0,83	1 121	-1 121
Hongrie	9	0,04	4	39 374	5,71	5 721	-5 717
Italie	13 201	54,69	2 210				2 210
Lituanie				24 401	3,54	3 103	-3 103
Pays-Bas	51	0,21	21				21
Slovaquie	20	0,08	5				5
Slovénie				395 413	57,32	45 390	-45 390
Espagne				8 385	1,22	1 649	-1 649
Suède	9	0,04	4				4
Royaume- Uni	18	0,07	7				7
ORGE							
Chypre	8 000	5,89	781				781
France	2	0,00	1	16 750	99,96	2 434	-2 433
Allemagne	1	0,00	0	5	0,03	1	-1
Hongrie				1	0,01	0	
Espagne	127 926	94,11	12 138				12 138
MAÏS							
Autriche	2	0,03	1				1
Chypre	205	3,30	43				43
République tchèque	2	0,03	1				1
Danemark	3	0,05	3				3
France	1 901	30,57	3 162	138	0,04	522	2 640
Allemagne	690	11,10	947	11	0,00	124	823
Grèce	107	1,72	239				239
Hongrie				315 862	99,91	35 240	-35 240
Italie	1 426	22,93	1 793	3	0,00	37	1 756
Malte	9	0,14	5				5
Pays-Bas	401	6,45	640	70	0,02	157	483
Portugal	29	0,47	41				41
Espagne	1 439	23,14	1 684	67	0,02	159	1 525
Suède	3	0,05	1				1
Royaume- Uni	2	0,03	1				1
RIZ							
PADDY							
Chypre	83	51,88	76				76
Allemagne	24	15,00	21				21
Grèce	3	1,88	3				3
Pays-Bas	7	4,38	6				6
Slovénie				2 561	100,00	294	-294
Royaume - Uni	43	26,88	43				43

A5 (suite)

	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 US D)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	Exports nettes (1 000 USD)
SEIGLE							
Allemagne		0,00		17 783	100,00	1 698	-1 698
AVOINE							
Allemagne		0,00		4	100,00	7	-7
MILLET							
Chypre	9	23,68	4				4
Allemagne	2	5,26	2				2
Pays-Bas	6	15,79	5				5
Portugal	21	55,26	6				6
Slovénie				2	100,00	1	-1
ALPISTE							
Chypre	11	100,00	4				4

Source: FAOSTAT, WATM, 2005b.

A6.1 – Distribution régionale de la production d'épeautre (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR8-SINOP	3 598	2 742	0,762
TR8-KARABÜK	1 000	2 192	2,192
TR8-KASTAMONU	1 794	1 808	1,008
TR8-SAMSUN	1 100	1 356	1,233
TR4-BOLU	85	90	1,059
TR4-BİLECİK	23	12	0,522

Source: SIS, 2005.

A6.2 – Distribution régionale de la production de seigle (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR7	66 878	117 499	1,757
TR5	26 807	44 575	1,663
TRA	17 605	26 666	1,515
TR4	8 545	16 008	1,873
TR2	5 241	11 193	2,136
TR6	3 648	9 081	2,489
TR3	3 936	6 058	1,539
TR8	3 556	4 364	1,227
TR9	2 312	2 787	1,205
TRB	1 469	1 758	1,197
TR1	3	11	3,667

Source: SIS, 2005.

A6.3 – Distribution régionale de la production d'avoine (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR4	29 403	66 509	2,262
TR5	34 489	61 769	1,791
TR2	20 248	51 013	2,519
TR7	8 941	20 925	2,340
TR8	10 739	18 129	1,688
TR1	5 443	14 894	2,736
TR6	7 272	14 580	2,005
TR3	7 579	14 426	1,903
TR9	3 700	4 850	1,311
TRA	2 058	2 671	1,298
TRB	128	234	1,828

Source: SIS, 2005.

A6.4 – Distribution régionale de la production de céréales mélangées (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR6-ADANA	2 185	3 267	1,495
TR8-KASTAMONU	2 526	3 266	1,293
TR9-GUMUSHANE	1 142	1 635	1,432
TR5-KARAMAN	274	471	1,719
TR6-KAHRAMANMARAS	79	157	1,987
TR6-ANTALYA	189	141	0,746
TR3-MANISA	105	63	0,600

Source: SIS, 2005.

A6.5 – Distribution régionale de la production de millet (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR3-KUTAHYA	1 423	4 280	3,008
TRC-DİYARBAKIR	1 398	1 079	0,772
TR3-MUĞLA	853	954	1,118
TR3-İZMİR	80	199	2,488
TR6-İCEL	49	148	3,020
TRB-BİTLİS	64	145	2,266
TRB-BİNGÖL	20	59	2,950
TR6-ANTALYA	88	58	0,659
TR6-KAHRAMANMARAS	16	57	3,563
TR4-YALOVA	8	20	2,500
TRA-ERZURUM	1	1	1,000

Source: SIS, 2005.

A6.6 – Distribution régionale de la production d'alpiste (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR1-ISTANBUL	364	450	1,236
TR2-TEKİRDAĞ	128	133	1,039
TR3-KUTAHYA	5	11	2,200
TR7-AKSARAY	3	6	2,000

Source: SIS, 2005.

PARTIE III

Le consommateur et la qualité santé et environnementale des produits

Martine PADILLA, CIHEAM-IAM Montpellier (France)
Rachid HAMIMAZ, IAV Hassan II, Rabat (Maroc)
Hiba EL DAHR, CIHEAM-IAM Montpellier (France)
Rami ZURAYK, Université Américaine de Beyrouth AUB (Liban)
Fadi MOUBARAK, ENSAM/IAMM/AUB (Liban)

Introduction

Depuis plus de vingt-cinq siècles, l'homme sait que son alimentation n'est pas sans influence sur sa santé. L'idée que l'aliment est à la fois nourriture et remède a durablement marqué les comportements des hommes depuis les enseignements de la médecine grecque : « Que ton aliment soit ton premier remède », telle fut la citation d'Hippocrate. De nos jours, il semble que l'ensemble des acteurs sur les marchés alimentaires aient pris conscience, des siècles après, que le maintien du bien-être est garanti par les aliments, ce qui a fait de la santé un argument de vente convaincant et une opportunité de développement non négligeable pour les biens qui le revendiquent.

Toutefois l'intérêt pour la santé à travers l'alimentation ne se traduit pas par les mêmes comportements chez toutes les populations. L'évolution des marchés alimentaires dans les pays industrialisés montre que la dynamique du système alimentaire est conditionnée par des comportements de consommateurs et des stratégies d'entreprises particulières (Rastoin, 2004), lesquels se différencient des pays du Sud à plusieurs niveaux. Cette dynamique a abouti dans différents pays Européens et en particulier la France, à l'émergence d'un marché porteur dit des « aliments-santé » ou des « alicaments », source de différenciation et de rentabilité. Or si la cause principale de cette mobilisation est la recherche de nouveaux marchés dans des secteurs souffrant d'une forte banalisation, la problématique de l'offre 'santé' dans les pays du Sud reste souvent liée à la sécurité alimentaire en terme de quantité, voire de sécurité sanitaire et d'innocuité des aliments.

La plupart des pays méditerranéens sachant qu'ils ne peuvent être compétitifs sur les produits de masse, se positionnent aujourd'hui sur ces segments « santé » ou « protection de l'environnement », dont on dit le consommateur très friand, deux composantes essentielles de ses préférences et de son choix. Ces choix sont très liés à la perception des risques perçus par le consommateur, c'est ce que nous verrons dans une première partie. En fonction de ces risques, des marchés se développent en Europe mais aussi en Méditerranée Sud et Est : les produits biologiques prennent de l'ampleur tout comme les produits hydroponiques, ou encore des produits garantis en teneur en nutriments ou plus sophistiqués comme les alicaments. La Méditerranée a-t-elle une carte à jouer dans ces segments ? La deuxième partie en fera état. Toutefois ces produits sont-ils susceptibles de se développer dans les pays méditerranéens ou sont-ils condamnés à l'exportation vers des marchés solvables ? Comment les consommateurs méditerranéens perçoivent-ils ce type d'aliments ? Nous le verrons en troisième partie.

7 La perception des risques et de la qualité par le consommateur méditerranéen : éléments de débat autour du cas du Maroc

Un des effets de la mondialisation aujourd'hui, est le fait que le moindre problème alimentaire est transmis médiatiquement, en instantané, partout dans le monde. Des crises alimentaires internationales comme l'ESB, la dioxine, la grippe aviaire mais également des intoxications alimentaires majeures comme celle de la mortadelle et du poisson au Maroc ont désormais un impact certain sur la confiance du consommateur vis-à-vis des produits offerts par son système alimentaire. Sa perception des produits alimentaires s'en trouve sérieusement affectée. La question est donc de savoir si le consommateur des pays du tiers monde a une perception exacte des risques, basée sur des attributs réels et objectifs des produits ou en revanche s'il est influencé par des informations parcellaires non vérifiées provenant de médias étrangers ou alimentées par la rumeur. Un certain nombre de risques réels ne sont pas perçus en raison des asymétries d'information qui caractérisent les marchés des PVD. La faible culture «consomériste» ne permet pas de vérifier les informations et rumeurs qui proviennent d'ici et là. D'autres risques réels peuvent être perçus soit parce que le niveau de conscience du consommateur est élevé (cas des étrangers résidant au Maroc ou des Marocains dotés d'un capital culturel important) ou encore parce que le consommateur a une expérience directe des risques (cas des intoxications alimentaires). Dans les deux cas de figure le consommateur est confronté à un risque qu'il ne parvient pas à identifier. Il va chercher alors à se rassurer au moyen de signes de qualité censés lui apporter la confiance et la sécurité qu'il recherche du fait qu'ils obéissent à des procédures de certification rigoureuses et réputées (Caswell et Modjuszka, 1996). Les systèmes de qualification des produits alimentaires seraient donc recherchés, préférés souvent à la marque commerciale, car ils apporteraient l'information crédible et réduiraient les asymétries d'information entre producteurs et consommateurs.

L'objet de cette partie est de jeter la lumière sur une question socio-économique parmi les moins traitées dans les analyses des marchés des PVD : la qualité des produits vue par le consommateur.

Dans la théorie économique standard on suppose que le consommateur raisonne ses choix notamment en terme de qualité mais on ne s'est jamais préoccupé de sa perception réelle de la qualité, celle qui détermine son choix et non celle qui est décidée par les producteurs et les industriels. Les orientations de la Banque mondiale ou d'autres institutions mettent l'accent principalement sur les mesures destinées à améliorer la qualité à l'exportation. Il y a peu de préoccupations exprimées sur la qualité des produits consommés localement dans les PVD.

C'est toute la question de la perception de la qualité par le consommateur, des risques sanitaires mais également du système de contrôle national, des nouvelles technologies utilisées par les IAA, qui est posée.

Les objectifs sont donc :

- De mettre en évidence les enjeux de la qualité sanitaire dans les PVD à travers l'analyse d'une part, de la qualité sur les marchés extérieurs et intérieurs et d'autre part, une présentation de l'actuelle organisation institutionnelle de la qualité au Maroc.
- De déterminer la perception par le consommateur marocain de la qualité des produits alimentaires, des critères de jugement les plus importants, des risques sanitaires inhérents à certains produits. L'objet étant d'évaluer son degré de conscience de la qualité réelle des produits alimentaires au Maroc.
- D'évaluer la perception des touristes de la qualité des produits alimentaires marocains et analyser leurs comportements d'achat.
- De comparer les critères d'appréciation de la qualité : du consommateur marocain et de l'expert, du consommateur marocain et du touriste, du consommateur marocain et du consommateur français (enquête CREDOC, 1999).
- De comparer la perception des risques toxicologiques des Marocains avec les données réelles des intoxications alimentaires.
- D'évaluer le degré d'importance du facteur risques toxicologiques dans l'explication de la demande de signes de qualité sur certains produits.

7.1 - Les enjeux de la qualité et des risques dans les PVD

La définition de la qualité sanitaire s'impose à tout le monde. Ce qui est dangereux pour le citoyen européen l'est pour n'importe quel citoyen dans le monde. C'est différent des autres dimensions de la qualité comme la qualité organoleptique qui relève plus de références culturelles ou de l'apprentissage que de critères objectifs.

Pour définir la notion de risque sanitaire, nous nous baserons sur la définition apportée par le règlement du parlement européen instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Une denrée alimentaire est dite dangereuse si elle est considérée comme :

- a) préjudiciable à la santé;
- b) impropre à la consommation humaine.

Pour déterminer si une denrée alimentaire est dangereuse, il est tenu compte :

- a) des conditions d'utilisation normales de la denrée alimentaire par le consommateur à chaque étape de la production, du traitement et de la distribution;
- b) de l'information fournie au consommateur, y compris des informations figurant sur l'étiquette, ou d'autres informations généralement à la disposition du consommateur, concernant la prévention d'effets préjudiciables à la santé propres à une denrée alimentaire particulière ou à une catégorie particulière de denrées alimentaires.

Pour déterminer si une denrée alimentaire est préjudiciable à la santé, il est tenu compte:

- a) de l'effet probable immédiat et/ou à court terme et/ou à long terme de cette denrée alimentaire sur la santé non seulement d'une personne qui la consomme, mais aussi sur sa descendance;
- b) des effets toxiques cumulatifs probables;
- c) des sensibilités sanitaires particulières d'une catégorie spécifique de consommateurs lorsque la denrée alimentaire lui est destinée.

Article 14 : Prescriptions relatives à la sécurité des denrées alimentaires, Règlement (CE) No 178/2002 du Parlement européen et du conseil du 28 janvier 2002.

Les enjeux de la qualité se situent à deux niveaux : L'un est international dans la mesure où certaines productions des pays en voie de développement sont exportées vers les marchés exigeants des pays riches ; le risque est de voir son produit refoulé s'il ne répond pas aux normes sanitaires exigées. L'autre est national, du fait que certains produits alimentaires à risques refusés à l'exportation sont écoulés sur les marchés intérieurs. L'absence d'un contrôle qualité efficace et le très faible degré de conscience du consommateur, le permettent.

7.1.1 - La qualité sanitaire à l'exportation

Une manière d'apprécier la qualité sanitaire des produits marocains sur les marchés d'exportation est d'analyser les cas signalés par le RASFF (rapid alert signal for food and feed) Européen.

Le système d'alerte rapide mis en place par la commission européenne informe les autorités compétentes de l'un des Etats membres, de l'existence d'un produit alimentaire à risque sérieux pour la santé du consommateur. Ce système distingue la notification d'alerte et la notification d'information. La première signifie que le produit incriminé par une contamination est déjà sur le marché d'un des Etats membres et qu'il a été retiré ou sur le point de l'être. La seconde est qu'un produit

incriminé a été identifié avant son entrée sur le marché européen et que toutes les mesures ont été prises pour qu'il soit refoulé. Le tableau suivant recense, sur ces quatre dernières années, les différents types de produits contaminés et identifiés par le système d'alerte rapide mis en place par la commission européenne pour la santé. Ce sont les produits provenant d'Asie qui posent le plus de problèmes, suivis par l'Europe, l'Amérique Latine, l'Afrique, l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et enfin l'Océanie (graphe 1).

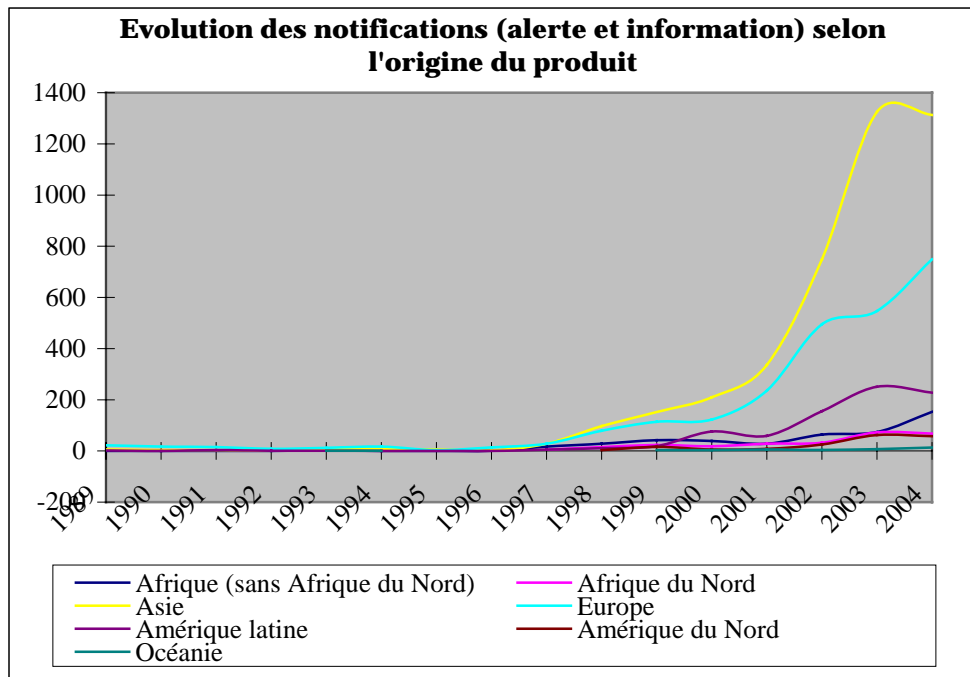
Tableau 7.1 - Types de contaminations et de produits incriminés (toutes origines) identifiés par le système d'alerte rapide (RASFF) de la commission européenne pour la santé (années 2002 à 2005)

Types d'intoxications	Produits incriminés
Aflatoxine et Mycotoxine ¹	les noix, les produits de noix et les snacks, les fruit et les légumes, les produits de céréales et boulangerie
Contamination microbiologique	la viande de volaille et les produits de viande de volaille, les crustacés et les produits de la mer, la pêche et les produits de la pêche (autres que les crustacés et les mollusques), le lait et les produits du lait
Résidus de produits thérapeutiques vétérinaires	les crustacés et les produits de la mer, la pêche et les produits de la pêche (autres que les crustacés et les mollusques), le miel de confiserie et la gelée royale, les œufs et les produits des oeufs, les produits du lait et le lait, l'alimentation animale, les produits de la viande et la viande (autres que la volaille)
Métaux lourds	la pêche et les produits de la pêche (autres que les crustacés et les mollusques), les crustacés et les produits de la mer
Contamination chimique (autres)	les matières grasses et les pétroles, les herbes et les épices, les fruits et légumes, la pêche et les produits de la pêche (autres que les crustacés et les mollusques), les soupes, les bouillons et les sauces, les produits de céréales et boulangerie.

Source : Annual Report on the Functioning of the RASFF, 2002, 2003, 2004, Rapid Alert System for Food and feed (RASFF), European Commission Health & Consumer Protection Directorate-General.

¹ L'aflatoxine désigne un groupe de toxines produites par deux moisissures appelées *Aspergillus flavus* et *Aspergillus parasiticus*. Elles se développent naturellement et existent dans plusieurs produits utilisés pour la consommation humaine et animale. Selon leur degré de présence dans le produit incriminé, ces toxines peuvent être préjudiciables à la santé en étant responsables du développement de certaines tumeurs cancéreuses.

Graphique 7.1



Source : A partir des données de l'Annual Report on the Functioning of the RASFF, 2004, Rapid Alert System for Food and feed.

Lorsqu'on examine la fréquence de mise en cause, le Maroc n'apparaît qu'une fois en 2005 («weekly reports» déjà disponibles) et 2003 et pas du tout en 2004. Les contaminations sont uniquement d'ordre microbiologique (cas des mollusques bivalves vivants). Rien de comparable avec certains pays d'Asie et d'Amérique latine.

On peut en conclure que les efforts accomplis depuis les années 80 et visant à mettre à niveau les filières d'exportation en matière de qualité sanitaire ont plus ou moins porté leurs fruits. Ce constat confirme certaines analyses (Hamimaz et al, 2002) sur le nombre et le type d'infractions relevées par les services marocains de la répression des fraudes dans différents types de filières agro-alimentaires. Les filières libéralisées (pêche, pâtes) soumises à une forte compétitivité interne et externe ont vu leurs taux d'infraction et de transmission au parquet baisser par rapport à des secteurs qui restent encore relativement protégés et à vocation nationale (lait, farines...). Bien évidemment il faut nuancer ces conclusions car des

insuffisances demeurent² mais globalement un ajustement important a été accompli.

7.1.2 - La qualité sur le marché national marocain

Qu'en est-il du marché national ? Peut-on penser que la qualité à l'exportation se retrouve sur le marché domestique ? Ce n'est pas sûr, tant l'absence d'un signal qualité fort de la part du consommateur et l'inefficacité des structures de contrôle de qualité n'incitent pas à une qualité équivalente à ce qu'on constate à l'entrée du marché européen ou américain.

La dérégulation progressive du marché a eu des effets contrastés sur la non-qualité. Les fraudes au niveau des pâtes et couscous sont moins importantes en raison de la concurrence des pâtes d'importation (bon rapport qualité/prix) et de la disponibilité de la semoule en blé dur. Les industries de conserves végétales et d'origine marine confrontées à des problèmes d'hygiène ont fait des efforts importants en raison des exigences qualité des marchés d'exportation. Au niveau des meuneries, certains types de fraudes ont fortement diminué mais d'autres formes d'infraction (humidité, extraction au delà des seuils autorisés) se sont maintenues voire amplifiées. Au niveau de la transformation du lait, le mouillage est fréquent. Une analyse des pratiques de collecte de lait peut apporter un éclairage. En période de basse lactation, la quantité prime sur la qualité et les entreprises n'ont plus les mêmes exigences. L'objectif est de satisfaire la demande (surtout que la basse lactation correspond depuis plusieurs années à une période de demande très forte liée au Ramadan).

On peut imaginer que dans un marché complètement ouvert, un certain nombre de contraintes à la qualité seront levées (c'est le cas pour les produits laitiers notamment) mais la non-qualité est une stratégie à forte rente dans un marché dominé par des segments à faible pouvoir d'achat et où les structures institutionnelles d'appui, d'éducation, de contrôle, de justice sont inopérantes. Par ailleurs, les conditions minimales d'une «culture consumériste», qui est nécessaire pour une prise de conscience des enjeux de la qualité, sont encore loin d'être réunies.

Les pâtes et couscous, secteur exposé à la concurrence étrangère depuis la fin des années 90, ont connu une évolution sensible de la qualité visible à travers la baisse des infractions relevées par les services de la répression des fraudes. En l'espace de 10 ans, seules les entreprises dynamiques et soucieuses de maintenir la qualité ont résisté à la concurrence induite par la libéralisation des marchés.

² Commission Européenne, Direction générale santé et protection du consommateur (2001), Rapport final concernant une mission au Maroc (28 mai au 9 juin 2001) visant à évaluer les services officiels compétents pour le contrôle des conditions de production et d'exportation des produits de la pêche et des mollusques bivalves vivants.

Ce scénario peut-il être extrapolé à des secteurs encore relativement protégés (minoteries, entreprises laitières, etc.), qui évoluent sur des marchés oligopolistiques, et sur lesquels, la demande est fortement élastique par rapport au prix et inélastique par rapport à la qualité ? Une prémisse de réponse peut être suggérée en observant le «rush» des consommateurs marocains sur les laits importés à l'occasion de la période du Ramadan.

Il ne s'agit pas non plus de croire que la concurrence qui provient de l'extérieur est toujours porteuse de qualité. Il n'y a pas de raison que des concurrents (exemple aujourd'hui de la Turquie, de l'Espagne ou même de multinationales agroalimentaires) ne développent pas une offre sur le marché national, compte tenu des faiblesses des structures institutionnelles de contrôle, d'information et bien sûr du pouvoir d'achat. Les mêmes pays identifiés par le RASFF européen risquent de «déverser» leurs produits contaminés (voir tableau 1) sur les marchés marocains. Seules des institutions fiables et efficaces pourront imposer à la concurrence les garde-fous nécessaires et, *in fine*, protéger les industriels nationaux dynamiques de la concurrence déloyale qui peut provenir du «haut» (les importations ou les firmes multinationales) et du «bas» (les petites entreprises nationales qui font de la non-qualité une stratégie).

Les structures de contrôle et d'éducation du consommateur :

Au Maroc, la mission de contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires est de puissance publique. Elle est éclatée entre 9 structures relevant de 4 départements ministériels ce qui pose de redoutables problèmes de chevauchement et de coordination.

Tableau 7.2 - Structures de contrôle de la qualité au Maroc

Départements ministériels	Structures responsables	Organes de coordination
Département de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la protection des végétaux du contrôle technique et de la répression des fraudes - Direction de l'Elevage - Etablissements autonomes de contrôle et de coordination des exportations - Office national interprofessionnel de céréales et des légumineuses, - Laboratoire officiel d'analyse et de recherche 	<p>Commission Interministérielle Permanente pour le Contrôle Alimentaire et la Répression des Fraudes dans la vente des marchandises (créée par la loi de 1968)</p> <p>Le Comité National du Codex Alimentarius (créé en 1998)</p> <p>La Cellule Nationale de Veille Sanitaire (créée par circulaire conjointe en septembre 2000 suite aux intoxications à la mortadelle)</p>
Département de la Santé	Direction de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies	Conseil Supérieur Interministériel de la Qualité et de la Productivité (créé par décret en 1970)
Département de l'Intérieur	Mouhtassibs, DCAE et DGCL	
Département du Commerce et de l'Industrie	SNIMA	

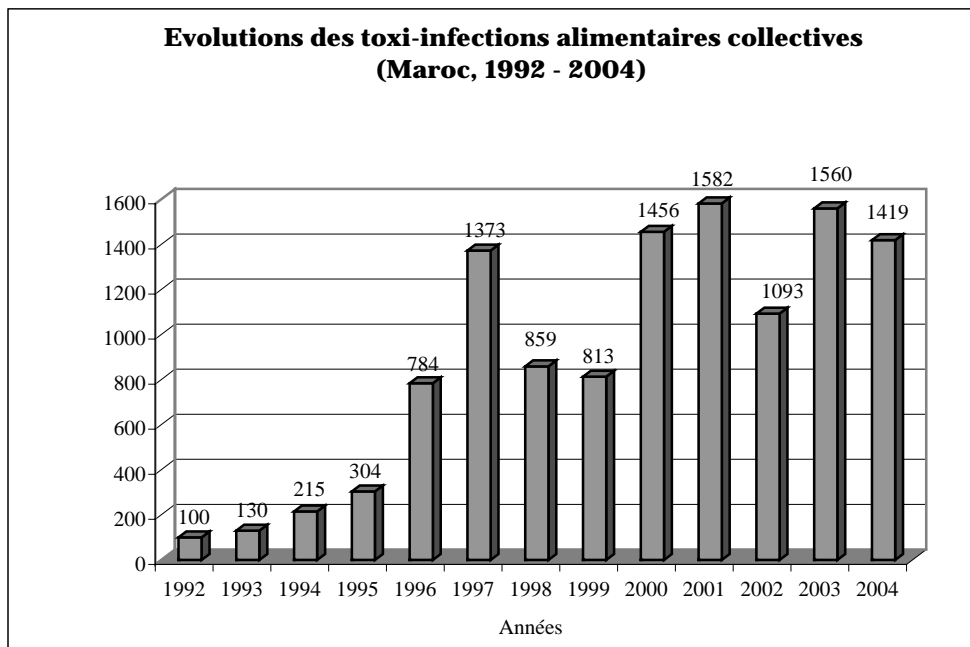
Cette multiplicité des services est un facteur important de l'inefficacité du système de contrôle. Les réductions budgétaires consécutives aux programmes d'ajustements structurels dans les années 80 ont abouti à une baisse substantielle de moyens (exemple la suppression des voitures de services pour des contrôleurs qui doivent se rendre en permanence sur le terrain...).

Les entretiens menés auprès de certains responsables institutionnels de la qualité, confirment la baisse de l'activité de contrôle ces dernières années, visible à travers un faible nombre de procès verbaux effectivement dressés (répression des fraudes) alors que l'activité économique au contraire (production, transformation agro-alimentaire et agro-tertiaire) est en augmentation en raison de l'urbanisation, de la croissance démographique et de l'ouverture du marché national.

L'augmentation des intoxications alimentaires (graphique 2) peut-être aussi imputée à cette baisse de l'activité de contrôle...

La prise de conscience aiguë aussi bien chez certains responsables nationaux qu'au niveau d'institutions internationales (FAO)³ de la nécessité de réunifier ces services au sein d'une Agence de Contrôle de la Qualité et de la Sécurité des Aliments indépendante comme l'est la FDA aux USA n'a pas réussi tant «l'esprit de chapelle» et les conflits inter services sont vivaces...

Graphique 7.2



Source : Ministère de la santé, Direction de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies.

Les associations de consommateurs qui devraient palier l'insuffisance chronique des structures étatiques en informant le consommateur sur les risques réels des produits alimentaires sont quasi inopérantes. Il existe bien, dans presque chaque grande ville, une organisation de consommateurs mais son activité n'est pas visible. La faiblesse des moyens (humains et matériels), ne leur permet pas de jouer leur rôle vital d'information et de sensibilisation. Quel est, dans ces conditions, le degré de prise de conscience par le consommateur marocain des problèmes sanitaires posés par les aliments ?

³ Atelier FAO/OMS sur les systèmes efficaces de contrôle alimentaire, Rome, le 24 janvier 2005.

7.2 – Le consommateur face aux risques alimentaires au Maroc

7.2.1 - Méthodologie pour évaluer la perception du consommateur

Afin d'évaluer la perception du consommateur, deux enquêtes en face à face (méthode des quotas) ont été menées à un an d'intervalle (2004 et 2005) avec deux objectifs différents mais complémentaires. Le premier visait à connaître la perception des risques sanitaires des produits alimentaires par le consommateur marocain et le touriste de passage. C'est l'enquête de 2004 réalisée auprès de 200 habitants de Rabat et de 100 touristes à Marrakech. Le second objectif consistait à déterminer les facteurs explicatifs d'une demande potentielle de signes de qualité par le consommateur marocain et le résident étranger. C'est l'enquête de 2005, administrée à Rabat auprès de 200 clients marocains de la grande distribution et 40 résidents étrangers. Dans le premier cas, les produits à risque retenus, l'ont été sur la base d'études réalisées par des experts et spécialistes des questions alimentaires. Dans le second cas, un croisement comparatif a été opéré entre les produits pressentis par le consommateur pour l'apposition d'un signe de qualité et les données du ministère de la santé sur les produits responsables des toxico-infections alimentaires collectives (TIAC). La ville de Rabat a été choisie parce que le niveau d'instruction et la conscience des risques alimentaires sont relativement plus élevés que dans les autres villes du pays. Tout résultat devrait donc être ailleurs, révisé à la baisse.

S'agissant des viandes bovines, volailles, bananes et miel, il a été tenu compte des avis d'experts travaillant sur ces questions à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (Rabat). Les autres produits retenus l'ont été sur la base des discussions avec des responsables à la Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes (Ministère de l'Agriculture) et l'analyse des données provenant des procès verbaux dressés et des dossiers transmis au Parquet.

Le tableau suivant identifie les produits retenus sur la base des types de contaminations les plus probables.

**Tableau 7.3 - Risques réels des produits alimentaires retenus
(avis des experts)**

Produits retenus	Type de contamination possible	Perception des experts
Poulet industriel	Microbiologique et Chimique	Risques importants de résidus de produits vétérinaires comme les Nitrofuranes (furaltadone et furazolidone) ⁴ et les Fluoroquinolones ⁵ . Problèmes bactériologiques de salmonellose
Viande bovine	Microbiologique	Conditions d'hygiène. Système de transport et d'acheminement défectueux. Qualité bactériologique avec des risques majeurs en matière de gastro-entérites ⁶ Inquiétudes non encore confirmées par rapport aux bovins importés avant la crise de l'ESB. Risque de transmission de la tuberculose
Poissons	Microbiologique	Fraîcheur non assurée soit par rupture de la chaîne de froid, mauvaise manipulation ou de fraude au niveau des marchés.
Lait	Fraude sans effets sanitaires connus	Fraude en période de basse lactation par mouillage ou reconstitution. En 1999, 68,5% des prélèvements effectués par les services des fraudes étaient non conformes (en 1991, ils étaient de 26 %)
Pommes	Chimique	Traitement avec des antioxydants («diphénylamine» dont la suppression n'est pas prouvée) pour éviter le brunissement dans les frigos mais également résidus de traitement phyto sanitaires dans les champs de culture et au niveau du stockage. Problèmes de résidus
Conserves de poissons	Microbiologique	Problèmes de qualité autrefois (Histamine, etc.) Qualité en amélioration en raison des exigences à l'export
Miel	Chimique	Produit soumis à une fraude intense (rajout de sucre) + problèmes plus récents de résidus de traitements phytosanitaires et de produits anti-parasitaires et d'antibiotiques utilisés pour traiter certaines maladies des abeilles (cas des ruchers modernes)
Bananes	Effets indirects sur la santé par la détérioration de la couche d'ozone	Problème du traitement contre les nématodes dans le sol : bromure de méthyle qui a des effets importants sur la détérioration de la couche d'ozone et en voie d'interdiction totale par le protocole de Montréal (définitivement supprimé en Europe à partir du 1 ^{er} janvier 2005)

Source : Nos entretiens avec les experts et analyses de documents scientifiques.

⁴ Cf. résultats du programme de recherche initié par le Professeur A. El Hraiki et le Ministère de l'Agriculture (Laboratoire National de Contrôle des Médicaments Vétérinaires) sur les résidus des Nitrofuranes dans les produits de volailles, 1997-2000.

Sur les effets des Nitrofuranes sur la santé humaine : Lettre d'information n° 78 – Directive de l'office fédéral suisse de la santé publique : Nouvelles concentrations maximales pour les résidus de nitrofuranes dans les denrées alimentaires d'origine animale, Berne, le 9 août 2002.

⁵ A. El Hraiki (2005).

⁶ Cohen N, Enaji H, Karaouane B, Karib H (2003).

7.2.2 - Perception globale de la qualité alimentaire

a) Perception de l'évolution de la qualité :

Des huit produits retenus sur la base des avis des experts, cinq d'entre eux ont vu leur qualité évoluer positivement (volaille 60 %, pommes 57 %, miel 58 %, bananes 62 % et lait 40 %) tandis que la qualité des trois autres s'est maintenue : poissons, viande bovine et conserves de poissons. S'agissant du lait, les consommateurs sont partagés sur l'évolution de sa qualité, la même proportion de gens considérant que cette qualité s'est dégradée ou améliorée.

Tableau 7.4 - Consommateur marocain : Perception de l'évolution de la qualité

Produit	Perception de l'évolution de sa qualité
Volaille	S'est améliorée (60 %)
Pommes	S'est améliorée (57 %)
Miel	S'est améliorée (58 %)
Bananes	S'est améliorée (62 %)
Poissons	Est restée la même (47 %)
Viande bovine	Est restée la même (42 %)
Conserves de poissons	Est restée la même (42 %)
Lait	S'est améliorée (40 %)
	S'est dégradée (37 %)

Source : Données de l'enquête menée par Mounir I (Rabat et Marrakech, 2004).

S'agissant des touristes, après avoir visité le Maroc, ils déclarent apprécier davantage les produits marocains. Ils étaient 53 % à apprécier les produits marocains avant leur visite ; ils sont 80 % après leur visite. La part de ceux qui estiment que la qualité est moyenne, a baissé de 45 % à 18 %. Il y a lieu donc de relever une évolution positive de la perception de la qualité des produits alimentaires par les touristes avant et après leur visite au Maroc. Cette perception positive est surtout liée à la qualité **organoleptique (goût)** avancée souvent par le touriste comme le critère principal d'évaluation.

b) Les critères utilisés pour apprécier la qualité : goût, fraîcheur et composition du produit :

C'est principalement au moyen de trois critères que les habitants de Rabat jugent la qualité d'un produit alimentaire : **le goût** vient en tête (27 % de la population); ce critère acquiert encore plus d'importance chez les hommes. **La fraîcheur et l'apparence** sont les seconds critères retenus. **La composition du produit**, enfin, influe sur le jugement de 25 % des consommateurs; cet élément est plus souvent cité par les diplômés. Les critères pour juger la qualité des produits étudiés

diffèrent d'un produit à l'autre et dépendent de la catégorie socioprofessionnelle et l'âge. Les femmes paraissent relativement plus sensibles à la fraîcheur des produits. Plus le niveau d'études est élevé, plus on accorde de l'importance à des critères informatifs sur la fabrication du produit comme la composition et le marquage du contrôle sanitaire. La fraîcheur, l'apparence et le goût caractérisent plutôt les citoyens qui ont un niveau socioculturel inférieur.

Comparée à l'étude faite par le CREDOC⁷, ce travail montre que les Marocains jugent la qualité des produits alimentaires selon les mêmes critères que les français, la seule différence réside dans leur hiérarchie puisque c'est **la fraîcheur** qui vient en premier lieu pour les français avant **le goût** et **la composition** du produit.

Les Français, étant d'un niveau socioculturel élevé, vivant dans un pays consumériste dont le secteur agroalimentaire est développé, jugent donc la qualité de leurs produits alimentaires au moyen des mêmes critères que les Marocains.

Lorsque le consommateur recherche un produit de qualité, c'est avant tout à **la marque, à la date de péremption et aux informations sur la composition** qu'il fait le plus confiance.

La **marque est le premier critère de choix du produit de qualité** pour les individus à la recherche de «sécurité» alimentaire.

Les touristes, eux, donnent la préférence à **la fraîcheur et l'apparence** (20 %), 17 % d'entre eux choisissent le critère **produit local** et 16 % le **goût**. Les touristes apprécient l'aspect organoleptique tout en se méfiant des aspects sanitaires. Ils annoncent cependant leur préférence pour les produits nationaux et manifestent un intérêt spécifique pour les fruits et légumes.

Les touristes cherchant l'aventure, la tradition, le goût et la découverte de la culture locale, privilégient le marché traditionnel, les vendeurs de la célèbre place de « jama lafna » et les restaurants de moyenne catégorie. En revanche pour ceux qui recherchent le confort, la confiance et la qualité des produits, ils se dirigent plutôt vers les grandes surfaces et les restaurants de haut de gamme.

Le critère du goût n'est cependant pas apprécié de la même manière. Les touristes, contrairement aux Marocains qui n'ont pas d'informations objectives sur la qualité réelle des produits, apprécient le goût à travers une grille de perception bâtie sur un solide niveau d'instruction, d'information et finalement de «conscience consumériste». Si on pense à l'utilisation exagérée d'arômes artificiels par les IAA⁸,

⁷ CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie), « Les opinions des français sur la qualité et sur les risques sanitaires des produits alimentaires », avril 1998.

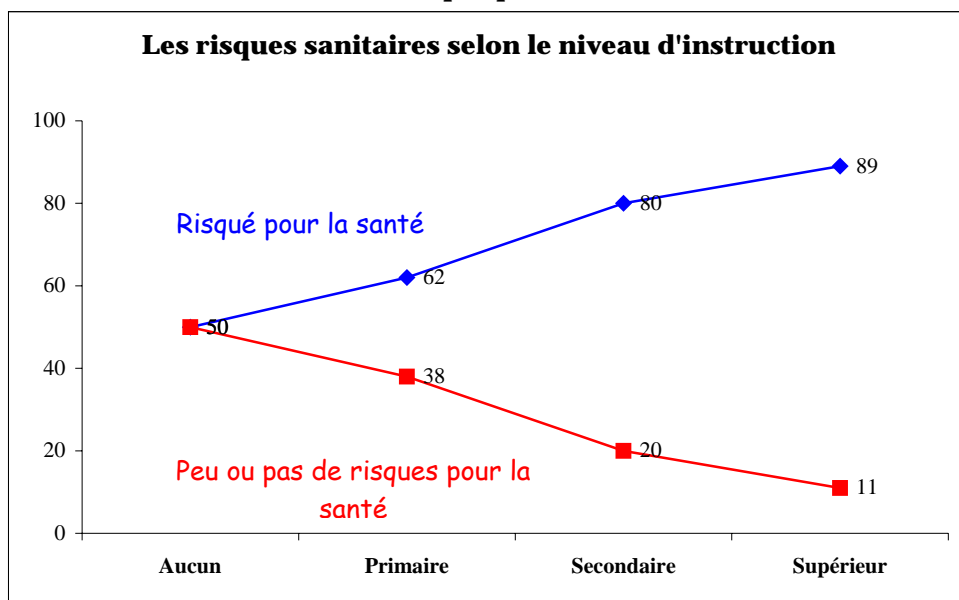
⁸ Ait El Mekki A, Ghersi G, Hamimaz R, Rastoin J-L (2002), ONA, Prospective agro-alimentaire 2010.

ce ne serait pas du «goût» d'un touriste averti sur les nuisances des arômes et recherchant des saveurs authentiques et naturelles.

7.2.3 - La perception des risques alimentaires

Une majorité des habitants de Rabat pensent que les produits alimentaires présentent aujourd'hui des risques pour la santé : 80 % le croient, 48 % allant même jusqu'à juger ceux-ci «importants». Ce phénomène touche toutes les catégories de la population. Ce sont surtout les consommateurs d'un niveau d'instruction supérieur qui ressentent plus ces risques puisqu'ils sont davantage informés que le reste de la population.

Graphique 7.3



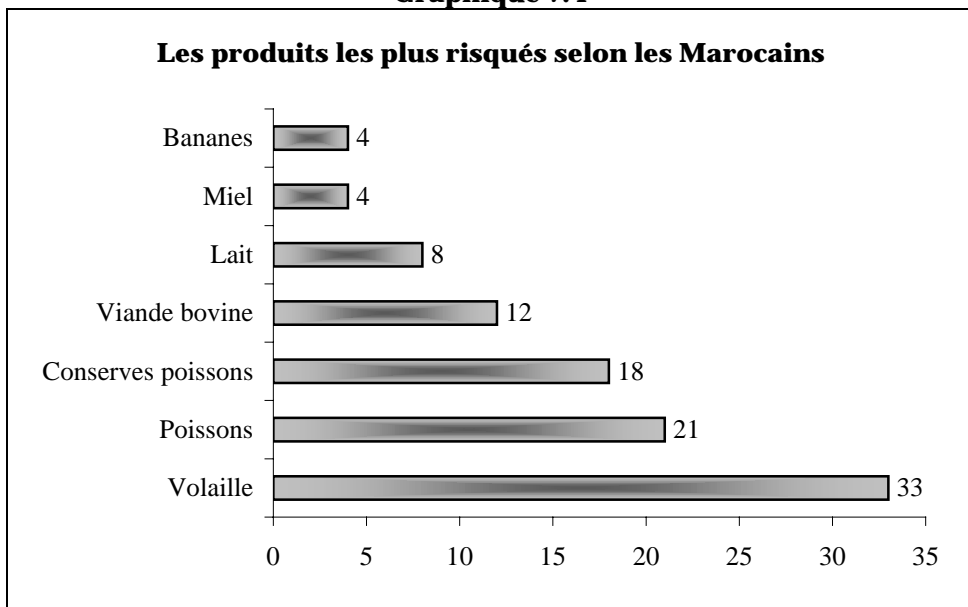
Source : Données de l'enquête menée par Mounir I (Rabat et Marrakech, 2004).

a) Une perception plus faible des risques par les touristes :

Le touriste est moins inquiet que le consommateur marocain. Un touriste sur deux pense que les produits alimentaires présents sur le marché national ne présentent pas de risque pour la santé. Mais on notera que 33 % des touristes ont déjà eu des problèmes sanitaires avec les produits marocains ; ce qui pose la question de l'influence de cette proportion sur le taux de non retour et de satisfaction des touristes.

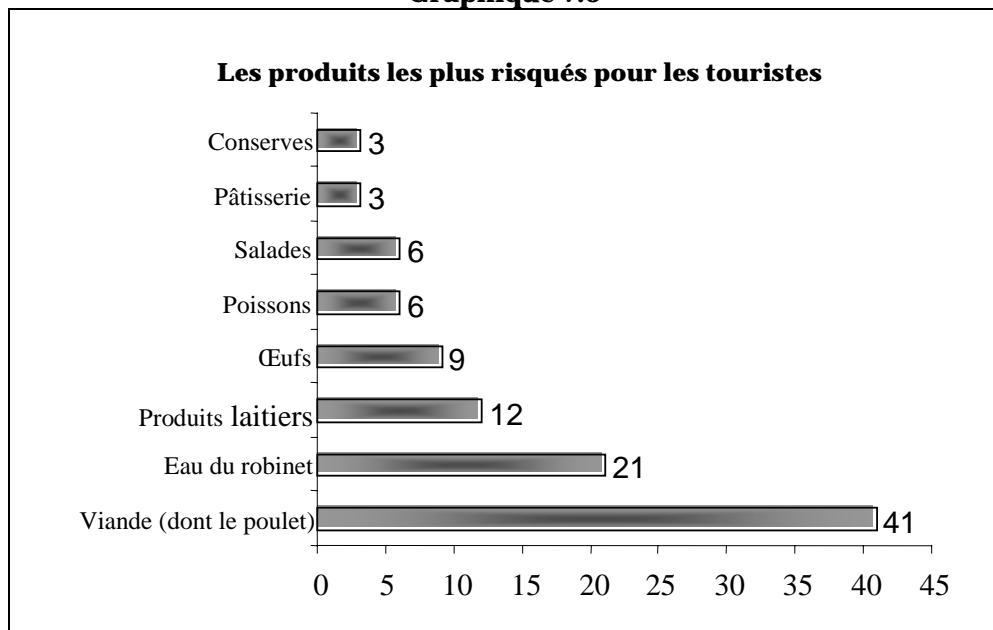
b) Perception comparée des risques alimentaires (enquête de 2004) :

Les enquêtes menées en 2004 à Rabat et Marrakech ont montré que ce sont les viandes et surtout la volaille qui inquiètent les consommateurs de la ville de Rabat. Une opinion parfaitement partagée non seulement par 41 % des touristes mais également avec les experts interrogés qui reconnaissent le risque élevé que représente la volaille de type industriel pour la santé du consommateur en raison des résidus de médicaments vétérinaires, mais également les poissons «s'ils sont mal manipulés». Cette apparente similitude peut être trompeuse car les facteurs réels de risque ne sont pas tous perçus. Ce sont les informations captées à travers les médias (dioxine...) qui contribuent souvent à expliquer cette appréhension.

Graphique 7.4

Source : Données de l'enquête menée par Mounir I (Rabat et Marrakech, 2004).

Graphique 7.5



Source : Données de l'enquête menée par Mounir I (Rabat et Marrakech, 2004).

L'eau de robinet est citée par le touriste en tant que risque majeur, ce qui n'est pas le cas du consommateur marocain. Il faut voir là l'influence importante des sources d'information. Souvent, les recommandations «alimentaires» faites aux touristes dans les guides de voyage et autres documents est d'éviter l'eau de robinet et de lui préférer l'eau minérale⁹.

Les avis des experts (tableau 5) convergent excepté sur les bananes et le miel où l'information reste encore peu partagée. Le problème des résidus de produits phytosanitaires n'est pas encore connu par le grand public. Très peu de consommateurs marocains et de touristes peuvent expliquer les conséquences des traitements des nématodes (bananiers et d'autres cultures horticoles) sur la couche d'ozone et donc indirectement sur la santé humaine. De même la qualité du miel n'inquiète pas outre mesure. Le type de fraude auquel il est soumis (ajout de sucre) n'a pas de conséquences sur la santé. Très peu de consommateurs connaissent le problème des résidus des traitements phytosanitaires des arbres¹⁰ sur lesquels vient butiner l'abeille ou encore les résidus de produits anti-parasitaires et

⁹ Voir les sites Internet de deux sources aussi différentes que le ministère français des affaires étrangères (conseils à ses ressortissants) et le guide du routard.

¹⁰ D. Belpomme, Les produits phytosanitaires et la santé humaine, revue l'Abeille de France.

d'antibiotiques utilisés pour traiter certaines maladies des rucher¹¹. Les conserves de poissons sont mal jugées par le consommateur marocain alors que c'est un des produits les mieux soumis au contrôle qualité en raison des exigences à l'exportation et des efforts importants de mise à niveau réalisés par les conserveries marocaines.

Tableau 7.5 - Perception du consommateur comparée à l'avis des experts

Produits	Ce que pensent les consommateurs	Critère d'appréciation /consommateur	Ce qui existe dans la réalité	Appréciation selon les experts	Degré de conscience des problèmes de qualité
Volaille	Mauvaise qualité	Fraîcheur, apparence, origine	Qualité à risque	Résidus d'antibiotiques	Très faible sur les résidus, moyenne sur l'hygiène
Poissons	Moyenne qualité	Fraîcheur, apparence, stockage à froid	Bonne qualité (si bien manipulé)	Mauvaise manipulation, fraudes	Elevé
Viande bovine	Moyenne qualité	Fraîcheur, marquage contrôle sanitaire	Très moyenne qualité	Risques bactériologiques liés à l'hygiène	Très faible
Lait	Moyenne qualité	Goût, fraîcheur	Moyenne qualité	Fraudes	Nul
Pommes	Bonne qualité	Fraîcheur, goût	Moyenne à Bonne qualité	Problèmes de résidus	Faible
Conserves de poissons	Mauvaise qualité	Date de péremption, composition	Bonne qualité	Exigences à l'export	Nul
Miel	Moyenne qualité	Goût, origine	Moyenne qualité	Fraudes intenses résidus	Faible
Bananes	Bonne qualité	Goût, apparence	Moyenne à bonne qualité	Problèmes de traitement contre les nématodes	Très faible

Le sentiment qu'ont les Marocains de l'évolution de la qualité des produits alimentaires étudiés ces dix dernières années, est très partagé sur certains produits : ainsi une grande proportion estime que la qualité de la volaille, des pommes, du miel et des bananes s'est un peu améliorée tandis que celle des poissons, de la viande bovine et des conserves de poissons est restée la même. Le produit dont l'évolution de la qualité est la plus controversée étant le lait.

¹¹ Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments saisie le 30 avril 2002 par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et de la Direction Générale de l'Alimentation sur le risque éventuel lié à la présence de résidus de tétracyclines et de streptomycine dans le miel.

S'agissant des viandes, les sources précitées sont unanimes sur l'évolution positive de la qualité des viandes, ceci malgré les problèmes que rencontre ce produit. L'évolution de la qualité selon ces mêmes sources touche aussi les conserves de poissons et le lait. Le miel restant le seul produit dont la qualité s'est dégradée en raison des fraudes dont il fait l'objet.

Quant aux touristes, ils considéraient, avant leur séjour au Maroc, les produits alimentaires marocains de qualité moyenne. Ces opinions dépendent des sources d'information (agences de voyages, guides touristiques...). Mais cette perception évolue après la visite du pays puisque plus d'un touriste sur deux juge les produits nationaux de bonne qualité. On notera tout de même qu'une bonne qualité pour une grande proportion des touristes est synonyme de bon goût.

Une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de 200 consommateurs marocains et quarante résidents étrangers à Rabat en 2005 aboutit à des résultats assez similaires. Les conclusions auxquelles cette étude est parvenue ont été mises en parallèle avec les données sur les intoxications alimentaires communiquées par le ministère de la santé.

d) Intoxications alimentaires répertoriées et perception du consommateur (enquête 2005) :

Les Marocains ont une perception fidèle aux données sur les intoxications s'agissant des produits alimentaires à risque. 26% des enquêtés ont cité les produits laitiers et les conserves de poissons. Le poulet, les viandes rouges ont été cités respectivement par 23% et 16% des répondants. Toutefois les consommateurs de Rabat se méfient beaucoup plus des fruits et légumes (13%), ce qui n'est pas le cas des consommateurs étrangers. Certains produits incriminés n'ont pas été cités par les consommateurs marocains.

Pour les résidents étrangers ce sont les viandes rouges (22%), le poulet (19%), les produits laitiers (14%), les poissons (16%) et les œufs (12%) qui constituent les principaux produits à risque. Ces résultats concordent avec les données de la Direction de l'Epidémiologie et de la Lutte contre les Maladies s'agissant des produits responsables des intoxications au cours de l'année 2003 et l'année 2004. Notons cependant, que certains produits identifiés dans les intoxications (ministère de la santé) n'ont pas été cités par les consommateurs étrangers. Il s'agit du couscous, de l'eau de boisson et des escargots. En revanche les produits tels que les conserves de poissons (8%) et le miel (2%) suscitent la méfiance des consommateurs étrangers même s'ils ne figurent pas parmi les produits incriminés dans les intoxications.

7.2.4 - Perception négative du contrôle qualité

Interrogés directement sur la perception qu'ils ont des contrôles ou de la réglementation en matière alimentaire, les consommateurs affichent globalement une méfiance. Une majorité de la population met directement en cause la réglementation marocaine en matière alimentaire : pour 59 % de nos concitoyens, celle-ci est insuffisante. Néanmoins, on notera que 30 % de la population n'a aucune idée sur cette réglementation.

S'agissant des contrôles, ils sont en grande majorité jugés insuffisants, quelque soit le stade de la chaîne alimentaire.

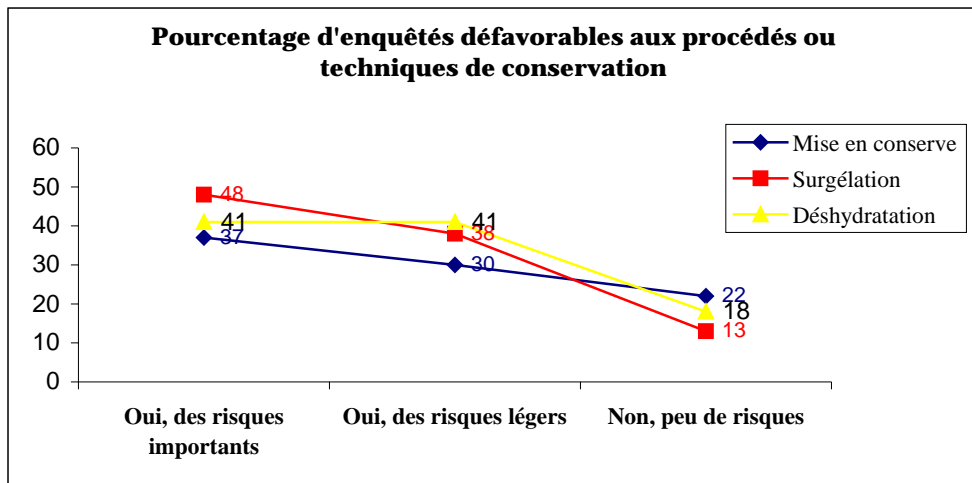
Les opinions sont sévères vis-à-vis des contrôles portant sur la fabrication des produits alimentaires et sur les lieux de vente : ainsi 77 % de la population estiment que les contrôles effectués sur les lieux de vente sont insuffisants, ce taux étant de 69 % pour les contrôles sur la fabrication. Pour les contrôles sur les produits importés, 42 % des Marocains interrogés déclarent ne pas avoir d'idée sur ces contrôles, tandis que 49 % les considèrent insuffisants.

Les consommateurs marocains apparaissent donc globalement méfiants vis-à-vis des contrôles effectués. Cette image a des effets négatifs sur la perception des technologies utilisées dans les IAA. Plus on est inquiet en matière de contrôle de la qualité plus on est défavorable aux nouvelles technologies.

- 75 % de ceux qui estiment la réglementation en matière alimentaire insuffisante, jugent que les produits alimentaires présentent des risques pour la santé.
- 84 % de ceux qui jugent les contrôles sur la fabrication insuffisants estiment que les produits alimentaires présentent des risques pour la santé, dont 54 % qui croient que ces risques sont très importants.
- De même 82 % de ceux qui pensent que les contrôles sur les lieux de vente des produits alimentaires sont insuffisants jugent les produits alimentaires risqués.
- Pour les produits importés, c'est encore la grande majorité (84 % de ceux qui pensent que les contrôles sur les produits importés sont insuffisants, considèrent que ces produits présentent des risques pour la santé du consommateur).

De la même façon, les jugements sur le caractère suffisant ou insuffisant des contrôles et de la réglementation sont liés aux attitudes affichées à l'égard des nouvelles techniques.

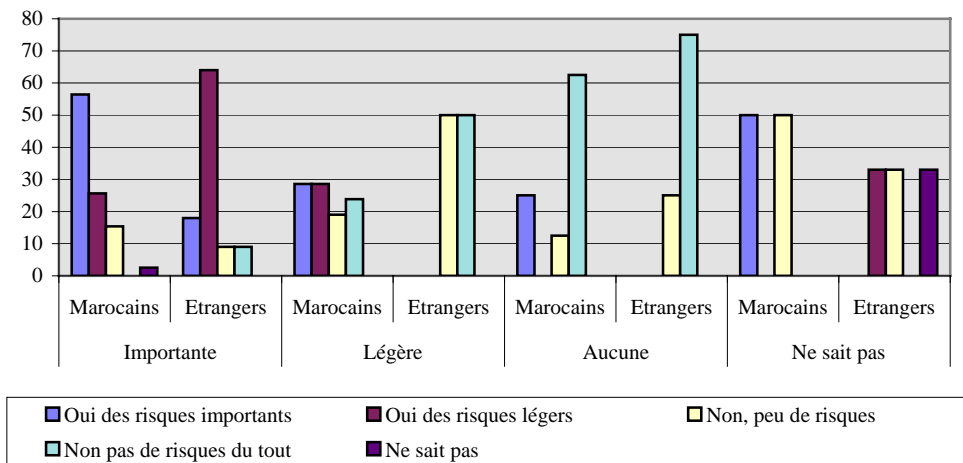
Graphique 7.6



7.3 - Risques alimentaires et signes de qualité

a) La demande de signes de qualité dépend de la perception des risques alimentaires :

Graphique 7.7 – Demande des signes de qualité compte tenu de la perception des risques alimentaires

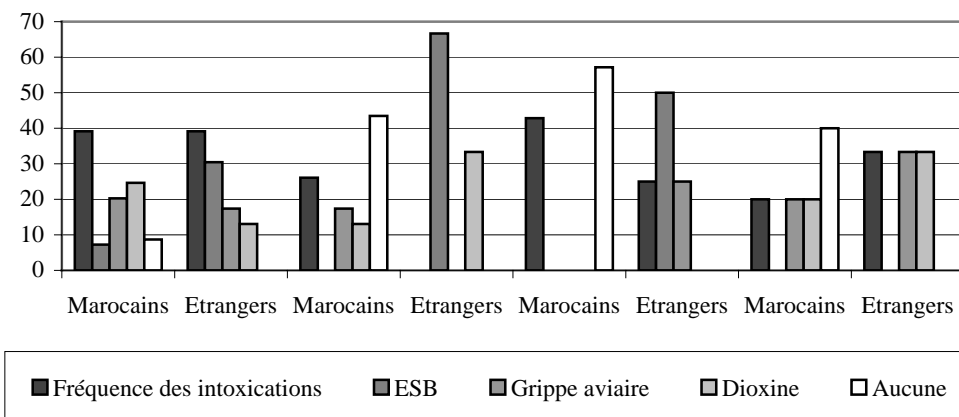


Source : enquêtes menées par El Baz F (ville de Rabat, 2005).

La perception du rôle joué par les signes de qualité dans l'amélioration de la qualité des produits alimentaires est fortement liée aux risques induits par les produits alimentaires, aussi bien pour le consommateur marocain que le résident étranger. En effet, à peu près 80 % des enquêtés marocains et étrangers qui accordent beaucoup d'importance aux signes de qualité jugent que les produits alimentaires présentent des risques importants à légers. Cependant 63% des enquêtés marocains et 75% des étrangers qui n'accordent aucune importance aux signes de qualité estiment que les produits alimentaires ne présentent pas de risques du tout.

b) La demande des signes de qualité dépend de l'influence des crises alimentaires :

Graphique 7.8 - Demande des signes de qualité et crises alimentaires



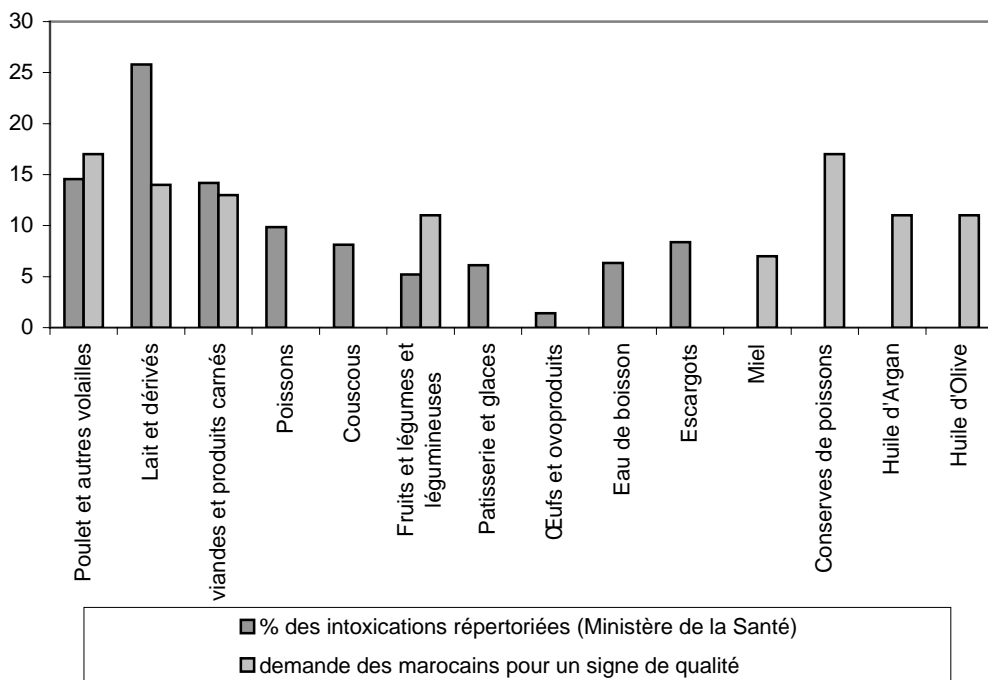
Source : Enquêtes menées par El Baz F (ville de Rabat, 2005).

La majorité des Marocains enquêtés disant accorder de l'importance à la certification des produits alimentaires ont été influencés par les récentes crises du secteur agro-alimentaire (au niveau national et international) telles que la fréquence des intoxications (39%), le poulet à la dioxine (25%), la grippe aviaire (20%). Cependant, 57% des enquêtés marocains parmi ceux qui affirment ne pas accorder d'importance aux signes de qualité, disent aussi ne pas être influencé par les crises alimentaires.

Même si les consommateurs étrangers disent être très préoccupés par les crises alimentaires, il ne semble pas que ce facteur influence pour autant leur demande pour des signes de qualité.

c) Des signes de qualité pour les produits incriminés dans les intoxications alimentaires :

Graphique 7.9 - Intoxications répertoriées et demande marocaine sur les produits nécessitant l'apposition d'un signe de qualité



Source : Enquêtes menées par El Baz F (ville de Rabat, 2005) et données sur les TIAC fournies par le Ministère de la Santé.

La demande des consommateurs marocains pour la certification de certains produits alimentaires est fortement liée à la fréquence des intoxications sur ces produits. En effet, le poulet (17%), les produits laitiers (14%), les viandes rouges (12%) constituent les principaux produits pour lesquels les consommateurs marocains demandent la certification ; ce sont des produits incriminés dans de nombreux cas d'intoxication alimentaire. Les conserves de poissons ont été citées par une part non négligeable des enquêtés (17%) sans qu'elles occasionnent pour autant un réel risque sur la santé, ce qui peut être expliqué par une perception inadéquate.

Quant aux produits qui ne sont pas incriminés dans les cas d'intoxication tels que l'huile d'olive, l'huile d'argan, la demande d'une certification pourrait avoir d'autres explications valables telles que la sauvegarde de l'authenticité de ces produits ou la

protection contre les fraudes dont ces huiles font souvent l'objet (vente en vrac, etc.).

Les consommateurs étrangers ont également demandé la certification de certains produits incriminés dans de nombreux cas d'intoxication alimentaire, tels que les produits laitiers (16%), les viandes rouges (21%), les poissons (16%) et le poulet (17%). Comme les consommateurs marocains, les enquêtés étrangers ont cité des produits qui, selon les données du ministère de la santé, n'ont pas été identifiés comme des sources majeures d'intoxication. Les raisons peuvent être liées au souci de valoriser un produit du terroir par une appellation d'origine (cas du miel, de l'huile d'Argane et de l'huile d'Olive), aux fraudes auxquelles sont soumis ces mêmes types de produits et enfin à l'influence de certains médias étrangers (cas des escargots)

7.4 - Pour conclure

Dans un environnement national marqué par l'absence de structures de prévention, de contrôle et d'information éducation du consommateur, celui-ci (et il s'agit dans le cas de Rabat d'un consommateur relativement «cultivé») perçoit les risques à travers un prisme d'informations autour de problèmes internationaux médiatisés ou de rumeurs d'intoxications. Se basant principalement sur des critères comme la fraîcheur, le goût et l'apparence pour apprécier la qualité des aliments, ce consommateur ne perçoit pas toujours les risques réels. Même si les opinions sur les produits à risque rejoignent parfois les avis des experts, les raisons avancées ne sont pas similaires. C'est le cas par exemple du poulet industriel autour duquel se construisent des croyances nourries par les problèmes de dioxine et de grippe aviaire entendus dans les chaînes satellitaires. Les experts quant à eux insistent davantage sur les résidus des produits vétérinaires.

D'autres produits sont perçus à risque alors qu'ils ne le sont pas. C'est le cas des conserves de poissons dont la qualité sanitaire s'est améliorée en raison des exigences à l'exportation. Dans ce cas le consommateur marocain construit son jugement sur la base de croyances et de rumeurs non vérifiées.

La perte de confiance du consommateur dans les structures de contrôle des qualités censées le protéger a des répercussions non seulement sur sa perception des produits alimentaires mais également des procédés technologiques utilisés dans les industries de transformation tels la déshydratation ou la surgélation.

L'enquête de 2005 a montré que les produits incriminés dans les intoxications collectives étaient relativement bien perçus. Ce qui peut être expliqué par l'expérience et le bouche à oreille. Mais les données sur les intoxications alimentaires ne prennent pas en compte toutes les contaminations à caractère chimique comme les résidus en raison de leur caractère lent de propagation. Seules

les intoxications dues au manque d'hygiène dans la préparation, le transport et la conservation des denrées alimentaires ainsi qu'au pompage des pesticides expliquent leur caractère spectaculaire, ce qui les rend davantage identifiables et recensables.

Le touriste et le résident étranger plus conscients quant à eux des problèmes alimentaires sont influencés par des informations en provenance de guides touristiques ou autres recommandations plus « officielles ». Les positions évoluent positivement après le séjour, le goût des aliments comptant parmi les grandes découvertes culinaires.

La perception des risques et l'incapacité à les identifier exactement expliquent sans doute la recherche de moyens de « rassurance » comme les labels et les signes de qualité ou, dans le cas échéant, de valeurs « refuge » comme la réputation de la marque censée diminuer l'incertitude.

Les voies de réflexion sont claires. Seule une information arborant plusieurs formes (éducation, sensibilisation, connaissance...), à travers notamment un développement rigoureux des signes de qualité, un rôle effectif des associations des consommateurs encouragées et soutenues, une dynamisation des structures de prévention et de contrôle dans le cadre d'un organisme unique, pourrait avoir un impact positif sur le système agro-alimentaire national. Cette information rassurerait et développerait la connaissance du consommateur, en réduisant ses inquiétudes non justifiées en créant des opportunités réelles pour des nouveaux produits compétitifs et de qualité, en contribuant à la sauvegarde et à la fidélisation d'un marché touristique sur lequel se portent beaucoup d'efforts.

8 Le développement des produits protégeant la santé et l'environnement en Méditerranée

Les produits « santé » désignent classiquement les alicaments ou les aliments fonctionnels. Cependant, aucune définition légale pour les «aliments fonctionnels» n'existait encore en 2004 en Europe. La réglementation mondiale classe ces produits entre les aliments et les drogues. Les produits laitiers pro ou prébiotiques¹ ainsi que les aliments enrichis en vitamines et minéraux en sont des exemples connus en Europe et en Amérique du Nord (El-Dahr, 2003). Les produits biologiques sont par définition des produits « environnement »² de par leurs méthodes de production, cependant, une grande majorité des consommateurs les achètent principalement en tant qu'aliments « meilleurs » pour la santé.

On pourrait également classer dans la même catégorie « environnement », certains produits dits « hydroponiques » qui sont obtenus grâce à des techniques de production hors-sol avec un contrôle précis des intrants et un recyclage des eaux d'irrigation.

8.1 - Le marché des alicaments

Dans ce qui suit, nous nous intéressons à l'évolution du marché des aliments santé dans les principaux pays du Nord de la méditerranée, en particulier la France qui a accompagné cette tendance d'une manière spécifique, tout en gardant l'œil sur les perspectives de développement du marché dans les pays du Sud.

8.1.1 - Naissance du marché

Le concept d'aliment santé ou d'aliment se développe actuellement en Europe, après avoir pris naissance dans les pays d'Extrême-Orient, notamment au Japon en 1984 (Le monde alimentaire, 1999). Plus tard, ce sont les américains qui ont pris la relève dans ce secteur pour devenir leader mondial d'un marché estimé à 156 Mds de dollars³ (cité par Kitous, 2003).

¹ Produits « environnement » : produits dont la production est écologiquement favorable à l'environnement et aux écosystèmes.

² Pro-biotiques : Il s'agit de « bonnes bactéries » que l'on trouve dans l'intestin. Ces bactéries aident à la digestion des protéines et contribuent à la bonne santé des intestins.
Pré-biotiques : ce sont les précurseurs des « bonnes bactéries digestives » qui vont les nourrir et contribuer à leur bon développement.

(Source: http://www.nutri-site.com/dossiers/index_probiotique.htm)

³ Y compris les aliments Bio, plantes et compléments à base de plantes, cosmétique orale et aliments médicaux (*medical foods*).

Cette nouvelle génération de produits a fait une apparition remarquée sur le marché européen et en particulier en France : les aliments santé ou encore les alicaments. Nés de la contraction d' « aliment » et de « médicament », ces produits intègrent une composante 'santé' et se distinguent des aliments conventionnels par les propriétés qui les rapprochent des médicaments au-delà de leur apport nutritif de base.

Il existe d'importantes différences d'approche entre les pays occidentaux et le Japon dans la perception et la commercialisation des alicaments. En effet, les Japonais considèrent ces produits comme une classe d'aliments à part entière, une catégorie ayant bénéficié d'un label en 1991 en tant qu'aliments à usage médicinal spécifié « FOSHU⁴ ». Tandis que les pays occidentaux les intègrent dans la même catégorie que les autres aliments. Affublés de noms scientifiques : aliments fonctionnels, nutraceutiques, nutraliments, cosméto-food... ces nouveaux produits sont en pleine expansion dans les pays industrialisés à la base de cette tendance, et plus récemment, dans les pays émergents (Europe de l'Est...). Le succès des lancements d'aliments santé a fait de ce marché un terrain où se disputent l'industrie agro-alimentaire et la pharmacie, à tel point que la réglementation de ces produits, notamment en Europe, est tombée dans une zone grise située entre les aliments et les drogues.

8.1.2 - Evolution du marché

Même si le marché des aliments santé montre des difficultés quant à la délimitation de son périmètre sectoriel, l'estimation de l'offre était de 23 milliards d'euros d'après les chiffres du gouvernement Canadien en 2003, avec une part comprise entre 10 et 50% pour les ingrédients santé, et une croissance de 12 à 15% par an. L'intérêt pour la santé du consommateur au niveau du globe s'est montré en effet comme le moteur de la croissance sur les marchés alimentaires. Ainsi, les catégories d'aliments qui ont affiché en 2004 la croissance la plus rapide sont celles des aliments santé. L'étude menée par ACNielsen en 2004 sur l'évolution des marchés agroalimentaires⁵ montre que, parmi les 24 catégories alimentaires les plus dynamiques, 75% intègrent la composante santé. Par ailleurs, sur les 7 premières catégories classées comme ayant connu l'évolution la plus rapide en 2003 et en 2004, six d'entre elles sont perçues par le consommateur comme liées à la santé et à des régimes alimentaires particuliers (tableau 1). Parmi les 17 catégories restantes (dont l'évolution est de +6% à +9% par an), 12 sont également associées à une alimentation saine.

⁴ Food of Special Health Use. Cette expression remplace l'expression d'aliments fonctionnels. Les FOSHU sont une sous-catégorie des aliments à usage diététique spécial prévue dans la loi sur l'amélioration de l'hygiène alimentaire.

⁵ L'étude couvre 89 catégories alimentaires et 59 pays répartis sur les continents nord et sud américains, asiatique, européen (dont des pays méditerranéens comme la France, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et la Turquie) et des pays émergents de l'Europe de l'est, l'Égypte et le Maroc.

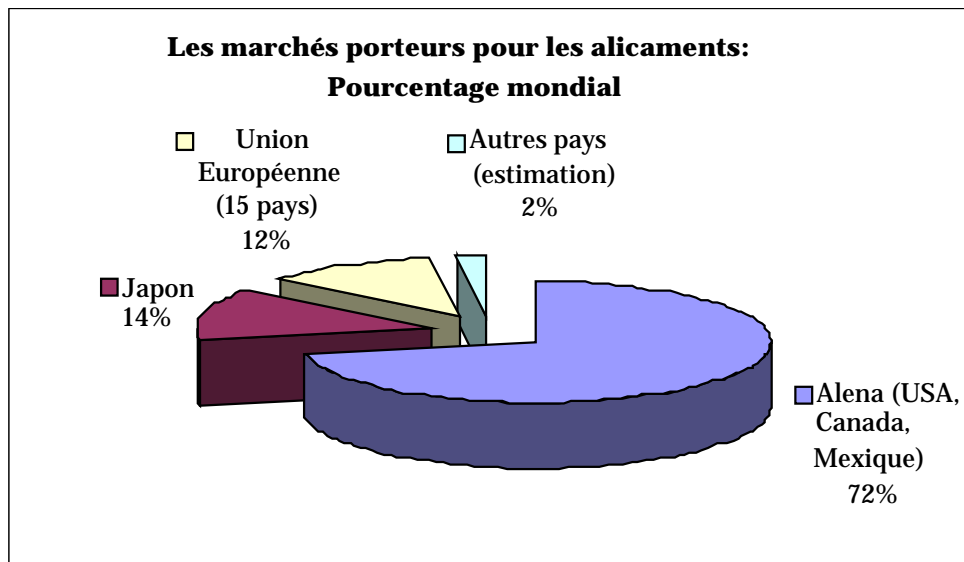
Tableau 8.1 - Six des sept catégories alimentaires les plus croissantes au niveau mondial se positionnent sur l'axe « santé »

PRODUIT	CATEGORIE	Taux de croissance 2003-2004	Croissance en valeur (millions €)
Boissons à base de soja	Boissons non alcoolisées	31%	244
Yaourts à boire	Boissons non alcoolisées	19%	655
Oeufs	Viande, poisson et oeufs	16%	802
Céréales, muesli, Barres aux fruits	Confiserie et snack	14%	314
Boissons énergie et sport	Boissons non alcoolisées	10%	438
Substituts de sucre	Aliments de base	10%	77

Source : ACNielsen (2004).

Dans la perspective mondiale, certains pays sont largement en avance et offrent un marché substantiel à la commercialisation des aliments santé. **L'Europe** à l'heure actuelle est en retard face au dynamisme des américains et des japonais, bien que, dans les années à venir, les études mettent en évidence un réel potentiel dans plusieurs de ses Etats membres. Les chiffres les plus récents montrent qu'en 2000, le marché Européen (15 pays) s'estimait à 30 Mds de dollars, soit 12% du marché mondial (graphe 1). Ce retard de l'Europe par rapport aux autres continents dans le domaine des aliments s'explique d'abord par la réticence des législateurs quant à l'utilisation des allégations santé pour la commercialisation des produits, mais aussi par les disparités culturelles entre les Etats membres, affectant les modes de consommation alimentaire. Par les effets combinés des traditions des terroirs et des goûts des populations, les pays du Sud Européen se montrent plus conservateurs que les pays Nordiques où l'avancée des recherches en nutrition est un facteur favorable. Au Danemark, en Finlande et en Suède, les gouvernements encouragent les industriels à constituer des dossiers scientifiques pour la validation des allégations santé de leurs produits. A l'heure où l'incidence du risque cardiovasculaire est cinq fois plus élevé en Finlande qu'en Italie (étant donné la surconsommation de graisses lactiques saturées), 2/3 des projets de recherche européen sont placés sous l'égide de pays du Nord y compris les Pays-Bas et le Royaume-Uni au détriment des pays du Sud (Kitous, 2003). L'Allemagne à titre d'exemple a longtemps occupé le premier rang dans la vente des produits fonctionnels en Europe largement avant la France, l'Italie ou l'Espagne.

Graphique 8.1



Source : Leatherhead et Elizabeth Sloan Trends & Solutions, Health Ingredients Europe, Frankfort (2000) ; cité par Kitous (2003).

Les pays de **l'Europe du Sud**, se sont longtemps armés de leur fameux « régime méditerranéen » pour la protection de certains types de maladies. Or l'évolution des problématiques sanitaires avec le changement des styles de vie et la saturation des coûts de la santé ont poussé les gouvernements à définir des politiques de santé publique centrées sur la prévention (à titre d'exemple, le PNNS⁶ en France). Dans cette optique, le marché des alicaments montre de belles perspectives. Toutefois, le manque d'harmonisation réglementaire entre les Etats membres reste la principale contrainte à la commercialisation des aliments santé. Dans l'attente d'une nouvelle législation, les industriels de chaque pays tentent de mettre en place des stratégies commerciales adaptées à leur contexte national spécifique. **L'Espagne** essaie ainsi de suivre l'exemple des pays Nordiques en mettant en place des chartes de bonne conduite. En **Italie**, n'importe quel alicament peut être produit puis exporté à destination des Etats membres de l'Union Européenne (Kitous, 2003). Dans ces deux pays (Italie et Espagne) et jusqu'en 1999, aucune définition légale n'était encore établie pour les allégations santé (DG SANCO⁷, 2000). Quant à la **France**, l'inertie réglementaire reste un puissant facteur de conservatisme par rapport à la commercialisation des produits porteurs d'allégations santé, même si, depuis 1997, 10% des produits lancés sur le marché alimentaire se positionnent sur l'axe de la santé et de la forme (RIA, 2002).

⁶ Programme National Nutrition Santé officiellement lancé en 2001 sur 5ans.

⁷ Direction Générale « Santé et Protection du Consommateur ».

8.1.3 - Le marché français des aliments

Après les différents constats qui saluent clairement l'émergence d'une tendance de fond autour des aliments santé, les industriels en France ont compris que l'enjeu principal consiste à innover pour répondre à une demande croissante dans ce secteur. Car aujourd'hui, l'opinion que l'alimentation participe (ou devrait participer) à améliorer l'état de santé est partagée par 82% des Français et 76% des Européens (étude du R.I.S.C., 1999). Remarquons que ceux qui partagent l'avis : « Pour moi, une bonne alimentation est la meilleure médecine » ont été plus nombreux dans les pays du Sud de l'Europe comme la France, l'Italie et l'Espagne, en comparaison avec l'Allemagne et le Royaume-Uni (tableau 2).

Tableau 8.2 - « Pour moi, une bonne alimentation est la meilleure médecine »

%	UE	France	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume Uni
Out à fait	38	82	27	4	42	30
Presque d'accord	38	82	43	4	43	30
Total	76	88	70	9	85	60

Source : Etude du R.I.S.C.⁸, cité par Antoine (1998).

Ceci dit, une grande majorité des consommateurs Français paraît être attentive à son alimentation, non plus quantitativement (la part de l'alimentation dans la consommation totale des ménages a été divisée par plus de deux entre 1960 et 2000 (INSEE, 2002)) mais qualitativement. Parallèlement, le budget familial consacré à la « santé, beauté, forme » (non alimentaires) ne cesse d'augmenter : +58% entre 1970 et 1990 (INSEE cité par Guillon et Willequet, 2002)). La consommation en volume par habitant des produits « santé forme » alimentaires a été multipliée par six entre 1960 et 2001. Dans ce contexte, et à l'heure où 5% des dépenses de santé sont attribuées à des régimes alimentaires inadaptés (Grenier et al., 2002), les Français s'orientent de plus en plus dans leur consommation vers des produits garantissant un certain équilibre et bien-être. C'est ainsi que le taux de croissance de la consommation d'aliments santé a été évalué à +3% à 20% par an selon les segments considérés. Ces valeurs dépassent nettement le taux de croissance moyen de la consommation alimentaire évaluée en France à +1.6% par an et par habitant en volume (INSEE, 2002).

En effet, au cours des dernières années, et malgré la profusion de l'offre santé, la France reste un pays consommateur d'aliments, plutôt que producteur, la part de l'industrie française étant encore modeste dans ce secteur (mis à part le rôle de certains intervenants comme Danone). Le marché des aliments en France était

⁸ Research Institute on Social Change.

estimé à 3.6 milliards de dollars en 2000, soit 2% du marché mondial, avec une consommation par tête encore assez faible par rapport aux pays développés (63\$ par habitant et par an contre 438 \$ dans les pays de l'Alena) (tableau 3). En 2003, la France représentait déjà 20% des ventes Européennes avec un peu plus de 5 milliards d'euros, presque à égalité avec le Royaume-Uni (18%), mais loin derrière l'Allemagne (39%), d'après une étude Eurostat (Eurasanté, 2005).

Tableau 8.3 - Estimation de la consommation d'alicaments par habitant (en 2000)

Pays ou région du monde	Marché	% mondial	Population	Consommation annuelle
	Mds \$		Millions	\$ par habitant
Alena (USA, Canada, Mexique)	175	72	400	438
Japon	35	14	120	291
Union Européenne (15 pays)	30	12	380	79
dont France	3,6	2	60	63
Autres pays (estimation)	10	2	4100	2,5
TOTAL	250	100	5000	48

Source : Leatherhead et Elizabeth Sloan Trends & Solutions, 2000 (données complétées par Kitous, 2003).

Actuellement, le poids économique des aliments santé est assez mal chiffré, et les données sont souvent divergentes entre les différentes sources. Toutefois, pour estimer ce marché, certains auteurs ont tenté de délimiter ses frontières à l'aide d'un « périmètre restreint » (Guillon & Willequet, 2002) défini par les aliments diététiques, les compléments alimentaires et les aliments fonctionnels ; ces produits possédant en principe des dossiers scientifiques prouvant leur efficacité sur des fonctions ciblées de l'organisme. D'après les auteurs, d'autres catégories alimentaires peuvent s'ajouter au périmètre restreint telles que les allégés et les enrichis, les produits issus de l'agriculture biologique, les fruits et les légumes, les substituts du sucre et du gras etc. On parle alors de « périmètre élargi » des aliments santé, lequel peut représenter jusqu'à dix fois le périmètre restreint et jusqu'au tiers de l'alimentation totale (Arts-Chiss & Guillon, 2003).

En France, la valeur du marché des aliments santé définis par le périmètre restreint a été de 1.4 milliards d'euros en 2000 avec un taux de pénétration de 1.1% par rapport au marché alimentaire à domicile (Guillon & Willequet, 2002).

D'autres ont tenté de chiffrer le marché français des alicaments au périmètre élargi, en considérant les produits pour lesquels un argument de bénéfice santé est utilisé à l'égard du consommateur. D'après ces estimations, la valeur du marché dépassait les cinq milliards d'euros en 2000, représentant ainsi 3 à 4% de la valeur des marchés alimentaire et du médicament (Kitous, 2003). Dix segments font partie de ces estimations à savoir :

- les allégés et les enrichis
- les produits issus de l'agriculture biologique
- les compléments alimentaires, médicaments nutritionnels et automédication alimentaire
- la diététique
- les produits « forme-fitness-minceur »
- liquides et eaux (portant des allégations fonctionnelles)
- les novel foods (produits innovants dans le domaine des ingrédients santé)
- les produits conseil (spécialités sans AMM telles que les produits homéopathiques)
- la phytothérapie
- les cosméto-foods (cosmétique par voie orale).

Quelque soient les estimations relatives à la taille du marché en France, le segment des aliments fonctionnels demeure un des plus dynamiques des aliments santé. Un aliment fonctionnel, par définition, est semblable dans l'apparence à un aliment traditionnel mais il contient, d'après le Professeur Robertfroid (1996) « un ingrédient (nutritif ou non) affectant de manière ciblée une ou plusieurs fonctions de l'organisme dans le but d'obtenir des effets positifs qui puissent justifier les allégations fonctionnelles (physiologiques), voire les allégations de santé »⁹.

La France occupe au niveau Européen le deuxième rang dans la vente des aliments fonctionnels (avec 336 millions de dollars) lorsqu'il n'est tenu compte que des produits dont l'étiquetage ou la publicité mentionne explicitement un avantage pour la santé (Leatherhead Food RA, cité par Inter/Sect Alliance, 2001). Le plus gros marché Européen est celui de l'Allemagne avec 406 millions de dollars. Vient directement après la France, le Royaume-Uni totalisant 285 millions de dollars. En utilisant une définition plus large englobant les produits positionnés ou perçus comme étant des aliments fonctionnels (même s'ils ne portent pas une allégation santé précise), la France occupe le troisième rang après le Royaume-Uni et l'Allemagne atteignant 907 millions de dollars des ventes (Hillian, 1999 cité par Inter/Sect Alliance, 2001). Dans ce cas, il s'agit en particulier des laits enrichis, des boissons énergétiques et pour sportifs, des tartinades, des pains, des bonbons vitaminés et de la gomme à mâcher sans sucre.

Dans les produits classés fonctionnels, deux familles de produits progressent de 50% par an en France: les yaourts probiotiques et les margarines hypocholestérolémiantes (Guillon & Willequet, 2002). Les produits laitiers fonctionnels représentent une bonne part des ventes des aliments en France (45% en Europe du Nord). Alors que la part des ventes Françaises totales des produits laitiers est encore faible, se situant à moins de 10%, l'enrichissement et l'adjonction de

⁹ Selon Gérard Pascal, Directeur du CNERNA/CNRS, l'absence d'un accord mondial sur une définition de l'aliment fonctionnel, fait que l'acception Européenne de ce terme pourrait être celle proposée par le Professeur M. Robertfroid (Université Catholique de Louvain).

cultures vivantes et de prébiotiques ont permis aux fabricants de contrecarrer la stagnation du secteur laitier.

D'autres catégories se développent aussi rapidement que les spécialités laitières : les céréales pour petit-déjeuner riches en fibres et les biscuits de régime.

8.1.4 - La demande en matière d'aliments-santé au niveau européen

Même si les marchés européens des aliments - santé manquent encore de maturité par rapport à leurs concurrents Américain et Japonais, des effets conjugués du renforcement des attentes du consommateur, de l'impulsion des pouvoirs publics et du rôle des industriels contribuent au comblement progressif du retard et au développement de ce secteur.

En effet, les données concernant la demande montrent que le potentiel des consommateurs Européens est large pour de multiples raisons à savoir :

- La sensibilisation croissante à une meilleure alimentation dans une société occidentale caractérisée par l'abondance alimentaire. Dans son rapport de 2003, l'OMS pointait clairement l'influence de l'alimentation comme facteur de risque et de prévention des maladies.
- L'augmentation du travail des femmes, la diminution de la taille de la cellule familiale et le développement de la restauration hors domicile. La déstructuration des repas pousse ainsi dans le sens des « encas » ou autre formule rapide. La croissance de la consommation des produits transformés reste une constante dans l'alimentation de la plupart des pays Européens.
- Le vieillissement d'une population souhaitant rester au mieux de sa forme. En 2025, l'Europe comptera 8 des 10 populations du monde « les plus âgées » - soit le pourcentage de personnes de plus de 60 ans le plus élevé - avec au moins 10 millions d'individus. En 2050, on estime que 35 % de la population européenne aura plus de 60 ans, contre 20 % aujourd'hui (Eurasanté, 2005).
- L'augmentation des dépenses de santé : Selon les projections de l'OCDE, une population européenne vieillissante entraîne une hausse des coûts de santé et de soins à long terme, lesquels passeraient de 6% du PIB aujourd'hui à 9 % en 2040. Dans ce contexte d'accroissement de la longévité de la population, le développement de certaines maladies, au caractère très invalidant, et affectant fortement sur la qualité de vie des individus est particulièrement préoccupant. Au premier rang d'entre elles, figurent les maladies multifactorielles, et notamment celles liées à l'alimentation. Actuellement, l'obésité dans le monde représente 5% des dépenses de santé publique et touche 10% des Français.
- La multiplication des crises alimentaires a fortement imprégné les consommateurs dans différents pays : vache folle, listériose, dioxine etc. Ces derniers se déclarent aujourd'hui préoccupés par l'arrivée des aliments à base d'OGM, et restent avant tout demandeurs de produits sécurisants et porteurs de vertus « santé ».

- L'apparition d'une nouvelle clientèle jeune et féminine obsédée par l'hygiène du corps est annonciatrice du bon accueil que ces consommatrices peuvent réserver à certains types d'aliments comme les cosméto-foods.

8.1.5 - Opportunités pour l'offre santé

L'indécision des gouvernements qui se manifeste par un manque de définition assez concise pour les aliments-santé en particulier dans les pays du Sud (de l'Europe et surtout méditerranéen) n'a pas constitué une entrave pour le développement de ce marché. Les industriels de ces pays ont trouvé une nouvelle issue pour éclater leurs produits à travers une nouvelle forme de l'offre, sans tomber dans le piège de la pharmaceutique¹⁰. Alors pourquoi s'aventurer sur ce terrain et comment répondre aux nouvelles attentes du consommateur ?

Dans un contexte quasi déflationniste où les marges sont effritées, les entreprises rivalisent autant sur les prix que sur l'innovation, en se développant sur les nouveaux créneaux jugés porteurs. Les aliments dotés d'une forte image « santé » sont source de différenciation et de rentabilité dans certaines branches de l'agro-alimentaire, qui connaissent une forte stagnation comme le secteur laitier. La recherche de valeur ajoutée a poussé les industriels à segmenter en utilisant l'argument de la santé : le taux de valeur ajoutée de la diététique est, à titre d'exemple, parmi les plus élevés des industries agro-alimentaires (supérieur à 20%) alors que la transformation du lait enregistre de faibles niveaux (13% de moyenne nationale en France d'après Agreste 2004).

Cependant, pour les industriels de l'agro-alimentaire, la clé de la réussite sur le marché des aliments étant l'innovation, les barrières à l'entrée sont puissantes. En effet, les segments auxquels doit répondre l'offre produit deviennent de plus en plus étroits ce qui pousse à des segmentations produit très fines pour répondre aux attentes pointues en matière de santé. Pour satisfaire cette demande, les IAA sont poussées à une forte spécialisation, donc à des efforts en matière d'investissements matériels et immatériels très lourds. La Recherche/Développement (R&D) et la communication mobilisent des sommes élevées en rapport avec le degré de technicité des produits. Il importe donc, pour innover, d'atteindre la taille critique par rapport au marché ciblé lequel est très dépendant des retombées de l'évolution technologique.

Dans les pays développés, seules les grandes entreprises sont capables d'allouer des ressources à la R&D. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les petites

¹⁰ En Europe, et sous réserve de dispositions applicables aux denrées destinées à une alimentation particulière, l'étiquetage alimentaire ne doit pas faire état de propriétés de prévention, de traitement et de guérison d'une maladie humaine, ni évoquer ses propriétés. En revanche, les allégations indiquant une relation entre une substance et un état lié à la santé sans faire référence à la maladie sont autorisées. Ainsi, il est possible d'inscrire sur un emballage « le calcium améliore la densité osseuse », autant il est interdit d'affirmer « le calcium prévient l'ostéoporose ».

entreprises des pays moins industrialisés se caractérisent par un taux d'investissement modeste ou nul comparativement à celui observé dans les pays du Nord.

Dans ce contexte, les Industries Agricoles et Alimentaires (IAA) sont amenées à adopter des voies stratégiques telles que des rapprochements avec les entreprises pharmaceutiques à travers des opérations de partenariat (fusions et acquisitions) dans le but d'assurer la croissance aux deux pôles. Dans le cadre de ces rapprochements, la suprématie de la pharmacie tient à son fort potentiel de recherche et ses rapports étroits avec le monde médical. L'avantage de l'IAA est de bien connaître le consommateur, le marketing de masse, et de conserver aux aliments santé une dimension « plaisir ».

Une nouvelle voie s'ouvre ainsi aux entreprises du Sud et en particulier celles du Sud de la Méditerranée à travers un partenariat entre ses fournisseurs agricoles et l'industrie agro-alimentaire. L'exploitation des propriétés fonctionnelles de la matière première agricole provenant du Sud permet aujourd'hui à l'IAA de trouver de nouveaux relais de croissance en développant des aliments santé à forte valeur ajoutée. La contribution à la production d'aliments fonctionnels constitue un nouveau défi pour l'agriculture des pays du Sud où la richesse de la flore peut constituer une source importante d'ingrédients fonctionnels de qualité. Ce marché en pleine émergence s'ouvre aux acteurs innovateurs qui sauront travailler en synergie et démontrer avec succès la légitimité de ce nouveau créneau.

8.2 - Le marché des produits biologiques et des produits hydroponiques

8.2.1 - Description et concepts

8.2.1.1 - Les produits biologiques

i) Définitions de l'agriculture biologique :

Il existe plusieurs définitions plus ou moins détaillées de l'agriculture biologique (Codex Alimentarius : www.codexalimentarius.net, normes IFOAM : www.ifoam.org, etc.).

L'agriculture biologique se définit, d'abord et avant tout, comme une méthode de culture et d'élevage qui se pratique en harmonie avec la nature. La valeur d'un produit biologique est donc liée à l'ensemble des principes qui ont permis sa production. Contrairement à ce que certains pensent, l'agriculture biologique n'est pas un mode de culture simpliste : elle utilise en fait des techniques très élaborées.

Précisons les principes de base de l'agriculture biologique.

Le Codex Alimentarius décrit l'agriculture biologique comme étant : « un système de gestion holistique de la production qui favorise la santé de l'agro-écosystème, c'est-à-dire le maintien de la biodiversité, le respect des cycles biologiques et de l'activité biologique des sols. La philosophie de l'agriculture biologique est de tenir compte de l'interdépendance entre la vie du sol, des plantes, des animaux et des humains ». Il s'agit d'un type d'agriculture qui repose sur des méthodes de culture et d'élevage spécifiques et précises, fondées principalement sur le bannissement total de tous les intrants d'origine synthétique dans la culture (tels que les pesticides, les engrais chimiques, les antibiotiques, les organismes génétiquement modifiés, etc.) et le respect de procédés comme le traitement des animaux et de l'espace qui leur est réservé (Codex Alimentarius, 1999).

Pour toutes les cultures biologiques, le cahier des charges de l'agriculture biologique exige donc que tout emploi de produits chimiques de synthèse (pesticides, herbicides, fongicides, engrais...) soit totalement interdit. Ne sont autorisés que les engrais naturels, les engrais verts (à base de graminées), le compost et le fumier. Une rotation des cultures et un travail constant des sols sont nécessaires pour lutter contre les parasites, maladies et mauvaises herbes.

Au niveau international, l'agriculture biologique fait partie des lignes directrices du Codex Alimentarius pour les végétaux depuis 1999 et pour les animaux depuis 2001. Des règles cadres privées sont en outre édictées par l'IFOAM (Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique) depuis 1980 et sont régulièrement révisées.

La réglementation européenne à laquelle est soumise l'agriculture biologique prévoit également qu' « Aucune allégation ne peut être faite dans l'étiquetage ou la publicité suggérant à l'acheteur que l'indication figurant à l'annexe V (référence à l'agriculture biologique) constitue une garantie d'une qualité organoleptique⁴, nutritionnelle ou sanitaire supérieure » (article 10, §2 du règlement CEE/2092/91 modifié).

ii) Présentation générale de la production de l'agriculture biologique en Méditerranée :

Au niveau méditerranéen, l'histoire et l'évolution de l'application du concept de l'agriculture biologique entre les pays euro-méditerranéens et les autres pays méditerranéens sont bien différentes. En effet, la naissance de l'agriculture biologique dans les pays euro-méditerranéens précède d'une vingtaine d'année celle des autres pays méditerranéens. A cela s'ajoute la différence considérable dans les surfaces de production entre ces deux secteurs de la méditerranée (93% de la production est issue des pays euro-méditerranéens).

Du fait de l'utilisation excessive des produits chimiques de synthèse dans l'agriculture conventionnelle dans la deuxième moitié du 20ème siècle afin d'augmenter considérablement la production alimentaire, l'identification de formes

durables d'exploitation de la terre est un des objectifs majeurs à poursuivre afin de limiter la dégradation des ressources naturelles, la ruine de l'environnement rural et la biodiversité. La gestion du sol à travers l'utilisation du concept de l'agriculture biologique peut être un modèle de développement durable. Cependant, l'application de cette méthode de production nécessite des connaissances supplémentaires du point de vue technique, agronomique, législatif et de l'état du marché, pour pouvoir produire et vendre sur le marché, conformément aux règles imposées par le système de certification et de contrôle (Fersino et Petruzzella, 2002). Par conséquent, à l'occasion du colloque international sur l'agriculture biologique dans la région méditerranéenne (Agadir au Maroc, octobre 2001), on a signalé que le développement du secteur biologique doit être soutenu par diverses actions comme (a) l'établissement de règles spécifiques pour le contrôle et la certification dans les pays du sud de la méditerranée; (b) la formation des techniciens; (c) la diffusion de l'information; (d) le renforcement de la recherche et (e) le développement des marchés, en particulier les marchés locaux (Fersino et Petruzzella, 2002).

Pour résumer, la définition de l'agriculture biologique, telle que la conçoivent les organismes internationaux, semble être une définition axée essentiellement sur les méthodes de production (standards) et sur les avantages environnementaux de cette agriculture biologique. Cependant, cette conception de l'agriculture biologique n'est pas exactement perçue comme telle par les consommateurs en général puisque la motivation principale d'achats reste l'argument « santé » (Agence Bio, 2004). De plus, on peut également supposer que la perception des produits biologiques par les consommateurs des pays méditerranéens, différents par leur culture, leurs habitudes alimentaires, le niveau de vie, etc., varie entre les différents pays et plus particulièrement entre les pays euro-méditerranéens et les autres pays méditerranéens.

8.2.1.2 - Les produits hydroponiques

i) Description de la production hydroponique :

Les cultures hors-sol sont aussi appelées « cultures hydroponiques ». Les cultures hors-sol sont classées en deux catégories :

- (a) Culture en solution (vraie culture hydroponique), où la solution nutritive est recyclée après re-aération, ajustement du pH et des niveaux nutritifs (systèmes fermés) (par exemple le système NFT (Nutrient Film Technique ou technique sur film nutritif) : www.nutriculture.com).
- (b) La culture sur substrat, où la solution nutritive est fournie aux plantes par l'intermédiaire d'un système d'irrigation spécifique, et la solution récupérée est soit éliminée directement (système ouvert) soit recyclée (par exemple perlite, culture en sable, culture sur gravier, sur fibres de coco etc.) (Olympios, 2002).

Tableau 8.4 - Description des systèmes de cultures hydroponiques

Culture en solution (vraie hydroponique)	Systèmes d'agrégat		
	Milieu inorganique ("Hydroponique")		Milieu organique
	Milieu naturel	Milieu synthétique	
Solution statique Solution circulante 'Aeroponics'	Sable, Gravier Laine de roche Laine de verre Perlite Vermiculite Pierre ponce	Tapis de mousse (PUR) "Oasis" (mousse de plastique) Hydrogel	Sciure, Ecorce Copeau de bois Tourbe, Toison Marc Fibres de Coco

Source : Olympios, 2002 (CIHEAM, 2002).

Tableau 8.5 - Répartition de l'utilisation des systèmes de productions hydroponiques

Catégories de système	Système	Pourcentage d'utilisation du système en Industrie
Culture en solution	NFT	5%
	Culture en eau (système: Gericke)	3%
	Culture sur gravier	1%
	sous-total	9%
Culture sur substrat	Laine de roche (support rocheux : support inorganique)	57%
	Autres supports inorganiques	22%
	Supports organiques	12%
	sous-total	91%

Source : Donnan, 1998 (Modifié).

La culture hydroponique est perçue comme une manière très efficace d'alimenter les cultures en eau et nutriments. En maintenant un apport équilibré en eau, nutriments et oxygène aux racines, les cultures se développent plus rapidement. La densité de cultures ainsi que les rendements par unité de surface peuvent être augmentés avec une rotation plus rapide des cultures (Cooper, 1979).

La majorité des serres hydroponiques dans la région ont une structure assez simple : elles sont recouvertes d'une film en plastique et sont dotées d'un équipement et de technologies relativement simples pour l'irrigation et le contrôle de l'environnement des cultures. Ce choix est en bonne partie guidé par des coûts peu élevés de ce type de serres à cause des particularités du climat des pays méditerranéens.

8.2.2 - Estimation de l'importance du marché des produits santé et environnement en Méditerranée : productions et destinations des produits

8.2.2.1 - Les produits biologiques

Cette partie vise essentiellement à présenter l'ensemble de la production en agriculture biologique dans les pays méditerranéens et de faire le point sur les différences de production entre les pays euro-méditerranéens et les autres pays méditerranéens. Pour cela, nous avons sélectionné les informations les plus récentes disponibles. Cependant, malgré notre effort de rigueur, certaines informations sont relativement anciennes et doivent être comprises et utilisées avec précaution.

Tableau 8.6 - Résumé de la production biologique dans les pays méditerranéens

Pays	Date	Surface en agriculture biologique (ha)	%	Nombre d'exploitations	%
Chypre	2004	500	0,44	150	n.c.*
Espagne	31.12.2004	733182	2,9	17688	1,4
France	31.12.2004	540000	2	11025	1,7
Grèce	31.12.2003	244455	6,24	6028	0,7
Italie	31.12.2003	1052002	6,86	44043	2,0
Malte	2003	14	n.c.*	20	n.c.*

* n.c.: non communiqué

Sources : Données compilées de Calleja, 2004 ; Papastylianou, 2004 ; Agence Bio 2004 ; Lampkin, 2004 ; Ministère espagnol de l'agriculture, 2005 et Ministère italien des politiques agroalimentaires, 2004.

i) Production biologique et certification dans les pays euro-méditerranéens :

Chypre

La législation sur la réglementation de l'agriculture biologique a été approuvée en 2001. La certification et l'inspection sont prises en charge par des organismes certificateurs locaux. Le plan d'action national prévoit des subventions pour les plantations et les productions animales (Papastylianou, 2004).

Tableau 8.7 - Quelques données sur le secteur biologique à Chypre

Années	Nombre d'exploitations	Surface (ha)	Evolution de la surface en bio	% de la surface agricole totale
2002	45	166,5	---	0,12
2003	85	301	+81%	0,22
2004	150	500	+66%	0,44

Source : Papastylianou, 2004 (CIHEAM, 2004) (Modifié).

Espagne

La surface totale de production biologique est d'environ 733 182 ha (31/12/2004). La taille moyenne d'une exploitation « biologique » en Espagne est de 28 hectares comparés à 18 hectares pour les exploitations « conventionnelles » (Ministère espagnol de l'agriculture (MAPA), 2005 : www.mapa.es).

L'Espagne exportait environ 99,6% de sa production biologique en 2003 (MAPA, 2004). Cependant, le pourcentage d'exportation des produits biologiques varie selon les sources (>80% selon la SEAE (Sociedad Española de Agricultura Ecológica ou l'association espagnole pour l'agriculture biologique)).

France

En 2004, 540000 ha étaient cultivés selon le mode de production biologique soit environ 2% de la surface agricole nationale (-3% par rapport à 2003). Ces chiffres incluent les surfaces agricoles en conversion: 61000 ha (contre 145000 en 2003) (Agence bio, 2004).

Les exportations représentent environ 17% de production biologique française et consistent principalement en produits à haute valeur ajoutée. Les principales exportations biologiques françaises sont les céréales vers l'Allemagne et les pays scandinaves. La plupart des exportations de produits laitiers, de viande, de volaille, et de fruits et légumes sont vendues aux pays voisins de l'Union Européenne (UE) (Piason, 1999).

Reconnue par les pouvoirs publics en 1980, l'agriculture biologique constitue, en France, un des quatre signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, aux côtés de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), du Label Rouge et de la Certification de Conformité Produit (CCP). Elle s'en distingue par la non-utilisation de produits chimiques de synthèse et de dérivés d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines « douces » (homéopathie, phytothérapie) et s'inscrit dans le respect du bien-être des animaux.

La France a été l'un des premiers pays européens à mettre en place un dispositif réglementaire très complet en matière d'agriculture biologique. Le dispositif régissant actuellement l'agriculture biologique en France est constitué de deux

textes essentiels : Le règlement CEE/2092/91 du 24 juin 1991 modifié, concernant le mode de production biologique des produits végétaux, intègre les dispositions du règlement CE/1804/99 du 19 juillet 1999 relatif aux produits animaux et est applicable depuis le 24 août 2000. Le cahier des charges français REPAB F du 28 août 2000 concerne le mode de production et de préparation des animaux et des produits animaux.

Grèce

L'agriculture biologique s'est rapidement développée depuis son établissement, avec des taux de croissance annuels entre 50% et 120% avec cependant un ralentissement à 20-30% de 1999 à 2000. Selon le ministère de l'agriculture toute la surface cultivée consacrée aux cultures biologiques en Grèce, est estimée à 22000 ha en 2001, comparés à seulement 1200 ha en 1994. En 2004, la surface de production en agriculture biologique est évaluée à 244455 hectares soit 6,2% de la surface totale agricole du pays (Lampkin, 2005).

Environ 50 % de produits biologiques grecs, plus particulièrement les olives, les huiles d'olive, les vins, les fruits frais et le citron sont exportés majoritairement vers les pays européens et en moindre mesure vers les Etats-Unis et d'autres pays (Rose, 2001).

Italie

En 2004, les 44034 exploitations en agriculture biologique occupent une surface agricole estimée à 1052002 hectares (Ministère italien des politiques agroalimentaires, 2004) soit 6,8% de la surface agricole totale. L'Italie est le plus grand producteur européen en agriculture biologique.

En moyenne, l'exploitation agricole biologique occupe une superficie d'environ 21 ha, dont 80% sont en agriculture biologique. À noter que l'agriculture biologique s'inscrit dans 6,3 % des cas dans une double activité orientée vers l'agrotourisme. On trouve également assez souvent sur place une unité artisanale de transformation. Le portrait type du producteur est celle d'un entrepreneur, image qui ne choque personne en Italie. Ces chefs d'exploitation, qui disposent d'une main d'œuvre à dominante familiale, déclarent un chiffre d'affaires moyen de 28050 euros, dont 18000 euros sont issus de l'activité biologique (Pinton et Zanolli, 2004).

La consommation nationale reste faible, mais connaît un taux de croissance annuel compris entre 20% et 40%. À ces chiffres, on pourrait ajouter les fruits et légumes cultivés dans le sud de l'Italie, vendus dans les circuits conventionnels sans faire référence à l'agriculture biologique. La proportion de ces produits est loin d'être négligeable, puisqu'elle représenterait environ 13% (Pinton et Zanolli, 2004).

Les exportations se font principalement vers Europe du Nord : 30% des produits consommés en Europe viennent d'Italie (Chicco, 2002), mais aussi vers les États-Unis et le Japon. Elles concernent plutôt des produits frais ou peu transformés,

comme les céréales, les farines et pâtes alimentaires, l'huile d'olive ou les fruits et légumes. Pour couvrir ses besoins, l'Italie a recours à l'importation pour un montant de 305 millions d'euros (Pinton et Zanoli, 2004): produits laitiers et transformés en provenance d'autres pays européens et fruits et légumes d'Amérique du sud.

Malte

Depuis son entrée dans l'UE, le secteur biologique à Malte s'est considérablement développé. Un règlement national a été instauré et une autorité nationale compétente établie au sein du ministère de l'agriculture soutient le secteur à tous les niveaux : économique, technique, social, etc.

Jusqu'en mai 2004, il y avait 20 exploitations inscrites à l'unité d'agriculture biologique. 15 d'entre elles sont situées à Malte, quatre dans Gozo* et une dans Comino* (* : îles méditerranéennes situées à proximité de Malte). 19 de ces exploitations récoltent et vendent leurs produits ainsi que leurs produits dérivés. Aucune unité de production animale n'a été encore enregistrée jusqu'à fin mai 2004. La surface de production a augmenté et est passée de 3,2 ha (enregistrés en octobre 2003 Petruzzella et Verrastro, 2003) à 14,45 ha (Calleja, 2004), mais qui ne sont pas encore certifiés puisque la certification est encore absente à Malte.

ii) Production biologique dans les pays méditerranéens (hors Europe) :

Albanie

Les premières exploitations biologiques remontent à 1997. La surface totale en agriculture biologique est estimée à 200 ha (Isufi, 2004) alors qu'elle n'était estimée qu'à 4 ha en 2001 (Ferruni, 2001). La loi sur l'agriculture biologique a été approuvée par le Parlement albanais en 2004 mais il n'existe pas encore de politique nationale pour le développement du secteur biologique.

Algérie

Les premières tentatives d'introduction de l'agriculture biologique en Algérie ont commencé en 2001 avec quelques productions raisonnées fortement soutenues par le ministère de l'agriculture. Le secteur biologique est estimé, selon les statistiques du bureau national pour le marketing du programme des vignes et des vins, à environ 1400 ha (Telmat et Hadgeres, 2003). Une unité pour le contrôle et la certification des produits biologiques a été créée au ministère de l'agriculture en 2002, et est responsable de la formation et de la prolongation, et de l'élaboration du règlement et de l'établissement du système d'homologation.

Egypte

L'agriculture biologique a été initiée en Egypte grâce à une initiative allemande. Les premières certifications ont été mises en place il y a vingt ans pour répondre aux exigences des importateurs étrangers en plantes médicinales (EL-Araby, 2001). L'inspection est prise en charge par des organismes locaux et étrangers. Aucune politique nationale de certification et de subvention n'est en place en ce moment ;

néanmoins, ce manque n'a pas entravé la commercialisation des produits biologiques.

Deux grands projets « biologique et biodynamique » sont maintenant bien établis en Egypte : l'initiative de Sekem et l'UGEOBA (Union of Growers and Exporters of Organic and Biodynamic Agriculture : Union des producteurs et exportateurs de produits biologiques et biodynamiques). En 2004, plus de 3500 ha sont cultivés en agriculture biologique en Egypte, et un large éventail de produits est disponible pour le marché intérieur et l'exportation (El-Araby, 2004).

Les exportations représentent environ 85% des marchés biologiques totaux, et 15% du marché intérieur (El-Araby, 2004). Il y a beaucoup d'efforts dans ce domaine qui visent à améliorer les marchés locaux et à encourager les marchés biologiques. Les principales exportations se font en général vers les pays de l'UE, les pays scandinaves, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et les pays du Golfe.

Israël

L'agriculture biologique a vu le jour en Israël il y a environ trente ans (Adler, 2001) mais n'a pas eu de succès fulgurant. Un département spécial du ministère de l'agriculture est chargé de la certification des produits destinés à l'exportation. Le marché intérieur et le marché de l'export sont tous deux développés. Les 400 exploitations en agriculture biologique couvrent une surface totale d'environ 5640 ha. Elles incluent des coopératives, des exploitations privées et des industries de production de produits biologiques (Eshel et Rilov, 2004).

Jordanie

En Jordanie, le secteur biologique émerge, mais il semble se développer rapidement. Il a commencé en Jordanie en 2001 après que le département de l'agriculture biologique fut créé au sein du ministère de l'agriculture (Zaabi, 2003). Tout le secteur biologique représente une surface agricole d'environ 7 ha (Al-Damarat, 2004).

Liban

L'agriculture biologique au Liban s'est développée il y a environ dix ans en réponse à la mauvaise gestion et à la « non-durabilité » du système de production du secteur agricole après la guerre. Elle fut lancée grâce aux initiatives privées et aux O.N.Gs (Organisations Non Gouvernementales). Différentes activités ont été mises en place pour favoriser le développement du marché intérieur. Un règlement national a déjà été soumis aux autorités qui devraient l'approuver fin 2005. Au cours de ces deux dernières années, le secteur biologique est passé de 185 ha en 2003 à 758 de 2004 en incluant les exploitations en conversion (Houry, 2004) soit une augmentation de plus de 310%.

Maroc

Le Maroc est l'un des premiers pays méditerranéens qui a commencé la production biologique. Néanmoins, le pays manque toujours d'une régulation au niveau

national. Ce manque n'a pas été un obstacle majeur aux premiers agriculteurs biologiques et le secteur biologique a atteint en 2004 environ 20000 ha (Kenny, 2004). Les potentiels de production biologique du pays sont importants et devraient être soutenus par une stratégie nationale qui est toujours absente.

Syrie

L'agriculture biologique en Syrie est encore à l'état embryonnaire avec seulement une surface agricole biologique de 260 ha. Néanmoins, le gouvernement syrien montre un grand intérêt pour ce secteur et prévoit de le supporter pleinement. En fait, on s'attend à ce que la commission de l'agriculture biologique soit établie et dispose d'une stratégie nationale pour soutenir le secteur biologique (Makhoul, 2004).

Tunisie

L'agriculture biologique a débuté en Tunisie au milieu des années 80 grâce à des initiatives privées et a évolué lentement jusqu'en 1997. Les dernières années ont été caractérisées par une croissance importante du secteur biologique (qui a atteint environ 35000 ha en 2004). Cette croissance est due à un soutien du gouvernement à l'aide d'une stratégie nationale. En fait, la Tunisie était l'un des premiers pays méditerranéens qui ait élaboré une loi nationale (publiée en 1999). La Tunisie est le premier pays subventionnant les exploitants en agriculture biologique de différentes manières : par l'appui direct atteignant les 70% des frais dans le cas de la certification, ou les différentes formes d'incitations comme l'allégement des impôts, l'exemption de la TVA, etc. (Ben Kheder, 2004).

La majeure partie de la production est destinée à l'exportation et vendue comme des produits tunisiens typiques. Les principaux produits sont l'huile d'olive et les dattes (Ben Kheder, 2004). Une stratégie est en cours d'élaboration visant à encourager la consommation locale de productions biologiques et leur commercialisation.

Turquie

En Turquie, l'agriculture biologique a débuté au milieu des années 80. Un règlement national a été mis en place en 1994. L'autorité en charge est le ministère de l'agriculture qui est responsable de la gestion globale du secteur. La Turquie est le seul pays méditerranéen qui a conçu un organisme officiel en charge de la collecte de données statistiques (Babadogan et Koc, 2004). La surface de production est de 103190 hectares, soit 0,4% de la surface agricole totale en 2003 (Ministère turc de l'agriculture et des affaires rurales)

Les produits agricoles biologiques turcs deviennent de plus en plus connus auprès des importateurs étrangers. Les pays importateurs de produits biologiques turcs étaient environ 37 en 2003 (d'après le ministère turc de l'agriculture et des affaires rurales). La majorité des exportations est destinée aux pays européens comme : l'Allemagne, la Hollande, le Royaume-Uni, l'Italie et la France. La Suisse, les Etats-Unis, la Belgique, le Danemark, l'Autriche, la Thaïlande, l'Espagne, le Canada,

l'Australie, la Suède, la Bulgarie, l'Inde, le Japon, la Slovénie et la Nouvelle Zélande sont d'autres marchés d'exportation qui se développent (Babadogan et Koc, 2004).

On peut voir clairement que deux autres points différencient les pays euro-méditerranéens des autres pays de la Méditerranée (en voie de développement). Tout d'abord, le poids relatif de la production biologique des pays méditerranéens du sud est toujours faible (0,18 M d'hectares en surface totale et une surface moyenne par exploitation d'environ 6,8 ha) comparé à la totalité de la production biologique méditerranéenne (2,75 M d'hectares et une surface moyenne de 34,8 ha/expl.) soit environ 7% (contre 4% en 2001 et une surface moyenne de 5,1 ha par exploitation pour les méditerranéens non-UE et 24 ha par exploitation pour les pays euro-méditerranéens, (Fersino, 2001)). Cependant, les taux de croissance enregistrés au cours des dernières années, dans ces pays suggèrent un développement rapide du secteur dans la région du sud (de 81 mille hectares en 2002 à 182 mille hectares en 2004 (Al-Bitar, 2004) soit une augmentation d'environ 230%). De plus, on constate qu'il existe une différence importante (sur la période 2001-2004) dans les surfaces moyennes des exploitations en agriculture biologique. En effet, les exploitations ont des tailles 5 fois plus grandes dans les pays euro-méditerranéens et traduisent les plus grandes capacités productives de ces exploitations. À cette différence dans les surfaces de production s'ajoute celle dans l'utilisation des produits biologiques. En effet, alors que les pays euro-méditerranéens produisent, consomment et même importent des produits biologiques comme par exemple la France, les pays du Sud sont massivement et presque exclusivement tournés vers l'exportation (Algérie, Egypte, Tunisie, Turquie...).

8.2.2.2 - Les produits hydroponiques

Cette partie a pour objectif de décrire la situation de la production hydroponique dans la région méditerranéenne et ceci malgré la difficulté de trouver des informations récentes sur les productions hydroponiques méditerranéennes.

Tableau 8.8 - Surface de production hydroponique dans quelques pays méditerranéens

Pays	Date	Surface de production (ha)	Sources
Chypre	1999	3	Production en 1999 (Chimonidou et Pavlidou, 1999)
Egypte	1996	115	Production en 1996 (Olympios, 2002)
Espagne	1996	1000	Production en 1996 (Donnan, 1998); Production en 2001 (MAPA, 2002)
	2001	4000	
France	1996	1000	Production en 1996 (Donnan, 1998) ; Production en 2002 (Padilla et Oberti, 2005)
	2002	1500	
Grèce	1996	33	Production en 1996 (Donnan, 1998) ; Production en 1999 (Mavrogianopoulos, 1999)
	1999	60	
Israël	1996	650	Production en 1996 (Donnan, 1998)
Italie	1996	36,8	Production en 1996 (Olympios, 2002) ; Production en 1999 (Pardossi et al. 1999)
	1999	400	
Maroc	1996	27,5	Production en 1996 (Olympios, 2002)
Tunisie	1996	10	Production en 1996 : Olympios, 2002 ; Production en 1999 (Kouki, 1999)
	1999	30	
Turquie	1999	10	Production en 1999 (Tuzel et Gul, 1999)

Chypre

En Chypre, le secteur occupé par la culture hors-sol a été évalué à 3 ha en 1999 (Chimonidou et Pavlidou, 1999) (utilisation de la laine de roche comme substrat).

France

En 2002, la France possède 3000 ha de culture horticole sous-serre. 50% de cette surface est destinée à la production hors-sol. Parmi ces cultures hors-sol, 1000 ha sont consacrés aux tomates.

Les concurrents de cette production sont la Chine, l'Italie et l'Espagne. En France, toute la production de concombre est hors-sol et la fraise tend à le devenir. De plus, les exploitations ne sont viables que si la surface de production de tomates hors-sol est au moins de 4 ha et si la production est continue toute l'année (Padilla et Oberti, 2005). Elles sont en contrat avec la grande distribution qui exige un cahier des charges très contraignant et mettent en difficultés les petites exploitations multi-produits qui ne peuvent que vendre dans les circuits courts alternatifs.

Tunisie

La culture hors-sol en Tunisie a commencé à être employée suite à l'apparition des problèmes dus à l'accumulation des sels dans le sol et à la diffusion rapide des maladies. La surface totale de production hors-sol était estimée à 30 ha en septembre 1999 (Kouki, 1999).

Turquie

En Turquie, il y a un intérêt croissant pour l'utilisation des techniques de culture hors-sol et en 1999, la surface totale de production hors-sol a atteint 10 ha. La recherche est principalement penchée sur la production hors-sol. Différents substrats ont été examinés avec différentes cultures (tomate, concombre, aubergine, laitue et fraise) (Tuzel et Gul, 1999).

Comme pour les produits biologiques, on peut constater qu'il existe une différence dans les surfaces de production hydroponique entre les pays euro-méditerranéens et celles des autres pays méditerranéens. En effet, en 1996, les pays euro-méditerranéens affichaient une surface de production d'environ 2570 ha alors que les autres pays méditerranéens (hors Europe) n'affichaient qu'une production d'environ 803 ha. Cette différence dans les surfaces de production est probablement due aux coûts élevés d'investissements que ne peuvent pas se permettre beaucoup de producteurs des pays méditerranéens (hors Europe). Cependant, il faut garder à l'esprit que ces données sont assez anciennes et n'englobent pas la totalité des productions hydroponiques des pays méditerranéens et doivent donc être utilisées et interprétées avec précaution.

De surcroît, un des points qui attire l'attention est la croissance rapide du secteur de production biologique et hydroponique dans la région méditerranéenne (à titre indicatif, +300% entre 1996 et 1999 en Tunisie et + 55% entre 1996 et 2002 en France). Cette évolution amène à se demander quels sont les avantages, les limites et les spécificités de ces types de production en Méditerranée.

La partie suivante a pour objectifs de présenter les avantages et les limites des productions biologiques et hydroponiques dans la région méditerranéenne puis d'exposer les spécificités de ces types de production, pour les quelques pays dont nous avons pu récolter des données concernant leur production biologique (Égypte, Liban, Tunisie et Turquie).

8.2.3 - Les avantages et les limites de ces types de production en Méditerranée

8.2.3.1 - La production biologique

i) Généralités :

L'agriculture biologique méditerranéenne connaît tous les problèmes affectant le secteur agricole en général (Europe & Liberté magazine, 2004) comme par exemple :

- l'introduction de nouvelles variétés plus sensibles à l'influence des facteurs biotiques et abiotiques ;
- l'excès des engrais minéraux, notamment l'azote, qui rend certaines plantes plus sensibles aux maladies fongiques et aux parasites ;

- le développement de la résistance des microbes pathogènes aux insecticides, aux herbicides et aux fongicides ;
- les modifications induites par quelques pesticides sur la physiologie des plantes, qui induisent une plus grande sensibilité de ces dernières aux attaques et aux maladies.
- peu ou aucune utilisation des engrais biologiques.

En plus des problèmes évoqués précédemment, il y a également un problème d'ajustement des règlements internationaux et européens actuels aux particularités de la région. En effet, toutes les règles sur le mode de production biologique (Rush-Muller, bio-dynamique, Lemaire, normes IFOAM et règlements de la CEE) ont été historiquement établies dans les pays d'Europe du Nord et ne tiennent pas compte des particularités des pays méditerranéens. (Fersino et Petruzzella, 2002). Des problèmes dans l'applicabilité des règlements sont dus aux particularités du secteur méditerranéen et rendent difficile l'accès à ce type de production (cas de l'Égypte).

ii) Etude de cas dans quelques pays méditerranéens :

Le cas de l'Égypte

Les principaux problèmes que rencontre le développement du secteur biologique en Égypte sont:

- Quelques aspects de normalisation au sujet de la longue période de conversion (trois ans) et les conditions de conversion qu'exige l'UE (en effet, la saison des cultures n'excède pas les 4 à 5 mois par an dans certaines régions, les produits sont vendus comme des produits conventionnels pendant la période de conversion et il y a une absence de toute forme de subvention pour les exploitations en conversion).
- Les graines biologiques sont peu disponibles et très chères.
- Les produits de traitements biologiques (insecticides) sont importés et très chers. (El-Araby, 2004).

Le cas du Liban

Malgré un climat et un sol favorables à la production agricole, l'absence d'une régulation, les petites tailles des exploitations biologiques (164 exploitations couvrant une surface agricole d'environ 758 ha (Khoury, 2004) soit une superficie moyenne inférieure à 5 ha) et les difficultés de coopération entre les producteurs rendent difficiles le développement du secteur biologique.

Le cas de la Tunisie

De nombreuses zones agricoles peuvent être facilement converties en zones de production biologique à cause des conditions de production très favorables : conditions climatiques défavorables aux parasites et aux maladies, existence de techniques traditionnelles de production (Ben Khedher et Nabli, 2002).

Ces avantages environnementaux favorisent fortement la production et l'augmentation de la production biologique. Cependant, les manques en produits de fertilisation, en produits pour la lutte contre les parasites et pour le contrôle des maladies, en équipements utilisés dans l'agriculture biologique (comme pour la gestion du compost et des mauvaises herbes), de médecines vétérinaires et d'expérience dans la commercialisation des produits biologiques, sont des difficultés majeures pour convertir les exploitations agricoles dans certaines régions tunisiennes (Ben Khedher et Nabli, 2002).

Quant aux aspects agronomiques, le sol est généralement pauvre (une faible contenance en matière biologique, une faible activité biologique et une structure du sol fragile). Les principaux problèmes en ce qui concerne l'amélioration de fertilité du sol sont liés à : a) l'introduction de l'engrais vert dans des programmes de rotation ; b) la formation des exploitants à la gestion de compost ; c) la découverte des engrais biologiques et minéraux autorisés (en quantité suffisante) dans le pays (Ben Khedher, 2004).

Le cas de la Turquie

L'agriculture biologique en Turquie se développe. Cependant, pour avoir une croissance soutenue du secteur biologique, il y a un besoin d'imposer une stratégie nationale, d'effectuer des changements institutionnels et législatifs, et d'apporter un soutien technique et financier aux différents exploitants en conversion, soutenant ainsi la recherche dans des régions prioritaires et la formation à travers les chaînes de production. (Maloupa, 2000).

Pour résumer, les principales limites des productions biologiques dans les pays méditerranéens semblent être le décalage entre l'exigence des importateurs et les spécificités des productions dans les régions méditerranéennes, le manque de subventions aux exploitations en conversion, le manque en produits de traitements des cultures ainsi que l'absence d'une coordination et d'une régulation nationale.

8.2.3.2 - La production hydroponique

i) Avantages :

Parmi les nombreux avantages des productions hydroponiques (réduction de la main d'œuvre, augmentation de la productivité, efficacité des pratiques de stérilisation, économie d'eau et le contrôle de la nutrition des cultures, contrôle de l'environnement racinaire, l'obtention du nombre de cultures et la non nécessité d'un sol adéquat aux cultures), certains sont plus importants dans le cas précis des pays de la région méditerranéenne.

Premièrement, dans des régions de la Méditerranée où les surfaces en sols cultivables sont limitées, les productions hydroponiques sont une alternative intéressante.

Deuxièmement, la production hydroponique pourrait induire des rendements plus élevés. En effet, il est vrai qu'un contrôle précis de la nutrition des plantes cultivées hors-sol aurait comme conséquence des rendements plus élevés et une meilleure qualité, mais ceci ne signifie pas nécessairement que les rendements des meilleures cultures (cultivées en sol) soient nettement inférieurs. (Olympios, 2002). Cependant, il est naturellement compréhensible que s'il y a des problèmes de sol (sol salin, sol pauvre, etc.) alors les cultures hors-sol produiront des récoltes bien meilleures.

Troisièmement, l'eau est certainement le facteur le plus important pour la production végétale surtout dans le cas de la production méditerranéenne. C'est un facteur limitant non seulement du point de vue de la disponibilité mais également de la qualité. D'où l'avantage des systèmes de cultures hydroponiques, surtout ceux qui possèdent un système de recyclage des eaux, qui permettent une économie substantielle puisque le drainage et l'évaporation surfacique sont bien réduits (NFT, systèmes "fermés", etc.) (Olympios, 2002). Fondamentalement, la culture hydroponique peut être considérée comme un système de production économique en eau, parce qu'il n'a besoin que de seulement 10 à 20% d'eau comparée à la culture en sol pour la même production (Bradley et Marulanda, 2000; UNDP, 1996). Elle est donc considérée comme une technique de choix dans des conditions climatiques arides (Schwarz, 1995). Cette économie d'eau est un avantage majeur de la production hydroponique dans des régions méditerranéennes où l'eau est un bien rare.

De plus, les cultures hors-sol offrent une alternative idéale pour cultiver des cultures lorsque le sol n'est pas convenable (terres marocaines impropres à la production par excès d'usage du bromure de méthyle) ou lorsqu'il n'y a pas de sol du tout (comme dans certaines régions de certains pays méditerranéens : Egypte, Libye...).

On peut également ajouter que dans les sols, les nutriments qui n'ont pas encore été utilisés par les plantes peuvent être lessivés par les eaux des pluies ou d'irrigation. Ces eaux « chargées » s'infiltrent dans le sol et finissent par contaminer les nappes phréatiques, les eaux de rivières et des lacs. Les méthodes de cultures biologiques cherchent à limiter ces phénomènes. Dans le cas des systèmes hydroponiques à recyclage des eaux d'irrigation (système fermé), il n'existe pas d'infiltration et de contamination de l'environnement. La majorité des produits introduits dans le système est utilisée par les plantes (source: www.thehydroponicum.com). C'est donc bien une méthode « non-polluante » qui requiert moins d'engrais et de pesticides que les systèmes conventionnels.

ii) Limites :

Les principales limites aux productions hydroponiques restent les coûts initiaux de construction et d'entretien. En effet, dans certaines régions méditerranéennes et

surtout dans les pays du sud de la méditerranée peu ou pas de subventions sont allouées à ce type de production.

La construction des structures de production hors-sol nécessite un investissement initial important comparé aux cultures en sols. La valeur des investissements dépend du système de culture hydroponique et du degré de sophistication des mesures de contrôles et d'irrigations (Olympios, 2002). En effet, du point de vue des systèmes de production agricole, la culture hydroponique fut classée par Ruthenberg (1980) comme un système à haut risque dont les « inputs » sont élevés. En fait, les techniques jusqu'à présent disponibles exigent une spécialisation considérable avec une gestion sophistiquée et un savoir-faire spécifique ainsi que des risques financiers élevés (Schwarz, 1995) ; les récoltes déficitaires peuvent être désastreuses.

De plus, pour réussir dans les cultures hydroponiques, on doit avoir ou pouvoir apprendre certaines notions de physiologie des plantes, de chimie élémentaire et être au courant du fonctionnement du système de contrôle, etc. Ces notions ne peuvent s'acquérir que par des formations adaptées ou par le recrutement de techniciens ou ingénieurs que la majorité des producteurs du sud de la méditerranée ne peuvent se permettre.

En résumé, les avantages de la production hydroponique dans la région méditerranéenne restent globalement l'économie d'eau et l'augmentation des rendements (dans certaines régions où les sols ne sont pas très favorables aux cultures). Les limites de ces productions restent sans doute les coûts initiaux de construction et le niveau élevé de formation en technique et gestion.

Pour finir, on pourrait également se demander si les produits hydroponiques pourraient être biologiques et donc pourraient être considérés comme produits «santé». La réponse à cette question est non puisque par définition les produits hydroponiques sont cultivés hors-sol. Cette condition est absolument nécessaire pour que le produit soit qualifié de biologique. De plus, il n'existe pas à ce jour, d'engrais biologique pour ce type de cultures. Ce type de production pourrait représenter une alternative de culture «écologique» s'il est combiné à une politique de lutte intégrée du point de vue de l'utilisation des produits phytosanitaires.

iii) Perspectives :

Dans la région méditerranéenne, l'attention doit être concentrée sur le développement et l'évaluation des substrats locaux afin qu'ils soient utilisés pour la production hydroponique (Olympios, 2002). En effet, l'utilisation de substrats aux coûts d'achats réduits et connus par les exploitants, comme par exemple du sable de la région méditerranéenne (substrat le plus abondant dans la région), le gravier, la perlite, la pierre ponce, etc., pourrait faciliter le développement des cultures hydroponiques dans les régions méditerranéennes. De surcroît, il est important

d'utiliser des substrats qui soient performants avec les sols locaux et la qualité de l'eau.

A cause des problèmes de productivité que rencontrent beaucoup de pays méditerranéens (sécheresse, pauvreté des sols, absence de sol, etc.), il est pour cela urgent de trouver un système de production hydroponique qui soit simple d'utilisation et pas trop coûteux pour les exploitants.

9 Le consommateur méditerranéen face aux produits protégeant la santé et l'environnement

Nous sommes dans un contexte marqué par une perte de confiance des citoyens-consommateurs envers les produits alimentaires. Pourtant les acteurs de la filière agro-alimentaire (producteurs, industriels, distributeurs) mettent en place des actions qui devraient rassurer davantage le consommateur : un contrôle accru de la qualité et de la sécurité sanitaire, une plus grande information et une plus grande transparence vis-à-vis de l'opinion publique. Ces initiatives ne sont pas toujours suivies d'effet, elles peuvent même contribuer à accroître l'incertitude du public et elles ne suffisent pas à (r)établir la confiance entre les acteurs entre eux et entre les consommateurs et la filière.

Pour accorder sa confiance, le consommateur réclame un engagement des acteurs de la filière vers plus d'éthique environnementale, plus d'éthique sociale et une garantie de santé. Six grands mouvements se sont alors constitués pour la construction de la qualité des produits agroalimentaires autour de ces formes d'engagement. Pour la composante environnementale, on trouve l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée et les cultures hydroponiques ; pour la composante sociale on trouve le commerce équitable et le commerce éthique ; pour la composante santé, on trouve les alicaments, les aliments enrichis ou allégés ou encore des produits à teneur nutritionnelle garantie. L'importance de ces mouvements est croissante aussi bien du point de vue de l'offre de signaux (multiplicité des labels et signes de qualité) que de celui des perceptions du consommateur (Codron et al, 2002). L'histoire et l'origine des engagements conduisent à distinguer les mouvements bio et commerce équitable qui se sont constitués en opposition radicale au système industriel dominant et les mouvements agriculture raisonnée, commerce éthique et santé qui sont intégrés dans le modèle dominant.

Comment réagit le consommateur face à ces produits ? Répondent-ils véritablement à ses attentes ? Ont-ils un avenir suffisant dans la consommation ? Nous disposons en fait de peu d'enquêtes permettant de répondre à ces questions, surtout dans les pays sud-méditerranéens où la prise de conscience des consommateurs est toute récente et encore marginale. Nous tenterons malgré tout une synthèse.

9.1 - Motifs d'achats et perception des consommateurs des pays euro-méditerranéens

Espagne

En Espagne, le terme bio est utilisé pour décrire tous les produits santé sans forcément faire référence aux méthodes de production biologique. Il est très largement utilisé par les industries de l'alimentation. Cela crée une confusion dans l'esprit du consommateur et seulement 3% d'entre eux pensent « produit organique » à la vue du terme bio. (USDA, 2005). Les consommateurs considèrent que leur alimentation de type méditerranéen, est naturelle donc biologique. C'est ainsi qu'ils sont plus attachés au mode d'extraction de l'huile d'olive par exemple, qu'au mode de production des olives. Pourtant l'Espagne est le 4^{ème} producteur organique en Europe ; cela représente un marché de 300 millions de \$ dont 40% concernent l'huile d'olive.

De nombreux consommateurs de produits biologiques ont des motifs d'achats centrés sur la salubrité et la sûreté de la nourriture pour eux-mêmes ou leur famille. D'autres ont des raisons plus idéalistes telles que l'environnement et la protection des animaux. La plupart des clients cependant, ont des motifs d'achats liés à la santé, au goût, à l'environnement. (Joensen, 2003).

France

Une enquête qualitative a été menée conjointement par l'institut CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) pour l'Agence Bio en octobre 2003 réalisée auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population française et concernant l'ensemble des produits alimentaires biologiques. Elle a révélé que: 83% des français ont une image positive des produits biologiques et 54% des français en ont déjà consommé. Le taux des consommateurs réguliers s'élève à 37% de la population française.

Si l'on compare les vertus des produits biologiques par rapport à celles des produits non-biologiques, on note que les consommateurs trouvent les produits biologiques : plus naturels (85%), meilleurs pour l'environnement (84%), meilleurs pour la santé (79%), respectueux du bien-être des animaux (74%), de qualités nutritionnelles supérieures (66%), fabriqués de manière artisanale (62%), de meilleur goût (59%) (Enquête CSA/Agence Bio, 2003). Les produits biologiques sont ainsi jugés plus sains et naturels par les consommateurs.

En résumé, l'agriculture biologique semble surtout rassurer par rapport au sujet de la sécurité alimentaire. Le côté « environnemental » de l'agriculture biologique, bien que visible (84%) semble venir après les préoccupations sur la santé.

Les consommateurs expriment de nombreuses attentes vis-à-vis des produits de l'agriculture biologique et les raisons d'en consommer évoluent. En 1991, on peut recenser une raison prédominante : les bienfaits pour la santé, qui représentent

48 % des raisons de consommer des produits biologiques. Viennent ensuite la qualité et le goût (22,1 %), la conformité à des idées (10,6 %), et enfin l'environnement (9 %) qui est une raison progressant lentement et émanant surtout de la part des jeunes consommateurs (30-35 ans) (Sylvander, 1998). Dix ans plus tard, le sondage CSA-Printemps Bio (2001) met en avant quatre motivations de consommer des produits biologiques : les bienfaits pour la santé (73 % des sondés), la qualité et le goût (66 %), les raisons éthiques, environnementales et de bien-être animal (46 %) et enfin la sécurité sanitaire (40 %).

Depuis un peu plus de cinq ans, une partie des nouveaux consommateurs se sont orientés vers l'agriculture biologique, et les labels en général, suite aux différentes crises sanitaires ou sociales (« vache folle », débat sur les OGM, dioxines...) (Sylvander, 1999). Ils auraient généralement des attentes encore plus fortes en matière de sécurité sanitaire. A titre d'exemple, dans le sondage CSA Printemps Bio, 57 % des Français considèrent que l'agriculture biologique répond de façon satisfaisante aux inquiétudes actuelles concernant la sécurité sanitaire (parmi eux, près de 80 % de consommateurs réguliers et 70 % de consommateurs occasionnels).

Les raisons de consommer des produits issus de l'agriculture biologique ne sont donc pas forcément le reflet des objectifs du cahier des charges de l'agriculture biologique : les consommateurs considèrent dans leur grande majorité que l'agriculture biologique permet d'obtenir des aliments plus sains, ayant un bénéfice sur la santé, alors que le principal objectif du cahier des charges de l'agriculture biologique est le respect de l'environnement dans les pratiques agricoles.

Deux catégories de consommateurs de produits biologiques sont identifiables, les consommateurs occasionnels (consommation de 1 à 5 produits biologiques différents par semaine) correspondant à peu près au tiers de la population générale et les consommateurs réguliers (consommateurs de plus de 6 produits biologiques différents par semaine) correspondant à moins de 6 % de la population générale.

Les aliments biologiques d'origine végétale représentent 3 % de l'ensemble des produits végétaux consommés. Les aliments biologiques d'origine animale représentent 1,7 % de l'ensemble des produits animaux consommés à l'exception des œufs (3,5 % de la consommation d'œufs).

Les données de l'enquête INCA indiquent des différences dans les quantités d'aliments consommés (indépendamment de leur nature biologique ou conventionnelle) entre les consommateurs de produits biologiques (régulier ou occasionnel) et les non consommateurs de produits biologiques.

Italie

La majeure partie des consommateurs italiens est plutôt localisée dans le nord de l'Italie où se trouvent les structures économiques les plus importantes alors que la production biologique se trouve généralement dans le Sud du pays. Une étude

menée par l'institut de recherche « Demoskopia » en mai 2001 a révélé que 73% des consommateurs connaissent et savent définir le terme « biologique » et 22% donnent des définitions assez vagues mais non erronées. En septembre 2004, une étude de l'institut de sondage « Ispo » montre qu'environ 77% des italiens (adultes) pensent que les produits biologiques sont plus surs pour la santé, 75% des personnes interrogées pensent que l'agriculture biologique est plus saine pour l'environnement et 63% pensent que les produits biologiques ont un meilleur goût. Pour ce type de produits, 42% italiens semblent accepter de payer un prix plus élevé. Pour terminer, cette étude révèle que 14% des italiens interrogés sont des consommateurs réguliers alors qu'ils n'étaient que 11% en fin 2002. Le profil du consommateur est, d'après IRI infoscan, en 2002, plutôt un citoyen du nord du pays, âgé entre 30 et 60 ans, ayant un niveau d'étude moyen et supérieur et des revenus moyens ou élevés (Pinto et Zanoli, 2004).

Comme on peut le constater, les préoccupations environnementales ne sont pas les motifs prioritaires des achats des consommateurs. Comme on l'a vu précédemment, c'est également le cas en France et en Espagne. Cela pose le problème de la pérennité de l'agriculture biologique, puisque les produits biologiques n'ont pas pour vocation première la préservation de la santé des êtres humains et leurs effets bénéfiques sur la santé humaine n'ont pas encore été scientifiquement prouvés.

Pour établir une comparaison nord-sud et vérifier l'existence éventuelle d'une conception méditerranéenne homogène des productions biologiques, nous disposons de quelques données sur le profil des consommateurs méditerranéens non européens et leurs motifs d'achat.

9.2 - Motifs d'achats et perception des consommateurs méditerranéens (non-européens)

Les études consommateurs concernant la perception des produits biologiques dans les pays méditerranéens en voie de développement, sont plutôt rares et donc empêchent d'avoir une vision globale des profils des consommateurs. Cependant, ces quelques études permettent d'expliquer les comportements dans certains pays méditerranéens en voie de développement mais ne peuvent en aucun cas être généralisées à l'ensemble de la région méditerranéenne.

Liban

Les consommateurs de produits biologiques libanais achètent ces produits pour diverses raisons, qui n'ont que légèrement changé pendant les 20 dernières années (Brombacher et Hamm, 1990 ; Crier, 2001). Au milieu des années 80, les motifs de consommation les plus importants des produits biologiques étaient des raisons de santé, suivies des déceptions vis-à-vis des produits conventionnels. Une enquête consommation menée en 2002, montre que les consommateurs de produits

biologiques sont relativement aisés avec plus de 12000 US Dollars (USD) comme revenu annuel et parfois plus de 24000 USD (Bteich, 2004). Ces consommateurs ont donc des revenus entre cinq et dix fois plus élevés que les revenus minimums annuels au Liban (environ 2400 USD). Ainsi, malgré l'absence d'une étude statistique sur le pourcentage de la population totale ayant connaissance des productions biologiques, ces chiffres permettent de supposer que cette proportion est assez faible. En 2005, 61% des ménages mentionnent toujours les raisons de santé, suivies de près par la contribution à la protection de l'environnement (55%). Environ 58% des acheteurs choisissent les produits biologiques en raison de leur valeur ajoutée et de leur représentation d'aliments supérieurs. Le goût, jugé meilleur, a séduit presque 40% des consommateurs (Annassi, 2005).

Turquie

Une enquête en 1999 auprès des consommateurs turcs (1005 ménages choisis aléatoirement) révèle que 75% d'entre eux soulignent la valeur nutritive et l'absence de résidus comme motivations majeures d'achats des produits biologiques. Seulement 12% pensent que le prix est le facteur premier d'achat et 9% seulement des répondants avaient déjà entendu parler des produits biologiques (Akgüngör et al.1999).

Alors que la Turquie est relativement gros producteur en agriculture biologique (103190 ha en 2004 (Babadogan et Koc, 2004), avec 56% de la production méditerranéenne (hors Europe) et 3,7% de la production totale méditerranéenne en agriculture biologique, le pourcentage de personnes connaissant l'existence des produits biologiques (9%) est assez faible. Ceci peut être dû, en partie, à l'orientation massive des productions biologiques vers l'exportation et au faible développement des marchés locaux. De plus, une des raisons du faible niveau de consommation est que la plupart des consommateurs savent difficilement différencier les produits biologiques des produits conventionnels (Babadogan et Koc, 2004).

Ainsi, les profils des consommateurs de produits biologiques semblent assez différents entre les pays euro-méditerranéens et les autres pays de la méditerranée bien que les consommateurs semblent être, en général, assez aisés et motivés surtout par des raisons de santé. En effet, malgré une conception commune des produits biologiques comme des produits « santé », le consommateur euro-méditerranéen perçoit davantage le côté environnemental des produits bio par rapport au consommateur sud-méditerranéen.

Des différences apparaissent également dans le pourcentage de personnes ayant conscience de l'existence des produits biologiques. Elles peuvent être dues d'une part à l'expérience en agriculture biologique (environ 20 ans plus tôt que les pays du sud), à la prise de conscience des consommateurs euro-méditerranéens liée aux crises alimentaires de ces vingt dernières années comme la crise de l'ESB ou les contaminations par la dioxine, ainsi qu'à l'importance des campagnes de communication sur les produits biologiques.

D'autres produits comme ceux issus de la culture hydroponique peuvent également être classés parmi les produits « environnement ». En effet, par leur méthode de production, ces produits pourraient apporter une réponse aux craintes des consommateurs vis-à-vis de la dégradation de l'environnement et des écosystèmes et peuvent jouer un rôle dans la préservation de l'environnement.

Cependant, les études consommateurs sur les produits hydroponiques dans la région méditerranéenne sont encore très rares. Seules des données sur une enquête consommateur marocaine ont été incluses mais ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la méditerranée.

9.3 - Perception des consommateurs vis-à-vis des produits hydroponiques

En général, les consommateurs deviennent de plus en plus intéressés par les méthodes de production des aliments qu'ils consomment. Les consommateurs sont inquiétés par l'augmentation des utilisations des produits chimiques, des pesticides et de la biotechnologie (Smith, 1996). En conséquence, les consommateurs peuvent rechercher les aliments dont la production induit un effet minimal sur l'environnement (Ottman, 1992). Ces consommateurs pourraient donc être intéressés par des produits hydroponiques qui seraient produits selon des méthodes de production favorables à l'environnement comme les cultures en solution avec recyclage des eaux et maîtrise du milieu de production avec une diminution de l'utilisation en herbicides, insecticides et pesticides.

Afin de déterminer comment sont perçus les produits hydroponiques par les consommateurs méditerranéens, une étude consommateurs a donc été effectuée au Maroc par l'IAM (Oberti, Padilla, El Jabri, 2005). Ces données originales ne peuvent en aucun cas, être généralisées aux autres pays méditerranéens, et ne concernent qu'un seul produit : la tomate. Ceci étant, il n'y a que très peu de plantes cultivées hydroponiquement (tomates, concombres, laitues, poivrons, etc.). Le faible nombre d'informations peut être dû au faible nombre d'enquête consommateur sur les produits hydroponiques méditerranéens d'une part et au faible pourcentage de consommateurs connaissant ce type de productions. En effet quelque soit le lieu d'achat, jamais mention du mode de production n'est faite.

Cette enquête montre que globalement les aspects environnementaux et santé ne sont pas les principaux critères d'achat des aliments au Maroc. Le plaisir et le bon goût des produits restent les principaux critères. De plus, en approfondissant l'analyse, on constate que les hommes sont plus concernés par les méthodes de production dans l'intention de préserver leur santé contrairement aux femmes qui semblent plus intéressées par les qualités organoleptiques des produits. Seules les méthodes traditionnelles de production (tomates Beldia) semblent remplir toutes les conditions d'obtention d'un « bon produit ». De la même manière, la population

urbaine est plus sensible aux aspects environnementaux et santé que peuvent apporter certaines méthodes de production hydroponiques (Oberti et Padilla, El-Jabri, 2005). Ces différences dans les critères d'achats entre les hommes et les femmes pourraient être dues aux modes de vie de la population marocaine. A titre de comparaison, des enquêtes ont été aussi menées en Turquie. Les produits hors sol ne sont pas bien connus des consommateurs. Ceux ci sont tout de même assez positifs vis à vis des ces aliments. Pour beaucoup, si ce type de produits répond à leurs attentes, ils ne présentent aucun rejet et sont disposés à les consommer sans crainte. Très impliqués dans leurs choix lors de leurs achats alimentaires, les consommateurs turcs sont très soucieux des qualités organoleptiques des produits avant tout et sont à la recherche du « goût d'autrefois ».

9.4 - Conclusion

Jamais les agriculteurs, industriels et distributeurs n'ont été aussi soucieux de la sécurité sanitaire des produits qu'ils offrent au consommateur, et pourtant jamais le consommateur n'a autant exacerbé le risque lié à son alimentation. Il y a un écart perceptible entre les risques réels et les risques perçus. Il faut dire que les problèmes, lorsqu'ils se révèlent, sont spectaculaires et largement médiatisés. Aussi le consommateur se réfugie t-il dans de nouveaux aliments pour lesquels il y a une certaine garantie d'un mode de production préservant l'environnement, ou intégrant une éthique, ou encore des aliments déclarés comme favorables à la santé. Au regard des résultats d'enquêtes diverses menées aussi bien au nord qu'au sud de la Région Méditerranéenne, on constate que l'éducation et l'information dispensées au nord envers le consommateur, n'ont pas les effets escomptés. Malgré la labellisation des produits censée renseigner le produit, le consommateur fait encore une large confusion entre produits préservant l'environnement et les produits préservant la santé, à tel point que les produits biologiques par exemple sont détournés de leur vocation première qui est un mode de production favorable à l'environnement. La sécurité sanitaire (food safety) n'est plus la priorité pour le consommateur européen, sans doute parce qu'il a désormais confiance dans le système alimentaire sur cet aspect. Par contre il est très demandeur pour sa santé mêlée aux valeurs hédonistes (goût, qualités organoleptiques). En Méditerranée non européenne, le consommateur s'éveille aux risques sanitaires de son alimentation et reste encore très rarement sensible aux aspects santé des produits et encore moins aux aspects environnementaux. Pour lui, l'accès aux aliments dits respectueux de l'environnement et de la santé est limité dans la mesure où il sont localement produits pour l'exportation. Pour ces consommateurs, la garantie santé passe principalement par le respect de la tradition culturelle.

PARTIE IV

Synthèse par pays : Espagne, Algérie, Egypte

Victor D. MARTINEZ GOMEZ, Université Polytechnique de Valence (Espagne)
Slimane BEDRANI, INA Alger (Algérie)
Mahmoud Mansour ABD EL-FATTAH, Université El Azhar, Collège d'Agriculture, Le Caire (Egypte)

10 Espagne

10.1 – L'agriculture et l'économie espagnole

10.1.1 - Évolution et perspectives de l'économie espagnole

En 2004, l'économie espagnole a présenté une croissance saine qui a permis au pays de consolider les bons résultats enregistrés en 2003 et les années précédentes et de continuer ainsi à se rapprocher de la moyenne européenne. Toutefois, l'inflation et la balance commerciale peuvent compromettre ce bilan positif, comme nous le verrons dans les prochains paragraphes.

D'après les dernières données de l'Institut national de la statistique, l'ensemble de l'économie a progressé de 3,1% en termes de PIB par rapport à 2003 avec des taux de croissance constants tout au long de l'année.¹ Comme au cours des années précédentes, la croissance a été essentiellement soutenue par la consommation interne avec, en plus, une augmentation remarquable des investissements. Par ailleurs, les mauvais résultats enregistrés en ce qui concerne les exportations nettes ont entraîné une baisse de la croissance globale de 1,6 points de pourcentage. Le **tableau 1** montre les principaux chiffres de l'économie espagnole en 2004 et 2003.

Le taux de la consommation publique a dépassé celui de la consommation privée avec respectivement 6,4% et 4,3% et sont tous deux supérieurs aux chiffres de 2003. L'évolution positive de la consommation privée est étroitement liée à plusieurs facteurs, les plus importants étant la croissance de l'emploi et une augmentation nette du patrimoine, suite aux hausses à la Bourse et à l'augmentation des valeurs des biens immobiliers, ainsi que les taux d'intérêt bas et un accès aisé aux prêts.

¹ En mai 2005, l'Institut national de la statistique a modifié la méthode de calcul des comptes nationaux, changeant les données utilisées et introduisant des variations méthodologiques importantes. En résumé, en ce qui concerne les données statistiques, le principal changement réside dans l'utilisation de nouvelles estimations de la population (avec des chiffres de population plus élevés que dans le passé). En ce qui concerne la méthodologie, le principal changement consiste dans l'adoption d'un indice-chaîne pour les estimations conformément à la décision 98/715 de la Commission. Cela signifie que l'année précédente est prise comme année de référence pour le calcul de la croissance annuelle. Il n'y a par conséquent pas de période de référence fixe et les estimations de la croissance pour l'année 2004 sont faites par rapport à 2003, celles de 2005 par rapport à 2004 et ainsi de suite. Un autre changement au niveau de la méthode concerne la comptabilisation des activités des intermédiaires financiers également suite à un règlement CE. Il résulte de toutes ces modifications que les chiffres du PIB espagnol ont augmentés pour les périodes précédentes comme le montre le **tableau 2**.

Tableau 10.1 - Économie espagnole. Croissance du PIB. Variation annuelle (%) (nouvelle méthodologie CNE-2000)

Activités	2003	2004
Dépenses publiques et privées	2,8	4,8
- Consommation des ménages	2,6	4,3
- Consommation des organisations à but non lucratif	1,7	2,7
- Consommation publique	3,9	6,4
Formation brute de capital fixe	6,2	3,9
- Équipements	1,9	2,1
- Construction	6,3	5,5
- Autres	7,8	4,4
Variations de stocks	-	-
Demande intérieure	3,8	4,7
Exportations de biens et de services	3,5	2,7
Importations de biens et de services	6,2	8,0
Demande extérieure	-0,9	-1,6
Produit intérieur brut	2,9	3,1

Source : Institut national de la statistique.

Tableau 10.2 – Économie espagnole. Comparaison entre la nouvelle méthodologie (CNE-2000) et l'ancienne (CNE-1995). Croissance du PIB en termes réels, variation annuelle (%)

	CNE-2000	CNE-1995
2001	3,5	2,8
2002	2,7	2,2
2003	2,9	2,5
2004	3,1	2,7

Source : Institut national de la statistique.

En ce qui concerne les investissements, les bons résultats des entreprises au cours de l'année et les perspectives relativement bonnes combinés à une plus grande facilité d'accès à des prêts ont entraîné une augmentation des investissements des entreprises en équipement. Il faut également souligner la croissance continue des opérations d'investissement dans le secteur de la construction, lesquelles en 2004 sont passés à 5,5% au lieu du ralentissement annoncé de l'activité de ce sous-secteur. Elle a été responsable d'une bonne partie de la croissance de l'année dernière et devrait vraisemblablement continuer à jouer un rôle important dans les prochaines années si les attentes du marché de l'immobilier poussent les entreprises de construction à procéder à de nouveaux investissements.

L'inflation continue à peser sur l'économie espagnole. En 2004, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 3,2%, à savoir 0,6 point de pourcentage au-dessus des chiffres de 2003. La majeure partie de l'augmentation est due à la hausse des prix du pétrole sur le marché international, en dépit du taux de change euro-US dollar favorable aux importateurs européens. Les services se sont eux aussi montrés très peu disposés à baisser leurs prix. Par contre, les prix des biens industriels n'ont que modérément augmenté en raison de la concurrence existant dans ce secteur. En ce qui concerne l'alimentation, il est à souligner que les produits frais ont connu eux aussi une croissance modérée alors que les produits alimentaires transformés ont enregistré des taux de croissance plus élevés.

En ce qui concerne les mauvais résultats des prix espagnols, la comparaison avec les partenaires de la zone euro montre que l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) espagnol continue à être nettement au-dessus de la moyenne. En 2004, l'indice espagnol a montré une croissance de 3,3%, alors que la moyenne dans la zone euro était de 2,4%, élargissant ainsi l'écart entre les deux indices. En fait, parmi tous les pays de l'euro, seul le Luxembourg a présenté en 2004 un IPCH supérieur à celui de l'Espagne.

Il faut toutefois attirer l'attention sur le fait qu'en général l'Espagne, comparée aux autres grandes économies de l'euro, se trouve actuellement dans une phase d'essor du cycle économique, avec une forte demande intérieure qui provoque une hausse des prix plus forte que dans les autres pays de l'euro. Le manque de politique monétaire nationale avec des objectifs nationaux précis ainsi que d'autres facteurs internes font que les économistes espagnols sont pessimistes quant à leurs estimations concernant l'évolution des prix dans les années à venir. En ce qui concerne les facteurs intérieurs, ceux mentionnés dans le rapport de l'année dernière continuent à rester d'actualité, comme le manque de concurrence dans nombre de secteurs clés et les négociations salariales annuelles liées aux prévisions en matière d'inflation. En outre, le nouveau gouvernement a introduit un réajustement annuel du salaire minimal également lié aux prévisions en matière d'inflation, aggravant ainsi le problème étant donné que certaines négociations salariales sont liées au salaire minimal. Le **tableau 3** montre les chiffres concernant les prix pour 2003 et 2004.

Tableau 10.3 – Évolution de l'indice des prix à la consommation (2001=100)

	2003	2004
Variation (%)	2,60	3,20
Différence par rapport à l'IPCH moyen dans la zone euro (%)	0,70	0,90

Source : Institut national de la statistique.

Les bons résultats de l'activité économique intérieure se sont traduits par la création de 422 000 nouveaux emplois en 2004. Il est à noter que, bien que le secteur des services ait été le principal créateur net d'emplois, une certaine décélération a pu être observée par rapport à 2003. De plus, l'augmentation globale des emplois a été particulièrement importante au niveau des emplois à temps partiel et parmi les femmes. Dans ces deux domaines, l'Espagne présente un retard considérable par rapport à ses partenaires européens. L'augmentation du nombre d'actifs occupés a abouti à une diminution notable du taux de chômage (10,56% à la fin de l'année alors qu'en 2003 il était de 11,37%) et ce bien que la population active et le taux d'activité augmentent chaque année. Le **tableau 4** montre les chiffres de la situation de l'emploi. Enfin, une dernière remarque importante doit être faite sur les différences significatives en matière de taux de chômage entre les hommes (7,76%) et les femmes (14,55%), le marché ne semble en effet pas prêt à intégrer les femmes entrant sur le marché du travail.

Tableau 10.4 – Statistiques de l'emploi

	2002	2003	2004
Taux de chômage (%)	11,62	11,37	10,56
Taux d'activité (%)	54,63	55,91	56,74
Nombre d'actifs (en milliers)	19 037,2	19 811,7	20 447,5
Nombre d'actifs occupés (en milliers)	16 825,4	17 559,7	18 288,1
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 211,8	2 252,1	2 159,4

Source : Enquête sur la population active, Institut national de la statistique.

Les mauvais résultats du secteur de l'exportation se reflètent dans la balance négative des paiements courants qui s'est détériorée tout au long de l'année 2004 aboutissant, à la fin de l'année, à une perte de 4,2 points de pourcentage au niveau du PIB. Les taux de change de l'euro par rapport aux autres devises associés à la forte demande intérieure et aux produits extrêmement compétitifs en provenance des pays d'Asie de l'Est ont entraîné une forte augmentation des importations. D'autre part, les exportations n'ont pas augmenté au même rythme et ce pour plusieurs raisons, la faiblesse des partenaires européens et les taux de change de l'euro étant les principales causes d'après les études menées par plusieurs économistes (Servicio de Estudios La Caixa, 2005).

Ce point mérite d'être étudié de plus près. Comme il est dit dans le paragraphe précédent, les mauvais résultats des exportations sont imputés à des circonstances extérieures. Certes ceci peut être vrai pour une année donnée, mais il est également vrai que les exportations nettes montrent chaque année un déficit et ce depuis 1998, il pourrait donc y avoir aussi d'autres raisons. Une explication est la perte de compétitivité des produits espagnols sur les marchés internationaux. Premièrement, l'inflation est plus élevée que dans les pays concurrents comme il a été montré dans les paragraphes précédents. Deuxièmement, une modernisation

des ressources tant humaines que technologiques semble nécessaire pour arriver à surmonter l'écart de compétitivité. Au cours des dernières années, les investissements directs étrangers (IDE) ont diminué en Espagne suite à des fermetures d'entreprises ou à des stratégies d'externalisation.

L'Espagne n'est ni une économie profondément novatrice ni un pays de main-d'œuvre bon marché et souffre par conséquent des pressions venant des deux côtés. Il est probable que l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre et la facilitation de l'accès aux nouvelles technologies pourraient aider à mieux définir le rôle de l'Espagne dans le cadre de la division mondiale du travail et du commerce. D'après l'analyse de l'OCDE (OCDE 2005), il importe pour l'Espagne d'éviter de trop se spécialiser dans des secteurs à relativement faible technologie où elle aura sans doute à faire face à une concurrence croissante des pays à faibles coûts de main-d'œuvre.

L'Espagne pourrait être ainsi à même d'attirer à nouveau des IDE - un moyen d'importer des technologies à court et moyen terme - en raison de la qualité de sa main-d'œuvre, des bonnes infrastructures, d'un large accès aux technologies et de sa stabilité économique et politique. Le défi à long terme pour le pays est de se transformer en une économie novatrice exportatrice de technologies reposant sur de solides bases.

Une dernière remarque doit être faite concernant le changement de gouvernement national qui a eu lieu en mars 2004. Bien que le nouveau gouvernement appartienne aux partis de gauche, les changements attendus en matière de politique économique restent faibles. Le principal changement concerne peut être la question de la stabilité économique : alors que le gouvernement précédent visait à réduire à zéro le déficit public à la fin de l'exercice budgétaire, le gouvernement actuel a déclaré son intention de tendre à la stabilité économique tout au long de l'ensemble du cycle économique. Les agents économiques ont interprété ceci comme un gain de liberté pour les autorités publiques pour augmenter les dépenses relatives aux questions sociales entraînant un petit déficit au cours des premières années du nouveau gouvernement.

Comme l'OCDE l'a souligné dans son étude économique de l'Espagne en 2005, alors qu'il est justifié de viser à maintenir des finances publiques saines, les nouvelles mesures ne doivent cependant pas nuire à la discipline budgétaire. En outre, il faudra mettre en œuvre des mesures visant à maintenir un système de surveillance budgétaire pour les régions et à inciter davantage les autorités régionales à agir en étant plus soucieuses des coûts en vue de consolider la situation budgétaire. Enfin, la viabilité à long terme des finances publiques, en prêtant une attention particulière aux régimes publics de retraite, constitue aussi un sujet de préoccupation vu le vieillissement de la population espagnole.

10.1.2 - Agriculture et alimentation dans l'économie nationale

En 2004, le secteur agricole a perdu 1,0 point de pourcentage de valeur ajoutée comparé à 2003 et est le seul secteur présentant des résultats négatifs comme le montre le **tableau 5**. Tout comme en 2003, il s'agissait là du seul secteur avec des résultats négatifs dans l'ensemble de l'économie et, même dans les années où les résultats étaient positifs, ils étaient inférieurs à ceux des autres secteurs. D'après l'Institut national de la statistique, sa valeur ajoutée a représenté 3,13% du PIB total.

En ce qui concerne la part de l'agriculture dans le marché du travail, elle représente un pourcentage légèrement plus élevé que celui de la contribution au PIB. Ainsi, d'après l'Institut national de la statistique, les actifs dans l'agriculture constituaient fin 2004 5,6% de la population active totale. Au début de l'année 2002, ce taux était de 6,66%, ce qui indique une réduction du nombre d'actifs dans ce secteur. L'analyse de la population active occupée permet de tirer les mêmes conclusions: en décembre 2004, le nombre d'actifs occupés dans l'agriculture correspondait à 5,36% des actifs occupés dans l'ensemble de l'économie. Au dernier trimestre 2003, le taux d'actifs occupés s'élevait à 5,76%.

Tableau 10.5 – Indicateurs économiques: croissance du PIB par secteur de production (%)

	2002	2003	2004
Agriculture	0,4	-0,1	-1,0
Énergie	2,3	1,4	2,2
Industrie	0,7	0,9	0,7
Construction	6,3	5,1	5,1
Services	2,6	2,8	3,5

Source : Institut national de la statistique.

En conclusion, il faut souligner que la valeur ajoutée pour chaque actif occupé dans l'agriculture est inférieure à la moyenne nationale, ce qui signifie qu'il faut s'attendre à la poursuite du mouvement des travailleurs se tournant vers d'autres secteurs.

10.2 – Production agricole et alimentaire, consommation et échanges alimentaires

10.2.1 - Structures agricoles et utilisation des terres

D'après les résultats récemment publiés de l'étude des structures de 2003, la taille moyenne des exploitations a augmenté de 8,62% depuis le recensement de 1999. Bien que le recensement et les études ne puissent être comparés, ces résultats confirment la tendance observée au cours des dernières années.

Actuellement, la taille moyenne des exploitations faisant partie de l'étude est de 22,07 hectares de surface agricole utile (SAU) alors qu'en 1999 elle était de 20,32 ha.² Le nombre d'exploitations a diminué (- 11,39%), avec le même schéma pour tous les types d'utilisation des terres, à l'exception des vignobles dont le nombre a augmenté de 2,16%.

Comme il a été fait remarquer dans les rapports précédents, l'agriculture espagnole réduit fortement le nombre d'exploitations agricoles et la dimension moyenne des exploitations va en croissant, le tout restant encore en dessous de la moyenne de l'UE-15. Les **tableaux 6 et 7** donnent les chiffres les plus significatifs découlant du recensement de 1999 et de l'étude de 2003.

Tableau 10.6 – Structures agricoles. Comparaison du recensement de 1999 et de l'étude de 2003

	1999	2003	Variation (%)
Nombre d'exploitations	1 287 418	1 140 733	-11,39
Surface totale (ha)	35 205 947	33 314 181	-5,37
Surface agricole utile (SAU) (ha)	26 158 409	25 175 260	-3,76
Terres cultivées (ha)	16 790 021	16 649 029	-0,84
Cultures annuelles et jachères (ha)	12 367 928	12 302 675	-0,53
Fruits (ha)	1 133 204	1 095 647	-3,31
Olives (ha)	2 220 266	2 204 396	-0,71
Vignes (ha)	1 010 074	1 031 892	2,16
Total surface/exploitation (ha)	27,35	29,2	6,79
SAU/exploitation (ha)	20,32	22,07	8,62
SAU/surface totale (%)	74,3	75,57	1,71
Terres cultivées/SAU (%)	64,19	66,13	3,03

Source : Étude structurelle 2003. Institut national de la statistique.

² Notez que les études ne prennent en compte que les exploitations remplissant une des conditions suivantes: a) avoir plus d'un hectare de SAU; b) avoir plus de 0,2 ha consacrés aux légumes, aux fleurs, en pépinières, vergers irrigués ou serres; c) les élevages de dimension économique minimale. Seules les exploitations remplissant un de ces critères ont été retenues dans le recensement de 1999 pour les comparaisons faites dans ce rapport.

Tableau 10.7 – Nombre d'exploitations par taille et superficie, recensement de 1999

Taille	Nombre	% du total	% cumulé
0 - 1 ha	455 424	0,25	0,25
1 - 5 ha	643 128	0,36	0,61
5 - 20 ha	403 109	0,23	0,84
20 - 50 ha	137 010	0,08	0,92
50-100 ha	58 994	0,03	0,95
>100 ha	66 791	0,04	0,99
Total	1 790 200	1,00	

Note : Le chiffre total inclut les exploitations sans terre.

Source : Recensement agricole 1999. Institut national de la statistique.

D'après López (2003), trois facteurs ont été à la base du processus d'ajustement structurel. Premièrement, le taux de disparition d'exploitations a augmenté au cours des années 90. Parallèlement, la mobilité des terres s'est améliorée et, enfin, les changements au niveau de l'utilisation des terres ont abouti à l'augmentation de la SAU totale, comme le montre clairement le tableau 10.6, et ainsi à l'augmentation du rapport SAU/surface totale.

En ce qui concerne la dimension économique des exploitations agricoles, on a observé que la marge brute par hectare de SAU exprimée en unité de dimension européenne (UDE) a fortement augmenté et est passée de 0,37 UDE/hectare en 1989 à 0,59 UDE/hectare en 1999, ³ c'est-à-dire un taux annuel de variation de 4,9% pendant dix ans. Deux éléments expliquent cette amélioration: i) la hausse des rendements et ii) l'évolution des prix et des subventions qui a abouti à une augmentation de la marge brute par unité physique. La marge brute par exploitation a plus que doublé pendant cette période de 10 ans et est passé de 4,0 à 8,7 UDE par exploitation.

En ce qui concerne l'évolution globale de l'utilisation des terres, le **tableau 8** montre que le principal changement au niveau des terres labourables est le passage de terres cultivées (cultures annuelles et permanentes) à des terres en jachère entre 2002 et 2003. On a aussi observé une hausse marquante du pourcentage de terres en jachère irriguées. De même, la surface forestière a augmenté, avec une diminution des forêts sous-exploitées (de faible densité à faible rendement économique) au profit d'autres types de forêts plus productives.

³ L'équivalence de l'UDE en ECU (euros) a augmenté pendant cette période. En conséquence, certains chercheurs "corrigeant" les données brutes afin de comparer les résultats. Ceci n'a pas été fait dans notre analyse.

Tableau 10.8 – Utilisation des terres en Espagne (1000 ha)

Utilisation	En sec		Irriguées		Total	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Cultures annuelles	7 591,4	7 497	2 180,7	2 167,3	9 772,1	9 664,3
Gel, jachère et inculte	3 020,8	3 158,5	174,3	194,6	3 195,1	3 353,1
Cultures permanentes	3 859,3	3 846,2	1 117,8	1 117,6	4 977,1	4 963,7
Total terres labourables	14 471,5	14 501,6	3 472,8	3 479,5	17 994,2	17 981,1
Prairies naturelles	1 261,5	1 253,5	317,7	292	1 579,2	1 545,5
Herbages	5 658,7	5 548,2	-	-	5 658,7	5 548,2
Total prairies & herbages	6 920,1	6 801,7	317,7	292	7 237,8	7 093,7
Forêts de ligneux	7 557,2	7 613,7	-	-	7 557,2	7 613,7
Forêts de faible densité	4 297,1	4 246,1	-	-	4 297,1	4 246,1
Forêts de bois de chauffage	4 638,3	5 007,3	-	-	4 638,3	5 007,3
Total forêts	16 492,7	16 867,2	-	-	16 492,7	16 867,2
Autres terres	8 857,3	8 594,8	-	-	8 857,3	8 594,8
Surface totale	46 741,5	46 765,3	3 790,5	3 771,5	50 532	50 536,8

Parmi les cultures, la plus importante du point de vue de la superficie est l'orge avec plus de 3 millions d'hectares. L'orge, tout comme les autres céréales d'hiver, est semé essentiellement dans les régions intérieures de la péninsule ibérique. La deuxième culture la plus importante en termes de superficie est celle des olives, principalement utilisées pour la production d'huile et une plus petite partie comme olives de table. Bien que cette culture arbustive soit répartie sur l'ensemble de la Péninsule et des îles Baléares, les principales plantations se trouvent dans les régions méditerranéennes comme en Andalousie, à Valence et en Catalogne.

Les autres cultures importantes pour les régions méditerranéennes peuvent être classées en deux groupes. D'un côté, la vigne et les fruits à coque font partie des cultures permanentes traditionnelles, tout comme dans d'autres pays méditerranéens, et occupent une partie significative de la surface agricole totale. Ces cultures ont connu une évolution différente au cours de ces dernières décennies. D'une manière générale, on assiste à une modernisation et à une intensification de la culture de la vigne alors que pour les fruits à coque (les amandes étant les plus importantes) on observe une réduction des superficies et une diminution de leur importance dans l'agriculture nationale. On les trouve maintenant surtout dans les montagnes et les régions arides où elles ne peuvent pas être remplacées par d'autres cultures plus rentables. De l'autre, les agrumes et les produits horticoles constituent les principaux produits faisant le succès des exportations agricoles espagnoles (voir 10.2.5) et ce bien que ces cultures soient

moins importantes sur le plan de la superficie occupée. Le **tableau 9** montre les chiffres des surfaces par produit fournis par le ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Tableau 10.9

	Surface 1000 ha		
	2003 (<i>déf.</i>)	2004 (<i>prov.</i>)	2005 (<i>est.</i>)
Blé dur	913,2	910,7	882,1
Blé tendre	1 307,5	1 240,8	1 273,5
Orge	3 110,9	3 170,4	3 166,7
Maïs	476,1	479,7	430,0
Riz	118,3	121,3	112,1
Autres céréales (avoine, seigle, triticale, sorgho)	652,3	615,7	609,6
Total céréales	6 578,3	6 538,6	6 474,0
Pommes de terre	101,1	97,1	95,3
Betteraves à sucre	99,8	102,5	102,1
Tournesol	786,8	749,6	628,8
Autres légumineuses	566,7	573,9	578,2
Fourrage (maïs fourrager, <i>vicia sativa</i> , luzerne)	401,3	399,1	
Laitues	37,7	37,5	
Pastèques	16,0	16,3	16,0
Melons	38,9	38,1	35,4
Tomates (fraîches + industrie)	93,6	107,1	
Poivrons	22,4	21,8	
Oignons	21,3	22,8	22,5
Oranges	136,8		
Mandarines	118,6		
Citrons	47,4		
Pommes	46,0		
Poires	38,1		
Pêches	78,5		
Amandes	641,7		
Bananes	9,6		
Raisins de table	22,7		
Raisin pour le vin	1 142,4		
Olives de table	168,7		
Olives pour l'huile	2 270,8		
Autres fruits d'arbres: abricots, cerises et prunes	69,8		

Source : Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

10.2.2 - Production et prix agricoles

Depuis septembre 2004, les autorités espagnoles n'ont communiqué aucune donnée officielle sur les résultats agricoles pour l'année 2004 (à l'exception des données concernant la croissance globale du secteur et l'emploi) ; il n'y a par conséquent aucune donnée sur le revenu agricole, les consommations intermédiaires ou sur les différences entre les productions animales et végétales.

En général, on peut souligner que la production végétale s'est rétablie après la très mauvaise année agricole 2003. En effet, les conditions météorologiques ayant été plus favorables pour l'agriculture en 2004, les bons rendements ont abouti à une augmentation significative de la production de beaucoup de céréales. Il en est de même pour les légumes secs, les cultures industrielles, les pommes de terre et les cultures fourragères. Vu que les légumes ont été moins affectés par les conditions météorologiques, il y a eu des changements dans les deux directions, à savoir une remarquable hausse de la production de tomates et d'oignons et une nette baisse de la production de laitues.

D'autre part, la production arboricole totale a en général diminué, à l'exception des bananes et des mandarines. Les baisses les plus fortes ont concerné les olives pour l'huile, les pommes, les poires et les pêches. En raison de la sécheresse qui a touché pratiquement toute la péninsule ibérique, les estimations préliminaires concernant la récolte pour 2005 sont très mauvaises pour la plupart des cultures.

En ce qui concerne la production animale, il y a eu une baisse générale de la production totale de viande en 2004, avec des petites réductions dans chaque sous-secteur. Tous ces chiffres sont repris dans les **tableaux 10 et 11**.

Tableau 10.10 – Évolution des principaux produits 2003-2005

	Production 1000 t		
	2003 (<i>déf.</i>)	2004 (<i>prov.</i>)	2005 (<i>est.</i>)
Blé dur	1 989,1	2 714,6	1 151,3
Blé tendre	4 029,9	4 393,3	3 601,1
Orge	8 693,9	10 608,7	6 370,7
Maïs	4 355,0	4 765,9	n.a.
Riz	861,9	900,4	n.a.
Autres céréales (avoine, seigle, triticale, sorgho)	1 173,4	1 312,9	890,3
Total céréales	21 103,2	24 695,8	12 013,4
Pommes de terre	2 665,0	2 745,4	
Betteraves à sucre	6 365,1	7 015,2	
Tournesol	762,5	785,3	
Autres: légumes secs	519,5	588,7	409,8
Fourrage (maïs fourrager, <i>vicia sativa</i> , luzerne)	16 679,6	17 708,6	
Laitue	1 044,7	967,1	
Pastèques	733,0	764,6	
Melons	1 071,2	1 102,4	
Tomates (fraîches+industrielles)	5 493,7	6 608,8	
Poivrons	1 056,2	1 006,0	
Oignons	936,8	1 083,7	
Oranges	3 052,2	2 713,5	
Mandarines	2 060,4	2 457,7	
Citrons	1 129,6	737,5	
Pommes	888,1	603,0	
Poires	143,8	122,4	137,3
Pêches	1 270,8	916,5	1 078,7
Amandes	214,4	86,4	201,8
Bananes	402,1	412,7	412,0
Raisins de table	320,6	331,0	
Raisins pour le vin	6 927,6	6 955,3	
Olives de tables	498,7	439,2	
Olives pour huile	7 058,9	4 526,7	
Autres fruits d'arbres: abricots, cerises et prunes	482,1	330,7	445,9

Source : Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Tableau 10.11 – Évolution des productions animales, 2002-2004

	Abattage (1000)			Production de viande (1000 t)		
	2002	2003	2004 <i>estimation</i>	2002	2003	2004 <i>estimation</i>
Viande						
Bœuf	2 692,4	2 763,1	2 683,9	676,1	706,4	702,3
Mouton	20 950,7	20 782,2	20 214,1	237,1	236,2	231,5
Chèvre	1 829,7	1 684,6	1 603,7	15,1	13,9	13,4
Porc	37 023,5	38 180,1	37 834,6	3 070,1	3 189,5	3 175,6
Cheval	29,8	24,1	24,0	5,7	4,8	4,8
Volaille	700 022,0	701 587,0	692 398,0	1 331,7	1 333,3	1 300,7
Lapin	96 353,0	90 300,0	87 655,0	119,0	111,6	106,6
Autre						

	Production (1000 t)		
	2002	2003	2004 <i>estimation</i>
Lait			
Lait de vache	6 610,4	6 632	
Lait de brebis	420,5	421,5	
Lait de chèvre	528,5	528,4	
Autre			
Œufs*	971 592		
Autres			
* en 1000 douzaines			

	Bétail (1000 têtes)		
	2002	2003	2004 <i>estimation</i>
Bovins	6 487,8	6 551,3	
Ovins	23 813,2	23 485,9	
Caprins	3 046,7	3 162,056	
Porcins	23 517,2	24 097,543	
Poules pondeuses			
Autre			

Source : Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

En ce qui concerne les prix payés aux agriculteurs (voir **tableau 12**), les prix des produits d'origine animale ont augmenté de 2,70% alors que les prix des produits d'origine végétale ont chuté de 0,25 points de pourcentage. Pour ce qui est des cultures, il y a eu des augmentations importantes du prix des pommes de terre, des cultures industrielles, des cultures fourragères, des fleurs, des fruits à coque et de

l'huile d'olive tandis que les prix pour le vin, les légumes secs et les fruits autres que les agrumes ont chuté. Les viticulteurs sont confrontés à une crise sans précédent avec des prix réels baissant chaque année et, si cette situation continue dans les années à venir, il faudra alors s'attendre à une baisse de la production et du nombre d'exploitations.

Tableau 10.12 – Prix à la ferme, 2002-2004

Prix€/t	2002	2003	2004 <i>estimation</i>
Blé	134,1	138	141,5
Orge	118,2	121,5	128,3
Maïs	137	147,9	148,7
Riz	275,1	274,8	207,9
Autres céréales: avoine	126,2	123	125
Autres céréales: seigle	122,2	142,9	124,2
Autres céréales: sorgho	128,2	147,2	138,8
Pommes de terre	163,2	212,5	221,9
Betteraves à sucre	51,5	58,8	60,8
Tournesol	261,4	216,5	229,9
Fourrage: luzerne	118,3	111,1	118,4
Laitues	381,5	476,6	321,5
Pastèques	191,6	302,3	175,8
Melons	235,5	316,7	297,4
Tomates	459,7	490,9	412,1
Poivrons	603,9	782,3	836,6
Oignons	147	165,9	161,8
Oranges	199,7	191	210,6
Mandarines	271,8	266,6	255,1
Citrons	233,9	252,4	212,9
Pommes	319,8	350,4	314,5
Poires	419,6	503,5	472,8
Pêches	491,7	628,4	625
Abricots	419,3	730,7	744
Amandes	686,8	919,3	1348,6
Bananes	273,8	299,9	248,7
Raisins de table	433,1	428,4	414,1
Vin blanc*	2,79	2,97	2,43
Vin rouge*	5,3	5,75	3,98
Olives de table	462,2	495,6	516,7
Olives pour l'huile	352,5	333,8	426,7
Huile d'olive	1 913,8	2 190,2	2 387,4
Autre: haricots	1 461,5	1 400,2	1 228,9
Autre: prunes	412,5	617,8	662,4
Autre: cerises	1 164,4	1 593,7	2 339,1

Tableau 10.12 (suite)

	Prix€/t		
	2002	2003	2004 <i>estimation</i>
Veau (bœuf < 1 an)	1 951,7	1 947,8	1 863,2
Bœuf (> 2 ans)	860,5	815,8	795,5
Mouton (< 1,5 mois)	3 756,7	3 720,5	3 864,5
Chèvre (< 1,5 mois)	4 516,1	4 536,5	4 378,7
Porc	1 037,4	968	1 048,6
Volaille	741,5	835,9	857,1
Lapin	1 395,7	1 827,9	1 722,2
Lait			
Lait de vache**	29,5	29,53	31,88
Lait de brebis**	77,9	77,35	77,25
Lait de chèvre**	45,76	45,63	48,34
Œufs ***	76,46	90,23	85,05
Autre			

* Prix en €/hectolitre d'alcool pur

** Prix en €/100 litres

*** Prix en €/100 douzaines

Source : Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Pour ce qui est des produits d'origine animale, les prix du bœuf, de la viande de chèvre, du lapin et des œufs ont diminué tandis que ceux du lait et de la viande de porc ont augmenté.

En ce qui concerne les prix payés par les agriculteurs, le prix de tous les intrants a augmenté chaque année. Dans l'ensemble, seuls les aliments pour animaux ont connu des augmentations de prix modérées (moins de 5% en général), tandis que la plus forte hausse de prix a été enregistrée pour les carburants qui ont augmenté annuellement de 11,46 points de pourcentage. Le **tableau 13** montre les indices poste par poste.

Plusieurs estimations faites par les organisations d'agriculteurs montrent que le carburant représente environ 10% des coûts totaux dans l'agriculture. Tout comme cela a été le cas dans d'autres secteurs fortement dépendants de cet intrant (comme les transports), les agriculteurs ont manifesté au cours du deuxième semestre 2004 pour faire pression sur le gouvernement à cause des augmentations du prix des carburants. Les organisations et le gouvernement sont finalement arrivés à un arrangement consistant en une compensation sous la forme de 170 millions d'aide aux agriculteurs. Vu que les prix du pétrole ont continué à augmenter en 2005, plusieurs voix se sont élevées pour demander une réduction ou l'élimination totale de la taxe spécifique grevant les carburants en Espagne pour les secteurs des

transports, de la pêche ou de l'agriculture pour les achats de carburant à usage professionnel.

Tableau 10.13 – Prix des principaux intrants, indices 2002-2004

	unité	indice 1995=100 (excepté*)		
		2002	2003	2004 <i>estimation</i>
Main-d'œuvre non qualifiée*	1985=100	286,65	291,92	300,19
Main-d'œuvre qualifiée: conducteur de tracteur*	1985=100	292,96	289,54	298,43
Terres non irriguées		194,4		
Terres irriguées		174,1		
Semences		132,85	141,65	147,91
Plants		137,86	121,69	132,77
Carburant		154,99	161,88	180,43
Transport				
Engrais azotés		115,69	115,77	124,55
Engrais phosphatés		106,89	110,03	116,65
Potassium		114,12	116,63	118,65
Autre: engrais composés		106,57	106,47	108,64
Produits phytosanitaires		117,29	119,41	120,58
Services vétérinaires		140,55	131,64	145,26
Main-d'œuvre salariée				
Préparation du sol		128,15	130,4	134,97
Location de tracteur				
Location de moissonneuse-batteuse*	1985=100	282,3	297,7	297,85
Fourrage		108,56	104,54	109,09
Aliments concentrés		100,65	101,14	104,5
Aliments pour bétail		104,04	103,34	103,36
Aliments pour ovins et caprins		102,63	100,88	103,08
Aliments pour porcins		99,84	99,8	104,83
Aliments pour volaille		98,58	100,87	104,57
Eau d'irrigation				
Taux d'intérêt à court terme				
Taux d'intérêt à long terme				

Source : Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

10.2.3 - Industries alimentaires

2004 peut être décrite comme une année de transition pour l'industrie agro-alimentaire. D'une part, la production des industries agro-alimentaires a augmenté de 1,6% en termes réels, c'est-à-dire moins que les 3% de hausse observés en 2003. D'autre part, le nombre d'entreprises a chuté de 2% dans un contexte marqué par une augmentation de 5% du nombre d'entreprises dans l'ensemble de l'économie. En même temps, l'emploi agro-alimentaire a augmenté de 1,76 points de pourcentage. Ces chiffres semblent indiquer une consolidation de la structure des entreprises.

Le secteur est assez important dans l'ensemble de l'économie: sa production totale représente environ 8,15% du PIB espagnol ; il génère 2,51% de la totalité des emplois espagnols et 13,89% de l'emploi industriel. Un autre indicateur de l'importance du secteur est sa capacité d'attirer les IDE : dans un contexte caractérisé par la diminution année après année des IDE en Espagne, le secteur a été capable d'augmenter les IDE en raison de sa compétitivité et de ses bons résultats à l'exportation. En 2004, les IDE attirés par les industries agro-alimentaires représentaient environ 34% de la totalité des IDE attirés par les industries espagnoles. Le secteur a également investi dans d'autres pays : 572 millions d'euros ont été investis dans des pays étrangers en 2004, les autres pays membres de l'UE-25 (51,26%) et l'Amérique latine (45,74%) étant les principaux bénéficiaires des IDE de l'agro-alimentaire espagnol.

Le taux de couverture des importations par les exportations est de 88% (les exportations s'élevant à 13,108 milliards d'euros et les importations à 14,9 milliards d'euros), ce qui est mieux que le chiffre pour l'économie dans son ensemble, mais moins bien que la balance agricole. Le déficit observé, bien que significatif en valeur, va en s'améliorant dans une perspective dynamique: il représente actuellement moins de 3% du déficit commercial total du pays alors qu'il était de 4,40% en 2002.

Le **tableau 14** montre l'évolution de la production au cours des 15 dernières années et le **tableau 15** regroupe les chiffres concernant la taille des industries agro-alimentaires en 2004 en termes d'effectifs. Comme il avait déjà été souligné dans le rapport de l'année dernière, une des principales caractéristiques du secteur industriel en Espagne est le pourcentage relativement élevé des petites et moyennes entreprises. En fait, dans le secteur agro-alimentaire seulement 3,3% des entreprises occupent plus de 50 personnes. Beaucoup d'entreprises agro-alimentaires espagnoles sont des entreprises familiales. Ces entreprises, dont la gestion est aussi assurée par la famille, tendent à se concentrer surtout sur le marché national, un fait qui constitue une faiblesse sur un marché mondial et un désavantage pour les futurs résultats des entreprises.

Tableau 10.14 – Production brute de l'industrie agro-alimentaire

Variation de la production (%)

	Valeur (million €)	Quantité	Prix courants	Prix constants
1989	35 574	1,4	6,4	-0,4
1990	37 263	5,6	4,7	-2,1
1991	39 486	3,2	6	0,1
1992	41 350	2,6	4,7	-1,3
1993	42 239	-6,1	2,2	-2,6
1994	44 415	1	5,2	0,5
1995	47 402	0,7	6,7	2,1
1996	49 553	1,3	4,5	1
1997	52 697	5,6	6,3	4,4
1998	53 628	3,5	1,8	0
1999	54 380	-0,3	1,4	-0,9
2000	55 023	-1,1	1,2	-2,9
2001	56 255	-2,5	2,2	-0,5
2002	58 864	3,6	4,6	0,7
2003	62 116	2,8	5,5	3
2004(*)	65 075	2	4,8	1,6

* Estimation

Source : FIAB (Fédération espagnole des industries alimentaires et de boissons).

Tableau 10.15 – Nombre d'industries agro-alimentaires, 2004

	Effectifs	0	1 à 9	10 à 49	50 à 199	200 à 499	> 500	Total
Total de l'économie	Nombre	1 500 396	1 265 349	151 512	20 120	3 590	1 616	2 942 583
	%	50,99	43	5,15	0,68	0,12	0,05	100
Total de l'industrie	Nombre	76754	125 988	38 282	5 774	1076	415	248 289
	%	30,91	50,74	15,42	2,33	0,43	0,17	100
Industrie agro-alimentaire	Nombre	8 879	17 658	4 977	820	185	67	32 586
	%	27,25	54,19	15,27	2,52	0,57	0,21	100

Note : Données au 1^{er} janvier 2004.

Source : FIAB.

Les sous-secteurs de la viande, des boissons alcoolisées et des produits laitiers représentent les valeurs de production les plus élevées. Par contre, l'emploi est réparti de façon plus uniforme, bien que les sous-secteurs de la boulangerie et de la viande représentent presque la moitié de l'emploi total (voir **tableau 16**).

Tableau 10.16 – Sous-secteurs de l'industrie agro-alimentaire : emplois et production brute

	Emplois (en milliers de personnes)		Production brute (en millions d'euros courants)	
	2002	2003	2002	2003
Industries de la viande	88	91	11581	12294
Industries du poisson	27	27	2858	3054
Fruits et légumes transformés	37	38	4160	4635
Huiles et graisses	14	13	5046	4802
Produits laitiers	31	31	6413	6498
Produits de la minoterie	8	8	2000	2057
Aliments pour animaux	18	18	5393	6083
Pain, pâtisserie, biscuits	104	102	4190	4622
Sucre, cacao et chocolat	23	22	2772	2823
Autre aliment	27	27	2848	3302
Boissons alcoolisées	43	43	7869	7809
Eau et boissons non alcoolisées	17	17	3734	4136
Total	437	438	58864	62116

Source : FIAB. 2004 donnée non disponible.

10.2.4 - Consommation alimentaire

D'après les données de panels recueillies par le ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, les dépenses alimentaires totales s'élevaient en 2004 à 74,752 milliards d'euros, c'est-à-dire à 7,7% de plus qu'en 2003 en termes courants et 4% en termes réels. Chaque ménage a dépensé 1 292 euros par tête, ce qui représente un total de 54,231 milliards d'euros. En 2004, les dépenses dans l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration constituent le principal facteur responsable de la croissance des dépenses alimentaires totales qui ont augmenté de 9,9% par rapport à 2003 (environ 19,2 milliards d'euros).

L'enquête sur le budget des ménages permet de conclure qu'environ 20,22% des dépenses totales des ménages, en termes courants, sont consacrés à l'alimentation, aux boissons et au tabac⁴. En 2004, les dépenses totales des ménages espagnols se sont élevées à 82,397 milliards d'euros dont 16,661 milliards d'euros consacrés aux aliments, aux boissons et au tabac. D'après les calculs de la FIAB s'appuyant sur cette enquête, les dépenses moyennes pour ces produits étaient de 1 147 euros par ménage et de 393 euros par personne.

⁴ Ces chiffres ne tiennent compte que des dépenses des aliments consommés à la maison ; les frais de restaurants et autres dépenses des ménages ne sont pas inclus.

10.2.5 - Échanges agro-alimentaires

Les exportations agricoles représentent environ 15,7% des exportations totales espagnoles, avec une légère baisse par rapport à 2003, alors que la part des importations agro-alimentaires dans les importations totales reste en dessous des 10%. Les échanges agricoles totaux ont moins progressé que le commerce dans son ensemble, ce qui a abouti à une baisse de sa part dans le commerce national. Les secteurs présentant les plus fortes augmentations en ce qui concerne les échanges, aussi bien au niveau des importations que des exportations, sont ceux des matières premières, des biens d'équipement et des biens industriels. Pour ce qui est des biens de consommation, les exportations espagnoles ont baissé en valeur tout au long de l'année 2004 comparées à 2003, alors que les importations ont augmenté de plus de 8%.

Alors que la balance commerciale globale de l'Espagne montre un déficit, la balance des échanges agro-alimentaires a affiché des résultats positifs au cours de ces dernières années. En tout cas, il convient de souligner que le taux de couverture des importations par les exportations de produits agro-alimentaires a diminué en 2004 à 106,99% (il était de 113,05% en 2003). Cette détérioration est due au fait que les exportations ont progressé de 1,1% pendant que les importations ont enregistré une augmentation significative de 6,8%. Les chiffres totaux indiquent que les exportations agro-alimentaires se sont élevées à 21, 5249 milliards d'euros et les importations agro-alimentaires à 20,1185 milliards d'euros.

L'UE est le principal partenaire commercial de l'Espagne dans le domaine agricole. En 2004, les exportations dans les pays de l'UE-25 se sont élevées à 17,7882 milliards d'euros (82,64% des exportations agricoles totales). Par contre, seulement 60% des importations agro-alimentaires espagnoles proviennent de l'UE-25. Les **tableaux 17 et 18** reprennent toutes ces données relatives aux échanges.

Tableau 10.17 – Commerce extérieur total et agricole, 2003-2004

	2003	2004	2004
	million €		Variation (%)
Tous les produits			
Exportations	138 119,0	146 452,1	6,03%
Importations	185 113,7	207 125,5	11,89%
Produits agricoles			
Exportations	18 836,4	20 118,5	6,81%
Importations			

Source : Propre élaboration à partir des données du ministère de l'économie.

Tableau 10.18 – Commerce extérieur agricole par destination, 2003-2004

	2003	2004
	million €	
Tous les pays		
Exportations	21 294,5	21 524,8
Importations	18 836,4	20 118,5
UE-25		
Exportations	17 709,854	17 788,197
Importations	11 175,374	12 006,129

Le **tableau 19** montre une ventilation des données concernant les échanges agricoles, forestiers et de la pêche qui permet une évaluation plus précise des exportations et des importations et de souligner plusieurs facteurs importants. Premièrement, les deux principales catégories d'exportations, en termes d'importance économique, sont les fruits et les légumes frais qui toutes deux ont diminué en valeur par rapport à 2003. Vu que les exportations totales ont augmenté en valeur, on peut dire que la composition du portefeuille des exportations espagnoles concernant l'agriculture, la pêche et les forêts devient plus équilibrée et dépend moins des résultats obtenus dans ces deux secteurs clés. Il pourrait être en tout cas intéressant pour les agents publics et privés en Espagne d'analyser l'évolution des exportations de fruits et légumes.

Tableau 10.19 - Commerce extérieur par catégorie pour l'agriculture, la pêche et les forêts, 2003-2004

	2003		2004	
	Imports million €	Exports million €	Imports million €	Exports million €
Animaux vivants	386,45	259,61	334,48	283,7
Viandes et abats comestibles	790,04	1 473,33	833,9	1 719,26
Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	4 086,53	1 595,42	3 942,11	1 688,24
Produits laitiers, œufs d'oiseaux, miel naturel	1 213,02	724,31	1 351,05	702,5
Autres produits, d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	86,58	76,65	98,13	96,17
Plantes vivantes et produits de la floriculture	192,89	211,35	186,78	212,47
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	634,16	3 452,06	831,98	3 328,38
Fruits comestibles (y compris à coque); écorces d'agrumes ou de melons	1 069,68	4 549,77	1 228,82	4 285,88
Café, thé, maté et épices	335,53	127,61	339,06	130,19
Céréales	1 292,22	401,47	1 350,56	308,07
Produits de la minoterie, malt, amidons et fécules, inuline, gluten de froment	88,76	153,77	92,16	160,7

Tableau 10.19 (suite)

	2003		2004	
	Imports million €	Exports million €	Imports million €	Exports million €
Graines et fruits oléagineux, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages	1 129,62	179,95	1 130,57	166,98
Gommes, résines et autres sucres et extraits végétaux	63,02	126,14	70,78	120,47
Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs	10,55	7,72	10,77	7,16
Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	471,84	1 595,57	597,04	1 944,47
Préparations de viandes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	425,85	601,6	424,57	599,77
Sucres et sucreries	460,05	381,61	463,26	344,31
Cacao et ses préparations	430,57	229,52	425,89	222,4
Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries	633,9	554,32	717,56	596,32
Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	537,21	1 622,09	576,68	1 569,60
Préparations alimentaires diverses	851,47	579,53	909,5	600,28
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	1 465,07	2 085,21	1 590,73	2 114,02
Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	982,22	306,31	1 176,60	304,69
Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	1 324,22	157,36	1 565,72	168,95
Cuir	708,24	522,44	551,32	474,03
Bois et charbon de bois	2 095,76	817,01	2 121,76	878,52
Liège	138,55	289,82	121,38	260,35
Pâtes de bois	431,71	395,24	429,76	475,78
Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin	160,06	180,17	158,15	177,62
Coton	625,1	796,47	630,78	833,48
Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier	90,69	41,55	83,55	42,97
Commerce agricole total	23 211,6	24 494,98	24 345,4	24 817,73

Source : Propre élaboration à partir des données du ministère de l'économie.

Les produits les plus importants eu égard à la valeur des exportations ont amélioré leurs résultats en 2004 par rapport à 2003, à l'exception des préparations de légumes. La viande, le poisson, les graisses et les boissons semblent devenir plus compétitifs. Par contre, on observe un ralentissement relativement marqué au niveau des exportations de plusieurs produits intermédiaires comme les céréales, le sucre et les sucreries ainsi que les produits laitiers et le cuir.

En ce qui concerne les importations, les produits de la pêche constituent la principale catégorie de produits représentant plus de 16% des dépenses d'importations. Le bois, les boissons, le tabac, les produits laitiers, les fruits, les graines oléagineuses et les céréales occupent également une place importante. Parmi ces produits importants, les importations de tabac, de fruits et de produits laitiers ont fortement augmenté, la valeur des importations de poissons étant le seul poste à avoir connu une baisse.

Un point intéressant à souligner est la différence observée suivant l'origine des produits commercialisés. Les produits forestiers interviennent pour 11,63% dans les importations et pour seulement 7,22% dans les exportations. Dans le cas des produits de la pêche, la situation est similaire, comme il a été dit, leur part dans les importations est assez importante (16,19%) contrairement à leur part dans les exportations (6,80%). Le commerce des produits d'origine animale est assez équilibré, avec 15% de la totalité des importations et des exportations, malgré un résultat net déséquilibré dans plusieurs sous-secteurs comme dans celui des produits laitiers.

10.3 – Agriculture et politiques agro-alimentaires

10.3.1 - La RMP en Espagne

La révision à mi-parcours (RMP) de la politique agricole commune en juin 2003 a clairement constitué l'événement le plus important au niveau de la définition des politiques agricoles en Espagne au cours de ces dernières années. Son champ d'application s'est élargi depuis avril 2004 avec la réforme des secteurs du tabac, du coton, du houblon et de l'huile d'olive suivant le même système de paiements découplés.

En 2005 et 2006, les pays pourront retenir une partie des paiements liés à la production (découplage partiel) afin d'éviter l'abandon de la production dans plusieurs régions. L'année dernière, le rapport annuel du CIHEAM a fourni des éclaircissements sur nombre des aspects de la réforme, y compris les diverses options choisies par chaque État membre méditerranéen de l'UE-15 (CIHEAM, 2005). L'Espagne n'appliquera pas le système de paiement unique avant 2006, tout comme la France, la Grèce, les Pays-Bas et la Finlande. Les paragraphes suivants présentent un résumé des propositions du ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche (octobre 2004) concernant l'application de la RMP aux nouveaux points de la réforme sur la base de l'évaluation et des décisions du gouvernement central.

- La référence historique individuelle (les années de référence étant 2000, 2001 et 2002) au lieu des modèles de calcul régionaux utilisés en Allemagne, en Finlande, au Danemark, au Luxembourg et en Suède.

- Le découplage partiel des cultures arables, avec 25% du paiement couplé. La raison de ce choix est l'extrême importance des cultures arables sur le plan de l'utilisation des terres (environ 40% de la SAU) associée à la difficulté de trouver des solutions de remplacement dans nombre de zones et au fait qu'elles viennent compléter l'arboriculture et l'élevage extensif dans d'autres zones. En tout cas, le ministère souligne l'importance des cultures arables pour le maintien de l'activité économique et essaye par conséquent de maintenir des incitations à la production.
- Une réduction de la surface de gel obligatoire en vue de maximaliser les droits (en effet, le gel de terres n'influe pas sur le *calcul des droits* mais bien sur *l'aide reçue*).
- Pour le secteur bovin, la Commission propose trois possibilités de découplage partiel. Une possibilité consiste à garder couplé à 100% la prime à la vache allaitante avec le couplage de 40% de la prime pour les veaux et le couplage à 100% pour les gros bovins. Les deux autres options (couplage à 100% de la prime pour les gros bovins ou couplage à 75% de la prime pour les mâles) ne sont pas compatibles avec cette option.
- Le paiement pour les vaches allaitantes restera donc entièrement couplé à la production. En effet, la plupart des exploitations espagnoles sont situées dans des zones montagneuses de type extensif ou semi-extensif avec quelques races indigènes. En conséquence, elles aident à fixer la population et à occuper des terres dans des zones rurales présentant des caractéristiques spéciales ainsi qu'à préserver la biodiversité. En outre, vu que l'Espagne a un manque de veaux d'abattage, le gouvernement souhaite éviter une plus grande dépendance des vaches mères étrangères. C'est pour ces raisons que le plus haut niveau de couplage a été choisi.
- Il s'ensuit que la prime à l'abattage a été gardée à son niveau maximal de 40% pour les animaux adultes et a été aussi maintenue au niveau de couplage de 100% pour les veaux.
- Pour ce qui est du secteur ovin et caprin, l'Espagne essaye également de maximiser le niveau de couplage qui est ici de 50%. Vu que la plupart des exploitations pratiquant l'élevage pour la viande sont rentables à cause des paiements de la PAC, le taux maximal de couplage pourrait les aider à rester dans le secteur de la production. Tout comme cela est le cas pour les autres secteurs mentionnés, le développement rural et les questions territoriales sont des facteurs clés dans le choix de cette option.
- Le nouveau règlement pour l'huile d'olive permet aux pays de recevoir 40% du paiement total sous forme d'un paiement par hectare, les 60% restant étant un paiement découplé. Le ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche a proposé de découpler le paiement à raison de 90%, conjugué à un nouveau paiement à l'hectare qui tient compte des aspects sociaux, environnementaux, paysagers et techniques des exploitations agricoles ; c'est ainsi que 5 catégories d'oliveraies ont été définies.

- En ce qui concerne le tabac, l'Espagne gardera le taux de couplage maximal de 60% de 2006 à 2009 afin de maintenir la production aussi longtemps que possible dans les zones de plantation actuelles.
- Pour le coton, la RMP a intégré 65% du paiement pour le coton dans le régime de paiement unique. Les autres 35% constitueront un paiement par hectare avec une superficie maximale garantie. Afin d'éviter tout comportement visant uniquement à obtenir des primes, le ministère espagnol encourage la modulation des aides en fonction de la qualité du produit.
- La prime aux produits laitiers sera incorporée dans le régime de paiement unique en 2006, vu que, d'après une note officielle du ministère de l'agriculture, il n'y avait rien à gagner à l'avancer à 2005.
- En ce qui concerne la possibilité pour les pays de diminuer de jusqu'à 10% les paiements découplés et de consacrer le budget ainsi épargné aux programmes portant sur la qualité et l'environnement, article 69 du règlement 1782/03, l'Espagne a fait part de son intention d'y avoir recours mais le taux de réduction n'est pas encore fixé.

En résumé, on peut dire que l'Espagne essaye de minimiser l'impact du découplage total sur ses exploitations agricoles, le gouvernement faisant valoir que ceci est le meilleur moyen de préserver l'activité dans des zones moins adaptées à l'agriculture et à l'élevage. Cette stratégie pourrait être intéressante pendant la période de transition, mais les politiques nationales doivent développer un plan à long terme afin d'éviter les effets indésirables du découplage total.

10.3.2 - Transferts du FEOGA

Les données disponibles concernant les transferts de la section Garantie du FEOGA indiquent une légère hausse des fonds reçus par l'Espagne. L'augmentation de 2004 est due essentiellement aux augmentations des transferts dans les secteurs du riz, du vin, des fruits et des légumes ainsi que du lait. Le **tableau 20** présente une ventilation par secteur. Comme on peut l'observer dans ce tableau, plus de 25% de la totalité des crédits reçus sont consacrés aux cultures arables alors que 15,5% vont au secteur de l'huile d'olive et le secteur bovin reçoit presque 12% de l'ensemble des crédits.

Il existe dans l'agriculture espagnole trois activités importantes de type méditerranéen qui représentent environ 7% de la totalité des crédits reçus: l'élevage des ovins et des caprins, la production de fruits et légumes et le vin et les alcools. Environ 7% de la totalité des crédits ont été affectés à des programmes de développement rural.

La ventilation suivant le type de dépense montre que l'essentiel des crédits (5,029 milliards d'euros) ont été attribués sous forme de paiements directs aux producteurs, 856 millions d'euros ont été des paiements à des industries et d'autres entrepreneurs et intermédiaires privés, 33 millions d'euros ont été attribués au

financement de stockages privés, 44 millions d'euros à la distribution gratuite de produits alimentaires et 17,5 millions d'euros à l'amélioration de la qualité et à la promotion commerciale de l'huile d'olive.

Les plans de développement rural représentaient 507,5 millions d'euros, les restitutions et les facilités commerciales 183,7 millions d'euros et les dépenses relatives au stockage public s'élevaient à 78,8 millions d'euros.

Tableau 10.20 – Transferts du FEOGA Garantie, 2003-2004

Item	Unité: millions €	2003	2004
Total cultures arables	Total	1 827,82	1 824,60
	Céréales + autres cultures arables	1 172,48	1 589,60
	Blé dur	211,80	195,48
	Graines protéagineuses	47,48	11,93
	Lin non textile	0,41	0,21
	Graines oléagineuses	151,09	7,97
	Jachère	246,04	20,98
Autres subventions aux céréales	Total	-4,84	-6,62
	Restitution à l'exportation	2,06	0,47
Riz	Total	33,30	123,27
	Aide par hectare	12,24	98,39
	Restitution à l'exportation	4,50	2,67
Légumes secs et fourrages	Total	162,93	241,53
Sucre	Total	38,82	49,44
	Restitution à l'exportation	20,87	22,44
Coton	Total	168,22	266,25
Lin et chanvre textiles	Total	0,15	-0,16
Tabac	Total	113,38	106,02
Huile d'olive	Total	1 064,71	1 043,18
	Subventions à la production	990,85	968,88
	Restitution à l'exportation	0,06	0,00
Vins et alcool	Total	432,95	471,77
	Modernisation des vignobles	167,13	180,01
	Distillations	173,81	182,36
	Restitution à l'exportation	12,55	10,26
Fruits et légumes	Total	475,30	496,10
	Fonds opérationnels	117,01	121,31
	Restitution à l'exportation	8,32	9,23
Bovins	Total	859,28	806,75
	Prime à la vache allaitante	323,71	305,45
	Prime aux veaux	133,22	133,77
	Prime à l'extensification	154,14	157,06
	Restitution à l'exportation	47,65	19,28
Porcins	Total	16,43	6,60
	Restitution à l'exportation	2,71	2,64
Ovins et caprins	Total	496,69	512,26
	Prime aux ovins et caprins	369,65	377,62
Lait et produits laitiers	Total	57,68	116,07
	Restitution à l'exportation	22,19	37,45
Œufs et aviculture	Total	0,33	0,29

Tableau 10.20 (suite)

Item	Unité: millions €	2003	2004
Mesures d'accompagnement/ Développement rural FEOGA- Garantie	Total	494,61	507,46
	Retraite	44,25	44,73
	Agro-environnement	121,96	133,27
	Reboisement	90,55	80,30
Produits de la pêche	Total	3,12	6,77
TOTAL transferts du FEOGA-Garantie		6 374,89	6 707,65

Source : FEAGA (Fond espagnol de garantie agricole 2005 et 2004).

10.3.3 - Politiques nationales

Les politiques nationales se concentrent à l'heure actuelle essentiellement sur les assurances et l'eau ainsi que sur d'autres intrants, comme le carburant, mais de nouvelles politiques axées sur d'autres objectifs nationaux spécifiques devraient bientôt voir le jour. Par exemple, comme nous l'avons mentionné dans le rapport de l'année dernière, un Livre Blanc sur l'agriculture espagnole a été publié et les problèmes sont maintenant clairement identifiés ; la RMP accordant une certaine marge de manœuvre pour adapter la PAC aux besoins nationaux, le gouvernement devrait préparer des plans concernant les zones à rendements faibles et les zones montagneuses qui pourraient souffrir du découplage total à venir.

En ce qui concerne les grands thèmes "traditionnels", la politique en matière d'assurance agricole est l'une des plus développées dans le monde. Elle consiste en un système mixte dans lequel les institutions publiques sont responsables des règlements techniques, des primes et de la conception et du contrôle général pendant que l'assurance proprement dite est prise en charge par des entreprises privées. D'après les données générales relatives au Plan sur les assurances agricoles en 2004, le nombre de polices contracté a augmenté de 3%, mais le nombre de tonnes assurées a lui augmenté de 6%. C'est ainsi que le coût total des assurances s'est élevé à 523,200 000 millions d'euros, à savoir une hausse de 5 points de pourcentage par rapport au plan de 2003.

Ces chiffres confirment la situation saine des régimes inclus dans le Plan, régimes qui s'étendent et se développent d'année en année au fur et à mesure de l'identification de nouveaux besoins par les concepteurs d'assurances. Par exemple, une "assurance rendement" a été introduite au cours de ces dernières années pour les oliveraies ainsi que pour d'autres fruits, il existe aussi des assurances pour l'ensemble de l'exploitation avec différentes cultures, des assurances aquacoles, des assurances contre les incendies sur les terres agricoles à usage forestier et des assurances pour l'évacuation des animaux morts dans les exploitations d'élevage.

La ventilation du coût des assurances en 2004 en fonction de l'activité assurée a été la suivante : les assurances pour les fruits autres que les agrumes arrivent en tête de liste avec près de 20% des coûts totaux, malgré une réduction générale de la

production des principales cultures fruitières en 2004 (voir section 2.2 ci-dessus); la deuxième position sur le plan des coûts est occupée par l'assurance ci-dessus mentionnée relative à l'évacuation des animaux morts dans les exploitations d'élevage (le coût total de cette assurance s'est élevé à 82 millions d'euros); les dépenses totales pour les assurances des cultures arables, des vignobles et du bétail se sont élevées à 70 millions d'euros pour chaque catégorie ; les deux autres grands types d'assurance en termes de coûts sont les assurances pour les divers agrumes ainsi que celles pour les légumes et les fleurs.

En ce qui concerne les sinistres déclarés en 2004, 603 000 hectares ont subi des dommages et plus de 85 000 déclarations de sinistres ont été faites. Ainsi, les paiements totaux effectués aux agriculteurs se sont élevés à 297,800 millions d'euros dont 69% ont concerné des polices relatives à des cultures et 31% des polices relatives à l'élevage.

La grêle a été le risque ayant entraîné les conséquences les plus graves avec 343 000 hectares touchés et 45 000 déclarations de sinistres. La sécheresse n'a eu que peu d'importance en 2004 sur le plan des assurances, avec seulement 700 déclarations et 3 000 hectares concernés. Les premières données des assurances montrent qu'en 2005 les dommages causés par la sécheresse devraient être plus importants. Le gel a causé aussi des dommages considérables en 2004 dans de nombreuses exploitations spécialisées dans les fruits et ces dommages devraient encore augmenter de façon significative en 2005.

Pour ce qui est de la politique relative à l'eau, nous avons mentionné dans le rapport de l'année dernière le vif débat sur les transferts d'eaux entre rivières qui avaient été approuvés en 2001 par le Plan hydrographique national. Ces discussions ont porté sur des questions reflétant des préoccupations politiques, économiques, environnementales et régionales, discussions auxquelles l'UE a également pris part vu qu'elle devait cofinancer la majeure partie des infrastructures. Le nouveau gouvernement a finalement décidé d'annuler le principal transfert, à savoir la dérivation des eaux de l'Ebre vers les régions du sud-est, en raison du "manque d'une analyse économique et environnementale sérieuse". Vu que certains travaux publics avaient déjà été attribués, le gouvernement a dû verser des indemnités.

En outre, les partis de droite et l'opinion publique dans les régions du sud-est se sont montrés très critiques (et le sont encore) vis-à-vis de cette décision. Les solutions retenues par le gouvernement actuel s'appuient sur le dessalement de l'eau de mer, la gestion de l'eau et les économies d'eau. Dans le cadre de cette stratégie de l'eau, il a été décidé de maintenir le Plan d'irrigation national en vue de moderniser les systèmes d'irrigation existants et d'introduire de nouvelles zones irriguées en 2008. Les investissements totaux dépassent 5 millions d'euros à partager entre des investisseurs privés (environ 40%) et les administrations publiques (30% des gouvernements régionaux et 30% du gouvernement national).

11 Algérie

11.1 - Evolution de l'économie nationale en 2004 et perspectives

L'année 2004 a vu la poursuite du raffermissement de la croissance observée depuis 2001, même si le taux de croissance de l'économie (5,2 %) a été moindre que celui réalisé l'année précédente (6,9 %). Si on n'inclut pas les hydrocarbures, le taux a été de 6,2 % et si on n'inclut ni hydrocarbures ni agriculture, le taux de croissance de l'économie se monte à 6,8 %. Les autres secteurs de l'économie ont donc été relativement dynamiques, contrairement aux années antérieures. Le secteur des BTP, particulièrement, a été stimulé par une forte demande et a donc réalisé un taux de 8 % (contre 5,5 % en 2003). Il explique la croissance du PIB pour 32 %. Le secteur des services, avec 7,7 %, a réalisé le meilleur taux de croissance après celui du BTP. Le secteur de l'industrie – qui a enregistré un taux de croissance négatif en moyenne sur la période 1990-2003 – a connu une croissance de 2,6 % en 2004 (contre 1,4 % en 2003).

L'agriculture reste un secteur qui influence fortement la croissance du PIB (cf. graphique 1), la très forte variation de sa croissance d'une année à l'autre étant fortement corrélée à la variation de la croissance du PIB.

En termes de production, le classement des principaux secteurs de l'économie n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Celui des hydrocarbures reste largement en tête avec 38 % du PIB, suivi par celui des services (21 %) et celui de l'agriculture (9 %). Le BTP représente 8 % et le secteur de l'industrie – malgré des signes encourageants de reprise – tient la queue du peloton avec 7 % du PIB.

La dépense intérieure brute a été plus forte en 2004 qu'en 2003 avec un taux de croissance de 7,6 % (contre 5,3 % en 2003), entraînée par la consommation finale des ménages dont le taux de croissance est passé de 3,8 % à 5,4 % et, de façon moindre, par l'accumulation brute de fonds fixes (ABFF) dont le taux de croissance a été de 8,1 % (7,8 % en 2003).

Le taux de croissance des importations en volume a fortement augmenté, passant de 2,4 % à 11,6 % en 2004, principalement pour satisfaire la demande en biens et services nécessaires à la réalisation du plan de relance économique 2001-2004 qui s'achève. La consommation bénéficie davantage des importations que les biens de productivités et les biens intermédiaires. En effet, les postes qui ont progressé sont, par ordre d'importance les biens de consommation non alimentaires, les biens de consommation alimentaires, les biens d'équipements et les biens intermédiaires. Les importations de services ont aussi fortement augmenté (9,2 %). Le taux de croissance des exportations, au contraire, a fortement baissé, passant de 7,9 % à 3,8 % en 2004, la baisse s'expliquant par un ralentissement de la hausse de la

demande extérieure en hydrocarbures. Malgré une performance meilleure en 2004 (660 millions de dollars US contre 470 millions en 2003), la part des exportations hors hydrocarbures reste très faible par rapport aux exportations totales. Malgré la divergence des taux de croissance des importations et des exportations, la balance courante reste fortement excédentaire (10,9 milliards US\$ en 2004¹) grâce à des prix du pétrole en forte hausse durant l'année (34,26 US\$ le baril au premier semestre et 42,98 US\$ au second semestre).

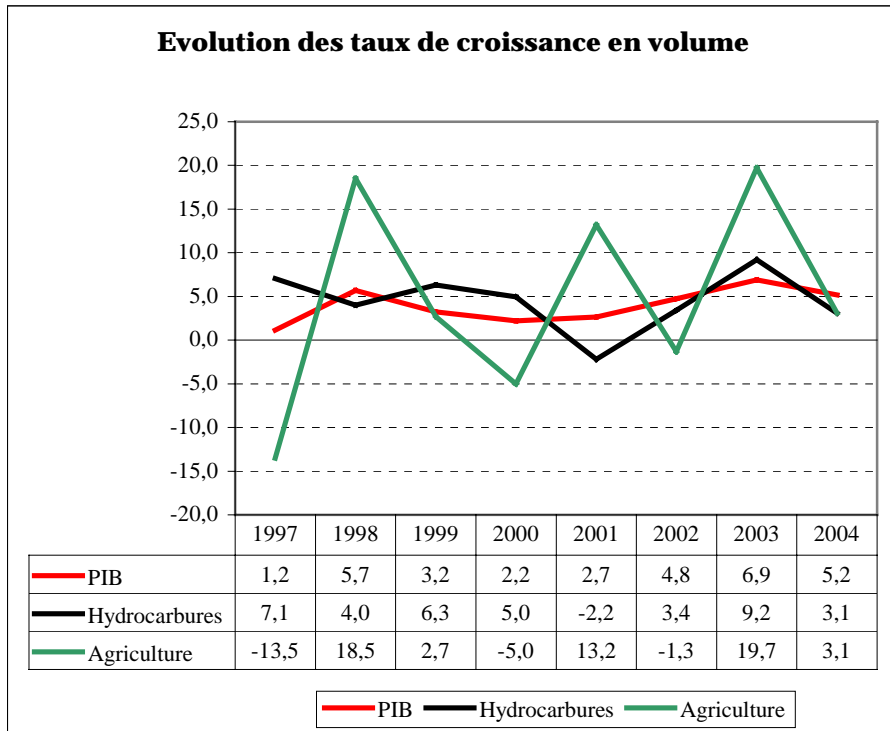
La balance des paiements enregistre en 2004 un excédent de 9,1 milliards de dollars US malgré un déficit du compte capital de 1,69 milliards de dollars (contre un déficit de 1,37 milliards en 2003), ce déficit s'expliquant par les remboursements par anticipation du principal des dettes extérieures à taux fixes élevés et, dans une mesure moindre, par les investissements extérieurs de la compagnie pétrolière nationale (SONATRACH).

La bonne tenue de la balance des paiements extérieurs se révèle à travers l'évolution des réserves officielles de change qui ont atteint 43,1 milliards de dollars à fin décembre 2004 (contre 32,9 milliards de dollars à fin décembre 2003 et 4,4 milliards de dollars à fin décembre 1999). Ces réserves de change ont permis de stabiliser le taux de change du dinar contre le dollar américain (72,61 DA pour 1 US\$) entre décembre 2003 et décembre 2004). L'envolée de l'euro face au dollar a déprécié le taux du DA contre l'euro (91,27 DA pour 1 euro à fin décembre 2003 et 98,95 DA à fin décembre 2004).

La bonne santé financière du pays a aussi permis de diminuer la dette et le ratio du service de celle-ci. Le stock de la dette extérieure à moyen et long terme a baissé à 21,4 milliards de dollars à fin 2004) (contre 23,2 milliards de dollars à fin 2003 et 28,1 milliards de dollars à fin 1999). Le ratio du service de la dette extérieure est tombé à 12,6 % (hors remboursements anticipés) en 2004 (contre 17,7 % en 2003 et 47,5 % en 1998). Le ratio de la dette extérieure par rapport au PIB a chuté à 26 % en 2004 (contre 35 % en 2003 et 47 % en 2000). Enfin, le ratio de la dette publique (dette extérieure et dette intérieure) sur le produit intérieur brut se situe sous la barre des 40 % en 2004.

¹ Chiffre provisoire (source : Banque d'Algérie : <http://www.bank-of-algeria.dz/indicateur.htm>).

Graphique 11.1



La politique monétaire a contribué au recul de l'inflation monétaire, à la bonne tenue de l'inflation des prix et à la croissance économique. L'inflation des prix est tombée à 2 % à la fin de l'année 2004, après avoir été élevée au premier semestre. On peut dire ainsi qu'au cours de ces dernières années, la stabilité monétaire s'est conjuguée avec une croissance économique non inflationniste.

D'après les statistiques officielles, le taux de chômage ne serait plus que de 17,7 % en 2004, contre 23,7 % annoncés l'année précédente, diminution qui s'expliquerait par la sous-estimation du chômage féminin (Ighil Ahriz, 2005). La population occupée du moment s'est accrue de 16,7 % entre 2003 et 2004 grâce à une forte poussée de la catégorie « employeurs et indépendants » (33,2 %) et de celle des aides familiaux (32,1 %). On notera la faible croissance des salariés permanents (2,6 %). La croissance de l'emploi s'accompagne donc d'une certaine précarisation de l'emploi.

Si l'ouverture sur l'extérieur et l'atteinte des grands équilibres macroéconomiques se réalisent correctement, on ne peut pas en dire autant du processus de privatisation des entreprises publiques, processus pourtant en chantier depuis une dizaine d'années. Il est vrai que 2004 semble avoir permis une avancée dans ce

dossier : 142 entreprises auraient été privatisées rapportant 33 milliards de DA au trésor public (environ un peu plus de 3 millions d'euros) (Cherfaoui, 2005). Mais il s'agit de petites unités, l'essentiel du secteur public restant encore à privatiser. D'autres objectifs restent encore dans les limbes ou à peine esquissés, en particulier le dégraissage de la fonction publique dont les salaires ponctionnent une partie importante des recettes de l'Etat sans augmentation significative des services rendus, la lutte contre la corruption qui - bien qu'elle semble s'intensifier en 2004 et 2005² - reste encore bien faible³. D'autres paramètres pris en compte par les agences de notation du risque « pays » défavorisent l'Algérie : degré de transparence des marchés publics, arbitraire, dysfonctionnement de la justice⁴,...

Les perspectives de l'économie pourraient être prometteuses si plus d'efforts sont faits pour intégrer davantage ses différents secteurs. En effet, jusqu'à maintenant, on ne distingue pas clairement la volonté des pouvoirs publics à promouvoir de façon résolue cette politique d'intégration. Le plan de relance économique 2001-2004 a, certes, donné quelques résultats en matière croissance du PIB et de création d'emplois. Mais ses effets auraient été bien plus bénéfiques si les ressources dégagées avaient davantage bénéficié aux entreprises algériennes aux dépens des entreprises étrangères. Si rien n'est entrepris en ce sens, il est à craindre que le second plan de relance économique 2005-2007 - qui prévoit 55 milliards de dollars d'investissements sur la période 2005-2009- ne crée davantage d'emplois à l'étranger (par le biais des importations) qu'au niveau national.

11.2 - Le contexte économique et commercial international et ses implications sur l'économie nationale, plus spécifiquement dans le secteur agricole

2004 a vu une expansion économique de l'économie mondiale relativement forte (5,1 % contre 4 % en 2003), bien que quelque peu ralentie par la hausse des prix des hydrocarbures vers la fin de l'année. La croissance a été plus forte que prévue aux Etats-Unis (4,4 % en 2004 contre 3 % en 2003). Elle a été dynamique en Chine (+9,5 % contre 9,3 en 2003) et relativement soutenue dans la plupart dans la plupart des pays émergents et des pays en développement (croissance de 7,3 % en Inde, par exemple). Elle a, par contre, été relativement décevante - bien qu'en

² De nombreux hauts fonctionnaires de différentes administrations se trouvent sous les verrous en ce premier semestre 2005 pour des affaires de corruption et de détournements de deniers publics (Mekfouldji, 2005).

³ Une commission d'étude de la corruption mise place par le gouvernement a remis un rapport au ministre de la justice début 2005. Ce rapport préconise, entre autres, la création d'un observatoire de la corruption et l'adoption d'une loi réprimant de façon plus résolue les phénomènes de corruption et de trafic d'influence (source : <http://www.quotidien-oran.com/quot3042/even.htm>).

⁴ L'agence internationale de rating Nord Sud Export a classé l'Algérie au niveau B1 pour le risque pays à court terme, soit la même catégorie que le Maroc et la Tunisie alors que les agences d'assurance crédit à l'exportation de l'OCDE ont revu à la baisse le risque Algérie qui passe de 4 à 3 sur une échelle de 7 familles de risques (Medjahed, 2005).

progression - en Europe (2 % en 2004 contre 0,5 % en 2003) et au Japon (2,6 % contre 1,4 en 2003) du fait d'une faiblesse des exportations et de la demande domestique (FMI, 2005).

Cette forte croissance de l'économie mondiale a favorisé une forte hausse des prix des hydrocarbures qui a profité à l'Algérie. La demande de pétrole aurait augmenté de 3,4 % en 2004 au lieu des habituels 1 à 2 % des années précédentes, dopée par les Etats-Unis (25 % de la demande de pétrole) et la Chine (8 % de la demande).

Les effets de la bonne conjoncture mondiale sur l'économie nationale se limitent au bénéfice tiré de la hausse des prix des hydrocarbures, l'Algérie n'ayant que de très faibles capacités d'exportations en dehors de cette matière première. Il est vrai, cependant, que l'accroissement des recettes pétrolières permet à l'Algérie d'importer davantage, ce qu'elle n'a pas manqué de faire en 2004, ainsi qu'il a été vu ci-dessus.

Sur le secteur agricole, les effets du contexte économique et commercial international peuvent se manifester à travers les variations des prix des équipements et intrants importés destinés à l'agriculture ou à travers la concurrence sur le marché national des produits agricoles et alimentaires importés ou encore par une hausse des exportations de produits agricoles. De ces points de vue, il semble y avoir peu d'effets sur le secteur agricole algérien. Pour ce qui est de la concurrence des produits agricoles et alimentaires importés, les protections douanières semblent rester assez dissuasives pour les importateurs.

11.3 - Evolution des agrégats agricoles dans l'économie

Le secteur agricole reste le troisième secteur de l'économie en matière de formation de la valeur ajoutée. Il représente 9,2 % du PIB en léger recul par rapport à 2003 (9,7 %) et se classe après le secteur des hydrocarbures (37,9 %) et celui des services (21 %).

En matière d'emploi, le secteur rural reste encore très important puisqu'il regroupe en 2004 presque 42 % de la population occupée. Il a contribué à la croissance de l'emploi de façon importante puisque la population qu'il occupe a crû de 16,2 %, presque autant que la population occupée en milieu urbain (17 %). L'agriculture recèlerait en 2004 environ 20,7 % de la population occupée (1 617 125 emplois) soit 14,5 % de plus que l'année précédente (1 412 340 emplois) malgré une légère baisse de sa part relative dans la population occupée (21,1 % en 2003). L'agriculture dépasse encore de loin le secteur industriel qui ne recèle que 13,6 % de la population occupée et le secteur des BTP qui n'atteint que 12,4 % des occupés.

En matière de commerce extérieur, les importations agricoles et alimentaires ont légèrement diminué en part relative (25,5 % des importations totales du pays en

2004 contre 26,3 % en 2003) mais elles se sont fortement accrues en valeur absolue (exprimée en US\$, +30,5 %). Quant aux exportations de produits agricoles et alimentaires, elles baissent en termes relatifs, passant de 0,6 % des exportations totales en 2003 à 0,5 % en 2004. En valeur absolue, elles ont cependant crû de 21 % grâce principalement aux conserves de fruits et légumes (+77 %) et aux produits de la pêche (+67 %). La balance du commerce extérieur agricole et alimentaire reste fortement déséquilibrée, les exportations ne couvrant que 3,5 % des importations.

11.4 - Les productions agricoles

11.4.1 - Les productions végétales

On notera que les statistiques sur les productions agricoles continuent encore de faire l'objet d'estimations très grossières de la part des services agricoles de wilaya, estimations qui sont ensuite éventuellement « corrigées » par la direction des statistiques agricoles au niveau central. Ces estimations – même faites avec la meilleure volonté du monde – ne permettent pas d'éviter des contradictions parfois flagrantes entre les données. Ainsi, on voit mal comment des ovins dont le nombre croît de 4 % entre 2003 et 2004 peuvent donner une production de laine qui croît de 15 %. De la même façon, il paraît étonnant qu'une année relativement plus sèche que la précédente puisse permettre un accroissement de la production mellifère de 33 %⁵ ! D'autres exemples de chiffres contradictoires peuvent être donnés (par exemple croissance des ovins et des bovins et croissance de la production de viandes rouges).

Pourtant, tous les éléments nécessaires à la production de statistiques relativement fiables sont désormais réunis. Le RGA réalisé en 2001-2002 constitue une base de sondage récente de laquelle peut être tiré un échantillon représentatif qui pourrait être enquêté chaque année. L'administration décentralisée du MADR – bien implantée au niveau des wilayate, daïrate et communes - recèle de nombreux fonctionnaires qui pourraient facilement recevoir un complément de formation et réaliser au moins deux passages par an auprès des agriculteurs de l'échantillon qui aurait été tiré. Les services du cadastre ont terminé de nombreuses communes dont les superficies agricoles sont donc désormais connues avec précision au niveau des parcelles. Il est à souhaiter que la direction des statistiques du MADR puisse réaliser ce travail qui pourrait constituer un précieux tableau de bord pour les décideurs du ministère.

Nonobstant tout cela et de façon générale, la production agricole a connu une croissance modérée (3,1 % en volume) du fait d'une pluviométrie pas tout à fait satisfaisante, de l'attaque d'un champignon (la rouille) et de quelques dégâts causés

⁵ L'explication de cette hausse serait la forte augmentation du nombre de ruches subventionnées en 2004 par rapport à l'année précédente.

par les sauterelles dans certaines zones du Sud et des Hauts Plateaux. Comme d'habitude en année un peu sèche, la production animale s'est mieux comportée que la production végétale. La première a enregistré un taux de croissance de 5 % et la seconde un taux de 8 % (en termes de prix).

L'année 2004 ayant été un peu moins favorable que 2003 sur le plan de la pluviométrie, les productions agricoles en sec ont connu une légère baisse. Ainsi, les céréales ont-elles enregistré un taux de croissance négatif de -6 % expliqué par la stagnation de la production d'orge et la forte chute de celle de blé tendre (-37 %). Bien qu'ayant baissé par rapport à 2003, le rendement moyen en 2004 représente presque 200 % du rendement moyen des années 1991-2000. Est-ce l'effet des subventions accordées à l'intensification ? On ne peut pas répondre à cette question du fait de la non publication des données sur les superficies subventionnées et de leur évolution dans le temps.

Les fourrages, dont la majorité des superficies sont cultivées en sec (principalement de la vesce avoine), connaissent malgré tout une croissance de 48 %, croissance qui s'explique par un accroissement très fort des superficies (+69 %) ⁶ et des rendements (+29,9 %) ⁷. On notera encore ici l'apparente contradiction entre la hausse importante du rendement des fourrages naturels (+20,6 %) et le fait que l'année 2003 a été relativement sèche par rapport à l'année précédente.

La production de légumes secs a stagné malgré une légère baisse des rendements, le maintien du niveau de production étant dû à la croissance des superficies cultivées (+6 %). La situation des légumes secs reste préoccupante quand on sait que l'Algérie en a importé plus de 157 000 tonnes en 2004 alors qu'elle en a produit seulement un peu plus de 49 000 tonnes pour la moyenne des années 200-2004. Il semblerait donc que les subventions accordées pour cette culture (pour mieux travailler le sol et pour acquérir les engrais et les pesticides) ne soient pas suffisamment incitatives.

La production de maraîchage a crû au taux de 11,6 %, croissance due surtout à l'augmentation des superficies (+6,5 %). Les rendements demeurent faibles par rapport aux pays méditerranéens du Nord, même s'ils ont augmenté de 49 % en 2004 par rapport à la moyenne des années 1991-2000. L'exemple en est donné par la pomme de terre dont le rendement atteint exceptionnellement 20,3 tonnes à l'hectare en 2004 alors que l'Espagne enregistre la même année un rendement de 28,4 tonnes, l'Italie 24,7 et le Maroc 22,3 d'après les données de la FAO.

⁶ En fait, l'accroissement des superficie n'en est pas un. Les services statistiques se sont aperçu que des superficies existant les années précédentes n'étaient pas comptabilisées en terme de superficie et de production. Ils les ont donc inclus en 2004. Sans faire la même modification pour l'année 2003. D'où la hausse spectaculaire.

⁷ Les rendements des fourrages ont été « réajustés » par l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC) parce que ce dernier trouve que les estimations faites les années précédentes par les services de l'agriculture trop faibles. L'accroissement des rendements entre 2003 et 2004 n'en est donc pas véritablement un.

Les trois seules cultures industrielles ayant une production significative sont la tomate industrielle, l'arachide et le tabac. Depuis plusieurs années, les producteurs et transformateurs de tomates industrielles du Nord Est du pays (principale région productrice) se plaignent régulièrement de la concurrence jugée insoutenable du concentré de tomate importé. Malgré cela, les statistiques officielles affichent des accroissements de production et de rendements tout à fait importants : +35 % pour la production et +34 % pour les rendements entre 2003 et 2004. La culture du tabac est sujette à des variations de rendements assez fortes du fait qu'il s'agit d'une culture pratiquée surtout en sec. La production en 2004 a connu une croissance de 34 % malgré une pluviométrie moins bonne qu'en 2003. La croissance du rendement de 31 % en une année laisse un peu perplexe. L'arachide est principalement cultivée dans le Nord Est (Wilaya d'El Tarf) et dans les wilayate du Sud. Les superficies croissent régulièrement mais les rendements restent faibles.

L'arboriculture fruitière a été fortement développée depuis 2000 dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA) dont l'un des objectifs principaux est de reconverter des cultures à faible valeur ajoutée et aléatoires par des cultures à plus forte valeur ajoutée et moins soumises aux aléas pluviométriques. L'entrée en production des plantations faites depuis 2000 explique sans doute la croissance de 8 % de la production. On remarquera que les rendements progressent moins vite que les productions, cela s'expliquant par le fait que beaucoup d'agriculteurs pratiquent pour la première fois l'arboriculture fruitière.

En matière d'agrumiculture, le verger occupe environ 45 000 ha en moyenne durant les années 1991-2000, ayant enfin atteint la superficie qu'il occupait au lendemain de l'indépendance. Désormais, il s'étend progressivement, couvrant plus de 59 000 ha en 2004, soit 30 % de plus que la moyenne des années 1991-2000. Productions et rendements s'accroissent respectivement de 8 % et 7 % entre 2003 et 2004. Mais la demande intérieure est loin d'être satisfaite compte tenu des prix encore élevé à la consommation.

Le vignoble couvre en 2004 environ 97 000 ha, encore loin des 335 000 ha qu'il couvrait en 1965. Comme l'arboriculture fruitière, il a été fortement encouragé par les subventions à la plantation depuis 2000. La superficie a augmenté de 43 % entre la moyenne des années 1991-2000 et 2004. Entre 2003 et 2004, la production ne s'est accrue que de 2 % alors que les rendements ont enregistré une hausse spectaculaire de presque 20 %.

Pour les oliviers, l'année 2004 a été faste. Le rendement par arbre est, en effet, passé de 11 à 29 kg (+170 %) et la production d'olives à huile a presque quadruplé (+294 %)⁸. La production d'huile a suivi puisqu'elle a progressé de +357 % entre 2003 et 2004, le rendement en huile ayant augmenté sensiblement.

⁸ En Algérie, la production des oliviers subit naturellement de très fortes variations de production d'une année à l'autre.

Contrairement à celle des olives, la production de dattes a baissé entre 2003 et 2004 du fait d'un manque d'irrigation dans certaines zones et d'une pollinisation insuffisante. Le rendement moyen par arbre a aussi baissé (-13 %).

Les productions forestières sont relativement les mieux cernées sur le plan statistiques grâce à une ancienne tradition des services forestiers et à l'obligation où se trouvent ces derniers de quantifier les productions des superficies qu'ils louent ou donnent en concession. La production de bois d'oeuvre et de chauffage a augmenté de 12 % alors que celle de liège a chuté de 3 %. La production d'alfa a doublé, mais elle reste insignifiante par rapport à celle de la fin de la période coloniale et des premières années de l'indépendance (100 000 tonnes) qui faisait de l'Algérie le premier producteur mondial de cette matière première.

11.4.2 - Les productions animales

Encore plus que les productions végétales, les productions animales sont mal cernées par les statistiques officielles du fait du non emploi de techniques fiables par les services concernés du ministère. Nonobstant ce qui a été relevé ci-dessus à propos de la contradiction entre l'évolution du cheptel ovin et la production de laine, entre la production de miel et le fait que l'année 2004 a été relativement plus sèche que 2003, il apparaît que la production de viandes rouges aurait augmenté de 6,5 % (avec une croissance de 1 % du cheptel bovin et 4 % du cheptel ovin)⁹, celle de viande blanche (aviculture) de plus de 8 %, celle d'œufs de 6 %, celle de lait de 19 % (il est vrai que la production de fourrage artificiels aurait augmenté de 96 % !), celle de miel de 36 %...

Les effets de la politique de subvention en matière de production animale ne semblent pas être massifs, particulièrement pour ce qui est de la production de lait de vache. Par exemple, dans la wilaya de Constantine la production collectée de lait de vache aurait, certes, augmenté de 63 % entre 2001 et 2004 mais la collecte ne concerne encore que 18 % de la production totale. Par ailleurs, la productivité reste faible (3 237 litres/an en moyenne 14 000 vaches classées « bovins laitiers modernes ») et les conditions d'hygiène dans les étables insuffisantes (Boussaid, 2005).

⁹ On peut faire l'hypothèse que le poids des animaux à l'abatage a augmenté, mais en année moins favorable (comme c'est le cas), les animaux ont tendance à voir leur poids diminuer.

11.5 - Les industries agro-alimentaires

Dans son Bulletin n°6, le Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat indique qu'en 2004 existent 226 227 PME – tous secteurs confondus - dont 99,7 % privées et 0,3 % publiques¹⁰, les premières recelant 89,2 % des emplois des PME et les secondes 10,8 % (MPMEA, 2005). Dans cet ensemble, le secteur des IAA représente 6,1 %.

Le secteur des IAA est désormais largement dominé par le secteur privé qui représente en 2003 environ 75 % de la valeur ajoutée du secteur (contre 71 % en 2002). En terme de nombre d'entreprises, le secteur privé des IAA se classe en 2004 – avec 13 673 entreprises - parmi les sept plus importants avec 6 % des petites et moyennes entreprises recensées dans le pays (sur les 22 secteurs classés par les auteurs de l'étude sur les PME), après les secteurs des BTP (32 %), du commerce et de la distribution (17 %), des transports et des communication (9 %), des services fournis aux ménages (7,5 %) et de l'hôtellerie-restauration (6,3 %).

En termes de croissance, le secteur des IAA semble s'essouffler : le nombre de ses entreprises n'a augmenté en 2004 que 4,7 %, se classant dernier des sept secteurs les plus importants et même en dessous de la moyenne des autres secteurs (6 %).

L'année 2004 a été marquée par la saturation du marché en produits de la minoterie-semoulerie, saturation qui est le résultat du sur-investissement ayant caractérisé le secteur depuis une dizaine d'année. Alors que les plus grosses minoteries-semouleries tentent de trouver des débouchés à l'exportation, certaines parmi les plus petites ont dû fermer leurs portes.

La privatisation des entreprises publiques agroalimentaires commence enfin à voir un début de concrétisation. Toutes les entreprises du secteur - au nombre de 164 - sont déclarées privatisables¹¹. Plusieurs filiales relevant de l'ERAD-Alger ont été cédées à des investisseurs privés ; l'ERAD-Sétif - première entreprise publique à être introduite en bourse en 1999 parce qu'elle était performante – est mise en vente totalement en 2005 après avoir accumulé des déficits importants durant les trois derniers exercices ((Benlaïche, 2005). L'ERAD Tiaret fait aussi l'objet d'un appel d'offres de privatisation, ainsi que des entreprises de fabrication de boisson et des entreprises de stockage sous froid (cf. site du MPPI pour consulter la liste des entreprises mises en vente).

Certaines entreprises du secteur des IAA bénéficient des aides de l'Etat pour un programme de mise à niveau. Ce programme de mise à niveau constitue une stratégie d'accompagnement des entreprises industrielles, publiques et privées,

¹⁰ Au nombre de 778, les PME publiques forment 60 % des entreprises publiques (environ 1 300 entreprises en 2004).

¹¹ Cf. site du Ministère de la privatisation et de la Promotion Industrielle (www.mdppi.dz)

visant à aider ces dernières à faire face aux nouvelles contraintes découlant de l'ouverture des marchés et de l'intégration de l'économie algérienne aux espaces de libre échange économique établis avec l'UE et, bientôt, avec les Etats ayant adhéré à l'OMC. Il s'agit de promouvoir la compétitivité industrielle en améliorant les performances des entreprises par la mise à niveau et par l'assainissement de leur environnement. Les actions de mise à niveau concernent :

- La modernisation des équipements ;
- L'amélioration des systèmes d'organisation, de gestion et de production ;
- Des gains de productivité se traduisant par une maîtrise des coûts de revient ;
- Le développement :
 - de la formation et le perfectionnement ;
 - de la qualité et de la certification ;
 - du marketing et de la recherche de marchés,
 - des alliances et des partenariats.

Les programmes de mise à niveau sont financés par l'UE (Programme Eurodéveloppement PME – EDPme-) dans le cadre de MEDA, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Algérie (Ministère de l'Industrie et de la Restructuration avec l'ONUDI). Ces programmes rencontrent des difficultés qui sont relativement difficiles à résoudre. D'après une évaluation du Ministère de la PME, « sur le plan microéconomique, les chefs d'entreprise sont peu enclins à se préoccuper de l'avenir et des évolutions attendues des marchés ; ils se méfient les uns des autres et travaillent le plus souvent seuls, sans ressources humaines de qualité autres que la famille proche. Ils donnent la priorité à la technologie et à la production, à la modernisation du matériel et des équipements et relèguent au second plan les aspects d'organisation, de stratégie, de gestion des ressources humaines et de gestion financière ». La principale difficulté de la mise à niveau des entreprises semble, cependant, résider dans la difficulté de mettre à niveau leur environnement (administrations, banques et autres organismes de crédit).

11.6 - Les échanges extérieurs et le taux d'auto-provisionnement

Exprimé en dollars US, le commerce extérieur de l'Algérie a fortement augmenté (+43 % entre 2003 et 2004), le commerce extérieur agricole n'augmentant que de 30 %. Les importations agricoles et alimentaires ont crû moins vite que les importations totales (respectivement 30,5 % et 34,7 %).

11.6.1 - Les importations

L'aisance financière du pays a autorisé une hausse prononcée des importations alimentaires qui ont enregistré une croissance de 28 % et une hausse des importations agricoles non alimentaires de 36,7 %, celles-ci étant des matières premières (bois) ou des intrants pour l'agriculture (semences, aliments du bétail). La hausse des importations en valeur s'accompagne d'une hausse des importations en volume pour les principaux produits alimentaires : légère pour les céréales (+0,4 %), plus forte pour le lait (19 %), les huiles (11,4 %) et le sucre (13,9 %). Il apparaît donc, compte tenu des accroissements des productions agricoles mentionnés ci-dessus, que la population algérienne a été bien plus approvisionnée en produits alimentaires que l'année précédente.

Le marché international n'a pas été très favorable à l'Algérie. Les principaux produits alimentaires importés ont vu leurs prix augmenter de façon très sensible. Alors que le volume des importations de céréales n'a augmenté que de 0,4 %, leur valeur a augmenté de presque 21 %. Le prix du blé dur s'est accru de 7,3 %, celui du blé tendre de presque 43 %, celui du maïs de 21,5 %, celui du lait en poudre de 37 %, celui de l'huile de tournesol de 12 %, celui du tourteau de soja de 33 %.

Par grandes régions économiques, le flux des importations n'a guère changé en 2004 par rapport à 2003. Les pays de l'OCDE, en termes de valeur, continuent de fournir 56 % des importations (57 % en 2003), la CEE à 15,41 % (42 % en 2003). L'ALENA a accru sa part de 17 % en 2003 à 23 % en 2004. La CEI et les pays de la ligue arabe ont vu leur part diminuer respectivement de 7 à 5 % et de 4 à 2 %.

Par pays, en 2004, la France reste le premier fournisseur avec 18 % des importations en valeur (19,3 % en 2003), suivie de l'Argentine avec 12,2 % (5,9 % en 2003) et des USA avec 8 % (7,4 % en 2003). La France est le principal fournisseur de blé dur (35,5 %) et de blé tendre (43,8 %), les USA et l'Argentine monopolisant le maïs avec respectivement 62 % et 37 % de la valeur des importations. Pour la poudre de lait et la MGLA¹², les importations sont plus diversifiées : l'Argentine vient en tête avec environ 17 %, suivie de la France avec 16 %, de la Belgique avec presque 11 %, de la Nouvelle-Zélande avec 10 % et de Pologne avec 8 %. Pour les huiles, la France et l'Allemagne viennent en tête avec 78 et 22 % des quantités pour l'huile de colza, la Russie et l'Argentine avec 58 % et 20 % pour l'huile de tournesol, l'Argentine et les USA avec 20 % et 11 %. Pour le sucre brut, le Brésil vient largement en tête en termes de quantités avec 69 % suivi de la France avec 17 %.

¹² Matière grasse de lait anhydre.

11.6.2 - Les exportations

Au total, les exportations de produits agricoles continuent de ne représenter qu'une infime partie des exportations totales (0,6 % en 2003 et 0,5 % en 2004) même si leur croissance en 2004 a été de +21 %. De la même façon, la couverture des importations par les exportations reste dérisoire (3,8 % en 2003 et 3,5 % en 2004). Si on ne compte que les produits alimentaires (en excluant donc les produits agricoles non alimentaires), le taux de couverture est encore plus bas (2 % environ pour les deux dernières années).

L'essentiel des produits alimentaires exportés (environ 68 millions de dollars US) est composé de dattes (28 % des exportations en valeur de produits alimentaires), de produits de la pêche (16 %) et de vin (10 %). Bien que les quantités exportées restent très faibles, tous ces produits ont vu leur exportation augmenter notablement en 2004 : dattes (14,5 %), produits de la pêche (67 %), vin (18 %).

Les flux d'exportation ne se sont guère modifiés en 2004 par rapport à 2003. Ils se dirigent principalement vers la France (30 % en 2004 contre 27 % en 2003), l'Espagne (18,3 % en 2004, en légère diminution par rapport à 2003 21 %) et l'Italie 10,2 % en 2004 contre 10,7 % en 2003.

Même avec les pays où l'Algérie exporte le plus, les taux de couverture des importations par les exportations restent très faibles. Ils sont de 6,4 % pour la France, 9,4 % pour l'Espagne et 14 % avec l'Italie. Pour l'ensemble de l'Union européenne à 25, le taux de couverture n'est que 7,5 %.

Les exportations bénéficient depuis une dizaine d'années de certaines mesures de soutien (en particulier en matière de manutention et de transports terrestres et maritimes). Mais le Fonds qui doit financer ces soutiens n'a jamais été doté de façon conséquente. La Loi de Finances 2005 vient réparer cela en prévoyant l'affectation de 2 % de la taxe intérieure à la consommation aux Fonds Spécial de Promotion des Exportations. Cela procurera 660 millions de DA pour relancer les activités du Fonds.

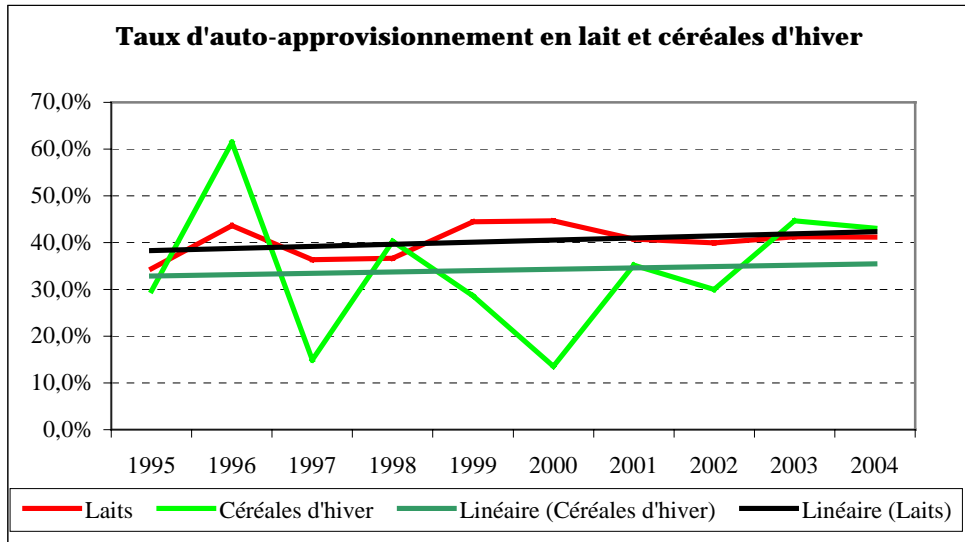
11.6.3 - Le taux d'auto-provisionnement

Pour les principaux produits agricoles, le taux d'auto-provisionnement s'est légèrement détérioré en 2004 par rapport à 2003. Il est ainsi pour le blé dur, le blé tendre, les pois chiches, le concentré de tomates, les aulx, les viandes rouges. Cependant, les performances en 2004 s'avèrent relativement meilleures que celles enregistrées pour la moyenne de la période 1995-2004.

L'évolution des taux d'auto-provisionnement montre l'incapacité des politiques menées au cours des dix dernières années à diminuer durablement et significativement la dépendance du pays dans les principaux produits alimentaires. Les courbes de tendance des principaux produits restent désespérément plates (cf.

graphique ci-dessous pour les céréales et le lait).

Graphique 11.2



11.7 - Le secteur de la pêche

11.7.1 - Infrastructure, équipements, emploi et organisation

Le nombre de bateaux de pêche a légèrement augmenté en 2004 par rapport à 2003 : +3 % (108 unités nouvelles acquises), l'accroissement de l'année précédente étant beaucoup plus important : +14 % (412 unités). L'importance de cette baisse dans le nombre d'acquisition peut s'expliquer par le tarissement des personnes (physiques et morales) qui se trouvent avoir les moyens de remplir les conditions (en particulier financières et de garantie pour les banques) pour être éligibles à la subvention de l'Etat pour l'achat de navires. Si le rythme d'acquisition actuel se maintient, il est peu probable que le plan national de développement de la pêche et de l'aquaculture 2003-2007 se réalise dans les délais. En effet, si pour les chalutiers et les sardiniers, les taux de réalisations sont satisfaisants (106 chalutiers acquis sur 181 prévus, 100 sardiniers acquis pour 337 prévus), il n'en est pas de même pour les petits métiers (seulement 4 % des 1 294 prévus) et les thoniers (4 acquis sur les 32 prévus).

L'essentiel des navires acquis et ayant bénéficié de subvention de l'Etat est composé de bateaux de petite puissance (40 sardiniers et 39 petits métiers). On ne compte, en effet, que 2 thoniers et 27 chalutiers acquis au cours de l'année 2004. On notera

que le secteur de la pêche est un bon client des entreprises algériennes, tout du moins pour les sardiniers et les petits métiers puisque sur les 40 sardiniers acquis en 2004, 32 sont de construction nationale et sur les 39 « petits métiers » 38 ont été fabriqués en Algérie. Les thoniers et les chalutiers continuent de provenir de l'étranger (un seul chalutier a été produit localement). Les fournisseurs de bateaux sont principalement méditerranéens (Espagne avec 16 chalutiers, 2 thoniers 3 sardiniers et 1 petit métier, Turquie avec 6 chalutiers et 4 sardiniers, Tunisie avec 3 chalutiers).

D'autres infrastructures de pêche que les bateaux sont subventionnées par l'Etat. L'année 2004 a vu la réception de 18 lots de matériels et équipements de pêche pour des petits métiers, la réalisation de 8 remotorisations de petits métiers, la réhabilitation d'un sardinier et la fourniture d'équipements de construction navale pour l'ECOREP (entreprise publique de construction navale).

Pour ce qui est des infrastructures d'aquaculture, ont été réceptionnés en 2004 deux établissements conchylicoles (50 tonnes chacun de moules et d'huîtres, l'un dans la wilaya d'Alger, l'autre dans la wilaya de Tipaza), deux exploitations piscicoles de type rural (5 tonnes de production de poissons d'eau douce dans la wilaya de Sétif) et un projet de pêche continentale dans la wilaya de Guelma.

L'aval du secteur a bénéficié en 2004 de la subvention de 5 chambres froides, 3 fabriques de glace, d'un laboratoire d'analyse, de l'équipement d'un point de vente et de 5 véhicules de transport frigorifique.

L'emploi dans le secteur de la pêche aurait augmenté de 10 % en 2004, selon les données du ministère concerné. En ce domaine, la force de travail disponible manque encore de formation, particulièrement dans les méthodes modernes de pêche.

Enfin, en matière d'organisation, pour soutenir les activités de la Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture, la Loi de Finances de 2005 la fait bénéficier de 10 % du produit de la redevance due pour l'obtention d'un permis de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale par des navires battant pavillon étranger.

11.7.2 - Production, consommation et échanges de produits de la pêche

La collecte de données chiffrées sur la production est sujette à caution (du fait des insuffisances des méthodes et moyens de collecte). Elle doit donc inciter à la prudence quand on examine les données fournies par le ministère. Ceci dit, la production de produits de la pêche aurait légèrement baissé en 2004 par rapport à 2003 (-3 %). Cette baisse est probablement due aux conditions climatiques défavorables aux sorties en mer pendant une grande partie de l'année.

La consommation de produits de la pêche par tête d'habitant a dû baisser

légèrement en 2004 du fait du fléchissement de la production, de la hausse modeste des importations et de la croissance démographique.

Les importations en quantités (essentiellement de produits congelés) ont très fortement augmenté depuis 2002, faisant plus que doubler entre 2002 et 2003 et continuant à s'accroître en 2004, bien que faiblement. Les prix unitaires à l'importation se sont aussi fortement accrus en 2004 : +50 % pour le thon, +30 % pour le merlu, +27 % pour les autres poisson congelés.

Les exportations ne couvrent que 44 % des importations en valeur. Elles se composent principalement de crevettes (74 % des exportations en valeur) et d'escargots autres que de mer (14 %). La destination des exportations est principalement l'Espagne (81 % des exportations en valeur) du fait de sa proximité géographique.

11.7.3 - Les principales orientations de politique dans le domaine de la pêche

Les objectifs de la stratégie de développement du secteur de la pêche, tels que définis par le ministère concerné (MPRH, 2004), sont les suivants :

- « Augmentation de la production,
- « Contribution à la sécurité alimentaire (en mettant l'accent sur la distribution des produits de la pêche sur l'ensemble du territoire),
- « Création d'emplois,
- Développement rural et équilibre régional par le développement des régions maritimes enclavées et la stabilisation de leurs populations,
- « Préservation de la ressource biologique par une pêche responsable, rationnelle, économique, professionnelle, écologique et durable,
- « Promotion des investissements nationaux et étrangers,
- « Encouragement des exportations, notamment des espèces à haute valeur ajoutée ».

On notera que les objectifs de cette stratégie ne comportent pas de façon explicite la nécessité d'intégrer le secteur de la pêche dans l'économie nationale, objectif pourtant hautement souhaitable pour un pays en développement. Les ressources financières mises par l'Etat dans le développement du secteur risquent de fournir davantage d'emplois aux entreprises étrangères qu'aux entreprises nationales si les encouragements de l'Etat à ces dernières ne sont pas suffisamment conséquents.

Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère des Pêches et des Ressources Halieutiques tente, depuis sa création, d'inciter les professionnels de la pêche à pratiquer une « pêche responsable ». Pour cela, il a fait réaliser en 2003-2004 par la coopération espagnole une nouvelle carte marine de la côte algérienne qui indique les principaux lieux de pêche possibles avec les rendements prévisionnels

qui pourraient y être réalisés. Cette carte donne aussi des informations sur le relief du plateau continental et la bathymétrie. Depuis 2004-2005, la carte est vulgarisée par des exposés et des conférences donnés par des fonctionnaires du MPRH dans les différentes wilayate côtières (Mejdoub, 2005).

11.8 - Evolution des politiques agricoles et de développement rural

11.8.1 - Politiques de structures

Dans le domaine, l'année 2004 est une année blanche. On attendait au moins une loi sur le statut et le mode de gestion des terres agricoles actuellement sous le régime de la loi 87-19 qui avait institué les exploitations agricoles collectives (EAC) et les exploitations agricoles individuelles (EAI). Ces terres devaient être mis sous le régime de la concession pour permettre à des investisseurs privés de rentrer dans le capital avec l'accord des actuels exploitants de ces terres (cf. rapport du CIHEAM 2004 et 2005).

11.8.2 - Politiques de développement rural

Les politiques de développement rural s'axent principalement sur le développement de l'emploi en milieu rural et l'amélioration des conditions de vie.

De façon générale, l'action menée en ce domaine a porté sur le suivi de l'exécution et la réception de projets pilotes de proximité de développement rural (PPDR) (Ministre délégué au Développement Rural, 2005). Ainsi sur 1 227 projets lancés et ciblant 88 000 ménages, 435 ont été achevés dont :

- 194 projets de proximité de développement rural (PPDR) dans 25 Wilayas.
- 241 projets de proximité de lutte contre la désertification (PPLCD) dans 20 Wilayas.

Du point de vue de l'emploi, une des principales politiques consiste à accroître les superficies irriguées, superficies qui procurent beaucoup plus d'emplois à l'hectare que les superficies cultivées en sec. L'année 2004 a enregistré une croissance de presque 10 % de la superficie irriguée totale, celle-ci passant d'environ 722 300 ha en 2003 à 793 300 ha en 2004 (+71 000 ha !!!). Ce rythme de progression exceptionnel n'a jamais été atteint depuis l'indépendance. Depuis la veille de la mise en œuvre du PNDA en 2000, la superficie irriguée aurait augmenté de presque 127 % (+443 300 ha) passant de 350 000 ha en 199 à 793 337 ha en 2004.

Une politique spécifique au développement rural est celle mise en œuvre par le « programme de mise en valeur des terres par la concession » qui est financé par le Fonds National de Mise en Valeur des Terres par la Concession (FNMVTC). Ce

programme consiste pour l'Etat à aménager des superficies agricoles en friches, ou peu ou mal exploitées – généralement appartenant au domaine public, mais pas exclusivement – et à les donner en concession à des agriculteurs dépourvus de terre ou en ayant trop peu. Les aménagements consistent principalement en forages et équipements d'irrigation, en améliorations foncières, en plantations d'arbres fruitiers, en électrification, en plantations de brise-vent, en réalisation de pistes d'accès aux nouvelles exploitations... Dans les zones pastorales, la mise en valeur consiste souvent en plantation d'arbustes fourragers et en mise en defens de parcours. Depuis 1999, ce programme aurait vu la mise en valeur de plus de 324 000 ha distribués à environ 24 000 concessionnaires. Les terres mises en valeur se trouvent principalement dans les zones steppiques (60 %) et les zones de montagnes (37 %), le Sahara bénéficiant de 3 % des superficies mises en valeur. Assez paradoxalement pour des terres destinées principalement aux populations pauvres, les exploitations créées sont de taille relativement importante, particulièrement celles en irrigué dont la moyenne est de 11 ha. Dans le Sud (Sahara), la superficie attribuée à chaque concessionnaire est nettement plus petite (2,6 ha), ce qui permet de satisfaire un plus grand nombre de paysans sans terre.

Outre le programme précédent, une des principales politiques visant les zones rurales pauvres s'est traduite par la signature fin 2003 d'un prêt de 95 millions de dollars avec la Banque mondiale pour mener à bien un projet dit « d'emploi rural ». Ce dernier est la suite d'un projet similaire qui se terminait, projet ayant touché les zones montagneuses de sept wilayate de l'Ouest algérien (Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Aïn Temouchent, Mascara, Mostaganem, Relizane et Oran) et bénéficiant d'un prêt de 89 millions de dollars. Les deux projets visent la création d'emplois et l'amélioration des revenus des agriculteurs de montagne en même temps que la lutte contre l'érosion et l'aménagement des bassins versants des grands barrages. Le deuxième projet « emploi rural » n'a démarré que fin 2004 (plus d'une année après la signature de l'accord de prêt) du fait de la longueur des procédures imposées à la fois par la Banque et par la réglementation algérienne.

Par ailleurs, plusieurs mesures bénéficient à l'emploi rural en 2004, bien que ces mesures ne soient pas spécifiques au secteur rural.

L'analyse des zones steppiques a montré que le chômage et le sous-emploi sont des facteurs explicatifs majeurs de la dégradation des parcours. Pour stimuler la création d'emplois dans ces zones, les Hauts Plateaux – où se situent l'essentiel des parcours steppiques menacés par la désertification – bénéficient désormais, grâce à la loi de finances 2004, d'un Fonds spécial pour le développement économique. Ayant comme recette une dotation budgétaire de l'Etat de 3 % de la fiscalité pétrolière, ce Fonds - dont l'ordonnateur est le Ministère des finances – prendra en charge totalement ou partiellement les programmes et projets infrastructuraux de développement et soutiendra les investissements « productifs » dans la région.

Toujours pour favoriser la création d'emploi, la loi de finances pour 2004 a prévu que les petites et moyennes entreprises implantées et productrices dans les wilayas

du Sud et de Hauts Plateaux éligibles pour le Fonds spécial pour le développement des wilayas du grand Sud et au Fonds spécial de développement économiques des Hauts Plateaux bénéficient d'un abattement de 15 % et de 20 % sur le montant de l'impôt sur les bénéfices de sociétés (IBS) dû au titre de leur activité de production de biens et de services, respectivement pour les activités menées dans les wilayas des Hauts plateaux et dans les wilayas du grand Sud. La même loi de finances exonère de la taxe sur la publicité foncière les actes d'échange portant sur les terres agricoles ou à vocation agricoles ainsi que les actes de cession entre co-indivisaires portant sur les mêmes catégories de terres. Ces deux exonérations visent à favoriser le remembrement et la constitution de la propriété individuelle à la place de la propriété indivise laquelle freine l'investissement dans l'agriculture.

Pour ce qui est de l'habitat rural, la loi de finances pour 2004 (article 50) essaie aussi de promouvoir le logement rural en exonérant de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) les bénéfices tirés des activités de promotion des logements ruraux.

Enfin, sur le plan organisationnel, le développement rural dispose désormais depuis 2004 d'une stratégie – non encore formellement adoptée par le gouvernement mais largement divulguée et expliquée à toutes les parties prenantes - et de toute une panoplie de guides et de procédures de mise en œuvre. La stratégie nationale de développement rural durable (SDRD) est le premier document de l'Algérie post-socialiste qui propose une vision globale et cohérente du rural dans ses rapports avec l'agriculture et – plus ou moins – avec l'amont et l'aval de celle-ci. Le document pêche, cependant, par l'absence de prise en compte des autres activités nécessaires au développement rural, en particulier des activités industrielles. En effet, l'agriculture et les activités amont et aval qui y sont liées ne peuvent pas suffire à déboucher sur un développement rural durable et harmonieusement complémentaire avec le développement global.

Malgré tout, outre qu'il fixe des objectifs chiffrés, le document a aussi le mérite de s'appuyer sur des études relativement complètes – mêmes si elles ont été parfois hâtives et peu documentées - des milieux ruraux pauvres et sur une analyse de l'expérience passée. La stratégie vise, en effet, principalement l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations subissant jusqu'à maintenant une exclusion plus ou moins forte du processus de développement du pays. Ces populations sont essentiellement localisées – mais pas exclusivement - dans les zones montagneuses du Nord, dans les zones steppiques et dans certaines régions du Sud. Sur la base d'un recensement exhaustif des communes les plus pauvres, la stratégie propose, pour la décennie 2005-2015, de réaliser 10 500 projets de proximité de développement rural (PPDR) intéressant de petits groupes humains isolés, 2 500 PPDR ayant pour objectif la « revitalisation des activités économiques et sociales des Ksour et des agglomérations rurales », 2 150 PPDR axés sur la lutte contre la désertification (principalement dans les zones steppiques), 1 000 PPDR ayant pour objet de créer - sur les terres publiques marginales mais mises en valeur - des exploitations agricoles données en concession à des ruraux pauvres. En outre,

des projets de proximité en nombre indéterminé sont prévus pour aménager et gérer environ 1 million d'ha de terres de bassins versants de barrages durant la période 2005-2015. Pour ce qui est du développement agricole proprement dit, la stratégie prévoit la réalisation de 350 000 projets dans autant d'exploitations agricoles, ces dernières couvrant environ 3,6 millions d'ha (sur les 8,3 millions formant la SAU du pays). Ces projets permettraient de porter les superficies irriguées par des techniques économisatrices d'eau de 120 000 à 400 000 ha, d'intensifier les cultures stratégiques sur 500 000 ha par an, d'augmenter les plantations fruitières de 50 000 ha par an, d'augmenter les cultures d'exportation (primeurs et produits biologiques), d'augmenter le nombre de vaches laitières à haut potentiel de 150 000 têtes... En terme d'emploi, il est prévu la création de 1,8 millions d'emplois sur la période 2005-2015 dont 40 % obtenus par les projets de mise à niveau des exploitations agricoles et des projets investissements Jeunes et développement des Filières, 40 % par les PPDR et les projets de mise en valeur par les concessions et 20% par les projets visant la protection des ressources naturelles (PPLCD et PPABV). Ces résultats sont obtenus avec un effort budgétaire de l'Etat qui ne semble pas disproportionné : les dépenses annuelles pour la période considérée ne représenterait – d'après nos calculs – que 1,6 fois les dépenses effectives annuelles enregistrées au cours de la période 2000-2004. L'effort est important mais ne semble pas irréalisable. Il est en tous cas indispensable si la nation veut tirer les zones rurales les plus pauvres de leur quasi exclusion actuelle.

11.8.3 - Politiques d'investissement, de prix et de subventions

Les investissements dans l'agriculture (hors investissements pour les périmètres irrigués) ont baissé de 14,1 % en 2004 par rapport à 2003, la baisse ayant touché principalement les subventions aux investissements faits par les agriculteurs financées par le Fonds National de Régulation et de développement agricole (FNRDA). Les dépenses du Fonds pour le Développement Rural et la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVT) – qui finance l'aménagement de terres pour la création de nouvelles exploitations agricoles - ont aussi fortement diminué. Les diminutions des dépenses du FNRDA et du FDRMVT s'expliquent sans doute par la volonté des pouvoirs publics d'être plus rigoureux en matière de choix et de préparation des projets à subventionner. En effet, il semblerait que durant la période 2000-2003 beaucoup de projets ont été financés sans études préalables suffisantes, ce qui a entraîné des gaspillages relativement important de ressources (forages infructueux, retards dans les travaux d'aménagement dus à la réévaluation des projets, au manque d'entreprises de réalisation ou à la faible qualification de ces dernières, à la difficulté d'obtenir la collaboration des futurs bénéficiaires des terres mises en valeur,...).

Pour ce qui est des prix, depuis longtemps, la politique en ce domaine ne joue plus aucun rôle dans les politiques agricoles, sauf en ce qui concerne le soutien des prix à la production des blés (durs et tendres) et du lait de vache. Les prix des blés à la production – prix de référence fixés par l'Etat pour les quantités livrées à l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) – n'ont pas changé depuis 1995.

La subvention est constituée par la différence entre le prix moyen à l'importation enregistré par l'OAIC et les prix de référence fixés par décret.

En matière de subventions, depuis 1995, l'Etat donne la priorité à celles destinées à l'acquisition d'équipements à la ferme, particulièrement en matière d'élevage laitier, d'irrigation, de plantations fruitières et à celles permettant l'intensification de certaines cultures (blés, pomme de terre, fourrages pour le lait). Depuis 2000, avec la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole (PNDA), les subventions ont concerné un plus grand nombre de domaines et d'actions. Les subventions sont financées par deux Fonds principaux : FNRDAR et FDRMVTC. Les subventions de soutien aux revenus des agriculteurs ne représentent que peu de choses par rapport aux subventions à l'investissement (3,5 % en 2004), bien qu'elles puissent fortement s'accroître en cas de bonne récolte au niveau national et en cas de baisse simultanée des prix sur le marché mondial. Ces subventions ont baissé en 2004 par rapport à 2003 du fait du fléchissement des récoltes (par rapport à l'année antérieure) et du niveau élevé du prix du blé dur à l'importation.

Fin 2004, le gouvernement a décidé de modifier les taux de subvention pour certains équipements et certaines actions. Cette modification consiste soit en suppression pure et simple soit en diminution des taux pratiqués jusque là. Cette modification de la politique de subventions se justifierait, d'après les décideurs, par d'une part le fait que l'Etat manque de ressources, d'autre part qu'il y a saturation pour certains équipements comme, par exemple, les capacités en froid. Ces arguments sont loin d'être valables : l'Algérie ne s'est jamais aussi bien portée sur le plan financier (cf. les réserves en devises décrites ci-dessus). Par ailleurs, si certaines diminutions se justifient par le fait que les taux pratiqués anciennement étaient nettement exagérés¹³, beaucoup des baisses ou de suppression de subvention vont à l'encontre d'objectifs importants de la politique agricole. Ainsi, celles touchant les forages, les puits, les équipements d'irrigation – en particulier les systèmes d'aspersion et de goutte à goutte -, les travaux du sol pour les céréales, les légumes secs et les fourrages, l'oléiculture, la viticulture, la phoeniciculture, le matériel de laiterie pour la ferme, la réalisation de laiteries, l'aviculture, l'apiculture, les équipements pour la valorisation des produits agricoles (conditionnement, stockage sous froid,...). Même les capacités en froid - que l'on dit trop abondantes – manquent cruellement dans certaines zones. Les restrictions en matière de subventions s'expliquent d'autant moins que le pays n'y consacre qu'une part dérisoire de ses ressources publiques par rapport à ce que consacrent les pays développés à leurs agricultures : d'après nos calculs toutes les dépenses pour l'agriculture en 2004¹⁴ n'ont représenté que 9,1 % de la valeur ajoutée agricole

¹³ Par exemple, le bassin d'irrigation standard était subventionné à 250 000 DA alors qu'il était notoire qu'il ne revenait pas à plus de 100 000 DA, la différence étant empochée par l'entrepreneur, l'agriculteur bénéficiaire et le fonctionnaire chargé de contrôler les travaux et de signer le « service fait ».

¹⁴ Budget d'équipement + Fonds de soutien (FNRDA, FNMVTC, FPPDLS,...) + Dépenses pour les infrastructures d'irrigation de l'AGID (Agence pour l'Irrigation et le Drainage) (sous tutelle du Ministère des Ressources en Eau).

(par ailleurs largement sous estimée par les comptables nationaux) et moins de 1 % du PIB (0,84 %) !

Enfin, en matière de subventions indirectes, on notera que la loi de Finances 2005 exonère désormais de la TVA toutes les transactions portant sur les camélidés pour réduire les coûts de l'élevage de ces animaux qui constituent l'essentiel des élevages dans les zones sahariennes.

11.8.4 - Le Plan Quinquennal 2005-2009

L'ambitieux deuxième plan de relance de l'économie décidé par le gouvernement est doté de 4 202,7 milliards de DA (environ 50 milliards de dollars US) sur la période quinquennale 2005-2009. Ce plan consacre au soutien de l'agriculture et au développement rural environ 300 milliards de dinars (7,1 % du montant total). Cette somme constitue, cependant, 89 % des programmes de soutien au développement économique des différents secteurs. L'agriculture est donc relativement « favorisée » par rapport aux autres secteurs économiques. Par ailleurs, l'agriculture et le développement rural émarginent à d'autres programmes comme le programme de logement pour lequel il est prévu 555 milliards (13,2 % des ressources du Plan quinquennal), les programmes communaux de développement, les programmes concernant l'éducation nationale, la formation professionnelle, la santé publique, l'alimentation en eau, l'électrification,...

Quant au secteur de la pêche, il bénéficiera d'environ 12 milliards de dinars en soutien à l'investissement des entreprises et dépenses d'équipement pour l'administration des pêches et des ressources halieutiques, non compris les infrastructures portuaires incluses dans les programmes des secteurs des transports et des travaux publics.

11.9 - Agriculture, ressources naturelles et environnement

La lutte contre la désertification se mène principalement sur les parcours steppiques, qui sont le plus menacés par le phénomène. Les méthodes employées – utilisées par le Haut Commissariat au Développement de la Steppe et les services de la Direction Générale des Forêts – restent classiques : mise en defens, plantations forestières et d'arbustes fourragers.

La Direction Générale des Forêts (DGF) est la principale institution de lutte contre la désertification¹⁵. Son bilan 2003-2004 fait ressortir une diminution des

¹⁵ Avec le Haut Commissariat au Développement de la steppe, elle absorbe l'essentiel du budget d'équipement du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Par ailleurs, la DGF est le point focal du programme national de lutte contre la désertification établi dans le cadre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification.

superficiés plantées (-14 %), diminution qui a touché surtout les plantations fruitières (-36 %). La baisse du rythme de plantation des fruitiers depuis 2001 s'accompagne de l'accroissement du rythme des plantations forestières. Ceci est-il la remise en cause de la politique entreprise en 2001 consistant – pour les services des Forêts – à favoriser systématiquement les fruitiers aux dépens des essences forestières ? Si oui, cela serait très dommage pour les populations rurales bénéficiant de ces plantations fruitières, populations qui pensent à juste titre que les plantations d'essences forestières n'améliorent pas leurs conditions d'existence de façon aussi rapide et consistante que les plantations fruitières. Combien de fois, en effet, les populations riveraines des forêts ont dit leur étonnement de voir l'Etat dépenser autant de ressources pour la plantations de pin d'Alep ou de pin parasol alors que l'Algérie est loin de se suffire en fruits de l'arboriculture rustique (amandiers, pistachiers, oliviers, noyers, pacaniers, ...) ?

Raisonnement, l'entretien devrait être le principal axe de travail en matière forestière et devrait avoir plus de priorité que la réalisation de nouvelles plantations d'essences forestières. En effet, si l'Algérie pouvait maintenir en bon état ses superficies forestières actuelles, ce serait déjà un excellent résultat du point de vue de la politique forestière à moyen et long terme. Or, les réalisations en ce domaine baissent fortement en 2004 par rapport à 2003 : -30 % pour les travaux sylvicoles, -51 % pour les ouvertures de pistes, -33 % pour les aménagements de pistes, -76 % pour les réfections de banquettes. Alors que les plantations forestières s'accroissent de 18 %.

En matière de politique de l'eau, l'Algérie a prévu de réaliser, d'ici 2009, une dizaine de stations de dessalement d'eau de mer pouvant produire près de 2 millions de mètres cubes par jour pour mettre fin à la pénurie d'eau potable dans le pays. Dans ce cadre, l'américain GE Ionics réalise en contrat BOT (construire, exploiter et transférer) une station de 200 000 m³/jour pour la ville d'Alger, station dont il détiendra 70 % du capital¹⁶.

En matière de politique de l'environnement, l'agriculture est concernée par une mesure prise en matière d'éradication des sachets en plastiques servant – entre autres - à l'emballage des produit agricoles principalement vendus au détail. La loi de finances 2004 introduit, en effet, une taxe de 10,5 DA par kilogramme de ce produit, qu'il soit importé ou produit localement, la taxe étant versée au Fonds national pour l'environnement et la dépollution. Par ailleurs, les sachets plastiques noirs – qui, dispersés par les vents, déparent les paysages – ont été interdits à l'utilisation par une réglementation instituée en 2005.

¹⁶ Le Quotidien d'Oran du 26-6-2005.

Tableaux annexes**Tableau 11.1 - Algérie. Evolution des grands agrégats
(Valeur en milliards de DA)**

	2002			2003			2004		
	Valeur	Taux croissance		Valeur	Taux croissance		Valeur	Taux croissance	
		Volume	Prix		Volume	Prix		Volume	Prix
Le PIB	4537,9	4,8	1,7	5264,2	6,9	8,5	6112,6	5,2	10,4
Importations B/S	1159,1	19,5	4,2	1250,7	2,4	5,4	1549,8	11,6	11,1
• Marchandises	1001,0	21,4	4,2	1093,9	3,7	5,4	1366,5	11,9	11,6
• Services	158,1	9,1	4,2	156,8	-5,9	5,4	183,3	9,2	7,1
Exportations B/S	1605,8	5,4	-1,8	2019,8	7,9	16,6	2468,1	3,8	17,7
• Hydrocarbures	1444,2	3,4	-2,6	1856,4	9,2	17,7	2272,8	3,1	18,7
• Autres	58,3	30,3	6,5	54,5	-11,3	5,4	60,3	4,4	6,0
• Services	103,3	29,4	5,2	108,9	0,0	5,4	135,0	15,2	7,6
Dépense Intérieure Brute	4091,2	8,2	3,8	4495,1	5,3	4,4	5194,3	7,6	7,4
Cons. Finale	2688,5	4,2	4,3	2902,7	4,0	3,8	3235,8	5,4	5,7
• Ménages	1988,1	3,8	3,7	2125,0	4,0	2,8	2350,7	5,8	4,5
• Adm.Publique	700,4	5,5	6,3	777,5	4,2	6,5	885,6	4,5	9,0
Accumulation	1402,7			1506,2			1958,7		
• ABFF	1111,3	7,6	7,0	1265,2	5,7	7,7	1458,0	8,1	6,6
• Var. stock	291,4			327,4			500,7		
VA des Secteurs									
• Agriculture	417,2	-1,3	2,6	510,0	19,7	2,1	561,0	3,1	6,7
• Hydrocarbures	1477,0	3,7	-1,4	1873,2	8,8	16,6	2319,1	3,3	19,8
• Industrie	325,8	2,9	1,3	344,9	1,4	4,3	369,8	2,6	4,5
• Bat.Trav.Publics	409,9	8,2	5,6	446,6	5,5	3,3	506,4	8,0	5,0
• Services	1031,0	5,3	2,2	1133,2	4,2	5,5	1282,1	7,7	5,1
• DD & TVA	377,5	16,7	6,8	403,1	2,3	4,4	439,3	10,2	-1,1
La PIB hors Hydrocarb.	2561,4	5,7	3,3	2709,9	6,2	3,1	3158,7	11,7	4,4
La PIB hors Hyd. hors Agr.	2144,2	7,2	3,5	2213,6	4,0	3,4	2597,7	13,0	3,9
Services des Adm publ	499,5	3,0	2,6	553,2	4,5	6,0	634,8	4,0	10,3
Le PIB	4537,9	4,8	1,7	5264,2	6,9	8,5	6112,6	5,2	10,4
Le PIB hors Hydr	3060,9	5,3	3,2	3391,0	6,0	4,5	3793,5	6,2	5,3
Le PIB hors Hydr & hors Agr	2643,7	6,4	3,3	2881,0	3,8	5,0	3232,4	6,8	5,1
Le PIB hors agr	4120,7	5,4	1,6	4754,2	5,6	9,2	5551,5	5,4	10,8

Source : Ministère Délégué au Plan.

Tableau 11.2 - Population occupée et chômage

	Urbain	Rural	Total	Urbain %	Rural %	Total
Population occupée du moment	4 548 045	3 250 367	7 798 412	58,3	41,7	100,0
- <i>Employeurs-Indépendants</i>	1 428 099	1 043 706	2 471 805	57,8	42,2	100,0
- <i>Salariés Permanents</i>	1 975 505	926 860	2 902 365	68,1	31,9	100,0
- <i>Salariés N.P+Apprentis +Autres</i>	918 474	866 167	1 784 641	51,5	48,5	100,0
- <i>Aides Familiaux</i>	225 967	413 634	639 601	35,3	64,7	100,0
Population en Chômage	994 371	677 163	1 671 534	59,5	40,5	100,0
Population Active du moment	5 542 416	3 927 530	9 469 946	58,5	41,5	100,0
Taux de chômage en %	17,9	17,2	17,7			

Tableau 11.3 - Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité de l'établissement et la strate (septembre 2004)

	Septembre 2003		
	Urbain	Rural	Total
Population occupée du moment	3 886 288	2 797 768	6 684 056
- Employeurs-Indépendants	1 021 955	833 406	1 855 361
- Salariés Permanents	1 932 588	896 609	2 829 197
- Salariés saisonniers+Apprentis +Autres	772 067	743 375	1 515 442
- Aides Familiaux	159 678	324 378	484 056
Population en Chômage	1 223 119	855 151	2 078 270
Population Active du moment	5 109 407	3 652 918	8 762 325
Taux de chômage	23,9	23,4	23,7

	Septembre 2004					
	Urbain	Rural	Total	Urb.	Rur.	Total
Population occupée du moment	4 548 045	3 250 367	7 798 412	58,3	41,7	100,0
- Employeurs-Indépendants	1 428 099	1 043 706	2 471 805	57,8	42,2	100,0
- Salariés Permanents	1 975 505	926 860	2 902 365	68,1	31,9	100,0
- Salariés saisonniers+Apprentis +Autres	918 474	866 167	1 784 641	51,5	48,5	100,0
- Aides Familiaux	225 967	413 634	639 601	35,3	64,7	100,0
Population en Chômage	994 371	677 163	1 671 534	59,5	40,5	100,0
Population Active du moment	5 542 416	3 927 530	9 469 946	58,5	41,5	100,0
Taux de chômage	17,9	17,2	17,7			

	Var 2003/2004 en %		
	Urbain	Rural	Total
Population occupée du moment	17,0	16,2	16,7
- Employeurs-Indépendants	39,7	25,2	33,2
- Salariés Permanents	2,2	3,4	2,6
- Salariés saisonniers+Apprentis +Autres	19,0	16,5	17,8
- Aides Familiaux	41,5	27,5	32,1
Population en Chômage	-18,7	-20,8	-19,6
Population Active du moment	8,5	7,5	8,1
Taux de chômage			

Source : ONS.

Tableau 11.4 - L'emploi par secteur

	Septembre 2003			Septembre 2004		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Agriculture	307 150	1 105 191	1 412 341	22,5	77,5	100,0
Industrie	593 615	210 538	804 153	72,5	27,5	100,0
BTP	410 139	389 775	799 914	53,5	46,5	100,0
Commerce et services	2 575 385	1 092 265	3 667 650	69,8	30,2	100,0
Total	3 886 289	2 797 769	6 684 058	58,3	41,7	100,0

	Var 2003/2004 %		
	Urbain	Rural	Total
Agriculture	18,7	13,3	14,5
Industrie	29,6	38,5	31,9
BTP	26,2	15,4	21,0
Commerce et services	12,5	15,0	13,2
Total	17,0	16,2	16,7

Tableau 11.5 - Importations et exportations de produits agricoles et alimentaires

	2001	2002	2003	2004
Importations totales	100	100	100	100
• Dont Produits agricoles	30,4	28,9	26,3	25,5
• Dont Produits alimentaires	22,1	20,9	19,2	18,3
• Dont Produits non alim	8,3	7,9	7,1	7,2
Exportations totales	100,0	100,0	100,0	100,0
• Dont Produits agricoles	0,8	0,7	0,6	0,5
• Dont Produits alimentaires	0,1	0,2	0,2	0,2
• Dont Produits non alim	0,2	0,5	0,4	0,3

**Tableau 11.6 - Evolution des échanges extérieurs
(importations arrondies au millions US\$)**

	2001	2002	2003	2004	Moy. 2001- 2004	Var. 2004/ Moy 2001- 2004	Var. 2004/ 2003	%.
								2004
Importations totales de l'Algérie	9940	11969	13533	18232	13418	35,9	34,7	
Dont Produits agricoles (1 + 2)	3024	3 455	3 561	4 646	3 671	26,6	30,5	100
1. Produits alimentaires	2197	2 506	2 601	3 334	2 660	25,4	28,2	71,8
• Céréales de consommation	734	973	898	1 052	914	15,1	17,1	22,6
• Laites et produits laitiers	530	488	514	818	587	39,2	59,1	17,6
• Huiles et graisses	235	276	342	378	308	22,7	10,4	8,1
• Sucres et sucreries	298	268	230	270	266	1,3	17,3	5,8
• Produits de la minoterie	23	13	12	28	19	46,6	127,9	0,6
• Café, thé, épices	84	83	111	128	101	26,0	14,7	2,8
• Légumes frais et secs	104	87	94	98	96	1,9	3,6	2,1
• Autres produits alimentaires	189	317	398	563	367	53,5	41,6	12,1
2. Produits non alimentaires	827	948	960	1 312	1 012	29,7	36,7	28,2
• Céréales de semence et aliments du bétail	256	306	225	304	273	11,6	35,4	6,6
• Bois	209	231	304	339	271	25,1	11,4	7,3
• Résidus et alim du bétail	108	111	118	209	137	53,1	77,6	4,5
• Légumes secs de semence	28	73	54	61	54	12,8	12,8	1,3
• Animaux vivants	8	9	29	83	32	158,3	188,7	1,8
• Autres produits non alim	218	218	230	316	245	28,6	37,0	6,8
Exportations totales de l'Algérie	19133	18420	21479	31713	22686	39,8	47,6	
Dont Produits agricoles (1 + 2)	151,85	126,92	134,73	163,11	144,15	13,2	21,1	100
1. Produits alimentaires	28,40	43,64	51,50	68,01	47,89	42,0	32,1	41,7
• Fruits frais et secs	10,50	16,53	16,55	18,95	15,63	21,3	14,5	11,6
• Vins et boissons	3,50	6,14	6,02	7,13	5,70	25,1	18,4	4,4
• Conserves légumes et fruits	0,60	0,59	0,40	0,71	0,57	22,9	77,5	0,4
• Produits de la pêche	5,30	5,71	6,58	11,01	7,15	54,0	67,3	6,7
• Laites et produits laitiers	0,00	0,41	5,39	5,85	2,91	100,9	8,6	3,6
• Préparations diverses	0,00	0,05	0,67	1,00	0,43	131,8	47,9	0,6
• Autres produits alimentaires	8,50	14,21	15,90	6,86	11,37	-39,6	-56,8	4,2
2. Produits non alimentaires	39,10	83,29	83,23	95,10	75,18	26,5	14,3	58,3
• Peaux et cuirs	25,00	23,10	19,65	13,96	20,43	-31,7	-28,9	8,6
• Liège	14,10	6,67	9,75	12,83	10,84	18,4	31,6	7,9

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.7 - Evolution des productions agricoles en 2004

Groupes de produits	%	Production (1000 qx)				Indices			Taux de croissance
		86-95	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2004/03
Blé dur	8	8 530	9 510	18 023	20 017	111	211	235	11
Blé tendre	3	3 327	5 508	11 626	7 290	166	349	219	-37
Orge	4	8 351	4 161	12 220	12 116	50	146	145	-1
Avoine	0	604	335	775	890	55	128	147	15
Céréales	16	20 812	19 514	42 644	40 313	104	219	206	-6
Fourrages	3	9 254	6 335	12 846	19 050	68	139	206	48
Légumes secs	1	507	435	577	580	86	114	114	0
Tomate industrielle	1	2 867	4 136	4 302	5 801	144	150	202	35
Tabac	0	42	59	57	76	140	135	181	34
Maraîchage	12	27 090	38 374	49 089	54 800	142	181	202	12
Viticulture	2	1 751	2 344	2 780	2 839	134	159	162	2
Agrumes	2	3 112	5 195	5 599	6 090	167	180	196	9
Noyaux-Pépins	5	3 012	5 638	6 339	6 840	187	210	227	8
Olives	1	1 643	1 919	1 676	4 688	117	102	285	180
Dattes	5	2 359	4 184	4 922	4 426	177	209	188	-10
Production Végétale	48					133	193	203	5
Bovins (Croît en 1000 têtes)	13	487	596	664	669	122	136	137	1
Ovins (Croît en 1000 têtes)	15	7 970	7 559	9 579	10 007	95	120	126	4
Caprins (Croît en 1000 têtes)	2	1 627	1 484	2 119	2 250	91	130	138	6
Viandes blanches (1000Qx)	5	2 127	1 506	1 568	1 700	71	74	80	8
Élevages	35					101	120	124	3
Lait 10 ⁶ litres	11	1 027	1 544	1 610	1 915	150	157	186	19
Oeufs 10 ⁶ unités	6	2 503	3 220	3 302	3 500	129	132	140	6
Miel	0	15	20	21	28	133	140	187	33
Laine	1	195	197	200	230	101	103	118	15
Produits de l'élevage	17					141	147	169	15
Production Animale	52					114	129	139	8
Total Production agricole	100					123	159	169	6

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.8 - Production (quintaux) et rendement (en quintaux) des céréales

Spéculations	1999-2000	2000 – 2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Répartition de la production réalisée par espèce (Unité qx)					
Blé dur	4 863 340	12 388 650	9 509 670	18 022 930	20 017 000
Blé tendre	2 740 270	8 003 480	5 508 360	11 625 590	7 290 000
Orge	1 632 870	5 746 540	4 161 120	12 219 760	12 116 000
Avoine	81 700	436 610	334 950	775 460	890 000
TOTAL	9 318 180	26 575 280	19 514 100	42 643 740	40 313 000
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies récoltées)					
Blé dur	8,9	11,1	11,7	14,2	15,3
Blé tendre	9,7	11,1	9,4	14,9	10,4
Orge	7,6	11,1	10,4	15,6	13,2
Avoine	5,6	8,8	7,5	10,9	12,0
TOTAL	8,8	11,1	10,6	14,7	13,4
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies emblavées)					
Blé dur	3,3	8,7	7	13,6	14,6
Blé tendre	3,2	9,6	6,8	14,3	9,0
Orge	1,5	6,6	4,6	14,7	11,8
Avoine	1,2	7,4	4,7	10,0	11,0
TOTAL	2,7	8,3	6,2	14,0	12,3

Spéculations	Croissance 2004/2003	Moyenne 1991 à 2000		Croissance 2004/ (moy. 91-2000)
	%	Quintaux	%	%
Répartition de la production réalisée par espèce (Unité qx)				
Blé dur	11	10 560 001	45	90
Blé tendre	-37	4 529 108	19	61
Orge	-1	7 799 394	33	55
Avoine	15	543 740	2	64
TOTAL	-5	23 432 243	100	72
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies récoltées)				
Blé dur	8	9,8	36	56
Blé tendre	-30	9,8	42	6
Orge	-15	9,6	4	38
Avoine	10	8,2	1	46
TOTAL	-9	9,7	100	38
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies emblavées)				
Blé dur	7	6,7		118
Blé tendre	-37	6,4		41
Orge	-20	5,7		107
Avoine	10	4,7		134
TOTAL	-12	6,2		98

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.9 - Superficie, production et rendement des fourrages artificiels et naturels

Culture	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Croiss. 2004/2003	Moy. 1991 à 2000	Croiss. 2004/(91-2000)
					%	ha	%
Fourrages Artificiels							
Superficie (ha)	243 520	300 280	272 790	461 589	69,2	359 943	28,2
Production (T)	5 544 460	4 901 790	7 914 890	15 551 250	96,5	6 017 700	158,4
Rendement (T/ha)	22,8	16,3	29,0	33,7	16,1	16,7	101,5
Fourrages Naturels							
Superficie (ha)	142 690	101 030	299 020	175 634	-41,3	149 249	17,7
Production (T)	2 535 540	1 433 260	4 930 880	3 498 750	-29,0	2 104 594	66,2
Rendement (T/ha)	17,8	14,2	16,5	19,9	20,6	14,1	41,1
Total Fourrages (Artificiels et Naturels)							
Superficie (ha)	386 210	401 310	571 810	637 223	11,4	509 192	25,1
Production (T)	8 080 000	6 335 050	12 845 770	19 050 000	48,3	8 122 294	134,5
Rendement (T/ha)	20,9	15,8	22,5	29,9	33,1	16,0	87,4

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.10 - La production de maraîchage (en quintaux)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Moyenne	Variation	
					1991-2000	2004/2003	2004/(moy. 91-2000)
Sup. Réelle (ha)	268 760	270 490	298 280	317 608	263 887	6,5	20,4
Sup. plantée (ha)	277 400	290 690	320 100	345 558	289 463	8,0	19,4
Production (qx)	33 622 030	38 374 160	49 088 610	54 800 000	30 804 100	11,6	77,9
Rendement (t/ha)	121,2	132,0	153,4	158,6	106,4	3,4	49,0

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.11 - La production de pommes de terre (en quintaux)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Moy 91-2000	Variation en %	
						2004/2003	2004/(91-2000)
Superficies	65 790	72 560	88 660	93 144	84 362	5,1	10,4
Production	9 672 320	13 334 650	18 799 180	18 962 700	10 617 510	0,9	78,6
Rendements	147	184	197	203,6	126	3,4	61,6

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.12 - La production de cultures industrielles

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Moyenne 1991-2000	Variation en %	
						2004-2003	2004 / (1991-2000)
Tomates industrielles							
Superficie (ha)	23 070	24 690	27 080	27 307	28 024	0,8	-2,6
Production (qx)	4 569 970	4 135 770	4 301 640	5 800 780	4 362 664	34,9	33,0
Rendement (Qx/ha)	198,1	167,5	158,8	212,4	155,7	33,7	36,5
Tabac							
Superficie (ha)	6 300	5410	5 360	5 498	4 932	2,6	11,5
Production (qx)	77 760	58470	56 740	76 000	54 524	33,9	39,4
Rendement (Qx/ha)	12,3	10,8	10,6	13,8	11,1	30,6	25,0
Arachides							
Superficie (ha)	4 250	3750	3 380	4 081	2 943	20,7	38,7
Production (qx)	46 210	46 160	38 420	42 690	33 539	11,1	27,3
Rendement (Qx/ha)	10,9	12,3	11,4	10,5	11,4	-8,0	-8,2

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.13 - Production en arboriculture fruitière, agrumes et vignoble

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Moyenne 1991-2000	Variation en %	
						2004/2003	2004/(91-2000)
Arboriculture fruitière							
Sup. complantée (ha)	179 640	212 900	250 490	281 490	153 248	12,4	45,6
Sup. en rapport (ha)	135 690	141 260	155 330	166 322	129 312	7,1	22,3
Production (qx)	4 684 480	5 638 430	6 339 250	6 840 000	3 728 106	7,9	45,5
Rendement (qx/ha)	34,5	39,9	40,8	41,1	28,8	0,8	29,9
Agrumes							
Complantée ha	48 640	52 710	56 640	59 368	45 620	4,8	30,1
En rapport ha	41 680	42 250	42 942	43 560	40 160	1,4	8,5
Production Qx	4 700 000	5 195 000	5 599 300	6 091 110	3 733 400	8,8	63,2
Rendement Qx/ha	113	123	130,4	139,8	93	7,2	50,4
Vignoble							
Sup. complantée	58 800	68 500	79 990	94 025	97 696	3,9	43,0
Sup en rapport	51 000	51 500	54 200	60 465	62 532	3,4	2,3
Rendement en Q/ha	40	38	43	38	45,4	19,5	46,5
Production 1000Qx	2 038 000	1 961 600	2 344 000	2 779 680	2 839 000	2,1	49,2

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.14 - Production d'olives

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Variation en %	
						2004/2003	2004/(1991-2000)
Superficie (ha)	168 080	177 220	190 550	209 730	226 337	7,9	38,3
Oliviers complantés arbres	16 702 610	17 388 980	19 008 590	21 583 240	24 616 600	14,1	47,2
Oliviers en rapport arbres	15 035 200	15 077 790	15 241 100	15 472 280	16 070 800	3,9	4,4
Production totale d'olives (Qx)	2 171 120	2 003 390	1 919 260	1 676 270	4 688 000	179,7	117,0
Rendement d'olive (kg/arbre)	14	13	13	10,8	29,2	170,4	108,6
Production							
Production d'olives à huile (Qx)	1 824 390	1 667 930	1 441 570	1 041 530	4 100 020	293,7	115,8
Production d'olives de table (Qx)	346 730	335 460	477 690	634 740	587 980	-7,4	118,5
Production total d'olives (Qx)	2 171 120	2 003 390	1 919 260	1 676 270	4 688 000	179,7	117,0
Production d'huile (Hl)	333 200	263 880	256 000	165 780	757 070	356,7	127,1
Rendements							
Rendement d'olive (Kg/Arbre)	14,4	13,3	12,6	10,8	29,2	170,4	108,6
Rendement d'huile (Litres/Qt d'olive)	18,3	15,8	17,8	15,9	18,5	16,4	5,7

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.15 - Palmiers dattiers : Nombre d'arbres, productions et rendements

Millions d'arbres	Moy. 1991/ 2000	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	Variation	
							2004- 2003	2004/ (1991- 2000)
Nombre arbres comptés (10 ⁶)	10,3	11,9	12	13,5	14,6	15,3	4,8	48,5
Nombre arbres en rapport (10 ⁶)	7,7	8,9	9	9,4	9,6	9,9	3,1	28,6
Production 10 ⁶ Qx	3,2	3,7	4,4	4,2	4,9	4,4	-10,2	37,5
Rendement kg/arbre	41,6	42	49	45	51,1	44,5	-12,9	7,0

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.16 - Les productions forestières

	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne 2000- 2004	Evolution 2004/ 2003	Evolution 2004/Moy. 2000-04
Bois (m3)	185 506	129 632	121 120	164 232	184 379	156 974	12,3	17,5
Liège (QX)	123 893	100 545	80 553	69 970	67 808	88 554	-3,1	-23,4
Alfa (T)	4 723	1 534	543	747	1 503	1 810	101,2	-17,0

Source : MADR-DSASI.

Tableau 11.17 - Les productions animales

	Moy. 1991- 1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variation	
							2004/ 2003	2004/ (Moy. 91-99)
Viandes rouges (T)	290 150	250 000	259 800	290 762	300 459	320 000	6,5	10,3
Viandes blanches (T)	178 920	198 000	201 000	150 600	156 800	170 000	8,4	-5,0
Lait (10 ⁶ litres)	1 152	1 550	1 637	1 544	1 610	1 915	18,9	66,2
Miel (T)	1 693	1 100	1 600	1 950	2 051	2 800	36,5	65,4
Laine (T)	21 119	17 462	18 146	19 752	19 908	23 000	15,5	8,9
Œufs (10 ⁶ œufs)	2 263	2 020	2 160	3 220	3 302	3 500	6,0	54,7

Tableau 11.18 - Evolution des principales importations en volume et en valeur

	2003		2004		Croissance 2004/2003	
	Volume (tonnes)	Valeur (10 ³ US \$)	Volume (tonnes)	Valeur (10 ³ US \$)	Croiss. volume	Croiss. valeur
Blé dur	2 978 067	586 094	3 333 826	704 039	12	20
Blé tendre	2 204 709	292 229	1 684 028	318 810	-24	9
Orge-avoine	95 132	11 412	38 186	4 886	-60	-57
Maïs	1 544 210	211 786	1 790 349	298 350	16	41
Riz	64 893	19 931	71 616	29 191	10	46
Autres céréales	8 391	1 654	3 062	1 214	-64	-27
Total céréales	6 895 402	1 123 106	6 921 067	1 356 490	0	21
Lait et crème de lait en poudre	211 075	455 251	251 791	745 862	19	64
Huile de colza	37 920	22 999	42 252	28 319	11	23
Huile de tournesol	240 326	137 568	233 896	150 523	-3	9
Huile de palme	135 248	68 651	135 385	73 648	0	7
Huile de soja	92 402	52 973	151 925	88 022	64	66
Total huiles	505 896	282 190	563 458	340 512	11	21
Sucre brut	946 833	222 088	1 078 748	257 218	14	16
Légumes secs	172 697	98 981	157 741	100 694	-9	2
Bois contreplaqué	199 568	44 789	84 078	56 984	-58	27
Bois scié	670 492	240 519	686 737	254 429	2	6

Tableau 11.19 - Evolution des prix à l'importation de certains produits

	2003			2004			Croissance 2003/2004 en %	
	Quantité (Tonnes)	Valeur (1000 US \$)	Prix (\$ US / tonne)	Quantité (Tonnes)	Valeur (1000 US \$)	Prix (\$ US / tonne)	Prix	Quantités
Blé dur	2 978 044	586 086	197	3 333 826	704 039	211	7	12
Blé tendre	2 204 709	292 228	133	1 684 028	318 810	189	43	24
Orge	90 302	10 256	114	38 156	4 872	128	12	58
Maïs	1 544 210	211 786	137	1 790 349	298 350	167	22	16
Huiles de tournesol brutes pour l'ind. alim.	240 326	137 568	572	233 646	150 415	644	12	3
Huile soja brute	92 402	52 973	573	85 412	50 001	585	2	8
Sucre non raffiné	946 833	222 088	235	1 078 748	257 218	238	2	14
Café non torréfié	104 814	97 458	930	128 712	112 156	871	6	23
Farine de Blé tendre	6 728	1 411	210	30 132	16 169	537	156	348
Gruaux et semoules de maïs	2 038	669	328	2 654	909	343	4	30
Farine de maïs	556	361	650	23	11	469	28	96
Amidon de maïs	5 042	1 167	231	8 232	2 563	311	35	63
Malt non torréfié	11 225	5 674	505	11 680	6 173	529	5	4
Malt torréfié	1 141	599	525	2 173	1 144	527	0	90
Lait en poudre	211 075	455 251	2 157	251 791	745 862	2 962	37	19
MGLA	431	293	681	1 652	1 537	930	37	283
Bois sciés ou désossés	670 492	240 519	359	686 737	254 429	370	3	2
Tourteau soja	427 759	105 078	246	591 195	192 709	326	33	38

Source : calculé d'après les données des Douanes algériennes.

Tableau 11.20 - Les échanges par grandes régions économiques (en %)

	2003		2004	
	Exportation	Importation	Exportation	Importation
CEE15	70	42	65	41
CEE25	70	44	67	31
OCDE	80	57	70	56
CEI	1	7	2	5
ALENA	7	17	5	23
ALADI	3	17	4	6
ASEAN	0	5	2	4
LIGUE ARABE	14	4	21	2
Total	100	100	100	100

Source : calculé d'après les données des Douanes algériennes.

Tableau 11.21 - Evolution des superficies mises en valeur pour la concession

Années	Superficie	Concessions	Emplois induits	Dépenses (FDRMVTC)	Coût par ha	Coût par emploi
	Ha	Nombre	Nombre	(10 ⁹ DA)	DA	DA
1999	8 509	4 584	5 054	0,80	94 018	158 290
2000	37 905	3 675	16 939	3,04	80 201	179 468
2001	29 286	4 939	11 809	4,75	162 194	402 236
2002	54 091	2 495	23 001	3,89	71 916	169 123
2003	135 368	3 221	22 518	5,77	42 625	256 239
2004	59 823	4 955	37 355	8,21	137 238	219 783
TOTAL	324 982	23 869	116 676	26,46	81 420	226 782

Source : MADR. Direction de l'Organisation Foncière et des Patrimoines.

Tableau 11.22 - Répartition par rubrique des dépenses prévues par le plan quinquennal 2005-2009

SECTEURS	Montant milliards DA	%
I - Programme d'amélioration des conditions de vie de la population	1908,5	45,4
Dont :		
- Logements	555	13,2
- Universités	141	3,4
- Education nationale	200	4,8
- Formation professionnelle	58,5	1,4
- Santé publique	85	2,0
- Alimentation de la population en eau (hors grands ouvrages)	127	3,0
- Jeunesse et sports	60	1,4
- Culture	16	0,4
- Raccordement des foyers au gaz et à l'électricité	65,5	1,6
- Action de solidarité nationale	95	2,3
- Développement de la radio et de la télévision	19,1	0,5
- Réalisations d'infrastructures du culte	10	0,2
- Opérations d'aménagement du territoire	26,4	0,6
- Programmes communaux de développement	200	4,8
- Développement des régions du Sud	100	2,4
- Développement des régions des Hauts plateaux	150	3,6
II - Programme de développement des infrastructures de base	1703,1	40,5
Dont :		
- Secteur des transports	700	16,7
- Secteur des travaux publics	600	14,3
- Secteur de l'eau (barrages et transferts)	393	9,4
- Secteur de l'aménagement du territoire	10,15	0,2
III - Programme de soutien au développement économique	337,2	8,0
Dont:		
- Agriculture et développement rural	300	7,1
- Industrie	13,5	0,3
- Pêche	12	0,3
- Promotion de l'investissement	4,5	0,1
- Tourisme	3,2	0,1
- PME et artisanat	4	0,1

Tableau 11.22 (suite)

SECTEURS	Montant milliards DA	%
IV - Développement et modernisation du service public	203,9	4,9
Dont :		
-Justice	34	0,8
-Intérieur	65	1,5
-Finances	64	1,5
-Commerce	2	0,0
-Postes et nouvelles technologies de l'information et de la communication	16,3	0,4
-Autres secteurs de l'Etat	22,6	0,5
V - Programme de développement des nouvelles technologies de communication	50	1,2
Total du programme quinquennal 2005-2009	4202,7	100,0

Source : Premier Ministère.

Tableau 11.23 - Le taux d'auto-provisionnement

Taux d'AutoSuffisance Alimentaire (TAS) en %						
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total céréales d'hiver	29,7	61,4	15,0	40,3	28,6	13,5
Blé dur	24,2	58,7	15,3	32,9	20,1	10,5
Blé tendre	20,8	36,6	8,5	47,5	41,8	18,3
Orge	79,1	100,0	46,4	55,6	43,6	22,3
Avoine	100,0	100,0	98,7	99,9	91,1	47,9
Légumes secs	24,2	31,8	17,0	24,7	21,5	11,9
Pois ronds	21,9	35,7	7,2	18,8	16,1	10,2
Pois-Chiches	46,9	35,8	28,9	39,7	25,5	15,3
Haricots-secs	0,5	1,2	1,8	3,1	2,4	1,1
Lentilles	1,4	1,7	1,0	1,0	0,8	0,3
F. et Féverole	99,8	100,0	98,3	99,2	93,1	94,7
Cultures maraîchères	97,3	98,4	92,8	97,4	97,0	94,8
P/Terre	92,9	96,0	81,2	92,6	92,0	90,1
Tomates	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Oignons	100,1	99,9	99,8	100,0	100,0	92,9
Ails	98,6	88,8	88,0	93,1	97,2	97,7
Produits d'élevage	44,2	51,5	45,0	45,0	51,7	51,8
Laits	34,5	43,6	36,3	36,6	44,5	44,7
Œufs	99,7	97,8	98,1	95,7	100,0	99,9
Viandes rouges	90,8	92,6	97,2	94,4	93,2	94,6
Viandes blanches	100,0	99,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 11.23 (suite)

Taux d'AutoSuffisance Alimentaire (TAS) en %					
	2001	2002	2003	2004	Moyenne 1995 - 2004
Total céréales d'hiver	35,2	30	44,7	43,1	37,7
Blé dur	30,9	21,1	37,7	34,4	28,4
Blé tendre	31,1	18,4	34,5	31,4	28,5
Orge	62,8	41,2	93,1	97,0	69,6
Avoine	81,1	82,6	94,1	100,0	93,7
Légumes secs	18,1	20,7	25,6	26,2	22,4
Pois ronds	24,1	25,7	59,6	37,0	24,1
Pois-Chiches	14,9	30,3	27,3	24,9	27,7
Haricots-secs	1,6	1,6	2,4	2,7	1,8
Lentilles	1,0	0,7	0,7	1,5	0,9
F. et Féverole	94,3	83,7	94,9	96,1	95,3
Cultures maraichères	96,9	94,7	96,7	96,9	96,3
P/Terre	91,4	88,4	94,9	94,4	91,7
Tomates	100,0	100,0	100,0	96,7	99,2
Oignons	100,0	98,5	100,1	99,2	99,1
Ails	95,1	92,3	95,7	89,3	93,5
Produits d'élevage	47,4	46,1	49,9	48,4	48,1
Laits	40,7	39,9	41,2	41,2	40,5
Œufs	100,0	100,0	99,8	99,2	99,2
Viandes rouges	98,2	99,3	87,9	78,1	92,1
Viandes blanches	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : calculs faits à partir des données douanières (CNIS).

**Tableau 11.24 - Le financement du secteur agricole et rural
(dépenses effectives en 10⁶ DA)**

	2003	2004	Variation 2003/2004
1- Budget d'équipement du Ministère de l'Agriculture et DR	8,24	8,22	-0,3
2- FNRDA. Fonds National de régulation et de développement agricole et rural	37,41	29,22**	-21,9
3- FDRMVT. Fonds de dévelopt rural et de mise en valeur des terres par la concession	5,77	5,00	-13,3
4- FLDPPS. Fonds de lutte contre la désertification et de promotion de la Steppe	1,00	2,60	160,0
5- Total Fonds (2+3+4)	44,18	36,82	-16,7
6- Total (1+5)	52,42	45,04	-14,1
7- Soutiens aux revenus des agriculteurs	2,08	1,28*	-38,3
TOTAL (6+7)	54,49	46,32	-15,0

* Estimation de l'auteur

** Non compris les soutiens aux revenus des agriculteurs (subvention à la production et à la collecte des blés et du lait, subvention à l'utilisation de certains intrants pour certaines cultures, ...)

Tableau 11.25 - Quelques données sur la pêche en Algérie

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Production (1000 Tonnes)	90	113	134	134	142	137
Variation	-3%	26%	18%	1%	5%	-3%
Nombre de bateaux	2464	2552	2661	2880	3292	3400
Variation	6%	4%	4%	8%	14%	3%
Marins	26591	28225	29004	30544	34046	37502
Variation	2%	6%	3%	5%	11%	10%

**Tableau 11.26 - Le bilan de la Direction Générale des Forêts
(1999-2004)**

	2000	2001	2002	2003	2004	Total général
Superficies en plantation (Ha)	28 624	41 874	36 379	33 209	28 431	168 517
Essences forestières (Ha)	11 325	6 839	8 138	12 115	14 285	52 702
Plantations fruitières (Ha)	16 893	33 553	27 298	18 954	12 174	108 872
Plantation viticole (Ha)	406	1 474	861	2 044	1 937	6 722
Plantation pœonicole (Ha)	0	8	82	96	35	221
Superficies des travaux sylvicoles (Ha)	8 000	18 563	19 138	27 819	19 648	93 168
Mise en défens de parcours (Ha)	0	10 000	0	20 000	48 850	78 850
Amélioration foncière (Ha)	3 700	1 772	2 006	3 956	6 214	17 648
Ouverture de pistes (Km)	210	801	758	1 788	870	4 427
Aménagement de pistes (Km)	400	1 140	1 321	1 833	1 223	5 917
Correction torrentielle (m3)	242 941	377 148	418 602	712 623	843 686	2 595 000
Réfection de banquettes (Ha)	2 513	1 326	833	2 748	662	8 082
Aménagement point d'eau (U)	0	15	72	237	246	570
Création d'emploi :	48 550	62 595	107 846	129 053	102 601	450 645
Emplois permanents*	20 500	13 563	21 904	18 546	17 122	91 635
Emplois temporaires	28 050	11 083	10 662	8 453	9 092	67 340
Nombre de journées de travail	5 185 884	1 345 771	963 724	906 842	898 732	9 300 953
Equivalent emplois permanents (Nombre journées de travail temporaire/240)	21 608	5 607	4 016	3 779	3 745	38 755
Emploi occasionnel	0	43 425	81 906	106 728	81 734	313 793

Tableau 11.26 (suite)

	Moyenne 2000-2004	Evolution 2004/2003	Evolution 2004/Moyenne 2000-2004
Superficies en plantation (Ha)	33 703	-14,4	-15,6
Essences forestières (Ha)	10 540	17,9	35,5
Plantations fruitières (Ha)	21 774	-35,8	-44,1
Plantation viticole (Ha)	1 344	-5,2	44,1
Plantation phoenicicole (Ha)	44	-63,5	-20,8
Superficies des travaux sylvicoles (Ha)	18 634	-29,4	5,4
Mise en défens de parcours (Ha)	15 770	144,3	209,8
Amélioration foncière (Ha)	3 530	57,1	76,1
Ouverture de pistes (Km)	885	-51,3	-1,7
Aménagement de pistes (Km)	1 183	-33,3	3,3
Correction torrentielle (m3)	519 000	18,4	62,6
Réfection de banquettes (Ha)	1 616	-75,9	-59,0
Aménagement point d'eau (U)	114	3,8	115,8
Création d'emploi :	90 129	-20,5	13,8
Emplois permanents*	18 327	-7,7	-6,6
Emplois temporaires	13 468	7,6	-32,5
Nombre de journées de travail	1 860 191	-0,9	-51,7
Equivalent emplois permanents (Nombre journées de travail temporaire/240)	7 751	-0,9	-51,7
Emploi occasionnel	62 759	-23,4	30,2

* Emploi permanents : nombre de bénéficiaires des plantations fruitières, viticoles et phoenicicoles.

Emplois temporaires : créés dans le cadre du budget de fonctionnement, de la régie et autres.

Emplois occasionnels : créés par les entreprises ayant contracté avec la DGF pour la réalisation de projets.

Tableau 11.27 - Mise en valeur des terres par la concession. Situation des réalisations cumulées (depuis 1999) par zone écologique au 31-3-2005

	Superficie	Concessions	Emplois induits	Superficie	Concessions	Emplois induits	Ha/
	Ha	Nombre	Nombre	%	%	%	Concess.
Montagne	127 811	11 968	53 801	37	49	40	10,7
Steppe	207 403	7 908	73 031	60	33	55	26,2
Sud	11 451	4 442	7 128	3	18	5	2,6
Total	346 665	24 318	133 960	100	100	100	14,3

Source : MADR. Direction de l'Organisation foncière et des Patrimoines.

Tableau 11.28 - Mise en valeur des terres par la concession. Situation des réalisations cumulées (depuis 1999) par mode de conduite au 31-3-2005

	Superficie	Concessions	Emplois induits	Superficie	Concessions	Emplois induits	Ha/
	Ha	Nombre	Nombre	%	%	%	Concess.
En sec	193862	10027	53444	56	41	40	19
En irrigué	152802	14291	80516	44	59	60	11
Total	346664	24318	133960	100	100	100	14

Source : MADR. Direction de l'Organisation foncière et des Patrimoines.

Tableau 11.29 - Importations de produits de la pêche

	Quantités (tonnes)			Valeur (10 ⁶ US\$)		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
1. Thons blancs (Thunnus) congelés	1 882	8 045	5 842	1,8	5,5	6,0
2. Merlus (Merluccius) congelés	2 347	3 955	4 446	1,2	2,8	4,1
3. Autres poissons congelés	1 567	4 405	5 017	0,8	3,5	5,1
Sous/Total 1+2+3	5 795	16 405	15 304	3,8	11,8	15,2
4. Autres poissons	3 610	3 500	5 168	2,8	3,7	6,5
Total importations	9 405	19 905	20 472	6,6	15,5	21,7

	Evolution quantités			Evolution valeur			Prix par tonne US\$		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
1. Thons blancs (Thunnus) congelés	100	427	310	100	303	331	964	683	1 028
2. Merlus (Merluccius) congelés	100	169	189	100	243	357	494	712	931
3. Autres poissons congelés	100	281	320	100	436	631	513	795	1 012
Sous/Total 1+2+3	100	283	264	100	313	403	652	720	995
4. Autres poissons	100	97	143	100	131	235	770	1 043	1 262
Total importations	100	212	218	100	236	332	697	777	1 062

Source : Douanes nationales (CNIS).

Tableau 11.30 - La balance commerciale des produits de la pêche

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	Accroiss. 2003/ 2004
Imports	Tonnes	7 809	7 902	7 893	11 242	19 905	20 472	3
	1000 US \$	13 170	16 900	13 880	8 970	15 466	21 744	41
	US\$/T	1 687	2 139	1 759	798	777	1 062	37
Exports	Tonnes	905	1 452	1 632	2 479	1 852	1 947	5
	1000 US \$	2 880	4 700	5 350	5 880	6 880	9 495	38
	US\$/T	3 182	3 237	3 278	2 372	3 715	4 876	31
Balance	1000 US \$	-10 290	-12 200	-8 530	-3 090	-8 586	-12 250	43
Couverture import par export	%	22%	28%	39%	66%	44%	44%	

Source : calculé d'après les données des douanes.

12 Égypte

12.1 – Évolution au niveau de la politique macroéconomique

12.1.1 - Introduction

Le faible niveau des investissements étrangers en Égypte au cours de ces derniers temps et les efforts faits en vue de l'intégration totale de l'économie égyptienne dans l'économie mondiale ont fait sentir leurs effets sur la politique économique égyptienne tout au long de l'année faisant l'objet de cette étude. Nous avons assisté à cet égard à un certain nombre d'évolutions dont les plus importantes sont les suivantes:

- Modifications de différentes lois réglementant d'une part la scène économique en Égypte et de l'autre les relations de l'Égypte avec le monde économique. De nombreux exemples peuvent être cités comme:
 - Les nouvelles modifications de la Loi sur les incitations et les garanties en matière d'investissements, l'objectif étant d'offrir plus de facilités au niveau des procédures pour les investissements et ce pour tous les investisseurs qu'ils soient égyptiens ou étrangers. Le but était d'encourager les investissements et de surmonter les obstacles rencontrés jusqu'alors.
 - Les modifications de la Loi douanière levant les restrictions sur les importations, l'objectif étant de stimuler différents secteurs économiques et d'offrir la possibilité à tous les investisseurs de mettre en œuvre tous les moyens pour répondre aux besoins de la production à moindre coût. Un autre objectif est d'éliminer un certain nombre de distorsions dans le cadre du système des tarifs douaniers à l'origine de beaucoup de bureaucratie. Suite aux réductions introduites par cette Loi, l'Égypte a pu atteindre le niveau tarifaire final requis à appliquer début 2005 conformément aux engagements pris par l'Égypte à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a même dépassé ce niveau en conformité avec les objectifs ci-dessus mentionnés.
 - La création du Centre d'administration douanière et fiscale (Model Customs and Tax Centre) pour aider à rationaliser les formalités douanières.
- Activation d'autres accords et arrangements économiques. L'application de l'Accord de libéralisation des échanges entre les pays arabes a commencé, par exemple, début 2005. Par ailleurs, l'Accord QIZ (zone industrielle qualifiée) a été signé et a commencé à être appliqué entre l'Égypte, les USA et Israël, introduisant un taux préférentiel unilatéral pour tous les produits fabriqués dans les zones industrielles qualifiées (zones industrielles désignées dans l'accord). Cet accord prévoit la liberté d'accès immédiat au marché américain, sans quota et sans droit de douane ou toute autre restriction, pour tous les produits fabriqués dans ces zones à condition que ces produits satisfassent aux règles d'origine. Ces règles stipulent que les produits destinés à être exportés aux

USA devront comporter 11,7% de composants israéliens (du prix de production du fabricant dans les zones qualifiées).

- Développement des projets structurels de base concernant ces zones industrielles.
- Libéralisation de la livre égyptienne sur le marché des changes. En plus, adoption d'une politique monétaire et financière d'expansion et, enfin, réduction de l'intervention de l'État sur le marché à un minimum en ce qui concerne les salaires et les prix.
- Introduction d'une nouvelle Loi fiscale visant à réduire la charge fiscale imposée sur les investisseurs et à diminuer les contraintes bureaucratiques dans les rapports avec l'administration fiscale. Les principales modifications de la Loi concernent:
 - la diminution du taux d'imposition minimal à 20% sur les personnes physiques et les sociétés;
 - l'abrogation de l'impôt sur le revenu de valeurs mobilières;
 - l'unification des taux d'imposition pour tous les types de sociétés (sociétés en nom collectif, sociétés anonymes, sociétés de financement, société de participation financière, etc.);
 - l'obligation de l'administration fiscale d'accepter les déclarations fiscales qui lui sont présentées.
- Création d'un nouveau ministère de l'Investissement supervisant et contrôlant tous les secteurs économiques comme le secteur des travaux publics, l'autorité générale pour l'investissement et les zones de libre-échange, l'autorité générale pour le marché financier, le secteur des assurances et le financement des logements. Le nouveau ministère a pour objectif "d'améliorer le climat d'investissement, d'éliminer les obstacles rencontrés par les investisseurs nationaux et étrangers, d'accroître la confiance entre les investisseurs et le gouvernement et d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois au niveau de la législation relative à la réglementation de l'investissement".

12.1.2 - Indicateurs macroéconomiques

Ces développements ont été accompagnés d'une tendance reflétée par les indicateurs macroéconomiques dans le tableau suivant:

Tableau 12.1 – Indicateurs macroéconomiques

Éléments		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04
1.	Emploi (en millions)	18,0	19,7	18,2	18,7
2.	Taux de chômage %	8,4	9,0	9,9	9,9
3.	Produit intérieur brut (PIB) au coût des facteurs (à prix courants en Mds EGP)	338,6	363,1	388,06	426,048
4.	Taux de croissance %	3,4	3,2	3,1	4,2
5.	Produit agricole brut (Mds EGP)	56,9	60,9	62,6	67,8
6.	Taux de croissance % (Secteur agricole)	3,6	3,6	2,8	3,2
7.	Investissement intérieur brut (Mds EGP)	66	68	71	76
8.	Investissement national/ PIB %	18,3	17,8	17,1	16,7
9.	Investissement direct étranger / PIB %	9,0	9,5	8,2	
10.	Investissement direct étranger (en millions USD)	510	580	530	
11.	Taux d'inflation annuel moyen %	2,4	2,4	3,2	4,9
12.	Balance commerciale (M USD)	- 9 363,1	- 7 516,5	- 6 615	- 7 523
13.	Revenu du tourisme (M USD)	4 316,9	3 422,8	3 796,4	5 475*
14.	Investissement étranger (M USD)	509,4	428,2	700,6	407,2*

* Provisoire.

(Mds EGP) : en milliards de livres égyptiennes.

(M USD) : en millions de dollars américains.

Source :

1. Banque nationale d'Égypte–Bulletin économique – Numéro 4, Vol.57 , Le Caire, 2004.

2. Banque centrale d'Égypte – Séries chronologiques annuelles – www.cbe.gov.eg

Un des faits les plus marquants observés dans ce tableau est peut-être la hausse des recettes en devises du pays (transferts effectués par les travailleurs immigrés, recettes du tourisme et du pétrole). On peut également observer une amélioration du taux de croissance du PIB ainsi qu'une augmentation du PAB. Par ailleurs, le déficit de la balance commerciale a commencé à réaugmenter, le taux du flux des investissements étrangers a baissé et le taux d'inflation a augmenté. Tous ces indicateurs révèlent l'instabilité de la politique économique et les fluctuations des taux de croissance d'une année sur l'autre.

**Tableau 12.2 - Parts des principaux secteurs dans le PIB (%)
2001/2002-2003/2004**

Secteur	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Agriculture	16,8	16,8	15,9
Industrie, construction & électricité	24,1	25,4	24,9
Pétrole & produits pétroliers	7,6	7,6	9,6
Autre	50,2	50,2	49,6

Source :

1. Ministère de la Planification – Plan de développement socioéconomique (2002-2007).
2. CAPMAS (Central Agency for Public Mobilisation And Statistics) – Annuaire statistique, numéros consécutifs.

L'année passée a vu un changement dans les parts relatives des différents secteurs économiques dans le PIB comme le montre le tableau 12.2. Les données montrent une baisse des parts des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction et une hausse de la part du secteur du pétrole et des produits pétroliers. Cette évolution pourrait être interprétée comme étant le reflet de l'augmentation continue des prix du pétrole et de ses produits au cours de ces derniers temps.

12.1.3 – Le secteur agricole et l'économie nationale

Malgré la diminution en 2002/2003 du pourcentage de la contribution du secteur de l'agriculture tant au BIP qu'aux investissements totaux, le secteur a continué à jouer un rôle vital dans l'économie nationale égyptienne. Il représente approximativement 28% de l'emploi dans l'économie nationale et 9,5% des investissements totaux et il a contribué pour environ deux tiers aux exportations de marchandises en 2003/2004.

Tableau 12.3 - Pourcentage de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale 2000/2001-2002/2003

Indicateur	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Emploi	27,7	28	27,9
PIB	16,8	16,8	15,8
Investissements	13	9,4	9,5
Exportations de marchandises en vrac	47,5	61,5	62,6

Source :

1. CAPMAS - - Annuaire statistique, numéros consécutifs.
2. Banque Nationale d'Égypte – Bulletin économique – numéros consécutifs : www.mop.gov.eg

Le taux de croissance du secteur agricole s'est élevé en moyenne à environ 3,3% pour la période allant de 2001/2002 à 2003/2004. Au cours de la période la plus récente, ce taux est resté stable malgré les changements et fluctuations du taux de croissance de l'ensemble de l'économie nationale.

Tableau 12.4 - Taux de croissance du PIB et du secteur agricole (%)

Années	PIB	Public	Privé	Agriculture	Public	Privé
2000/2001	3,4			3,6		
2001/2002	3,2			3,6		
2002/2003	3,1	3,7	2,9	2,8	2,2	2,8
2003/2004	4,2	2,9	5	3,2	3,3	3,3

Source : Ministère de la planification – Rapport annuel de suivi 2003/2004 pour les plans quinquennaux du gouvernement.

Comme le montre les données du tableau 12.4, le secteur agricole a atteint l'année dernière (2003/2004) un taux de croissance de 3,2%, ce qui signifie un retour à la croissance après la baisse de l'année précédente. Cette croissance s'est accompagnée d'une croissance similaire en ce qui concerne l'indicateur national qui a atteint 4,2% après une tendance contraire tout au long des années 2000, 2001, 2002 et 2003. Toutefois, malgré les grandes possibilités et potentialités dont dispose le secteur agricole privé, son taux de croissance n'a guère différé l'année dernière de celui du secteur agricole public.

Le taux de croissance réalisé par le secteur privé, bien qu'au niveau de l'ensemble de l'économie nationale, est environ le double du taux atteint par le secteur public. L'augmentation du taux de croissance dans le secteur agricole de 2,8% à 3,2% au cours de l'année dernière résulte des nouveaux développements dans le cadre de la politique agricole (exportations et production) visant à encourager les producteurs à produire et à améliorer leurs produits comme nous l'expliquerons plus en détails dans une des sections suivantes.

12.2 - Ressources agricoles et production agricole

12.2.1 - Ressources en terres

Malgré l'énorme propagande politique en faveur des programmes d'expansion agricole horizontale dans les terres désertiques, les statistiques n'indiquent pas d'amélioration appréciable au niveau de la superficie cultivée. En d'autres termes, la superficie bonifiée en 2003/2004 n'a pas dépassé 18 000 feddans (7 500 hectares). On s'attendait à ce que la superficie des terres bonifiées augmente dans la Vallée du Sud (projet Toshka et Owainat oriental) mais, en raison de la lenteur des investisseurs dans cette région, il n'y a pas eu l'augmentation escomptée de la superficie cultivée, bien que le gouvernement ait terminé la mise en œuvre de la plupart des projets d'infrastructure dans cette région. La région aurait dû disposer de 210 000 hectares supplémentaires de terres agricoles. Il s'ensuit que la part de la surface agricole par personne a diminué comme le montre le tableau 12.5.

Tableau 12.5 - Ressources en terres et en hommes dans l'agriculture en Égypte

Ressources	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 (au milieu de l'année)
Population (million)	63,9	65,3	67,3	68,6
Population active totale	17,9	17,9	18,4	18,7
Main-d'œuvre agricole (million)	5,06	5,1	5,1	5,2
Part de la population active totale en %	28	28,7	28,6	28
Superficie cultivée (million feddans)	8,9	8,2	8,1	8,1
Surface agricole moyenne par personne	0,1236	0,1256	0,120	0,118
Part de la surface agricole moyenne par travailleur agricole	1,56	1,60	1,59	1,6

Source : CAPMAS – Annuaire statistique, numéros consécutifs.

La conséquence d'une telle situation se fait sentir non seulement dans le fait que les ressources en terres ne peuvent pas répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires de la population égyptienne ainsi qu'aux besoins en matières premières d'un grand nombre d'industries de transformation, mais aussi dans l'expansion du phénomène de "chômage caché" dans ce secteur due à l'accumulation d'un nombre grandissant de main-d'œuvre sur la même surface cultivée.

Tableau 12.6 - Expansion horizontale dans l'agriculture en Égypte

Année	Superficie bonifiée (1000 feddans)	Indice (1999/2000 = 100)
1999/2000	22	100
2000/2001	12,7	57,8
2001/2002	28,7	130,5
2002/2003	18	81,8
2003/2004		

Source : CAPMAS – Annuaire statistique, numéros consécutifs.

Les terres cultivées sont confrontées à de nombreux dangers qui touchent tant la superficie cultivée que la qualité du sol. D'un côté, l'expansion urbaine, qui a atteint les zones agricoles qui bordent les grandes villes, est à l'origine de l'expansion rapide des bâtiments et complexes industriels et de services ainsi que des maisons d'habitation. Ces constructions empiètent de plus en plus sur les terres cultivées. Par ailleurs, en raison du nombre croissant d'habitants dans les zones rurales et leurs besoins grandissants de logements, des zones croissantes de terres agricoles sont converties à un autre usage. Ce phénomène est encore renforcé par le style de

construction et des maisons dans les villages égyptiens où l'habitat s'étend horizontalement plutôt que verticalement. De plus, les politiques locales sont limitées et les administrations locales ne pensent pas sérieusement à stopper l'avancée des constructions résidentielles empiétant sur les terres agricoles. Certains estiment qu'environ 15% à 20% des terres agricoles ont été convertis en zones résidentielles.

Les zones cultivées risquent de voir leur qualité se détériorer suite aux politiques réglementant les procédés d'irrigation et à l'eau de drainage agricole, c'est-à-dire à la dépendance croissante de la réutilisation de l'eau de drainage agricole pour l'irrigation de superficies grandissantes. Il est bien connu que ce type d'eau, qui devrait entrer pour 1/3¹ dans la composition de l'eau utilisée pour l'irrigation, contient des pourcentages élevés d'ammonium (sels) et de minéraux, ce qui a des effets négatifs sur la nature des sols irrigués.

En outre, en Égypte, le système dominant concernant l'héritage de terres agricoles aboutit à une division et à une diminution continues de la superficie des propriétés (exploitations) agricoles, donnant de piètres unités de production ne produisant que pour la subsistance et non pour le marché. Ceci est lié au fait que les jeunes propriétaires ne peuvent pas acquérir un équipement agricole moderne, sans parler de l'utiliser, un phénomène encore aggravé par l'absence de législation ou de réglementation sociale ou de toute sorte de mesure d'incitation économique qui pourrait mettre fin au processus de division des exploitations en micro-unités.

12.2.2 - Ressources en eau

Il n'y a pas eu de changement, quel qu'il soit, depuis bien longtemps en ce qui concerne les ressources en eau en Égypte. Le pays dépend en grande partie du Nil pour l'irrigation des terres agricoles ainsi que pour l'eau potable et celle destinée à d'autres usages. Avec l'accroissement constant de la population, le taux élevé d'urbanisation et l'expansion des surfaces cultivées, des problèmes majeurs se posent en termes de satisfaction des besoins nationaux en eau compte tenu de la quantité limitée d'eau disponible.

Le ministère de l'Irrigation et le ministère de l'Agriculture font tous deux d'énormes efforts en vue de rationaliser la consommation de la quantité limitée de l'eau disponible. Ces efforts se sont traduits par la mise en place simultanée d'un certain nombre de stratégies afin d'obtenir le plus grand bénéfice possible des ressources en eau disponibles.

La première stratégie regroupe un ensemble d'opérations de rationalisation et d'amélioration concernant l'irrigation et plus particulièrement le drainage agricole. Les associations d'utilisateurs d'eau (ONG) jouent un rôle important dans ce domaine, vu qu'elles participent de façon importante (dans une grande partie des

¹ Agriculture & Food in Egypt 2020 – Dr. Mahmoud Abd El-Fattah.

terres agricoles) à l'organisation des périodes d'irrigation, à la diminution des pertes pendant l'irrigation et à l'entretien des canaux et des dispositifs pour le transport de l'eau.

Le deuxième axe stratégique tourne autour de la modification des végétaux cultivés et de l'expansion de la culture de plantes et de variétés qui nécessitent peu d'eau et sont plus résistantes à la sécheresse que d'autres. Cela inclut aussi le remplacement de cultures et d'espèces qui consomment beaucoup d'eau d'irrigation par des cultures qui ont une période de croissance plus courte. Un des programmes les plus importants dans ce domaine concerne le remplacement du riz et de la canne à sucre (qui sont de gros consommateurs d'eau) par de nouvelles espèces qui grandissent et mûrissent plus rapidement et demandent de ce fait moins d'eau.

La troisième stratégie concerne l'expansion de l'utilisation de l'eau de drainage mélangée à un certain pourcentage d'eau fraîche qui la rend apte à être réutilisée pour l'irrigation. Certaines études montrent qu'à l'avenir quelque 12 milliards de m³ d'eau de drainage agricole pourraient être réutilisés pour répondre aux besoins d'irrigation. Comme le tableau 12.7 l'indique, environ 5 milliards de m³ de cette eau sont actuellement utilisés. Par ailleurs, une partie des eaux usées industrielles est aussi utilisée après traitement, c'est-à-dire après avoir réduit au minimum le degré de pollution. Les données du tableau 12.7 montrent que cette partie ne dépasse pas 0,2 milliards de m³.

La quatrième stratégie comprend des mesures visant à développer et à améliorer les méthodes concernant l'utilisation des eaux souterraines (tant profondes qu'à faible profondeur) et d'accroître ainsi leur utilisation après estimation du volume réel. Actuellement, plus de 5 millions de m³ de cette eau sont utilisés dans les régions désertiques du Nord et du Sud de l'Égypte.

Malgré tous ces efforts, les besoins en eau augmentent en raison de l'accroissement de la population (environ 2% par an) ainsi que de l'urbanisation et de l'industrialisation croissantes. Ceci conduit à une diminution constante de la part d'eau par personne. Des études montrent que cette part, en Égypte, a chuté en dessous de 1000 m³/an et qu'à moins que le pays ne développe ses ressources en eau et n'améliore leur utilisation, il fera partie de la liste de pays souffrant de pénurie d'eau.

Les ressources en eau égyptiennes, qui sont déjà limitées, sont exposées à toute une série de dangers qui affectent leur disponibilité tant en termes de quantité que de qualité. Les principales sources de pollution sont :

- le pourcentage élevé d'éléments chimiques toxiques dans l'eau de drainage agricole dû à l'utilisation excessive d'engrais chimiques et d'insecticides ;
- les eaux usées provenant du drainage et de l'industrie dans les villages, les villes et les usines qui déversent leurs eaux usées directement dans le Nil et les grands canaux.

Les effets négatifs de cette pollution sont énormes vu qu'ils diminuent la possibilité de réutilisation de l'eau de drainage pour l'irrigation des terres agricoles.

Outre les dangers environnementaux qui menacent l'eau du Nil, il existe plusieurs dangers de nature politique qui ont commencé à augmenter de façon notoire au cours de ces dernières années. Ces dangers proviennent des tentatives faites par certains pays en amont de réorganiser les droits des pays en aval. Certains de ces pays ont développé d'énormes projets d'irrigation et d'électricité augmentant la quantité d'eau du Nil qu'ils utilisent, ce qui pourrait bien avoir des répercussions sur la part de l'eau de l'Égypte.

Tableau 12.7 - Total des ressources et des besoins en eau des secteurs de consommation

Ressources (milliards de m ³)		Besoins (milliards de m ³)	
Source	Quantité	Secteur de consommation	Quantité
Eau du Nil	55,5	Agriculture	53,1
Réutilisation de l'eau de drainage agricole	4,5	Industrie	7,5
Eau de drainage traitée	0,7	Eau potable et autre usage	4,5
Eau souterraine peu profonde	4,8		
Eau souterraine profonde	0,6		
Total	66,1	Total	65,1

Des tentatives sérieuses ont été faites pour créer un mécanisme de coopération entre les pays du bassin du Nil afin d'améliorer la part d'eau pour tous (en amont et en aval). Des propositions importantes ont été faites à cet égard concernant la réalisation d'études communes et la mise en œuvre de projets communs par les pays du Bassin du Nil outre diverses autres démarches positives visant à stimuler la coopération plutôt que les conflits liés à l'eau entre les pays du Bassin du Nil.

12.2.3 - Main d'œuvre agricole

Comme le montre le tableau 12.8, on observe une stagnation relative du nombre de la population active en général et de la main-d'œuvre agricole en particulier. L'augmentation dans les deux cas n'a pas dépassé 1000 travailleurs. La main-d'œuvre agricole et la part du secteur agricole dans l'emploi au niveau national sont restées constantes, à savoir respectivement 5 millions et 28%.

Tableau 12.8 - Population active dans l'économie nationale et dans le secteur agricole et leur productivité de 2000/2001 à 2003/2004

Année	Population active totale (1000)	Main-d'œuvre agricole (1000)	Main-d'œuvre agricole en % de la population active totale	PAB** (en millions d'EGP)	Productivité (EGP)	Indice 2000/01 =100
2000-01	17 984	5 069	28,2	47 900	9 450	100
2001-02	17 950	5 119	28,5	49 500	9 670	102
2002-03*	18 179	5 153	28,3	60 330	11 707	124
2003-04	18 659	5 206	27,9	67 834	13 164	139

* Basé sur les chiffres de 2001/2002.

** Produit Agricole Brut

Source : CAPMAS Resource Centre.

Malgré ces chiffres, le ratio de la main-d'œuvre agricole par rapport à la surface limitée de terres agricoles est considérablement plus élevé quand on le compare au chiffre de nombreux autres pays. Dans beaucoup de pays, il s'agit de dizaines ou de centaines voire même de milliers d'hectares de terres agricoles par travailleur agricole.

Cette situation explique la propagation du phénomène du chômage direct et du chômage caché dans le secteur de l'agriculture en Égypte. Ce qui l'aggrave encore est le fait que la population rurale même éduquée est aussi au chômage et que les possibilités d'emploi résultant des investissements restreints effectués dans les zones rurales sont rares.

Malgré cette situation, la productivité de la main-d'œuvre agricole a augmenté au cours de la période étudiée en raison de la croissance réalisée dans le secteur laquelle se reflète clairement tant dans la croissance du PIB que dans celle du PAB. L'indice de la productivité du travail a augmenté à 141 en 2003/2004 comparé à 100 en 1999/2000, mais malgré cette augmentation manifeste, le taux est encore en dessous du taux d'augmentation de la productivité enregistré dans les autres secteurs de l'économie nationale.

12.3 - Politiques agricoles

Les politiques agricoles poursuivies depuis l'adoption de la réforme structurelle, à savoir libéraliser le secteur en vue de diminuer le rôle de l'État dans l'activité agricole, privatiser les unités de production de l'État et en même temps donner au secteur privé toutes les possibilités nécessaires pour jouer un rôle fondamental dans le développement agricole, ont continué (le rôle du gouvernement se limitant seulement à conduire des recherches scientifiques et technologiques et à guider les

producteurs sur la manière d'utiliser les résultats de ces recherches). Dans ce contexte, le gouvernement met en œuvre une stratégie à long terme pour le développement de l'agriculture avec un calendrier allant jusqu'en 2017. Cette stratégie se concentre sur les grands axes suivants :

12.3.1 - Objectifs globaux de la politique de développement de l'agriculture (jusqu'en 2017)

- Investir plus d'efforts et consacrer une plus grande attention aux organismes de recherche agricole scientifique. L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a prévu d'ouvrir au début de l'année prochaine un bureau au Caire afin d'appuyer les activités de recherche concernant l'agriculture égyptienne.
- Développer les programmes de vulgarisation agricole, liant la recherche à la vulgarisation et au transfert de technologie, pour étendre les activités de vulgarisation afin de couvrir les domaines de la commercialisation et de la vulgarisation agricole à destination des femmes, de rehausser le niveau de sensibilisation de la population, de développer la protection de l'environnement et de préserver les ressources en eau et en terres parallèlement à la production agricole.
- Développer la base de données statistiques sur les activités agricoles et la mettre à la disposition des chercheurs et des experts sur le World Wide Web (Internet).
- Rationaliser la consommation de l'eau d'irrigation et apporter des changements à la structure des cultures afin de donner la préférence à des cultures consommant moins d'eau. Encourager, en outre, le rôle joué par les ONG tant au niveau de la protection de l'eau que de la facilitation de l'utilisation de l'eau.
- Diminuer la dépendance des engrais et insecticides chimiques et augmenter le recours aux programmes de lutte biologique intégrée.
- Prêter plus d'attention au développement rural intégré et mettre l'accent sur le rôle des femmes rurales dans le développement de l'agriculture.
- Augmenter le volume et la diversité de la production nationale dans le domaine de la production végétale ainsi que de la production animale, de volailles et de poissons.
- Développer les efforts en matière de conseils et soins vétérinaires.
- Développer les sources de crédit agricole et soutenir la Principal Bank for Development and Agricultural Credit (PBDAC) afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle.

- Développer les différentes formes de coopératives agricoles ainsi que les organisations de producteurs agricoles et les aider à résoudre leurs problèmes organisationnels, financiers et législatifs afin de leurs permettre de jouer leur rôle en matière de développement.
- Fournir la structure de base nécessaire pour la bonification des terres désertiques et encourager les investissements dans les efforts d'expansion horizontale.

Dans cette perspective, voici ci-après les grands axes les plus importants des actions à mettre en œuvre en vue de la traduction à court terme de ces objectifs dans le cadre politique.

12.3.2 - Politique d'investissement

Au cours de ces dernières années, la part du secteur agricole dans les investissements nationaux a eu tendance à baisser, ce qui est manifestement en contradiction avec la stratégie déclarée du gouvernement. Comme le montre le tableau 12.9, la taille globale de ces investissements est faible en général, à l'exception de l'année dernière où les investissements destinés à l'agriculture ont recommencé à augmenter, même si ce n'est que très légèrement. Cette tendance à la baisse des investissements dans l'agriculture a été accompagnée d'une tendance à la hausse des investissements nationaux totaux, ce qui a eu pour conséquence une forte baisse de la part des investissements agricoles dans les investissements totaux au cours de ces dernières années.

Tableau 12.9 - Investissements totaux et investissements agricoles (1999/2000-2003/2004) en millions d'EGP (EGP = Livre égyptienne)

Année	Investissements totaux	Investissements agricoles	Investissements agricoles en % des investissements totaux
1999/2000	67 000,0	9 893,0	14,7
2001/2002	67 511,5	9 593,5	14,2
2002/2003	68 103,0	6 403,6	9,4
2003/2004	78 084,4	7 440,0	9,5

Source : Banque Nationale d'Égypte, Bulletin économique, divers numéros.

Le tableau 12.10 montre clairement que l'investissement privé représente la majeure partie des investissements agricoles (même si le taux a baissé ces dernières années) dépassant celui du secteur public. Cette tendance pourrait expliquer la diminution des taux de l'expansion horizontale et l'expansion limitée de la superficie cultivée qui n'a que légèrement augmenté ces dernières années, c'est-à-dire que le capital privé s'est tourné vers des investissements dans des projets

hautement rentables et rapidement rémunérateurs du secteur, par exemple de la production animale et des poissons ainsi que de la production de cultures commerciales et d'exportation. En même temps, l'investissement public est allé à des projets d'expansion horizontale, à la construction d'infrastructures, à la mise en œuvre de projets d'irrigation et de drainage et à la prolongation des projets existants.

Tableau 12.10 - Part des secteurs public et privé dans l'investissement agricole en millions d'EGP (EGP = Livre égyptienne)

Année	Gouvernement	%	Privé	%	Total en millions
1999/2000	3 573,6	36,0	6 319,4	64,0	9 893,0
2001/2002	3 696,5	38,5	5 898,0	61,5	9 593,5
2002/2003	2918,7	45,4	3 508,5	54,6	6 427,2
2003/2004	3 414,0	46,0	4 000,0	54,0	7 414,0

Source : Ministère de la Planification, Plan de développement économique et social 2001, Plan quinquennal (2002-2007).

12.3.3 - Politiques de production végétale

En général, la politique agricole égyptienne vise à accroître la production de différentes cultures en vue de répondre aux besoins alimentaires et industriels locaux ainsi qu'aux besoins des marchés étrangers concernant ces cultures et produits.

Le gouvernement met l'accent en particulier sur des cultures d'exportation stratégiques comme le coton, les légumes et les fruits ainsi que sur les cultures vivrières stratégiques comme les céréales, la canne à sucre, la betterave sucrière et les oléagineux.

Ci-après, nous aborderons de façon plus détaillée le domaine des céréales et du coton, vu leur importance cruciale dans le cadre de cette politique.

12.3.3.1 - Politique céréalière

L'Égypte souffre d'un déséquilibre chronique du rapport entre la production et la consommation céréalière. La dépendance du pays des importations pour combler le manque de céréales ne cesse d'augmenter. La politique agricole vise en conséquence à réduire le plus possible cet écart en vue d'arriver à l'autosuffisance totale pour de telles cultures vitales.

À cette fin, la politique agricole s'articule autour des grands axes suivants :

- a) L'expansion horizontale : en augmentant la surface emblavée à un taux annuel de 10%-15%. Ceci pourrait être réalisé en encourageant les producteurs à planter des céréales et à diminuer les surfaces semées avec d'autres cultures dans l'ensemble du cycle agricole. En outre, d'autres mesures d'incitation devraient être offertes comme des services de mécanisation, des services de vulgarisation et des services de contrôle des semences en plus du service de labour profond à moitié prix et en demandant à la PBDAC à verser aux producteurs une avance correspondant à la moitié du prix de la production, étant entendu que le reste sera payé lors de la livraison de la récolte aux entrepôts de la Banque.
- b) L'expansion verticale : via les travaux constants des centres de recherche pour développer et cultiver des variétés hautement productives résistantes aux maladies, aux épidémies et aux insectes et via des mesures de vulgarisation agricole pour aider à mettre en œuvre les recommandations techniques scientifiques et continuer à cultiver différentes espèces végétales dans les zones adaptées à de telles cultures en termes de sol et d'environnement.
- c) La participation au processus de commercialisation : en intensifiant la construction d'entrepôts adéquats répondant aux exigences techniques en matière de préservation de la qualité des céréales et en améliorant les méthodes de transport des récoltes. Toutes ces mesures visent à diminuer le pourcentage de pertes et de dégâts des récoltes.
- d) La mise en œuvre d'une politique de prix adaptée: son but est de garder une marge bénéficiaire pour les producteurs afin de les encourager à replanter le même produit les années suivantes comme il est décrit dans la section sur la "Politique de prix".
- e) L'importance d'attirer l'attention sur la fabrication du pain ainsi que sur d'autres produits céréaliers en vue d'améliorer la qualité nutritive des céréales et d'améliorer l'attitude négative de la population en ce qui concerne la consommation des produits céréaliers.

12.3.3.2 – Politique du coton

La politique agricole dans ce domaine s'appuie sur les paramètres suivants :

- a) Estimation de la surface nécessaire : ceci est fait via l'estimation des quantités qui pourraient être exportées d'après les études et les prévisions du marché international concernant le volume escompté de la production et de la demande et des quantités nécessaires pour la consommation intérieure. Il faut en outre aussi tenir compte des quantités de coton restantes des années précédentes.
- b) Prendre toutes les mesures pouvant aider à obtenir le rendement le plus élevé sur la plus petite superficie possible étant donné le manque actuel de terres agricoles. Ceci n'est possible qu'en appliquant une politique s'appuyant sur les grandes lignes suivantes :

1- Dans le domaine des espèces cultivées :

En sélectionnant les espèces avec le rendement le plus élevé et la période de croissance la plus courte, des espèces résistantes aux mauvaises herbes et aux

maladies, aux températures élevées ainsi qu'au manque d'eau et à la salinité. Ceci n'est possible a) qu'en utilisant du matériel génétique étranger pour aider à la sélection de telles espèces, b) que grâce à une coopération étroite entre centres de recherche travaillant sur la culture du coton (tant en Égypte qu'à l'étranger). Par ailleurs, une telle coopération peut aboutir à une amélioration de la technologie utilisée aux différentes étapes de la culture et de la production du coton.

2- Dans le domaine de la vulgarisation agricole :

En formant des conseillers spécialisés dans les différentes étapes de la production du coton et en donnant les moyens financiers, logistiques et techniques nécessaires pour leur permettre de remplir leur rôle auprès des agriculteurs afin de les aider en temps voulu à s'orienter vers d'autres procédés agricoles ainsi qu'en encourageant les agriculteurs à mettre eux-mêmes à profit ces services de vulgarisation agricole.

3- Dans le domaine des opérations avant l'ensemencement, pendant la croissance et au moment de la récolte :

En faisant tous les efforts nécessaires via les différents organismes publics situés dans les différentes zones agricoles pour la réalisation en temps voulu de telles opérations. Par exemple, le gouvernement pourra :

- supporter 50% du coût de ces opérations ;
- proposer aux agriculteurs des prêts à des taux d'intérêt raisonnables en vue d'accomplir de telles opérations ;
- attirer l'attention sur la lutte biologique contre les maladies et diminuer fortement la lutte chimique.

4- Dans le domaine de la commercialisation :

En prenant les mesures nécessaires au niveau du ministère de l'Agriculture pour préserver la pureté des différentes espèces et interdire l'hybridation, pour ouvrir de nombreux nouveaux marchés pour les cultures et pour encourager le secteur privé et coopératif à participer au processus de commercialisation.

Le gouvernement, comme nous le verrons ci-après, détermine un prix garanti pour les cultures, lequel est ajusté chaque semaine, l'objectif étant d'obtenir une marge bénéficiaire pour les agriculteurs afin de les encourager à replanter le même produit les années suivantes.

12.3.4 - La politique des prix et des subventions dans l'agriculture

12.3.4.1 - La politique des prix agricoles

Le gouvernement a continué à appliquer sa politique de non-intervention tant sur les marchés des produits agricoles que sur ceux de l'équipement agricole. Toutefois, la nécessité de garantir une augmentation de la production de certaines cultures importantes a obligé le gouvernement à intervenir via sa politique en faveur de ces cultures, à savoir, le blé, la canne à sucre et le coton. L'intervention de l'État se traduit par une intervention sur les marchés de ces produits, en se déclarant prêt à acheter les cultures à des prix appelés "prix garantis" avant le début de la campagne

agricole, ceci afin d'encourager les agriculteurs à augmenter les superficies plantées avec ces produits ou de les livrer aux organismes publics concernés. Grâce à cette méthode, le gouvernement pourra contrôler ces produits au niveau national. Le prix plancher garanti est normalement supérieur au prix de revient et le prix plafond garanti est supérieur aux prix mondiaux de ces produits. Une des conséquences de cette politique a pu être observée pour le blé pour la campagne agricole 2004/2005, quand le gouvernement a annoncé un prix garanti pour le blé qui était égal au prix international au moment de la culture et dépassait d'environ 14% le prix local. Cela a abouti à une augmentation d'environ 16% de la superficie ensemencée en blé². Cela signifiera sans aucun doute une augmentation de la production et un pourcentage plus élevé des livraisons dans les entrepôts publics; le gouvernement a également annoncé un prix garanti pour le coton qui dépassait le prix international de 20% à 30% au moment de la campagne.

La même politique est suivie pour la canne à sucre. Il existe aussi des plans prévoyant la création d'un fonds pour la stabilisation des prix des produits végétaux qui serait financé par la différence entre les prix garantis et les prix mondiaux pour les produits agricoles quand les prix mondiaux dépassent les prix garantis. Ces fonds permettraient de compenser les agriculteurs quand les prix mondiaux sont inférieurs aux prix garantis.

Ce système s'applique aussi aux intrants agricoles vu que le rôle du gouvernement est limité et qu'il ne peut intervenir qu'au niveau de la distribution de certains intrants via les canaux qu'il contrôle comme la PBDAC et ses filiales dans les différents villages ainsi que les coopératives agricoles. Ceci est fait moyennant des prix fixés afin d'éliminer la monopolisation de ces intrants (en particulier des engrais) par le secteur privé et de les mettre à la disposition des agriculteurs au moment opportun à un prix convenable. Cette méthode a joué un rôle important cette année au niveau de l'affectation des ressources. Elle a garanti la disponibilité d'engrais pour les différentes cultures qui ont pu être proposés aux petits producteurs qui cultivent la majeure partie des terres agricoles en Égypte.

À côté de ces effets positifs de la politique des prix sur la réalisation des objectifs de la politique agricole du gouvernement, le fait de permettre aux prix d'être déterminés par l'interaction des forces de l'offre et de la demande, en l'absence d'institutions qui complètent les mécanismes du marché (comme les instituts de commercialisation et les instituts coopératifs, les associations de protection des consommateurs, etc.) et préservent les avantages des producteurs et des consommateurs en affrontant les marchands et négociants tendant à monopoliser ces produits agricoles, a abouti à une augmentation des marges commerciales (la différence entre le prix à la ferme et le prix au consommateur) pour de nombreux produits agricoles. Cette augmentation a été très nette, s'élevant à environ 103% pour les pommes de terre, à 53,7% pour les tomates, à 46 % pour le riz et à 34% pour le maïs en 2003 (voir annexe 17).

² Al-Ahram Economics – numéro 1881 du 24/01/05.2

Le résultat était que les producteurs ne recevaient plus un prix (économiquement) juste pour leurs produits.

Toutefois, dans la plupart des cas, ces procédures ne suffisent pas encore à régler les disfonctionnements résultant de la libéralisation du secteur agricole. C'est pourquoi le gouvernement offre une certaine aide financière sous la forme de subventions directes ou indirectes pour certains produits agricoles de base, certaines denrées alimentaires et certains intrants agricoles. Nous examinerons les principales évolutions dans ce domaine dans la section suivante.

12.3.4.2 - Subventions des denrées alimentaires

Afin de protéger les segments de la population à faibles revenus et de leur garantir la disponibilité des produits alimentaires de base, le gouvernement alloue chaque année un certain montant à la subvention des prix d'un certain nombre de ce genre de produits de base comme le montre le tableau 12.11. Le gouvernement garantit ainsi que ces produits sont disponibles à des prix que la majorité des consommateurs est en mesure de payer. En outre, comme mesure complémentaire, le gouvernement se sert du système de "cartes d'approvisionnement" qui permet de distribuer à certains groupes de la population une quantité déterminée de produits alimentaires.

Tableau 12.11 - Valeur des subventions alimentaires de 2000 à 2004 en millions d'EGP

	1999/2000		2000/2001		2001/2002		2002/2003		2003/2004	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Pain & blé *	2 861	66,3	2 998	67,6	3 083,9	68	3 624	78,8	6 024	79,3
Sucre	799	18,5	814,7	18,4	839,8	18,5	6 31,6	17,6	459	6
Autre **	658	15,2	622,4	14	609,4	13,5	556	3,6	820 (293)	10,8
TOTAL	4 318	100	4 435,1	100	4 533,1	100	4 213	100	7 596	

* Y compris la subvention pour le blé et le maïs (égyptien et importé).

** Y compris les haricots, les lentilles, le riz, les pâtes, le thé et le beurre de cuisine subventionnés depuis juin 2004.

Source :

1. Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement - données non publiées.
2. IDSC (Information & Decision Support Centre - du gouvernement égyptien).

Il faut noter en outre que, vu la très forte hausse des prix pour beaucoup de produits alimentaires de base en 2003-2004, les subventions ont considérablement augmenté comme le montrent les chiffres du tableau 12.12. Le tableau montre la tendance à la baisse des allocations de subventions au cours des dernières années et la hausse brutale de l'année passée³.

Tableau 12.12 - Part des fonds publics alloués aux subventions dans les dépenses publiques totales (%)

Année	Dépenses publiques	Subventions	%
	en millions d'EGP	en millions d'EGP	
1999/2000	101 834	4 318	4,2
2000/2001	109 069	4 435	4,1
2001/2002	113 626	4 533	3,9
2002/2003	124 909	4 213	3,4
2003/2004	152 000	7 596	5,0

Source :

1. Banque Nationale d'Égypte, The Economic Periodical, numéros consécutifs.
2. Ministère de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur (données non publiées).

12.3.4.3 – Subventions des intrants de la production

Le gouvernement intervient au niveau de la distribution de plusieurs intrants de base de la production, essentiellement les engrais et les semences, afin de garantir leur disponibilité pour les producteurs à des prix convenables au moment adapté. Ainsi la productivité des terres pour ces cultures ne sera pas affectée. Le gouvernement joue ce rôle par les canaux qu'il contrôle comme la PBDAC et ses filiales situées dans les différents villages et par les coopératives agricoles. Ces organismes peuvent ainsi fournir les intrants à des prix fixes (inférieurs aux prix monopolistiques que les commerçants du secteur privé essayent d'imposer) afin d'éviter le monopole du secteur privé. L'objectif de la PBDAC et de ses filiales est de distribuer ces intrants de base pour la production et de les proposer au bon moment à un prix raisonnable.

Cette méthode a joué un rôle majeur dans l'allocation des ressources pendant la campagne agricole actuelle (2004/2005) et en permettant de garantir la disponibilité des engrais pour les différentes productions agricoles pour les petits agriculteurs qui détiennent la majeure partie des surfaces cultivées du pays⁴.

³ Le blé et la farine ont continué à représenter la part la plus élevée des allocations de subventions pour atteindre près de 79,3% en 2003/2004.

⁴ Cette année (2004/2005), le montant des subventions allouées à la fourniture d'engrais au secteur agricole s'est élevé à environ 440 millions d'EGP (environ 76 millions d'USD), ce qui signifie que les producteurs ont pu acheter les engrais à un prix ne dépassant pas 60% du prix de leur importation. Ce

Certaines années, la politique de subvention des intrants inclut aussi les subventions de certains insecticides (en particulier pour lutter contre les maladies touchant le coton) ainsi que les taux d'intérêt sur les prêts agricoles accordés par la PBDAC afin de garantir que ces intrants seront bien disponibles pour les producteurs à un prix abordable, même si les fonds alloués à ces formes de subventions diffèrent d'une année à l'autre ou, dans certains cas, si les allocations ont même totalement cessé pendant quelques années.

12.3.5 - Politique de financement

12.3.5.1 - Sources de financement dans les zones rurales en Égypte

Elles comprennent les :

- a) **Sources officielles de fonds (instituts bancaires)** : ces instituts bancaires sont contrôlés par la Banque centrale et incluent aussi les banques commerciales, les banques d'investissements et les banques d'affaires ainsi que les banques spécialisées. Le plus important d'entre eux est la PBDAC avec ses filiales dans les différents villages dans l'Égypte rurale.
- b) **Sources semi-officielles** : il s'agit d'institutions de financement créées en vertu d'une loi spéciale en vue d'atteindre certains objectifs sociaux et économiques précis, comme le Fonds social de développement, le Fonds de développement local, les coopératives, les ONG, les fonds d'assurance, etc.
- c) **Sources informelles** : ces sources ne sont pas soumises à un contrôle, une surveillance ou un suivi de la part de la Banque centrale. Elles incluent les commerçants ruraux, les courtiers, les sociétés de services agricoles, les usuriers, la famille, les associations philanthropiques, etc. Dans ce contexte, il est fait remarquer dans une étude⁵ que les sources informelles fournissent environ 50% des fonds disponibles dans l'Égypte rurale.

Les objectifs de la politique de crédit agricole peuvent être définis comme suit :

1. Augmenter le volume des exportations agricoles en offrant des crédits pour les cultures destinées à l'exportation.
2. Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources agricoles et accroître la production agricole en général.

montant des subventions a été payé par les ressources provenant du fonds pour la stabilisation des prix des engrais. Source: Al-Ahram - Economics, numéro 1903 du 27.06.05.

⁵ Sabaa & Sharma, M. Strengthening the Institution for providing Financial Services to the rural Households in Egypt. AERI – IFPRI, APRP Project, 1999.

3. Hausser le niveau des revenus des agriculteurs, améliorer leur situation financière et les encourager à épargner.
4. Offrir un financement adapté aux petits et micro-projets et encourager les producteurs ruraux à mettre en œuvre de tels projets.

La PBDAC est considérée comme la principale source de financement pour le secteur agricole en Égypte, vu qu'elle offre toutes les sortes de prêts nécessaires en liaison avec la production. Depuis la mise en œuvre des politiques de libéralisation dans le secteur agricole, la Banque a appliqué les règles de base du commerce dans ses contacts avec ses clients agriculteurs. De plus, vu que le gouvernement s'efforce de soulager la charge qui pèse sur les petits producteurs et ceux qui travaillent sur la mise en valeur de nouvelles terres gagnées sur le désert, la Banque continue à accorder des taux d'intérêt bonifiés pour certains types de prêts à court terme ainsi que pour les prêts destinés à la mise en valeur et en culture de nouvelles terres.

La Banque accorde des prêts à court et à moyen terme suivant le type d'activité pour laquelle le prêt est contracté. Les services de la Banque couvrent plus de 11 activités d'investissement dans le secteur agricole comme le montre le tableau 12.13.

Tableau 12.13 - Prêts accordés par la PBDAC pour l'investissement dans différents secteurs agricoles

Objet du prêt	Valeur des prêts suivant leur durée en millions d'EGP					
	1999/2000			2000/2001		
	Court	Moyen	Long	Court	Moyen	Long
Animal	2 766	1 112		2 966	1 174,6	
Volaille	151,1	134		138	120,9	
Poisson	3,3	1,4		2,6	2,5	
Machines		201			182	
Production végétale		11			7,6	
Agriculture protégée	11,3	11		108,5	8,4	
Mise en valeur de terres			1,7			1,2
Systèmes d'irrigation			5			3,8
Création de vergers			0,8			0,1
Opérations agricoles techniques	2 389	681		2 496	747,5	
Jeunes	11	19		7,6	33,9	
Autres						
Total	5 332	2 170	7,4	5 610,2	2 277,4	4,1

Tableau 12.13 (suite)

Objet du prêt	Valeur des prêts suivant leur durée en millions d'EGP					
	2001/2002			2002/2003		
	Court	Moyen	Long	Court	Moyen	Long
Animal	3 354,4	1 271,5		3 169,8	1 078,6	
Volaille	143,6	126,8		123,7	113,4	
Poisson	4,9	1,3		4,7	2,5	
Machines		163			150,6	
Production végétale		18,9			10	
Agriculture protégée	8,1	7,1		5,9	2,5	
Mise en valeur de terres			1,1			0,75
Systèmes d'irrigation			2,4			3,8
Création de vergers			1,6			2,8
Opérations agricoles techniques	3 002,2	771,9		2 734,4	708,3	
Jeunes		19,3		7,5	24,7	
Autres				30,3	258,4	1,6
Total	6 513,2	2 381,2	5,3	6 076,3	2 348,9	8,9

Objet du prêt	Indice		
	1999/2000 = 100		
	Court	Moyen	Long
Animal	114	97	
Volaille	81,8	84,5	
Poisson	142,4	178	
Machines		75	
Production végétale		91	
Agriculture protégée	52,2	22	
Mise en valeur de terres			44
Systèmes d'irrigation			76
Création de vergers			350
Opérations agricoles techniques	114,4	104	
Jeunes	68	130	
Autres			
Total	113,9	108	120

Sources :

1. PBDAC.
2. CAPMAS Bulletin de l'activité coopérative dans le secteur agricole.

12.3.5.2 - Garanties et conditions d'obtention d'un crédit

Les garanties requises dépendent de toute une série de facteurs dont les plus importants sont :

- 1- L'objet, la durée et la taille du prêt.
- 2- L'étude de faisabilité des projets d'investissement.
- 3- Le régime foncier requis pour un prêt agricole. À cet égard, en ce qui concerne le rapport entre le propriétaire et le fermier, de nombreux fermiers ont perdu la possibilité de traiter avec la banque parce qu'ils ont perdu la propriété des terres en dépit du fait qu'ils aient cultivé ces terres. C'est ainsi que les garanties diffèrent suivant le cas. Les conditions du crédit pour les petits agriculteurs et la population rurale se sont nettement améliorées.

a) Garanties du crédit agricole pour les anciennes terres :

- 1- Propriété des terres agricoles.
- 2- L'ensemencement doit déjà avoir été fait et doit être attesté par un rapport présenté par l'inspecteur agricole (à savoir un représentant de la PBDAC).
- 3- Il ne doit pas y avoir d'autre hypothèque sur la même terre.
- 4- Il ne doit y avoir aucun problème juridique ou litige concernant la terre pour laquelle le prêt est contracté.

b) Garanties pour les nouvelles terres (nouvellement mise en valeur) :

- 1- Aucun prêt agricole à court terme pour une campagne n'est accordé mais des montants en espèces sont accordés pour les intrants de la production agricole (engrais) s'il a été prouvé que la terre a atteint le seuil minimal de productivité.
- 2- Pour les diplômés qui bénéficient du projet de mise en valeur de nouvelles terres, la Banque offre ce service par la garantie de l'association coopérative dont relève la terre.
- 3- Certains prêts sont accordés pour la terre sur base d'une hypothèque, après examen de la PBDAC, en plus de la garantie des coopératives, après approbation de l'examen de la PBDAC de la terre enregistrée au cadastre.

c) Garanties pour le crédit d'investissement :

Des prêts sont accordés moyennant des garanties comme :

- 1- Garantie de la situation financière du projet (état financier) après examen des cinq critères d'éligibilité au crédit du demandeur d'emprunt : réputation, capacité de remboursement, expérience antérieure, garanties, situation financière saine.
- 2- Des associations spécialisées octroient 100% du montant du prêt proposé pour autant qu'il n'y ait pas de passif sur les biens hypothéqués.
- 3- Octroi de prêts pour machines et équipement moyennant l'hypothèque des biens (titres de propriété).
- 4- Octroi de prêts s'élevant jusqu'à 50%-60% de la valeur du projet.
- 5- Octroi de prêts pour la production animale sur la base de l'hypothèque de l'exploitation et du chiffre d'affaires.

- 6- Dans le cas d'un crédit d'investissement, les petits exploitants se voient octroyer un prêt (investissement à court terme) pour l'achat d'un ou plusieurs animaux moyennant des garanties et des chèques de banque.
- 7- Des prêts d'investissement sont octroyés aux petits exploitants moyennant l'hypothèque ou la caution d'un agent public se portant garant (qui jouit d'un revenu garanti de la part de l'État) et pour garantir les chèques de banque pour les remboursements échelonnés du prêt pour des montants de 3 000 à 5 000 EGP (livres égyptiennes). À cet égard, il est clair que tous les prêts d'investissement, même les plus petits comme le prêt pour l'engraissement du bétail, ont besoin de l'exploitation comme garantie ainsi que de la garantie du salaire d'un agent public et des chèques non barrés signés par l'emprunteur. Or les petits exploitants, fermiers, ouvriers agricoles, femmes soutiens de famille ou toutes les autres catégories étudiées ne disposent pas de ces possibilités. En conséquence l'étude recommande de chercher une solution plus souple en ce qui concerne les garanties exigées pour les petits prêts d'investissement.

12.3.5.3 - Taux d'intérêt sur les prêts à l'agriculture

Tableau 12.14 - Variations des taux d'intérêt pour les principales activités agricoles 1998/1999-2002/2003

Année	Total des prêts agricoles en millions d'EGP	Prêts à la production végétale*			Prêts d'investissement**		
		Taux d'intérêt %	Total des prêts en millions d'EGP	%	Taux d'intérêt %	Total des prêts en millions d'EGP	%
1998/1999	9 633,7	10	2 700,7	28,0	12-13	6 933	72
1999/2000	10 998,7	7,5	3 270,5	29,7	12-13	7 728	70,4
2000/2001	11 571,7	7,5	3 422,3	29,6	12-13	8 149	70,4
2001/2002	11 982,6	7,5	3 520,6	29,4	12-13	8 462	70,6
2002/2003	12 325,5	7,5	3 790,8	30,8	12-13	8 535	69,2

* Les prêts à la production végétale comprennent les prêts accordés pour les investissements agricoles hors exploitation.

** Les prêts d'investissement comprennent les prêts accordés pour des activités concernant la sécurité alimentaire, les machines agricoles et la mise en valeur de nouvelles terres. De telles activités sont exécutées par les grands exploitants.

Source : PBDAC – Information Sector & Computer Resource Centre – Le Caire 2004.

Comme l'indique le tableau 12.14, il est clair que les prix de l'intérêt relatifs aux prêts octroyés pour les cultures (pour la plupart à des petits agriculteurs) sont bas en raison du subventionnement par l'État de ces activités à partir de la campagne 1999/2000. À cet égard, le gouvernement paye la différence entre les taux d'intérêt du marché et le taux auquel sont octroyés ces prêts. On remarque également que le taux d'intérêt pour les prêts d'investissement (il s'agit là surtout des grands exploitants agricoles) est élevé vu que ces prêts ne sont pas subventionnés. Le tableau montre aussi que près de 30% des prêts octroyés par la PBDAC sont encore subventionnés et sont destinés aux petits agriculteurs. À l'heure actuelle, la

politique de la Banque tend à lier le subventionnement de l'intérêt au statut d'occupation (tenure à bail ou ferme exploitée en propre).

12.3.5.4 - Conditions d'obtention d'un crédit

Les conditions suivant les prêts octroyés peuvent être résumées comme suit :

a) Prêts à court terme pour la production végétale :

La durée de ces prêts n'excède pas 14 mois. Le plafond du montant du prêt s'élève à 70% du coût de la production de la culture concernée par le prêt. L'intérêt sur ces prêts n'est pas subventionné vu que le prêt original est remboursé avec l'intérêt en un seul remboursement après la récolte.

b) Prêts d'investissement à court terme :

Ces prêts sont octroyés pour financer le coût opérationnel des diverses activités d'investissement. La durée des prêts n'excède pas 14 mois, leur valeur s'élève à 70% des coûts opérationnels de l'activité d'investissement et le taux d'intérêt était d'environ 12% (un taux commercial) en 1996 et est resté au même taux que le taux pratiqué par les banques commerciales les années suivantes. Le gouvernement intervient parfois pour fixer un taux d'intérêt inférieur à celui fixé par les banques commerciales de façon à ce que les producteurs puissent obtenir leurs prêts à un taux d'intérêt bas. Dans ce cas, le gouvernement dédommage la PBDAC de la différence entre les deux taux. La durée du prêt, le délai de grâce et le nombre et la périodicité des versements sont déterminés en fonction des résultats financiers attendus pour l'activité concernée par le financement. Les activités visées par ce type de prêt comprennent les projets relatifs à l'élevage, aux volailles, à l'apiculture, à la pêche, à l'agriculture protégée, au commerce des intrants agricoles et des petits projets environnementaux et d'artisanat.

Pendant la période étudiée, le montant des prêts à court terme a augmenté pour la plupart des activités à part dans les domaines de la volaille et de l'agriculture protégée qui ont diminué comme le montre le tableau 12.13. L'augmentation du montant total des prêts à court terme s'est élevée à environ 113,9% pendant la période de deux ans de l'étude.

c) Prêts d'investissement à moyen terme :

La durée de ces prêts varie entre 14 mois et 5 ans. Ils sont octroyés pour financer la mise en place de projets agricoles et ruraux et autres activités intéressantes comme des projets de production de volaille, de laboratoires d'éclosion, de mise en place ou de renouvellement de production animale, d'agriculture protégée, d'agriculture permanente, de traitement et de réfrigération du lait, l'achat d'équipement et de machines, projets de transformation agricole, l'amélioration de la qualité des sols agricoles et des systèmes d'irrigation dans la Vallée et le Delta. La valeur du prêt varie en fonction de la nature de chacun de ces projets comme il est montré ci-dessous :

Projet	Valeur du prêt
Achat de machines et équipements agricoles	85% de la valeur de l'équipement
Moyens de transport	80% du coût réel
Projets environnementaux, d'artisanat et de formation	70% du coût réel

De plus, le taux d'intérêt de ces prêts est déterminé d'après les taux d'intérêt du marché du jour au moment de la conclusion du prêt. En outre, les délais de grâce ainsi que le nombre et la périodicité des versements sont déterminés en fonction des flux de trésorerie de l'activité concernée.

Comme le montre le tableau 12.13, à part les prêts octroyés pour la pêche et les machines agricoles, la valeur des prêts à moyen terme a diminué pour la plupart des activités, la plus forte baisse ayant été enregistrée pour les prêts à l'agriculture protégée avec environ 22% de moins en 2002/2003 qu'en 1999/2000. L'augmentation du montant total des prêts à moyen terme entre ces deux années agricoles était d'environ 108% en raison de l'augmentation du montant de ces prêts qui est passé d'environ 2,17 milliards à 2,4 milliards entre 1999/2000 et 2002/2003.

d) Prêts d'investissement à long terme pour la mise en valeur de nouvelles terres :

La durée de ces prêts est de plus de 5 ans, la valeur de chacun étant déterminée à hauteur de 50% du coût réel de mise en valeur de la nouvelle terre avec un maximum allant de 1 200 à 2 300 EGP par feddan suivant le type de terre agricole et la source et le système d'irrigation. Ces prêts sont octroyés sans aucune subvention depuis l'année agricole 1998/1999. Le délai de grâce est de 5 ans, après lequel les prêts sont remboursés par paiements annuels suivant les rentrées de trésorerie escomptées du projet concerné.

Le montant des prêts à long terme pour la création de vergers a augmenté. En d'autres termes, le montant des prêts octroyés pour cette activité en 2002/2003 a augmenté de 350% comparé à l'année agricole 1999/2000. En conséquence, la valeur totale de ce type de prêt à long terme s'est élevée en 2002/2003 à environ 120% de sa valeur de l'année agricole 1999/2000 (voir tableau 12.13).

Cette étude de la politique de prêts montre en fait que l'activité de la PBDAC a diminué dans le cas de nombreuses activités pendant la période étudiée. Il n'y a eu aucune augmentation quelle qu'elle soit dans l'activité de la Banque, exception faite du domaine de la production animale (prêts à court terme), de la pêche et de la mécanisation agricole (prêts à court et moyen terme).

12.3.6 - Politique de l'environnement

Dans le domaine de l'agroenvironnemental, la mise en œuvre des programmes conçus comme éléments de base de la stratégie égyptienne pour l'environnement dans le secteur agricole, se poursuit. Elle repose sur la conviction des responsables des décisions politiques et de leur mise en œuvre, tant dans le secteur de l'agriculture que de celui de l'environnement, que la protection de l'environnement est un des piliers fondamentaux du développement durable. Afin d'atteindre cet objectif, un certain nombre de programmes ont été adoptés, les plus importants dans le secteur agricole étant :

1. Le programme pour le suivi de la qualité de l'eau du Nil.
2. Le programme pour le développement du boisement et l'augmentation des espaces verts.
3. Le programme pour la protection de l'environnement et la gestion des réserves naturelles.

En outre, le ministère égyptien de l'Agriculture a adopté le programme de lutte intégrée qui inclut le développement de nouvelles espèces génétiquement résistantes aux maladies pour toutes les cultures. Il existe aussi actuellement de nombreux projets en cours concernant la gestion des déchets agricoles pour les transformer en engrais organiques ou aliments pour animaux ou pour les utiliser (après traitement et transformation) comme matières premières pour les nombreuses industries de l'environnement.

12.4 - Production et revenu agricole

Le secteur agricole égyptien s'est développé de façon positive au cours de la période étudiée. La productivité de la plupart des cultures et produits agricoles a augmenté suite aux efforts d'expansion horizontale et verticale réalisés tant par le gouvernement que par le secteur privé. Cette expansion et ce développement sont l'aboutissement d'un certain nombre des politiques mentionnées ci-avant (voir annexes 10 à 15).

Les chiffres du tableau 12.15 indiquent que le secteur a réussi à accroître le revenu agricole dans les différents domaines (production végétale et animale ainsi que pêche). Peut-être la stabilité des chiffres de la valeur ajoutée pour la production végétale et animale (qui résulte du chiffre élevé de la consommation intermédiaire) explique-t-elle la baisse du taux de croissance en 2002/2003 indiqué dans le tableau 12.4. L'augmentation des revenus du secteur de la pêche a permis de compenser cette baisse.

Les résultats des activités de la production agricole illustrés dans les annexes 10 à 15 reflètent les changements positifs dans les taux d'autosuffisance pour la plupart

des cultures. Le taux pour les cultures ainsi que pour les produits animaux et végétaux s'est amélioré (à l'exception des légumineuses, des légumes, des fruits et du poisson), comme le montre le tableau 12.16.

Tableau 12.15 - Comptes économiques de l'agriculture, résultats globaux en millions de monnaie locale

Agriculture et bétail indicateurs	2001	2002		2003	
	Valeur à prix courants	Valeur à prix courants	Indice	Valeur à prix courants	Indice 2002=100
A- Production agricole finale	68 747	84 260	100	90 142,8	107
Production végétale	44 744	48 511	100	55 536,9	114,4
Production animale	24 003	29 556	100	34 605,9	117
B- Consommation intermédiaire	21 059,7	22 156	100	27 675,3	12,5
C=A-B, Valeur ajoutée brute	47 687,3	62 104	100	62 470,5	100
D = Subventions *	161,4	2 21,3	100	2 25,4	101
E= Taxes*	145,4	1 35,2	100	1 45,4	110
F= C+D-E, Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	47 7 03,3	62 1 90,1	100	62 550,5	100
G = Dépréciation	59,3	62,2	100	63,9	
H = F-G, Valeur ajoutée nette au coût des facteurs = Revenu agricole	47 644	62 138	100	62 386,6	100
Pêche	2001	2002		2003	
	Valeur à prix courants	Valeur à prix courants	Indice	Valeur à prix courants	Indice
A- Production agricole finale	5 993	6 188,3	100	6 710,1	108
B- Consommation intermédiaire	103,3	110,2	100	114,8	108
C=A-B, Valeur ajoutée brute	5 889,7	6 078,1	100	6 595,3	108
D = Subventions**	-	-	100	-	
E= Taxes**	-	-	100	-	
F= C+D-E, Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	5 889,7	6 078	100	6 595,3	18
G = Dépréciation	402,2	439	100	501,9	112
H= F- G, Valeur ajoutée nette au coût des facteurs = Revenu agricole	5 487,5	5 639,1	100	6 093,4	108

** Vu qu'il n'y a pas de données disponibles sur les subventions, les taxes et la dépréciation annuelle, ces estimations ont été faites par moi-même sur la base du taux de l'année précédente.

* Pour ce qui est du secteur de la pêche, il n'y a pas de données publiées concernant ces points.

Sources :

1. Ministère de l'Agriculture et des Nouvelles terres, Secteur affaires économiques, Périodique des estimations de revenu, divers numéros.
2. Ministère de l'Agriculture et des Nouvelles terres, Administration générale du fond pour le budget agricole, données non publiées.
3. Ministère des Finances, Service des impôts fonciers, Centre de documentation, données non publiées.

Tableau 12.16 - Taux d'autosuffisance pour les principales denrées alimentaires

Denrée	Années			Indice
	1996-2000	2002	2003 *	2002=100
	% d'autosuffisance			
Blé (et farine)	95,8	54,3	62,9	116
Maïs (blanc et jaune)	63,5	55,8	60,6	109
Riz	105,7	108,5	110,4	102
Pommes de terre	112	109,6	112,5	103
Légumineuses	73,8	56,3	53,2 (-)	94
Légumes	101,3	102,7	102,6 (-)	100
Fruits	100,7	104,1	102,2 (-)	98
Sucre	64,9	75,8	84,1	111
Huile	30,6	38,8	47,3	122
Viande rouge (bœuf et buffle)	70,7	81,3	86,2	106
Volaille	100	99,6	100	100
Poisson	73	83,5	82,8 (-)	99
Œufs frais	100	100	100,5	100
Produits laitiers	76,4	79	83,1	105

* Une étude récente prévoit la baisse du taux d'autosuffisance en blé, farine, sucre, viande rouge, poissons et produits laitiers à respectivement 50%, 50%, 72%, 75%, 80% et 80% en 2004⁶.

Source : Organisation arabe pour le développement agricole – Annuaire des statistiques agricoles 2004 (voir annexes 7, 8 & 9).

12.5 - Commerce extérieur agricole

12.5.1 - Politiques des relations extérieures

Les exportations en général et les exportations agricoles en particulier sont considérées comme un des fondamentaux les plus importants de la politique économique égyptienne. Elles sont perçues comme un "moteur de développement" dont la relance permettra de s'attaquer avec succès aux divers problèmes sociaux et économiques tels que le déficit de la balance commerciale, le chômage et la modernisation de l'économie nationale.

En conséquence, le gouvernement a continué à faire des efforts à tous les niveaux, législatif, économique et technologique, dans le but ultime d'éliminer tous les

⁶ Nassar, Saad (phd), The 2nd Egypt Human Development Report 2005 – Workshop EHDR 2005: vision for Egypt in the year 2005 – Agriculture, 2017. Le Caire, Juin 2005.

obstacles à l'expansion et à l'augmentation année après année du montant des exportations. Cela requiert incontestablement l'élimination de tous les obstacles bureaucratiques et des complexités législatives et de l'offre d'incitations pour le développement de la qualité des produits et l'amélioration de la production agricole destinés à l'exportation.

Les principales évolutions observées dans ce domaine sont les suivantes :

- Le gouvernement a continué à adopter un certain nombre de lois et à réformer la législation existante concernant l'obtention des agréments ou des permis, les droits ou les taxes, le transport maritime ou autre, les assurances ou le financement, etc., afin de créer un environnement législatif favorable à une expansion des exportations.
- Deux nouvelles lois ont été adoptées sur les tarifs douaniers et les taxes. Ces lois introduisent de nombreuses simplifications et des règles visant à faciliter le flux des échanges extérieurs en général.
- Dans le contexte des mesures visant à développer l'environnement institutionnel du secteur des exportations, un ministère séparé a été créé pour le commerce extérieur étant relié au secteur industriel par le fait qu'il est responsable de toutes les tâches ayant trait aux exportations.
L'accord relatif à une zone arabe de libre-échange (AFTA) et l'accord sur les zones industrielles qualifiées (QIZ) sont entrés tous deux en vigueur en 2005. En outre, l'intérêt de lier les politiques d'exportation aux exigences des marchés internationaux a fait jour. Ceci est manifeste dans les efforts faits pour se conformer aux systèmes internationaux de qualité établis par l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce comme le Codex, EuroGAP, HASP (Health And Safety Plan) qui déterminent, par exemple, les critères en matière de conformité ainsi que les exigences dans le domaine de la qualité alimentaire fixées par l'Union européenne. Il s'agit de toute une série d'accords et de systèmes techniques et administratifs qui visent à obtenir des produits sains et de haute qualité répondant aux normes de qualité des marchés d'exportation.
- Le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'ouvrir de nouveaux marchés pour les exportations agricoles égyptiennes et de tirer pleinement avantage des parts octroyées aux exportations agricoles égyptiennes dans les accords conclus avec d'autres pays et coalitions économiques.

12.5.2 – Développement des exportations et importations des produits agricoles de base

Il résulte de ces efforts que le volume des exportations agricoles a augmenté ces dernières années pour atteindre des chiffres sans précédent. Le tableau 12.17

montre le développement du volume des exportations pour la période allant de 2001 à 2004, augmentation qui a été particulièrement marquée en 2004 où le chiffre enregistré est environ 41% plus élevé que celui de l'année précédente.

Tableau 12.17 - Exportations et importations totales et agricoles en millions d'USD*

Année	Exportations			Importations		
	Total	Agriculture	%	Total	Agriculture	%
2001	4 123	529	12,8	12 639	1 784	14,1
2002	4 698	660	14,1	12 524	2 004	16
2003	6 147	776	12,6	10 927	1 566	13,4
2004	7 650	1 095	14,3	12 859	1 579	12,3

* Les chiffres ne comprennent ni le commerce dans les zones franches avec des pays étrangers ni celui dans le cadre de systèmes douaniers spéciaux.

Source : Ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie – rapport de synthèse sur le commerce extérieur – Vol. 4 – numéro 9, janvier 2005.

Tableau 12.18 - Balance commerciale totale et agricole

	Total	Agriculture	%	Indice 2001=100	
				Total	Agriculture
2001	- 8516	1255	14,7	100	100
2002	- 7835	1344	17,2	92	107
2003	- 4780	632	13,2	56	50
2004	- 5209	485	9,3	61	38,6

Source : *ibid.*

Ainsi, le déficit agricole a chuté fortement pour atteindre un niveau de 38,6% en dessous de celui de 2001. De plus, la part des exportations agricoles dans les exportations totales a continué à augmenter et est passée de 12,6% à 14,3%.

Entre temps, les importations totales ont continué à baisser tout comme les importations agricoles, avec juste une légère hausse en 2004 par rapport à l'année précédente. Malgré ceci, la part des importations agricoles dans les importations totales a continuellement baissé suite à l'augmentation constante des importations totales et en particulier au bond des importations totales l'année dernière. Il en résulte que le chiffre enregistré pour le déficit total en 2004 a augmenté de 56% à 61% après avoir chuté l'année précédente de 92% à 56%.

**Tableau 12.19 - Répartition géographique des exportations
(valeur en millions d'USD)**

	USA		Union européenne		Pays arabes	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Coton brut	42	8,8	79	16,4	-	
Légumes	1		113	58,2	51	26,3
Céréales	-		13	5,6	119	51,3
Fruits	-		34	53,2	22	34,4
Viande	1	2,4	2	4,8	36	88
Huile alimentaire	-		2	9	20	91
Sucre	-		26	43,4	18	30
Total	44	4,1	269	24,5	266	24,3

	Pays asiatiques		Autres		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Coton brut	334	69,2	27	5,6	482	100
Légumes	7	3,6	22	11,3	194	100
Céréales	50	21,6	50	21,6	232	100
Fruits	4	6,2	4	6,2	64	100
Viande	1	2,4	1	2,4	41	100
Huile alimentaire	-		-	-	22	100
Sucre	8	13,3	8	13,3	60	100
Total	404	36,9	112	10,2	1095	100

Source: CAPMAS – ibid.

**Tableau 12.20 - Répartition géographique des importations
(valeur en millions d'USD)***

	USA		Union européenne		Pays arabes	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Céréales	623	57,3	78	7,2	44	4
Viande	11	2,6	126	29,3	17	3,9
Huile alimentaire	9	2,5	21	5,8		
Sucre	-	-	4	6	1	1,5
Total	643	33	229	11,8	62	3,2

	Pays asiatiques		Autres		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Céréales	-	-	343	31,2	1088	100
Viande	-	-	276	64,2	430	100
Huile alimentaire	219	60,5	113	31,2	362	100
Sucre	1	1,5	61	91	67	100
Total	220	11,3	793	40,7	1947	100

* Les chiffres incluent tant les montants importés dans le cadre des systèmes de zones franches que le démantèlement des tarifs douaniers (régimes douaniers particuliers).

Source :

1. CAPMAS.
2. <http://192.1.1.253:7777/pls/trade/trfo> (11.06.05).

Tout ceci a abouti à une baisse constante de la part du déficit de la balance agricole dans le déficit total au cours de l'année passée où elle a atteint son niveau le plus faible avec 9,3% comme le montre le tableau 12.17.

L'évolution positive de la politique d'exportation soulignée au début de cette section est peut-être à la base de l'évolution favorable de la balance commerciale et de la balance agricole.

Pour ce qui est de la répartition géographique des exportations entre les principaux groupes de pays⁷, l'analyse des données du tableau 12.19 montre clairement que le groupe des pays asiatiques arrive en première position en tant que destination des exportations égyptiennes. Ceci est dû à la hausse de leurs importations de coton et de riz égyptiens. Ils sont suivis par les pays de l'Union européenne en raison de l'augmentation de leurs importations de légumes et de fruits suite à la mise en œuvre de l'accord de partenariat entre l'Égypte et les pays de l'UE. Viennent ensuite les pays arabes qui importent plus de 50% des exportations de riz égyptien. Enfin arrive le groupe des "autres pays" dont la part des exportations de riz égyptien a augmenté à plus de 21,6% et celle des exportations de légumes égyptiens à 11,3%. À cet égard, il est généralement admis que les marchés du groupe des pays de l'Europe de l'Est constituent les marchés traditionnels pour les fruits et les légumes égyptiens. Enfin, les USA arrivent en bas de la liste, leurs importations se concentrant sur une quantité limitée de coton brut égyptien.

Pour ce qui est de la répartition géographique des importations pour le même groupe d'alliances économiques, montrée dans le tableau 12.20, il est clair que le plus grand exportateur en Égypte est le groupe des "autres pays", notamment en ce qui concerne deux produits, à savoir le sucre (91%) et la viande (64%). En outre, ce groupe de pays représente environ un tiers des importations égyptiennes de céréales et d'huile alimentaire. Ils sont suivis par les USA qui arrivent en deuxième place dans la liste des exportateurs en Égypte avec une part importante s'élevant à 57% des céréales (blé et maïs). Ensuite viennent les pays de l'Union européenne qui représentent une part sensible des importations de viande (environ 29,5%) et les pays asiatiques qui contribuent pour une part significative aux importations d'huile alimentaire (environ 60,3%). Enfin, les pays arabes qui arrivent en dernière position dans la liste des exportateurs en Égypte d'après les statistiques pour 2004.

⁷ Les USA, les pays de l'Union européenne, les pays arabes, les pays asiatiques non arabes ainsi que les autres groupes de pays qui incluent les pays africains avec leurs nouvelles alliances économiques (où l'Égypte est membre) - comme la COMESSA (pays d'Afrique du Nord) - et l'Amérique Latine (avec laquelle l'Égypte a récemment établi de forts liens économiques) ainsi que les pays européens non UE - essentiellement les pays d'Europe de l'Est (il est bien connu qu'historiquement ils avaient de bonnes relations économiques avec l'Égypte pendant toutes les décennies qui ont précédé la chute des régimes socialistes).

12.5.3 - Niveau d'avantage que tire l'Égypte des contingents accordés pour les exportations égyptiennes dans l'UE

L'examen des données du tableau 12.21 montre que l'Égypte ne tire profit que de façon limitée de cet accord, bien que plusieurs années se soient déjà écoulées depuis son entrée en vigueur. Le pourcentage utilisé par l'Égypte des contingents accordés pour ses exportations sur les marchés de ces pays ne dépasse pas encore 69% pour les pommes de terre, 82% pour les agrumes, 56% pour les légumes surgelés et en conserve, 9% pour les oignons, 20% pour l'ail et 18% pour les légumes secs. Pendant ce temps, le commerce de l'Égypte avec les pays des autres groupes économiques s'est développé de façon positive malgré l'absence d'accord de partenariat. Ces résultats montrent qu'il est important de revoir les modalités de l'accord. Il faudra également en tenir compte lors de chaque révision périodique de la liste des produits. Ceci devrait ouvrir la voie à un plus grand nombre de possibilités d'exportations égyptiennes avec l'abolition des barrières qui sont souvent rajoutées aux conditions fixées par les pays de l'Union pour les produits agricoles entrant sur leurs marchés. En même temps, un très gros effort devra être fait au niveau des secteurs de la production et de l'exportation afin d'améliorer la compétitivité des produits égyptiens sur les marchés de ces pays.

Tableau 12.21 - Pourcentage de l'utilisation des contingents pour les exportations agricoles dans l'UE

Produit	Période d'exportation	Part (tonne)	Utilisée (tonne)	Pourcentage (%)
Pommes de terre primeurs	1/1/2005 – 31/3/2005	190 000	131 603	69
Agrumes frais	1/7/2004 – 30/6/2005	63 020	51 744	82
Oignons frais et secs	1/1/2005 – 15/6/2005	16 634,5	1 499,8	9
Laitue	1/11/2004 – 31/3/2005	515	515	100
Ail frais	1/2/2005 – 15/6/2005	3 090	603	20
Concombre	1/1/2005 – 28/2/2005	515	94,4	18,3
Légumes surgelés et en conserve	1/1/2005 – 31/12/2005	2 000	1 122	56
Haricots secs	1/1/2005 – 31/12/2005	17 046,7	3 071,7	18
Fraises fraîches	1/10/2004 – 31/3/2005	1 205	1 188	98,5

Source : Rapport consolidé sur le commerce extérieur – ibid.

12.6 - Consommation alimentaire

Les données du tableau 12.22 montrent pour l'année dernière une légère amélioration du comportement égyptien en matière de consommation alimentaire. Autrement dit, la consommation moyenne par habitant a augmenté pour les légumes, les fruits, la viande rouge (bœuf et buffle) et les produits laitiers. Si l'on considère que ces denrées alimentaires sont responsables du développement musculaire et constituent une source d'énergie, l'augmentation de la consommation par habitant de composants nutritionnels aussi importants est considérée comme un indicateur positif de l'amélioration du régime de la population égyptienne, même si l'effet de cette hausse est diminué par la baisse de la part par habitant de sucre, d'huile et de viande de volaille. Cette amélioration est mise en évidence par la tendance à la baisse continue de la consommation par habitant de céréales, de pommes de terre et de légumineuses qui contiennent toutes beaucoup d'amidons qui favorisent la prise de poids.

Tableau 12.22 - Consommation alimentaire par habitant (2002/2003) en kg

Produits		2002 (population: 67,3 millions)	2003 (population: 68,6 millions)	Indice 2002=100
1.	Blé (et farine)	181,3	158,5	87,4
2.	Maïs (blanc et jaune)	159	150	94,3
3.	Riz	83,6	81,5	97,5
4.	Pommes de terre	26,9	26,4	98,1
5.	Légumineuses	13	11,6	89,2
6.	Légumes	208,3	219,9	1,06
7.	Fruits	114,1	112,4	98,5
8.	Sucre	27,5	24,3	88,4
9.	Huile	10,2	7,7	75,5
10.	Viande rouge (bœuf et buffle)	11,1	13,2	119
11.	Volaille	16,1	12,1	75,1
12.	Poisson	13,7	13,5	98,5
13.	Œufs frais	5,2	5,1	98
14.	Produits laitiers	76,8	90,3	117,6

La même étude de Nassar Saad (ibid.) attire l'attention sur une diminution attendue de la part des produits alimentaires par habitant en 2004. Toutefois, la part par habitant du sucre, des poissons et des produits laitiers devrait aussi s'améliorer.

Sources :

1. CAPMAS – Département des statistiques – publié dans le journal *Al-Ahram* du 23 juin, 2004.
2. Ministère de l'Agriculture et des Nouvelles terres - Département de l'agriculture et de l'économie, Bilan alimentaire.
3. Organisation arabe pour le développement agricole– Annuaire des statistiques agricoles 2004 (voir annexes 7, 8 & 9).

12.7 - Industries agricoles et alimentaires (IAA)

La part du secteur gouvernemental dans les industries alimentaires a continué à diminuer entre 2000-2001 et 2002-2003 avec une baisse relative tant du nombre d'unités dans ce secteur que de la valeur de leur production due à l'augmentation chaque année de la part du secteur privé. Cette tendance résulte essentiellement du programme de privatisation mis en œuvre ces dernières années visant à mettre fin au nombre croissant d'unités du secteur gouvernemental et à cesser d'accorder de nouveaux investissements à ce secteur.

Comme le montre le tableau 12.23, l'importance relative de la valeur de la production des unités du secteur gouvernemental et public a chuté de 52,4% en 2000/2001 à 44% en 2002/2003, alors que la contribution relative du volume de la production du secteur privé a augmenté et est passée de 47,6% à 56% pour la même période. Malgré la baisse du nombre d'unités du secteur privé pendant cette période, le taux de la baisse enregistré dans les deux secteurs (privé et public) était supérieur pour les unités du secteur gouvernemental et public atteignant 16% alors qu'il ne dépassait pas 8% pour les unités du secteur privé.

Tableau 12.23 - Développement des industries alimentaires dans le secteur public et privé (quantité-unités) – (valeur-en millions d'EGP)

	2000/2001			2001/2002		
	Nbre d'unités	Valeur de la production	% de la valeur de la production	Nbre d'unités	Valeur de la production	% de la valeur de la production
Secteur gouvernemental et public	30	12 244	52,4	28	13 109	51,4
Secteur privé	861	11 107	47,6	683	12 368	48,6
Total	891	23 351	100	711	25 477	100

	2002/2003		
	Nbre d'unités	Valeur de la production	% de la valeur de la production
Secteur gouvernemental et public	25	12 737	44
Secteur privé	792	16 214	56
Total	817	28 951	100

Source: CAPMAS – Annuaire, numéros consécutifs.

Les données du tableau 12.24 montrent la baisse constante de l'importance relative des divers indicateurs de l'industrie agricole dans le cadre de l'activité industrielle totale du secteur public pendant toute la période couverte par l'étude. En d'autres termes, le taux d'emploi et le nombre de travailleurs et leur contribution à la production et à la valeur ajoutée ont constamment diminué. Les investissements dans les IAA n'ont pas dépassé 5,5% au cours de la dernière année de l'étude.

Tableau 12.24 - Principaux indicateurs des industries agro-alimentaires (IAA) dans le secteur des entreprises publiques 2001/2002 – 2002/2003

Indicateurs	Unités	2001/2002			2002/2003		
		Total industries	IAA	%	Total industries	IAA	%
Emploi	Travailleurs	398 000	50 785	12,8	371 190	47 856	12,8
Production	en millions d'EGP	38 292	5 564	14,5	43 404	6 004	13,8
Valeur ajoutée	en millions d'EGP	11 602	989	8,5	14 055	1 049	7,4
Salaires	en millions d'EGP	5 016	454	9	5 149	459	8,9
Investissement	Nbre d'entreprises	672	285	42,4	42 944	2 370	5,5

Source : CAPMAS - Statistiques annuelles de la production industrielle – Secteur des entreprises publiques – Numéros consécutifs.

En outre, il ressort du tableau 17 en annexe que les industries de la minoterie, de la boulangerie, des produits laitiers et de l'huile sont considérées comme les principales activités avec la part la plus grande dans le secteur public des industries agro-alimentaires. Les données sur l'évolution des principaux indicateurs (montrant les activités de ces industries) indiquent une baisse du nombre d'unités et de travailleurs. En même temps, elles indiquent une augmentation de la valeur de la production et de la valeur ajoutée. Certes le programme de privatisation vise à mettre fin à de telles unités, ne serait-ce qu'à moyen terme (il est invoqué qu'elles sont incapables d'arriver à être rentables face à la concurrence), mais cette augmentation pourrait peut-être bien signifier que les travailleurs et les directions s'efforcent de prouver le contraire.

Annexes**Annexe (1) - Equivalents des unités de mesure**

1 hectare	2,38 Feddan
1 Ardeb (blé)	150 Kg
1 Ardeb (maïs blanc)	140 kg
1 Ardeb (haricots)	155 kg
1 kintar (coton)	157,5 kg
1 Ardeb (arachide)	75 kg
1 Ardeb (sésame)	120 kg
1 EGP = 1 livre égyptienne	1 US\$ = 6,1314 EGP

**Annexe (2) – Valeur de la production agricole, en millions d'EGP,
2001-2003**

Valeur de la production végétale			
Produit	2001	2002	2003
Céréales	12328	13591,2	16647
Légumineuses	775	793,2	711
Fibres	2021,7	2062,1	2105,03
Huiles	608,2	609,5	683,7
Sucre	1949,4	2110,4	2011,2
Oignon	347,8	413,6	400,8
Fourrages verts	7730,4	8588,9	9489,9
Autre	1791,4	2044,6	37,8
Légumes*	7629,1	8269,9	9687,8
Fruits**	9127,2	9594,2	10962,4
Plantes aromatiques	435,3	433,4	512,2
Total Production végétale	44744	48511	55536,9

Valeur de la production animale			
Produit	2001	2002	2003
Production animale			
Viande bovine et ovine	9060,8	11406,8	12424,9
Viande de poulet	44579	6266,1	6403,6
Lait	6384,9	7035,1	9488,4
Oeufs	1347	1922,7	2077,9
Miel	96,9	89,6	99,7
Fumier	2541	2701,2	3879,7
Total	27003	29556	34605,9

Valeur de la production des pêches			
Produit	2001	2002	2003
Méditerranée, Mer Rouge et lacs	3244,8	2497,9	3242,7
Aquaculture	21749	2889,6	3467,4
Total	5993,5	6188,3	6710,1

* La valeur des semences est de 123,952 millions d'EGP.

** Y compris la valeur des plants fruitiers et forestiers, estimée à 13,542 millions d'EGP.

Source :

1- Ministère de l'Agriculture - Economic Affairs Sectors (Eas).

2- Revenu national de l'agriculture pour l'année 2003 – Le Caire 2003.

Annexe (3) - Estimation de la production animale, 2001-2002

Viande	Abattage (1000 tonnes)	
	2001	2002
Boeuf	1960	2199
Mouton	2063	2295
Chèvre	2266	2331
Porc	64	68
Cheval	—	—
Poulet	607844	714759
Lapin	31873	33331
Autre	33	—
Total	—	—
Production (1000 tonnes)		
	2001	2002
Lait	—	—
Lait de vache	3831	1997
Lait de brebis	—	—
Lait de chèvre	123	126
Autre	—	—
Oeufs	271	398
Autre	—	—

Annexe (4) – Données sur la pêche, 2001-2002

	2001	2002	2003	Indice 2002=100
Flotte (nombre de bateaux) 1000	45	46,3	44,2	95,5
Production en valeur en millions EGP	5993	6188	6710	108,4
Production 1000 Tonnes	772	801,5	876	109,3
Emplois (nombre) 1000	56	53,9	52,6	97,6
Aquaculture (quantités) 1000 Tonnes	324,5	376,1	—	—
Ferme aquacole (quantités) 1000 Tonnes	18,3	359,1	427,9	119,2
Consommation (quantités) 1000 Tonnes	—	919,7	927,8	101
Importations 1000 Tonnes	26,1	154,4	163	105,6

Source :
CAPMAS - Bulletin de la production de la pêche en Egypte.
Diverses sources jusqu'en janvier 2005.

Annexe (5) - Prix à la production, 2001-2003

	Unité	Prix -----EGP/T		
		2001	2002	2003
Blé tendre	Ardeb	105	107,7	114
Orge	Ardeb	83,9	86,6	90
Maïs	Ardeb	85,8	88	97
Riz	Tonne	592,4	671,9	992
Pomme de terre	Tonne	502	508,4	505
Betterave à sucre	Tonne	110	110	110
Tournesol	Tonne	900	1150	1730
Fourrage	Tonne	—	—	—
Laitue	Tonne	—	—	—
Pastèque	Tonne	556,8	779,9	441
Melon	Tonne	663	670	—
Tomate	Tonne	387	401,4	458
Poivron	Tonne	628,6	460,2	435
Oignon	Tonne	252,6	251,5	230
Orange	Tonne	510,5	756,3	—
Mandarine	Tonne	453,1	779,8	—
Citron	Tonne	782	657,9	—
Pomme	Tonne	1584	1346	—
Poire	Tonne	2011	1954	—
Pêche	Tonne	1426	1435	—
Abricot	Tonne	1752	1459	—
Amande	Tonne	—	—	—
Banane	Tonne	1272,5	1296,7	—
Raisin	Tonne	1355,5	1210,8	—
Vin	Tonne	—	—	—
Olive de table	Tonne	—	—	—
Huile d'olive	Tonne	—	—	—
Autre	Tonne	—	—	—
Viande	Tonne	—	—	—
Boeuf	Tonne	12423,5	13735,3	—
Mouton	Tonne	13910	14823,3	—
Chèvre	Tonne	13953,7	14825,3	—
Porc	Tonne	12210	13096,3	—
Cheval	Tonne	—	—	—
Poulet	Tonne	5164	4669	6100
Lapin	Tonne	8678,8	9083,5	—
Autre	Tonne	—	—	—
Lait	Tonne	—	—	920
Lait de vache	Tonne	1482	1553,9	—
Lait de brebis	Tonne	—	—	—
Lait de chèvre	Tonne	1288	1356,4	—
Autre	Tonne	—	—	—
Oeufs	Tonne	3935,2	4830,9	5220
Autre	Tonne	—	—	—

Prix agricole = valeur de la production totale / production

Source : 1- Ministère de l'Agriculture - Economic Affairs Sectors (Eas).

2- Revenu national de l'agriculture pour l'année 2003 – Le Caire 2003.

Annexe (6) – Prix des inputs 2001/2003

Inputs	Unité EGP	Prix -----EGP/T		
		2001	2002	2003
Semences grandes cultures		1048,9	1144,8	1312,2
Semences de légumes		496	533,5	686,4
Semences plantes aromatiques		5,5	5,6	5,7
Plants		14	14,7	14
Total semences et plants		1564,4	1698,6	2017,9
N-Engrais azoté		1364	1329,1	1728,1
P- Engrais phosphaté		309,4	549,1	431,4
K- Engrais potassique		83,5	127,9	79,8
Total engrais chimiques		1757	2006,1	2239,3
Fumier		2541	2701,3	2239,3
Fuel, pétrole, lubrifiants		185	197,1	201,7
Pesticides		273,3	288,4	293,1
Total *		5596,1	6258,6	8695,6
Fourrage vert			8588,9	9489,9
Bersim		7284	8089,5	8715,6
Trèfle égyptien		222	247,5	327,2
Autres fourrages		7730,4	251,9	447,1
Total		15236	17117	18980
Aliments pour animaux		1252,7	1230	2160,8
Aliments concentrés		3763,3	4574,7	4894,1
Paille		1062,7	1262,1	1762,1
Oeufs pour poussins		457,9	606,4	687,9
Total		14267	16262	18994,4

* Non compris le fermage estimé à 1200 EGP par an.

Source : 1- Ministère de l'Agriculture - Economic Affairs Sectors (Eas).

2- Revenu national de l'agriculture pour l'année 2003 – Le Caire 2003.

**Annexe (7) – Bilan alimentaire pour les principaux produits
Égypte, moyenne 1996-2000**

Valeur (V) : millions dollars US ; Quantité (Q.) : 1000 T ; S.S.R.: Coefficient d'autosuffisance

Produit	S.S.R. %	Disponible pour la consommation	BALANCE	
			V.	Q.
CEREALES (TOTAL)	68,97	27028	1238,74	8386,48
BLE & FARINE	95,82	6384,62	843,13	266,95
MAIS	63,48	9424,79	473,29	3441,58
RIZ	105,67	5048,39	-89,2	-286,26
ORGE	91,31	132,92	1,62	11,55
POMMES DE TERRE	112,03	1780,86	-24,89	-214,22
LEGUMINEUSES (TOTAL)	73,82	629,22	93,39	164,7
LEGUMES (TOTAL)	101,33	12840,46	-33,74	-171,21
FRUITS (TOTAL)	100,74	6594,38	6,6	-48,97
SUCRE (RAFFINE)	64,89	1848,37	194,01	649,04
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	30,64	741,18	370,59	514,09
VIANDE (TOTAL)	84,77	987,79	228,85	150,42
VIANDE ROUGE	70,68	514,03	229,77	150,72
VIANDE DE VOLAILLE	100,06	473,76	-0,92	-0,3
POISSON	73,12	767,97	120,72	206,45
OEUFS	100,05	166,72	-0,02	-0,09
LAIT & PRODUITS LAITIERS	76,39	4339,46	170,77	1024,68
TOTAL			2365,02	

Produit	IMPORTS		EXPORTS		PRODUCTION
	V.	Q.	V.	Q.	
CEREALES (TOTAL)	1343,45	8683,43	104,71	296,95	18641,52
BLE & FARINE	844,66	274,34	1,53	7,39	6117,67
MAIS	473,54	3442,22	0,25	0,64	5983,21
RIZ	1,22	1,81	90,42	288,07	5334,65
ORGE	1,62	11,56	(.)	0,01	121,37
POMMES DE TERRE	23,41	43,29	48,3	257,51	1995,08
LEGUMINEUSES (TOTAL)	102,47	180,38	9,08	15,68	464,52
LEGUMES (TOTAL)	0,89	1,4	34,63	172,61	13011,67
FRUITS (TOTAL)	39,05	60,09	32,45	109,06	6643,35
SUCRE (RAFFINE)	194,47	652,57	0,46	3,53	1199,33
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	389,24	533,92	18,65	19,83	227,09
VIANDE (TOTAL)	231,04	151,47	2,19	1,05	837,37
VIANDE ROUGE	230,89	151,43	1,12	0,71	363,31
VIANDE DE VOLAILLE	0,15	0,04	1,07	0,34	474,06
POISSON	122,28	207,32	1,56	0,87	561,52
OEUFS	0,02	0,02	0,04	0,11	166,81
LAIT & PRODUITS LAITIERS	177,57	1055,68	6,8	31	3314,78
TOTAL	2623,89		258,87		

Source : Arab Organization for Agricultural Development , annuaire des statistiques agricoles 2004, Khartoum – Soudan.

Annexe (8) – Bilan alimentaire pour les principaux produits Égypte, 2002

Valeur (V) : millions dollars US ; Quantité (Q.) : 1000 T ; S.S.R.: Coefficient d'autosuffisance

Produit	S.S.R. %	Disponible pour la consommation	BALANCE	
			V.	Q.
CEREALES (TOTAL)	67,09	30056,18	1302,76	9891,85
BLE & FARINE	54,3	12200,71	815,81	5575,84
MAIS	55,89	10699,75	582,5	4719,96
RIZ	108,51	5626,77	-104,62	-478,69
ORGE	90,27	111,66	1,07	10,86
POMMES DE TERRE	109,6	1811,4	-12,51	-173,92
LEGUMINEUSES (TOTAL)	56,26	873,16	146,38	381,88
LEGUMES (TOTAL)	102,71	14017,43	-74,6	-379,35
FRUITS (TOTAL)	104,1	7677,32	15,53	-314,44
SUCRE (RAFFINE)	75,81	1850,77	98,4	447,77
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	38,76	687,97	265,52	421,3
VIANDE (TOTAL)	92,1	1831,78	236,07	144,64
VIANDE ROUGE	81,27	747,02	229,26	139,88
VIANDE DE VOLAILLE	99,56	1084,76	6,81	4,76
POISSON	83,49	919,72	91,44	151,82
OEUFS	100,17	352,31	-2,24	-0,59
LAIT & PRODUITS LAITIERS	79	5169,43	136,43	1085,43
TOTAL			2203	

Produit	IMPORTS		EXPORTS		PRODUCTION
	V.	Q.	V.	Q.	
CEREALES (TOTAL)	1410,5	10384,11	107,74	492,26	20164,33
BLE & FARINE	817,81	5586,86	2	11,02	6624,87
MAIS	582,68	4720,57	0,18	0,61	5979,79
RIZ	0,82	1,4	105,44	480,09	6105,46
ORGE	1,07	10,86	-	-	100,8
POMMES DE TERRE	30,06	55,46	42,57	229,38	1985,32
LEGUMINEUSES (TOTAL)	159,73	412,98	13,35	31,1	491,28
LEGUMES (TOTAL)	4,4	7,92	79	387,27	14396,78
FRUITS (TOTAL)	64,57	79,42	49,04	393,86	7991,76
SUCRE (RAFFINE)	105,5	466,6	7,1	18,83	1403
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	284,14	449,48	18,62	28,18	266,67
VIANDE (TOTAL)	237,79	145,68	1,72	1,04	1687,14
VIANDE ROUGE	229,92	140,32	0,66	0,44	607,14
VIANDE DE VOLAILLE	7,87	5,36	1,06	0,6	1080
POISSON	93,61	154,35	2,17	2,53	767,9
OEUFS	-	-	2,24	0,59	352,9
LAIT & PRODUITS LAITIERS	145,71	1114,84	9,28	29,41	4084
TOTAL	2536		333		

Source : Arab Organization for Agricultural Development , annuaire des statistiques agricoles 2004, Khartoum – Soudan.

**Annexe (9) – Bilan alimentaire pour les principaux produits
Égypte, 2003**

Valeur (V) : millions dollars US ; Quantité (Q.) : 1000 T ; S.S.R.: Coefficient d'autosuffisance

Produit	S.S.R. %	Disponible pour la consommation	BALANCE	
			V.	Q.
CEREALES (TOTAL)	73,11	28246,93	969,62	7595
BLE & FARINE	62,94	10875,2	575,64	4030,51
MAIS	60,61	10286,56	528,34	4051,63
RIZ	110,44	5592,5	-142,46	-583,77
ORGE	99,47	142,21	0,09	0,76
POMMES DE TERRE	112,51	1812,54	-1,9	-226,81
LEGUMINEUSES (TOTAL)	53,23	795,72	107,46	372,12
LEGUMES (TOTAL)	102,58	15088,82	-76,14	-388,55
FRUITS (TOTAL)	102,16	7708,85	-22,48	-166,81
SUCRE (RAFFINE)	84,12	1667,94	47,16	264,94
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	47,33	527,59	170,55	277,87
VIANDE (TOTAL)	92,82	1736,69	176,09	124,63
VIANDE ROUGE	86,21	908,34	176,99	125,28
VIANDE DE VOLAILLE	100,08	828,35	-0,9	-0,65
POISSON	82,77	927,78	83,95	159,88
OEUFS	100,53	349,9	-8,17	-1,85
LAIT & PRODUITS LAITIERS	83,12	6193,58	111,28	1045,58
TOTAL			1557,42	

Produit	IMPORTS		EXPORTS		PRODUCTION
	V.	Q.	V.	Q.	
CEREALES (TOTAL)	1118,54	8182,45	148,92	587,45	20651,93
BLE & FARINE	580,69	4062,41	5,05	31,9	6844,69
MAIS	528,77	4052,62	0,43	0,99	6234,93
RIZ	0,87	2	143,33	585,77	6176,27
ORGE	0,1	0,98	0,01	0,22	141,45
POMMES DE TERRE	40,14	69,48	42,04	296,29	2039,35
LEGUMINEUSES (TOTAL)	115,39	392,96	7,93	20,84	423,6
LEGUMES (TOTAL)	1,64	3,22	77,78	391,77	15477,37
FRUITS (TOTAL)	37,95	60,5	60,43	227,31	7875,66
SUCRE (RAFFINE)	63,74	332,39	16,58	67,45	1403
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	195,01	313,26	24,46	35,39	249,72
VIANDE (TOTAL)	177,88	126,09	1,79	1,46	1612,06
VIANDE ROUGE	177,78	126	0,79	0,72	783,06
VIANDE DE VOLAILLE	0,1	0,09	1	0,74	829
POISSON	86,86	163,01	2,91	3,13	767,9
OEUFS	-	-	8,17	1,85	351,75
LAIT & PRODUITS LAITIERS	125,98	1097,42	14,7	51,84	5148
TOTAL	1963,13		405,71		

Source : Arab Organization for Agricultural Development , annuaire des statistiques agricoles 2004, Khartoum – Soudan.

Annexe (10) – Égypte : Surface, rendement et production de céréales, légumes et cultures fourragères (2000-2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Blé			Riz d'été		
	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.	Production
2000	853,3	6,7	5678,3	659,2	9,1	6000,5
2001	983,9	6,4	6250,8	563,2	9,8	5226,7
2002	1029,4	6,4	6624,9	650,2	9,4	6109,7
2003	1053,2	6,6	6624,9	650,2	9,4	6109,7
2004	1085,6	6,6	7177,8	628,2	9,8	6174,4

Années	Maïs			Trèfle		
	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.	Production
2000	681,9	8,0	5482,5	760,5	68,1	517,1
2001	718,6	8,2	5876,6	812,6	67,1	54655,0
2002	652,0	8,1	5278,4	838,3	69,9	58583,0
2003	652,0	8,1	5278,4	826,1	70,1	58583,0
2004	702,1	8,2	5839,9	794,1	71,7	56945,7

Ce tableau et les suivants incluent les cultures d'été de 2003.

Les données de la plupart des cultures d'été de 2004 ne sont pas disponibles actuellement.

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe (11) – Égypte : Surface, rendement et production des cultures commerciales (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Canne à sucre			Betterave à sucre		
	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.	Production
2000	134	117,2	15705,8	52	51	2678
2001	131	118,8	15571,5	60	48	2857,7
2002	135	118,9	1601,6	65	49	3168,3
2003	136	117,9	1633,4	55	49	2691,5
2004	125	120	1500	59	49	2860,5

Années	Coton			Haricots		
	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.	Production
2000	218	2,54	553,8	83,2	3,2	262,9
2001	307	2,71	832,2	140	3,1	439,5
2002	294	2,75	809,4	127	3,2	400,9
2003	225	2,64	593,4	106	3,5	336,8
2004	310	1,73	5174,1	100	3,3	330,4

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe (12) - Evolution de la surface, du rendement et de la production des cultures oléagineuses (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Arachide			Soja			
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.	Production
2000		60,34	3,1	187,2	3,9	2,3	10,5
2001		63,04	3,2	205,1	5,3	2,8	14,9
2002		59,26	3,2	191	5,9	3	17,69
2003		61,33	3,2	195	8,2	3,5	28,68
2004		60,01	2,8	166,9	8,2	3,1	43,42

Années	Sésame			Tournesol			
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.	Production
2000		30	1,2	36,3	12	2,3	27,5
2001		29	1,2	34,8	19	2,3	44,1
2002		30	1,2	36,78	16	2,3	35,041
2003		30	1,2	36,66	14	2,3	31,592
2004		29	1,3	36,93	4	2,4	9,55

Les cultures dans ce tableau sont des cultures d'été ; les données des cultures d'été de 2004 ne sont pas disponibles actuellement.

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

**Annexe (13) – Égypte : Surface, rendement et production des légumes
(2000/2004)**

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Pommes de terre								
	Cultures d'hiver			Cultures d'été			Cultures du Nil		
	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	28,2	23,47	663,2	28,4	26,3	746,8	18,4	19,3	354,9
2001	32,2	24,73	785,1	27,5	25,4	700,8	20	20,9	417,1
2002	34,6	24,6	847,9	27,7	26	719,9	20,3	20,6	417,6
2003	34,8	25,4	882,9	28,5	26,6	759,5	18,9	21	396,8
2004	37,6	24,09	906,03	40,5	28,06	1136,8	25,2	20	503,7

Années	Tomates					
	Cultures d'hiver			Cultures d'été		
	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	74,5	38,79	2883,1	88,8	31,87	2831
2001	66,3	40,15	2662,2	84,4	31,73	2677,8
2002	72,6	41,3	2998,1	85,3	31,79	2707,5
2003	74,6	42	3133,7	84,8	33,04	2804,4
2004	82,7	43,3	3580,5	82,8	35,4	2931,9

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe (14) - Evolution de la surface, du rendement et de la production des légumes (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Oignons					
	Cultures d'hiver			Cultures du Nil		
Cultures	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	28,6	26,66	763	2,4	28,8	70,3
2001	22,7	27,7	628,4	4	28,92	116,8
2002	27	27,96	754,9	—	—	—
2003	23,2	29,5	686,3	3,9	28,7	112,1
2004	28,8	31,1	895,5	4,5	31,6	142,3

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

**Annexe (15) – Surface, rendement et production des fruits
(2000/2004)**

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Oranges			Mangues		
	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	84,5	19,06	1610,5	27,1	11,04	298,8
2001	83,6	20,28	1696,3	27,8	11,73	325,5
2002	83,6	21,63	1808,6	28,8	9,98	287,3
2003	83,6	21,63	1808,6	28,8	9,98	287,3
2004	91,7	22,4	1850,02	54,3	11,04	375,4

Années	Raisins			Bananes		
	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	54,5	19,73	1075,1	19,2	39,61	760,5
2001	54,9	19,66	1078,9	20,7	41,03	849,3
2002	56,3	19,07	1073,8	21,1	41,59	877,6
2003	56,3	19,07	1073,8	21,1	41,59	877,6
2004	57,7	22,1	1275,2	21,1	41,49	875,1

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

**Annexe (16) – Prix de gros et prix à la consommation de la viande rouge
(2000/2003) EGP/kg**

Années		2000	2001	2002	2003
Prix des cultures					
Viande bovine	Prix de gros	12,9	13,61	12,28	17,86
	Prix à la consommation	17,35	18,09	15,73	20,8
Viande de buffle	Prix de gros	9,85	9,98	12,35	15,3
	Prix à la consommation	13,44	14,21	15,66	18,98
Viande de mouton	Prix de gros	12,3	13,43	14,54	17,3
	Prix à la consommation	15,2	17,18	17,41	19,93
Viande de chèvre	Prix de gros	11,62	13,11	13,81	16,24
	Prix à la consommation	16,03	16,47	16,86	18,94

Source : CAPMAS (Ibid).

Annexe (17) – Prix à la production et prix à la consommation des principales cultures (2000-2003) EGP/tonne

Années		2000	2001	2002	2003
Prix des cultures					
Blé	Prix à la production	692,7	700,7	718	760
	Prix à la consommation	948,3	960	960	1000
Riz	Prix à la production	582,7	592,4	671,4	993
	Prix à la consommation	1112,5	1277	—	1450
Pommes de terre d'été	Prix à la production	627	627,6	—	714
	Prix à la consommation	990	1033	—	1450
Tomates d'hiver	Prix à la production	391	392,9	396,7	600
	Prix à la consommation d'hiver	1140	846	692	922
Oignons d'hiver	Prix à la production	216,5	223,3	228,3	230
	Prix à la consommation d'hiver	566,67	711,11	722,22	0
Coton	Prix à la production	2516	2559	2603	3175
Maïs	Prix à la production	607,1	621,9	628,57	692
	Prix à la consommation	742,9	764,3	—	928

Années		Marges commerciales pour 2003	
Prix des cultures		Montant *	%
Blé	Prix à la production	240	31,6
	Prix à la consommation		
Riz	Prix à la production	457	46,6
	Prix à la consommation		
Pommes de terre d'été	Prix à la production	736	103
	Prix à la consommation		
Tomates d'hiver	Prix à la production	322	53,7
	Prix à la consommation d'hiver		
Oignons d'hiver	Prix à la production		
	Prix à la consommation d'hiver		
Coton	Prix à la production		
Maïs	Prix à la production	236	34
	Prix à la consommation		

* Montant : différence entre le prix à la production et le prix à la consommation

Source : CAPMAS.

Source pour 2003 : Ministère de l'Agriculture (Department of Economic Affairs).

Annexe (18) – Importations de quelques produits agricoles (1999-2004)

Q : Quantité en 1000 tonnes ; V: Valeur en millions dollars US

	Blé		Maïs		Sucre		Thé		Lait de vache		Viande, total		Total V.
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	
1999	5962	547	3585	387	1206	274	73	98	44	75	182	230	1611
2000	4962	719	5162	583	574	196	72	113	30	50	201	244	1905
2001	2818	427	4699	541	438	113	56	99	91	15	100	160	1325
2002	4530	667	4656	583	239	55,7	—	—	—	—	106	190	1495
2003	3400	514	3963	515	314	61					90,1	150	1238,9
2004	4286	713,8			292,3	62,5					102,7	181,2	1238,9

Sources : CAPMAS ; Resource Center ; Données non publiées.

Annexe (19) - Exportations de quelques produits agricoles (1999-2004)

Q : Quantité en 1000 tonnes ; V: Valeur en millions dollars US

	Coton		Riz		Pomme de terre		Oignon		Tomate		Orange		Total V.
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	
1999	112	238	307	88	256	46	106	9,5	5	1	53	16	399
2000	63	132	393	113	49	7,7	147	12	1,7	0,5	86	17	281,8
2001	82	185	650	132	185	29	166	14	54	1,1	257	50	411,1
2002	161	330	452	103	229	42	293	24	—	—	127	27	525,5
2003	191,8	359,2	779,4	264,2	296,1	34,9	320	33	3,2	0,82	166	38,9	739,4
2004	132,4	334,8	803,6	222,7	380,4	66,9	329	34	4,7	1,2	225	66,85	958

Source : Ibid.

**Annexe (20) – Indicateurs des sous-secteurs des IAA, secteur public,
Égypte, 1999/2000-2002/2003**

	1999/2000				2001/2002				2002/2003			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)
	U	N	M EGP	M EGP	U	N	M EGP	M EGP	U	N	M EGP	M EGP
Industries de la pêche	2	307	13.7	4.4	2	198	7.2	1	2	189	8.5	2.4
Légumes transformés	7	767	42.5	6.1	7	788	49.7	12	7	769	6.4	17.6
Huiles et graisses	23	16061	1579	186.5	16	12108	1138	144.6	16	11966	1175	157.6
Industries du lait	7	1379	60.6	13.1	5	1004	65.4	14.7	5	959	52.9	5.8
Minoterie	94	15322	1748	109.2	89	15126	1996	226.8	81	13934	1929	214
Aliments du bétail	10	1141	155.5	8.1	8	781	149.2	26.5	7	623	167	22.2
Pain, Pâtes, Biscuits	129	4524	111	12.7	128	4217	110.4	35.7	121	4065	104	22.6
Sucre	10	14676	1607	309.8	10	12899	1802	494.7	9	12402	2300	559.4
Cacao, Chocolat	2	1138	27.9	-1.3	1	277	9.4	3.6	1	276	6.9	1
Autres	13	7145	191.4	115.1	22	2864	224.8	31.2	21	2673	254	9046
Total IAA	301	59557	5594	749.8	285	53304	5584	987.6	270	47856	6004	1049

- (1) Nombre d'entreprises U = Unité
(2) Nombre d'employés N = Nombre
(3) Production M EGP = millions d'EGP
(4) Valeur ajoutée M EGP = millions d'EGP

Sources : CAPMAS ; Statistiques annuelles de la production industrielle, secteur public.

PARTIE V

Les indicateurs de développement agricole et alimentaire

Mahmoud ALLAYA, CIHEAM-IAM Montpellier (France)
Gabrielle RUCHETON, CIHEAM-IAM Montpellier (France)

13.1 - Introduction

Cette partie statistique présente, sous une forme succincte, les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens membres du CIHEAM.

Les données portent sur les aspects démographiques et économiques, les ressources et les moyens de production, la consommation et les échanges internationaux.

Compte tenu de la faible disponibilité des données dans plusieurs pays de la zone, et dans un souci de comparabilité, on s'est volontairement limité aux indicateurs les plus courants relatifs à la croissance démographique, l'urbanisation, la croissance économique globale et agricole, la consommation alimentaire et les échanges internationaux.

13.2 - Notes méthodologiques

13.2.1 - Source des données

Les statistiques agricoles (utilisation des terres, production, commerce) proviennent de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Elles sont recueillies auprès des organismes officiels des différents pays et complétées le cas échéant par des estimations établies par la FAO sur la base d'informations provisoires ou non officielles.

Les informations macro-économiques concernant la population, les comptes nationaux, le commerce global, etc., sont extraites soit des séries statistiques des Nations-Unies, publiées dans différents annuaires (annuaires statistiques, annuaires des comptes nationaux, annuaires démographiques, annuaires du commerce international), soit de publications de la Banque Mondiale ou du FMI.

13.2.2 – Tableaux d'indicateurs

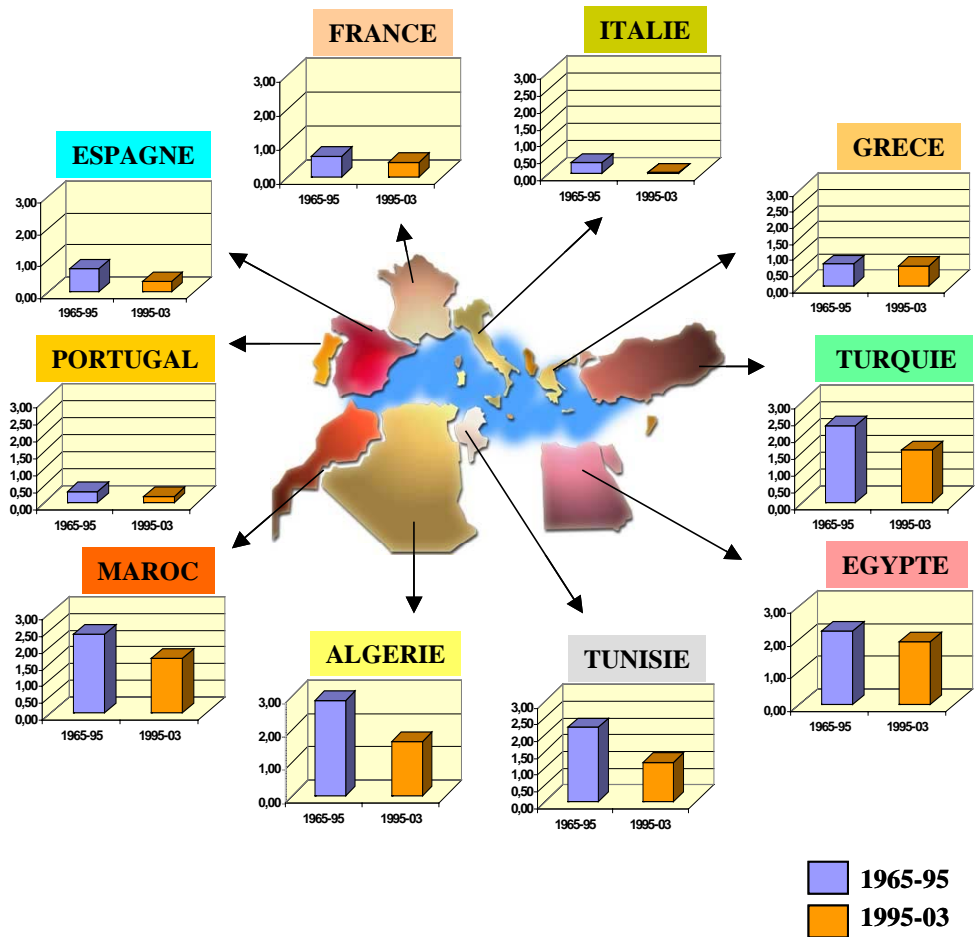
Tableau 13.1 - Population, croissance démographique, urbanisation, part de l'agriculture dans l'emploi, 2003

Pays	Pop. tot.	Tx croiss.	Pop. urb./ Pop. tot.	Pop. rur./ Pop. tot.	Pop. agr./ Pop. tot.	Paa/ Pat	Htts/ actif agr.	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
	mns htts	%	%	%	%	%		
	2003	1965-03	2003					
Albanie	3,17	1,40	43,3	56,7	46,3	46,3	4,2	
Algérie	31,80	2,62	58,7	41,3	23,2	23,6	11,7	
Egypte	71,93	2,19	42,0	58,0	34,7	31,5	8,4	
Espagne	41,06	0,65	76,5	23,5	6,3	6,3	35,2	
France	60,14	0,55	76,2	23,8	2,9	2,9	77,0	
Grèce	10,98	0,66	61,1	38,9	12,1	15,2	15,0	
Italie	57,42	0,26	67,5	32,5	4,6	4,6	49,6	
Liban	3,65	1,40	87,9	12,1	3,0	3,1	87,0	
Malte	0,39	0,68	91,9	8,1	1,5	1,3	197,0	
Maroc	30,57	2,21	57,4	42,6	34,2	33,8	7,1	
Portugal	10,06	0,29	54,3	45,7	13,0	11,5	17,1	
Tunisie	9,83	2,00	63,5	36,5	23,5	23,5	10,2	
Turquie	71,33	2,13	66,1	33,9	28,9	44,1	4,8	

- (1) Population totale en millions d'habitants
- (2) Taux de croissance démographique annuel moyen sur la période 1965-03 en %
- (3) Part de la population urbaine dans la population totale en %
- (4) Part de la population rurale dans la population totale en %
- (5) Part de la population agricole dans la population totale en %
- (6) Part de la population active agricole dans la population active totale en %
- (7) Nombre d'habitants par actif agricole

Source : Medagri 2005, nos calculs d'après les données FAO.

Graphique 13.1 – Croissance démographique (%)



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. www.medobs.org

Tableau 13.2 – Produit Intérieur Brut, croissance économique et part de l'agriculture dans le PIB

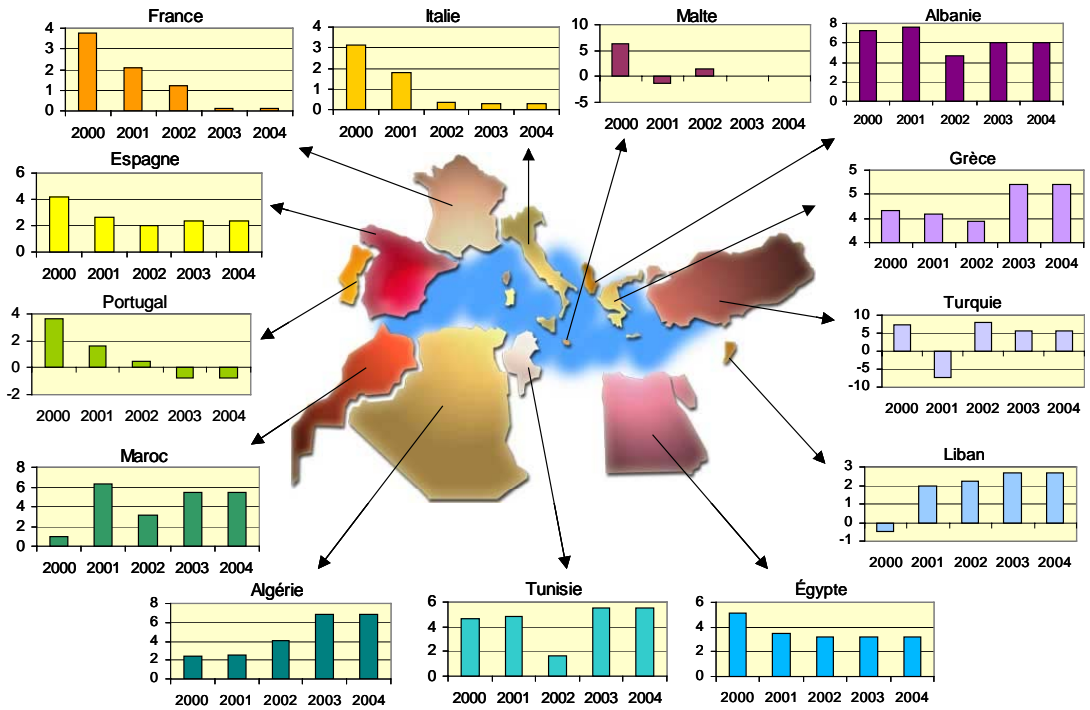
Pays	PIB	PIB/ htt	Taux de change *	Taux de croiss.	PIBA/ PIB	PIBA/ act. agr.
	mns \$	\$	UM p 1 \$	du PIB %	%	\$
	2004	2003	2004	2004	2003	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Albanie	7 600	1934	92,64	6,00	25,3	1593
Algérie	84600	2049	72,061	6,84	11,1	2641
Egypte	77372	938	6,1314	3,20	16,1	1275
Espagne	992053	20424	0,8454	2,40	3,6	26052
France	2018003	29247	0,8454	0,10	2,0	45089
Grèce	205239	15784	0,8454	4,70	6,0	14277
Italie	1468284	25570	0,8454	0,30	2,4	30099
Liban	21800	5201	1507,5	2,70	12,2	
Malte	5389	11536	0,3441	-	1,6	
Maroc	50100	1431	8,868	5,50	18,3	1872
Portugal	167662	14633	0,8454	-0,80	3,3	8237
Tunisie	28181	2546	1,2455	5,50	12,9	3336
Turquie	302 007	2573	1,4255	5,79	13,4	1662

- (1) Produit Intérieur Brut en millions de Dollars US, 2004
- (2) Produit Intérieur Brut par habitant en Dollars US, 2003
- (3) Taux de change, unité monétaire locale pour 1 \$ US, 2004
- (4) Taux de croissance annuel moyen du PIB, 2004
- (5) Part du Produit Intérieur Brut Agricole dans le PIB, 2003
- (6) Part du Produit Intérieur Brut Agricole par actif agricole, en Dollars US, 2003

* Euros pour 1 \$ des Etats-Unis en Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal
UM pour 1 \$ = unité monétaire nationale pour 1 dollar des Etats-Unis

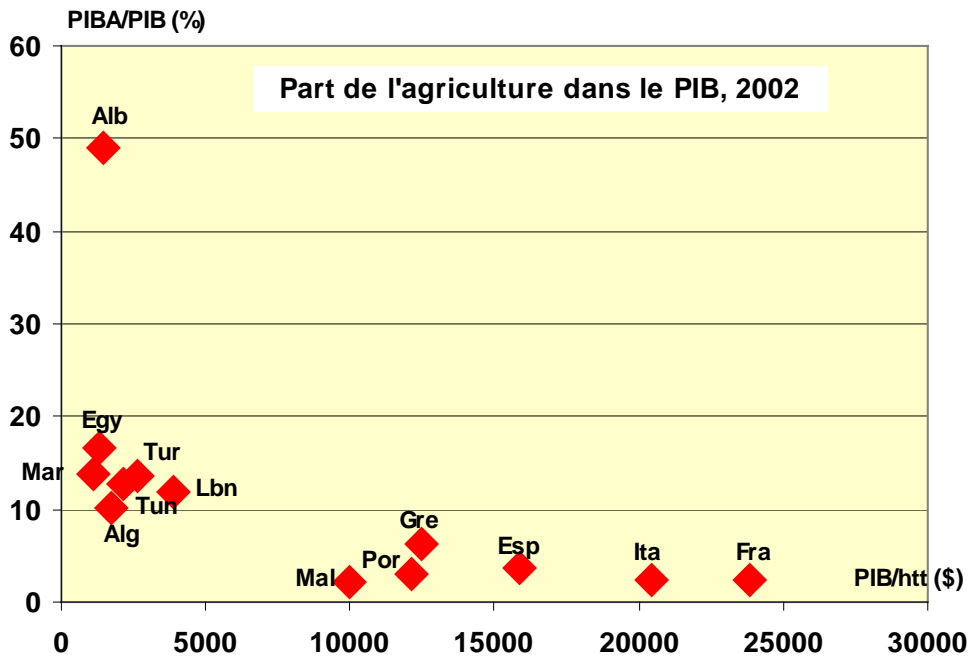
Source : Medagri, nos calculs d'après les données FMI, Banque Mondiale, FAO et nationales.

Graphique 13.2 – Croissance économique. Taux de croissance annuel du PIB, 2000-2004 (%)



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. www.medobs.org

Graphique 13.3 – Place de l'agriculture dans l'économie, 2002



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. www.medobs.org

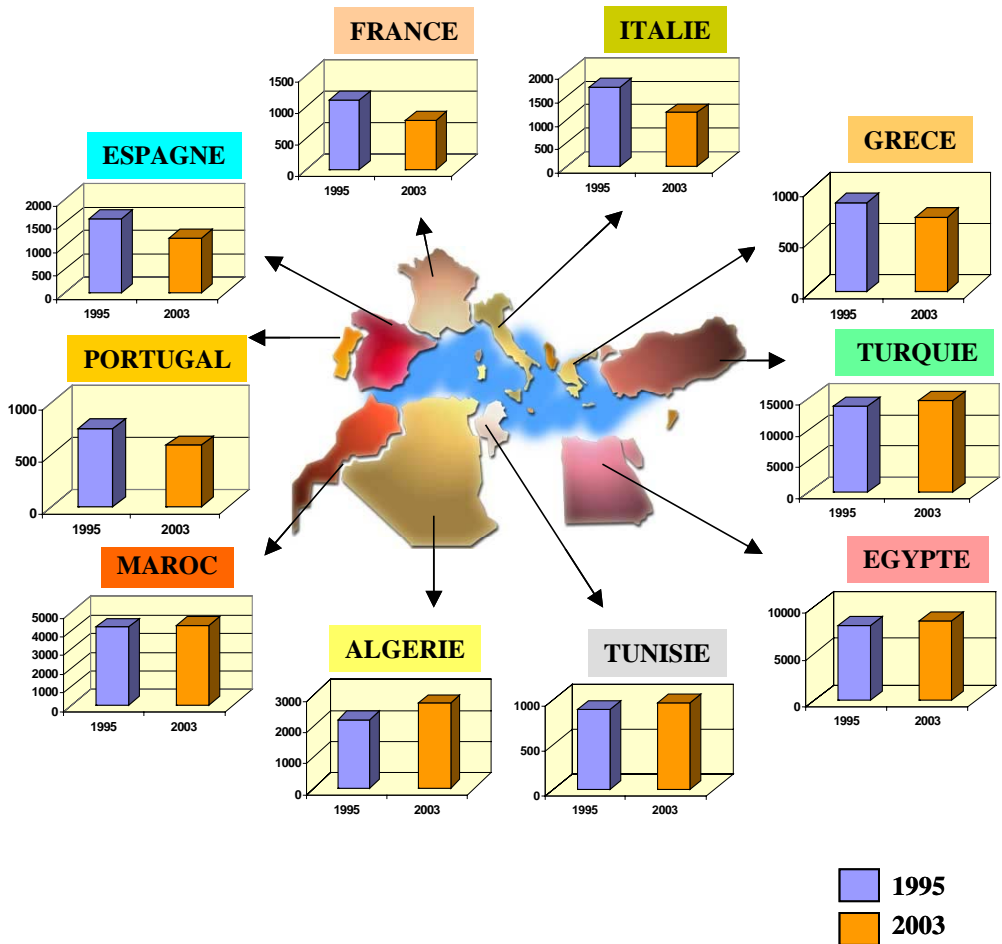
Tableau 13.3 – Terres cultivées, terres irriguées, moyens de production, 2002

Pays	T. arables & Cult. perm. 1000 ha	T. cult. 1000 htts ha	T. cult./ act. agr. ha	T. irrig./ T. cult. %	T. cult./ tracteur ha/tract.	Engrais/ hectare kg/ha
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Albanie	699	223	0,9	49	88	51
Algérie	8265	264	3,1	7	85	12
Egypte	3400	48	0,4	100	38	373
Espagne	18715	457	15,3	20	20	115
France	19583	327	23,9	13	15	203
Grèce	3846	351	5,1	37	15	105
Italie	11064	192	9,1	25	7	129
Liban	313	87	7,3	33	38	126
Malte	10	25	5,0	20	20	70
Maroc	9283	309	2,2	14	189	43
Portugal	2705	269	4,4	24	16	77
Tunisie	4908	505	5,1	8	140	21
Turquie	28523	406	1,9	18	29	61

- (1) Terres arables et cultures permanentes, 1000 ha
- (2) Terres cultivées par habitant, ha
- (3) Terres cultivées par actif agricole, ha
- (4) Part des terres irriguées dans les terres cultivées, en %
- (5) Terres cultivées par tracteur, ha
- (6) Engrais par hectare, kg

Source : Medagri, nos calculs d'après les données FAO.

Graphique 13.4 – Population active agricole (1000 habitants)



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. www.medobs.org

Tableau 13.4 – Principales productions agricoles, 2004

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande	Sucre	Huile d'olive
	1000 T						
Albanie	522	679	152	1035	73	3	1
Algérie	3994	2919	1766	1668	560		46
Egypte	20261	14874	7471	5320			
Espagne	24743	12975	17055	7135	5564	1317	890
France	70534	8808	11034	25182	6313	5139	4
Grèce	4584	3999	4081	1970	478	321	403
Italie	22864	16129	17673	11790	4132	1532	615
Liban	145	811	849	310	201		5
Malte	12	46	7	47	20	495	
Maroc	8591	5193	2703	1365	600	76	68
Portugal	1287	2329	1935	2061	689		36
Tunisie	2155	2289	1045	895	263		43
Turquie	33967	24099	10851	10478	1560	1500	169

Source : D'après les données FAO.

Tableau 13.5 – Croissance des principales productions agricoles, 2004

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande*	Sucre	Huile d'olive
	%						
Albanie	2,98	2,27	-2,25	0,49	-3,20	0,00	0,00
Algérie	-5,51	-1,18	4,43	9,53	1,19		2,78
Egypte	5,36	5,37	0,85	30,22	-100,00	-100,00	
Espagne	15,56	9,53	-0,09	3,15	2,25	32,49	-33,08
France	28,42	1,94	13,40	-0,95	-3,12	20,01	0,00
Grèce	6,96	3,53	-1,05	1,55	-1,33	43,95	9,73
Italie	26,23	6,46	12,36	-2,09	-2,17	56,65	11,81
Liban	0,42	-8,68	4,83	26,49	-0,79		6,00
Malte	-2,50	-9,51	-6,36	-0,51	1,44		
Maroc	7,88	27,33	0,83	3,78	0,25	-85,18	13,33
Portugal	13,49	4,43	6,49	-7,55	-3,91	-100,00	22,41
Tunisie	43,38	9,42	3,56	-9,65	5,21		-28,33
Turquie	10,29	-6,20	-3,12	28,41	15,72	-20,00	141,00

* Viande = viande bovine + viande ovine + volaille

Source : Medagri, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 13.6 – Les consommations alimentaires, 2002 (kg/htt/an)

Pays	Céréales	Racines	Edulc.	Lég. s.	Légumes	Fruits
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Albanie	164,5	32,1	26,8	5,3	172,3	82,3
Algérie	217,3	41,1	30,6	6,1	87,1	58,8
Egypte	235,2	22,5	29,9	9,9	174,4	92,4
Espagne	98,2	80,9	34,2	5,7	147,7	118,5
France	117,3	66,3	40,0	2,0	137,8	100,0
Grèce	152,4	67,3	34,5	4,8	245,5	167,0
Italie	161,9	39,8	31,2	5,6	151,0	131,2
Liban	125,5	76,3	34,9	9,5	224,1	130,2
Malte	190,3	76,6	49,2	4,6	129,8	105,6
Maroc	247,3	36,6	33,7	7,9	101,2	64,3
Portugal	132,1	127,6	35,0	4,0	174,4	139,0
Tunisie	204,2	30,3	32,8	6,8	171,2	85,1
Turquie	219,1	60,7	25,8	14,2	224,3	103,5

Pays	Viande	Poiss.	Lait	Huiles	Boissons
	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Albanie	39,3	4,1	298,8	11,2	21,0
Algérie	18,3	3,5	118,2	17,5	3,3
Egypte	22,4	15,0	50,2	8,5	1,0
Espagne	118,5	47,5	158,3	32,0	106,5
France	102,3	31,3	275,5	37,0	93,4
Grèce	83,2	23,3	255,0	31,4	70,4
Italie	92,1	26,2	255,9	38,4	81,4
Liban	51,3	12,2	122,7	20,5	10,7
Malte	78,3	50,2	201,1	19,4	49,8
Maroc	20,7	8,8	42,0	12,8	3,0
Portugal	89,2	59,3	219,7	30,7	118,3
Tunisie	24,5	11,1	105,1	23,0	7,2
Turquie	19,2	7,3	98,0	19,3	11,6

(1) Céréales

(2) Racines et tubercules

(3) Edulcorants

(4) Légumineuses sèches

(5) Légumes

(6) Fruits

(7) Viande totale

(8) Poissons et fruits de mer

(9) Lait et produits laitiers

(10) Huiles et graisses

(11) Boissons alcoolisées

Source : Medagri 2005, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 13.7 – Part des échanges internationaux des produits agricoles dans l'ensemble des échanges, 2004

Pays	Importations	Exportations	Importations	Exportations
	totales IT	totales ET	agricoles IA	agricoles EA
millions \$				
Albanie	2 269	596	289	25
Algérie	18 200	32 300	4 050	55
Egypte	17 975	10 453	3 014	1 314
Espagne	249 187	178 521	19 798	24 294
France	465 229	448 498	34 638	46 642
Grèce	52 552	15 190	5 754	3 122
Italie	350 865	348 984	31 694	24 424
Liban	9 397	1 747	1 346	252
Malte	3 668	2 490	400	76
Maroc	17 525	9 667	2 058	964
Portugal	54 888	35 750	5 800	2 439
Tunisie	12 742	9 682	1 181	974
Turquie	97 540	63 121	4 659	5 958

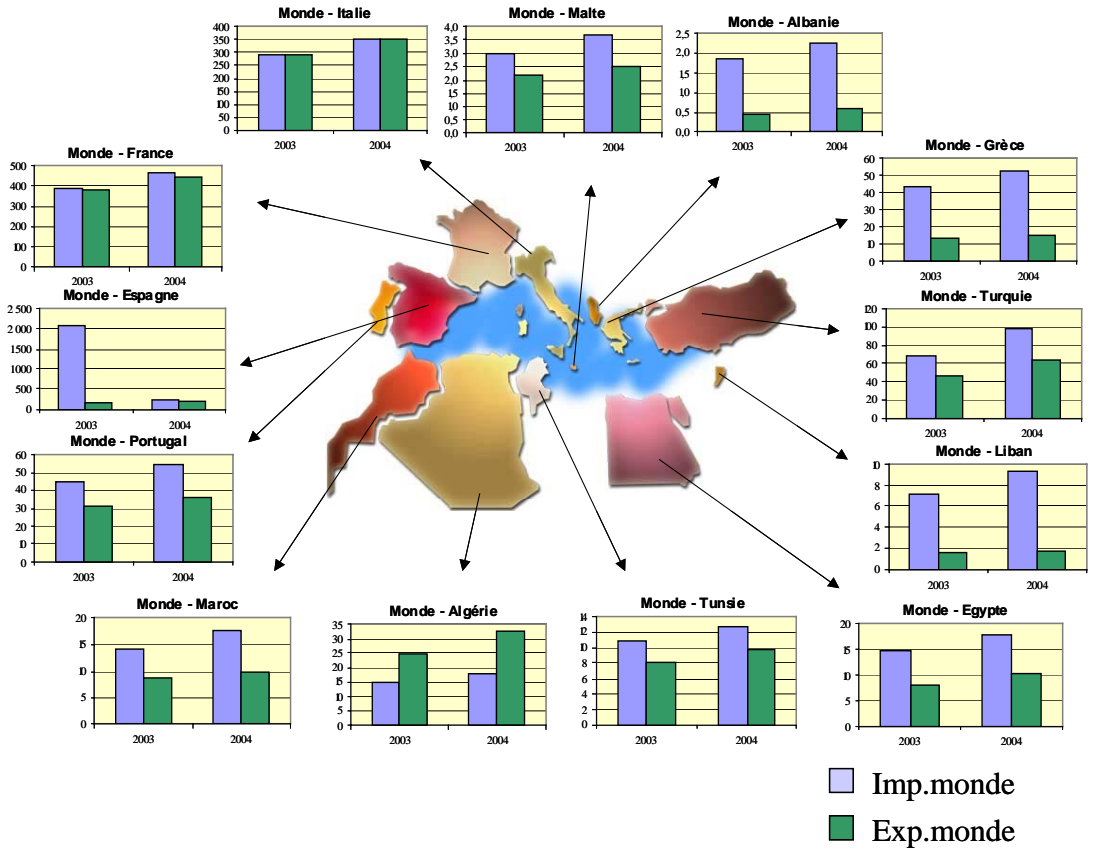
Pays	Bal.tot.norm.*	ET / IT	Bal.agr.norm.**	EA / IA	IA / IT	EA / ET
	%					
Albanie	-58,39	26,27	-84,10	8,63	12,72	4,18
Algérie	27,92	177,47	-97,32	1,36	22,25	0,17
Egypte	-26,46	58,15	-39,27	43,61	16,77	12,57
Espagne	-16,52	71,64	10,20	122,70	7,95	13,61
France	-1,83	96,40	14,77	134,66	7,45	10,40
Grèce	-55,15	28,91	-29,65	54,26	10,95	20,55
Italie	-0,27	99,46	-12,95	77,06	9,03	7,00
Liban	-68,65	18,59	-68,43	18,74	14,33	14,44
Malte	-19,12	67,89	-68,08	18,99	10,91	3,05
Maroc	-28,90	55,16	-36,21	46,83	11,74	9,97
Portugal	-21,11	65,13	-40,79	42,05	10,57	6,82
Tunisie	-13,64	75,99	-9,62	82,45	9,27	10,06
Turquie	-21,42	64,71	12,23	127,87	4,78	9,44

* Balance totale normalisée = $(ET-IT)*100/(ET+IT)$

** Balance agricole normalisée = $(EA-IA)*100/(EA+IA)$

Source : Nos calculs d'après les données FAO.

Graphique 13.5 – Echanges agricoles avec le monde, 2003-2004 (milliards \$)



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. www.medobs.org

**Tableau 13.8 - Echanges euro-méditerranéens en 2003
Tous produits**

Pays	Exportations UE	Importations UE	Solde
	ET*	IT*	ET-IT
	millions de \$		
Albanie	948,9	317,1	631,8
Algérie	6889,0	12972,0	-6082,9
Egypte	5308,3	3004,5	2303,8
Espagne	118094,6	82370,7	35723,9
France	217623,6	175515,3	42108,3
Grèce	21014,6	5715,7	15298,9
Italie	138887,2	116200,5	22686,7
Liban	2931,3	162,1	2769,2
Malte	2253,9	843,4	1410,5
Maroc	7145,1	5515,0	1630,1
Portugal	32607,6	21461,6	11146,1
Tunisie	6340,5	5417,4	923,1
Turquie	25000,8	21260,9	3739,9

* ET : Exportations totales ; IT : Importations totales

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

**Tableau 13.9 - Part des échanges euro-méditerranéens
dans les échanges totaux de chaque pays, 2003**

	Export UE/ Import Tot	Import UE/ Export Tot
Albanie	50,91	70,01
Algérie	46,58	52,52
Egypte	35,82	36,62
Espagne	56,81	52,85
France	55,71	45,38
Grèce	48,12	43,30
Italie	47,76	39,79
Liban	40,88	10,64
Malte	75,13	38,34
Maroc	50,41	63,32
Portugal	72,33	68,42
Tunisie	58,13	67,41
Turquie	36,37	45,35

Tableau 13.10 – Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens :
Exportations de l'UE vers les pays méditerranéens, 2003

Pays	Céréales	Lait	Huiles	Sucre	Viandes	Total
	millions \$					
Albanie	5	5	11	24	6	51
Algérie	325	281	85	76	0	767
Egypte	155	97	12	29	1	293
Espagne	795	1209	259	434	715	3413
France	363	2231	945	572	2724	6835
Grèce	135	585	75	48	785	1628
Italie	970	2815	1279	490	3410	8965
Liban	9	73	9	40	4	134
Malte	3	21	8	12	15	60
Maroc	186	70	56	5	32	348
Portugal	326	350	231	55	631	1592
Tunisie	96	32	86	35	4	253
Turquie	79	32	62	14	1	188

Pays	Céréales	Lait	Huiles	Sucre	Viandes
	1000 T				
Albanie	3	3	12	10	9
Algérie	2241	132	127	332	0
Egypte	1243	55	12	112	0
Espagne	5254	845	399	533	230
France	1171	1435	903	646	1022
Grèce	759	319	74	36	325
Italie	5889	2823	989	542	1299
Liban	32	29	13	154	1
Malte	13	8	7	35	6
Maroc	1329	44	82	10	2
Portugal	2011	261	184	35	240
Tunisie	699	31	153	162	2
Turquie	459	15	98	27	0

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

Tableau 13.11 – Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens :
Importations de l'UE en provenance des pays méditerranéens, 2003

Pays	Légumes	Fruits	Tabac	Coton	Total
	millions \$				
Albanie	2	1	2	0	6
Algérie	0	15	0	0	15
Egypte	134	48	0	174	356
Espagne	3631	4223	139	421	8415
France	1434	1445	383	411	3673
Grèce	98	303	134	233	768
Italie	707	1796	131	1200	3834
Liban	0	0	1	0	2
Malte	2	0	0	1	3
Maroc	341	305	0	35	681
Portugal	104	154	118	139	515
Tunisie	6	71	1	61	139
Turquie	212	892	130	502	1736

Pays	Légumes	Fruits	Tabac	Coton
	1000 T			
Albanie	1	2	1	0
Algérie	0	9	0	0
Egypte	259	50	0	61
Espagne	3460	4453	29	95
France	4284	1434	69	69
Grèce	67	298	34	104
Italie	680	1765	48	129
Liban	1	0	1	0
Malte	4		0	0
Maroc	356	358	0	6
Portugal	163	168	9	18
Tunisie	5	48	0	13
Turquie	242	566	29	185

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

Tableau 13.12 – Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2004

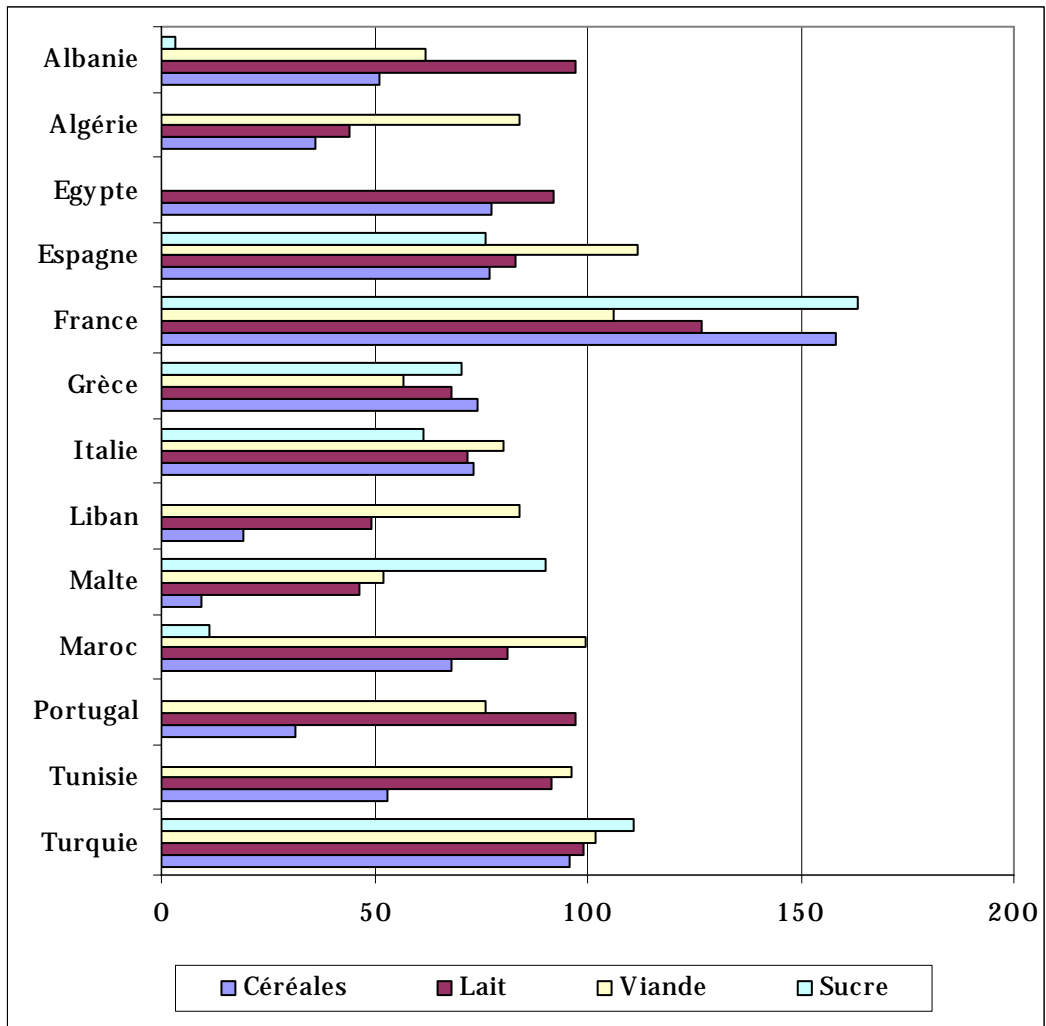
Pays	Céréales	Lait	Viande*	Sucre
	%			
Albanie	51,12	97,42	62,15	3,43
Algérie	36,31	43,94	83,84	
Egypte	77,23	92,22		
Espagne	76,97	83,06	111,63	76,04
France	158,19	126,70	106,26	163,33
Grèce	74,23	68,24	56,91	70,27
Italie	73,46	71,71	80,05	61,34
Liban	19,03	49,34	84,21	
Malte	9,21	46,67	52,19	90,34
Maroc	68,24	81,26	99,50	11,26
Portugal	31,24	97,19	76,28	
Tunisie	53,00	91,49	96,31	
Turquie	95,98	99,28	101,99	110,65

* Viande = viande bovine + viande ovine + volaille

Coefficient d'autosuffisance = production*100/(production-exportations+importations)

Source : Nos calculs d'après les données FAO.

Graphique 13.6 – Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2004 (%)



Source : Nos calculs d'après les données FAO.

Bibliographie

PARTIE I

- Brink, L. (2005): *WTO 2004 Agriculture Framework: Disciplines on Distorting Domestic Support*, International Agricultural Trade Research Consortium, Working Paper #(05-1).
- CIHEAM (2004): Issues on Euro-Mediterranean integration and agricultural policies. *Agri.Med: Agriculture, fishery, food and sustainable rural development in the Mediterranean region*. Annual report 2004, Centre International d'Hautes Etudes Méditerranéennes.
- IPC (2005): *Building on the July Framework Agreement: Options for Agriculture*, International Food & Agricultural Trade, Policy Council, Issue Brief, June 2005, Washington, D.C..
- Petit, M. (2005): *Politiques agricoles américaines et négociations à l'OMC, CIHEAM, L'Observatoire Méditerranéen*, <http://www.medobs.org/themes/default5.htm>.
- Velazquez, B. (2004): *La reforma Fischler y las negociaciones agrícolas en la Organización Mundial del Comercio: compatibilidad y cuestiones abiertas*, V Congreso de Economía Agraria, Asociación Española de Economía Agraria, Santiago de Compostela, Septiembre.
- WTO (2004): “*WTO Agriculture negotiations. The issues and where we are now*”, 1 December 2004.
- WTO (2003): “*Tariff negotiations in agriculture. Reduction methods*”. WTO agriculture negotiations. Background fact sheet. August 2003.

PARTIE II

Maroc

- Ait El Mekki A. (2000), La Libéralisation du Secteur Agroalimentaire Stratégique: Une Analyse Multimarché. Thèse de Doctorat. Université Catholique de Louvain, Belgique.
- Banque Mondiale (1994), Royaume du Maroc, Développement Agro-industriel, Contraintes et Opportunités. Rapport no 11721-Mor, Vol II: Annexes Techniques.
- Centre Marocain de Conjoncture (1995), La libéralisation des Produits Sucriers. In *Lettre du CMC* no 39, Février 1995.
- Direction de la Statistique (2001), Enquête Nationale Sur les Niveaux de Vie des Ménages 1998-99.
- Jouve A. M, S. Belghazi et Y. Kheffache (1995), La Filière des Céréales dans les Pays du Maghreb : Constante des Enjeux, Evolution des Politiques. In *Options Méditerranéennes*, Série B, No 14, pp 169-192.
- Laassiri M. & Lakhal M. (2004), Aides Financières Accordées aux Investissements Agricoles. Ministère de l'Agriculture. Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du développement.
- Ministère de l'Agriculture (2003), Situation de l'Agriculture Marocaine 2002. Conseil Général du Développement Agricole.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2004), Bilan de la Campagne Agricole 2002-03. Direction de la Production Végétale.

- Ministère de l'Agriculture (2000), Stratégie des Filières de la Production Végétale à l'horizon 2020. Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural. 19-20 juillet 2000, Rabat.
- Ministère de l'Agriculture (1999), Résultats de l'Enquête Structure. Direction de Programmation et des Affaires Economiques.
- Ministère de l'Agriculture (2002), Résultats du Programme de Sécurisation des Céréales. Direction de la Programmation et des Affaires Economiques.
- Office National Interprofessionnel des céréales et des Légumineuses (2003), Rapport sur la Commercialisation et la Transformation des Céréales et Légumineuses. Campagne 2001-02. (En arabe).
- Office National Interprofessionnel des céréales et des Légumineuses (2004), Rapport sur la Commercialisation et la Transformation des Céréales et Légumineuses. Campagne 2002-03. (En arabe).
- Wilcock D. et L. Salinger (1994), La Réforme de la Politique Céréalière Marocaine au Carrefour : Rapport Final du Projet. Rapport PRCC 20, Development Alternatives Inc, Maryland, USA.

Principaux sites Web:

- www.madrpm.gov.ma: Ministère de l'Agriculture
- www.mcinet.gov.ma: Ministère de l'Industrie et du Commerce
- www.onicl.org.ma: Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses
- www.oc.gov.ma: Office des Changes
- www.hcp-statistic.gov.ma: Direction de la Statistique
- www.usda.gov: Département de l'Agriculture, USA
- www.europa.eu.int: Union Européenne

Espagne

- Agriculture, Fish and Food Ministry (MAPA) (2003) White Book on Agriculture and Rural Development.
- Agriculture, Fish and Food Ministry (MAPA) (2004) Diagnosis and Strategic Analysis of Spanish Agrifood System.
- INCERHPAN and Saborá (2000) "Integral Plan to promote quality wheat in Spain".
- Reports of FEAGA (several years).
- MAPA Agrofood Statistics Yearbook (several years).

Turquie

- <http://www.dtm.gov.tr/ithalat/mevzu/ithmevzu/ithrejkarari/onsayfa.htm>
- Cakmak E. H., H. Kasnakoglu and H. Akder (1999), *Search for New Balances in Agricultural Policies: Case of Turkey*, Turkish Industrialists' and Businessmen's Association, Istanbul.
- *FAOSTAT*, FAO of UN, 2005.
- Kasnakoglu, H., E. H. Cakmak (2000), "The Fiscal Burden and Distribution of Costs and Benefits of Agricultural Support Policies in Turkey", in *Agricultural Support Policies in Transition Economies*, A. Valdes (ed.), World Bank Technical Paper No: 470, Washington, D.C.
- EU Commission (2003). **Agricultural Situation in the Candidate Countries**. Country Report: **Turkey**. DG-AGRI. **November 2003**. Brussels.
- SIS (State Institute of Statistics) (2001), Foreign Trade Statistics, various years and files, Ankara.

- SIS (State Institute of Statistics) (1998), *Agricultural Structure and Employment in Turkey*, no.2209, Ankara.
- Akder, H., H. Kasnakoglu and E. H. Cakmak (1999), "Sources of Growth in Turkish Agriculture," *METU Studies in Development*, Vol. 26, No. 3-4, pp. 227-251. .
- Cakmak E. H. and H. Akder (2005), *Turkish Agriculture in the 21st. Century with Special Reference to the Developments in the WTO and EU*, Turkish Industrialists' and Businessmen's Association, Publication No. T/2005-06/397, June, Istanbul.
- Cakmak E. H., H. Kasnakoglu and H. Akder (1999), *Search for New Balances in Agricultural Policies: Case of Turkey*, Turkish Industrialists' and Businessmen's Association, Istanbul.
- EU Commission (2003), *Agricultural Situation in the Candidate Countries. Country Report: Turkey*, DG-AGRI, November 2003, Brussels.
- *FAOSTAT*, FAO of UN, 2005a.
- *FAOSTAT*, WATM (World Agricultural Trade Matrix), FAO of UN, 2005b.
- Kasnakoglu, H. and E. H. Cakmak (2000), "The Fiscal Burden and Distribution of Costs and Benefits of Agricultural Support Policies in Turkey", in *Agricultural Support Policies in Transition Economies*, A. Valdes (ed.), World Bank Technical Paper No: 470, Washington, D.C.
- OECD (2005), *Producer and Consumer Support Estimates*, OECD Database 1986-2004, http://www.oecd.org/document/58/0,2340,en_2649_33773_32264698_1_1_1_1,00.html, Directorate for Food, Agriculture and Fisheries, visited in September 2005.
- SIS (State Institute of Statistics) (2005), *Agricultural Structure and Production: Production, Area and Value*, Various files obtained from SIS, Ankara.
- SIS (2003), *Agricultural Structure and Production: Production, Area and Value*, SIS Pub. No. 2578, Ankara.
- SIS (2001), *Foreign Trade Statistics*, various years and files, Ankara.
- SIS (1999), *Agricultural Structure and Production: Production, Area and Value*, SIS Publication, Ankara.
- SIS (1989), *Agricultural Structure and Production: Production, Area and Value*, SIS Publication, Ankara.
- TMO (Soil Products Office) (2005), *Cereal Purchases of TMO, 2005/06*, <http://www.tmo.gov.tr/index.php?plugin=News01&p=info&id=93>, visited in October 2005.
- UFT (Undersecretariat of Foreign Trade) (2005), *Import Policies and Measures*, <http://www.dtm.gov.tr/ithalat/mevzu/ithmevzu/ithrejkarari/onsayfa.htm>, visited in October 2005.

PARTIE III

Chapitre 7

- **Ait El Mekki A, Ghersi G, Hamimaz R, Rastoin J-L (2002)**, ONA, *Prospective agro-alimentaire 2010*,
- **Annual Report on the Functioning of the RASFF, 2002, 2003, 2004, Rapid Alert System for Food and feed (RASFF)**, European Commission Health & Consumer Protection Directorate-General, Directorate D - Food Safety: production and distribution chain D5 – Relations with the European Food safety Authority; Rapid Alert System.

- **Cohen N, Enaji H, Karaouane B, Karib H (2003)**, Qualité des viandes produites sur le Grand Casablanca. Premier Symposium International de Virologie au Maroc, 11-12 décembre 2003, Tanger.
- **Commission Européenne, Direction générale santé et protection du consommateur, (2001)**, Rapport final concernant une mission au Maroc (28 mai au 9 juin 2001) visant à évaluer les services officiels compétents pour le contrôle des conditions de production et d'exportation des produits de la pêche et des mollusques bivalves vivants.
- **Deuxième Forum mondial FAO/OMS des responsables de la sécurité sanitaire des ALIMENTS, Bangkok (Thaïlande), 12-14 octobre 2004**, «Renforcement du système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, expérience du Maroc»
- **E. Hanak, E. Boutrif, P. Fabre, M. Pineiro, (éditeurs scientifiques, 2002)**, Gestion de la sécurité des aliments dans les pays en développement. Actes de l'atelier international, CIRAD-FAO, 11-13 décembre 2000, Montpellier, France, CIRAD-FAO, Cédérom du CIRAD, Montpellier, France
- **El Baz F (2005 en cours)**, «Les déterminants de la demande de signes de qualité des produits agroalimentaires au Maroc», cas de Rabat, mémoire d'ingénieur agroéconomiste sous la direction de R. Hamimaz, IAV Hassan II.
- **El Hraiki A. El Mahi A., Marhaben A., Talmi A., Laraje R. & Id Sidi Yahia K. (2005)**, Contamination des produits avicoles par les résidus de Fluoroquinolones au Maroc. *Animalis*, 5 (1)
- **Ettabti Abdessadek (2004)**, «La perception de la qualité de la viande rouge fraîche par la ménagère Marocaine, UFR stratégie, faculté de droit, Marrakech».
- **Food Safety Management in Developing Countries**, Gestion de la sécurité des aliments dans les pays en développement, Proceedings of the international workshop, Actes de l'atelier international, 11-13 December 2000, Montpellier, France, 11-13 décembre 2000, Montpellier, France
- **Hamimaz R (2003)**, «La problématique économique des labels dans le système alimentaire marocain» - séminaire national sur la labellisation des produits agroalimentaires, Casablanca
- **Iddoute Mounir (2004)**, Demande Européenne et offre Marocaine des services sur le Marché des Fruits et Légumes frais : cas de primeurs et des Agrumes, mémoire d'ingénieur agroéconomiste sous la direction de R. Hamimaz, IAV Hassan II.
- **Mounir Issam (2004)**, «Perception de la qualité Sanitaire des produits Alimentaires par le consommateur Marocain et par le Touriste» cas des villes de Rabat et de Marrakech, mémoire d'ingénieur agroéconomiste sous la direction de R. Hamimaz, IAV Hassan II.
- **Omar Aloui, Lahcen Kenny (2005)**, the Cost of Compliance with SPS Standards for Moroccan Exports: A Case Study, Agriculture and Rural Development Discussion Paper, the World Bank.

Chapitre 8

- **Agence Bio « France » (2004) : 'Observatoire économique de l'agriculture biologique : La Bio en chiffres 2004'** [format pdf] Adresse URL: <http://www.agence-bio.fr/upload/actu/fichier/Chiffres2004.pdf> (page consultée le 29 juillet 2005).
- **ACNielsen (2004)**. What's hot around the globe. Insights on Growth in food and beverages 2004. Executive news report from ACNielsen Global Services, décembre 2004
- **Agreste Bretagne (2004)**. Industries Agroalimentaires en 2002 Arrêt sur la croissance. *Agreste*, n°48, 2004, p.1-17

- **Aksoy, U. et Can, H.Z. (2004) :** "Report on organic agriculture in the Mediterranean area". Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Turkey p. 95)
- **Al-Bitar, L. (2004) :** "Report on organic agriculture in the Mediterranean area" : Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 p.8
- **Al-Damarat, R. (2004) :** "Situation of organic agricultural in Jordan". Communication personnelle avec Lina Al-Bitar : (incluse dans : Report on organic agriculture in the Mediterranean area : Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 p. 13)
- **Antoine, J.-M. (1998).** « Les aliments fonctionnels : la perspective de l'industrie alimentaire » In : *Actes du Forum sur les aliments fonctionnels*, Conseil de l'Europe, 1-2 décembre 1998, Strasbourg
- **Arts-Chiss N., Guillon F. (2003)** « L'alimentation santé, un marché en voie de segmentation : une approche par les bénéfiques produits et les risques perçus » In : *Congrès sur les tendances du marketing*, Venise 28-29 novembre 2003
- **Ben Khedher, M. et Nabli, H. (2002) :** "Agriculture biologique en Tunisie", octobre 2002 par Mohamed BEN KHEDHER et Houcem NABLI du Centre technique pour l'agriculture biologique tunisien.
- **Ben Khedher, M. (2004) :** "Report on organic agriculture in the Mediterranean area". Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Tunisia p.71).
- **Bteich, M.R. (2002) :** "Towards a strategy for organic agriculture development in Lebanon". Master thesis. CIHEAM. IAMB.
- **Bradley, P. and Marulanda, C. (2000):** "Simplified Hydroponics to reduce global hunger". Acta Hort. No. 554, p.289-295.
- **Calleja, E. (2004) :** "Report on organic agriculture in the Mediterranean area." Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Malta p. 53).
- **Chicco, P.P. (2002) :** 'Aperçu du marché: Le Marché des aliments biologiques en Italie'. [format HTML] Mars 2002. Service d'exportation agroalimentaire du Canada. Adresse URL: http://atn-riac.agr.ca/europe/3743_f.htm (page consultée le 03/08/2005).
- **Chimonidou et Pavlidou, D. (1999):** "Protected cultivation and soilless culture in Cyprus." Proceeding of the First Meeting of the FAO Thematic Working Group of soilless Culture. 2 Septembre 1999. Halkidiki, Grèce).
- **Codex Alimentarius (1999) :** 'Commission du Codex Alimentarius en 1999'. [format pdf] (CAC/GL 32 – 1999 et l'extrait de Règles de base IFOAM, 2000 (disponible sur l'adresse URL: http://www.ifoam.org/partners/advocacy/pdfs/Codex_Guidelines.pdf (page consultée le 25/07/2005).
- **Cooper, A. (1979) :** "The ABC of NFT". Grower Books. London.
- **Délégation générale du Québec à Paris (2003).** France Santé – Nutraceutique et aliments fonctionnels [en ligne]. Fiche sectorielle développée par le Service des affaires économiques (signée Gizewski Française). Juin 2003 <http://www.mri.gouv.qc.ca/paris/pdf/fiches/SANTE.pdf>
- **Donnan, R. (1998) :** Hydroponics around the world. *Practical Hydroponics & Greenhouses*, juillet- août 1998, p.18-25.
- **El-Araby, A. (2004) :** "Report on organic agriculture in the Mediterranean area". Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Egypt p.29).

- **El-Dahr, H. (2003) : "Le marché des aliments : un marché spécifique"** de Hiba El Dahr, CIHEAM, 2003 (ISBN : 2-85352- 267-9. ISSN : 0989-473X).
- http://www.agencebio.fr/upload/pagesEdito/fichiers/dossier_presse_barometre_conso_2003.pdf (page consultée le 30/07/2005).
- **Eshel, I. et Rilov, G. (2004) : "Report on organic agriculture in the Mediterranean area"**. Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Israël p.37)
- Eurasanté (ca 2005). *Pôle nutrition, santé, longévité [en ligne]*. 76 p. [Consulté en juillet 2005]. <http://www.eurasante.com/data/presse/dossierPoleNutrition.pdf>
- **Europe et Liberté magazine (2004) : "L'agriculture biologique"** extrait du numéro 38, Octobre 2004).
- **Ferruni, L. (2001) : Albania: "a challenge to the country's agriculture"**. Ecology and Farming, 28:16.
- **Fersino, V. (2001) : "Premio Biol 2003 : Organic agriculture in Mediterranean area"** (CIHEAM-IAMB)(2001) [format pdf] Adresse URL: www.premiobiol.it/documenti/2003_ita_fersino01.pdf (page consultée le 25/07/2005)
- **Fersino et Petruzzella (2002) : "The organic agriculture in the mediterranean area : state of art"**. CIHEAM- IAMB, options méditerranéennes, series B, n 40 .
- **Grenier, A.; Vasson, M.-P. (2002)**. L'aliment fonctionnel : quel bénéfice santé ? *Biofutur*, hors-série 2002, n°3, p. 34-43
- **Guillon, F. ; Willequet, F. (2002)**. Aliments santé : marché porteur ou bulle marketing ? In : *Déméter 2003 : Economie et stratégies agricoles. Agriculture et alimentation*. Club Déméter; Paris: Armand Colin, 2002. - p. 13-60
- **Hanger, B. (1993) : "Hydroponics: The World, Australian and South Pacific Scene in Commercial Hydroponics in Australasia: A Guide for Growers"**. Pro-Set Pty Ltd. p. 1-12.
- **Hassall et al. (2001) : "Hydroponics as an Agricultural Production System: A report for the Rural Industries Research and Development Corporation"**. Publié en Novembre 2001 (Publication de RIRDC No 01/141) (Projet RIRDC No HAS-9A)
- **Hilliam, M. 1999**. Functional foods. Ready to fly, but far to go? *The World of Ingredients*.: 46-49
- **Hydroponium : 'Link between organic, hydroponics and sustainable production: Environmental Benefits of hydroponic cultures'**. [format HTML]. Adresse URL: <http://www.thehydroponicum.com/> (page consultée le 04/08/2005)
- **IFOAM NORMS (2000) : "IFOAM Basic Standards for Organic Production and Processing"** (IBS) and the IFOAM Accreditation Criteria for Bodies Certifying Organic Production and Processing (IAC). (dernière consultation le 26/07/2005)
- **Inter/Sect Alliance (2001)**. *Business and Market Impact of the Food and Drugs Act and Regulations on Functional Foods in Canada*. Etude effectuée pour le Bureau des Aliments ; Agriculture et Agroalimentaire Canada, 31 juillet 2001
- **Isufi, E. (2004) : "Report on organic agriculture in the Mediterranean area"**. Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Albanie p.19).
- **Kenny, L. (2004) : "Report on organic agriculture in the Mediterranean area"**. Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Morocco p. 59)
- **Khoury, R. (2004) : "Report on organic agriculture in the Mediterranean area"**. Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Lebanon, p.39)

- **Kitous, B. (2003).** *Les alicaments : enjeux et scénarios*. Rennes : Ed. de l'Ecole nationale de la santé publique, 248 p.
- **Kouki, K. (1999) :** "**Protected cultivation in Tunisia. Soiless culture: Prospects and challenges**". Proceeding of the First Meeting of the FAO Thematic Working Group of soiless Culture. 2 Septembre 1999. Halkidiki, Grèce.
- **Lampkin, N. (2004) :** '**Organic survey in Europe**' (FiBL 2005) [format HTML] (Lampkin, N. from the Institute of Rural Sciences, University of Wales, Llanbadarn Campus, SY23 3AL Aberystwyth Ceredigion) FiBL, 2005 : Adresse URL: <http://www.organic-europe.net/europe%5Feu/statistics.asp> (page consultée le 07/08/2005)
- **Le monde alimentaire (1999).** Aliments fonctionnels et produits pharmaceutiques : Des aliments du futur... pour tout de suite ! (signé Brodeur Carole) mai - juin 1999, p. 23-26
- **Maloupa, E. (2000) :** "Alternative crops and growing systems for vegetables under protected cultivation in Mediterranean conditions". National Ag. Research Foundation of Greece, Thessaloniki, Macedonia, Greece The Canadian Greenhouse Conference, Greenhouse Vegetable Session, Wed. Oct. 4, 2000
- **Makhoul (2004) :** "Report on organic agriculture in the Mediterranean area". Edité par Lina El- Bitar CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Syria p. 67)
- **Mavrogianopoulos, G. (1999) :** "Protected Horticulture in Greece". In: Proceedings *International Symposium on Growing Media and Hydroponics, Ontario, Canada 19-26 Mai 1997, Edité par AP Papadopoulos*. Acta Hort. 481 p. 771-775.
- **Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche (MAPA),** [format HTML] Paeso Infanta Isabel 1, ES- 28071, Madrid, disponible sur l'adresse URL: www.mapya.es/es/alimentacion/pags/ecologica/info.htm (Consultée le 26/07/2005)
- **Ministère français de l'agriculture et de la pêche, France (2005) :** [format HTML]. Adresse URL: www.agriculture.gouv.fr. (page consultée le 28/07/2005)
- **Ministère turc de l'agriculture et des affaires rurales (MARA),** [format HTML]. Adresse URL : www.tarim.gov.tr/ (page consultée le 31/07/2005) (en langue turque).
- **Olympios, C.M. (2002) :** "Overview of soiless culture : Advantages, constraints and perspectives for its use in Mediterranean countries". CIHEAM, 2002 Options Méditerranéennes, Vol 31.
- **Papastilianou, I. (2004) :** "Report on organic agriculture in the Mediterranean area". Edité par Lina El- Bitar, CIHEAM, 2004 Options Méditerranéennes, Series B n.50 (Cyprus p.25)
- **Pardossi, A. and Tognoni, F (1999) - Italy** In: "Proceedings International Symposium on Growing Media and Hydroponics". *Ontario, Canada 19-26 Mai 1997, Edité par AP Papadopoulos*. Acta Hort. 481 p.769-770.
- **Petruzzella et Verrastro (2003) :** "Strategy for promotion of organic farming in the Maltese islands". Development Researchers' Network S.r.l, 79 pages.
- **Piason, F.J. (1999) :** '*France: organic food report 1999*'. USDA Foreign Agricultural Service, Washington DC, USA Gagner-Rapport # Franc 9070 Date 18.10.1999 (Adresse URL : <http://www.fas.usda.gov/gainfiles/199910/25545926.pdf> (page consultée le 02/08/2005)
- **Pinton** Organic Consulting et Dr. **Zanoli R**, Université d'Ancona - (Adresse URL: http://www.organic-europe.net/country_reports (italy)) (page consultée le 26/07/2005)

- **Rastoin, J.L. (2004).** Terroirs et mondialisation dans l'agro-alimentaire. In : *Les débats d'Agrobiosciences « Comprendre les agriculteurs du monde »*. Marciac, 6 mai 2004
- *RIA* (2002). "Ingrédients : la santé booste l'innovation", hors-série, 8-9
- **Robertfroid M. (1996).** Functional effects of food components and the gastrointestinal system: chicory fructooligosaccharides. *Nutrition Review*, vol. 54, n° 11, p. S38-S42
- **Rose, N. (2001) :** "**Agriculture biologique en Grèce**". Édité par Slow Food, 27 avril 2001
- **Ruthenberg, H. (1980) :** "**Farming systems in the tropics**". Clarendon Press, Oxford, 323 pages.
- **Schwarz, M. (1995) :** "**Soilless culture management**". Springer, Berlin Heidelberg, 197 p.
- **Telmat, R. et Hadjeres, N. (2003) :** "**Actual situation of organic agriculture in Algeria**". Proceedings of the Arab conference on organic agriculture for a better environment and stronger economy, Tunis, September 27-28, p. 36.
- **Tuzel, Y. et Gul, A. (1999) :** "**Soilless culture in Turkey**". Proceeding of the First Meeting of the FAO Thematic Working Group of soilless Culture. 02 Septembre 1999. Halkidiki, Grèce.
- **UNDP (1996) :** "**Urban Agriculture**". Food, Jobs and Sustainable Cities. New York. 301p.
- **Willer et Youssefi (2004) (Eds.) :** "**The World of Organic Agriculture : Statistics and Emerging Trends 2004**" : Publication IFOAM, 7ème, édition révisée, Février 2005, 197 pages, ISBN 3-934055-51-6
- **Zaabi, K. (2003) :** "**Organic agriculture in Jordan: natural production and safe food**". *Proceedings of the Arab conference on organic agriculture for a better environment and stronger economy*, Tunis, 27-28 Septembre, p. 36.

Chapitre 9

- **Annassi, K.A. (2005) :** "Survey of market potentials of organically grown crops from Lebanon in target EU countries", Master of Science degree.
- **Akgüngör, S. et al. (1999) :** "Estimation of the Potential Demand of Environmentally-friendly Products for the consumers in the Provinces of İstanbul, Ankara and İzmir", Agricultural Economics Research Institute, Ankara, 1999 (in Turkish) Université D'Ege, Izmir, Turquie (14-23 juin 1999) : Abay, Canan, Sedef Akgüngör, Bülent Miran (1999).
- **Babadogan, G. et Koc, D. (2004) :** '*Organic agriculture in Turkey 2004*': [format HTML] FiBL, 2004 report : Research institute on organic farming, 2003. Adresse URL: http://www.organic-europe.net/country_reports/turkey/default.asp (page consultée 27/07/2005).
- **Brombacher, J. et Hamm, U. (1990):** "Was kostet eine Ernährung mit Lebensmitteln aus alternativem Landbau?" *Ökologie & Landbau* 75:8-11.
- **Bteich, M.R. (2004) :** "Options to develop Organic agriculture in Lebanon". *New Medit* 2004 Vol III, N 4 p.44-52 (growers, consumers and institutions) ISSN: 1594-5685.
- Direction Générale de la Santé et de la Protection du Consommateur (2000). Study On Nutritional, Health And Ethical Claims In The European Union For The European Commission [en ligne]. http://europa.eu.int/comm/consumers/cons_int/safe_shop/fair_bus_pract/green_pap_comm/studies/nutri_claim_en.pdf

- **Codron, J.M. ; Sirieix, L. ; Sterns, J.A. ; Sterns, P. (2002).** Qualité environnementale et sociale des produits alimentaires : offre de signaux et perceptions du consommateur.
Ecole Chercheurs : Construction de la qualité des aliments, La Grande Motte, 2002/05/13 ; 2002/05/17 - INRA, Paris. - 2002, 24 p.
- **INSEE (2002).** La consommation alimentaire depuis quarante ans De plus en plus de produits élaborés. *INSEE Première*, n° 846, mai 2002, p.1-4
- **Enquête CSA/Agence bio (2003) :** 'Baromètre de consommation bio' [format pdf] (Enquête CSA qualitative en face à face à domicile auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population française (sexe, âge 18 ans et plus, cat. socio-professionnelle, région et taille d'agglomération). Etude menée du 1^{er} au 10 octobre 2003). Adresse URL:
- **Joensen, M. (2003) :** 'Organic foods in Spain 2003' [format pdf], master degree report, Faroe Islands, August 2003. Adresse URL : http://www.organic-europe.net/country_reports/spain/joensen-2003-organic-food-spain.pdf (page consultée le 29/07/2005)
- **Ministère italien des politiques agroalimentaires (2004) :** [format pdf] Ministero delle Politiche Agroalimentari, Via XX settembre 20, I-00187 Roma
Adresse URL: www.politicheagricole.it/PRODUZIONE/AGRIBIO/Italia%202003.pdf (page consultée le 26/07/2005)
- **Oberti, B, Padilla, M. El-Jabri, N., El Honsali I., El Gheri I. (2005) :** " Consumers perception of products preserving environment and health : the case of hydroponic tomatoes in Morocco". The Economics and Policy of Diet and Health, 97th seminar, April 2005.
- **Ottman, J. (1992) :** "Sometimes Consumers Will Pay More to Go Green". Advertising Age. 6 juillet 1992 p 14.
- **Padilla, M. et Oberti, B. (2005) :** "Rapport ECOPONICS", Rencontre Perpignan, 21 Juin 2005.
- **Pinton et Zanolli (2004) :** 'Organic Farming in Italy 2004' [format HTML]: Research institute of organic agriculture (FiBL, 2004) par Roberto Pinton, Raffaele Zanolli
- **Smith, R. (1996) :** "Agriculture Council Readies 'Powerful' Program to Capture Consumer's Heart". Feedstuffs. Volume 68 (23). p 1 et 2.

PARTIE IV

Espagne

- CIHEAM (2005): *Agri. Med. Agriculture, fishery, food and sustainable rural development in the Mediterranean Region*. Annual report 2005.
- ENESA (2005): *Noticias del Seguro Agrario*, n° 41.
- FEAGA (2005): *Informe de Actividad 2004. Campaña 2003-2004*.
- FEAGA (2004): *Informe de Actividad 2003. Campaña 2002-2003*.
- FIAB (2005): *Informe económico de la Industria Alimentaria 2004*.
- INE (2005a): *Cambio de base de la Contabilidad Nacional de España*. Notas de prensa.
- INE (2005b): *Encuesta sobre la estructura de las explotaciones agrícolas 2003*. Notas de prensa.
- INE online databases. <http://www.ine.es/>

- López, E. (2003): *Los cambios recientes y la tipología actual de las explotaciones agrarias en España; algunas implicaciones para la política agraria*. In Jornada Temática “La agricultura española en el marco de la PAC”, belonging to El Libro Blanco de la Agricultura y el Desarrollo Rural.
- MAPA online databases. <http://www.mapya.es/estadistica/infoestad.html>
- OECD (2005): Economic Survey of Spain, 2005. OECD Observer, Policy Brief.
- Servicio de Estudios La Caixa (2005). *Informe Mensual marzo 2005*.

Algérie

- Benlaïche (Kamel), 2005. « *ERIAD Sétif. Un groupe à vendre* ». In le quotidien El Watan du 11-7-2005.
- Boussaïd (A), 2005. « *Absence de contrôle vétérinaire* ». In le quotidien El Watan du 15 juin 2005 (supplément Economie).
- Cherfaoui (Zine), 2005. « *Les nouvelles priorités* ». In le quotidien El Watan du 22-5-2005.
- Medjahed (Faïçal), 2005. « *Climat de l'investissement en Algérie. Les observations de Nord Sud Export* ». In le quotidien Liberté du 11-4-2005.
- Mejdoub (k.), 2005. « *Nouvelle carte marine. La carte Thalassa mise au placard* ». El Watan Economie, n° 16, 2005.
- Mekfouldji (A.), 2005. « *Corruption, mauvaise gestion, trafic d'influence. La justice s'intéresse à l'ex-wali de Blida* ». In le quotidien El Watan du 22-5-2005.
- Ministre Délégué au Développement Rural, 2005. « *Rapport de synthèse du programme du gouvernement en matière de développement rural* ». Alger. Document polycopié.
- Ministère des Pêches et des ressources halieutiques (MPRH), 2004. « *La pêche et l'aquaculture en Algérie* ». CDROM édité par le MPRH, Alger.
- Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, 2005. « *Statistiques sur la PME et l'artisanat* ». In Bulletin n° 6, 2005.

Egypte

- Agricultural Income Bulletin – for year 2003, Ministry of Agriculture & Land Reclamation - Economic Affairs Sector.
- Annual Agricultural Statistics Book, Arab Organization for Agricultural Development, 2004, Khartoum – Sudan.
- CAPMAS – Annual Statistics of Industrial Production – successive issues.
- CAPMAS – Statistical Yearbook – successive issues.
- Central Bank of Egypt – Time Series of The Egyptian Economic Indicators (<http://www.cbe-eg.org>).
- Central Bank of Egypt, Economic Bulletin – successive issues.
- Economic Bulletin, National Bank of Egypt – Quarterly Newsletter.
- Egyptian Journal of Agri Economics - Egyptian Association of Agri Economics -- different issues.
- Essa Mahmoud, Structural Reform in the Egyptian Agriculture, Conference on Aspects of Structural Reform in Egyptian Economy, Cairo University – April (13-14) 2003.
- Human Development Report (HDR) 2003, UNDP – National Planning Institute – Cairo 2003.
- Liberation of Commerce in The Egy-Euro Partnership Agreement, Part 2 - Ministry of Foreign Trade -- July 2003.

- M.M. Fattah: Arab-Euro Partnership Agreements & The Restructuring of Arab Agriculture, the International Conference on “Activation of The Economic Cooperation between Mediterranean Countries”, Cairo University - November (20-22) 2004.
- M.M. Fattah: Arab-Euro Partnership & Arab Agri Development – Common Conference between The League of Islamic Universities & Florence University/ Italy – Cairo – October 2004.
- M.M. Fattah: Genetically Modified Organisms (GMOs) & Food Security in Egypt – working paper – Common Conference between Al-Azhar University, Delta Academy for Advanced Technology, Cornell University/ USA & Georgia University/ USA.
- M.M. Fattah: Labor Market Flexibility & Employment Security for Egypt – Country Study – ILO Project on Flexicurity – ILO EMP/STRAT – Employment Strategy Department, March 2004 (in English).
- M.M. Fattah: Microcredit & Agriculture: How To Make it Work? Middle East /Africa Region Microcredit Summit – Meeting of Councils – 10-13 October 2004, Amman, Jordan (in English).
- M.M. Fattah: The Legislative Framework of Citrus Sector in Egypt. Working paper – GTZ Citrus Improvement Project – Cairo – May 2004.
- Main Economic & Strategic Trends 2003-2004 – Center for Political & Strategic Studies, Al-Ahram Foundation, January 2004, Cairo.
- Ministry of Agriculture & Land Reclamation– Economic Affairs Sector – Agricultural Production Bulletin – different issues.
- Nassar, Saad, The 2nd Egypt Human Development Report 2005 – Workshop EHDR 2005: vision for Egypt in the year 2005 – Agriculture, 2017. Cairo, June 2005.
- Socio-Economic Development Plan (2002-2007), Ministry of Planning –Cairo 2002.
- Strategy of Agricultural Research Center until 2017 - Ministry of Agriculture & Land Reclamation – March 2003, Cairo.

PARTIE V

- MEDAGRI (2006): Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes. M. Allaya, CIHEAM-IAM Montpellier.
- FAOSTAT (2005).
- Banque Mondiale (2004) : Rapport sur le développement dans le monde, 2004.
- CNUCED (2004): Manuel de statistiques du commerce international et du développement.
- EUROSTAT (2005) : Intra and Extra EU Trade.
- FMI (2005) : Statistiques financières internationales.

Comme chaque année, cette nouvelle édition du rapport annuel du CIHEAM offre un panorama détaillé des évolutions les plus récentes des économies agricoles et du secteur agro-alimentaire des pays méditerranéens membres du CIHEAM.

Nous avons décidé de focaliser ce rapport 2006 sur la question des céréales en Méditerranée du point de vue de la production, de la consommation et des échanges. La nécessité impérieuse de mettre en œuvre des politiques nationales appropriées et de construire une coopération internationale et euroméditerranéenne pour améliorer l'approvisionnement céréalier du Bassin méditerranéen demeure prioritaire.

Observer, analyser, comprendre et diffuser les informations sont au cœur des missions du CIHEAM et telle est bien l'ambition de ce rapport annuel qui en est à sa 8^{ème} édition. Il s'agit pour le CIHEAM de rendre accessible au plus grand nombre : étudiants, journalistes, entrepreneurs, responsables politiques, la connaissance acquise de la situation agricole et alimentaire et de ses évolutions sur le pourtour du Bassin méditerranéen.

ISBN 2-85352-335-7
